

Un dollar par jour

■ Les inégalités ne cessent d'augmenter dans le monde

■ 1,2 milliard de personnes ont moins de 7 francs par jour pour vivre

■ Lionel Jospin propose de construire une « mondialisation politique »

■ « Le développement est un concept du passé », dit l'écologiste Wolfgang Sachs

Lire page 2 et l'entretien page 18

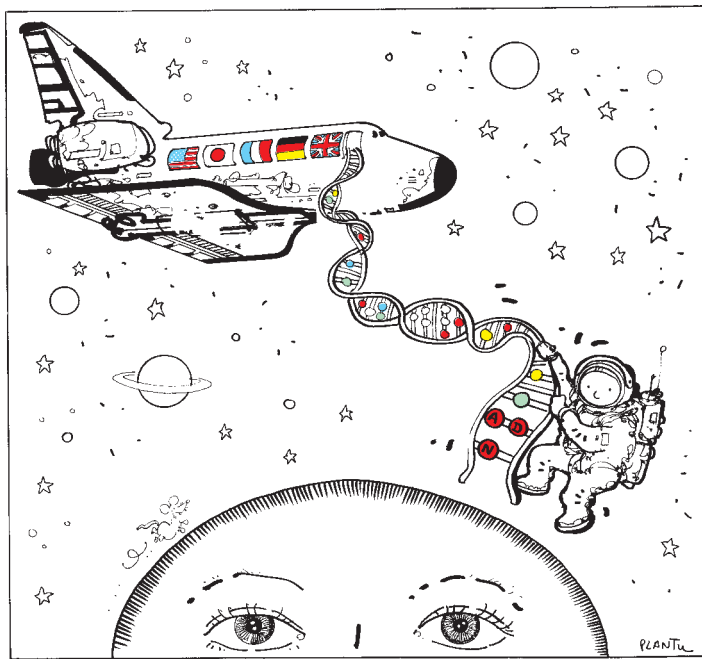
Génome : l'Homme mis à nu

● Les chercheurs ont décrypté la quasi-totalité du génome humain ● Les fonctions de dizaines de milliers de nos gènes restent à découvrir ● Des thérapies et des médicaments nouveaux seront alors mis au point ● Les enjeux industriels provoquent une bataille éthique et commerciale

AVEC QUINZE ANS d'avance sur ce qui était prévu en 1989, lors de son lancement officiel, la première étape du séquençage du génome humain, ce « programme Apollo » de la biologie, s'achève. Les trois milliards de bases, maillons élémentaires de notre patrimoine génétique, sont pratiquement décryptés. Lundi 26 juin, l'annonce de cette étape historique fondamentale a été faite dans les capitales des principaux pays qui participent à ce gigantesque projet, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Japon et la Chine, impliqués dans le consortium public « Projet du génome humain » (HGP).

Grâce à cette « version de travail », première ébauche de notre patrimoine héréditaire, les chercheurs vont maintenant pouvoir s'atteler à l'essentiel : l'étude des dizaines de milliers de gènes contenus dans cet ADN qui forment à la fois la mémoire biologique de l'espèce humaine et le fondement de la médecine de l'avenir.

Lorsque seront connues leurs



- La saga d'une longue recherche enthousiaste p. 16
- Les promesses thérapeutiques de l'après-génome p. 17
- Les pays du G 8 se prononcent contre les brevets sur les gènes p. 3
- Notre éditorial et un point de vue p. 20 et 21

fonctions, naîtront en effet de nouveaux médicaments et de nouvelles formes de thérapies géniques et cellulaires. Cette perspective bouleverse les stratégies de l'industrie pharmaceutique et suscite des polémiques éthiques et commerciales. Nouvel Eldorado pour les start-up « postgénomiques », nos propres gènes représentent désormais une source potentielle de profits considérables pour ceux qui les ont décryptés. Selon un sondage publié, dimanche 25 juin, par le magazine *Time*, près des deux tiers des Américains (65 %) estiment que les données issues du génome humain ne doivent pas être utilisées à des fins commerciales.

La concurrence entre la recherche publique et la recherche privée a été déterminante dans l'accélération des travaux. Aux Etats-Unis, la société Celera Genomics (privé) et les National Institutes of Health (public) ont présenté en commun le résultat de leurs recherches, en présence de Bill Clinton.



THIBAUT CUISSET. « PAYSAGE (S) »

ENQUÊTE L'après-désastres

1. Paris sans « poumons verts »

Il y a six mois, deux catastrophes frappèrent la France : le naufrage du pétrolier *Erika* le 12 décembre, les tempêtes exceptionnelles, dans les nuits du 25 au 26 et du 27 au 28 décembre. *Le Monde* a enquêté dans huit régions, parmi les plus touchées, pour savoir comment se présente l'été après ces catastrophes. Aujourd'hui, l'Île-de-France, où 11 millions de personnes restent privées de leurs « poumons verts » (en photo, le bois de Vincennes). p. 13

Crise chez les juges financiers

LA MISE EN PLACE des pôles de magistrats financiers se heurte aux protestations des assistants spécialisés, singulièrement à Paris. Détachés par la Répression des fraudes, la Commission des opérations de Bourse, les douanes ou les Impôts, ces fonctionnaires sont mécontents de leurs conditions de travail contre la délinquance financière. Ils dénoncent des tâches dévalorisantes, des salaires insuffisants et les difficultés de collaborer avec certains juges. Certains magistrats redoutent « un dessaisissement au profit d'agents plus compétents ». Détachés pour trois ans de leur corps d'origine, les assistants affirment que « la question de [leur] départ est posée ».

Lire page 10

A Séoul, la paix éclatante entre les deux Corées

SÉOUL de notre envoyé spécial

Sur le parvis du War Memorial, un jeune rocker porte sa guitare électrique à son visage et en joue de ses dents. Jimi Hendrix, version coréenne. Le parterre d'ados s'éclate. Si le frontispice de l'édifice n'était orné d'un calicot signalant qu'on célèbre ce jour-là le 50^e anniversaire de la guerre de Corée, on se croirait dans n'importe quel rassemblement bon enfant du dimanche. Grappes multicolores de ballons gonflés à l'hélium, bols de nouilles instantanées et boîtes de boissons fraîches, jeunes filles tournoyant en costumes de voile pastel, groupes de tambours virevoltant sur un rythme paysan... Rien à voir avec les défilés martiaux et les reconstitutions de batailles auxquelles les Coréens du Sud, comme ceux du Nord, sont habitués pour le 25 juin, date du début de l'invasion communiste qui ensanglanta la péninsule pendant trois ans à partir de 1950.

La paix a-t-elle éclaté pour de bon en Corée du simple fait que les maîtres du Sud et ceux

du Nord viennent de décider d'apporter une sourdine aux propagandes hostiles de part et d'autre du 38^e parallèle, sans pour autant s'accorder sur quoi que ce soit d'autre ? En tout cas, elle s'exhibait, dimanche, avec une tranquille insolence en ce temple sud-coréen de la guerre. En face du Memorial, le ministère de la défense se voulait pacifique lui aussi : « Au-delà de la guerre de Corée, en quête de la Paix. Au-delà de la division, en quête de la Réunification », proclamait une banderole sur sa façade. Mot d'ordre convenu entre les deux Kim (Kim Dae-jung, président du Sud, et Kim Jong-il, homme fort du Nord communiste) qui disent à présent vouloir la « réconciliation » des deux camps divisés par la guerre froide.

Une autre banderole remerciait quand même les vétérans coréens et étrangers engagés dans cette première intervention militaire sous pavillon des Nations unies contre une agression extérieure. Car, en dépit de cette apparence de luna park inattendue - il y a un an, les marines des deux pays se livraient encore à une mini-bataille navale -, le souvenir

des 2,5 millions de morts au moins que fit cette guerre ne s'efface pas facilement. C'est bien à l'ombre de bombardiers et autres engins de mort immobilisés là pour le souvenir qu'on pique-niquait en famille, sur la pelouse, dimanche. A l'intérieur du Memorial, une exposition très pédagogique raconte la guerre aux jeunes générations. Les mères, des femmes pourtant nées après la fin du conflit armé, expliquent aux petits les mésaventures de leurs grands-parents, les exodes, les combats, les morts, la misère. Le matin, au même endroit, Kim Dae-jung, le chef d'Etat élu, a assuré à son peuple que l'ex-agresseur nordiste « comprend parfaitement », aujourd'hui, qu'on ne peut sortir du jour au lendemain d'une confrontation qui a justifié pendant un demi-siècle la présence de troupes américaines sur le sol du Sud. Où est passé l'ennemi, alors ? « Difficile à dire », résume un prof de mathématiques, deux mouflets aux bras.

Francis Deron



MICHELE LIMINA / AFP

EURO 2000 Le bonheur de Youri

Youri Djorkaeff (photo) a été le grand artisan de la victoire de l'équipe de France sur l'Espagne (2-1), dimanche 25 juin à Bruges. En offrant un coup franc à Zinedine Zidane avant d'inscrire le but de la victoire, il a permis aux Bleus de se qualifier pour les demi-finales, où ils rencontreront le Portugal, mercredi 28 juin. p. 28 et 29

Liquidateur de l'Etat patron



PIERO GNUDI

DERNIER président de l'IRI, l'istituto per la Ricostruzione Industriale, créé en 1933 par Mussolini pour prendre des participations dans les entreprises italiennes, Piero Gnudi, soixante-deux ans, aura liquidé, le 28 juin, ce symbole de l'interventionnisme d'Etat.

Lire page 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 627 - 7,50 F

intendant.com
Accédez en direct aux primeurs des grands vins de Bordeaux

www.intendant.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé à consommer avec modération

L'Europe attend son Copernic

L'EUROPE a besoin d'une révolution copernicienne. C'est le message lancé, le 12 mai, par Joschka Fischer. Le plus étonnant n'est pas que le ministre des affaires étrangères et chef de file des Verts allemands ait jeté une sorte de pavé dans la mare, c'est qu'il ait été entendu. Le débat sur la « finalité » de l'Europe, qu'avaient souhaité sans grande conviction les Quinze depuis deux ou trois ans, a brusquement « pris ». Chacun y va de sa contribution, pose des questions, présente des objections, oppose des arguments tirés parfois du vieux fonds « souverainiste », mais discute. Jusqu'à Tony Blair et José Maria Aznar, qui y sont allés d'une contribution commune, éloquent, il est vrai, la question des institutions.

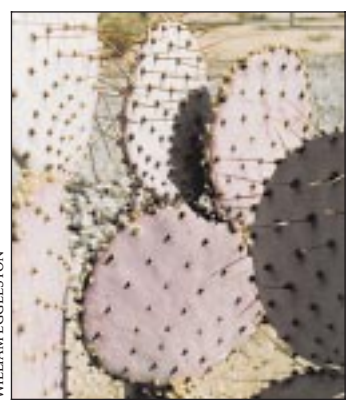
Même s'il ne se veut pas à proprement parler une réponse à Joschka Fischer, le discours - prévu de longue date - que Jacques Chirac prononce, mardi 27 juin, au Bundestag à Berlin, donnera la position solennelle de la France dans ce débat, au-delà des tâches de la présidence française. Les réformes des institutions, qui devraient être décidées au Conseil européen de Nice en décembre, ne peuvent au demeurant être envisagées en

elles-mêmes, indépendamment des objectifs que les Quinze - ou certains d'entre eux - se fixent à plus long terme. On ne saurait donc refuser de discuter de la « finalité » de l'intégration européenne, sous prétexte que nous attendent des problèmes plus urgents, sinon plus exaltants, comme le nombre de commissaires, la pondération des voix, les votes à la majorité qualifiée ou les coopérations renforcées. Toutes choses importantes, mais qui prendront un sens très différent selon qu'elles apparaîtront comme des mesures tactiques destinées à permettre le prochain élargissement ou comme les prémisses d'un nouveau bond en avant dans la création d'une union politique.

Il faut entendre la « finalité » de l'Europe dans les deux sens du terme « fin » : objectif et limite. Les deux sont liés. C'est parce que les limites de l'Europe ont été repoussées par la disparition du rideau de fer que la question du « pourquoi l'Union européenne ? » se repose avec autant d'acuité.

Daniel Vernet

Lire la suite page 20 et nos informations page 4



WILLIAM EGGLESTON

PHOTOGRAPHIE Couleurs du désert

La Fondation Cartier pour l'art contemporain consacre une exposition au désert. Des photos du XIX^e siècle, dix commandes passées à des artistes, et un grand parrain, le gentleman voyageur Wilfred Thesiger. William Eggleston a choisi les déserts du Sud-Ouest américain, et en couleur (photo). p. 33

International.....	2	Aujourd'hui.....	28
France.....	7	Météorologie.....	32
Société.....	10	Jeux.....	32
Régions.....	13	Immobilier/annonces	36
Carnet.....	14	Culture.....	33
Horizons.....	16	Guide culturel.....	35
Entreprises.....	22	Kiosque.....	38
Communication.....	24	Abonnements.....	38
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	39

ÉCONOMIE Confrontés aux inégalités croissantes entre nations, les économistes et la communauté internationale cherchent à « penser le développement ». ● À

PARIS, Lionel Jospin a proposé de construire une « mondialisation politique » permettant de mieux prendre en compte les enjeux du développement, à l'occasion, lundi

26 juin, d'une conférence de la Banque mondiale. ● À GENÈVE, un sommet social de l'ONU a débuté le même jour pour faire le bilan des progrès réalisés depuis le som-

met de Copenhague en 1995, au cours duquel la communauté internationale s'était fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités

dans le monde. ● LES MOUVEMENTS antimondialisation et les organisations non gouvernementales critiquent l'échec des stratégies de développement.

Comment réinventer les politiques d'aide aux pays pauvres ?

Les politiques de développement sont un fiasco : 1,2 milliard d'habitants de la planète vivent avec moins d'un dollar par jour. L'aide financière ne suffit pas et les politiques dites d'« ajustement » sont inefficaces. La lutte contre la pauvreté doit être multiforme

ENVIRON 20 % des six milliards d'habitants de la planète ont moins de l'équivalent d'un dollar par jour pour subsister. A l'échelle mondiale, un enfant sur quatre souffre de malnutrition. En Afrique, le revenu moyen par habitant a baissé depuis la fin des années 60. Si, globalement, le monde est plus riche d'une croissance rafferme et des bénéfices d'une « nouvelle économie », les politiques d'aide aux plus pauvres sont un fiasco manifeste. En 1960, les 20 % les plus riches de la population mondiale avaient un revenu 30 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres. En 1995, 82 fois. En 1997, 225 plus grosses fortunes du monde représentaient l'équivalent du revenu annuel des 47 % d'individus les plus pauvres de la population mondiale, soit 2,5 milliards de personnes.

Comment mieux partager les retombées de l'expansion ? Comment rattraper les exclus ? C'est ce que vont s'attacher à faire les experts mondiaux du développement tout au long de la semaine qui s'ouvre à Paris. A partir du lundi 26 juin et pendant trois jours, sous les auspices de la Banque mondiale et du Conseil d'analyse économique (CAE, un organisme rattaché au premier ministre), les économistes viendront remettre en cause cinquante ans de politique de développement dans le cadre d'une conférence intitulée « ABC-DE » (Annual Bank Conference on Development Economics) et qui devait être inaugurée par Lionel Jospin lundi.

UNE SEMAINE CHARGÉE

La semaine est chargée sur ce chapitre. Lundi s'ouvrira également à Genève un sommet social des Nations unies, précédé de manifestations des organisations « antimondialisation ». Jeudi 29 juin, en direct de l'Élysée, le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) présentera son rapport annuel sur le développement humain, centré sur les droits de l'homme. Vendredi 30, enfin, un séminaire réunira à Paris les ministres du développement des Quinze sur le thème « Identité européenne et développement ».

Un constat double est fait. Un : la politique d'aide financière débouche sur un gâchis. En Afrique, les vannes largement ouvertes des anciennes puissances coloniales n'ont souvent servi qu'à financer des « éléphants blancs » (des pro-

jets grandioses et inutiles) et à enrichir un petit nombre de dirigeants peu scrupuleux. Les détournements de fonds ont découragé les donateurs, et l'instabilité politique comme les conflits ont fait peur aux investisseurs privés.

Deux : les politiques d'inspiration libérale, dites d'ajustement, (d'austérité budgétaire) introduites au début des années 80 sous le nom de « consensus de Washington », ont plus de résultats mais elles ont un coût social qui s'avère aussi contre-productif. « Nous savons maintenant que la stabilité macro-économique, la libéralisation et les privatisations sont importantes mais pas suffisantes. Le développement a de multiples facettes. Faire

fonctionner les marchés va dans le sens de la réduction de la pauvreté mais demande également un environnement social solide. La pauvreté est multidimensionnelle : une meilleure qualité de vie ne se traduit pas uniquement par des revenus plus élevés mais s'exprime également par la sécurité et la participation à la vie publique, l'amélioration de l'éducation, de la nourriture et de la santé, un environnement protégé, un appareil d'Etat qui fonctionne, de plus grandes libertés civiles et politiques », devait admettre lundi 26 juin le président de la Banque mondiale lors de l'ouverture de la conférence ABCDE.

L'accélération de la mondialisation et les crises financières de

1997-1998 ont accru cet effet pervers. « Elles ont provoqué une réduction des dépenses publiques de santé et d'éducation au nom de la lutte contre le déficit budgétaire et, partant, un accroissement de la pauvreté et des inégalités. La mondialisation ne se résume pas à la simple ouverture des frontières : elle traduit aussi le poids croissant des marchés, le retrait des Etats nationaux, la difficulté de mettre en place des formes de pouvoir supranationales capables de l'orienter et l'essor de zones grises qu'elle produit et dont elle s'alimente », souligne Jacques Valier, professeur à l'université Paris-X-Nanterre et membre du CAE. « La globalisation est de plus en plus excluante », ajoute-t-il.

Mais comment réduire la fracture qui n'apparaît plus seulement entre pays pauvres et pays riches mais également au sein même des pays développés ? Un nouveau consensus se dessine ; la promotion exclusive de la croissance qui devait finir pas engendrer mécaniquement une amélioration générale du niveau de vie - idée, promue par le Trésor américain - a fait son temps.

PROTECTION SOCIALE

La nouvelle lutte contre la pauvreté ne peut se limiter à un retour aux aides financières, même si l'ONU réaffirme l'impératif - jamais atteint - pour les pays du Nord de consacrer 0,7 % du PIB à

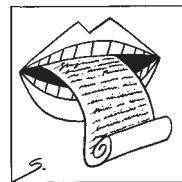
l'aide publique au développement. La politique de protection sociale doit en être une composante d'origine et non plus une façon de faire avaler la pilule des politiques d'ajustement ». La politique de redistribution doit elle aussi être intégrée aux stratégies de développement.

Les conférences de cette semaine devraient permettre de progresser vers l'idée que le développement est un concept large qui ne se mesure pas seulement par les biens matériels comme le PIB par tête, mais passe aussi par la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'accès au savoir.

Babette Stern

« Gouverner les forces qui sont à l'œuvre dans la mondialisation »

Voici les principaux extraits du discours prononcé par Lionel Jospin à l'ouverture de la Conférence de la Banque mondiale et du Conseil d'analyse économique, lundi 26 juin à Paris.



VERBATIM

« Sans politiques de redistribution, de justice sociale et d'investissement dans les secteurs qui répondent aux besoins essentiels, la croissance seule ne pourra corriger les injustices qui pèsent sur les pays en développement. (...) La croyance - ou le dogme - selon laquelle l'équité et la justice sociale seraient des freins au développement économique a cédé du terrain devant la conviction que celles-ci contribuent au contraire à l'efficacité économique à long terme. (...) »

« Pour ordonner la mondialisation, pour que la maîtrise en soit plus démocratique, il faut inventer des formes nouvelles de concertation au sein d'institutions multilatérales plus fortes et plus légitimes. (...) La mondialisation politique reste donc encore à construire. Cette mondialisation politique porte un nom : la régulation. (...) »

« Le moment est venu de s'attaquer au problème de l'architecture de la régulation mondiale. (...) Il faut compléter cette architecture là où elle est encore défectueuse, là où manquent des organisations, comme par exemple une Organisation mondiale de l'environnement

assurant le respect des engagements internationaux dans ce domaine. (...) »

« La France est très attachée à ce que le Fonds monétaire [international] demeure une institution à vocation universelle. Sa mission d'accompagnement des ajustements à court terme est essentielle ; mais le FMI doit rester une source de financement structurel pour les pays les plus pauvres qui n'ont pas accès aux financements ou investissements privés. (...) »

« Parallèlement, il faut renforcer la coordination européenne vis-à-vis de ces deux institutions [FMI et Banque mondiale]. (...) Nous devons nous interroger sur le mode de représentation de l'Union européenne dans les institutions de Bretton Woods. Pour renforcer la légitimité de ces institutions, nous devons enfin progresser vers la création de deux instances politiques d'orientation et de décision - un Conseil réunissant dans chaque cas les ministres des Etats membres. (...) »

« Ne prenons pas prétexte du retour bienvenu des capitaux privés vers le monde en développement pour relâcher notre effort public. (...) La plupart des pays les moins avancés demeurent à l'écart de cette source de financement. (...) »

« Nous ne pouvons pas laisser des lois économiques prétendument naturelles guider l'évolution de nos sociétés. Ce serait abdiquer nos responsabilités politiques. Nous devons au contraire chercher à gouverner les forces qui sont à l'œuvre dans la mondialisation de l'économie. »

A Genève, ouverture chahutée du sommet social de l'ONU

GENÈVE
de notre correspondant

Plusieurs milliers de manifestants ont défilé sans incidents dimanche 25 juin dans les rues de Genève pour protester contre la mondialisation et ses méfaits. Ce rendez-vous avait lieu à la veille de l'ouverture d'un « Sommet social » de l'ONU qui se tient jusqu'au 30 juin au palais des Nations, le siège européen de l'organisation. La réunion de Genève doit servir à faire le bilan des progrès sociaux accomplis dans le monde depuis le sommet de Copenhague en 1995, au cours duquel la communauté internationale s'était fixé des objectifs ambitieux en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde. En dépit de la gravité du sujet, seuls 30 chefs d'Etat et de gouvernement, essentiellement venus d'Afrique, sont attendus à Genève, alors que 117 d'entre eux s'étaient déplacés à Copenhague il y a cinq ans.

Les contestataires - 6 000 selon les organisateurs et 4 000 selon la police - ont traversé la ville pour se retrouver à proximité des bâtiments de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ONU. Echaudée par les images de Seattle et le souvenir des débordements qui avaient perturbé une réunion ministérielle de l'OMC en mai 1998 à Genève, la police locale a reçu le concours de 800 soldats de l'armée suisse.

Répondant à l'appel du mouvement Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) et de dizaines d'autres organisations, les manifestants comptaient dans leurs rangs de nombreux Français (délégations de la CGT, du Parti communiste et de la Ligue communiste révolutionnaire). Devant le siège de l'OMC transformé en camp retranché par un service d'ordre imposant, le dirigeant paysan et député écologiste suisse Fernand

Cuche a exprimé sa solidarité envers José Bové, retenu à Millau par la préparation de son procès.

Scandant des slogans hostiles à l'OMC, les manifestants ont dénoncé la « mascarade » que constitue selon eux la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Qualifiant les résultats obtenus de « désastreux », des tracts mentionnaient que « quatre des six milliards d'êtres humains vivent dans la pauvreté, tandis que la concentration des richesses est de plus en plus importante ».

STRUCTURER LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Des réflexions analogues avaient déjà été lancées lors d'un « sommet alternatif » réuni durant quatre jours à Genève pour mieux structurer les mouvements sociaux opposés à la mondialisation. Une centaine d'organisations non gouvernementales (ONG) ont saisi cette occasion pour rappeler aux membres de l'ONU les engagements de Copenhague. Le directeur général de l'Organisation internationale du travail, Juan Somavia, a accusé la mondialisation d'avoir échoué à endiguer la pauvreté et à améliorer les conditions de travail : « Nous ne pouvons plus lui donner le bénéfice du doute », a-t-il constaté au vu des maigres résultats enregistrés depuis la conférence de Copenhague.

Comme l'a souligné le président de l'assemblée générale de l'ONU et ministre namibien des affaires étrangères, Theo Ben Gurirab, le constat de l'échec de Copenhague est largement partagé. En écho, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a souligné devant les ONG la nécessité d'une « volonté politique » pour réaliser les engagements de Copenhague.

Jean-Claude Buhner

Un rapport très critique sur la politique française

ALORS que la France s'appête à prendre, au 1^{er} juillet et pour six mois, la présidence de l'Union européenne,

certaines lui demandent de mettre à profit cette période pour donner une impulsion à la politique d'aide au développement. C'est le cas du Haut conseil de la coopération internationale (HCCI), un organisme consultatif créé par Lionel Jospin et qui rassemble des représentants de différents secteurs de la société civile (ONG, entreprises, collectivités locales, etc.) sensibilisés à cette question.

Dans le rapport qu'il devait adresser au premier ministre lundi 26 juin, le HCCI regrette que la France n'ait pas fait de ce sujet une priorité. « La politique européenne d'aide au développement est un échec plus grave encore que celui des politiques bilatérales des Etats membres », estime-t-il, incriminant « les procédures, trop centralisées et bureaucratiques à l'extrême, la faible compétence des personnels, le manque de transparence dans l'élaboration des politiques et dans le choix des contractants, la mauvaise coordination avec les autres bailleurs de fonds ».

« CACOPHONIE »

L'aide au développement devrait, selon le HCCI, faire partie des discussions en cours sur la réforme des institutions de l'Union, trop exclusivement centrées sur la problématique de l'élargissement. Ferme dans le verdict, le rapport est toutefois assez peu explicite sur les réformes institutionnelles souhaitables. Il préconise, sans guère argumenter, la création d'un Office européen de la coopération internationale et une réforme des instruments de l'aide européenne s'inspirant des méthodes qui ont réussi « en interne », à savoir celles des fonds structurels et des programmes d'échanges.

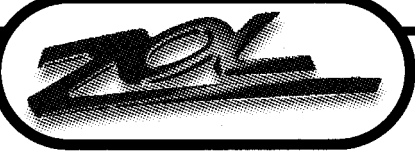
Il appelle, d'autre part à une « re-

fonte du système international ». « La place de l'Union européenne dans les institutions de Bretton Woods devra être redéfinie », dit-il notamment, en souhaitant que l'Europe pèse de son poids réel au sein du FMI et de la Banque mondiale. « Aujourd'hui, les représentations des pays européens de l'Union sont éclatées », elles interviennent « en cacophonie », dit le HCCI qui suggère que la France propose, dans un premier temps, une procédure de concertation entre membres de l'Union, puis une représentation européenne commune au sein de ces institutions.

Ce rapport ressemble davantage à un catalogue sans surprises de vœux pieux qu'à un guide précis pour les six mois qui viennent. Ses auteurs estiment d'ailleurs que la crédibilité de la France souffre de la forte diminution de son budget d'aide au développement depuis 1995. Sans même évoquer ceux qui, en Europe, font encore beaucoup moins bien, ils redoutent la poursuite de cette tendance en France : « Les indications connues à ce jour sur le budget 2001, très alarmantes, laissent craindre que la France ne dispose pas du crédit moral lui permettant d'être moteur dans l'élaboration d'une politique européenne de développement ».

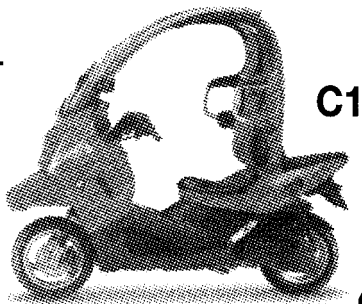
Cette politique européenne, pour l'instant, n'existe pas. « La démission de la pensée européenne, depuis vingt ans, face à la pensée américaine sur le développement, a été flagrante », dit le HCCI, qui entend, pour sa part, organiser une concertation entre les organismes européens ayant comme lui pour mission de réfléchir aux moyens d'améliorer les choses.

Claire Tréan

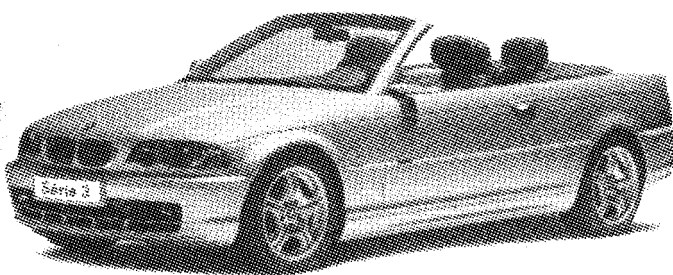


BMW Cabriolet Série 3, C1 et X5.

Venez les essayer



Cabriolet Série 3



44, av. Edouard Vaillant 92 BOULOGNE - PTE DE ST-CLOUD
01 46 09 91 63 - Votre contact : Bertrand PIRON



Le G 8 élargi consacré à la bioéthique se prononce contre la brevetabilité des gènes humains

Aucun consensus n'a été trouvé quant à la recherche sur l'embryon

Organisée samedi 24 et dimanche 25 juin dans un grand château viticole bordelais, la rencontre – consacrée à la bioéthique – des ministres de la

recherche des pays du G 8 (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Russie, Japon, Canada et France), à laquelle participaient aussi

ceux du Brésil, de la Chine, du Mexique et de l'Inde, s'est achevée sans déclaration commune (lire aussi notre éditorial page 20).

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

La rencontre des ministres de la recherche des pays du G 8, organisée samedi 24 et dimanche 25 juin à Bordeaux et consacrée à la bioéthique, aura été marquée, à la veille de l'annonce internationale de l'achèvement de la première phase du séquençage du génome de l'espèce humaine, par un consensus général contre la prise directe de brevets sur les gènes qui constituent ce patrimoine héréditaire qui, selon les termes de la Déclaration universelle sur le génome humain de l'Unesco, fait partie du « patrimoine commun de l'humanité. »

« Les échanges que nous avons pu avoir dans le cadre de cette rencontre ont permis d'établir qu'il y avait une très forte convergence sur la question de la brevetabilité du vivant, a déclaré au Monde Roger-Gérard Schwarzenberg, ministre français de la recherche. Tous les participants sont d'accord pour dire que les données brutes issues du séquençage du génome ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation, doivent impérativement rester dans le domaine public et ne doivent pas faire l'objet de prises de brevets. La France avait déjà pris explicitement cette position en 1998. Elle avait été rejointe par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne le 14 mars 2000, lorsque Bill Clinton et Tony Blair avaient fait une déclaration commune sur ce thème. »

Ainsi, pour les participants au G 8 de Bordeaux, seules les véritables innovations établies à partir de la structures des gènes pourront à l'avenir être protégées par des brevets. En d'autres termes, la simple découverte d'un gène devrait rester en dehors du champ de la brevetabilité, l'innovation biotechnologique se définissant par l'identification de la fonction d'un gène à partir d'une méthode expérimentale, mais aussi par la descrip-

tion de ses possibles applications diagnostiques ou thérapeutiques.

Un fois ces principes posés, la principale difficulté et les possibles divergences entre les offices internationaux des brevets tiennent à la définition de « l'identification de la fonction ». Les biologistes eux-mêmes ne sont pas toujours d'accord entre eux sur cette question. Cette définition est d'autant plus délicate qu'un même gène peut avoir plusieurs fonctions. Lors du colloque scientifique organisé par l'université des sciences de Bordeaux, qui précéda la réunion du G 8, le professeur Jean Weissenbach, directeur du Génoscope d'Evry, a ainsi expliqué que le concept de « fonction » d'un gène était très vague et que la notion du couple formé par un gène et la protéine dont il dirige la synthèse était aujourd'hui dépassée. « Au-delà des caractéristiques traditionnelles de nouveauté et d'applicabilité, il nous faudra donc parvenir à mieux préciser dans ce domaine les critères d'inventivité qui permettront la prise de

brevet », explique M. Schwarzenberg.

C'est précisément cette question qui est au centre de la controverse actuelle sur la transposition dans le droit français de la directive européenne de 1998 sur la protection des inventions biotechnologiques (Le Monde daté 25-26 juin). Cette directive qui a d'ores et déjà, ces dernières semaines, été adoptée par plusieurs pays de l'Union européenne, n'a pas fait directement l'objet des échanges du G 8.

« TOUR D'HORIZON »

Le problème a néanmoins été abordé dans la mesure où Philippe Busquin, commissaire européen à la recherche, était présent à Bordeaux. « Il est clair que cette directive est assez mal rédigée, notamment dans le deuxième alinéa de son article 5, estime M. Schwarzenberg. Pour autant la lecture de l'ensemble du texte, et notamment de ses considérants, permet une lecture claire. Or l'Union européenne n'ayant pas de compétences législa-

œuvre de telles recherches.

● **Collections d'échantillons biologiques d'origine humaine.** Les problèmes soulevés par ces collections (également dénommées « banques scientifiques » ou encore « centres de ressources biologiques ») ont également été abordés lors de la rencontre de Bordeaux. Le champ d'utilisation de ces collections de cellules (et donc d'ADN) est à la fois immense et illimité dans le temps dans la mesure où elles sont conservées par congélation. Pour autant il n'existe dans ce domaine aucune réglementation internationale. D'autre part les progrès de la génétique font que ces collections sont devenues de véritables marchandises qui se négocient à des tarifs de plus en plus élevés.

tive ou normative en matière d'éthique, les aspects les plus importants ne pouvaient être que dans les considérants. »

« Pour ma part, ajoute le ministre français de la recherche, je souhaite qu'il y ait au plus vite une concertation entre la Commission européenne et l'Office européen des brevets. Il serait bon, d'autre part, que la France demande à Bruxelles une interprétation de cette directive. Si la Commission européenne confirme que l'interprétation que l'on peut faire de ce texte est conforme à celle qui est la nôtre, nous pourrions faire l'économie de nouvelles discussions et négociations. »

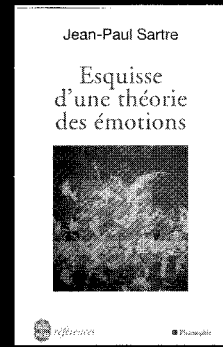
La réunion du G 8 n'aura d'autre part pas permis d'avancer sur la question de la recherche sur l'embryon humain. Lors du colloque scientifique qui avait précédé la rencontre des ministres de la recherche, plusieurs biologistes français et étrangers ont expliqué à quel point ces recherches étaient riches de promesses thérapeutiques. C'est la découverte de l'extraordinaire plasticité de certaines des cellules (« cellules-souches ») embryonnaires, capables de se différencier et de recomposer les différents tissus de l'organisme, qui autorise ici de nombreux espoirs de traitement et le développement d'une nouvelle médecine, dite « régénératrice ».

Compte tenu des profondes divergences existant entre les pays du G 8 sur le statut de l'embryon humain et la possibilité d'utiliser ce dernier à des fins de recherche, les participants à la réunion du G 8 se sont limités à un simple « tour d'horizon ». En France, cette question sera au centre de la relecture par le Parlement des lois de bioéthique de 1994, lecture prévue pour 1999 et dont nul ne sait au gouvernement si elle pourra commencer à se faire avant la fin de l'an 2000.

Jean-Yves Nau

Juin 2000

Le LIVRE de POCHÉ



LITTÉRATURE GÉNÉRALE

Malika Oufkir/ Michèle Fitoussi	La Prisonnière
Lorette Nobécourt	La Conversation
Jacqueline Harpman	L'Orange rompu
Peter Berling	La Couronne du Monde - Les Enfants du Graal T3
Barbara Taylor Bradford	Pouvoir d'une femme
Jocelyne Godard	Les Thébaines T1 - La Couronne insolente T2 - De roche et d'argile
Gerald Messadié	Moïse - Le Prophète fondateur T2
Lucien Bodard	Le Chien de Mao
Janine Boissard	Toi, mon Pacha
Marie-Pierre de Cosse Brissac	Le Cahier indien
Erich Segal	Only love
Françoise Giroud	Les Françaises
Anne Bragance	Le Fils-récompense
Olivier et Patrick Poivre d'Arvor	La Fin du monde
François Emmanuel	La Passion Savinsen
Axel Aylwen	Le Dernier Vol du Faucon - Le Faucon du Siam T3
Claude Vincent	Les Roses de l'hiver
Jean-Marc Roberts	Affaires étrangères
Taslima Nasreen	Enfance, au féminin
Jean-François Josselin	Les Petites Horreurs

THRILLERS-POLICIERS

Mary Higgins Clark	Une si longue nuit
Tom Clancy	Code SSN
Andy McNab	Manipulation
Elizabeth Peters	La Déesse Hippopotame
Georges Simenon	Maigret et la vieille dame
Dorothy L. Sayers	Au crépuscule de l'Empire
Joseph Klempner	Le Grand Chelem
Tim Sebastian	Ultra

BIBLIO-ROMANS

Joyce Carol Oates	Man crazy
W. Somerset Maugham	The summing up

BIBLIO-ESSAIS

Hélène Védrine	Le Sujet éclaté
Daniel Halévy	Nietzsche

LA POCHOTHEQUE

Marivaux	Théâtre complet
----------	-----------------

CLASSIQUES

Oscar Wilde	Intentions
Voltaire	Micromégas (10 F)
Jarry	Ubu roi (10 F)
Mérimée	La Double Méprise (10 F)
Fichte	Doctrine de la science nova methodo
Nietzsche	La Généalogie de la morale

RÉFÉRENCES

(Inédit) INSEE	L'Économie française 2000-2001
Jean-Paul Sartre	Esquisse d'une théorie des émotions

SCIENCE-FICTION

Robert Silverberg	Les Monades urbaines
-------------------	----------------------

Le gouvernement espagnol accélère la libéralisation économique

MADRID

de notre correspondant

L'Espagne mise sur une ambitieuse seconde phase de libéralisation, pour achever d'assainir son économie, maintenir la croissance (4,1 %, le dernier trimestre en rythme annuel), tenter de contenir les prix (l'inflation a atteint 3,1 %) et, surtout, mettre un terme aux derniers vestiges des anciens monopoles d'Etat. En ce sens, le ministre de l'économie et vice-premier ministre Rodrigo Rato a annoncé, vendredi 23 juin, une importante série de décrets-lois, adoptés le même jour en conseil des ministres et qualifiés, par la presse, de « plus grande libéralisation de l'histoire ».

De quoi s'agit-il ? Non de mesures conjoncturelles mais, selon le ministre « d'un profond changement des règles du jeu de notre structure économique, pour adapter l'Espagne à la nouvelle économie ». Et M. Rato prévient : « Le gouvernement ne répondra pas aux attentes des intérêts corporatistes qui vont contre l'intérêt général ».

Beaucoup de ces nouvelles mesures concernent l'ouverture du secteur énergétique. C'est ainsi, par exemple, que la libéralisation totale de l'électricité et du gaz est avancée de quatre ans : en 2003, et non plus en 2007 comme cela était prévu, les clients choisiront, en toute liberté, leur fournisseur. De même, les

tarifs de l'électricité baisseront de 9 % en trois ans. Enfin, pour les deux grandes compagnies qui ont fonctionné, longtemps, en situation de quasi-monopole, des restrictions s'annoncent : Endesa, qui génère 40 % de la capacité électrique espagnole, ne pourra pas augmenter sa capacité avant un délai de cinq ans. Délai fixé à trois ans dans le cas de Iberdrola qui représente, elle, plus de 20 % de la production électrique.

FIN DU MONOPOLE DE TELEFONICA

Rodrigo Rato a décidé de s'attaquer également au secteur des carburants, pour ouvrir le capital de la société logistique d'hydrocarbures, CLH, qui détient le monopole de la distribution, afin de rendre plus facile la création de stations-service indépendantes, en y limitant à 25 % maximum la participation des gros opérateurs. Mesure qui permettra l'entrée de nouveaux actionnaires dans le capital de CLH, détenu, aujourd'hui, à plus de 61 % par le groupe pétrolier Repsol et à 25 % par Cepsa. De même, Repsol et Cepsa, qui représentent respectivement environ 30 % et 15 % du marché, ne pourront pas ouvrir de nouvelles stations-service avant cinq ans pour Repsol, trois ans pour Cepsa.

L'offensive du ministère de l'économie portera aussi sur un secteur délicat : la libéralisation des horaires commerciaux, qu'il n'avait pu

effectuer lors du premier mandat de M. Aznar en raison des réticences des petits commerçants dont les alliés catalans, indispensables à l'époque, de M. Aznar s'étaient fait le relais. Désormais, les petits commerces auront une liberté totale d'horaires, y compris les dimanches et jours fériés. Pour les grandes surfaces, d'ici 2004, les dimanches et jours fériés ouvrables passeront progressivement de 8 à 12 par an.

Enfin, les mesures de libéralisation, qui concernent également la vente des produits pharmaceutiques et des livres scolaires, s'appliqueront aussi au secteur des télécommunications. A partir de janvier 2001, les Espagnols pourront choisir, sans changement de ligne, leur opérateur de téléphonie fixe, et, à partir du 15 novembre, ce sera la fin effective de l'ancien monopole du géant des télécommunications, Telefonica, avec la libéralisation des communications locales.

Telefonica devra mettre aussi son réseau au service d'Internet. Le gouvernement a en effet décidé d'instaurer un tarif fixe, équivalent à 110 francs par mois, qui permettra de naviguer sans limitation sur le réseau de 18 h à 8 h en semaine et sans restriction d'horaires toutes les fins de semaine et jours de fête.

Marie-Claude Decamps

Le Vatican révèle le « secret » complet de Fatima

UN PETIT billet de vingt-huit lignes et un document explicatif d'une quarantaine de pages signé par le cardinal Josef Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi : le Vatican a mis fin à un suspense de trois décennies en révélant, lundi 26 juin, la troisième partie du secret de Fatima.

C'est Jean Paul II lui-même qui avait souhaité cette publication complète pour mettre fin aux spéculations nées, dans des milieux catholiques traditionnels, sur un « secret » largement fabriqué par le clergé portugais dans le climat de la deuxième guerre mondiale, de la peur du communisme et des persécutions religieuses à l'époque du dictateur Salazar.

Ces quelques lignes du « secret » de Fatima sont une repro-

duction du manuscrit de Lucie Dos Santos, l'un des trois enfants qui auraient vu la Vierge en 1917. Aujourd'hui âgée de 93 ans, carmélite à Coïmbra au Portugal, Lucie avait mis par écrit, au début de 1944, les trois parties du message que les voyants auraient reçu de la Vierge le 13 juillet 1917. Seules les deux premières parties étaient connues. Elles comprennent le récit d'une vision de l'enfer par les trois enfants, l'annonce de la deuxième guerre mondiale, la nécessité de consacrer le monde à la Vierge pour éviter les guerres et les persécutions contre les catholiques et le souhait d'une « conversion » de la Russie communiste.

La troisième partie n'était connue que d'un nombre de personnes très restreint. Selon la voyante Lucie, elle ne pouvait être

révélée qu'à partir de 1960 si le pape le jugeait opportun. Mort en 1963, Jean XXIII n'avait pas voulu le publier, ni même s'exprimer sur son contenu. Son successeur Paul VI, au cours d'un pèlerinage à Fatima en 1968, en avait donné la substance et évoqué des risques de crise à l'intérieur de l'Eglise et de menace d'une nouvelle guerre mondiale.

Publiée intégralement à Rome ce lundi 26 juin, la troisième partie du secret de Fatima contient une brève allusion prémonitrice – deux lignes sur vingt-huit – à la tentative d'attentat contre Jean Paul II, survenue le 13 mai 1981, jour anniversaire des premières apparitions dans la cité mariale du Portugal. Elle parle de « un évêque vêtu de blanc », qui « tombe à terre comme mort sous les coups d'une

arme à feu ». Ces quelques mots révélés par le cardinal Sodano, secrétaire d'Etat du Vatican, dès le 13 mai 2000 au cours du dernier pèlerinage de Jean Paul II à Fatima, avaient relancé les spéculations chez tous les amateurs de prophéties, fantaisistes ou apocalyptiques.

Le mérite d'une publication complète est de ramener l'affaire à « de plus justes proportions », comme devait le déclarer le cardinal Ratzinger. S'il évoque bien « la lutte des systèmes athées contre l'Eglise et les chrétiens », l'essentiel du message de Fatima reste, à destination des fidèles catholiques, un appel très classique à la prière, à la pénitence et à la dévotion mariale.

Henri Tincq

Les Allemands attendent de M. Chirac un engagement européen au Reichstag

Le point fort de la visite officielle du chef d'Etat français sera le discours qu'il doit prononcer mardi à Berlin, devant les députés, sur fond de relance des relations entre Paris et Berlin avant la présidence française de l'Union européenne

Le président Jacques Chirac effectue dimanche 25, lundi 26 et mardi 27 juin sa première visite d'Etat en Allemagne, sur fond de relance du couple franco-allemand avant la présidence française de l'Union euro-

péenne, le 1^{er} juillet. Le rapprochement entre Paris et Berlin a été illustré dès dimanche soir à l'occasion d'une interview commune donnée par le chancelier social-démocrate allemand Gerhard Schröder et le

président Jacques Chirac à la deuxième chaîne de la télévision publique allemande (ZDF) : « *Mon ambition, ce à quoi je suis résolu, c'est, grâce à l'entente et à l'amitié franco-allemande, de progresser et de*

poursuivre cette grande aventure européenne », a déclaré M. Chirac. Lundi, Jacques Chirac sera reçu par le président Johannes Rau. Mais le point fort de cette visite sera le discours qu'il doit prononcer,

mardi, dans le bâtiment historique du Reichstag, où siègent les députés du Bundestag à Berlin. Il est le premier chef d'Etat étranger invité à s'y exprimer depuis le déménagement de la capitale de Bonn à Berlin.

BERLIN

de nos envoyés spéciaux

Enfin seul. A lui les honneurs du Reichstag, à lui la réponse attendue de la France au discours de Joschka Fischer. A lui le symbole de ce couple franco-allemand ressoudé, réconcilié, retrouvé. Trois jours durant, à l'occasion de sa visite d'Etat en Allemagne, Jacques Chirac va pouvoir savourer le privilège d'incarner seul la France, sans être flanqué de son premier ministre, comme c'est toujours le cas en période de cohabitation. Dîner avec le couple Schröder, entretien télévisé avec le chancelier, visite de l'Exposition universelle de Hanovre, rencontre avec des jeunes, visite d'ateliers sur le livre, le cinéma, les nouveaux médias, Jacques Chirac va profiter de la relance du couple franco-allemand, qui a trouvé un nouveau souffle depuis la rencontre discrète qu'ont tenue les dirigeants français et allemands à Rambouillet, le 19 mai.

Le clou de cette visite d'Etat, la première depuis la réinstallation des institutions allemandes à Berlin, doit être le discours que prononcera le président de la République au Reichstag, mardi 27 juin dans la matinée. La pression est grande. M. Chirac prend la suite de François Mitterrand, qui avait donné un sérieux coup de main à Helmut Kohl en 1983, plaçant devant le Bundestag en faveur de l'installation de missiles de l'OTAN en Allemagne. Les Allemands attendent une proposition européenne de la France ;

ils attendent une réponse à la relance de l'Europe fédérale préconisée à la mi-mai par le ministre des affaires étrangères Joschka Fischer ; une réponse aussi à Gerhard Schröder, qui, en s'exprimant le 30 novembre devant l'Assemblée nationale française, avait repris à son compte l'idée française d'« Europe puissance », une concession passée inaperçue à Paris, où son discours avait déçu.

« CONFRÉRIE DU BOUDIN NOIR »

Sur l'Europe, M. Chirac a pris quelques longueurs d'avance sur le premier ministre. Lionel Jospin, réticent sur les idées de M. Fischer, s'est contenté, au sommet franco-allemand de Mayence, début juin, de qualifier de « salubre » le débat lancé par M. Fischer. Le président, qui avait préparé son coup, multiplie ce jour-là les superlatifs pour louer l'« excellent » travail de M. Fischer. Déjà, à Rambouillet, il avait proposé au ministre allemand qu'il lui écrive son discours au Reichstag. Peu importe ce que pense réellement le chef de l'Etat, il doit montrer qu'il incarne la relation franco-allemande depuis l'arrivée au pouvoir de Gerhard Schröder.

A l'époque, il était urgent pour M. Chirac de ne pas ajouter à l'affaiblissement de son pouvoir depuis la dissolution ratée de 1997, depuis son isolement politique dans une Europe « rose ». Aussi multiplie-t-il, dès le début, les démonstrations publiques de complicité avec le chancelier allemand. Les deux hommes



se retrouvent dans un restaurant alsacien et se tutoient aussitôt. « *Entre Schröder et Chirac, c'est la confrérie du boudin noir* », résume un fonctionnaire à la chancellerie, qui précise que « *Chirac est sympa, et il y a des choses qu'on peut dire quand on est sympa* ». Schröder qualifie Chirac de « *social-démocrate* », ce qui semble ravir l'équipe de l'Elysée, mais horrifie Mitterrand. Et puis, gros avantage, Chirac étant de droite, il n'est pas en concurrence avec M. Schröder. « *Il est toujours plus facile de s'entendre avec quelqu'un qui n'est pas de sa fa-*

mille politique. Dans la famille social-démocrate européenne, il y en a toujours un qui veut devenir le modèle. Aucun n'accepte que l'autre soit le leader. Tout cela n'existe pas avec Chirac », analyse un observateur français.

Jacques Chirac a donc vite oublié que Gerhard Schröder avait refusé au lendemain de son élection de se rendre à son invitation pour participer aux cérémonies du 11 Novembre, qui rappellerait trop la main tenue Kohl-Mitterrand en 1984 à Verdun. L'objectif de M. Schröder, à l'époque, était de

s'affranchir des Français, accusés de mener la danse en Europe depuis des décennies. « *La France, pour Schröder, c'était comme une vieille maîtresse que l'on n'aime plus et qui s'accroche, alors que lui n'avait d'yeux que pour Tony Blair, qui lui semblait incarner l'avenir* », commente une personnalité de la chancellerie.

M. JOSPIN EN RETRAIT

Mais l'affaire tourne au vinaigre pendant la préparation de la réforme des finances européennes début 1999. Les fonctionnaires allemands tentent d'isoler la France mais aussi de jouer la carte Jospin, pour obtenir qu'une partie des aides à l'agriculture soient cofinancées par les Etats et pas seulement par Bruxelles : la manœuvre devait permettre d'alléger le chèque versé par l'Allemagne à l'Europe. En vain. Le premier ministre français ne veut pas prendre le moindre risque de prêter le flanc aux attaques du président de la République sur ce dossier très politique. La France fait bloc. « *On sentait que Mitterrand pouvait être sensible à l'idée d'un cofinancement, mais il sentait derrière lui l'haleine de Chirac, ce qui empêchait d'arriver à un compromis* », raconte un fonctionnaire allemand. De fait, Lionel Jospin laisse Jacques Chirac mener la négociation agricole à Berlin, seul tard dans la nuit. Et le président ne cède pas d'un pouce. Le chancelier Schröder, affaibli sur la scène politique intérieure, contraint à un succès à cause de la guerre du

Kosovo qui vient d'éclater, cède en rase campagne et se sent humilié. « *Chirac a choisi la vache allaitante aux dépens de la grandeur de l'Europe. Il se conduit comme l'aurait fait Aznar. Mais il s'agit de la grande France !* », persifle-t-on pendant des semaines au ministère des affaires étrangères.

« *Schröder était fou de rage* », rappelle-t-on encore aujourd'hui à la chancellerie. Dans la foulée du sommet de Berlin, les diplomates allemands boycottent le cocktail de départ de l'ambassadeur de France à Bonn, le mitterrandien François Scheer, qui s'est répandu en propos aigres-doux à leur rencontre pendant les difficiles semaines de négociations. Après Berlin, la leçon sera tirée : il ne faut pas travailler contre les Français, mais avec ; Jacques Chirac a beau être le chef de l'exécutif, il convient de négocier aussi avec le premier ministre, qui a la maîtrise de l'appareil d'Etat, d'autant que la politique européenne concerne de plus en plus les domaines de politique intérieure, qui sont du ressort de Mitterrand. Dans les mois qui suivent, les Allemands tentent de se rapprocher de Lionel Jospin, non sans succès. Mais le premier ministre reste très en retrait, surtout depuis le ratage de son voyage au Proche-Orient, en février dernier. Dans ces conditions, Jacques Chirac a pour l'instant le champ libre.

Arnaud Leparmentier et Pascale Robert-Diard

Lionel Jospin a du mal à s'imposer en Allemagne

BERLIN

de nos envoyés spéciaux

Pendant longtemps, il avait laissé son ministre des finances, le germanophile Dominique Strauss-Kahn, jouer le rôle de contrepois à Jacques Chirac. Depuis, il existe un vide qui n'a pas été comblé, même si Lionel Jospin fait des efforts en multipliant les déplacements outre-Rhin. Il s'est ainsi rendu au sommet des modernisateurs, début juin, mais c'est le président américain Bill Clinton qui y a tenu la vedette. Depuis le début, Lionel Jospin ne se sent guère d'affinités avec Gerhard Schröder, qu'il trouve trop libéral. Brigitte Sauzay, conseillère du chancelier pour les relations franco-allemandes, a bien tenté de lier les deux hommes. Elle s'efforce de donner une image intellectuelle du chancelier, lui faisant déclamer du Rilke lors d'une visite du Musée Rodin de Meudon en compagnie de M. Jospin, dont c'est la ville natale.

Cela ne convainc pas. « *Ce n'est pas sa culture, il ne cite aucun philosophe, aucun écrivain* », commente un fonctionnaire de la chancellerie. Et puis, l'entourage du premier ministre passe mal. « *Le côté intello parisien, cosmopolite du PS fait trouver à Schröder que le côté plouc, provincial et mal éduqué du SPD n'est pas si mal. Il n'aime pas la gauche*

caviar », commente une personnalité de la chancellerie. Le peu d'affection que porte à l'Allemagne le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, se sent. L'obsession protocolaire française agace. « *A mon arrivée, j'ai envoyé un fax, les gens de Moscovici n'ont même pas répondu. J'ai demandé à la voir, on m'a répondu que c'était impossible car je n'ai pas le titre de ministre* », se plaint un conseiller à la chancellerie.

Surtout, idéologiquement, Lionel Jospin n'a pas grand-chose à voir avec le social-démocrate Schröder, qui se veut avant tout pragmatique. A son arrivée au pouvoir, il se rassure par la présence dans l'équipe Schröder du Sarrois Oskar Lafontaine, le « *Lionel Jospin allemand* ». Mais en misant à outrance sur le président du SPD devenu ministre des finances, les Français s'immiscent dans la guerre des clans qui fait rage au SPD. « *La lutte n'était pas contre Jospin, mais interne au parti, Schröder contre Lafontaine. La gauche du parti expliquait qu'il y avait le bon SPD, qui habitait à Sarrebruck et à Paris, et le mauvais SPD, qui habitait Hanovre et Londres* », explique un conseiller de la chancellerie.

Ce malentendu persiste après le retrait de la vie politique de Lafon-

taine, en mars 1999. « *Jusqu'à l'été 1999, beaucoup croyaient que Lafontaine reviendrait. Jospin lui-même disait que cet homme ne pouvait pas être mort* », confirme un observateur français.

TENTATIVE DE RÉCONCILIATION

Le malentendu est à son comble lors de la publication en juin 1999 du manifeste Blair-Schröder sur la modernisation de la social-démocratie, qui fait passer la France pour un pays ringard. La concurrence entre les leaders de l'Europe rose est alors à son comble.

Le rhabillage n'a lieu qu'à la fin de l'été. Gerhard Schröder cesse de jurer par Tony Blair et reconnaît la

prééminence du couple franco-allemand dans la construction européenne. Son regard sur la politique de Lionel Jospin s'affine. Constatant que la France va économiquement mieux que l'Allemagne, M. Schröder explique désormais qu'il convient, en Europe, non pas de comparer les discours, mais les politiques réellement pratiquées.

Un colloque sur la Mémoire organisé début septembre au château de Genshagen, au sud de Berlin, doit permettre de réconcilier les deux hommes. A l'origine, ils devaient s'y croiser sans s'y rencontrer. Ils s'y verront sans vraiment se parler. Dans son discours, M. Schröder fait des ouvertures à la

France. En réponse, le premier ministre lit un discours académique. Les deux hommes ne passent pas le cocktail ensemble. Le déjeuner en tête-à-tête qui suit se serait passé un peu mieux, mais le vrai dégel n'intervient qu'au congrès du SPD, début décembre : ce n'est pas Tony Blair qui est l'hôte d'honneur de ce congrès qui s'annonçait difficile pour Gerhard Schröder, mais Lionel Jospin, qui aide le chancelier à être réélu en passant du baume au cœur des militants de gauche du SPD.

Les conseillers ont abandonné l'idée de créer une fausse amitié entre les deux hommes. « *Jospin et Schröder ne se trouveront jamais sur*

le plan intellectuel, ils sont trop différents. Et les rencontres privées sont inutiles : cela fait un flop, quand les couples sont trop dissemblables », commente un diplomate français. L'on finit par ne plus trop s'en inquiéter. « *Schröder n'est pas Kohl : il n'est pas l'homme des amitiés. Il voit ses intérêts, l'intérêt du pays* », affirme un fonctionnaire allemand. Tant que M. Jospin, qui refuse toute interview à la presse allemande, n'affirme pas son profil européen, les Allemands n'ont du coup guère d'autre choix que celui de se tourner vers le président de la République.

Ar. Le. et P. R.-D.

François Mitterrand au Bundestag en 1983

LA DERNIÈRE FOIS qu'un chef de l'Etat français s'est adressé au Bundestag, c'était le 20 janvier 1983, à Bonn, pour le vingtième anniversaire du traité de l'Elysée. Le discours que François Mitterrand prononça ce jour-là pour défendre la décision de l'Alliance atlantique de déployer en Allemagne de nouveaux missiles nucléaires américains contre l'opposition d'un mouvement pacifiste en pleine effervescence a fait date. Il a scellé entre le président de la République socialiste et le chancelier chrétien-démocrate Helmut Kohl une solidarité politique qui jouera un rôle essentiel dans les développements ultérieurs de l'Europe, notamment lors de la réunification allemande de 1990.

Fraîchement devenu chancelier après le retournement d'alliance des libéraux qui avait sonné le glas du pouvoir social-démocrate, M. Kohl venait de convoquer des élections générales anticipées. L'installation en Allemagne de missiles de croisière et de Pershing II américains, destinée à répondre au déploiement de nouvelles fusées à moyenne portée soviétique visant l'Europe, divisait alors profondément les Allemands. L'ex-chancelier social-démocrate Helmut Schmidt, qui y était favorable, s'était heurté sous son gouvernement à une violente opposition de la jeune gauche socialiste, et des

écologistes. C'était le début du parti Vert. Fallait-il accepter les missiles américains pour maintenir l'équilibre de la dissuasion si les Soviétiques persistaient à déployer leurs SS 20 ou exiger une réduction unilatérale des armements censée impressionner Moscou ? La base du parti chrétien-démocrate était hésitante.

SOLIDARITÉ ATLANTIQUE

Lors de la décision, prise en décembre 1979 par l'OTAN, de riposter à Moscou, la position officielle de la France giscardienne était simple : nous n'étions pas concernés puisque notre dissuasion était fondée sur un armement stratégique indépendant, relativement modeste, qui ne devait pas être inclus dans les négociations entre les deux super-grands. Le discours au Bundestag a été l'occasion pour Mitterrand de marquer solennellement son opposition aux euromissiles et d'affirmer une solidarité atlantique inattendue qui lui attira la reconnaissance d'Helmut Kohl. « *L'arme nucléaire, instrument de [cette] dissuasion, qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, demeure la garantie de la paix dès lors qu'il existe l'équilibre des forces (...). Le maintien de cet équilibre implique à mes yeux que des régions entières d'Europe occidentale ne soient pas dépourvues de parade,*

face à des armes nucléaires spécifiquement dirigées contre elle (...). C'est pourquoi la détermination commune des membres de l'Alliance atlantique et leur solidarité doivent être clairement confirmées pour que la négociation aboutisse. »

Cette déclaration, qui provoqua les applaudissements de la droite allemande, brouilla pour longtemps les relations entre François Mitterrand et le parti social-démocrate de Willy Brandt, dont une grande majorité de députés avait crié à la trahison. Mais il marqua la relance de la coopération franco-allemande, qui avait connu une période difficile après l'arrivée des socialistes au pouvoir en France en 1981. François Mitterrand y attachait un prix particulier. Il avait écarté le texte du discours préparé par les services du Quai d'Orsay, jugé tiède et conventionnel. Avant son arrivée à Bonn, il écrivit un discours avec quelques collaborateurs auxquels il avait donné consigne d'être aimables avec les partenaires d'outre-Rhin, fussent-ils chrétiens-démocrates. Certains y montrèrent même trop de zèle : « *N'exagérez pas, leur lança Mitterrand, ce sont tout de même des Allemands !* »

Henri de Bresson et Daniel Vernet

CENTRE EUROPÉEN DE MANAGEMENT
HOTELIER INTERNATIONAL

CMH

EUROPEAN CENTER OF
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT

BACHELOR OF SCIENCE IN
INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT

EXECUTIVE MASTER IN
HOSPITALITY INDUSTRY

NEW @ e-COMMERCE

Formation bilingue Français/Anglais
Stages & emplois internationaux
dans les plus grandes chaînes
hôtelières & sociétés de service

En association avec le CMI
Centre de Management International-Genève

Tél. 01 45 26 59 28
www.cmh-school.com
CMH : 52, rue St-Lazare, 75009 Paris

ETS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

REUSSIR

► **CRFPA-EFB**
Préparation par IEL d'août à
début septembre.

► **ENM**
De juillet à mi-août + oraux
en septembre.

► **DECF**
Stage de 15 jours en août et
15 jours en septembre.

► **DESCF**
2 soirs par semaine + les
samedis d'octobre jusqu'aux
épreuves.

► **Concours administratifs**
IRA, TACAA, ENI, prépara-
tions durant les week-ends

IPESUP

18 rue du Cloître Notre-Dame
75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé www.ipesup.fr

professionpolitique.com

TOUT SUR LES
CABINETS MINISTÉRIELS,
LES ÉLUS,
L'ADMINISTRATION
EN
35 000 BIOGRAPHIES

professionpolitique.com

Théorème n° 1

Pour sortir de sa chrysalide en beauté,
il suffit d'aller aux mines de Sainté.

ECOLE
DES
MINES
SAINT-ETIENNE

ENS MINES de Saint-Etienne,
Depuis 1816, révélateur de potentiels

www.bmw-gap.com

Villiers Etoile Concorde

Réforme de l'Union européenne : l'Autriche apporte son soutien à la France

KREMS (Basse-Autriche)
de notre envoyé spécial

Le chancelier autrichien Wolfgang Schüssel a choisi le forum européen de la Wachau, en Basse-Autriche, pour lancer, le dimanche 25 juin, un signal à la veille de la présidence française de l'Union européenne. Sans évoquer une seule fois les mesures décidées par les Quatorze contre l'Autriche à la suite de la formation du gouvernement avec le parti de Jörg Haider, M. Schüssel a apporté un soutien appuyé à la position française sur la réforme des institutions européennes. Il a exprimé ses réserves sur l'idée d'un « centre de gravité » en Europe comme l'a proposé le ministre allemand des affaires étrangères Joschka Fischer.

Le chancelier autrichien a explicitement repris à son compte les objections présentées par Hubert Védrine aux propositions de Joschka Fischer. Citant à plusieurs reprises le ministre français des affaires étrangères, il a déclaré que la création d'un niveau supplémentaire de compétences (la fédération d'États-nations) amènerait le dépérissement, voire la disparition, d'un niveau existant, soit régional, soit national. « L'affaiblissement de l'Etat-nation provoquerait des problèmes de légitimité et d'identité », a-t-il affirmé. Il a enfin défendu la thèse française selon laquelle l'ordre du jour du conseil européen de Nice, prévu pour décembre, ne doit pas être surchargé par de nouveaux sujets de discussion.

M. Schüssel espère, sans le dire ouvertement, que sa bonne volonté ne passera pas inaperçue et sera éventuellement payée de retour.

Daniel Vernet

Forte participation aux élections législatives zimbabwéennes

Quels que soient les résultats du scrutin, qui s'est déroulé sans incident notable, le parti du président Robert Mugabe a annoncé qu'il entendait se maintenir au pouvoir

Les élections législatives au Zimbabwe se sont déroulées sans incident notable samedi 24 juin et dimanche 25 juin. Le scrutin a été marqué par une participation record. Après la fermeture des bureaux de vote, le chef de la mission des ob-

servateurs dépêchés par l'Union européenne, Pierre Schori, a estimé que « le terme d'élections libres et honnêtes » n'était cependant « pas applicable » à ces élections, compte tenu du « degré de violence et d'intimidations »

ayant marqué la période préélectorale, et a rendu le parti du président Mugabe, la ZANU-PF, responsable de ce climat d'intimidation contre les opposants politiques. Les résultats devraient être publiés dans les quarante-huit heures.

Quels qu'ils soient, le président de la ZANU-PF a indiqué que son parti entendait rester au gouvernement. Rien n'oblige en effet le chef de l'Etat à s'adresser au parti majoritaire pour constituer celui-ci.

HARARE

de notre envoyé spécial

La file d'attente est impressionnante. Elle déborde dans la rue, longe le muret qui délimite l'école primaire, traverse la cour intérieure avant de venir buter contre la porte de l'unique classe transformée, samedi 24 et dimanche 25 juin, en salle de vote. Plusieurs centaines de personnes, de condition modeste, sont là qui patientent en silence dans la banlieue de Harare. Il faut prévoir une heure et demie d'attente en cette fin de matinée, samedi, avant de pouvoir entrer dans la pièce. A l'intérieur, le vote s'effectue sous l'œil d'observateurs revêtus d'une jaquette de couleur qui les distingue facilement. Ils sont dépêchés par les partis politiques ou la communauté internationale.

Deux faits étonnent. Une fois son identité contrôlée, chaque électeur est invité à plonger ses mains dans le bain d'un produit réputé indélé-

bile. Il s'agit de dissuader les fraudeurs éventuels d'aller voter une deuxième fois : chacun des 4 000 bureaux de vote du Zimbabwe est équipé d'un appareil qui détecte le produit. Or, tout électeur qui entre dans le bureau de vote est immédiatement invité à poser ses mains dans la petite machine. Autre singularité, il n'y a qu'un seul bulletin de vote sur lequel figurent le nom et le sigle de tous les candidats de la circonscription. A l'électeur de marquer d'une croix le candidat de son choix avant de glisser le bulletin dans l'urne au centre de la pièce.

Samedi, le président Robert Mugabe, soixante-seize ans, n'a pas fait la queue. Arrivé en trombe en milieu de journée dans le quartier de Highfield, le cortège présidentiel, flanqué d'un groupe de parachutistes armés, s'est arrêté dans la cour de récréation. Et lorsque le président, l'œil vif, les bras tendus

vers le ciel, a quitté sa Mercedes noire pour entrer avec sa jeune femme Grâce dans le bureau de vote, pratiquement personne, parmi la foule de ceux qui patientaient, n'a manifesté un sentiment quelconque. Ni cri de colère, ni explosion de joie. Plutôt une morne indifférence.

Dans l'ensemble des bureaux de vote du Zimbabwe, la participation a été très élevée samedi et dimanche, lors de ces élections parlementaires capitales pour l'avenir du pays. Pour la première fois, en effet, dans la jeune histoire de l'ancienne colonie britannique, la ZANU-PF (Union nationale africaine du Zimbabwe - Front patriotique), le parti du président au pouvoir depuis 1980 est menacé de perdre la majorité au parlement au profit du MDC, le Mouvement pour le changement démocratique de Morgan Tsvangirai, une formation qui existe depuis moins d'un an.

Quelques incidents ont certes été signalés dans certains endroits de ce pays de près de 400 000 km² mais, globalement, le scrutin s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes. « Je suis impressionné par l'organisation. J'ai le sentiment que les élections ont été libres et honnêtes », confiait dimanche après-midi un fermier blanc, peu suspect de sympathie pour le régime, rencontré dans un bureau de vote du Mashonaland, une province agricole dans l'est du pays.

LA PARTIE N'EST PAS ÉGALE

Si un peu plus de 5 millions de Zimbabwéens ont pu voter sans problème, ils le doivent en grande partie à la présence sur le terrain de plusieurs centaines d'observateurs étrangers, dont un peu moins de 200 venus des pays de l'Union européenne. « Nous ne sommes pas une force d'intervention. Nous sommes ici pour que le scrutin se

déroule de façon régulière. Notre présence a eu des effets bénéfiques incontestables », constatait dimanche soir le chef des observateurs de l'Union, l'ancien ministre suédois Pierre Schori. Le Mashonaland est une province où depuis la fin février les invasions de fermes propriétés de Blancs ont maintes fois tourné à la tragédie. « Aujourd'hui, comparé au climat qui régnait dans cette province il y a un mois, c'est le jour et la nuit », confirme le fermier.

Le désir de changement est général dans le pays, confronté à une sérieuse crise économique, et il devrait profiter à l'opposition. Mais, entre le président Mugabe et l'opposition, la partie n'est pas égale. Au prix d'un amendement à la Constitution, le chef de l'Etat a obtenu de pouvoir désigner 30 des 150 parlementaires qui composent la chambre. De même, il peut suspendre ou annuler le résultat du scrutin (attendu lundi ou mardi) s'il estime qu'il n'a pas été libre.

Enfin, la Constitution – inspirée des modèles britannique et américain – est telle que rien n'oblige le chef de l'Etat à s'adresser au parti majoritaire à la chambre pour constituer le gouvernement. C'est d'ailleurs ce qu'à rappelé dimanche le président de la ZANU-PF, John Nkomo. Selon lui, son parti formera seul le prochain gouvernement quel que soit le résultat des urnes. « La ZANU-PF formera très certainement le prochain gouvernement, quel que soit le résultat des élections législatives », a-t-il déclaré. Il reste à savoir si les Zimbabwéens acceptent de se laisser voler leur victoire.

J.-P. T.

TROIS QUESTIONS À...

MORGAN TSVANGIRAI

1 Vous êtes le président du Mouvement pour le changement démocratique (MDC), le principal parti de l'opposition. Comment proposez-vous de résoudre le problème de la mauvaise distribution des terres agricoles au Zimbabwe ?

Personne ne conteste qu'il faut modifier la situation et améliorer le sort de millions de paysans pauvres. Mais ce n'est pas en envahissant les fermes qu'on va résoudre le problème. Le président Mugabe a sorti ça de sa poche par pur opportunisme, parce qu'il est dans une situation politique difficile. C'est une attitude irresponsable. Il ne faut pas oublier que l'agriculture est la base de l'économie du pays. Si vous la mettez par terre, le système bancaire et commercial va suivre. Nous, nous proposons de nous attaquer à

ce problème en créant une commission qui travaillera dans la transparence. A elle de proposer des réformes. Le problème ne se résume pas un problème de terres à distribuer. Il y a toute la question des infrastructures, et de la formation des agriculteurs. Tout ça est lié. En 5 ans, 10 au maximum, nous nous faisons fort de trouver une solution convenable à ce problème que le régime a été incapable de gérer depuis 20 ans.

2 Si demain vous devez former un gouvernement, à quoi allez-vous vous attaquer en priorité ?

Aux questions politiques. Il faudra trouver un modus vivendi avec le chef de l'Etat, instaurer une cohabitation qui permette une sortie honorable au président Mugabe, dont le mandat court normalement jusqu'en 2002. Et constituer une nouvelle équipe gouvernementale. J'ai dit que je n'étais pas opposé à un gouvernement de

coalition si le résultat des urnes l'exige. Encore faut-il que le MDC soit le pivot de la future équipe. Après tout ce qu'il vient de subir, ce pays a besoin de stabilité, c'est primordial.

3 Quelles sont vos priorités sur le plan économique ?

La situation du Zimbabwe est catastrophique. Il faut stabiliser les prix, restructurer notre dette, faire redémarrer les entreprises, lutter contre la corruption, créer des emplois, intégrer progressivement l'économie informelle dans le circuit officiel. La tâche est immense. Elle suppose de renouer le dialogue avec la communauté internationale et en premier lieu le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour qu'ils nous appuient. Mais avant, il faut que nous remettions de l'ordre dans la maison.

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquois



Taux garanti en 2000 pour toutes nouvelles souscriptions ou versements complémentaires jusqu'au 15 septembre.

CAISSE D'ÉPARGNE

Et si une banque vous aidait à vivre mieux ?

Au Japon, le Parti libéral-démocrate subit un revers mais conserve la majorité grâce à ses alliés

La politique économique, enjeu des élections législatives, restera inchangée

Même si, pour le Parti libéral-démocrate (PLD), l'objectif minimal a été atteint lors des élections législatives de dimanche 25 juin – il obtient

233 sièges contre 271, mais sauve la majorité de sa coalition (271 sur les 480 à pourvoir, contre 335 dans une Chambre qui comptait 500 députés) – le revers n'en est pas moins cuisant. Le PLD devient davantage dépendant de ses alliés, et en particulier du parti bouddhiste Komei.

Le PSD, présidé par M^{me} Takako Doi, a augmenté le nombre de ses sièges, de 14 à 19, tandis que, de son côté, le Parti libéral passait de 18 à 22. Les communistes, en revanche, qui ont progressé ces dernières années au niveau local, n'ont pas attiré les votes de protestation comme on pouvait s'attendre : de 26, le nombre de leurs élus tombe à 20.

Les « héritiers » de fiefs électoraux ont été généralement victorieux. La fille du premier ministre emporté par une hémorragie cérébrale le 14 mai, Yuko Obuchi (26 ans), et le frère de l'un de ses prédécesseurs, Noboru Takeshita, ont été « plébiscités ». Le nombre de femmes élues est passé de 23 à 34, soit 7 % du total des députés.

Philippe Pons

TOKYO

de notre correspondant

En dépit du recul des trois partis qui la composent dans les élections de dimanche 25 juin, la coalition gouvernementale menée par le Parti libéral-démocrate (PLD) a maintenu son emprise sur la Chambre basse en conservant une majorité absolue avec 271 sièges sur les 480 à pourvoir. Ce résultat assure au premier ministre Yoshiro Mori, impopulaire en raison de ses déclarations verbales, de rester en fonctions, du moins jusqu'au congrès de son parti, en septembre, et il sera en particulier l'hôte du sommet du G 8 qui se déroulera fin juillet à Okinawa.

La majorité absolue obtenue par la coalition (elle contrôle 56,5 % des sièges, contre 66,3 % dans l'Assemblée sortante) incite à penser qu'il n'y aura pas de changement dans la politique économique, qui constituait l'un des enjeux du scrutin : le PLD poursuivra ce que l'*Asahi* qualifie de « parade des travaux publics », c'est-à-dire une accumulation de dépenses dans ce secteur, destinée à soutenir la conjoncture mais qui accroît dangereusement le déficit des finances publiques. Les mesures fiscales pour y remédier resteront en suspens jusqu'à la fin de l'année fiscale, en mars 2001.

Le Parti démocrate (PD), principale formation de l'opposition, enregistre une progression notable, en particulier dans les grandes villes, sans toutefois constituer une véritable force d'alternance : le nombre de sièges obtenus par la coalition permet à celle-ci de contrôler toutes les commissions parlementaires. Quoique légèrement supérieur à celui des élections de 1996 (59,6 %), le taux de participation a été une nouvelle fois faible : 62,5 %. Une désaffection qui a limité les dégâts dans les partis de la coalition.

DEUX MINISTRES BATTUS

Bien que la comparaison du nombre de sièges au moment de la dissolution et aujourd'hui soit faussée par une réduction de 20 sièges à la Chambre basse (de 500 à 480), les trois partis de la coalition ont tous essuyé des revers. Le PLD perd une quarantaine de sièges (de 271, il passe à 233) ; le parti Komei (bouddhiste) régresse de 42 à 31, et le Parti conservateur de 18 à 7. Le PLD ne dispose plus à lui seul de la majorité à la Chambre basse comme c'était le cas dans la précédente assemblée, et il devient par conséquent davantage dépendant de ses alliés et en particulier du Ko-

mei (soutenu par la puissante secte Soka gakkai) avec lequel il s'était allié en octobre 1999 afin de constituer une majorité à la Chambre haute. En dépit de son recul dû à une réaction d'hostilité d'une partie de ses électeurs à son alliance avec le PLD, le Komei confirme sa position de parti charnière de la coalition.

Même si, pour le PLD, l'objectif minimal a été atteint, le revers n'en est pas moins cuisant : étant donné le faible taux de participation – facteur qui a joué à son avantage –, le recul est d'autant plus sensible. Certaines défaites sont inattendues : c'est le cas de deux des ministres du cabinet, dont Takashi Fukaya, ministre du commerce international et de l'industrie (MITI), et du ministre de l'agriculture, Tokuchiro Tamazawa. Tous deux vont donc perdre leur portefeuille. Un « prince » du PLD, Kaoru Yosano, ex-ministre du MITI, a également été battu. Les deux anciens ministres du MITI se présentaient à Tokyo, où l'opposition domine.

Dans les rangs de l'opposition, le Parti démocrate (PD), le Parti social-démocrate (PSD) et le Parti libéral (PL) enregistrent une progression. Celle du PD est la plus sensible : de 95, le nombre de ses

d'une élection. Si elle s'abstient massivement, elle laisse le choix à ceux qui se rendent régulièrement aux urnes et privilégie ainsi le camp conservateur. Elle ne s'est guère manifestée dimanche 25 juin, laissant reconduire, simplement un peu affaiblie, la coalition au pouvoir. Celle-ci, écrit le *Nihon Keizai*, tient en respect l'opposition telle une Chimère de la mythologie grecque dont la tête de lion serait le PLD, le corps de chèvre le parti bouddhiste Komei et la queue de serpent le Parti conservateur.

Il est certes justifié de critiquer un PLD ossifié dont on peut difficilement attendre une révolution alors qu'un tiers de ses élus sont des héritiers de « dynasties » politiques, plus préoccupés par leur clientèle que des intérêts nationaux. Mais l'opposition est encore plus responsable de la sclérose de la vie politique. Il existe au Japon une demande sociale de changement à laquelle, depuis dix ans, l'opposition a été incapable de répondre et sur laquelle elle n'a même pas su embrayer pour constituer une force d'alternance crédible.

L'évolution de la situation géopolitique de l'Asie, dont témoignent les relations entre les deux Corées ; les transformations structurelles, tant de l'appareil de production que de la société, entraînées par la mondialisation ; les inquiétudes que suscitent une plus

grande instabilité de l'emploi et le vieillissement rapide de la population, conjuguées à un déficit alarmant des finances publiques, qui pèsent sur l'avenir du système de protection sociale ; autant de questions qui préoccupent l'opinion. Or, aucun parti n'a été capable d'esquisser des réponses cohérentes pour calmer ces inquiétudes.

ABSENCE DE CHOIX

Depuis l'éclatement de la « bulle spéculative », au début des années 90, qui a précipité le Japon dans la récession, la classe politique a donné le triste spectacle de réarrangements sans fin et de valse-hésitations de politiciens brandissant l'étendard des réformes et changeant de casquette pour s'allier avec leurs adversaires de la veille. Le Parti démocrate (PD), principale formation d'opposition, constitue par son assemblage hétéroclite l'amer résultat de ce jeu de chaises musicales qui a commencé en 1993 par la scission de membres du PLD se présentant comme réformistes. Alors que la fin de la guerre froide a substitué à l'affrontement idéologique entre conservateurs et socialistes une opposition moins tranchée entre les tenants des diverses options d'une démocratie capitaliste, la pauvreté du débat politique, à laquelle le PD contribue par ses atermoiements, n'incite pas l'électorat flottant à se mobiliser.

Au lendemain des élections du 25 juin, le Japon est donc appelé à continuer à piétiner avec une coalition gouvernementale dont on ne peut guère dire que l'opinion lui a renouvelé sa confiance, mais qui reste néanmoins en place, et une opposition fragmentée, dont la principale formation se révèle incapable de devenir un véritable pôle de la vie politique. Sa légère percée est loin de constituer un pas vers une bipolarisation de la vie politique. Le Parti démocrate est trop hétéroclite pour ne pas éclater le jour où il sera confronté à des choix politiques cruciaux.

L'indifférence de l'électorat flottant est critiquable, mais elle est surtout significative de l'absence de choix devant laquelle sont placés les Japonais. Le scrutin du 25 juin révèle un vote d'hésitation, de réticence et de frustration. Si l'on peut en comprendre les causes, cette apathie électorale risque, dans l'hypothèse où la crise économique dont le pays se dégage difficilement aura des conséquences sociales de plus en plus douloureuses, de favoriser l'apparition d'« hommes forts », populistes et nationalistes, à l'image du gouverneur de Tokyo, Shintaro Ishihara. Ce n'est sans doute pas sans raison que la présidente du Parti social-démocrate, M^{me} Takako Doi, a axé sa campagne sur la défense de la Constitution pacifique de 1947.

Ph. P.

Des Serbes modérés réintègrent l'administration du Kosovo

GRACANICA. Réunis au monastère de Gracanica, des leaders serbes modérés du Kosovo ont décidé, dimanche 25 juin, de reprendre leur place d'observateurs dans l'administration de la province pilotée par l'ONU, après un boycottage de trois semaines, a annoncé leur porte-parole, le père Sava Janjic. Ils avaient suspendu le 4 juin leur participation aux instances de l'administration conjointe, où siègent des représentants de la mission de l'ONU (Minuk) et des communautés du Kosovo, pour protester contre la recrudescence des violences contre les Serbes, qui ont fait onze morts en moins d'un mois. L'administrateur de l'ONU au Kosovo, Bernard Kouchner, a salué une décision « courageuse ». – (AFP)

Nouvel attentat de l'ETA en Espagne

MADRID. L'organisation séparatiste basque armée ETA a fait exploser une voiture piégée, dimanche 25 juin, au petit matin, dans un faubourg cosu de Bilbao, au Pays basque. L'attentat qui a fait de gros dégâts matériels n'a causé en revanche que des blessures légères aux personnes qui se trouvaient à proximité. D'une façon inhabituelle, cet attentat a été revendiqué à l'avance par un appel anonyme au journal radical *Gara* qui annonçait que l'ETA « allait frapper l'oligarchie financière du Pays basque », ce qui a permis de localiser le véhicule.

C'est la quatrième voiture piégée, depuis la fin de la trêve de l'ETA, en décembre dernier. La reprise de la violence a déjà fait cinq morts. – (Corresp.)

Philippines : un des vingt otages de Jolo a été libéré

MANILLE. Les rebelles musulmans membres du groupe extrémiste Abu Sayyaf, qui retiennent vingt otages asiatiques et occidentaux depuis plus de deux mois sur l'île de Jolo, aux Philippines, ont libéré samedi 24 juin l'un d'entre eux, un Malaisien. Ils ont également autorisé l'acheminement de vivres pour les otages occidentaux pour la première fois depuis près d'un mois.

Lundi, les rebelles ont enfin avancé de nouvelles revendications exigeant désormais du gouvernement qu'ils versent les salaires non payés à des « centaines » de professeurs dans la province de Sulu dont dépend Jolo. Cette exigence vient s'ajouter à des demandes politiques, officiellement exprimées, mais aussi financières, selon des sources proches de la négociation. – (AFP)

Les finances du Vatican en hausse

VATICAN. Le bilan financier de l'année 1999 a été très positif pour la tête de l'Eglise catholique. L'actif net a été de 9,7 milliards de lires (5,02 milliards d'euros), contre 2,5 milliards de lires en 1998. Cette augmentation vient du renforcement du dollar, le budget du Saint-Siège étant lié à la devise américaine. En 1999, le « plus petit Etat du monde » a dépensé 348,5 milliards de lires – pour les voyages du pape et la gestion de ses 2 581 employés –, alors que les recettes se sont élevées à 358 milliards de lires. Celles-ci sont alimentées par les dons des diocèses et des ordres religieux dans le monde. Leur contribution a été multipliée par quatre depuis 1993, date à laquelle le Saint-Siège a mis fin à vingt-trois ans de « rouge ». L'année 2000 devait être aussi positive grâce au Jubilé. – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **BOSNIE** : les troupes de l'OTAN ont arrêté, dimanche 25 juin à l'aube, Dusko Sikirica, ancien chef du camp de concentration de Keraterm où des centaines de musulmans et Croates ont été assassinés pendant la guerre de Bosnie. Dusko Sikirica, âgé de trente-six ans, inculpé de génocide et crimes de guerre par le Tribunal pénal international (TPI), a été aussitôt transféré aux Pays-Bas et incarcéré à La Haye, où siège le tribunal. Quarante-trois accusés au total ont désormais été livrés au TPI, sur 69 inculpés officiels. – (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS** : le défenseur des consommateurs, Ralph Nader, a obtenu, dimanche 25 juin, l'investiture officielle des Verts américains, réunis en convention à Denver (Colorado), pour l'élection présidentielle de novembre. – (AFP)

■ **RUSSIE** : environ 1 500 combattants tchétchènes sont toujours réfugiés dans les montagnes, a indiqué, dimanche 25 juin, un des commandants de l'opération militaire en Tchétchénie, le général Guennadi Trochev. Plus tôt dans la journée il avait affirmé que « la guerre en tant que telle » était « terminée » et que seules des « opérations spéciales » étaient actuellement menées. – (AFP)

■ **IRAK** : le président Saddam Hussein a décidé, dimanche 25 juin, de suspendre une mesure divisant l'Irak en quatre régions militaires, décrétée à la veille des frappes américano-britanniques en décembre 1998, a annoncé la télévision. – (AFP)

■ **SOUDAN** : les rebelles de l'Armée de libération des peuples du Soudan (SPLA, rébellion sudiste) ont pris la ville stratégique de Gogrial, dans la région de Bahr el-Ghazal, au sud du Soudan, a affirmé dimanche 25 juin à Nairobi un porte-parole des rebelles, Samson Kwaje. Le sud du Soudan est déchiré depuis 1983 par une guerre civile qui oppose le régime arabo-islamiste de Khartoum à la rébellion sudiste conduite par le colonel John Garang. – (AFP)

Colombie : un petit-fils de commissaire français chef de la police

BOGOTA

de notre correspondante

En 1890, sur ordre du gouvernement français, le commissaire Jean-Marie Marcelin Gilibert, né à Fustignac, près de Toulouse, traversa l'Atlantique pour venir aider la Colombie à créer une police digne de ce nom. Devenu « Juan Maria Marcelino », l'homme prit sa tâche à cœur et le pays en affection. Il ne rentra jamais dans les Pyrénées. Vendredi 23 juin, son petit-fils, Luis Ernesto Gilibert, a été nommé directeur général de la police colombienne. Il remplace le très populaire général Rosso José Serrano, qui a demandé sa mise à la retraite à 58 ans en affirmant qu'il ne pouvait plus supporter d'assister aux funérailles de ses collaborateurs. La police colombienne a perdu quelque 4 000 hommes en dix ans.

Le descendant du fondateur de la police colombienne ne parle pas le français. Même en espagnol, Luis Ernesto Gilibert n'est guère bavard. C'est un homme de terrain qui, à l'âge de 57 ans, affronte aujourd'hui la rude tâche de remplacer un policier qui jouissait de la confiance absolue de Washington, d'une énorme popularité parmi ses hommes et du respect de l'opinion publique colombienne.

Arrivé à la tête de la police en décembre 1994, M. Serrano avait d'abord fait le ménage dans la maison : quelque 8 000 agents avaient rapidement été mis sur la touche, la plupart d'entre eux accusés de corruption. Mais c'est sur le terrain de la lutte contre les trafiquants de drogue qu'il a gagné ses

principaux lauriers. Après avoir mis sous les verrous les frères Rodriguez Orejuela – les chefs du cartel de Cali – M. Serrano s'est attaqué au cartel de la Côte, à celui du Valle, à celui des Llanos... Les succès de M. Serrano contre la mafia ont été le résultat d'une étroite collaboration avec les Américains, qui en ont fait leur homme de confiance, à l'époque où le président de la république Ernesto Samper, accusé d'avoir reçu des fonds des trafiquants pour financer sa campagne électorale de 1994, était interdit de séjour aux Etats-Unis. Le président actuel, Andrés Pastrana aurait d'ailleurs, dit-on, été agacé par la « diplomatie parallèle » de son directeur de la police.

Le général Serrano, à qui l'on prête l'ambition de vouloir se lancer à la conquête de la mairie de Bogota en octobre, abandonne les rangs de l'institution à un moment où la police colombienne est en passe d'être évincée de la lutte contre la drogue au profit de l'armée. L'aide des Etats Unis, de plus d'1 milliard de dollars, approuvée vendredi par le Sénat américain, après un vote similaire de la Chambre des représentants, fait en effet la part belle à l'éradication des cultures illicites et aux militaires. Si les deux chambres américaines parviennent à harmoniser leurs textes, le président Bill Clinton pourrait le promulguer avant les vacances parlementaires le 4 juillet, soit près d'un an après son annonce en fanfare à l'automne dernier.

Marie Delcas

SOLDES
30% 50%

renoma

renoma boutique 129 bis rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél : 01 44 05 38 25 www.renomastar.com

BILAN La réunion annuelle de la commission nationale de la négociation collective, qui s'est tenue lundi 26 juin, a permis aux partenaires sociaux de recenser les effets multiples

des 35 heures. ● **LES ACCORDS** d'entreprise se sont multipliés, atteignant 31 000 en 1999 contre à peine plus de 13 000 l'année précédente. Ils ont donné la priorité à l'emploi et à la

flexibilité, au détriment des salaires. A l'exception des entreprises publiques, la question des rémunérations ne concerne plus qu'un tiers de ces accords. ● **LE SMIC** va être majoré

de 3,2 % au 1^{er} juillet. Le gouvernement a décidé de ne pas le revaloriser au-delà de la simple obligation légale. Cette année, les salariés qui ont réduit leur temps de travail devraient

percevoir environ 100 francs de moins par mois que ceux restés à 39 heures. ● **LE PARTAGE** de la valeur ajoutée, en 2000, devrait plus avantager les entreprises que les salariés.

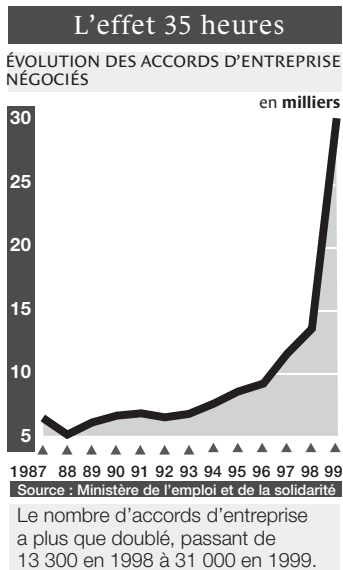
Les 35 heures ont enrichi la négociation collective mais pas les salariés

Le bilan présenté, lundi, par Martine Aubry devant les partenaires sociaux fait apparaître un doublement du nombre des accords d'entreprise en 1999, à cause des 35 heures. Mais la réforme a eu aussi pour effet de reléguer les salaires au second plan des négociations

LES 35 HEURES monopolisent la scène. Les salaires, eux, sont relégués au second plan. Le bilan 1999 de la négociation collective en France, présenté au patronat et aux syndicats, lundi 26 juin au matin, par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, est très clair sur ce sujet. Dans un contexte marqué par une forte croissance économique, la priorité des entreprises se concentre sur la réduction du temps de travail, qui entraîne à son tour une négociation « multi-thèmes » sur la flexibilité, le travail des cadres, ou encore la formation professionnelle. La question des rémunérations, à l'exception notable des entreprises publiques, passe après.

Au moment où, dans le cadre de la « refondation sociale », le patronat et les syndicats discutent des « voies et moyens de l'approfondissement de la négociation collective », la ministre de l'emploi s'est réjouie de ce « dynamisme ». M^{me} Aubry, qui a annoncé la prochaine revalorisation du SMIC (*lire ci-dessous*), a cependant pointé du doigt la dégradation des négociations sur les bas salaires dans les branches.

● **Les accords** : le nombre d'accords d'entreprises et d'établissements a bondi en 1999. En un an, il est passé de 13 300 à près de 31 000, 25 000 d'entre eux traitant des 35 heures. La négociation interprofessionnelle reste, en revanche, à son niveau de 1998, du fait, notam-



ment, du chantier de la « refondation sociale » lancé par le Medef. Résultat : 733 textes nationaux ont été signés en 1999, contre 741 l'année précédente. Dix nouvelles conventions collectives ont vu le jour (dont 6 sont en fait des re-fonctions) et deux ont été dénoncées. Pour tous, un sujet de prédilection : les 35 heures, et l'emploi. Les trois quarts de ces accords ont en effet été conclus au premier semestre 1999, au moment de l'adoption, par le Parlement, de la seconde loi Aubry.

● **Les conflits** : Leur nombre, 1 119 en 1999, augmente de 5 %, mais reste à un niveau relativement bas. La CGT reste en tête de la participation aux conflits qui aboutissent, pour 62 % d'entre eux, à une satisfaction partielle ou totale des revendications.

● **Le mandatement** : ce système, qui permet à des entreprises dépourvues de syndicats, de signer des accords par le biais de salariés « mandatés » par des organisations syndicales extérieures, évolue en flèche.

Il représente désormais plus de 40 % des textes signés. Sur la réduction du temps de travail, il prend même la première place, détrônant ainsi celle des délégués syndicaux, avec 60 % des accords signés.

● **Les cadres** : pour cette catégorie de salariés, la réduction du temps de travail (RTT) se traduit, en moyenne, par 10 à 12 jours de congés supplémentaires. La plupart d'entre eux se trouvent soumis à des forfaits, deux accords sur trois allant même jusqu'à instaurer des forfaits sans référence horaire. Dans le forfait en jours, autre formule répandue, bon nombre d'accords incluent « des catégories de personnels non explicitement cadres ».

● **Les salaires** : les discussions sur les rémunérations sont toutes orientées à la baisse : 64 branches, contre 138, ont abordé la question. Par ailleurs, la régression du

nombre d'avenants salariaux à l'échelon interprofessionnel, destinés à revaloriser les minima, se poursuit, avec 258 avenants contre 358, soit une baisse de 51 % par rapport à 1995 et de 28 % par rapport à 1998. Les relèvements de salaires ont concerné moitié moins de personnes : 3,5 millions de salariés contre près de 6,5 millions, l'an passé. Le rapport observe que, dans les branches, « la moyenne pondé-

rée des augmentations de salaires hiérarchiques (1,6 %) ainsi que la médiane (1,3 %) sont en baisse significative ». 56 % des branches, soit un niveau proche du début des années 90, possèdent dans leurs grilles un coefficient inférieur au SMIC, et sont toujours dans une situation non conforme pour les bas salaires.

Au niveau des entreprises, les salaires ne représentent plus qu'un

tiers des accords, en dépit du doublement de leur volume. Dans de très nombreux cas, les rémunérations sont maintenues. Cette disposition est cependant souvent assortie de clauses de « gel » ou de modulation salariale pour une durée comprise, en moyenne, entre deux et deux ans et demi. Les seules augmentations individualisées progressent (12 % des accords contre 9 % en 1998), au détriment des augmentations générales qui, tout en restant majoritaires, évoluent faiblement.

En moyenne, les accords prévoient 2 % d'augmentation, ce qui entraîne une hausse de pouvoir d'achat de 1,6 %, compte tenu de l'inflation de 1998. Il n'y a guère que dans les entreprises publiques que le thème des salaires reste dominant dans les discussions, avec 68 accords. Bien qu'en baisse, il devance encore celui de la RTT (65 accords en 1999).

Isabelle Mandraud

205 000 emplois créés ou préservés par les 35 heures

Plus de 3,6 millions de salariés sont passés aux 35 heures depuis le vote de la première loi Aubry, le 13 juin 1998, selon un bilan arrêté par le gouvernement au 14 juin 2000. A cette date, 33 600 accords ont été signés, dont 90 % par l'ensemble des syndicats présents dans l'entreprise ; ils ont permis de créer ou de préserver 205 000 emplois. Ces chiffres ne prennent pas en compte les passages à 35 heures par application directe d'un accord de branche. Au total, plus de 4 millions de salariés à temps complet sont à 35 heures - 280 000 salariés ayant bénéficié d'un accord de Robien entre novembre 1996 et juin 1998 et 250 000 personnes qui étaient à 35 heures avant novembre 1996. Avec les temps-partiels, 51,3 % des salariés des entreprises de plus de 20 salariés sont couverts par les 35 heures.

En 2000, les entreprises profiteraient plus de la croissance que les salariés

L'EMBEILLIE est incontestable. Tous les indicateurs - consommation, investissement, exportations, emploi - l'attestent. Reste à savoir qui des entreprises ou des salariés en profite le plus. Pour cela, les experts ont l'habitude de regarder de quelle manière la valeur ajoutée se répartit entre profit des entreprises et rémunération des salariés. Depuis 1997, ces chiffres sont relativement stables : selon l'Insee, en 1999, 63,8 % de la valeur ajoutée des entreprises ont été consacrés à la rémunération des salariés et le solde de 32,2 % est venu constituer leur excédent brut d'exploitation. En 1998, ces chiffres étaient respectivement de 63,2 % et 32,7 % ; et en 1997, de 63,7 % et 32,2 %.

« En 2000, le partage de la valeur ajoutée devrait être de même nature. Il est possible qu'il soit un petit peu plus favorable aux entreprises », estime Michel Devilliers, de l'Insee. En théorie, pourtant, c'est à l'évolution inverse que l'on pourrait s'attendre. La France est dans une phase de consolidation de la croissance et certaines tensions commencent à apparaître sur le marché du travail. La dernière enquête trimestrielle, dans l'industrie, de l'Insee le montre : le nombre de chefs d'entreprise signalant des difficultés de recrutement est en hausse continue depuis deux ans. Ils étaient 44 % dans ce cas en avril dans l'industrie manufacturière, contre 26 % en avril

1998, et 69 % dans le bâtiment contre 42 % deux ans plus tôt. « Ce constat milite pour une augmentation des salaires », estime M. Devilliers. « On ne l'observe pas », poursuit-il.

C'est la modération salariale qui explique ce phénomène. La crise du début des années 90 d'abord, les 35 heures ensuite, en sont à l'origine. En 1999, le salaire mensuel de base a progressé, en glissement annuel, de 1,7 %, comme en 1998.

HAUSSE DU PÉTROLE SANS EFFET

« Cette modération devrait se poursuivre sur le premier semestre de 2000 : le glissement annuel du salaire mensuel de base resterait stable, aux environs de 1,8 % en juin 2000. En effet, pour près de 80 % des salariés concernés par une réduction du temps de travail, les conventions prévoient (...) une modération ou un maintien ultérieurs des salaires pendant environ deux ans », écrivait l'Insee dans sa dernière note de conjoncture (*Le Monde* du 1^{er} avril). « Ce contexte permettrait ainsi de limiter les effets de diffusion aux salaires de la forte remontée des prix du pétrole », contrairement à ce qui s'était passé à la suite des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979.

Pour autant, la part des salaires dans la valeur ajoutée ne s'écroule pas, parce que les entreprises embauchent. Le partage de la masse salariale est aujourd'hui plus favo-

nable à l'emploi qu'à l'augmentation des salaires. En 2000, Bercy prévoit que la masse salariale augmentera de 5,2 %, qui se décomposera entre la hausse du salaire réel par tête pour 1,5 point, l'inflation pour 1,2 point et les embauches pour 2,5 points.

Certains éléments devraient toutefois, cette année, concourir à une légère érosion de la part des salaires dans la valeur ajoutée. L'accélération de l'activité en 2000 - le ministère de l'économie et des finances prévoit que la croissance sera de 3,6 %, contre 2,9 % en 1999 - devrait, dans un premier temps, être plus favorable aux entreprises : « Les entreprises mettent toujours un peu de temps à adapter leurs effectifs à l'accélération de la croissance », explique Bercy. Tout comme la très bonne santé des exportations, stimulées par un environnement international porteur et par des conditions de change favorables : l'augmentation des prix de vente à l'export, qui résulte mécaniquement de la relative faiblesse de l'euro, améliore les marges des entreprises. Qui plus est, la remontée des taux d'intérêt pourrait être préjudiciable à la part des salaires dans la valeur ajoutée : quand les frais financiers s'alourdissent, les entreprises ont tendance à comprimer leur masse salariale pour les servir.

Virginie Malingre

Le SMIC à deux vitesses entre en vigueur

LE SMIC, né en 1950, n'est plus ce qu'il était : il augmente de lui-même, sans coup de pouce du gouvernement, et se dédouble. En raison des 35 heures, l'évolution du salaire minimal présente en effet, cette année, un caractère atypique qui risque de perdurer quelque temps. Au 1^{er} juillet, le taux horaire du SMIC augmentera de 3,2 %, par le seul effet mécanique de la revalorisation légale, calculée sur l'inflation plus la hausse de la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire ouvrier (*Le Monde* du 24 juin). « Très heureux » de cette nouvelle, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière la « redoute » cependant. C'est « quelque chose qui n'est pas aujourd'hui favorable au développement de l'emploi peu qualifié, même s'il y a croissance », a-t-il déclaré, samedi 24 juin, sur Radio-Classique.

« C'est positif pour les personnes qui vont en bénéficier mais, en même temps, il faudra éviter de créer des difficultés lourdes à court terme pour les PME », a, pour sa part, souligné le ministre de l'économie, Laurent Fabius, dans un entretien, lundi, au quotidien *Ouest-France*. L'heure étant marquée par une faible augmentation des prix, l'évolution du SMIC est avant tout tirée par l'indice du salaire de base ouvrier. Cet indice a progressé de 2,3 % au premier semestre 2000, selon les chiffres du ministère de l'emploi. Les entreprises qui ont signé un accord sur les 35 heures ayant globalement maintenu le niveau des salaires, le taux horaire du SMIC, divisé sur 35 heures et non plus 39, augmente forcément.

Le paradoxe est que ce sont d'abord les salariés restés à 39 heures qui vont en profiter. A 42 francs brut de l'heure (contre 40,72 francs aujourd'hui), le salaire minimal mensuel s'élèvera en effet à 7 101 francs, contre 6 881,68 francs.

100 FRANCS DE MOINS PAR MOIS À 35 HEURES

Pour les salariés passés à 35 heures, en revanche, le mécanisme est tout autre. Pour éviter d'augmenter le SMIC de 11,4 % du fait de la réduction du temps de travail, la seconde loi Aubry a en effet créé « un complément différentiel » entre la 35^e et la 39^e heure. Cette garantie évoluera, avait promis M^{me} Aubry, mais différemment, puisqu'elle est basée, elle, sur l'inflation plus l'évolution du taux de salaire « mensuel » ouvrier. Au 1^{er} juillet, cette progression sera de 1,45 %.

Conséquence : les salariés qui ont réduit leur temps de travail devraient percevoir environ 100 francs de moins par mois que les autres restés à 39 heures. La CGT, qui réclame un taux horaire à « 50 francs » peste contre ce qu'elle estime être une injuste pénalisation. Pour le gouvernement, au contraire, cette différence n'est pas anormale : à salaire inchangé, elle s'accompagne d'une réduction de quatre heures de travail.

Au fur et à mesure de la généralisation des 35 heures, les deux courbes du Smic devraient se rejoindre. Le gouvernement, en tout cas, s'y est engagé d'ici à 2005.

I. M.



Paris-Irlande
à partir de 996F*

Voici le moment de découvrir la chaleur de l'hospitalité irlandaise.

Contactez Aer Lingus tél :

Minitel 3615 Aer Lingus (2,23F/mn.) ou votre agence de voyages.

Les Verts parisiens refusent des listes communes si le PS investit des candidats mis en examen

Yves Contassot ne veut pas d'« un système PS à la place du système RPR » à Paris

Les Verts parisiens ont adopté, samedi 24 juin, lors d'une assemblée générale, une motion par laquelle ils excluent de s'allier au second tour

des municipales « avec un ou des partis qui maintiendraient sur une ou plusieurs de leurs listes, un ou des candidats mis en examen ».

Sont notamment visés les socialistes Jean-Marie Le Guen (13^e arrondissement) et Jean-Christophe Cambadélis (19^e).

SOUS la pression de leur groupe du 19^e arrondissement, les Verts parisiens ont décidé à l'unanimité, samedi 24 juin, lors de leur assemblée générale, de ne pas faire d'alliance de second tour avec un ou des partis qui maintiendraient sur leurs listes, aux élections municipales de mars 2001, des candidats mis en examen. Sont visés pour l'instant Jean-Marie Le Guen, chef de file du PS dans le 13^e, mis en examen dans l'affaire de la MNEF, et Jean-Christophe Cambadélis, qui devrait figurer sur les listes socialistes dans le 19^e. Celui-ci a annoncé sa propre mise en examen pour le 30 juin.

Inquiet des positions prises, séparément, sur ce sujet, par les « groupes locaux » des 13^e et 19^e arrondissements (*Le Monde* du 17 juin), le chef de file des Verts parisiens, Yves Contassot, a demandé, samedi, le vote d'une motion d'urgence sur les « affaires » pour que les décisions soient « prises pour l'ensemble de Paris ». Formulée prudemment, ce texte rappelait l'attachement des Verts à la présomption d'innocence et indiquait qu'ils « refusent de soutenir des candidats mis en examen ». A l'oral, Yves Contassot a lancé une mise en garde au PS : « vous prenez une énorme responsabilité si vous ne faites pas le ménage. S'il s'agit de mettre un système PS à la place du système RPR, nous ne serons pas d'accord ».

L'oral n'a pas rattrapé l'écrit, jugé trop tiède par les Verts du 19^e. Violette Baranda, tête de liste dans cet arrondissement, a proposé une motion plus carrée : « La vie politique parisienne nécessite une totale moralisation. Par conséquent les Verts-Paris décident de ne pas faire d'alliance au second tour avec un ou des partis qui maintiendraient sur

une ou plusieurs de leurs listes, un ou des candidats mis en examen ». Autonomes au premier tour, les Verts excluent donc toute alliance avec le PS si un seul candidat mis en examen est maintenu à dans un arrondissement. Cette motion a été adoptée avec celle d'Yves Contassot, dans un vote lié. Pour une fois, les Verts ont joué l'unité, en ne votant pas de façon contradictoire sur les deux versions qui leur étaient proposées. Jean-François Blet, deuxième sur la liste du 19^e s'est attribué ce bel élan d'unité... immédiatement suivi par M. Contassot.

La clarification de la situation parisienne entre Verts et PS intervient alors que les Verts du 13^e arrondissement avaient adopté une position plus souple. Après avoir déclaré qu'ils souhaitaient rencontrer leurs homologues socialistes pour tirer au clair la question des « garanties morales et éthiques des candidats présents sur les différentes listes de la gauche plurielle », ils s'étaient vu proposer un rendez-vous par M. Le Guen. Peu avant le vote de l'assemblée générale, Jean Desessard, tête de liste du 13^e et

responsable du secteur élections chez les Verts, ne trouvait que des réponses entortillées à propos de cette rencontre : « La date n'est pas fixée, ce ne sera probablement pas avec Le Guen tout seul, on ne sait pas encore ». M. Contassot n'était pas moins vague à propos de son homologue socialiste, Bertrand Delanoë : « Ça fait quinze jours que je me dis qu'il faut que je l'appelle. Il n'y a pas d'urgence absolue avant l'été », confiait-il.

« MOTION DE RENVOI »

Gay Pride oblige, tout le reste fut réglé à 14 heures. Alors que les Verts-Paris devaient consacrer cette « AG » à leur programme, le parti écologiste s'est donné jusqu'au mois d'octobre. Se contentant de créer une nouvelle commission sur l'intercommunalité « pour penser Paris au-delà du périph' », s'ajoutant aux neuf déjà existantes, les Verts ont rappelé qu'ils tiendraient cinq forums pendant la campagne, pour continuer à élaborer leur plan d'action « avec la société civile, les associations, les syndicats ».

La question des discussions avec

Les voynétistes : « Se rassembler pour grandir »

Réunis en séminaire de réflexion à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne), samedi 24 et dimanche 25 juin, les partisans de Dominique Voynet, baptisés « Ouverts », ont lancé, en présence de la ministre de l'environnement, un appel aux autres courants des Verts, intitulé « Se rassembler pour grandir ». Vu les échéances électorales qui se préparent, les « voynétistes » choisissent de « privilégier les enjeux externes » et appellent les militants et les responsables des Verts « à se rassembler dans la préparation d'un texte à vocation majoritaire pour le congrès de Toulouse » qui doit se tenir en novembre. Dominique Voynet a indiqué qu'elle prépare les élections municipales à Dole, mais que cela « ne voulait pas dire qu'elle était sur le départ » du gouvernement, a précisé Denis Baupin. Quant à sa candidature à l'élection présidentielle, c'est « une décision collective qui doit être discutée plus tard », a-t-il ajouté.

Le maire de Montbéliard condamné pour diffamation envers M. Moscovici

BESANÇON

de notre correspondant

On ne badine pas avec l'honneur de Pierre Moscovici. Surtout lorsqu'il s'agit de la MNEF, avec laquelle le ministre chargé des affaires européennes n'a eu « que des relations claires de client à prestataire de services ». Le sénateur du Doubs et maire de Montbéliard, Louis Souvet (RPR), qui avait cru bon de taquiner son rival sur ce sujet, a été condamné, ven-

PROCÈS

dredi 23 juin, pour « diffamation » par le tribunal correctionnel de sa ville. L'élu devra verser 1 franc de dommages-intérêts au ministre, payer 3 000 F d'amende et, ce qui ne gêne rien en période électorale, faire publier le jugement à ses frais dans deux journaux régionaux, *L'Est républicain* et *Le Pays de Franche-Comté*. Sauf s'il décide de se pourvoir en appel, avec le risque de devoir alors affronter un second procès, en pleine campagne des municipales.

« DEVINETTE »

La polémique entre Louis Souvet, soixante-neuf ans, ancien ouvrier devenu cadre chez Peugeot, et Pierre Moscovici, quarante-deux ans, ministre délégué chargé des affaires européennes et chef de file de l'opposition de

gauche aux municipales, a longtemps amusé la population (*Le Monde* du 3 juillet 1999). Mais le bras de fer allant crescendo, le maire de Montbéliard a fini par commettre une faute qui prit la forme d'une « devinette », publiée en mai 1999 dans son bulletin, tiré à 13 000 exemplaires, dont 11 000 furent ensuite diffusés dans les foyers de Montbéliard. « En 1997, dix-sept élus du PS se seraient fait payer leur campagne électorale par Pôlicité, société de communication de la MNEF », disait le texte, en se référant à deux articles parus dans *Le Canard enchaîné* et *Le Parisien*. Avant d'ajouter : « Mais un nom a été "oublié" par la presse locale, devinez lequel ? »

Cité quatorze fois dans d'autres articles du même document, M. Moscovici, candidat à l'époque dans la quatrième circonscription du Doubs, n'a pas tardé à « deviner ». D'autant plus facilement qu'il avait effectivement recouru aux services de la société Pôlicité pour la confection de ses affiches, d'une brochure, de sa profession de foi et de ses bulletins de vote, « pour une facture acquittée de 41 451 F hors taxes, qui figure à mon compte de campagne, dûment contrôlé par la commission », insiste-t-il.

En outre, les journaux nationaux mentionnés avaient seulement indiqué que la MNEF avait « participé » à ces campagnes électorales. « Ce qui ne signifie pas qu'il y ait eu illégalité », a souligné M^e Jean-Etienne Gianmarchi, avocat du ministre, lors de l'audience tenue le vendredi

9 juin, en rappelant que son client était « membre de la Cour des comptes », donc magistrat. « Les éléments techniques de la diffamation sont réunis », a conclu le procureur, Bernard Lebeau. En prenant bien soin de ne pas se laisser entraîner dans la controverse.

« PARTICIPER »

« Il est possible que je me sois mépris sur le sens du mot "participer" », a plaidé Louis Souvet. Avant de préciser que son intention n'était pas tant de propager des vilénies sur le financement de la campagne de son rival que de souligner « l'aspect discriminatoire » des couvertures médiatiques dont tous deux bénéficiaient, à son avis, localement. « Le maire a l'air de dire que la presse régionale est à la botte d'un ministre de la République, c'est inacceptable ! », a réagi M^e Gianmarchi, en produisant plusieurs articles démontrant que les suivis des activités des deux hommes étaient comparables.

« Louis Souvet n'est pas un pourfendeur, et ce n'est pas un agressif, mais il ne faut pas le cha-touiller », a répliqué son défenseur, M^e Jean Du Parc, avant d'ajouter : il n'y a pas « l'ange Moscovici face au démon Souvet », mais « une personnalité de la majorité qui n'accepte pas d'être minoritaire localement ». Le tribunal de Montbéliard en a jugé autrement.

Jean-Pierre Tenoux

L'UDF conserve la 6^e circonscription du Haut-Rhin

Francis Hillmeyer succède à Jean-Jacques Weber

MULHOUSE

de notre correspondant

Traditionnellement ancrée à droite, la 6^e circonscription du Haut-Rhin le reste. Le candidat UDF Francis Hillmeyer bat son rival socialiste Jo Spiegel plus nettement que ne le laissait prévoir le premier tour. M. Hillmeyer, qui se présentait pour la première fois dans cette circonscription, succède au conseil général à Jean-Jacques Weber (UDF). Condamné pour avoir fait financer par le conseil général des voyages d'agrément à des conseillers généraux et à leurs épouses, l'ancien président du conseil général du Haut-Rhin est aujourd'hui démis de ses mandats de député, de conseiller général et de maire de Sausheim.

L'abstention a été de nouveau importante. Le candidat de la droite est arrivé en tête dans le canton de Mulhouse-Nord, où 40,01 % des électeurs du premier tour avaient donné la préférence à l'extrême droite. Dans ces quartiers mulhousiens, M. Hillmeyer totalise 1 977 voix contre 1 483 à M. Spiegel. Le canton d'Illzach, où vient d'être élu un conseiller général de droite en remplacement de M. Weber, a fortement voté en faveur de M. Hillmeyer. La surprise est venue du canton de Wittenheim, troisième à composer la circonscription, dont l'élu est M. Spiegel et où M. Hillmeyer est battu de peu (164 voix).

« CHACUN SA PERSONNALITÉ »

La « page Weber » semble tournée. Le nouveau député s'est peu recommandé de l'ancien président du conseil général durant la campagne. « Nous partageons la même étiquette politique, mais chacun a sa propre personnalité », a estimé M. Hillmeyer. Peu connu sur la scène politique alsacienne avant de

devenir maire de Pfaffstatt en 1995, M. Hillmeyer l'était davantage sur les scènes de la vie musicale comme animateur d'une formation de bals, activité à laquelle il a mis un terme, et dans les milieux de la presse locale comme reporter-photographe au journal *L'Alsace*, où il est entré en 1969.

Né à Mulhouse le 9 septembre 1946, le nouveau député du Haut-Rhin est entré en 1983 au conseil municipal de Pfaffstatt, une commune de 8 100 habitants dans la couronne mulhousienne qui s'est développée dans les années 80. Il est devenu maire adjoint chargé des relations publiques en 1989. Il a succédé six ans plus tard à André Lichtlé, qui était maire depuis 1977.

Lucien Naegelen

HAUT-RHIN Circonscription de Mulhouse-Nord (second tour).

L., 69 648 ; V., 23 364 ; A., 66,45 % ; E., 21 981.

Francis Hillmeyer, UDF, m. de Pfaffstatt, 12 283 (55,88 %)... ÉLU Joseph Spiegel, PS, m. de Kingersheim, 9 698 (44,12 %).

[18 juin 2000 : I, 69 648 ; V., 20 115 ; A., 71,12 % ; E., 18 242 ; Francis Hillmeyer, UDF, m. de Pfaffstatt, 5 910 (32,40 %) ; Joseph Spiegel, PS, m. de Kingersheim, 5 739 (31,46 %) ; Gérard Freulet, MNR, c.g., 2 957 (16,21 %) ; Martine Binder, FN, 1 843 (10,10 %) ; Jacques Muller, Verts, 1 096 (6,01 %) ; Jean Bitterlin, MEI, 393 (2,15 %) ; Jean-Claude Vinel, div. d., 304 (1,67 %).

14 décembre 1997 : I, 68 278 ; V., 29 495 ; A., 56,80 % ; E., 28 102 ; Jean-Jacques Weber, UDF-FD, 16 381 (58,29 %) ; Joseph Spiegel, PS, 11 721 (41,71 %).

1^{er} juin 1997 : I, 68 470 ; V., 48 676 ; A., 28,91 % ; E., 47 158 ; Jean-Jacques Weber, UDF-FD, p.r.c.g., m., 19 566 (41,49 %) ; Joseph Spiegel, PS, c.r., c.g., m., 18 915 (40,11 %) ; Aldo Zasio, FN, c.m., 8 677 (18,40 %).]

Nouvelle-Calédonie : statu quo dans les Iles Loyauté

NOUMÉA

de notre correspondante

Après l'annulation par le Conseil d'Etat des élections de mai 1999, le scrutin organisé, dimanche 25 juin, pour renouveler l'assemblée des Iles Loyauté (l'une des trois assemblées provinciales de Nouvelle-Calédonie), s'est soldé par un statu quo. Les deux listes indépendantistes, issues du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), ont conservé la majorité. Selon les chiffres du haut-commissariat de la République, la liste qui regroupait le Rassemblement (anti-indépendantiste) et trois petites formations indépendantistes, arrive en tête avec 44,88 % des suffrages, en recul de 10 points par rapport à mai 1999. Mais, en raison du mode de scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, elle n'obtient que six des quatorze sièges de l'assemblée. La liste FLNKS, conduite par le président sortant, Robert Kowie, passe de 30,47 % à 37,30 % des voix par rapport au

vote de l'an dernier et obtient six sièges. La liste du Palika (Parti de libération kanak, membre du FLNKS) de Charles Washetine, en remporte deux en totalisant 17,82 % des voix, soit une progression de 7 points par rapport à mai 1999.

Ces résultats reconduisent à l'identique l'assemblée sortante. Sept de ces quatorze élus siègeront au Congrès du territoire : trois seront issus de la liste FLNKS, trois de la liste de coalition et un du Palika. La composition du Congrès, où sont représentées les trois provinces de Nouvelle-Calédonie et où le Rassemblement dispose d'une majorité relative, n'est pas modifiée par ce scrutin. L'assemblée de la province des Iles Loyauté doit se réunir, vendredi 30 juin, pour élire son président. Le Palika de Charles Washetine devrait former une majorité avec les élus de la liste FLNKS.

Claudine Wéry

Quinquennat : le référendum toujours en question

APRÈS L'ADOPTION du projet de loi constitutionnelle par les députés, mardi 20 juin, les sénateurs se prononceront à leur tour, jeudi 29 juin, sur le quinquennat. Le vote s'annonce sans surprise, malgré leurs réticences. « Je peux vous assurer qu'il y aura une forte majorité au Sénat pour la voter », pronostique son président, Christian Poncelet (RPR), dans un entretien publié lundi 26 juin par *Les Echos*. Redoutant « non pas un échec, mais une abstention forte qui affaiblirait l'exécutif français alors que la France prend la présidence de l'Union européenne » en cas de référendum, il plaide à nouveau pour la réunion du Parlement en Congrès.

M. Poncelet juge, par ailleurs, que la question de la réduction du mandat sénatorial (neuf ans) « n'est pas d'actualité ». Toutefois, ajoute-t-il, « si on me présente cette idée en me proposant parallèlement de ren-

forcer les pouvoirs d'action du Sénat, je sera ouvert au dialogue ».

De son côté, le président de l'Assemblée nationale a qualifié de « proprement stupéfiant », dimanche 25 juin, au « Grand-Jury-RTL-Le Monde-LCI », « le manque d'énergie, le manque de conviction du Président de la République dans cette affaire ». Raymond Forni estime que « si on laisse les choses aller de cette manière, on risque d'avoir d'abord une absence de mobilisation des Français » et « un résultat extrêmement serré ».

Favorable au référendum, il craint qu'il ne se termine « en eau de boudin » et souhaite que l'engagement du premier ministre soit « plus fort que celui qu'il a manifesté jusqu'à présent ». Robert Badinter, sénateur (PS) des Hauts-de-Seine, exprime aussi des craintes, lundi, dans *Le Parisien*. L'ancien président du Conseil constitutionnel juge

qu'un référendum est « logique » si l'on s'en tient « aux principes constitutionnels », mais il redoute que « les adversaires de la construction européenne se coalisent contre l'Europe en détournant un référendum sur le quinquennat pour en faire un référendum larvé pour ou contre l'Europe ».

Jean-Louis Bianco, député (PS) des Alpes-de-Haute-Provence, a souligné, lundi, sur RMC, qu'il n'avait « pas d'enthousiasme » pour le quinquennat. Pour une réforme « qui n'est qu'une réformette », l'ancien secrétaire général de l'Élysée juge qu'un référendum n'est pas utile et que « le Congrès pourrait suffire ». La Ligue communiste révolutionnaire a réaffirmé, dimanche, à l'issue de son comité central, son hostilité à la « réforme institutionnelle » et appelé au « boycott actif » d'un éventuel référendum.

YVES SAINT LAURENT

SOLDES PRINTEMPS/ETE

A PARTIR DU 27 JUIN 2000

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE LE DIMANCHE 2 JUILLET 2000

L'astrologue Elisabeth Teissier rend public le détail de ses conversations avec M. Mitterrand

« Pendant la guerre du Golfe, je l'avais tout le temps au téléphone »

Le premier numéro du *Vrai papier journal* (daté juillet-août) de Karl Zéro publie des extraits des conversations entre François Mitterrand et l'astrologue Elisabeth Teissier, entre 1991 et 1995. Ces conversations ont été enregistrées par M^{me} Teissier, avec l'accord, affirme-t-elle, de l'an-

cient président. Mazarine Pingeot a aussitôt qualifié de « *dérisoire et sans importance* » ces nouvelles révélations sur son père.

APRÈS le chauffeur, la voyante et le médecin charlatan (*lire ci-dessous*). La petite chronique des années Mitterrand n'en finit pas de s'enrichir. Elisabeth Teissier, l'astrologue qui avait déjà rendu publiques dans un livre quelques-unes des « consultations » accordées, à sa demande, à l'ancien président de la République entre 1990 et 1995, insiste, en diffusant, dans le numéro 1 du *Vrai papier journal* de Karl Zéro (daté juillet-août), des extraits de ces entretiens, enregistrés, affirme-t-elle, avec l'accord de François Mitterrand. A son « *cher* », son « *éminent* », son « *insigne Scorpion* », l'astrologue livre ses oracles, notamment pendant la période de la guerre du Golfe, en janvier 1991.

« *Au moment de la guerre du Golfe, je l'avais tout le temps au téléphone, confie-t-elle à Karl Zéro. Il*

fallait que je sois toujours prête, sans cesse, à faire des comparaisons entre les thèmes de Bush, Saddam Hussein, Mitterrand, Kohl. » « *Il va falloir que j'intervienne, quel est le meilleur jour ?* », l'interroge ainsi le chef de l'Etat, le 1^{er} février. « *Il faudrait que je regarde, je ne peux pas vous le dire à brûle-pourpoint* » - *Vous voulez bien voir, s'il vous plaît ?* » L'astrologue promet de le rappeler.

CONSEILS « DIPLOMATIQUES »

Avec M^{me} Teissier, M. Mitterrand évoque aussi Edith Cresson, qu'il vient de nommer premier ministre en remplacement de Michel Rocard. Ce jour de juin 1991, le président se dit « *un peu fatigué* », car « *en France, ça crépite beaucoup pour l'instant (...)* contre ce gouvernement, contre Edith Cresson. J'ai

tout à fait confiance en elle », insiste-t-il auprès de sa confidente, qui l'encourage à tenir bon contre le « *machisme général* ».

Entre des recommandations très personnelles - lorsqu'« *il y a un mauvais Mercure, il ne faut pas conduire* », le prévient-elle - et des considérations sur son « *trigone de Jupiter qui vous va comme un gant* » - qui lui valent d'ailleurs en retour ce soupir désolé du président : « *Avec ces perspectives, quel dommage d'avoir soixante-quatorze ans !* » -, M^{me} Teissier fournit à M. Mitterrand des conseils « diplomatiques ». En août 1991, elle évoque la situation difficile que rencontre Mikhaïl Gorbatchev face à Boris Eltsine en URSS : « *Je viens de parler à Juan Carlos, lui dit-elle le 20 août, il m'a dit que Gonzalez avait essayé (...)* de parler à

Gorbi (...) » - « *Moi aussi, j'ai essayé* », lui répond le président. « *Dès demain, je pense qu'Eltsine risque de chuter* », s'avance-t-elle. - « *Alors, tenez-moi un peu au courant de tout ça.* »

Sur son agenda, dont les pages sont reproduites dans le *Vrai papier journal*, Elisabeth Teissier note les jours et heures de ses « séances » avec le président et leur sujet, au milieu d'autres annotations telles que « *Je passe quatre heures chez maman à lui trier ses paperasses* » ou « *Londres ? Paris ? soldes !* ». Seuls Jacques Attali et Roland Dumas connaissaient ces rencontres entre le président et l'astrologue, affirme-t-elle, en confiant n'avoir aujourd'hui qu'« *un seul regret* » : « *Alors que Dumas et Mitterrand souhaïtaient me donner la Légion d'honneur, eh bien, il y a eu une intervention de l'entourage du président, et je l'attends toujours !* »

Ces « confidences » ont suscité une réaction très sèche des proches de François Mitterrand. Sa fille, Mazarine Pingeot, a qualifié cela de « *dérisoire et sans importance* », en affirmant que son père « *n'attendait pas les avis de M^{me} Teissier pour prendre des décisions politiques importantes* ». Quant à Jean-Louis Bianco, président de l'Institut François-Mitterrand et ancien secrétaire général de l'Élysée, qui était invité, lundi 26 juin, sur RMC, il a observé : « *Il paraît que les hommes politiques, y compris l'actuel président, sont très fanas de voyantes et de marabouts. Cela me semble toujours un peu surréaliste. Heureusement pour la France, les présidents ont autre chose à faire que d'écouter des gourous.* »

La potion présidentielle du « docteur Mabuse »

DANS le peloton cycliste, on l'appelait « docteur Mabuse ». Faux médecin, Bernard Sainz prodiguait conseils et potions miraculeuses aux champions de toutes disciplines en baisse de forme ou en mal de performances. Le 9 mai 1999, il a été mis en examen pour « *infraction à la législation sur les substances vénéneuses et à la législation sur les produits dopants* », dans le cadre d'une affaire de dopage instruite à Paris (*Le Monde* du 11 mai 1999). Il publie aujourd'hui un livre de « *confessions* », *Les Stupéfiantes Révélations du docteur Mabuse* (Ed. J.-C. Lattès), dans lequel il évoque, notamment, ses liens avec François Mitterrand.

L'ancien chef de l'Etat aurait fait appel à ses « *compétences* » un jour de janvier 1990, et les deux hommes se seraient rencontrés à quatre reprises. « *Il se plaignait d'une grande fatigue... Il connaissait certainement mon parcours et attendait de moi que je l'aide à recouvrer cette énergie qui lui faisait soudain défaut.* » Au terme d'un premier rendez-vous, qui dura près d'une heure trente, M. Sainz prescrivit une cure

à base d'huile d'olive que son « *patient* » devait ingurgiter trois fois par semaine à raison de trois cuillerées à soupe au réveil. « *Une huile de première qualité, vierge, première pression à froid, avec moins de 0,5 d'acidité* », précise le soi-disant homéopathe. Lors d'une deuxième visite, six mois plus tard, M. Mitterrand aurait confié son « *intérêt* » pour les méthodes conseillées par le « *docteur Mabuse* ». Toutefois, il semble que le zèle du chef de l'Etat à suivre ses recommandations ait été contrarié. « *Hélas, les contraintes de ma fonction ne me laissent pas le loisir de pouvoir toujours appliquer vos consignes à la lettre* », aurait-il regretté. « *Je ne peux rien dire de votre cure. Elle comporte trop de bizarreries. On me prendrait pour un fou. A Paris, je suis obligé de prendre mon huile en cachette... Lorsque je suis en voyage, il me faut inventer mille ruses pour glisser le flacon que j'ai préparé dans mes effets personnels.* »

Yves Bordenave

Pascale Robert-Diard

Deux cantonales partielles

AUBE

Canton de Troyes-7 (second tour).

I, 9 810 ; V, 2 008 ; A., 79,53 % ; E., 1 686. France Mielle, div. d., 1 686 (100 %)... *ÉLUE*

[France Mielle (divers droite), seule candidate après le retrait de Jacques Rigaud (RPR), a été élue sans surprise, en remplacement de son époux Francis Mielle, décédé.

18 juin 2000 : I, 9 810 ; V, 3 492 ; A., 64,40 % ; E., 3 442 ; France Mielle, div. d., 1 499 (43,55 %) ; Jacques Rigaud, RPR, 1 053 (30,59 %) ; Jean Barelle, PS, 402 (11,68 %) ; Bruno Subtil, FN, 213 (6,19 %) ; Françoise Desimpel, PCF, 146 (4,24 %) ; Maurice Bernardie, GE, 76 (2,21 %) ; Laurent Rohmann, MNR, 53 (1,54 %).

22 mars 1998 : I, 9 918 ; V, 5 058 ; A., 49,00 % ; E., 4 602 ; Francis Mielle, div. d., m., 2 489 (54,09 %) ; Jacques Rigaud, RPR, 2 113 (45,91 %).

GUYANE

Canton de Maripasoula (second tour).

I, 2 263 ; V, 293 ; A., 87,05 % ; E., 271.

Gérard Amayota, div., 271 (100 %)... *ÉLU*

[Le sortant Gérard Amayota, soutenu par le Parti socialiste guyanais, unique candidat en compétition, a été réélu. L'élection de M. Amayota avait été annulée par le Conseil d'Etat sur la requête de son adversaire de droite soutenu par le RPR, Jocelyn Agélas, qui n'a cependant pas souhaité se représenter, expliquant qu'il ne disposait plus aujourd'hui du soutien du parti gaulliste.

18 juin 2000 : I, 2 264 ; V, 529 ; A., 76,63 % ; E., 497 ; Gérard Amayota, div., 497 (100 %).

22 mars 1998 : I, 2 096 ; V, 1 306 ; A., 37,69 % ; E., 1 289 ; Gérard Amayota, div., 505 (39,18 %) ; Jocelyn Agélas, div., adj. m., 431 (33,44 %) ; François Dékon, div. d., 291 (22,58 %) ; Touine Bouni, RPR, 62 (4,81 %).

DÉPÊCHES

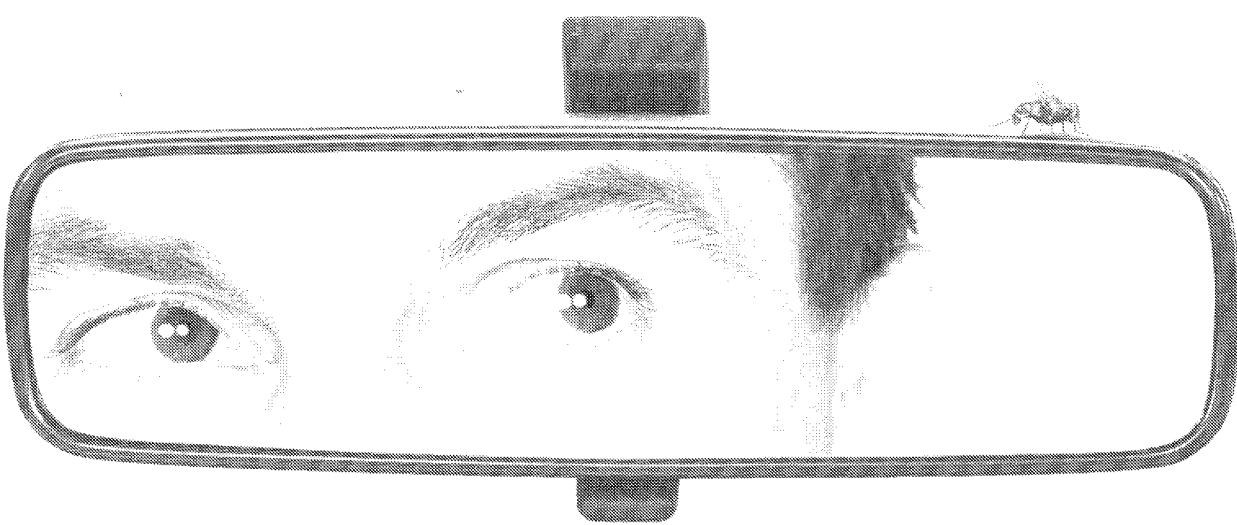
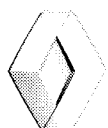
■ **DÉFICIT** : Laurent Fabius réaffirme sa volonté de diminuer les impôts tout en réduisant les déficits publics, dans un entretien à *Ouest-France* (daté 26 juin). « *Avec de la croissance et une bonne gestion, nous devrions pouvoir à la fois financer les dépenses publiques indispensables, réduire les impôts et, sur les quatre ans à venir, parvenir, en même temps que l'Allemagne, à un déficit zéro des finances publiques* », assure le ministre de l'économie et des finances.

■ **MUNICIPALES** : le communiste Hervé Schiavetti a annoncé sa candidature à la mairie d'Arles (Bouches-du-Rhône), pour les élections municipales de mars 2001, contre le maire socialiste Paolo Toeschi, dont il est le premier adjoint. M. Schiavetti entre ainsi en dissidence avec les instances départementales et nationales du PCF (*Le Monde* du 21 juin).

■ **EXTRÊME GAUCHE** : après le refus de Lutte ouvrière « de présenter des listes communes », la Ligue communiste révolutionnaire a annoncé, dimanche 25 juin, qu'elle prendrait « *toute disposition pour être présente dans plus de 50 villes* ». A l'occasion de la réunion de son comité central, la formation d'Alain Krivine a réitéré à LO « *sa proposition d'un accord de non-concurrence* » pour les prochaines élections.

■ **LOGEMENT** : le décret d'application relatif à la taxe sur les logements vacants a été jugé légal par le Conseil d'Etat, a indiqué, vendredi 23 juin, le secrétariat d'Etat au logement. Contesté par des professionnels de l'immobilier et des associations de propriétaires, le texte prévoit, notamment, que huit agglomérations sont soumises à cette taxe instaurée par la loi du 29 juillet 1998 et visant à lutter contre les exclusions.

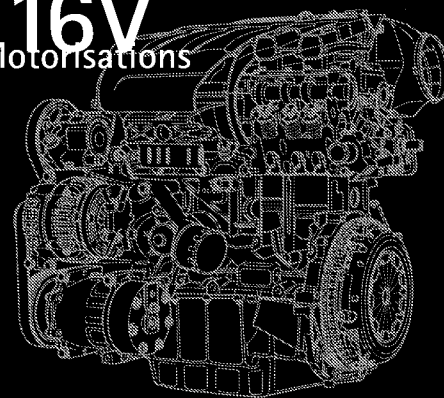
■ **LANGUES MINORITAIRES** : plusieurs dizaines de partis et associations, dont les Verts, le Parti national basque (EAJ-PNB), l'Union démocratique bretonne (UDB), ou encore l'Union du peuple corse-Scelta Nova (UPC) ont lancé un appel, vendredi 23 juin, « *pour que vivent nos langues* ». Jean-Marie Bernardini, le chanteur de I Muvrini, le chanteur breton Alan Stivell, Gérard Onesta, vice-président Vert du Parlement européen, ou encore l'écrivain Gilles Perrault parrainent cette association qui milite pour que la France modifie sa Constitution et ratifie la Charte européenne des langues régionales.



Le seul petit souci avec le silence, c'est que le moindre bruit devient vite insupportable.

RENAULT

16V Motorisations



SILENCE. Nos motorisations 16V ont été étudiées pour que les émissions sonores soient largement réduites, notamment avec le rattrapage de jeu de soupape par butée hydraulique. Si vous ne voyez pas bien ce que l'on veut dire, rassurez-vous, vous l'entendrez. www.renault.fr

JUSTICE Décidée en 1997 par Elisabeth Guigou afin de lutter contre la grande délinquance financière, la mise en place des pôles financiers se heurte aux protestations des assistants spé-

cialisés. Détachés de la répression des fraudes, de la Commission des opérations de Bourse, des douanes ou des impôts, les fonctionnaires du pôle parisien dénoncent leurs conditions de tra-

vail. ● ILS JUGENT leurs tâches peu intéressantes, estiment leurs salaires trop bas et regrettent les difficultés qu'ils rencontrent pour travailler avec certains juges. ● SELON le rapport,

pourtant globalement positif, établi par les responsables du pôle après un an de fonctionnement, certains magistrats redouteraient « un dessaisissement au profit d'agents plus compé-

tents dans certains aspects du contentieux traité ». ● DÉTACHÉS pour trois ans de leur corps d'origine, les assistants affirment que « la question de [leur] départ est posée ».

La fronde des assistants spécialisés ternit le bilan des pôles financiers

Un an après la mise en place de la nouvelle organisation de lutte contre la grande délinquance financière, les fonctionnaires détachés auprès des magistrats dénoncent le manque de collaboration, les tâches dévalorisantes qui leur sont confiées et des rémunérations insuffisantes

UN VENT de fronde souffle dans les bureaux feutrés du pôle financier parisien, qui vient de fêter son premier anniversaire. Les assistants spécialisés qui ont été affectés au 5, rue des Italiens, en juin 1999, afin d'épauler les magistrats, ne cachent plus leur mécontentement : mauvaise collaboration avec les magistrats, rémunérations insuffisantes, tâches dévalorisantes... L'insatisfaction est grande dans les rangs de ces fonctionnaires, pourtant considérés à l'origine comme les fers de lance de la nouvelle organisation de lutte contre la grande délinquance financière, voulue par la ministre de la justice en 1997. Inspecteurs des impôts, fonctionnaires de la répression des fraudes, agents de la Banque de France ou douaniers, les assistants spécialisés sont des techniciens capables d'éplucher un bilan, déceler une fraude, qualifier une infraction... Si les textes les autorisent à assister aux interrogatoires ou aux perquisitions, des limites liées à la procédure pénale les empêchent d'y participer activement.

Éléments moteurs du nouveau dispositif « anticorruption », les assistants spécialisés figurent d'ailleurs au cœur du rapport portant

sur la première année de fonctionnement du pôle économique et financier parisien. Rédigé par Claude Nocquet et Jean-Claude Marin, respectivement vice-présidente du tribunal de grande instance et procureur adjoint chargé de la division économique et financière, il a été remis à Elisabeth Guigou le 27 mars. Mme Nocquet et M. Marin qualifient l'apport des assistants spécialisés d'« essentiel » et estiment que « leur renforcement doit consacrer le développement de cette institution ».

UNE GRANDE DÉCEPTION

Leur rapport souligne toutefois que « les magistrats ont quelques réticences à recourir à cette nouvelle collaboration à raison à la fois du flou des textes qui encadrent les missions des assistants spécialisés et d'habitudes de travail qui leur font craindre un dessaisissement au profit d'agents plus compétents dans certains aspects des contentieux traités ». Les assistants en question, qui se disent « surpris » de ne pas avoir « été associés » à l'élaboration du rapport, accusent ce dernier d'« édulcorer » la réalité.

Mécontents de leur sort, les huit assistants du pôle parisien sou-

haitent rencontrer la garde des sceaux afin de lui faire part de leurs revendications. Le 18 janvier, plusieurs d'entre eux avaient déjà fait parvenir une lettre à la chancellerie, dans laquelle ils protestaient notamment contre la faiblesse de leurs rémunérations. « Nous attendons toujours une réponse », déplore, Laura Krulik, assistante affectée au parquet et porte-parole improvisée du « groupe des huit ». « Globalement, nous sommes déçus de cette première année au pôle financier », a déclaré au Monde cette fonctionnaire issue de la Commission bancaire. « Il semble que certains magistrats n'aient pas vu d'un bon œil notre arrivée, peut-être parce qu'ils ne perçoivent pas très bien ce qu'on peut leur apporter. C'est particulièrement vrai au parquet. La plupart d'entre eux ont l'habitude de travailler seuls, ils doivent apprendre à le faire en équipe et à nous associer pleinement à leurs missions. La tâche à accomplir est en effet immense, il est dommage de ne pas utiliser pleinement nos compétences. Compte tenu de notre statut actuel, qui ne nous permet d'accomplir aucun acte de procédure, nous sommes nécessairement soumis à la "bonne volonté" des magistrats,

ce qui n'est pas une situation confortable. »

La déception est telle que la plupart des assistants spécialisés, détachés par leur administration pour trois ans, n'envisagent pas de prolonger au-delà l'expérience. Certains se demandent même, à l'instar de Mme Krulik, s'ils ne vont pas regagner leur corps d'origine « avant le terme de cette échéance ». L'un des assistants affecté au parquet a d'ailleurs regagné, le 31 mars, son corps d'origine, la Banque de France. « La question de notre départ est effectivement posée », indique par exemple Jean Cougnoux, un assistant venu de la direction générale des impôts et affecté à l'instruction. « Nous sommes complètement dépendants des magistrats, c'est très dur à vivre lorsqu'on a eu l'habitude, comme nous, d'être autonomes, dit-il. De plus, nous avons le sentiment qu'on ne profite pas de notre savoir-faire, de nos compétences. En fait, 90 % des magistrats n'ont pas envie de déléguer. » Une de ses collègues attachée au parquet, elle aussi issue de l'administration fiscale, déplore que les magistrats n'aient pas « davantage confiance en nous. Ils pensent qu'on va mettre notre nez dans leurs affaires. Du coup, ils nous cantonnent à des tâches subalternes et ne nous associent guère à leur travail. On ignore, par exemple, ce que deviennent les notes qu'on rédige à leur demande. C'est très frustrant ». Autre critique récurrente : le terme même d'« assistant », jugé « péjoratif » et « peu en rapport avec [leurs] compétences », est fortement contesté par ceux à qui il est accolé.

Tous les assistants spécialisés, qui reconnaissent que la collaboration est bien meilleure avec les juges d'instruction qu'avec les substituts du procureur, s'accordent pour dire qu'une « évolution » de leur statut est aujourd'hui nécessaire. « On souhaite avoir davantage de pouvoirs, au moins autant que les experts

judiciaires », estime Florence Mercier-Baudrier, assistante spécialisée rattachée à l'instruction. « Peut-être qu'on pourrait nous accorder le statut de magistrat temporaire qui nous permettrait d'être cosaisi avec un juge sur certains dossiers. » Sans aller aussi loin, Mme Noquet et M. Marin soulignent, dans leur rapport, que « les textes régissant l'activité des assistants spécialisés devraient évoluer de manière à leur permettre d'accomplir, sous le strict contrôle des magistrats, un certain nombre d'actes tels que l'appréhension de documents auprès des admi-

surent néanmoins se réjouir de leur apport. « C'est une bénédiction », affirme ainsi la juge Evelyne Picard. « Leur travail, notamment dans le domaine fiscal, nous permet de gagner un temps fou. Nous ne cessons d'ailleurs d'en réclamer d'autres. Il nous manque notamment des assistants spécialisés dans les assurances et les marchés publics. » Laurence Vichnievsky, l'une des juges les plus appréciées des assistants spécialisés, plaide également pour que les textes leur accordent « une plus grande autonomie. Ils abattent un travail considérable et méritent plus

Une rencontre prévue prochainement au ministère

Interrogée sur le malaise des assistants spécialisés parisiens, le cabinet d'Elisabeth Guigou a fait savoir au Monde que « la ministre [avait] l'intention de les rencontrer très prochainement ». « D'ici à la fin de cette semaine, il est prévu que Mme Guigou reçoive les responsables des quatre pôles financiers afin qu'ils fassent part de leurs besoins exacts », explique-t-on Place Vendôme. « Ensuite, dans un deuxième temps, la ministre a prévu d'organiser une grande réunion avec les magistrats et les assistants en place dans les pôles, afin qu'ils lui fassent part de leur expérience, voire de leurs doléances. Enfin, d'ici au 14 juillet, Mme Guigou annoncera un certain nombre de mesures qui devraient notamment porter sur le nombre de nouveaux pôles financiers et de postes d'assistants spécialisés qu'il conviendrait de créer. Nous ne nous interdisons pas de revoir à cette occasion, si le besoin s'en fait sentir, le statut de ces assistants spécialisés. »

mistrations, l'assistance d'enquêteurs aux perquisitions, la délivrance de mandement d'enquêtes et le contrôle de leur déroulement ». Selon eux, « il n'existe, semble-t-il, que des avantages à donner aux assistants spécialisés de tels pouvoirs, qui désengorgeraient les services de police spécialisés et assureraient un contrôle réel et effectif du magistrat ».

« C'EST UNE BÉNÉDICTION »

De nombreux magistrats, qu'il s'agisse de substituts ou de juges d'instruction, confient qu'ils « comprennent » les frustrations des assistants spécialisés. Tous as-

de reconnaissance ». C'est désormais à la chancellerie, qui prépare une synthèse générale sur le fonctionnement des quatre pôles financiers (Paris, Marseille, Lyon et Bastia), de trancher. Le 5 juin, Elisabeth Guigou avait annoncé son intention de créer « dix à douze nouveaux pôles financiers ». Elle pourrait prochainement annoncer la création, au sein des pôles existants, de nouveaux postes d'assistants spécialisés. Ces derniers espèrent surtout que la ministre se prononcera en faveur d'une amélioration de leur statut.

Fabrice Lhomme

Dix-huit techniciens au service des magistrats

● **Statut.** Créés par la loi du 2 juillet 1998, les assistants spécialisés sont des fonctionnaires de catégorie A ou B, titulaires d'un diplôme de maîtrise dans les disciplines « économique, financière, juridique ou sociale » et justifiant d'une expérience professionnelle minimale de quatre ans. Issus de la Banque de France, des douanes, du fisc, de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), ou de la Commission des opérations de Bourse (COB),

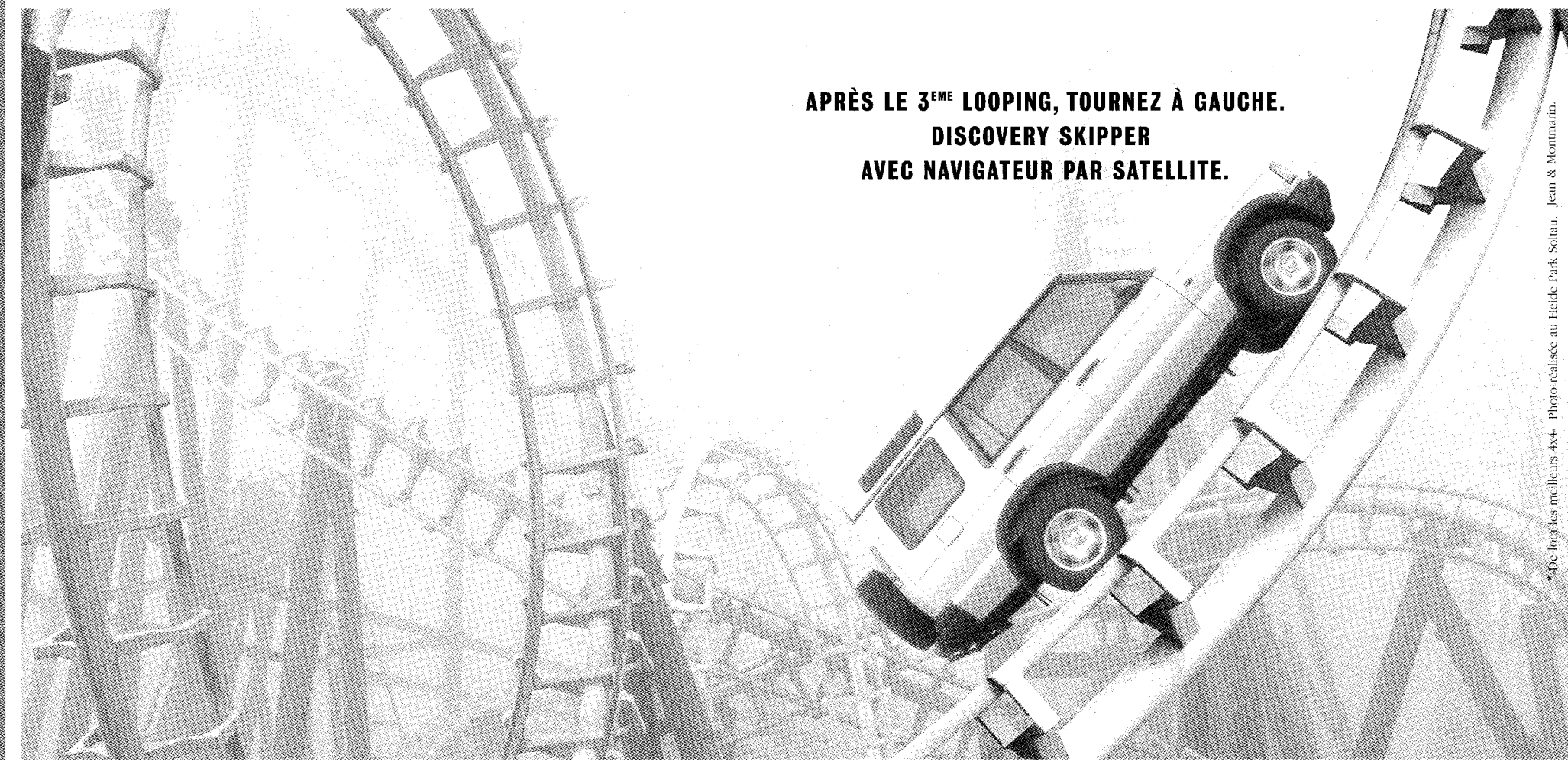
ils sont affectés dans les pôles économiques et financiers et sont placés sous l'autorité des chefs de juridiction. Statutairement dépendants de leur administration d'origine, ils sont détachés pour trois ans, renouvelables une fois.

● **Fonction.** Ils doivent aider les magistrats en leur proposant des angles d'enquête et en analysant des dossiers financiers. Ils peuvent par exemple détecter des infractions pénales en épluchant un bilan. Ils sont susceptibles d'assister à des interrogatoires ou à des perquisitions, mais ne

peuvent y participer activement ou rédiger un acte de procédure.

● **Affectation.** Il y a aujourd'hui 18 assistants spécialisés : huit à Paris, deux à Lyon, deux à Marseille et trois à Bastia. Bordeaux, Nanterre et Fort-de-France en accueillent un chacun. Ces juridictions devraient bientôt obtenir formellement le label « pôle financier ». A Paris, quatre sont affectés au parquet (un vient de la Banque de France, un des douanes, un des impôts et un de la répression des fraudes) et quatre à l'instruction (deux sont issus des impôts, un de la COB et un des douanes).

APRÈS LE 3^{ÈME} LOOPING, TOURNEZ À GAUCHE.
DISCOVERY SKIPPER
AVEC NAVIGATEUR PAR SATELLITE.



Discovery série limitée Skipper. A partir de 199 900^{F(1)}. Sur la série très limitée Skipper, disponible en 300 exemplaires, on peut perdre le nord sans pour autant perdre sa route. En plus de toute la technologie exclusive Land Rover et

d'une climatisation automatique, vous y trouverez en effet un système de navigation par satellite.

Le Discovery Skipper bénéficie également de 3 ans d'entretien ou 60 000 km, 3 ans de garantie ou 100 000 km (au premier des termes échu) et 3 ans d'assistance.



THE BEST 4x4x4[®]

⁽¹⁾Discovery Td5 Skipper boîte mécanique. Tarif conseillé au 01/04/00 (hors options). AM 00. Modèle présenté : Discovery Td5 Skipper avec options et accessoires. Demandez à votre concessionnaire Land Rover les conditions générales du contrat 3x3.



Un rapport dresse un bilan positif de la première année de fonctionnement du pôle parisien

LE RAPPORT sur la première année de fonctionnement du pôle financier parisien, dont *Le Monde* publie les principaux extraits, a été remis le 27 mars à Elisabeth Guigou. La ministre de la justice avait annoncé, en décembre 1997, la création de pôles spécialisés afin que « les juges cessent de travailler dans l'artisanat ». Paris avait été retenu comme site pilote. Cette nouvelle organisation prévoyait notamment le développement du « travail en équipe ». C'est dans cet esprit que la Place Vendôme avait décidé de créer des assistants spécialisés et des assistants de justice, dont la fonction est d'épauler les magistrats, notamment en les déchargeant de certaines tâches.

Le rapport dresse un bilan très positif de la première année du pôle parisien. « Un an après, il est possible de dire que (...) les conditions de fonctionnement du site de la rue des Italiens sont totalement satisfaisantes. Les locaux fonctionnels sont adaptés tant aux activités de l'instruction que du parquet et les conditions de travail y sont excellentes (...) Il est d'ailleurs remarquable de constater qu'il n'existe plus, à l'heure actuelle, au sein des services du parquet implantés rue

Le rapport épingle le ministère de l'intérieur qui ne fournirait pas assez d'enquêteurs spécialisés dans la délinquance économique et financière

des Italiens, de critiques notables sur ces installations », se félicitent les rapporteurs, qui se réjouissent notamment de l'informatisation du pôle, qu'il s'agisse de la gestion électronique des documents (GED), expérimentée au parquet, ou de l'information assistée par ordinateur (IAO) mise en place dans les cabinets des juges d'instruction.

« Seule ombre au tableau, concèdent-ils, la nécessité des déplacements entre les deux implantations du tribunal », c'est-à-dire la rue des Italiens et l'île de la Cité. « Ces déplacements sont imposés au premier vice-président chargé du service pénal ainsi qu'au procureur, aux procureurs adjoints, à la chargée de mission et à la secrétaire générale, à l'occasion des conférences de cabinet quotidiennes (...). Cette obligation de se déplacer pèse également sur l'ensemble des magistrats du parquet à l'occasion de la tenue de leurs audiences correctionnelles, de celles du tribunal de police ou du conseil des prud'hommes pour la section économique et sociale. »

Concernant le traitement des affaires lui-même, le rapport épingle le ministère de l'intérieur, qui ne fournirait pas assez d'enquêteurs spécialisés dans la délinquance économique et financière. « Sous l'effet de différents paramètres (pyramide des âges, réforme de la police, etc.), le nombre des effectifs d'officiers de police judiciaire [OPJ] affectés à la criminalité économique et financière n'a jamais été, depuis longtemps, aussi faible. A titre d'exemple, le nombre d'OPJ opérationnels en fonction à la brigade financière n'est plus que de 67 », relève le document. Interrogé

par *Le Monde*, l'un des deux auteurs du rapport, le procureur-adjoint Jean-Claude Marin, confirme « l'existence d'un vrai problème avec la police. La justice s'est donné plus de moyens, mais nous sommes bien obligés de constater que pour la préfecture de police de Paris comme pour le ministère de l'intérieur, les services spécialisés dans les délits économiques et financiers ne constituent pas une priorité. A l'Office central de répression de la grande délinquance financière par exemple, ils ne sont qu'une trentaine. C'est ça la priorité donnée à la lutte contre le blanchiment ? »

En revanche, le rapport se félicite de l'apport des assistants spécialisés. Il évoque également le rôle des assistants de justice, dont la mission consiste à accomplir des travaux de recherche juridique ou des notes de synthèse : « Ils sont appréciés des magistrats, qui souhaitent voir leur nombre grandir. Il serait souhaitable que le nombre de 15 assistants de justice [affectés au parquet] puisse être rapidement atteint. »

Le rapport s'attache par ailleurs à dresser un bilan chiffré du pôle en comparant la période allant du 1^{er} mars 1998 au 28 février 1999 à celle du 1^{er} mars 1999 au 29 février 2000. Il constate, en premier lieu, un léger accroissement du nombre de dossiers terminés de 1,6 % (1 554 au lieu de 1 529). Plus spectaculaire, l'augmentation, au cours de cette même période, des « nouvelles affaires », que ce soit à la section de la délinquance dite astucieuse (escroqueries, abus de confiance, faux,...) ou à celle chargée de la délinquance économique (infraction aux règles sur les marchés publics, la concurrence et les prix, contrefaçons, droit du travail,...) et financière (blanchiment, corruption, trafic d'influence, banqueroute,...). La première est passée de 1 032 à 1 429 dossiers, soit une hausse de 38,5 %, la seconde de 369 à 428 (+ 16 %).

Selon les rapporteurs, « pour faire face de manière satisfaisante à l'évolution du contentieux, il suffirait d'accroître les effectifs du service de la délinquance astucieuse en ajoutant un magistrat (...) Ce modeste renfort devrait résoudre le problème, à la condition de s'accompagner d'actions tendant, d'une part, à faciliter le travail des magistrats en augmentant l'effectif des assistants de justice et spécialisés ainsi que les dotations en logiciels IAQ, d'autre part à réduire les constitutions de partie civile abusives ». Au pôle financier, 77 % des informations judiciaires sont en effet ouvertes sur constitution de partie civile.

Le recours à ce procédé assure au plaignant que sa plainte sera confiée à un juge d'instruction, à la différence d'une plainte simple, que le procureur a la possibilité de classer sans suite. Ainsi, entre mars 1999 et mars 2000, le vice-doyen du pôle financier a enregistré 1 558 plaintes. « Or plus de 80 % de ces affaires sont clôturées, dans les trois ans, par une décision de non-lieu... », constate le rapport, qui souhaite que « diverses mesures législatives puissent voir le jour. C'est ainsi qu'il conviendrait de prévoir, comme c'était le cas avant 1993, que les frais d'expertise doivent être avancés par les parties civiles et peuvent être laissés à leur charge si celles-ci sont de « mauvaise foi ». Le rapport propose également « d'augmenter le montant maximal de la consignation et de l'amende civile prévue par l'article 91 du code de procédure pénale à l'égard, d'une part, des personnes physiques (200 000 francs), d'autre part, des personnes morales (1 million de francs) ».

F. Lh.

Le financement public du monde viticole mis en cause dans une enquête judiciaire

Trois contrôleurs d'Etat ont été mis en examen pour « négligences »

Une enquête sur le financement du Centre interprofessionnel de la vigne et du vin (ITV) a révélé de nombreuses irrégularités. Son directeur financier a été mis en examen

pour « détournement de fonds publics ». Il a par ailleurs livré à la justice des informations sur des aides versées irrégulièrement par l'Etat à des structures du monde viticole.

SAISIE d'une affaire de détournements de fonds commis au préjudice du Centre interprofessionnel technique de la vigne et du vin (ITV), la justice a dévoilé, au cours de ses investigations, certaines zones d'ombres entourant le financement du monde viticole. Les enquêteurs suspectent le ministère de l'agriculture de s'être servi de cette structure pour financer irrégulièrement des organismes professionnels et préserver, à l'abri des règles de la comptabilité publique, la paix sociale dans un secteur jugé sensible. La juge d'instruction Isabelle Schoonwater, en charge du dossier, à Paris, a mis en examen, le 27 janvier, pour « négligences », trois hauts fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances, Henry Lesquen du Plessis-Casso, François Potier de Courcy et Jean-Claude Clément. Présents au sein du conseil d'administration, en tant que contrôleur d'Etat, ils n'auraient pas exercé leur devoir de contrôle sur la gestion de cet institut technique viticole. Cette absence de vigilance aurait permis au directeur financier de soustraire près de 15 millions de francs entre 1990 et 1998.

Le parquet paraît estimer que la mise en cause des contrôleurs d'Etat n'a pu être obtenue qu'en sortant du cadre de la saisine initiale confiée à la magistrature. La juge a saisi la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui s'est réunie le 23 juin, pour savoir si les faits de « négligences » pouvaient être retenus à l'encontre des trois hauts fonctionnaires. La décision, qui a été mise en délibéré, posera, à nouveau, la question de la responsabilité de l'Etat dans des affaires où il intervient au titre d'actionnaire, de contrôleur ou de partenaire.

MONTANT CONTESTÉ

L'enquête a débuté le 16 juin 1999 à la suite d'une plainte du directeur d'ITV. L'institut technique viticole, prestataire pour l'ensemble des professionnels de la vigne et subventionné à plus de 80 % par l'Association nationale de développement agricole (AN-DA), dispose d'un budget annuel de plus de 50 millions de francs. Ce centre, qui emploie une centaine de personnes, fournit aux groupements de coopératives, chambres professionnelles et autres organismes professionnels viticoles, des prestations techniques et assure des missions de recherches.

Mis en examen pour « détournement de fonds publics », l'ancien directeur financier d'ITV, Daniel Girouille, a reconnu partiellement les faits mais conteste le montant

Difficile compromis

Pierre Joxe, premier président de la Cour des comptes, a dénoncé, fin janvier, un ministre de la justice, les termes comminatoires de la convocation de l'un de ses magistrats, Michel Prat, par la juge d'instruction Isabelle Schoonwater dans l'affaire des détournements de fonds découverts au sein du Centre interprofessionnel de la vigne et du vin (ITV). M. Joxe a proposé au chef de la section économique et financière du parquet de Paris d'être entendu à la place de M. Prat.

Un compromis a permis à M^{me} Schoonwater d'entendre le haut fonctionnaire visé par son enquête. Ancien représentant du ministère des finances au sein du conseil d'administration d'ITV, Michel Prat a été interrogé sur les moyens dont dispose l'Etat pour contrôler l'usage des deniers publics dans cet organisme. Au terme de son audition, ce membre de la Cour des comptes n'a pas été mis en examen, à la différence de trois autres contrôleurs d'Etat. M. Prat a estimé que les hauts fonctionnaires des finances chargés de siéger au sein d'ITV n'étaient pas en mesure de contrôler le détail de la comptabilité.

de 15 millions de francs déterminé par les policiers. Chargé de centraliser les règlements des prestations fournies par ITV, l'intéressé versait une partie des montant des travaux sur deux comptes, dont l'un avait été ouvert au nom d'ITV. Les policiers ont établi que cet argent avait financé l'achat de biens immobiliers et lui avait assuré un train de vie, pendant plus de dix ans, largement supérieur à ses revenus sans que personne ne s'aperçoive des malversations.

CRITÈRES « CLIENTÉLISTES »

Au cours de ses auditions, M. Girouille a, par ailleurs, évoqué l'existence de pratiques comptables destinées à financer, hors de tout contrôle, le monde viticole. Selon lui, ITV aurait versé, depuis le début des années 1990, notamment sur instructions du ministère de l'agriculture, près de 30 millions de francs à une soixantaine d'organismes, de manière arbitraire et selon des critères « clientélistes ». Des contrats étaient conclus avec différents organismes, tels que des groupements ou des caves coopératives, ainsi que des chambres professionnelles, pour des actions ayant le même objet. Des structures dirigées par des notables, souvent syndicalistes, du monde viticole étaient, par ailleurs, subventionnées pour des opérations inexistantes.

Les services du ministère de l'agriculture auraient également utilisé, toujours selon l'ancien directeur financier, cet institut technique pour prendre en charge une partie des frais de

déplacements et de séjours de ses fonctionnaires ainsi que l'équipement informatique des directions générales de l'enseignement et de la recherche ainsi que celle de l'alimentation. Enfin, ITV aurait servi de « guichet » pour financer parallèlement le Centre de machinisme agricole et du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) et l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Ces deux organismes affirment, pour leur part, n'avoir été en contact avec ITV, qu'en 1996, dans le cadre d'une mission technique réalisée conjointement sur le traitement des eaux usées et payée 643 000 francs par l'Agence de l'eau, via ITV.

Enfin, M. Girouille a fait état de pré-réunions se déroulant avant chaque conseil d'administration, en présence des contrôleurs d'Etat, destinées à présenter aux membres du conseil un bilan équilibré. Sollicité par *Le Monde*, M^e Jean-Yves Le Borgne, avocat de MM. Clément et Potier de Courcy, nous a indiqué que ses clients « avaient une mission distincte de celle des commissaires aux comptes ». « Leur rôle, a-t-il ajouté, consiste à s'assurer de la cohérence budgétaire du bilan et non de la fiabilité des comptes. » Les responsables de l'institut viticole ont fait savoir à leur avocat qu'ils ne désiraient pas répondre aux questions du *Monde*. Le ministère de l'agriculture a indiqué qu'il souhaitait laisser la justice poursuivre son travail mais qu'il n'avait jamais eu connaissance de telles pratiques.

Jacques Follorou

Treize trains bloqués toute une nuit par un incendie dans l'Estérel

PLUS d'un millier de voyageurs ont passé la nuit du samedi 24 au dimanche 25 juin à l'intérieur de trains immobilisés dans les principales gares de la Côte d'Azur, à la suite d'un incendie qui a eu lieu dans le Var et a interrompu tout le trafic sur la ligne Marseille-Nice. Le feu s'est déclaré samedi, vers 20 heures, en bordure de la voie ferrée près de la gare d'Anthéor, à proximité de Saint-Raphaël (Var). Il a ravagé plus de 50 hectares de sous-bois dans la forêt domaniale de l'Estérel, nécessitant l'intervention de plus de 300 pompiers. Le feu a été éteint dimanche en fin de matinée, a indiqué le centre opérationnel départemental d'intervention et de secours (Codis) du Var. Selon les premières constatations, il pourrait avoir été provoqué par les étincelles lancées par le système de freinage d'une motrice.

Au total, treize rames – la plupart des trains de nuit – ont été bloquées et ont dû stationner dans les gares de Saint-Raphaël, Les Arcs, Cannes, Antibes et Nice. Parmi les 3 000 personnes concernées, beaucoup habitaient la région et ont pu rentrer chez elles. Les autres passagers ont dû passer la nuit dans les compartiments. En gare de Cannes, où plus de 200 personnes ont été immobilisées selon la SNCF, certains passagers se sont plaints du manque d'information et d'accueil. Le trafic a repris dimanche, peu après 7 heures. A la gare Saint-Charles de Marseille, une rame TGV supplémentaire a été mise en service pour acheminer les voyageurs à destination de Paris. Après avoir « déploré » cet incident, la SNCF a annoncé « qu'aucune indemnisation ou aucun remboursement ne seraient accordés aux voyageurs ». – (AFP)

Un policier se dit convaincu de l'innocence de Patrick Dils

UN COMMANDANT DE POLICE en retraite autrefois en poste à la Sécurité urbaine de Metz se dit aujourd'hui « convaincu » de l'innocence de Patrick Dils, qui fut condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre, en 1986, de deux enfants et dont la requête en révision doit faire l'objet d'une décision, mercredi 28 juin. Interrogé vendredi 23 juin par France 3, Omer Stragier, qui n'a pas participé directement à l'enquête, mais qui a assuré la sécurité de la reconstitution, a précisé, dimanche, dans le *Républicain lorrain* qu'il avait « fini par se poser de sérieuses questions sur la façon dont l'enquête avait été conduite ». Selon lui, « des témoignages capitaux ont été occultés ». Patrick Dils, après de premiers aveux, a toujours nié. L'affaire a été relancée après que fut confirmée la présence, sur les lieux, du tueur en série Francis Heaulme.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION** : à Bourgoin-Jallieu (Isère), le collège Salvador-Allende a été fermé « jusqu'à nouvel ordre », samedi 24 juin, pour être remis en état après les incidents de la veille consécutifs à la mort d'une collégienne de 13 ans. La jeune fille était décédée dans la nuit du 20 au 21 juin, d'une méningite à méningocoque.

■ **JUSTICE** : le tribunal de grande instance de Lille a condamné l'Etat, jeudi 22 juin, à verser 350 000 francs (53 360 euros) de dommages et intérêts pour « faute lourde des services de police » à la famille d'un enfant de six ans assassiné en 1995. Le 15 février 1995, le jeune Cédric avait été enlevé et tué de plusieurs coups de couteau par l'ex-concubin de sa mère, Jean-Michel Diory. Alertés de l'enlèvement vers 14 heures par la mère de l'enfant, les policiers du commissariat de Ville-neuve-d'Ascq (Nord) avaient traité l'affaire comme un simple différend familial et ils ne s'étaient déplacés que le lendemain matin.

■ **HUMANITAIRE** : le Dr Claude Moncorgé a été élu président de Médecins du Monde (MDM), samedi 24 juin, en remplacement du Dr Jacky Mamou, à la tête de l'ONG depuis quatre ans. Médecin-anesthésiste de quarante-six ans, le Dr Moncorgé était vice-président de MDM depuis 1996 et responsable de la mission France.

■ **JUDAÏSME** : Jean Kahn a été réélu dimanche 25 juin à une très large majorité président du Consistoire central israélite de France, avec 141 voix sur 209 (*Le Monde* des 25 et 26 mars). Lazare Kaplan et Gil Taïeb, les autres candidats, ont recueilli respectivement 53 et 12 voix. Face à ses adversaires, qui lui reprochaient d'avoir fait du Consistoire un « CRIF-bis », M. Kahn a fait valoir son bilan et les activités sociales qu'il a notamment développées.

Paris accueille avec une satisfaction prudente le plan antidrogue de l'Union européenne

Priorité est donnée à la prévention de la demande et à la réduction des risques

Six « cibles stratégiques » ont été assignées aux Quinze Etats membres de l'Union européenne par le « plan d'action antidrogue » adopté le

20 juin au sommet européen de Feira (Portugal). La France, qui présidera l'Union européenne en juillet, va devoir lever les difficultés d'appli-

tion de cette stratégie qui, pour la première fois, préconise des objectifs concrets et mesurables à l'horizon 2004.

ALORS QUE le lundi 26 juin a été décrété « journée internationale contre les drogues » par l'ONU, la France est appelée à passer du vœu pieux à l'action. Paris s'apprête, en effet, à mettre en œuvre le « plan d'action antidrogue » de l'Union européenne pour la période 2000-2004. Adopté le 20 juin par le Conseil européen, ce plan recommande aux Etats membres de « redoubler leurs efforts pour fournir des informations fiables et comparables sur les indicateurs épidémiologiques clés afin de mieux évaluer l'incidence des questions liées à la drogue », en coordination avec l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT), l'agence communautaire située à Lisbonne. Pour la première fois, les Quinze sont ainsi incités à réaliser des objectifs mesurables, qui sont assignés par six « cibles stratégiques ».

Il revient à la France de mettre ce plan d'action en œuvre dès le 1^{er} juillet. A l'OEDT, cette stratégie est perçue comme un « progrès majeur », qui autorise « une ap-

proche intégrée, responsable et mesurable du phénomène global des drogues ». A la tête de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies (la Mildt dépend de Matignon), Nicole Mastracci se félicite aussi de « l'identité européenne relativement forte » exprimée par le plan d'action. « L'accent est clairement mis sur la réduction de la demande de drogues, licites et illicites, ainsi que sur la réduction des risques de santé publique pour les usagers », dit-elle, en relevant une « approche plus équilibrée que dans le passé en matière de répression des trafics ».

Mais l'exercice ne sera pas des plus aisés. L'analyse de M^{me} Mastracci est en effet davantage nuancée au sujet de la mesure des six « cibles » retenues par les autorités européennes à l'horizon 2004. Le chiffreage s'annonce « plus difficile à imaginer pour les indicateurs intéressants l'offre, que pour ceux concernant la demande de drogues », commente-t-elle.

Le point numéro 1 – « Réduire significativement la prévalence de

l'usage de drogues, et l'apparition de nouveaux usagers, chez les moins de dix-huit ans » – méritera d'être réfléchi avec l'OEDT, selon M^{me} Mastracci. Les difficultés liées aux méthodes d'enquêtes épidémiologiques devront être surmontées à l'échelle de l'Union, ajoute-t-elle, en particulier pour « distinguer la consommation occasionnelle, d'une part, et la consommation chronique et nocive, d'autre part ».

POINT « INCANTATOIRE »

La construction des indicateurs relatifs à la deuxième « cible » – « Réduire l'incidence des dommages sanitaires liés à la drogue (HIV, hépatites, tuberculose) et le nombre des décès liés à la drogue » – est déjà bien avancée à l'OEDT, observe M^{me} Mastracci. Mais des obstacles demeurent, la définition des décès liés aux drogues n'étant pas la même au sein de l'Union. Le troisième objectif – « Augmenter significativement le nombre des traitements réussis chez les usagers chroniques » – pose des « problèmes méthodologiques très importants », signale-t-elle. Les chiffres de toxicomanes accédant aux systèmes de soins sont connus, mais évaluer l'efficacité des traitements est plus ardu. Les indicateurs devront concerner « les héroïnomanes injecteurs », mais aussi les usagers poly-consommateurs, qui forment des populations moins repérables, précise la présidente de la Mildt.

Qualifiant d'« incantatoire » le point 4 – « Réduire significativement la disponibilité de drogues illicites » –, M^{me} Mastracci pense qu'il s'agit, « par définition, de

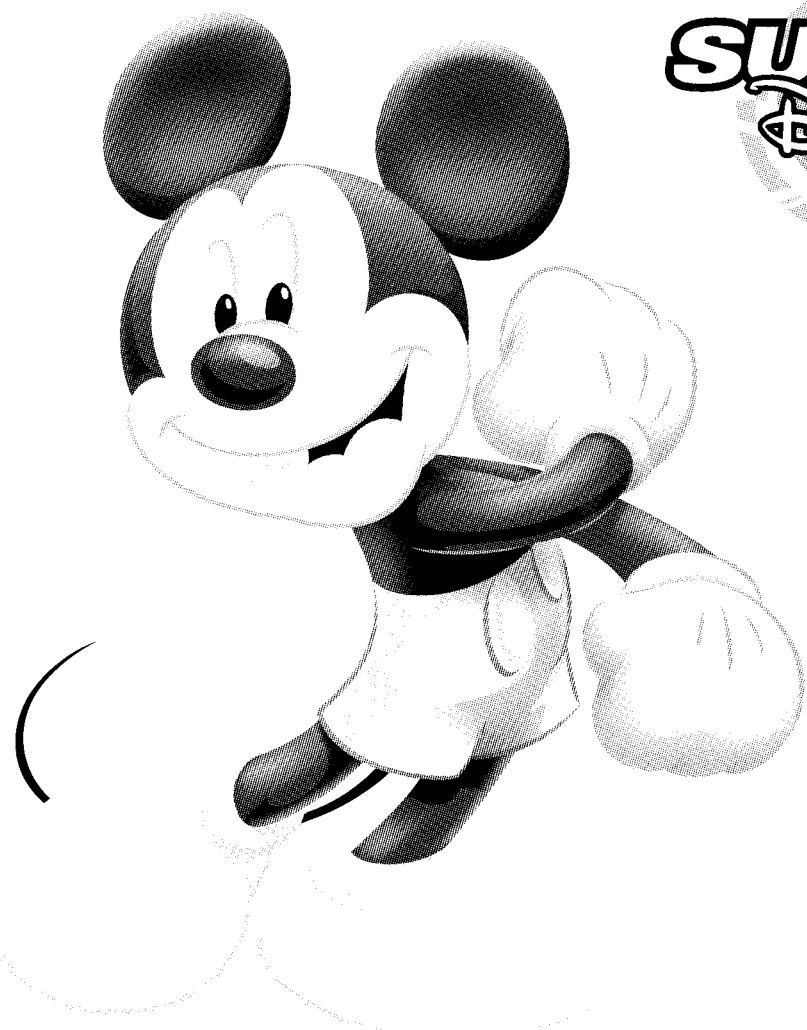
l'objectif le plus difficile à appréhender ». « Réduire substantiellement le nombre de crimes liés aux drogues » (point 5) sera un but « possible à approcher », estime-t-elle.

Alors que plusieurs ministres de l'intérieur français ont prétendu que la moitié des faits de petite délinquance seraient liés à la toxicomanie, leurs propos ne s'appuyaient sur « aucune donnée scientifique validée », ajoute-t-elle. Des études mieux fondées ont été menées, en Angleterre notamment, et des monographies sont désormais entreprises en France pour saisir, par exemple, l'incidence de programmes de substitution à l'héroïne sur la délinquance dans une zone urbaine donnée.

Quant au dernier objectif – « Réduire substantiellement le blanchiment d'argent et le trafic illicite de précurseurs » –, il s'avère « extrêmement difficile » à atteindre, selon M^{me} Mastracci : « En France, il y a ainsi très peu de déclarations de soupçons émanant d'industriels qui font état de transactions douteuses de produits précurseurs utilisés dans la fabrication de drogues ».

Restera enfin à dépasser les réticences qui s'expriment au sein des Quinze, surtout du côté des pays scandinaves, peu enclins à une évaluation de leurs politiques internes par les autorités européennes. L'enjeu est d'importance, puisque la stratégie des « cibles » permettra d'évaluer les effets des dispositifs nationaux adoptés par les Etats membres.

Erich Inciyan



SURFEZ
Disney

250 000 personnes environ ont suivi la Gay Pride parisienne

REVENDIQUER, défilé ? « On sait le faire de manière colorée, parce qu'on est gay », scande le haut-parleur du char de tête. Sous le drapeau arc-en-ciel, symbole du mouvement, la foule s'agite. Ils étaient plus de 100 000, samedi 24 juin, à défilé lors de la lesbienne and gay pride, entre Denfert-Rochereau et Bastille, auxquels le décompte de la police ajoutait environ 130 000 badauds. Une soixantaine de chars, qui se suivent et se ressemblent : camions reconvertis en pistes de danse, nombreux ballons et, surtout, sonos crachant en continu musique techno et disco.

De droite, de gauche, élus ou futurs candidats aux élections municipales à Paris sont venus nombreux. « On va gagner, Bertrand ! », lance un participant à Bertrand Delanoë, tête de liste du PS à Paris. Patrick Bloche, président de la fédération socialiste parisienne, Michela Frigiolini, présidente, au PCF, de la commission « dominations-discriminations », Alain Krivine, porte-parole de la LCR, Yves Contassot, tête de liste des Verts dans la capitale, et des élus proches de Philippe Séguin (RPR), tête de liste de la droite à Paris, défilent derrière la banderole où est inscrit le mot d'ordre de la Gay Pride 2000 : « l'homophobie est un fléau social ».

PACSÉS ET SANS-PAPIERS

La politique prend le dessus : Jean-Luc Romero (RPR), conseiller régional et président de l'association des élus locaux contre le sida, explique que « les séguinistes sont là ». Pierre Bergé, qui soutient la campagne des socialistes, le coupe : « Laissez-moi rire, vous êtes quatre ! » Jack Lang (PS), qui ne devait pas participer au défilé, en tant que ministre, n'a pu s'empêcher de venir « faire un tour, cinq minutes ». Au passage des premiers drag queens, les flashes crépitent autant que pour les politiques du début de cortège. Ce sont eux les véritables vedettes qui parodent et prennent la pose malgré la fraîcheur de l'air. Pourtant, on entend ça et là, dans la foule de badauds qui entoure le cortège et s'y mêle, que l'absence de soleil aurait terni cette Gay Pride 2000 : « l'ambiance est moins bonne que l'année dernière ».

Entre décibels et slogans, le public a choisi. Derrière les chars étudiants qui ont privilégié la musique, la foule s'amasse, monte sur les chars pour exhiber un ventre piercé et onduler au rythme des basses. Au fil du parcours, les jeunes filles se font plus sexys, les jeunes hommes plus troublants. Ovation pour les « gays retraités » qui fendent la foule, sous une pluie fine, sans musique, sans slogan.

« Ça fait peut-être un peu carnaval, mais c'est un mouvement militant et politique. Seulement, on n'est pas obligés de faire la gueule pour le dire », rappelle Rémi, organisateur de la manifestation. Entre deux ambiances technos, les revendications se font entendre, les banderoles émergent : « Pacsés et sans-papiers, c'est pas le pied », scande Juliette, dont la compagne mexicaine est menacée d'expulsion malgré leur pacs. D'autres appellent au boycott de ce contrat « qui donne trop peu de droits », et attirent l'attention sur « tout ce qu'il reste à faire, notamment en province, pour être reconnus ». Act Up reste fidèle à ses slogans coup-de-boutoir. « 20 pilules par jour, ça vous fait bander ? », interroge une pancarte faisant allusion au traitement du Sida par les trithérapies. Son porteur, Jérôme, dénonce « les pédés qui revendiquent de ne plus mettre de capotes ».

Plus loin, un petit train rempli d'enfants accompagne l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiennes, qui milite pour le droit à l'adoption et à l'insémination artificielle. « Les choses bougent énormément en ce moment », confie son président. Mais Carole, psychanalyste, témoigne qu'être mère et lesbienne reste mal vu, « même dans un milieu de gauche et éclairé ». « Je suis venue avec ma fille pour montrer à ceux qui disent que les enfants d'homos sont névrosés qu'elle va bien. » A l'approche de la Bastille, les transsexuels s'offrent une pause cigarette, le char asiatique a coupé la musique, un jeune homme en position du lotus ferme les yeux. Ils se réservent pour la nuit.

Claire Ané, Clarisse Fabre et Stéphanie Pichon

www.club-internet.fr

CLUB
internet

Surfez Disney arrive sur Club-Internet.

Alors abonnez-vous vite et offrez à vos enfants le merveilleux monde de Disney : un privilège exclusif pour un accès direct à tous les jeux et les histoires de Mickey et ses amis.

Exceptionnellement www.club-internet.fr/surfezdisney est en accès libre jusqu'au 8 juillet 2000.

Pour en profiter Club-Internet vous offre

Appelez le 0 801 800 900 (appel local) pour recevoir votre kit de connexion.

* 5 H d'Internet par mois pour toute souscription au forfait 47 F-5 H avant le 31/12/2000.



RÉGIONS

L'ÉTÉ APRÈS LA TEMPÊTE

11 millions de Parisiens et de banlieusards privés de « poumons verts »

Un quart des forêts d'une région moins riche que la moyenne de l'Hexagone en espaces naturels a été dévasté par la catastrophe de décembre 1999. Les sous-bois restent tous interdits, car dangereux. Les bois de Boulogne et de Vincennes devraient être rouverts dans leur intégralité en juillet

LES 11 MILLIONS d'habitants d'Ile-de-France n'ont pas de chance. Voués à inhaler, plus souvent qu'à leur tour, un air pollué, ils sont les plus mal lotis des

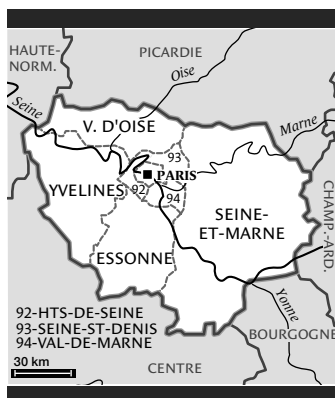
RÉGIONS
ILE DE FRANCE

Français... pour l'accès aux forêts publiques : chacun d'eux ne disposait, avant le 26 décembre 1999, que d'une moyenne de 80 mètres carrés pour pouvoir respirer en toute liberté au milieu des arbres, alors que le reste de la France métropolitaine, s'il veut s'aérer, a droit à 750 mètres carrés. Autant dire que la tempête, en détruisant plus du quart de leurs « poumons verts » et en leur interdisant pour longtemps l'accès à l'ensemble des massifs forestiers, n'a fait qu'aggraver le déficit chronique en air pur de ces citadins. Avec 24 000 hectares dévastés en quelques heures, c'est l'équivalent de deux fois et demie la surface de la capitale qui a été rayée de la carte des forêts publiques de la région.

Six mois après le cataclysme,

alors que les beaux jours ont rendu encore plus aiguë l'envie de chlorophylle, Parisiens et banlieusards n'ont d'autre possibilité que de se partager les quelques maigres espaces autorisés. « Nous n'avons pu dégager que quelques mètres de part et d'autre de la moitié des chemins habituellement les plus fréquentés », précise Marie-Laurence Madigné, responsable de l'Office national des forêts (ONF) dans le secteur de Versailles. En dépit des arrêtés préfectoraux, qui interdisent encore à la promenade l'ensemble des sous-bois des huit départements, ils sont des dizaines de milliers, chaque fin de semaine, à prendre le risque : celui des chutes de branches alourdies par les feuillages et d'arbres déstabilisés qui peuvent tomber à tout moment.

Les habitants du Sud sont les plus favorisés : la forêt de Fontainebleau, véritable vitrine de la sylviculture francilienne, a fait l'objet des soins attentifs de l'ONF, justifiés par ses 13 millions de visiteurs annuels. La remise en état des sentiers et des voies d'accès aux sites les plus fréquentés y est d'autant plus rapide que 1 % seulement de



ses 17 000 hectares a été dévasté. Mais si les randonneurs ont pu retrouver le GR11 dès le début avril, ils devront attendre beaucoup plus longtemps pour arpenter les forêts du nord de cette même Seine-et-Marne. C'est là, par exemple, que la petite forêt domaniale de Choqueuse, près de Meaux, a été entièrement rasée.

L'Ouest parisien, lui aussi, est sinistré. Si le parc du château de Versailles a été rapidement, mais toujours partiellement, rouvert au public (*Le Monde* du 18 mars), il a fallu plus de trois mois pour déga-

ger les routes qui traversent le parc de Saint-Cloud. Les forêts de Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Marly et Verrières restent en grande partie des enchevêtrements de bois inextricables. Dans Paris, les trois quarts des bois de Boulogne et de Vincennes restent interdits. Chacun recevait jusqu'à maintenant une douzaine de millions de visiteurs par an, et, dans les rares espaces autorisés, les Parisiens retrouvent actuellement chaque dimanche une affluente digne du métro...

Les deux bois de la capitale devraient pourtant être les premiers entièrement rendus aux promeneurs. Jean Tiberi a promis cette réouverture en juillet. Pour tenir ce délai, des moyens considérables ont été débloqués. « Il y avait une telle attente du public qu'il était impossible de les laisser fermer encore plusieurs mois », explique Janic Gourlet, responsable des parcs, jardins et espaces verts de la Ville. Son service a reçu à lui seul 220 millions des 400 millions de francs du plan « Tempête » voté par le Conseil de Paris.

Pour l'ONF, qui entretient la quasi-totalité des forêts publiques

de la région, la comparaison avec Paris est embarrassante : l'accueil des promeneurs figure en toute première place dans sa mission et la tempête souligne cruellement son manque de moyens. « Nous avons à faire face à une situation de crise, qui a mis à terre plus de six ans de récoltes annuelles », explique Jean-François Lacoudre, adjoint au directeur régional de l'ONF. Contrairement à d'autres régions françaises, l'Ile-de-France compte surtout des sylviculteurs – qui n'ont pas vocation à exploiter les coupes de bois, encore moins à dégager les arbres renversés et dangereux. Et tous les moyens mécaniques ont été mobilisés sur des sites comme Versailles.

LES DEVOIRS DES COLLECTIVITÉS

Plus souvent entretenus pour leur valeur esthétique que cultivés pour la qualité de leurs essences, les lots de bois mis en vente par l'ONF en Ile-de-France n'ont pas connu, auprès des acheteurs sollicités dans toute la France, le même succès que ceux des autres massifs. Le rythme de nettoyage des forêts en est très affecté. Devant cette situation, l'ONF a rap-

pelé les collectivités locales à leurs devoirs : « Après avoir estimé la simple mise en sécurité de nos forêts à près de 50 millions de francs, nous avons vite fait nos comptes. Nous ne disposons que de 5 millions sur notre propre budget », explique Yves Richer de Forges, directeur régional de l'Office.

Avec une douzaine de millions de francs de subventions exceptionnelles des communes, et surtout des départements, l'ONF a pu engager une première campagne de sécurisation. Celle-ci a été en grande partie interrompue il y a quelques semaines. « La saison d'abord n'y est plus favorable. Avec l'arrivée des feuilles, le printemps pluvieux et venteux, les sous-bois étaient vraiment devenus dangereux », explique M^{me} Madigné.

Au fil des annonces, des plans gouvernementaux et des comités interministériels d'aménagement du territoire, l'Etat s'est dit prêt, le 18 mai, à dégager, lui aussi, une douzaine de millions pour l'accueil du public dans les forêts franciliennes. Ils devaient être débloqués dans le cadre d'un avenant au contrat de plan, à condition que la Région fasse de même. « Nous préférierions passer par une convention avec l'Etat », explique Jean-Paul Huchon, président (PS) du conseil régional, qui ne veut pas rouvrir un débat dans une assemblée où il ne dispose que d'une majorité relative.

Alain Rist, vice-président (Verts) chargé de l'environnement, qui a réuni, en mai, toutes les parties intéressées, souhaiterait, de son côté, « tirer les leçons de cette tempête pour la gestion future du patrimoine forestier d'Ile-de-France ». L'élue écologiste rêve de développer la filière bois-énergie et parle d'envoyer du charbon de bois au Maroc, tout en préconisant des opérations « éco-citoyennes » similaires à celles montées par le conseil régional lorsqu'il s'était associé aux efforts pour nettoyer la côte souillée par le pétrole de l'Erika. Il met ainsi le droit à la forêt sur le même plan que le droit aux plages propres.

Christophe de Chenay

PROCHAIN ARTICLE :
L'été après l'Erika, Bretagne et Pays de la Loire

Des dommages inégaux
mais souvent lourds

Les massifs les plus touchés (proportion de surface détruite entre 50 % et 100 % dans chaque massif).

- Vincennes (Paris) : 25,8 %.
- Jouy (Seine-et-Marne) : 21,3 %.
- Boulogne (Paris) : 16,2 %.
- Saint-Germain-Marly (Yvelines) : 13,1 %.
- Boucles de la Marne-Petit Morin (Seine-et-Marne) : 11,1 %.
- Clamart-Meudon-Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) : 9,2 %.
- Rambouillet-Ouest (Yvelines) : 7,8 %.
- Sénart (Seine-et-Marne) : 5,1 %.
- Ferrières-Armainvilliers (Seine-et-Marne) : 3,2 %.
- Fontainebleau (Seine-et-Marne) : 0,9 %.

Les autres massifs de la région ont été touchés dans des proportions moindres. Ces chiffres sont extraits de l'étude cartographique réalisée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France

240 millions de francs de dégâts à Versailles

LES CHIFFRES annoncés par François Barré, directeur du patrimoine et de l'architecture au ministère de la culture, au lendemain de la tempête – 800 à 900 millions de francs de dégâts pour les monuments historiques dans l'ensemble du pays – étaient les bons, en dépit du scepticisme affiché par Catherine Trautmann, alors rue de Valois. Les crédits mis en place ont été définis par le projet de collectif budgétaire adopté par le conseil des ministres du 26 avril. Ils s'élèvent à 600 millions pour les bâtiments de l'Etat et à 200 millions pour ceux qui relèvent des collectivités territoriales ou des propriétaires privés. Ces 200 millions représentent un tiers des dégâts. Les deux tiers restants doivent être financés par les assurances et un effort des propriétaires. Une enveloppe d'environ 20 millions est destinée aux édifices non classés ou non inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

L'estimation de l'association La Demeure historique, qui regroupe un grand nombre de propriétaires privés, est un peu différente. Elle estime les dégâts causés à leurs bâtiments à 300 millions et ceux survenus dans les parcs historiques à 900 millions – il est rarissime que les parcs soient assurés. Les sommes prévues par les pouvoirs publics sont incluses dans le projet de collectif examiné lundi 26 juin en deuxième lec-

ture au Sénat, mais, déjà, les pouvoirs publics ont autorisé les Monuments historiques à anticiper ces crédits exceptionnels en puisant dans les crédits ordinaires.

Il n'existe pas de chiffre précis sur la seule Ile-de-France. Pour le domaine de Versailles, particulièrement touché, l'addition est très élevée : 240 millions, dont 110 millions pour le seul château. Il faudra refaire l'ensemble des toitures du corps central – les couvertures de plomb ont été soulevées et roulées comme de vulgaires couvercles de boîtes de sardines –, reprendre une bonne partie des cheminées ; les huisseries des fenêtres ouvrant sur le parc sont également à reprendre ; enfin, des infiltrations d'eau ont été constatées, notamment dans les appartements de M^{me} du Barry.

UNE MULTITUDE DE CAS

Côté parc, 10 000 arbres ont été déracinés ou brisés. Il a fallu les enlever (coût : 1 200 francs l'unité) avant de replanter. La vente du bois devrait rapporter près de 1,5 million. La campagne « d'adoption d'un arbre », qui marche très bien, en France comme à l'étranger, devrait faire rentrer 10 millions dans les caisses du domaine. La catastrophe permettra aussi d'accélérer la replantation des bosquets nord, qui était programmée,

ainsi que la réfection des toitures, qui devait être étalée sur dix ans. Mais Versailles est atypique, la plupart des monuments touchés n'ont pas l'aura du château de Louis XIV.

La chapelle royale de Vincennes, dont toutes les verrières ont éclaté, est également en chantier. Parmi les grands parcs historiques nationaux ravagés, il faut citer celui de Saint-Cloud, où les dégâts sont estimés à 15 millions, ainsi que ceux de Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne), Rambouillet et Marly (Yvelines). L'addition devrait approcher les 10 millions dans chacun de ces cas. Mais il y a une multitude d'interventions moins voyantes (5 millions pour le Musée des arts d'Afrique et d'Océanie de la porte Dorée), très lourdes au total.

Aux franges de l'Ile-de-France, la cathédrale de Rouen a subi des dommages très importants : un clocheton, haut comme un immeuble de quatre étages, s'est effondré et a traversé la voûte du bas-côté sud. Le coût des réparations (en cours) est estimé à 45 millions. Plus loin, dans la région Poitou-Charentes, particulièrement touchée (des ensembles comme ceux de La Roche-Courbon, en Charente-Maritime, ont été dévastés), les propriétaires privés auront du mal à s'en remettre.

Emmanuel de Roux



© THIBAUT CUISSET, « PAYSAGES »

La tristesse des bois parisiens

Le bois de Vincennes (ci-dessus), à Paris, a vu disparaître près de 4 000 arbres en une nuit. De nombreuses voies de circulation ont été fermées à la suite des dégâts enregistrés sur 130 des 995 hectares du massif. Les Verts du 12^e arrondissement demandent la ferme-

ture définitive d'une partie des routes, sur lesquelles passaient jusqu'à 6 000 véhicules par heure. Dans le bois de Boulogne, à l'ouest de la capitale, chaque matin, ce sont 13 000 véhicules à l'heure qui circulent : autant que sur l'A 4 à l'entrée de Paris, une des autoroutes les plus chargées d'Europe. Des projets de restriction de la circulation pour-

raient être soumis au Conseil de Paris à l'automne. Pour la direction des parcs et jardins de la Ville de Paris, « la tempête a fait prendre conscience de la nécessité de revoir l'aménagement des bois de la capitale. Pourquoi ne pas essayer de les remettre dans leur état d'origine pour qu'ils redeviennent des espaces de détente et de convivialité ? ».

Au bois de Vincennes,
Vincent Mugnier n'oublie pas Granit

« LES ARBRES pourront être remplacés. Mais jamais je ne pourrais oublier Granit ! » Six mois après la tempête, Vincent Mugnier, agent de maîtrise sylvicole au bois de Vin-

PORTRAIT

Ce cheval de trait, tué par la chute d'un arbre, symbolisait la gestion écologique du lieu

cennes, à Paris, parle de la disparition de son cheval avec toujours autant d'émotion. Granit, superbe ardenais de cinq ans, a été tué le 26 décembre 1999 dans l'abri où il s'était réfugié, au milieu d'un pré de la ferme pédagogique Georges-Ville : un énorme chêne bicentenaire s'était abattu dessus (*Le Monde* du 31 décembre 1999).

Vincent Mugnier regrette d'abord l'animal « adorable » avec le public et avec les enfants, qui venaient le voir travailler dans les sous-bois : « On avait le sentiment que Granit avait toujours vécu avec les hommes. Il ne s'effrayait pas de la vie urbaine, alors qu'il était venu ici après être passé des Haras nationaux directement à la Bergerie nationale de Rambouillet, pour apprendre son nouveau métier : le débardage, le harnage des 20 kilomètres de pistes cavalières, et les tournées d'arrosage et de ramassage des poubelles. »

Quand Vincent Mugnier a appris la mort de Granit, quelques instants après avoir découvert le bois de Vincennes dévasté, il a pris « un coup au

cœur » : « J'étais sonné, raconte-t-il, parce qu'avec Granit, c'était tout un symbole qui venait de disparaître : celui d'une gestion plus douce, plus écologique, de notre bois. » Après cinq ans de tracasseries administratives, l'équipe de Vincennes des Parcs et jardins de la Ville de Paris avait réussi à faire venir deux chevaux pour tenter de remplacer une partie des engins à moteur sur les 400 hectares d'une « zone de silence » préservée au centre du bois, à l'écart des routes à grande circulation qui polluent la périphérie de ce massif de 995 hectares.

RESCAPÉ DE MAISONS-ALFORT

« Je ressentais un sentiment d'injustice. Aucun animal du zoo ou de la ferme pédagogique n'avait été touché. Seul Granit était mort. » Pendant un mois, Vincent Mugnier, comme tous ses collègues, n'a eu d'autre souci que de dégager le bois des chablis qui barraient les routes. Ensuite est venue la crainte que disparaisse le jeune atelier des chevaux de trait. Heureusement, Harry, le compagnon de Granit, gravement blessé à ses côtes, a été sauvé par l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort. Il a pu reprendre son travail le 15 mai. Et deux autres chevaux, Idéal et Jason, le « demi-frère » d'Harry, l'ont rejoint. « Mais personne n'oubliera le premier cheval à avoir contribué à rendre plus calme le bois de Vincennes. » Vincent Mugnier a voulu que le collier de Granit reste accroché à la porte de son écurie.

C. de C.

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, le conseil des ministres de mercredi 21 juin a procédé au mouvement préfectoral suivant (*Le Monde* du 22 juin) : **Claude Guéant** est nommé préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine, où il remplace Yves Mansillon (*cf. infra*). **Alain Géhin** succède à Claude Guéant comme préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs ; il est lui-même remplacé, dans l'Oise, par **François Goudard**. **Pierre Soubelet** est nommé préfet de l'Ariège, en remplacement de Philippe Zeller, ministre plénipotentiaire réintégré dans son corps d'origine. **Philippe Grégoire** est nommé préfet de la Manche, en remplacement de Robert Pommies, nommé préfet hors cadre ; **Dominique Bellion** lui succède comme préfet de l'Allier, et **Michel Cadot** succède à ce dernier comme préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique. Il est lui-même remplacé par **Bernard Fitoussi** comme préfet de la Meuse. **Pierre Pouessel** est nommé préfet du Territoire-de-Belfort, en remplacement de **Gonthier Friederici**, nommé préfet des Pyrénées-Orientales. Ce dernier succède à **Pierre Dartout**, nommé préfet de la Drôme en remplacement de Jean Fédini, placé hors cadre. **Jean-Claude Vacher** est nommé préfet des Ardennes, un poste où il succède à Pierre Baraton, placé hors cadre. **Anne Boquet** remplace Jean-Claude Vacher comme préfet de l'Indre. **Stéphane Keita** est nommé préfet de la Haute-Loire en remplacement de Bernard Pomel, placé hors cadre. Enfin **Jean-Louis Fargeas** succède à Alain Weil, placé hors cadre, comme préfet de la Lozère. Le conseil des ministres a également procédé à la création d'un nouveau poste de « préfet évaluateur », confié à **Yves Mansillon** ; celui-ci sera chargé, auprès du ministre de l'intérieur, de « l'évaluation de l'action des préfets ».

[Né le 17 janvier 1945 à Vimy (Pas-de-Calais), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Claude Guéant** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en

1971. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de la Finistère en juillet 1971, secrétaire général pour les affaires économiques de la Guadeloupe en novembre 1974, chef de mission auprès du préfet de cette région en juin 1975, conseiller technique au cabinet de Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, en juillet 1977, chef de la mission régionale du Centre en octobre 1981, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault en mars 1985, puis de la préfecture des Hauts-de-Seine en octobre 1986, préfet des Hautes-Alpes en juillet 1991, avant d'être directeur adjoint du cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en avril 1993, puis directeur général de la police nationale en septembre 1994. Depuis janvier 1998, Claude Guéant était préfet de la région Franche-Comté et préfet du Doubs.]

[Né le 6 décembre 1945 à Nice (Alpes-Maritimes), **Alain Géhin** est licencié en droit. De 1976 à 1983, il est successivement directeur du cabinet du préfet de l'Yonne, puis de celui du Morbihan, sous-préfet de Saint-Amand-Montrond (Cher), directeur du cabinet du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais. Il devient ensuite chef de la subdivision administrative Est de la Nouvelle-Calédonie (1983-1985) et sous-préfet de Villefranche-sur-Saône (1985-1986), sous-directeur des moyens opérationnels à la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur (1986-1989), secrétaire général de la préfecture de l'Isère (1989-1991), sous-préfet du Havre (1991-1993), préfet, adjoint pour la sécurité auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (1993-1995), directeur adjoint du cabinet de Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur (1995-1996). Depuis novembre 1996, Alain Géhin était préfet de l'Oise.]

[Né le 14 février 1942 à Vichy (Allier), **François Goudard** est diplômé d'études supérieures de droit public et ancien élève de l'École du commissariat de la marine (1965-1967). Détaché dans la préfectorale à partir de 1976, puis titularisé en 1977, il a été notamment directeur du cabinet du préfet de la Meuse (1976-1977), directeur du cabinet du préfet de la Réunion (1977-1979), chargé de mission auprès du préfet du Finistère (1979-1981), sous-préfet de Sedan (1981-1983), secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nord-Pas-de-Calais (1986-1989), secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis (1989-1993), avant d'être préfet de la Haute-Corse (1993-1995), puis de la Dordogne (1995-1997). Depuis novembre 1997, François Goudard était ambassadeur en Equateur.]

[Né le 5 mai 1953 à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), licencié d'espagnol, agrégé de lettres modernes, **Pierre Soubelet** commence sa carrière comme professeur de

français (1977-1981), avant d'être affecté au ministère de l'intérieur, en 1984, à sa sortie de l'ENA. Directeur du cabinet du préfet de la Haute-Saône (1984-1985), puis du préfet de la région Bourgogne et de la Côte-d'Or (1985-1987), il devient ensuite secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne (1987-1988). De mai 1988 à septembre 1990, il exerce les fonctions de chef de cabinet de Jacques Chérèque au ministère délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Pierre Soubelet est ensuite successivement secrétaire général de la préfecture de l'Aisne (1990-1992), de Maine-et-Loire (1992-1996), puis des Bouches-du-Rhône depuis février 1996.]

[Né le 28 juillet 1949 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Philippe Grégoire** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1978. Il est d'abord directeur du cabinet du préfet de l'Ain (1978-1979), puis du préfet de l'Oise (1979-1980) et sous-préfet de Corte (1980-1981). Chef de cabinet à titre officieux de Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en mai 1981, il le devient officiellement, de juin 1982 à septembre 1983. Philippe Grégoire est ensuite détaché comme consul général à La Nouvelle-Orléans (1983-1985), puis devient directeur du cabinet du secrétaire général de la préfecture de Paris (1985-1988), secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes (1988-1991), préfet de la Haute-Loire (1991-1993), préfet de la Nièvre (1993-1995), préfet de la Meuse (1995-1998) et préfet de l'Allier depuis mai 1998.]

[Né le 15 août 1948 à Saint-Flour (Cantal), licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, **Dominique Bellion** est affecté au ministère de l'éducation nationale à sa sortie de l'ENA, en 1976. Il occupe des postes à la direction des équipements et des constructions (1976-1980) et à la direction générale des collectivités locales (1980-1982), avant d'être chef de cabinet d'Edwige Avice, ministre déléguée à la jeunesse et aux sports, et de son successeur, Alain Calmat (1982-1986), puis délégué interministériel pour les candidatures françaises aux Jeux olympiques de 1992 (1986-1987). Directeur adjoint, puis directeur du cabinet du préfet de la région Ile-de-France (1987-1991), il devient ensuite préfet de la Mayenne (1991-1994), puis préfet de l'Aude (1994-1998). Depuis juillet 1998, Dominique Bellion était préfet de la région et du département de la Martinique.]

[Né le 22 mai 1954 à Suresnes (Hauts-de-Seine), diplômé de l'Essec et de l'Institut d'études politiques de Paris, **Michel Cadot** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1980. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de l'Oise en juillet 1980, secrétaire général de la préfecture du Cantal en juin 1982, détaché en

qualité de conseiller commercial à Caracas en septembre 1985, sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois en décembre 1987, chargé de mission, puis secrétaire général auprès du directeur du commerce international et des transports maritimes au siège européen de la société Elf Aquitaine à Genève en septembre 1989, sous-préfet de Béziers et parallèlement chargé de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon en juillet 1993, directeur du cabinet de Raymond-Max Aubert, secrétaire d'Etat au développement rural, en juin 1995, puis directeur à la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) en décembre 1995. Depuis mai 1998, Michel Cadot était préfet de la Meuse.]

[Né le 22 avril 1953 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Bernard Fitoussi** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1985. Il est successivement directeur du cabinet du préfet des Côtes-d'Armor (1985-1986), puis de celui de Seine-Saint-Denis (1986-1989), chargé de mission auprès du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime (1989-1991), détaché en qualité de conseiller commercial à Lisbonne (1991-1993), chef de mission à la sous-direction du corps préfectoral (1993-1995), puis sous-directeur de l'action sociale à la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur (1995-1997). De juin 1997 à mars 2000, Bernard Fitoussi est conseiller (pour l'intérieur, la justice, l'outre-mer et la région Haute-Normandie) au cabinet du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, qu'il rejoint ensuite à Bercy, comme conseiller technique chargé des affaires régionales.]

[Né le 2 février 1955 à Cherbourg (Manche), titulaire d'une maîtrise de droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Pierre Pouessel** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1982. Il est successivement directeur du cabinet du préfet du Gard (1982-1983), puis du préfet de la Guadeloupe (1983-1986) et secrétaire général de la préfecture du Gers (1986-1988). A partir de juin 1988, il est conseiller technique au cabinet de Pierre Joxe, d'abord au ministère de l'intérieur, puis au ministère de la défense, où il sera directeur adjoint de son cabinet d'août 1991 à décembre 1992. Pierre Pouessel est ensuite sous-préfet de Palaiseau (Essonne) jusqu'en 1996, puis sous-préfet de Brest (Finistère), avant d'être affecté en service détaché au ministère de la défense, où il était délégué interministériel aux restructurations depuis janvier 1998.]

[Né le 23 août 1945 à Lille, diplômé de l'École des hautes études commerciales et licencié en histoire, **Gonthier Friederici** commence sa carrière comme professeur (1970-1977), avant d'être élève de l'ENA (1978-1980). Entré dans le corps préfectoral, il est successivement directeur du cabinet du préfet de l'Aude (1980-1981), sous-préfet de Saint-Martin-Saint-Barthélemy (1981-1984), chef adjoint de cabinet du premier ministre Laurent Fabius (1984-1986), chargé de mission auprès du secrétaire général du Centre national d'études spéciales (1986-1988), sous-préfet d'Alès (1988-1990), secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire (1990-1993), sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye (1993-1997). Depuis octobre 1997, Gonthier Friederici était préfet du Territoire-de-Belfort.]

[Né le 9 avril 1954 à Limoges (Haute-Vienne), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Pierre Dartout** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1980. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de la Vendée en juillet 1980, sous-préfet du Blanc (Indre) en août 1981, secrétaire général de la préfecture de la Réunion en février 1983, chef du bureau de l'organisation territoriale de l'Etat au ministère de l'intérieur en août 1985, chef du bureau des élections et des études politiques au ministère de l'intérieur en novembre 1986, directeur du cabinet du préfet de la région Pays de la Loire en juillet 1989, secrétaire général de la préfecture du Calvados en décembre 1991, directeur adjoint du cabinet de Dominique Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer, en avril 1993, préfet de la région Guyane en novembre 1994, directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur en janvier 1997. Depuis janvier 1998, Pierre Dartout était préfet des Pyrénées-Orientales.]

[Né le 24 mai 1943 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Jean-Claude Vacher** commence sa carrière en octobre 1962 comme inspecteur des impôts. Il devient attaché d'administration de la Ville de Paris en mars 1967. Après avoir fait l'ENA (1970-1972), il est affecté au secrétariat général des départements d'outre-mer, et devient en septembre 1974 sous-préfet de La Trinité, chargé parallèlement des fonctions de secrétaire général de la zone de défense des Antilles-Guyane. Il devient ensuite sous-préfet de Lunéville en juin 1977, secrétaire général de la préfecture de la Savoie en mai 1979, sous-préfet de Morlaix en août 1981, directeur du cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées en novembre 1982, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne en juin 1985, sous-préfet de Dunkerque en décembre 1987, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique en novembre 1989, sous-préfet de la Haute-Loire en juillet 1993, préfet de Lot-et-Garonne en octobre 1994. Depuis avril 1998, Jean-Claude Vacher était préfet de l'Indre.]

[Née le 19 mars 1952 à Bellac (Haute-Vienne), titulaire d'une maîtrise de droit et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, **Anne Boquet** est d'abord chargée de mission au ministère de l'agriculture (1978-

1984). A sa sortie de l'ENA, en 1986, elle est affectée au ministère de l'intérieur, comme chef du bureau des personnels de préfecture, jusqu'en 1989. Secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher (1989-1990), elle revient ensuite au ministère de l'intérieur comme chargée de mission auprès du sous-directeur du corps préfectoral et des administrateurs civils (1990-1993), avant d'être secrétaire générale de la Polynésie française au ministère des départements et territoires d'outre-mer (1993-1996). Elle est ensuite secrétaire générale de la préfecture de l'Oise, étant parallèlement chargée de mission pour la politique de la ville auprès du préfet de l'Oise (1996-1998). Depuis septembre 1998, Anne Boquet était détachée au ministère de l'intérieur en qualité de sous-directrice du corps préfectoral et des administrateurs civils.]

[Né le 7 juillet 1957 à Paris, licencié en histoire, **Stéphane Keita** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1988. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de la région Picardie, préfet de la Somme (1988-1989), puis du préfet du Val-d'Oise (1989-1990), secrétaire général de la préfecture de la Nièvre (1990-1991), chef de cabinet de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur (1991-1993), puis détaché à l'Inspection générale des finances (1993-1995). Il rejoint ensuite M. Strauss-Kahn, d'abord comme secrétaire général de la mairie de Sarcelles (1995-1997), puis, à partir de juin 1997, comme chef de cabinet au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, où il exerce parallèlement une fonction de conseiller à partir d'octobre 1998. Stéphane Keita avait conservé ses fonctions de conseiller auprès de Christian Sautter, successeur de M. Strauss-Kahn, de novembre 1999 à mars 2000.]

[Né le 29 juillet 1947 à Rilhac-Treignac (Corrèze), licencié ès lettres, **Jean-Louis Fargeas** est attaché d'administration centrale au cabinet du préfet de police de Paris (1974-1977), puis chargé de mission au cabinet de Jacques Chirac, maire de Paris (1977-1984). Directeur du cabinet du président du conseil général de la Corrèze, puis secrétaire général de ce conseil général (1985-1988), il devient directeur du cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées (1988-1989), puis du préfet de Maine-et-Loire (1989-1990), avant d'être sous-préfet de Guebwiller (1990-1993), secrétaire général de la préfecture de Corrèze (1993-1995), puis d'être détaché en qualité d'administrateur civil à la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur (1995-1997). Depuis septembre 1997, Jean-Louis Fargeas était chargé de mission pour les affaires régionales auprès de Jacques Chirac à l'Elysée.]

[Né le 8 juillet 1942 à La Charité-sur-Loire (Nièvre), titulaire d'un diplôme d'études supérieures de droit public et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, **Yves Mansillon** est affecté au ministère de l'intérieur à sa sortie de l'ENA, en 1968. Il est successivement directeur du cabinet du préfet de la Savoie (1968-1970), chef de cabinet de Joseph Fontanet, aux ministères du travail, puis de l'éducation nationale, puis de son successeur, René Haby (1970-1974), secrétaire général de la préfecture de Corse (1974-1976), sous-préfet de Libourne (1976-1979), directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaine (1979-1982), secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne (1982-1985), avant d'être préfet de l'Aude (1985-1986). Il est ensuite nommé directeur de l'administration territoriale et des affaires politiques au ministère de l'intérieur (1986-1988), préfet de l'Ain (1988-1991), préfet de la Charente-Maritime (1991-1993), préfet de la région Poitou-Charentes (1993-1996). Depuis octobre 1996, Yves Mansillon était préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense Ouest et préfet d'Ille-et-Vilaine.]

CONSEIL D'ETAT

Mireille Imbert-Quaretta a été nommée conseiller d'Etat au tour extérieur, lors du conseil des ministres de mercredi 21 juin.

[Née le 1^{er} juillet 1947 à Labergement-Sainte-Marie (Doubs), titulaire d'une licence en droit et d'un diplôme d'études supérieures de sciences criminelles, Mireille Imbert-Qua-

retta a été nommée auditeur de justice en janvier 1972. Elle a été successivement substitut du procureur de la République (1974-1979), juge (1979-1981), premier juge (1981-1982), puis vice-présidente au tribunal de grande instance de Dijon (1982-1984). Elle a ensuite occupé diverses fonctions à la direction de l'administration pénitentiaire (1984-1991), avant d'être présidente du tribunal de grande instance de Melun (1991-1994), puis secrétaire générale de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (1994-1997). Depuis juillet 1997, Mireille Imbert-Quaretta était directrice adjointe du cabinet d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice.]

ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

Jean-Pierre Jouyet, inspecteur général des finances, a été nommé directeur du Trésor (*Le Monde* du 31 mai), lors du conseil des ministres de mercredi 21 juin. Il remplace Jean Lemierre, élu à la présidence de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

[Né le 13 février 1954 à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), Jean-Pierre Jouyet est diplômé d'études approfondies de droit public et de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'École nationale d'administration (1978-1980). A sa sortie de l'ENA, il intègre l'Inspection des finances. Il a été notamment directeur du cabinet de Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire (1988-1991), conseiller, puis successivement directeur adjoint et directeur du cabinet de Jacques Delors, président de la commission des Communautés européennes (1991-1995), avant d'être associé au cabinet d'avocats Jeantet et associés (1995-1997). Depuis juin 1997, Jean-Pierre Jouyet était directeur adjoint du cabinet de Lionel Jospin, premier ministre.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Gilles Bertrand, professeur à l'université de Dijon, a été nommé, lors du conseil des ministres de mercredi 21 juin, président du Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (CNE). Il remplace Jean-Louis Aucouturier, qui occupait ces fonctions depuis décembre 1995. Plusieurs autres membres du CNE ont également été renouvelés en conseil des ministres.


[Né le 22 septembre 1945 à Dijon (Côte-d'Or), docteur ès sciences, Gilles Bertrand a été assistant (1968), puis maître assistant (1974) à l'université de Bourgogne. Il est professeur de chimie depuis 1981 à cette université, dont il a été le président de 1988 à 1994.]

CULTURE

Stéphane Braunschweig, metteur en scène de théâtre et d'opéra, a été officiellement nommé, par décret du président de la République paru au *Journal officiel* daté 19-20 juin, directeur du Théâtre national de Strasbourg (TNS) pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2000 (*Le Monde* du 20 septembre 1999).

[Né en 1964, Stéphane Braunschweig suit des études de philosophie à l'École normale supérieure avant de rejoindre en 1987 l'École du Théâtre national de Chaillot, dirigée par Antoine Vitez, où il reçoit une formation théâtrale pendant trois ans. Il y crée sa compagnie, le Théâtre machine, et monte son premier spectacle : *Woyzeck*, de Büchner, suivi de *Tambours dans la nuit* et *Don Juan revient de guerre*, réunis dans *Les Hommes de neige*. Suivront notamment *Ajax* (1991), *La Cersaie* (1992), *Le Docteur Faustus* (1993), *Amphytrion* (1995), *Franziska* (1996), *Peer Gynt* (1997), *Mesure pour Mesure* (1997), *Le Marchand de Venise* (1999). De 1993 à 1996, il est directeur du Centre dramatique d'Orléans. Parallèlement, il met en scène des opéras comme *Le Château de Barbe-Bleue* (1993) ou *La Flûte enchantée* (1999). Il signe cette année l'ouverture du Festival d'Aix-en-Provence avec *L'Affaire Makropoulos* de Janacek le 7 juillet.]

VOLVO
for life*



BIEN SÛR IL N'Y AURA QUE QUELQUES HEUREUX, MAIS ILS LE SERONT VRAIMENT.

VOLVO S80
www.volvocars.fr

Dior

SOLDES

DU MARDI 27 JUIN AU SAMEDI 1^{er} JUILLET 2000
DE 10 H A 19 H

Christian Dior

30, AVENUE MONTAIGNE PARIS 8^e
46, RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE PARIS 8^e
16, RUE DE L'ABBAYE PARIS 6^e

DISPARITIONS

■ **LOUIS PHILIBERT**, ancien président (PS) du conseil général des Bouches-du-Rhône, un des derniers barons du « defferrisme » dans le département, est mort d'une crise cardiaque, mercredi 21 juin, à Aix-en-Provence. Né le 12 juillet 1912, à Pertuis (Vaucluse), Louis Philibert devient ouvrier agricole à douze ans, au sortir de l'école primaire. Cantonnier, puis conducteur principal des travaux publics de l'Etat, il se fait élire pour la première fois conseiller municipal en 1947 et est resté maire du Puy-Sainte-Réparate, dans la plaine de la Durance, depuis 1953. Président du conseil général des Bouches-du-Rhône de 1967 à 1989 - Gaston Defferre tenait la mairie de Marseille et Louis Philibert le département -, il est élu député de la neuvième circonscription d'Aix-en-Provence, de 1962 à 1986. En 1989, il devient sénateur des Bouches-du-Rhône. Il exercera son mandat jusqu'à son terme, en 1998, mais en observant la même règle qu'à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire en s'abstenant la plupart du temps de siéger. Personnalité haute en couleur, Louis Philibert était un passionné de chasse. Il s'était lié d'amitié avec la reine Elizabeth d'Angleterre et avec le prince Charles, qui l'invitaient régulièrement à des chasses royales. Son complice politique, Gaston Defferre, racontait un de ses bons mots au sortir de sa première chasse présidentielle, à Rambouillet, en 1981 : « *Putain Gaston, ici les faisans, ils attaquent !* »

■ **RONNY COUTTEURE**, comédien d'origine belge, s'est suicidé, mercredi 21 juin, à son domicile de Fretin (Nord) à quelques jours de son quarante-neuvième anniversaire. Né en juillet 1951 du côté belge de la commune de Werwicq,

ville frontalière entre la Belgique et la France, Ronny Coutteure commença par faire du théâtre amateur, avant d'entrer au Centre dramatique du Nord, de Jacques Rosner, puis dans la troupe lilloise du Théâtre de la Salamandre, dirigée par Gildas Bourdet ; il y joua notamment dans *Martin Eden*, d'après Jack London, et *La Péri-chole*, d'Offenbach, avant de présenter en 1978, seul en scène, *De belges histoires*, à partir de ses souvenirs d'enfance flamande. Ronny Coutteure joua avec succès ce spectacle et ses variantes, à la fois tendres et caustiques, pendant plusieurs années en France et en Belgique. Continuant sa carrière d'homme de théâtre (notamment dans *Le Mal court*, d'Audiberti, à l'Atelier à Paris), il interpréta aussi de nombreux seconds rôles, au cinéma et surtout à la télévision, comme dans *Maria Vandamme* (1989), ou *Les Enfants du printemps*, trilogie diffusée fin mai sur France 2. Ronny Coutteure se fit également animateur de télévision, présentant une émission intitulée « Ronny coup de cœur » sur les écrans de France 3 Nord - Pas-de-Calais. Comme son grand-père qui tenait jadis un bistrot à Werwicq, où il exerçait ses talents de conteur, Ronny Coutteure avait ouvert, fin 1996 à Fretin, un estaminet-théâtre, la Ferme des hirondelles.

■ **ENRIQUE ZANARTU**, peintre et graveur franco-chilien, est mort à Paris, mardi 13 juin, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Né à Paris de parents chiliens en 1921, Enrique Zanartu a commencé à peindre à la fin des années 30, à Santiago du Chili. Entre 1944 et 1947, il travaille à New York dans l'atelier de gravure de William Hayter, le fameux atelier 17, comme élève, puis comme assistant. Après deux années passées à Cuba, il s'installe à Paris, en 1949,

et y retrouve Hayter et son atelier. Ce peintre-graveur silencieux et un peu oublié s'est voué à l'évocation d'un univers ramené à ses éléments d'origine : l'eau et le ciel. Volontiers rattaché au courant de l'abstraction lyrique en France, Enrique Zanartu a régulièrement exposé dans les années 50 et 60, à Paris, en Allemagne, aux Etats-Unis et au Chili. Des œuvres d'Enrique Zanartu sont conservées dans plusieurs grands musées, notamment au Musée national d'art moderne, à Paris, au Musée d'art moderne de New York, au Musée d'art contemporain de Santiago.

■ **Mgr ALAN DE LASTIC**, archevêque de New Delhi (Inde), a été tué dans un accident de la circulation, mardi 20 juin, en Pologne, alors qu'il revenait de Cracovie et de Czestochowa. Né en Birmanie le 24 septembre 1929, Alan De Lastic avait fui en Inde en 1942 pour échapper à l'invasion japonaise. Après des études en Inde, à Rome et à Dublin, il avait entamé son ministère à Calcutta, où il avait collaboré avec Mère Teresa. Nommé évêque auxiliaire de cette ville en 1979, puis évêque de Lucknow (Uttar Pradesh) en 1984, Mgr De Lastic était devenu archevêque de New Delhi en 1991. Président de la conférence épiscopale catholique indienne, il était le plus ardent défenseur des droits de la minorité chrétienne. Il avait dénoncé avec vigueur, auprès des médias et du gouvernement dirigé par les nationalistes hindous, une série d'attaques contre des prêtres, religieuses, missionnaires et églises, attribuées à des groupes radicaux hindous. Mgr De Lastic avait été l'organisateur, en novembre 1999, de la deuxième visite du pape Jean Paul II en Inde, à New Delhi. La minorité chrétienne d'Inde représente quelque 2,5 % (1,6 % pour les catholiques) d'une population d'un milliard d'habitants.

chambres d'agriculture. ● **Catastrophes naturelles** : deux arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements de la métropole et en Guyane.

Au *Journal officiel* du samedi 24 juin sont publiés : ● **Carte militaire** : sept décrets relatifs à l'organisation territoriale de la défense (*Le Monde* du 23 juin). ● **Accord international** : un décret portant publication de l'avenant à la convention du 10 mars 1964 entre la France et la Belgique tendant à éviter les doubles im-

sitions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, signé à Bruxelles le 8 février 1999.

Au *Journal officiel* du dimanche 25 juin sont publiés : ● **Décorations** : trois décrets portant élévation, promotion et nomination dans les ordres nationaux de la Légion d'honneur et du Mérite au titre du ministère de la défense. ● **Défense** : un décret portant suppression du tribunal aux armées des forces françaises stationnées en Allemagne.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 19-mardi 20 juin est publié : ● **Environnement** : un arrêté relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

Au *Journal officiel* du mercredi 21 juin est publié : ● **Catastrophes naturelles** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle dans l'Aisne et la Seine-Maritime après des inondations et des coulées de boue début mai.

Au *Journal officiel* du jeudi 22 juin sont publiés : ● **Codes** : trois ordonnances relatives aux parties législatives du code de la santé publique, du code de l'éducation et du code rural.

Au *Journal officiel* du vendredi 23 juin sont publiés : ● **Accord international** : un décret portant publication de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume de Thaïlande, signée à Paris le 11 septembre 1997. ● **Agriculture** : un décret relatif à l'élection des membres des

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance
- 27 juin 1982 - 27 juin 2000.
Bienvenue au Monde citoyen
Quentin.
Nous t'aimons tant.
Maman, Dad, Anastasie et famille.

- Les familles London, Girard, Pollier, Szulman, souhaitent à

Jacques LONDON, maître imprimeur, officier de la Légion d'honneur, ancien déporté à Auschwitz (convoi 75),

un joyeux anniversaire pour ses quatre-vingt-dix ans.

- Hichem et Abba Mammeria souhaitent un joyeux anniversaire à leur petite fleur

Dahlia-Ines, pour ses deux printemps, le 25 juin 2000.

Les familles Mammeria et Laroui d'Algérie s'associent à leur joie.

Décès

- Marcelle Niggi, son épouse, Jacques et Simone Balazard, Annie et Claude Sartirano, Françoise Balazard et Pierre Delvincourt, ses enfants, Michel et Anne Balazard, Sophie Balazard et Francis Couturier, Ivan et Karine Balazard, Laurence et Pascal Pincebourde, Sylvestre Balazard et Nidya Hetherington, Judith Delvincourt, ses petits-enfants, Hélène, Etienne, Félix, Fanny, Manon, Juliette, Camille, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Paul BALAZARD,

le 17 juin 2000, dans sa quatre-vingt-douzième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière nord de Cahors, le 20 juin, en présence de toute sa famille.

62, rue Victor-Hugo, 46000 Cahors.

- Sa famille et ses amis ont la tristesse d'annoncer le décès de

Jacques BIMONT, dit « Papy Jacques ».

Une messe sera célébrée mercredi 28 juin 2000, à 10 h 30, en la chapelle Saint-Joseph, entrée 5, rue Pierre-Larousse, Paris-14^e.

- Les familles Dobuzinskis et Dolivo, Et Sabine Dutilh, son associée, ont la tristesse de faire part du décès de

Rostislav M. DOBOUJINSKY, artiste décorateur, sculpteur,

le 23 juin 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 28 juin, à 10 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sabine Dutilh, 15 bis, rue Victor-Carmignac, 94110 Arcueil.

- La grande famille de ses patients, collègues et amis, et de tous ceux qui l'ont aimé, fait part de sa profonde tristesse à l'annonce du décès de

docteur Marc FONQUERNIE.

- Nice. Vallon-Pont-d'Arc. Nantes.

Marie Gay, sa sœur, Simone Gay,

sa cousine germaine, Daniel Richard-Molard et sa famille, Les familles Gay, Faucher, Schmidt, Muron, Coillard,

Et ses nombreux amis, ont la tristesse de faire part du rappel à la maison du Seigneur, de

François GAY,

croix du combattant volontaire, croix de guerre 1939-1945, doyen honoraire de la faculté des lettres et des sciences humaines de Nice.

Dans la sérénité, il va rejoindre

Nanette,

son épouse,

à « Vaucourte », Lorient-sur-Drôme.

La cérémonie religieuse aura lieu au temple de Lorient, le mardi 27 juin 2000, à 16 heures.

L'Eternel est ta lumière.

Esai 20-19

- Isabelle et Antoine Beck, Nicolas, Mélanie et Clément, leurs enfants, Christophe et Sylvie Soulé,

Eliane et Paul, leurs enfants, Véronique Soulé, Catherine Estourelle, ont la douleur de faire part du décès de leur père et grand-père,

Jean-Louis SOULÉ,

survenu le 21 juin 2000.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 27 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5^e, l'incinération, à 11 h 50, au crématorium du Père-Lachaise.

Pas de fleurs.

Cet avis tient lieu de faire-part.

- Les familles Zieglé Theret ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis ZIEGLÉ, ancien élève de l'Ecole normale supérieure,

survenu le 22 juin 2000, à Troyes.

Anniversaires de décès

- 27 juin 1998.

Christian BONNARD.

... La chaleur, l'humour, l'amour Qui nous manquent chaque jour.

Pascale, avec Maria et Pierre.

- Le 24 juin 1980,

Sarah KERBER, née PACANOWSKI,

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée en y associant le souvenir de son époux.

Chaim KERBER,

décédé le 4 avril 1994.

- Le 26 juin 1999, la vie quittait

Philippe MEYNET.

Que ceux qui l'ont aimé aient pour lui une pensée affectueuse.

Anniversaires

Eliane SOMMÉ

aurait eu cent ans le 27 juin 2000.

Elle nous a quittés le 1^{er} mai 1993.

Nous pensons à elle.

Familles Régignano, R. Bazot et Sommé.

Condoléances

- L'ambassadeur de Lituanie en France, M^{me} Asta Skaisgiryte Liauskiene, Et le personnel de l'ambassade, font part de leur profonde tristesse après la disparition de

Rostislav DOBOUJINSKI,

et expriment à ses proches le témoignage de leur profonde sympathie.

Avis de messe

Martine LAMIELLE, née BREBINAUD,

nous a quittés à soixante et un ans, dans la nuit de cet hiver, après une longue et incurable maladie.

Elle a été un modèle de courage et de dignité.

Une messe à son souvenir aura lieu le mercredi 28 juin 2000, à 8 h 45, en l'église Saint-Ferdinand, place Saint-Ferdinand, Paris-17^e, dans la plus grande simplicité de cœur.

Toutes celles et ceux qui l'ont appréciée et affectionnée durant trente-cinq ans de dévouement exemplaire dans l'exercice de sa profession en officine sont invités à rejoindre ses proches.

Cours

Découvrez l'informatique chez vous avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique.

ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 17 heures

Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 140 TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr.

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATE VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

Pour vos vacances, abonnez-vous au Monde de l'été.

Pendant tout l'été, *Le Monde* vous invite à la découverte et au voyage à travers le monde entier. De la Californie à la Normandie, en passant par le Mexique... Laissez-vous transporter vers autant de destinations différentes avec de grands reportages thématiques à suivre pendant toute une semaine, notamment :

- Visitez 6 jardins extraordinaires, œuvres de toute une vie.
- Découvrez les 12 personnalités qui ont marqué l'An Mil.
- Suivez l'itinéraire étonnant des animaux migrants hors du commun.
- Et chaque vendredi daté samedi : une série noire avec Gallimard.

Pour ne manquer aucun voyage du Monde de l'été, abonnez-vous !

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.
Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.**

Choisissez simplement votre durée, remplissez le bulletin et retournez-le accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :

LE MONDE, Service abonnements
60646 Chantilly Cedex

DURÉE	FRANCE
<input type="checkbox"/> 2 semaines (13 n°)	96 ^F (14,64 €)
<input type="checkbox"/> 3 semaines (19 n°)	139 ^F (21,19 €)
<input type="checkbox"/> 1 mois (26 n°)	173 ^F (26,37 €)
<input type="checkbox"/> 2 mois (52 n°)	378 ^F (57,63 €)
<input type="checkbox"/> 3 mois (78 n°)	562 ^F (85,68 €)
<input type="checkbox"/> 12 mois (312 n°)	1 980 ^F (301,85 €)

BULLETIN SPÉCIAL D'ABONNEMENT 001 MQ VA2

Votre adresse de vacances :
du : au
Prénom :
Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Votre adresse habituelle :
Adresse :
Code postal : Ville :

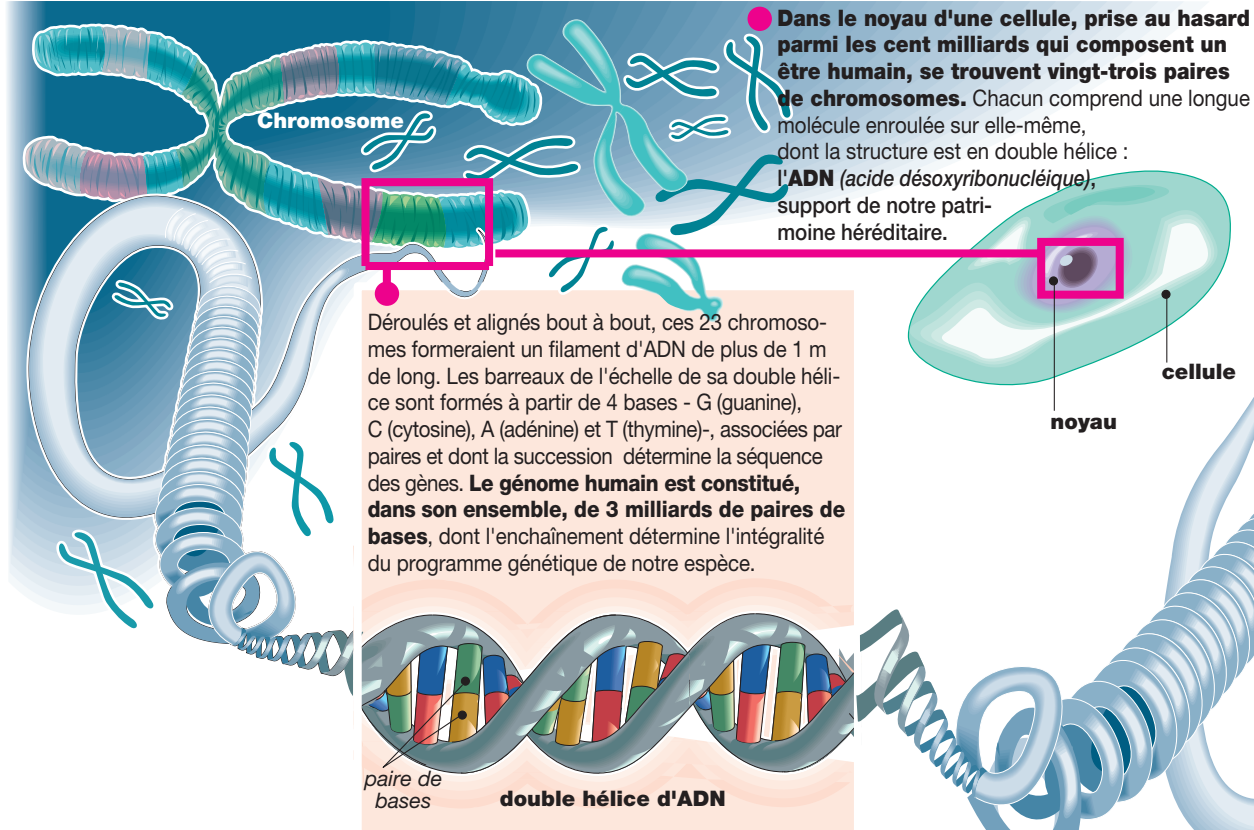
Votre règlement :
 Chèque joint à l'ordre du Monde
 Carte bancaire N° :
Expire le :
Date et signature obligatoires :

* Au lieu de 195^F prix au numéro
** Offre valable jusqu'au 15/09/2000, en France métropolitaine uniquement.

Pour tout autre renseignement : 01 42 17 32 90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi

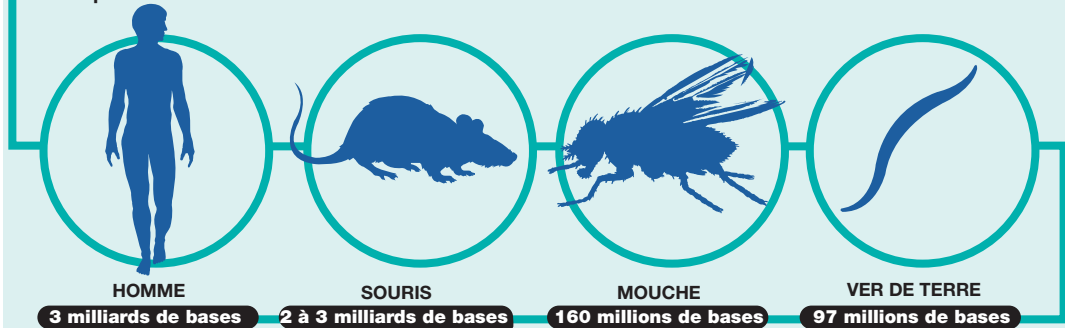
Le quotidien QUI SORT du quotidien.

De la cellule au chromosome

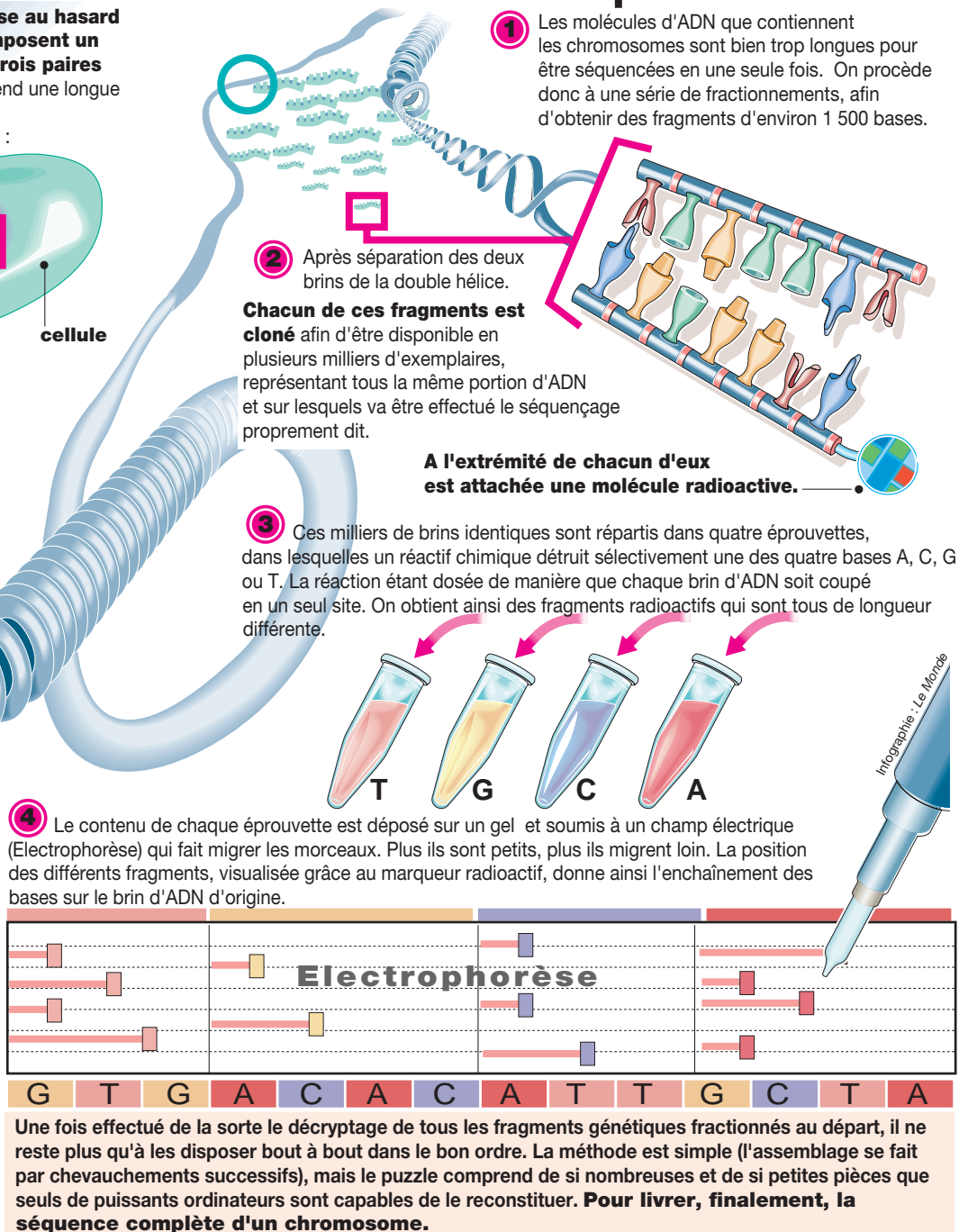


Le génome humain et les autres

La séquence de nombreux gènes est très proche d'une espèce animale à une autre. Pour mieux comprendre le génome de l'homme, les chercheurs disposent ainsi des données issues des génomes du ver *Cænorhabditis elegans*, de ceux de la mouche drosophile et de la souris. Cette dernière ne possède que vingt paires de chromosomes, mais la structure, l'ordre et l'arrangement de ses gènes sont remarquablement voisins de ceux observés chez l'homme.



Comment séquencer l'ADN



Notre patrimoine génétique décrypté

Une étape majeure dans l'histoire de l'humanité : lundi 26 juin, la première ébauche du génome humain a été présentée par les pays impliqués dans ce projet mondial. Une révolution dans la connaissance du vivant et l'approche diagnostique et thérapeutique des maladies humaines

ON l'avait tout d'abord attendu pour 2001, puis pour cette année, puis pour le mois de juin. Cette fois, on y est ! Lundi 26 juin, en fin de matinée, Roger-Gérard Schwartzberg et Jean Weissenbach, respectivement ministre de la recherche et directeur général du Genoscope, ont présenté le bilan de la participation française au séquençage du génome humain. Le même jour, une annonce similaire a été faite dans les capitales de la Grande-Bretagne, du Japon et de la Chine, pays impliqués dans le consortium public « Projet du génome humain » (HGP). Pour les Etats-Unis, grand leader de ces travaux, la présentation de cette première ébauche du génome a été faite simultanément à Washington par deux équipes qui ont chacune présenté l'aboutissement de leurs recherches concurrentes : celles publiques menées par les NIH (National Institutes of Health) et celles privées de la société Celera Genomics.

Grâce au programme international, financé depuis dix ans par 18 pays, l'essentiel des trois milliards de paires de bases qui composent notre patrimoine héréditaire est désormais décrypté. Encore imparfaite, cette « version de travail » du HGP va maintenant être mise gratuitement à la disposition de tous, et permettre aux scientifiques du monde entier de s'atteler à la compréhension de ce grand livre de la vie. Le séquençage du génome, sorte de programme Apollo de la biologie, est quasiment achevé. Avec quinze ans d'avance sur ce qui était prévu en 1989, lors de son lancement officiel.

Le projet, d'une ambition folle, avait été rêvé bien avant cette date. Dès 1973, la percée de la biologie moléculaire était telle que le premier séminaire international de cartographie du génome humain répertorié déjà 64 emplacements de gènes sur les 23 paires de chromosomes de l'espèce humaine. En 1985, on en était à 1.500 gènes,

deux ans plus tard à 3.000. Le génome de notre espèce étant estimé composé de 30.000 à 100.000 gènes, la possibilité de disposer au plus vite d'une cartographie complète du patrimoine héréditaire humain et, pourquoi pas, de décrypter une à une les trois milliards de bases enchaînées le long de nos vingt-trois chromosomes, ne devenait plus qu'une affaire de temps, d'énergie et de moyens financiers.

Mais quels moyens ! Au bas mot, 3 milliards de dollars sur 15 ans. C'est le prix, estimé à ses débuts de cette formidable conquête biologique. Le coup d'envoi en est donné en octobre 1989, à San Diego (Californie), à l'occasion d'un congrès international qui réunit plusieurs centaines de spécialistes. Leur enthousiasme est à la mesure de l'enjeu : la compréhension et le dépistage, voire la prévention, des milliers de maladies génétiques humaines répertoriées à ce jour. Et un outil d'une puissance exceptionnelle pour comprendre les mécanismes du vivant.

Tout reste alors à inventer. L'organisation des recherches ; le stockage des données, dont la gestion s'annonce d'une complexité terrifiante ; et, surtout, les méthodes de décryptage proprement dites. « Si nous devions continuer l'exploration du génome au rythme actuel, sa séquence complète ne serait pas réalisée avant l'an 2050 ! », admet à l'époque Charles Cantor, directeur du Centre sur le génome humain du laboratoire de Berkeley (Californie). Pour gagner la partie au plus vite, tout le monde s'accorde à penser qu'il faut augmenter l'efficacité du séquençage, tout en réduisant le coût. Ce que les Etats-Unis feront quelques années plus tard, dans un contexte économique-scientifique encore insoupçonnable.

En attendant, l'Europe se ressaisit. D'abord surprises par la vitesse à laquelle les Américains ont initié le projet, la Grande-Bretagne, puis la France, entrent dans la course. En octobre 1990, Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, annonce le lancement d'un programme national, fondé sur une approche pragmatique : la

cartographie du génome humain. L'objectif : « baliser » l'ensemble de l'ADN. Une étape préalable au séquençage, qui devrait permettre aux chercheurs de trouver plus rapidement les gènes d'intérêt médical, et de mieux se repérer dans le dédale de nos chromosomes.

Le choix portera chance à la recherche française, comme le feront les opérations d'incitation à la charité publique. Forte du financement gouvernemental, forte, surtout, de l'existence du Généthon, structure hors du commun créée grâce au Téléthon sous l'impulsion du Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH) et de l'Associa-

tion française contre les myopathies (AFM), une équipe de recherche, dirigée par Daniel Cohen et Jean Weissenbach, annonce en 1992 avoir réalisé une première et grossière cartographie du génome. En 1993, les mêmes chercheurs français publient la première carte physique de « 90 % du génome humain ». En 1995, la revue *Nature* propose un premier bilan, sous la forme d'un épais *Genome Directory* (Annuaire du génome) rédigé par deux cents co-auteurs. Une carte à grande échelle couvrant plus de 75 % de nos chromosomes, une autre, plus fine, portant sur quatre d'entre eux (les chromosomes 3, 12, 16 et 22), le séquençage partiel de plus de 30 000 gènes. Le projet mégalomane a bel et bien pris sa vitesse de croisière.

C'est à ce moment que se manifeste celui qui va lui donner son second souffle : Craig Venter, « l'enfant terrible » du génome. Chercheur reconnu des NIH américains, il a quitté la recherche publique en 1992, après y avoir mis au point une technique de séquençage

partiel, mais massif - des gènes d'une redoutable efficacité. Il a fondé l'Institute for Genome Research (TIGR), une structure de recherche associée à une société commerciale, Human Genome Sciences (HGS). Son but : séquencer des gènes potentiellement impliqués dans des maladies humaines, les breveter et vendre l'information à l'industrie pharmaceutique.

En 1995, le nouvel homme fort de la génomique américaine force le trait, et annonce avoir séquencé partiellement plus de 60 000 gènes humains, dont 40 000 inconnus jusqu'alors. Venter, en bon chercheur,

se déclare tout à fait désireux que ces données soient accessibles à tous. Mais l'homme de science est aussi homme d'affaires, et pose une condition : que revienne à HGS un droit prioritaire sur leurs retombées financières. C'est ainsi que commence, sur fond d'interrogations éthiques (peut-on breveter l'information génétique ?) et de concurrence économique, la grande course pour la dernière ligne droite. Elle opposera désormais deux équipes : le consortium public HGP et Celera Genomics, la société privée, créée en 1998 par Craig Venter.

L'ONU, dès lors, peut bien adopter en 1998 une « Déclaration sur le génome humain et les droits de l'homme », charte destinée à ériger un rempart contre d'éventuelles dérives. Les considérations morales attendront. L'essentiel est ailleurs. La compétition farouche et fratricide qui se joue entre le public et le privé a pour effet immédiat de provoquer une formidable accélération des recherches.

Premier round : au printemps

1998, Craig Venter affirme pouvoir « achever de façon substantielle le séquençage du génome humain dans les trois ans à venir », puis achever « le décodage de 99 % du génome humain en 2001 ». Le tout avec un budget de 200 à 250 millions de dollars. Moins du dixième de celui (3 milliards de dollars) des NIH. Coup de bluff ? La promesse - la menace - est prise d'autant plus au sérieux que Craig Venter s'est associé à Perkin-Elmer leader mondial des équipements d'analyse de l'ADN.

La stratégie de séquençage de Venter n'en comporte pas moins une faille. Rapide et peu coûteuse, elle ne livre pas la séquence complète de l'ADN, mais seulement une séquence à « trous », qui, de surcroît, est éparpillée en milliers de fragments. Là réside la force de la recherche publique, dont la technique de séquençage, plus lente et plus coûteuse, peut offrir en revanche un décodage intégral de l'ADN. La réponse des pouvoirs publics ne se fait guère attendre. En septembre 1998, le HGP annonce qu'ils dresseront, lui aussi, la carte génétique complète de l'homme d'ici à l'an 2003, grâce à une rallonge budgétaire de 60,5 millions de dollars. « Nous devrions pouvoir fournir une ébauche grossière du génome humain dès l'année 2001 », ajoute Francis Collins, directeur aux NIH de l'Institut national de recherche sur le génome humain (NHGRI).

Composé des centres de séquençage du Whitehead Institute à Cambridge (Massachusetts), de l'Université George Washington à Saint-Louis (Missouri), du collègue Baylor à Houston (Texas), tous financés par les NIH, de ceux du Département à l'énergie américain (DoE) et du centre Sanger britannique financé par la Fondation Wellcome, le consortium international a donc relevé le défi. Reste maintenant à s'atteler au principal : la localisation et l'étude de la fonction des dizaines de milliers de gènes qui, à eux seuls, réunissent à la fois le substrat et la mémoire biologique de l'espèce humaine.

Catherine Vincent

Les promesses de l'après-génomique

ALORS que le génome humain est presque entièrement séquencé, on ne parle déjà plus que de l'« après-génomique » qui ouvre la porte à l'utilisation de ces connaissances fournies par la description de l'ADN : découverte des gènes, ou des ensembles de gènes, impliqués dans les grandes fonctions physiologiques et les maladies ; développement de molécules thérapeutiques innovantes ; et pharmacogénomique, une nouvelle approche qui s'intéresse non seulement aux cibles des médicaments mais également aux bases génétiques de la réponse individuelle à leur action. Pour ne parler que des applications purement médicales.

Pourtant, on en est encore au début du dictionnaire. On ne connaît aujourd'hui que la structure d'environ 20 % des gènes, et seulement quelques centaines ont une structure et une fonction connues. « Ce qui reste à faire est encore gigantesque et moins accessible à l'automatisation », souligne Pascal Brandys, président de la société de biotechnologie Genset. Il faut « combler les trous dans le séquençage », ce qui n'est guère aisé, car si la séquence est interrompue, c'est souvent parce qu'une difficulté est survenue, liée à la structure locale de l'ADN. Il faut ensuite « repérer tous les gènes, qui ne forment qu'une très petite partie de l'ensemble de l'ADN ; repérer les parties de l'ADN qui régissent l'utilisation des gènes ; « annoter » les gènes, c'est-à-dire déterminer leur localisation sur les chromosomes et la fonction de leurs produits ».

L'étude de la fonction des gènes est facilitée par la connaissance de leurs analogues dans d'autres organismes. C'est pourquoi les séquençages des génomes continueront à un rythme rapide pendant encore de nombreuses années. « L'énorme capacité d'analyse se déploiera vers d'autres génomes, notamment celui de la souris », prévoit Jean Weissenbach, le directeur du Centre national de séquençage à Evry. Le génome de la souris n'est encore que partiellement connu, alors que l'animal sert de « tube à essai » dans les expériences génétiques humaines. C'est chez la souris que l'on cherche à reproduire les maladies humaines, afin d'en

étudier le déterminisme génétique et d'envisager un traitement. « Il reste aussi à séquencer les génomes de nombreux agents pathogènes pour l'homme, en particulier des parasites et des bactéries, ce qui devrait permettre la mise au point d'agents anti-infectieux spécifiques », poursuit Pascal Brandys.

« Ce qui reste à faire est encore gigantesque et moins accessible à l'automatisation. » Il faut « combler les trous dans le séquençage »

On attend de la connaissance du génome de grands progrès dans de nombreux domaines liés à la santé. Et tout d'abord pour la thérapie génique. Traiter par le gène sain les maladies génétiques a suscité beaucoup d'espoirs, en particulier chez les malades porteurs de maladies rares. L'idée était simple, la réalisation a été beaucoup plus difficile qu'on ne le soupçonnait. Les progrès commencent à se faire jour et le premier vrai succès a été obtenu très récemment sur des enfants bulles dont le déficit immunitaire a été corrigé par une équipe française.

Mais la thérapie génique ne sera sans doute qu'une retombée marginale de la connaissance du génome. L'industrie pharmaceutique va en être la première utilisatrice. Grâce à des modèles très simplifiés pour cribler l'action de milliers de molécules sur des cellules ou des récepteurs isolés et trouver beaucoup plus rapidement le médicament spécifique, établir des kits diagnostiques et adapter la thérapie génique à la personne et pas seulement à la maladie. « La majorité des maladies fréquentes sont multifactorielles, et l'étude génétique des populations atteintes va permettre de connaître l'ensemble des gènes en cause, de réaliser des groupes homogènes

de malades et de proposer le traitement adapté à chacun », dit Philippe Froguel, directeur de l'institut Biologie de Lille.

Beaucoup de recherches dans les sciences du vivant ont été délaissées du fait de la primauté donnée à la génétique au cours des dernières années. L'heure de leur retour est arrivée, car elles sont indispensables à l'étude des fonctions des gènes. Et elles bénéficient grandement des outils de la biologie moléculaire. « La biologie cellulaire fait des progrès rapides depuis qu'elle a à sa disposition les moyens de déterminer les gènes activés dans des circonstances et dans des cellules bien caractérisées », dit Françoise Russo-Marie, directrice de recherche à l'Inserm. En permanence, on peut se référer à un autre modèle dans lequel la fonction est connue. Cela permet d'aller beaucoup plus vite et d'établir des stratégies de recherche efficaces. » De même, la physiologie, qui étudie l'intégration des fonctions des organes à l'échelle de l'organisme entier, se sert aujourd'hui de plus en plus des méthodes génétiques. A l'inverse, l'élucidation des fonctions d'un gène nécessite très souvent une

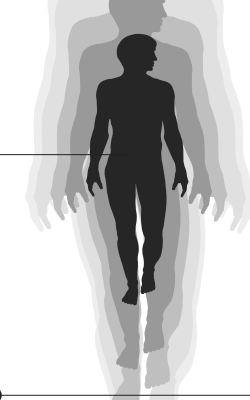
étude physiologique de l'ensemble des organes. Enfin, les progrès de la génétique ont montré l'importance cruciale de la biologie du développement. La connaissance des gènes qui président à la mise en place des grands axes du corps, de l'architecture et du développement des organes ouvre la possibilité de reconstruire des tissus détériorés. Cet espoir fou sera peut-être bientôt une réalité pour le diabète. En effet, des cellules hépatiques ont pu, chez la souris, être transformées en cellules fabriquant l'insuline, ce qui a permis de guérir ainsi leur diabète.

La plupart de ces applications humaines, en particulier la mise au point de médicaments, sont encore éloignées dans le temps. « Mais l'accélération imprimée au séquençage se retrouve dans l'analyse des séquences », poursuit Pascal Brandys. L'informatique a été très développée grâce à cette première étape et restera essentielle dans la suite. La biologie à grande échelle se met en place et apportera une vraie révolution à la connaissance et au traitement du vivant. »

Elisabeth Bursaux

De vastes domaines d'application

Déficits immunitaires congénitaux responsables d'infections répétées (enfants-bulles). Premières cibles de la thérapie génique. Le premier succès est venu cette année.



Thérapie génique de certains cancers. On tente de stimuler une réponse immunitaire en délivrant des gènes d'interleukines.

Hémophilie

Un traitement prometteur par thérapie génique de l'hémophilie liée à un déficit en facteur IX est actuellement en essai clinique.

Mucoviscidose

La découverte du gène responsable de cette maladie a déjà suscité des essais de thérapie génique par voie respiratoire.

Stimulation de la croissance des vaisseaux

L'injection dans la paroi des vaisseaux lésés de gènes du facteur de croissance VEGF permet aujourd'hui de rétablir la circulation.

Le bulldozer du privé

Il est celui qui, en 1991, déposa la première demande de brevets concernant des séquences génétiques humaines. Celui qui, en proposant de considérer comme des inventions de simples fragments de gènes dénués de fonction biologique, fit prendre conscience au monde entier de l'ampleur des intérêts économiques qui se profilaient. Celui qui déclare aujourd'hui que sa société, Celera Genomics, commercialisera l'accès à ses bases de données et vendra ses interprétations du génome aux entreprises intéressées. Mais Craig Venter, businessman avisé de 53 ans, est aussi un chercheur brillant et dynamique. C'est là toute sa force.



CRAIG VENTER

■ Ce biologiste turbulent et inventif de 53 ans, est un businessman averti et un fervent défenseur de la commercialisation du génome. Patron de Celera Genomics, il a provoqué une accélération de la recherche et nourri de vives polémiques sur la brevetabilité du vivant.

Si les équipes de son Institute for Genome Research (TIGR) sont celles qui, au monde, ont séquencé le plus grand nombre de génomes d'organismes inférieurs (parmi lesquels le virus de la grippe, les agents du paludisme, du choléra et de la syphilis), ce n'est pas par hasard. C'est parce que leur biochimiste de patron a conçu, et osé, appliquer à ces génomes bactériens une méthode de séquençage hardie et un peu « sale », presque une méthode de voyou. Le shotgun intégral, en effet, ne s'embarrasse pas de délicatesse : il fait voler en éclats tout le génome, dont les millions de petits fragments sont simultanément par un superordinateur. A charge pour un autre programme informatique de reconstituer dans le bon ordre les pièces du puzzle.

Fort de ces premiers succès, le trublion de la génomique décide

Pragmatique avant tout, Craig Venter, sur ce point comme sur d'autres, ne s'embarrasse pas de scrupules. Au début de l'année, d'âpres discussions eurent lieu entre les deux parties, dans le but de trouver une formule de coopération dans laquelle chacune pourrait trouver son compte. Elles furent interrompues, fin février, sur un constat d'échec : les positions étaient inconciliables, tant sur la qualité des données que sur les conditions de leur publication. Le 6 avril, Celera Genomics annonçait, en solo, avoir « achevé le séquençage du génome d'une personne », et indiquait commencer à « assembler les fragments séquencés du génome dans l'ordre ». Le tout serait achevé, ajoutait son atypique président, dans le courant de l'année. Il a visiblement tenu promesse.

C.V.

Le nouvel Eldorado des start-up

Le génome est séquencé, vive la post-génomique ! C'est le credo l'« ADN Valley » française qui colonise le nord du département de l'Essonne entre Evry et Orsay. Mais c'est aussi celle de Genodyssee, une toute jeune start-up qui démarrera son activité en juillet aux Ulis (Essonne). Pour son président fondateur, Jean-Louis Escary, issu du Centre national de génotypage, « séquencer des gènes n'a rien d'inventif ». En revanche, le fait de « relier statistiquement une variation du génome à une pathologie » pourra aboutir au dépôt de brevets « qui tiendront la route », assure le chercheur.

La course est engagée pour l'exploration, puis l'exploitation, de ces mutations qui peuvent induire des pathologies, ou au contraire conférer des résistances particulières aux individus qui en sont porteurs. Ce nouvel Eldorado puisera ses richesses dans la caractérisation des SNP (Single Nucleotide Polymorphism), des variations génétiques infimes qui entreraient dans une multitude de maladies communes – cardio-vasculaires, auto-immunes, infectieuses, mentales, cancéreuses, etc.

Comme ses soixante concurrents français et étrangers, Genodyssee doit « convertir l'information génétique en information biologique ». Il va donc lui falloir analyser les gènes de populations à risque – diabétiques, cardiaques, hémophiles, etc. – et les comparer à ceux de populations résistantes (celle des centenaires par exemple) et de groupes témoins. Ainsi seront identifiées les mutations intervenant dans ces affections. Restera à décorer la structure de la protéine produite (ou dont la production est affectée) par le gène muté, puis à décrypter son mode d'action avant de tester les molécules qui pourront activer – ou désactiver – le mécanisme en cause.

L'objectif de ces recherches, c'est

la médecine à la carte. « Dans une dizaine d'années », estime Jean-Louis Escary, on prélèvera dans la bouche des patients quelques cellules. Aussitôt, on déterminera les médicaments les mieux adaptés au traitement de leur affection et à leur patrimoine génétique. Et si d'aventure la caractérisation des SNP ne suffit pas à mettre au point des principes actifs, elle permettra de produire des kits de diagnostic des maladies.

L'industrie pharmaceutique est soucieuse de réévaluer, en les testant sur divers « profils génomiques », certaines molécules hier écartées pour leurs effets secondaires

Cette approche intéresse aussi l'industrie pharmaceutique, soucieuse de réévaluer, en les testant sur divers « profils génomiques », certaines molécules hier écartées pour leurs effets secondaires. La Food and Drug Administration (FDA) américaine a d'ailleurs laissé entendre que si les SNP répondaient aux espoirs qu'on place en eux, elle exigerait des tests de génotypage avant l'autorisation de mise sur le marché des molécules.

Genodyssee peut donc tabler sur trois marchés (pronostic-médecine préventive, pharmacie, thérapie

Pas de réussite sans soutien politique

LA France n'a séquencé que 3 % du génome humain. C'est peu, mais plus que les Allemands, les Chinois et les Japonais. Mais, reconnaît Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, « l'avance initiale que nous avions [grâce à la publication, en 1992, de la première carte du génome par l'équipe de Daniel Cohen] n'a pas été conservée. Si des crédits publics plus importants avaient été accordés plus tôt, je pense ajoutée-t-il, que l'avance française se serait maintenue ».

Rien n'est perdu pour autant. « On va maintenant passer du génome au post-génome, du séquençage à l'après-séquençage. Et là, insiste le ministre, nous sommes très bien placés. Pour l'exploitation des connaissances tirées du génome, comme pour la mise au point de nouveaux outils thérapeutiques ou diagnostiques, je crois vraiment que nous sommes très bons. Grâce notamment au Génomique, qui se situe au septième rang des centres mondiaux de génomique ; et à la très grande qualité des biologistes français. La mise en place du réseau de recherche et d'innovation technologiques Gen-Homme, lancé fin 1999, devrait favoriser la mise en œuvre de projets communs entre laboratoires publics, associations caritatives et industriels. »

Le directeur du Gépôle d'Evry, Pierre Tambourin, souligne également que « depuis quinze ans, le budget des sciences de la vie, en France, a diminué globalement en volume, alors qu'il a augmenté dans tous les autres pays, notamment aux Etats-Unis (de 20 % par an), au Japon, en Allemagne et même en Grande-Bretagne ». Mais il regrette que « le projet de budget 2001 accuse encore une diminution des crédits de recherche » préjudiciable au développement de la génomique. Un certain nombre de chercheurs ont, eux aussi, manifesté leur inquiétude à ce sujet, dans une pétition – lancée notamment par Pierre Chambon et Henri Korn.

Pierre Tambourin s'inquiète,

par ailleurs, de l'avenir des biotechnologies françaises : « En France, explique-t-il, les forces sont encore du côté du secteur public. L'Etat pousse actuellement au développement d'un secteur privé au sein des génopôles. Ma crainte est qu'il se retire financièrement avant que ces structures ne soient stabilisées. »

S'il existe déjà des « start-up », elles ne pourront survivre qu'avec un autre financement. « Il faut aussi, estime le biologiste français, que les industries pharmaceutiques et agroalimentaires, premières intéressées, mobilisent leurs ressources. »

Désormais, insiste Pierre Tambourin, « la biologie se pratique à grande échelle et exige l'utilisation d'outils industriels. C'est la raison d'être, en France, des génopôles, qui permettent la mise en commun des centres de ressources. Mais la comparaison avec ceux de l'étranger, comme celui de Cambridge, en Angleterre, montre tout le chemin qui nous reste à parcourir ».

Cette situation donne toute son importance aux débats sur la propriété industrielle appliquée au vivant. « Les prétentions de tel organisme privé de recherche américain, comme Celera Genomics, de breveter les séquences brutes du génome humain sont irrecevables au plan éthique. Elles doivent donc l'être également au plan juridique », estime Roger-Gérard Schwartzberg.

Le ministre a tenu à rappeler qu'« un brevet sur une invention obtenue à partir d'un gène n'implique nullement l'appropriation matérielle et la patrimonialité du gène qui a été à l'origine de l'invention. Un brevet confère à son titulaire un droit sur l'invention et non pas un droit d'appropriation matérielle sur le gène », a-t-il ajouté. Il « donne un droit exclusif d'exploitation de l'invention, mais n'empêche pas l'utilisation de celle-ci pour faire de la recherche. Un brevet ne constitue ni une appropriation matérielle ni une appropriation intellectuelle et ne fait donc pas obstacle au libre accès à la connaissance », a-t-il conclu.

Des brevets et des gènes

■ 1988 : première prise de brevet américain sur un vertébré transgénique, la souris-Myc.

■ 1988-1992 : l'octroi de brevets sur le vivant est suspendu par l'Office des brevets américains.

■ 1991 : les NIH américains demandent à breveter

2 725 séquences partielles de gènes (EST). Huit ans plus tard, l'Office américain accorde les premiers brevets sur EST.

■ 1998 : Après un débat long de dix ans et un premier refus en 1995, le Parlement européen, la Commission et le Conseil des ministres fixent les règles européennes de brevetabilité du génome.

« Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut, disent-ils, constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel. »

■ 2000 : le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, déclare que la directive européenne n'est pas compatible avec les lois de bioéthique françaises. Le Comité consultatif national d'éthique déclare le 8 juin que « la connaissance du génome humain ne peut être en aucune manière appropriée ».

■ Juin 2000 : le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, défend, à Bordeaux, la possibilité de breveter les inventions issues de la recherche génétique. « Quand on identifie la fonction particulière d'un gène, et qu'à partir de là on met au point de nouveaux tests diagnostiques ou de nouveaux moyens thérapeutiques, cela devient une invention biotechnologique. C'est là, me semble-t-il, que la barre doit être fixée. »

Hervé Morin

Wolfgang Sachs, chercheur en économie écologique

« Le développement est un concept du passé »

Un des rares succès du mouvement écologiste des vingt dernières années est d'avoir fait comprendre aux dirigeants qu'il y a quelque chose de fondamentalement vicié dans la croissance économique et que, pour les pays du Sud, l'industrialisation est une route dépassée

« Vous critiquez très vivement le concept de développement. Pourquoi ?

– Le développement est une ruine dans le paysage intellectuel, c'est un concept du passé qui ne peut servir de guide à quiconque aujourd'hui. Personne ne sait ce qu'est le développement. Interrogez n'importe qui, vous aurez toujours des définitions différentes. Pourquoi ?

– Pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il s'agit d'un but politique établi il y a cinquante ans, quand le président Truman a présenté en 1949 l'idée que l'on pourrait "développer" une société ou une économie comme une tâche historique. Le développement était d'abord une stratégie de l'Occident pour contenir le communisme. Mais il se fondait aussi sur l'idée que chaque pays parviendrait à rattraper les plus développés. En fait, le contraire s'est produit : loin de s'être refermé, le fossé entre Nord et Sud est devenu aujourd'hui si grand que personne ne peut plus même imaginer qu'il pourrait se refermer un jour. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est plus grand que jamais. Et la distance en termes relatifs par rapport au Nord n'a jamais été plus importante.

– Le but du développement n'est pas que tous les humains soient au même niveau mais que chacun dispose de quoi se nourrir, se vêtir, élever ses enfants. Comment affirmer que le développement ne permettra pas de satisfaire ces besoins de base ?

– Je ne suis pas d'accord. Dans les vingt premières années de l'histoire du développement, il était clair qu'il s'agissait d'atteindre le niveau de l'Europe ou des Etats-Unis. L'idée du développement, mise en avant par Truman et partagée par de nombreux leaders, comme Nehru, était que ce qui avait pris une centaine d'années dans les pays riches pourrait se faire en quelques décennies pour les autres. Définir le développement en termes de besoins de base, comme vous le faites, n'est apparu qu'ensuite, dans les années 70, quand il a fallu reconnaî-

tre que la pauvreté augmentait dans le monde.

– Mais revenons aux motifs originaux du "développement" : le premier était de contenir le communisme, le second était la promesse de rattrapage. La troisième idée était que le développement serait infini dans le temps, qu'il pourrait se continuer sans limite. Cette supposition a trouvé son démenti avec la crise écologique. Enfin, une quatrième raison marque la fin du développement, c'est que cette notion s'est construite par rapport à la notion d'Etat. Qu'est-ce qu'on développait ? La société. Qui développait ? L'Etat. La période du développement est intimement mêlée avec l'idée de montée des nations, dont la tâche historique était de réussir le développement.

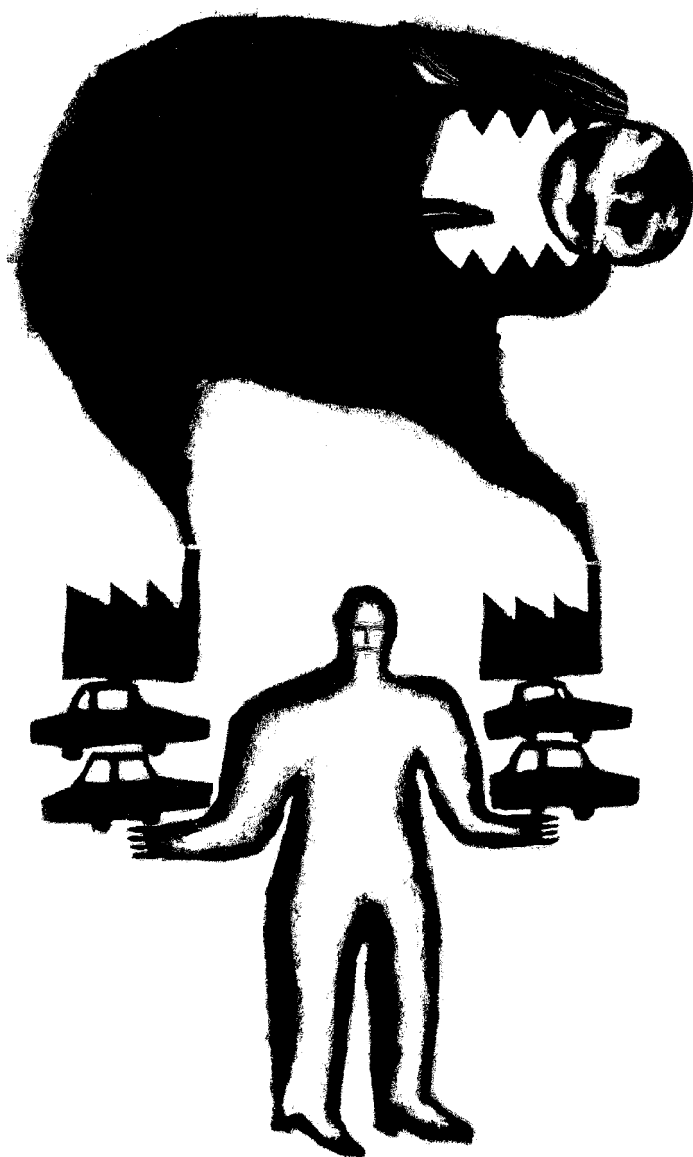
– Mais, aujourd'hui, le concept d'Etat-nation s'érode, l'Etat n'est plus l'objet ni l'agent du développement, et ce n'est pas un hasard si les flux d'investissement privés dépassent les flux d'aide publique.

– Le développement est-il vraiment limité ? Les Etats-Unis sont sur une pente de croissance durable, l'Europe également, ainsi qu'une grande part du monde.

– Quand vous parlez à quelqu'un qui se vante des performances de la croissance, et que vous lui demandez : "Avez-vous entendu parler de la crise de l'eau ? que va-t-il advenir du protocole de Kyoto ? combien de forêts tropicales restera-t-il dans trente ans ?", il répond : "C'est triste, mais que puis-je faire ?" Un des rares succès du mouvement écologiste des vingt dernières années est d'avoir fait comprendre aux dirigeants qu'il y a quelque chose de fondamentalement vicié dans la croissance économique : ils ne sont plus des enthousiastes de la croissance, mais des fatalistes de la croissance.

– Mais comment répondre au chômage et à la misère dans les pays pauvres, sans la croissance économique ?

– Le chômage y a d'une certaine manière été créé. Par exemple, près de cinquante millions de personnes



DESSIN ELENA FILADELLI

dans le monde ont dû quitter depuis 1950 leur terre du fait de la création de barrages, ces barrages qui étaient, comme disait Nehru, des "cathédrales du développement". En fait, tandis que le sort de certains s'améliore grâce à ces barrages ou au développement, d'autres voient leur situation se dégrader. Jusqu'à il y a trente ans, la majorité des gens

subsistaient convenablement : ils avaient la terre, l'eau, la forêt, le poisson. Mais souvent ils ont dû quitter tout cela, pas seulement du fait de l'attraction de la ville, mais aussi parce que le développement accaparait ces ressources, la forêt, l'eau, les mines, le terrain...

– Ils ont été chassés, ou du moins affaiblis, ils ont perdu le contrôle sur leurs ressources. On a introduit le développement pour combattre la pauvreté, et on s'est retrouvé à détruire des moyens de subsistance et à créer la misère.

– Mais que faire quand plus du tiers de l'humanité est dans la misère et que l'expansion démographique se poursuit ?

– L'opposé du développement n'est pas la stagnation : il ne s'agit pas de ne rien faire. Toutes sortes de changements sociaux sont nécessaires, mais pas dans le sens du développement conventionnel, parce que celui-ci consiste fondamentalement à suivre l'exemple du Nord. Dans un pays comme l'Inde, pour accroître les possibilités des pauvres, le mieux est d'instituer les droits des communautés sur les ressources locales, de façon qu'elles ne puissent en être facilement privées. Il y a un mouvement puissant en Inde dans ce sens. Cela consolide les

bases de subsistance. Sur le plan écologique, c'est également important, parce que la biomasse est la principale ressource de l'Inde. Si vous vous demandez quel est le chemin du long terme pour l'Inde, il est celui d'une économie non basée sur le carbone, c'est-à-dire sur les énergies fossiles, mais sur le soleil et sur la biomasse. Où est la biomasse ? Dans les campagnes, là où sont les villages. Il faut que les gens prennent soin de la biomasse. Or, s'ils en tirent bénéfice, ils en prendront soin. Les droits des communautés, la démocratie locale, cela va avec la protection de l'environnement.

– Vous opposez une économie fondée sur la communauté à une économie de la croissance ?

– Oui, même si ce n'est qu'une partie de l'alternative au développement. Mais elle est valable pour tous les pays du Sud non industrialisés ou à un stade limité d'industrialisation. L'industrialisation est une route dépassée. Il faut donc essayer de passer à la phase suivante le plus tôt possible. Or nous avons expérimenté, sur plusieurs décennies, de multiples idées dont beaucoup fonctionnent. Dans de nombreux domaines, on peut faire des choses qui ne cherchent pas à imiter le Nord, et qui visent à passer directement à la phase "post-fossile".

– Il s'agit d'abandonner le modèle occidental ?

– "Abandonner" est un peu fort : disons, s'en garder à une distance prudente ; se méfier de ses pièges. Mais il faut être lucide : personne ne peut échapper au monde moderne. Je connais une initiative très intéressante, au Pérou, de gens qui essaient très intelligemment de revitaliser l'agriculture et la cosmologie andines – mais ils savent très bien qu'ils vivent aujourd'hui, ce qu'est Lima, ils ont la télévision, etc.

– Il n'y a plus aujourd'hui de tradition protégée. Il faut jouer de la tradition comme d'un capital, mais savoir prendre ce que l'on juge nécessaire dans la modernité.

– Qu'est-ce qui entrave l'économie communautaire : les pouvoirs du Sud lui-même, les institutions internationales comme le FMI ou la Banque mondiale, ou l'attraction du mode de vie occidental ?

– Le Nord et le Sud ne sont plus des catégories géographiques, on trouve le Sud global dans les banlieues de Paris, et le Nord global dans les classes moyennes indiennes. On peut dire que la classe moyenne globale regroupe les possesseurs d'automobile : environ 500 millions de personnes dans le monde, ou, si l'on estime qu'il y a trois personnes par voiture, 1,5 milliard de personnes. Soit 25 % de la population mondiale, qui consomment 80 % des ressources de la planète.

– La principale entrave au changement est l'avidité de cette classe consommatrice globale. Elle pèse trop lourd. La richesse que nous connaissons aujourd'hui est oligarchique : elle n'est possible que parce qu'elle est réservée à une minorité. Il est

certain que la société fondée sur la consommation automobile, l'agriculture industrielle, l'alimentation carnée généralisée n'est pas accessible à tous. C'est là qu'est la vraie écologie : il ne s'agit pas d'abord de protéger les oiseaux, mais de créer les conditions d'une citoyenneté globale.

– Pourra-t-on l'atteindre sans des efforts difficiles de la part des Occidentaux ?

– Certainement pas. La responsabilité incombe d'abord à la partie nordiste de la classe moyenne globale. C'est une autre raison de se détourner du développement : celui-ci parle d'aider les pauvres, d'élever le bas, alors qu'en réalité il s'agit de transformer le sommet. Si l'on parle de justice aujourd'hui, il ne faut pas se tourner vers les pauvres, il faut braquer la lumière sur les riches. Notre responsabilité est de créer des économies plus légères, sobres, capables de la même activité avec beaucoup moins d'intrants.

– Si l'Occident s'orientait vers cette idée de citoyenneté globale, cela signifierait une perte de son pouvoir. La puissance des Etats-Unis et de l'Europe est liée à leur richesse.

– Ici, nous devons prendre en compte la révolution de l'information. C'est un passage comparable à celui qui s'est produit entre l'écono-

« Le Nord et le Sud ne sont plus des catégories géographiques, on trouve le Sud global dans les banlieues de Paris, et le Nord global dans les classes moyennes indiennes »

mie agraire et l'économie industrielle. Mais je ne suis pas sûr que le pouvoir aille comme auparavant avec la puissance industrielle, avec la consommation de ressources. La société industrielle, la modernité elle-même sont dans un tel trouble que de nouvelles perspectives s'ouvrent.

– Que serait une société de l'information durable ? Je ne sais pas. Mais elle manifeste un changement culturel important : l'excellence, ce n'est plus d'être le plus fort, le plus grand, c'est d'avoir la bonne connexion. Peut-être la société de l'information, en ouvrant de nouvelles perspectives, rendra-t-elle l'adieu à la société de consommation moins difficile. »

Propos recueillis par Hervé Kempf

Entre Greenpeace et Ivan Illich

MALGRÉ une intense activité de globe-trotter et des livres traduits dans plus de dix langues, Wolfgang Sachs est presque inconnu en France, autant que le Wuppertal Institute, où il travaille depuis 1993. Celui-ci se range pourtant, avec le WorldWatch Institute et le World Resources Institute de Washington ou le Centre for Science and Environment de New Delhi, comme un des lieux de réflexion sur l'environnement les plus stimulants au monde.

Sachs a consacré presque toute sa carrière à une réflexion sur le développement, concept qu'il en est venu à attaquer frontalement. Né en 1946, Wolfgang Sachs a fait des études de sciences sociales et de théologie.

Après quelques années d'enseignement à Berlin,



WOLFGANG SACHS

il a travaillé à Rome, où il a dirigé le journal *Development*, la vitrine de la Société pour le développement international. Rentré en Allemagne en 1990, il a enseigné à l'université plusieurs années avant de rejoindre le Wuppertal Institute. Il est aussi depuis six ans le président du conseil d'administration de Greenpeace Allemagne.

Un de ses meilleurs amis est Ivan Illich, qui est aussi, dit-il, sa « figure maîtresse ». Wolfgang Sachs vient de publier *Planet Dialectics* (Zed Books, Londres). Le seul de ses ouvrages traduit en français est *Des ruines du développement* (Ecosociété, Montréal, 1996, diffusé en France par Silence, à Lyon).

H. K.

Raymond Forni, président de l'Assemblée nationale, au « Grand Jury RTL - "Le Monde" - LCI »

« Je fais confiance aux socialistes mis en examen pour prendre la décision qui s'impose »

« Pensez-vous que le gouvernement et le Parlement doivent agréer et transcrire dans le code du travail la réforme de l'assurance-chômage élaborée par le Medef et la CFTD ?

– Quand tout va bien, l'Etat semble être écarté du débat sur l'assurance-chômage : on négocie entre partenaires sociaux, patronat d'un côté, organisations syndicales de l'autre ; cela ne semble pas poser de problème. Quand tout va mal, on a tendance à frapper à la porte de l'Etat. En 1993, le déficit du régime chômage étant de 30 milliards de francs, l'Etat a été amené à apporter sa contribution, pendant trois ans, à raison de 10 milliards de francs par an. J'aimerais donc que l'Etat soit associé au maximum et que soient respectées, tout simplement, les prérogatives qui sont les siennes.

– Dans les négociations qui se sont terminées, le 14 juin, par l'accord que vous avez rappelé, un certain nombre de dispositions relèvent de la compétence des pouvoirs publics. Il faudra donc que nous nous prononcions sur les sugges-

tions qui sont faites par les partenaires sociaux. Introduire une nouvelle catégorie de contrats de travail dans le code du travail, par exemple, cela relève du Parlement. Ce n'est l'affaire ni du patronat, ni des organisations syndicales ; c'est à nous de fixer la loi, et à nous seuls. Lorsque le Medef fait des déclarations fracassantes et semble vouloir imposer son diktat à l'Etat d'un côté, aux organisations syndicales de l'autre, je ne suis pas enclin à le suivre comme un petit garçon.

– Les députés qui enquêtent sur la délinquance financière et le blanchiment de capitaux en Europe mettent en cause sévèrement Monaco et estiment que la France peut être accusée de complicité. Le gouvernement a-t-il eu tort de refuser l'inscription de Monaco sur la liste des pays ou territoires suspects ?

– Premièrement, vous allez vite en besogne en disant que le gouvernement serait intervenu pour que Monaco ne soit pas dans cette fameuse liste publiée par le GAFI, organisme dépendant de l'OCDE.

En réalité, à défaut d'être pointé en "rouge", Monaco est dans le "gris", ce qui veut dire que sont quand même relevés les comportements qui favoriseraient le blanchiment d'argent sale.

– Deuxièmement, la mission d'information que vous citez a pour objet de voir, sur le plan européen, quels sont les dysfonctionnements qui empêchent la mise en œuvre d'une législation permettant d'éviter le blanchiment. Il ne servirait à rien, en effet, de lutter chez nous contre cette forme de criminalité si les autres faisaient preuve de laxisme. La mission a relevé qu'à l'évidence Monaco ne se comporte pas d'une manière tout à fait conforme aux normes internationales. Par exemple, l'organisme monégasque chargé de signaler l'argent provenant éventuellement de blanchiment a signalé, en 1998, un nombre de dossiers ridicules, alors que, sur des îles réputées comme étant des paradis fiscaux – je pense à l'île de Man –, il y a eu quarante fois plus de "signalements". Il y a donc un véritable problème.

– Vous avez présidé les débats de l'Assemblée nationale sur des mesures à l'encontre des sectes, avec la définition d'un nouveau délit dit de "manipulation mentale". Certains redoutent une atteinte aux libertés. Comprenez-vous leur crainte ?

– La discussion que nous avons au Parlement n'est pas achevée. Le travail qui a été accompli a abouti à une première mouture, qui n'est pas satisfaisante. Je tiens compte de ce qui s'est dit à l'extérieur de l'Assemblée nationale, de la part des Eglises catholique et protestante, mais aussi de la Ligue des droits de l'homme, qui a exprimé des craintes. Dès qu'on touche au domaine des libertés, la marge est très étroite, et il faut faire attention de ne pas atteindre un objectif différent de l'objectif d'origine. Donc, je souhaite que nous aboutissions à une définition du délit de manipulation mentale plus précise que celle qui a été retenue, en première lecture, par l'Assemblée nationale.

– Deux députés socialistes de

Paris, M. Le Guen et M. Cambadélis, sont mis en examen dans l'affaire de la MNEF. En tant que président de l'Assemblée nationale, considérez-vous qu'elle devrait se pencher sur leurs cas pour savoir s'ils peuvent ou non accomplir leurs mandats ?

– Un député ne peut être privé des droits qui sont les siens que si intervient ce que l'on appelle la levée de l'immunité parlementaire. Pour le reste, le Parti socialiste s'est prononcé, à diverses reprises, en rappelant qu'il relève d'une décision individuelle, personnelle, de ceux qui sont en cause de quitter leurs responsabilités ou, en tout cas, de prendre du champ si l'image du parti tout entier risque d'être atteinte. Je suis de ceux qui font confiance à ceux que vous avez nommés pour prendre la décision qui s'impose.

– Quant à comparer Paris, Tiberi, les affaires liées au RPR et celles relevant d'autres dossiers, je ne pense pas que l'on puisse comparer ce qui était un véritable système à quelques failles, défauts, erre-

ments personnels. Je ne pense pas que ce soit tout à fait de même nature.

– Y a-t-il un "système Chirac", dont Jean Tiberi n'est que l'héritier à Paris ? Et, après la "génération Mitterrand", y a-t-il une génération MNEF ?

– On est toujours l'héritier de quelqu'un. Il n'y a pas de "génération"... spontanée. Tiberi est devenu maire de Paris après Jacques Chirac et, si j'entends bien ce qui se dit, les affaires remontent à il y a longtemps ; sans doute y avait-il une espèce d'institutionnalisation, un système. Pour ce qui concerne la MNEF, je n'ai pas de jugement d'ensemble à porter. La MNEF était une mutuelle étudiante, elle a été fréquentée par quelques-uns de nos amis ; si ces amis ont commis des fautes, ils doivent être, purement et simplement, sanctionnés. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon

Sécurité des aliments?

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées prend le taureau par les cornes.

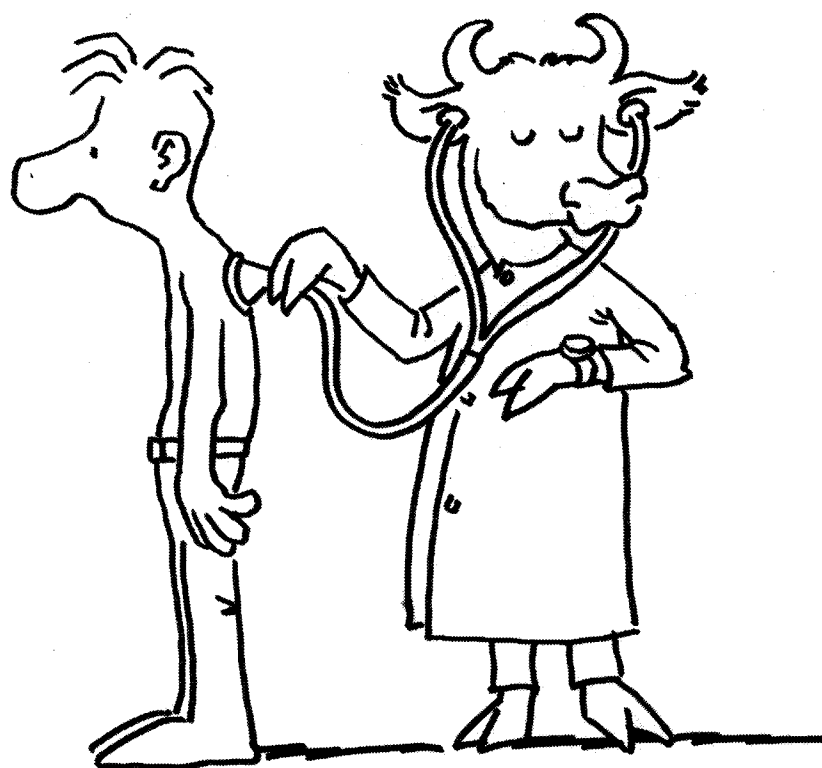


ILLUSTRATION : C. MOULY

Il ouvre le débat avec les Premières Rencontres "Agriculture, Alimentation et Société."

Midi-Pyrénées constitue une région agricole pilote. Et le prouve.

Le nombre de ses agriculteurs est de 10 % supérieur à la moyenne nationale. Leur savoir-faire, leur respect de la tradition et leur volonté de qualité contribuent à la renommée de notre région.

Le Conseil Régional les accompagne. Il favorise l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des installations. Il s'engage pleinement dans la mise en place des contrats de terroirs.

Première région de France à avoir créé, avec ses agriculteurs, un Institut Régional de la Qualité Alimentaire (IROQUALIM), Midi-Pyrénées s'est imposé très tôt pour son activité de pointe dans le domaine des biotechnologies appliquées à l'agroalimentaire.

Ce pôle international d'excellence est riche de plus de 100 équipes de recherche, près d'un millier de chercheurs et 4 000 étudiants.

Aujourd'hui, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, conscient de ces multiples compétences et savoir-faire, prend " le taureau par les cornes ". Il organise les premières rencontres nationales " Agriculture, Alimentation et Société " qui auront lieu en septembre à Toulouse, en Midi-Pyrénées.

Avec des rencontres publiques entre des acteurs européens de premier plan spécialistes de ces questions, des scientifiques, des professionnels de l'agriculture et de l'industrie, des élus et des consommateurs, ces débats préfigurent le lancement par le Conseil Régional Midi-Pyrénées du premier Salon International consacré à la Qualité et à la Sécurité alimentaire.

Les premières rencontres nationales "AGRICULTURE, ALIMENTATION, SOCIÉTÉ" auront lieu à Toulouse, en Midi-Pyrénées, le 19 septembre 2000, sur le thème : " Sécurité des aliments, les enjeux de la demande sociale ".

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Génomes à l'encan

L'HISTOIRE retiendra peut-être que l'annonce faite à l'échelon planétaire, lundi 26 juin, de la fin de la première phase de la gigantesque entreprise de décryptage du génome humain coïncide avec les prémices d'une polémique majeure portant, en Europe, sur la brevetabilité des fragments composant ce même génome. Ainsi, au moment où la biologie écrit une page essentielle de la compréhension du vivant, la question est d'ores et déjà soulevée de l'usage, médical et marchand, qui pourra être fait de ce prodigieux travail. Il ne faut y voir aucun hasard mais, bien au contraire, le symptôme éclairant des considérables enjeux portés par la prochaine maîtrise du vivant, humain, animal et végétal, que nous offrent les biologistes et les généticiens.

La France est dans ce contexte en passe de jouer une carte essentielle. Seul pays au monde à s'être doté, dès 1994, d'un ensemble législatif ambitieux et cohérent dans le champ de la bioéthique, elle se retrouve de ce fait directement confrontée à la transposition, dans son droit interne, d'une directive européenne qui entrouvre la porte à la prise de brevets sur des gènes humains, des gènes qui, dans leur ensemble, font partie depuis peu, au regard de l'Unesco, du « patrimoine commun de l'humanité ». Elisabeth Guigou, ministre française de la justice, a expliqué, le 7 juin devant l'Assemblée nationale, que cette directive européenne, datant de 1998, est en l'état incompatible avec notre droit. Dès lors, deux scénarios, et

deux seulement, sont envisageables. Soit la France parvient, lors de la lecture, toujours repoussée, des lois de bioéthique, à modifier son droit et à le rendre compatible avec les dispositions européennes; soit elle prend la décision, alors même qu'elle assure la présidence de l'Union européenne, de refuser la transposition de cette directive et d'obtenir un texte plus conforme à sa conception de l'éthique. Le G8 élargi consacré à la recherche et à la bioéthique, qui vient de se tenir à Bordeaux, n'aura, sur le fond, guère aidé le gouvernement français à privilégier l'un ou l'autre de ces deux scénarios.

La philosophie générale des brevets, qui, depuis deux siècles, veut que l'on distingue la notion de découverte de celle d'invention, est aujourd'hui mise à mal par les percées, conceptuelles et techniques, de la génétique et de la biologie moléculaire. Faute d'un rapide et solide accord international à la fois politique, scientifique et industriel, les génomes humains, animaux et végétaux se vendront bientôt à l'encan, la découverte des patrimoines héréditaires du vivant ne faisant que reproduire, à cinq siècles de distance, celle des continents que l'Occident allait rapidement coloniser. Il restera aussi à trouver, sujet plus difficile encore, les termes d'un accord sur le statut de l'embryon humain, qui, seul, permettrait aux biologistes d'effectuer, dès les premiers stades de la vie, des recherches dont on pressent qu'elles bouleverseront la pratique de la médecine dans les premières décennies du siècle à venir.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Roynet
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarsau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La guerre éclate en Corée

TÔT HIER matin, par la voix de ses postes radiophoniques et les manchettes hurlantes de ses pesants journaux dominicaux, l'Amérique apprenait l'invasion de la Corée du Sud. Par bulletins successifs, les stations émettrices des multiples réseaux - nationaux, régionaux ou locaux - tenaient l'auditeur au courant des moindres détails militaires et politiques de l'opération et l'informaient minutieusement de la prompt réaction des dirigeants.

Conscient que les hommes de gouvernement, les diplomates et les militaires réunis au département d'Etat et au Pentagone depuis minuit prendraient les mesures commandées par la situation, l'Américain - moyen, petit ou grand - prit tranquillement le chemin de la mer, de la montagne ou des champs sans plus se soucier des Coréens sudistes que des Nor-

distes. Cette situation, les milieux officiels la jugent grave. Que l'Union soviétique ait choisi de frapper dès le retour à Washington du secrétaire à la défense, M. Johnson, et du général Bradley dénote clairement, de l'avis des observateurs qualifiés, une intention non déguisée de ravir aux Américains l'initiative en Extrême-Orient et de porter par tous les moyens atteinte à leur prestige. L'agression des communistes coréens, ajoute-t-on, traduit d'autant plus cette volonté offensive du Kremlin que, dans un suprême appel à la raison, M. Acheson, secrétaire d'Etat américain, avait offert la semaine dernière à Moscou de « vivre et laisser vivre ». Washington est décidé à fournir aux Sudistes les moyens matériels nécessaires à leur défense.

Maurice Ferro
(27 juin 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

La Birmanie au ban de l'OIT pour travail forcé

LE FAIT est sans précédent. Pour la première fois en quatre-vingt-un ans d'existence, l'Organisation internationale du travail (OIT) s'est montrée déterminée à prendre des sanctions contre l'un de ses membres, la Birmanie, pour contraindre la junte militaire au pouvoir à Rangoon à mettre fin sans plus attendre à la pratique du travail forcé. Dans une résolution approuvée à une large majorité à l'issue de son assemblée annuelle, qui s'est achevée à la mi-juin à Genève, l'OIT a donné jusqu'au 30 novembre prochain au régime militaire birman pour se conformer aux normes élémentaires du travail, faute de quoi l'ensemble de la communauté internationale sera appelé à revoir ses relations avec lui.

Il aura fallu des années de vaines admonestations pour que l'OIT en arrive à recourir à une mesure aussi extrême que l'application de l'article 33 de sa Constitution. Jamais invoqué auparavant, cet article n'est censé être utilisé que lorsqu'un pays refuse d'observer les recomman-

dations d'une commission d'enquête, procéder elle-même réservée aux cas de « violation grave et persistante » des normes internationales du travail. Or, pas plus qu'ils n'ont tenu compte des condamnations répétées de leurs atteintes aux libertés élémentaires par la Commission des droits de l'homme de l'ONU, les militaires birmans n'ont prêté la moindre attention aux rappels à l'ordre de l'OIT.

UN PROJET DE COMPROMIS

Devant l'aggravation de la situation, une commission d'enquête spécialement constituée pour mesurer l'ampleur du phénomène était arrivée à la conclusion, en 1998, que le recours au travail forcé en Birmanie était une pratique « largement répandue et systématique, au mépris total de la dignité humaine, de la sécurité, de la santé et des besoins essentiels de la population ». Se fondant sur de multiples témoignages directs, le rapport décrivait de manière détaillée et précise comment les militaires

réquisitionnaient des civils, y compris des femmes et des enfants, pour servir de porteurs à l'armée ou pour les astreindre à des travaux pénibles sur les chantiers d'ouvrages d'infrastructure. La commission avait alors expressément recommandé aux autorités de Rangoon de supprimer toute forme de travail forcé ou obligatoire, et d'engager des poursuites contre les coupables.

Faute d'avoir obtempéré, la junte birmane se retrouve depuis lors régulièrement sur la sellette à l'OIT. Dans une résolution déjà sans précédent adoptée à une écrasante majorité lors de son assemblée annuelle de 1999, l'organisation avait exclu de facto la Birmanie de ses activités, se déclarant « horrifiée par l'utilisation continue, sur une vaste échelle, du travail forcé ». La menace de sanctions brandie à l'époque n'ayant guère eu d'effet,

Comme l'ont montré les débats qui ont occupé une bonne partie de l'assemblée de l'OIT, les attermolements des autorités birmanes n'ont pas suffi à donner le change. Entre partisans minoritaires d'une approche conciliatrice et avocats de la fermeté, deux camps formés de coalitions hétéroclites se sont affrontés. Parmi les premiers, qui souhaitaient ménager Rangoon, des pays asiatiques comme la Malaisie et la Chine, et même le Japon, qui développe sans états d'âme ses relations avec la Birmanie, mais aussi Cuba et le Soudan. Dans l'autre camp, plus nombreux, les représentants des travailleurs ont bataillé ferme pour imposer des sanctions avec le soutien de l'Union européenne, des Etats-Unis et d'une majorité de gouvernements.

CRÉDIBILITÉ

Entre les deux, le patronat, soucieux de ses intérêts et redoutant de créer un précédent, a plaidé pour un projet de compromis. C'est finalement cette formule qui a été retenue, condamnant Rangoon mais lui accordant un délai de grâce jusqu'au 30 novembre avant de mettre en œuvre des sanctions. Chacun des 175 membres disposant de 4 représentants (2 pour les gouvernements, 1 pour les employeurs et 1 pour les travailleurs) dans le système tripartite de l'OIT, la résolution a été acceptée par 257 voix, 41 contre et 31 abstentions.

Le texte voté a été largement soutenu par les délégués des travailleurs, y compris de certains pays asiatiques dont les gouvernements ont refusé de sanctionner la Birmanie. D'ailleurs, paradoxalement, les plus chauds partisans d'un accommodement avec Rangoon, comme la Chine, le Pakistan, le Soudan ou Cuba, sont plus souvent qu'à leur tour des régimes fort peu enclins au dialogue.

Au-delà du cas de la Birmanie s'inscrivaient en filigrane des divergences entre commerce et travail, qui avaient déjà contribué à faire échouer la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 1999 à Seattle. Certains pays redoutaient aussi que l'application de sanctions contre Rangoon ne crée un précédent, prétexte à une éventuelle immixtion dans leur économie au nom du respect des normes de travail. Reste qu'il en va désormais de la crédibilité de l'OIT dans sa volonté d'aller jusqu'au bout de ses décisions pour que ses membres appliquent les engagements auxquels ils ont souscrit, comme c'est le cas de la Birmanie, qui a ratifié en 1955 la convention sur l'interdiction du travail forcé.

Jean-Claude Buhner

Les « Fables de La Fontaine » par Lionel Koechlin



L'Europe attend son Copernic

Suite de la première page

C'est parce qu'il est politiquement impensable et moralement insoutenable de refuser l'entrée dans l'UE des Etats européens libérés du communisme qu'il faut repenser l'organisation de cette union, sous peine de la rendre ingouvernable. L'idée avancée par des hommes politiques venus d'horizons variés est celle d'un « noyau dur » composé d'Etats membres qui veulent aller plus loin dans l'intégration, jusqu'à former une « fédération d'Etats-nations », pour reprendre la formule de Joschka Fischer empruntée à Jacques Delors.

Autour de ce groupe central graviteraient les pays membres qui ne pourraient pas ou ne voudraient pas en faire partie mais qui respecteraient l'acquis communautaire qu'ils ont accepté en adhérant à l'UE. On peut imaginer deux autres couronnes au-delà de ces deux cercles concentriques. L'une serait composée des pays européens qui ne sont pas en mesure, à brève échéance, de remplir les obligations de l'acquis communautaire mais qui ont vocation à faire partie de l'Union (par exemple les Etats balkaniques) ; la plus éloignée du centre rassemblerait les pays qui veulent avoir des liens privilégiés d'association ou de partenariat avec l'UE sans pour autant en devenir membres.

Les objections faites à ce schéma portent essentiellement sur sa complexité, sur les critères d'appartenance à tel ou tel groupe et sur les liens et les passerelles entre les différents cercles. Elles sont à prendre en considération. Elles ne doivent cependant pas être une manœuvre dilatoire pour empêcher un débat sur le fond. Des experts, qui ont réfléchi par exemple à la compatibilité entre les institutions de l'Union - telle qu'elle existe aujourd'hui - et un éventuel « noyau dur », ont des solutions à proposer. Certaines passent par une Commission plus ramassée, moins nombreuse, moins tributaire des Etats. C'est justement un des sujets traités pendant la présidence française... D'autres schémas s'appuient sur un renforcement de la coopération intergouvernementale. D'autres encore proposent un système mixte.

« FEUILLE DE ROUTE »

Le débat ne fait que commencer, qui porte, qu'on le veuille ou non, sur la Constitution de l'Union européenne. Avec le terme de « fédération » ou la question des « frontières » de l'Europe, l'idée de Constitution européenne était au fil des ans devenue taboue, comme si ne pas nommer les choses facilitait la solution des problèmes. Au lieu de simplifier en s'inspirant de l'histoire constitutionnelle des grands ensembles démocratiques, on a empilé les institutions les unes sur les autres, sous prétexte que l'Union européenne était une construction sui generis.

Dernier exemple en date : la création du poste de haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune (M. PESCE). Son

poste avait été pensé pour donner une certaine cohérence aux relations extérieures de l'Union, partageant jusqu'alors entre quatre ou cinq commissaires auxquels s'ajoutait la troïka issue du Conseil européen.

Parce que les commissaires sont jaloux de leurs pouvoirs et parce que les quinze chefs des diplomatie nationales ne veulent pas d'un vrai ministre européen des affaires étrangères, on a créé une fonction supplémentaire sans rationaliser les procédures. Cette fonction est sans doute utile, et on peut compter sur Javier Solana pour la remplir avec brio, mais elle ne résout pas le problème qui l'a suscitée, et le moment paraît loin où l'Europe sera en mesure de parler d'une seule voix.

Joschka Fischer a comparé la constellation actuelle de l'Union européenne au système de Ptolémée : chaque fois qu'on découvre une nouvelle planète, on lui trouve une petite place sur la carte. Copernic place le Soleil au centre du système et fait graviter les planètes

autour de lui. C'est cette révolution que l'Europe attend : des institutions simples, transparentes, entretenant entre elles des rapports compréhensibles pour les citoyens.

Les coopérations renforcées vers lesquelles les Quinze semblent se diriger - certains en traînant les pieds - pour dépasser le dilemme élargissement-approfondissement ne répondent pas à cette exigence. Au contraire. Elles risquent de compliquer encore la géographie européenne sans répondre aux interrogations de fond. Elles sont plus une étape qu'une fin en soi. Elles n'ont de sens que si elles s'insèrent dans une stratégie à plus long terme.

La présidence française ne peut certes pas résoudre tous les problèmes. Elle sera un succès si, au-delà des objectifs modestes que les Quinze se sont fixés, elle convainc les partenaires de la France de mettre au point une « feuille de route » plus ambitieuse qui permette à l'Europe d'avancer.

Daniel Vernet

RECTIFICATIFS

18 JUIN 1940

L'allocation du maréchal Pétain appelant les Français à « cesser le combat » a été prononcée le 17 juin 1940 et non le lendemain comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article consacré à l'appel du 18 juin (*Le Monde* daté 18-19 juin).

« L'EQUIPE »

Dans l'article consacré à la grève des salariés de *L'Equipe* (*Le Monde* du 23 juin), la baisse de diffusion des ventes de l'édition générale du

quotidien sportif est en réalité de 4,5 %, soit un peu plus de 17 000 exemplaires, et non de 17 % comme indiqué par erreur.

CAETANO VELOSO

Dans la critique consacrée au concert de Caetano Veloso (*Le Monde* du 15 juin), il fallait lire « de Charles Aznavour, Caetano Veloso reprend Tu t'laisses aller, par amour pour Jean-Luc Godard et le film Une femme est une femme, dans lequel la chanson était interprétée par Anna Karina ». Par ailleurs, Caetano Veloso, né en 1942, est âgé de 58 ans.

Qu'est-ce qu'un gène humain ?

par Jean-Pierre Berlan

LA pétition du professeur Jean-François Mattei s'opposant aux brevets sur les « gènes humains » fait l'objet d'un consensus qui va de M^e Varaut à Jacques Testard (*Le Monde* du 26 mai), des gens qui, comme il le souligne, « ont en commun une même conception de l'homme et de l'humanité. Tous considèrent que l'homme, y compris dans sa plus petite partie qu'est le gène, ne saurait faire l'objet de commerce, que ce commerce soit direct ou indirect ».

Notre société étant fondée sur le commerce direct ou indirect de l'homme, tout est marchandise. Ce consensus porte donc sur un point minimal : pas de brevet sur les « gènes humains ». Mais qu'est-ce qu'un gène humain ? Le complexe génético-industriel et ses juristes feront observer (à juste titre) que la plupart de nos gènes sont communs avec les autres mammifères et les autres espèces vivantes. Nous partageons, observeront-ils, la plupart de nos gènes avec les chimpanzés. Certes, ajouteront-ils, votre souci humaniste est le nôtre.

N'en sommes-nous pas nous-mêmes à l'avant-garde en cherchant à délivrer l'humanité de la malédiction de la faim et de la maladie ? Mais notre humanisme commun a un coût. Vous ne pouvez pas en freiner les avancées en interdisant le brevet de gènes de rat ou de chimpanzé, quand bien même ils sont aussi chez l'homme. Nous signons donc votre appel car, pas plus que vous, nous ne souhaitons breveter les gènes proprement humains - ceux de la liberté, de la

Ce n'est pas pour des raisons éthiques, modelables au gré de la casuistique, qu'il faut refuser toute brevetabilité, non pas des « gènes humains », mais de tous les gènes. Mais pour des raisons politiques

conscience, du bien et du mal, de l'humanisme. Quoique... Ne faudrait-il pas aussi songer à nous guérir de ces gènes trop humains ? Ne nous occasionnent-ils pas des souffrances insoutenables ? Pensez à celles de ce PDG d'une entreprise pétrolière et de ses petits porteurs pris dans le dilemme de la valeur de leur capital et de leur soutien aux généraux birmanes.

Cet appel est, hélas, fondé sur un fallacieux réductionnisme bien contemporain du « tout-génétique » et du fétichisme du gène. Non, notre humanité n'est pas plus dans les gènes que notre personnalité dans les protubérances crâniennes de la phrénologie, cette discipline scientifique de pointe qui était à la biologie de la première partie du XIX^e siècle ce qu'est la génétique à la nôtre.

Ce n'est pas pour des raisons éthiques, modelables au gré de la casuistique, qu'il faut refuser toute brevetabilité non pas des « gènes humains », mais de tous les gènes. Mais pour des raisons politiques.

Parce que ce qui est en question avec la directive européenne 98-44 n'est pas « la brevetabilité des inventions biotechnologiques » mais la création d'un privilège pour

une poignée de transnationales.

Dans le domaine agricole, il s'agit d'interdire au paysan de semer le grain récolté. Toute production biologique passe par une reproduction. Quel malheur que les plantes et les animaux se reproduisent dans le champ du paysan ! Eh bien, faisons de la reproduction le privilège de quelques transnationales. Interdisons aux plantes et aux animaux de se reproduire dans le champ du paysan. Terminator, cette technique de transgénèse permettant de produire un grain stérile est bien le plus grand triomphe de la génétique agricole depuis cent cinquante ans, celui de la loi du profit sur la loi de la vie. N'est-il pas pourtant plus rentable encore de faire cette expropriation légalement, par le brevet ?

Et pourquoi s'arrêter en si bon chemin : pourquoi ne pas nous faire condamner nos portes et fenêtres pour permettre aux marchands de chandelles de lutter contre la concurrence déloyale du soleil ?

Dans le domaine médical, la directive européenne 98-44 dite de « brevetabilité des inventions biotechnologiques » est une tromperie. Son article 5, alinéa 1, affirme : « Le corps humain, aux différents stades de sa constitution et de son développement, ainsi que la simple découverte d'un de ses éléments, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, ne peuvent constituer des inventions brevetables. » C'est réaffirmer un point de droit. On ne peut breveter des découvertes. Mais l'alinéa 2 dit le contraire : « Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel ». Ce qui était « découverte » et exclu du droit de brevet à l'alinéa 1 devient invention brevetable à l'alinéa 2 !

Pourquoi refuser demain aux physiciens et aux chimistes de breveter leurs découvertes ? La directive 98-44 est un pas dans le développement incessant des droits de « propriété intellectuelle », c'est-à-dire « toute la différence entre un brevet sur un piège à souris amélioré et un monopole sur l'idée de piège à souris » (Seth Shulman, « Patent Absurdities », *The Sciences*, janvier-février 1999). Ainsi a-t-on vu un mathématicien anglais de renom, Sir Roger Penrose, gagner un procès fait au papetier Kimberley-Clark qui avait utilisé sur son papier de toilette Kleenex un motif géométrique qu'il avait découvert.

Trois pays européens (Italie, Pays-Bas, Norvège) ont déposé un recours devant la Cour européenne de justice contre cette directive dictée par le complexe génético-industriel. Le gouvernement français, lui, s'apprête à la transposer en catimini dans le droit français. L'appel de M. Mattei a le mérite de dévoiler cette manœuvre antidémocratique mais s'arrête en chemin.

Faut-il créer un privilège sur les découvertes en biologie ? Faut-il étendre la sphère marchande aux dépens de nos droits ? Je le redis : c'est un problème politique.

Jean-Pierre Berlan est directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique (*Changement technique et évolution des systèmes industriels - Ctesi*).

AU COURRIER DU « MONDE »

PRÊT PAYANT

La pétition d'auteurs pour le prêt payant peut être aussi ressentie comme une provocation en raison des signataires eux-mêmes. Si Philippe Bouvard et Guy Montagney veulent encore nous faire rire en se considérant comme auteurs, si d'autres déçoivent, les universitaires de la liste étonnent. Combien d'ouvrages empruntent-ils pour leur recherche sans penser aux droits d'auteurs de leurs confrères ? (...) Enfin, et puisque l'on parle de rémunération pour un travail accompli, seraient-ils prêts à payer, à chaque fois qu'ils se servent allégrement, et pour leur propre compte, dans les maîtrises et les thèses de leurs étudiants ?

Régis Astruc
Paris

Le vrai changement d'ère

par Jacques Robin

ON a noté avec le sourire la récente querelle byzantine entre Bertrand Delanoë et Michèle Alliot-Marie au sujet de la locution : « Changer d'ère. » Prenons-y bien garde : nous sommes effectivement entrés à toute vitesse dans une mutation exceptionnelle bien visible aujourd'hui : le passage de l'ère énergétique à ce que l'on s'accorde à nommer l'ère informationnelle. C'est bien là un changement d'ère, mais si l'on utilise ces termes forts à tort et à travers, ne nous étonnons pas qu'une distance de plus en plus grande s'installe entre le monde politique, l'opinion publique et les citoyens.

Des données inédites traduisent depuis quelques décennies une formidable transformation de nos rapports avec la matière, vivante ou inanimée. Il ne s'agit pas d'une troisième révolution industrielle, comme certains voudraient nous le faire croire, mais d'une mutation qui affecte les diverses assises de l'humanité. On ne considère souvent que les conséquences technologiques de cette mutation qui sont, il est vrai, exceptionnelles : l'informatique et ses ordinateurs ; la robotique et ses appareillages capables de reconnaître leur environnement ; les télécommunications numérisées et l'Internet ; les biotechnologies avec leurs redoutables actions possibles sur

la création du vivant (des productions génétiquement modifiées agroalimentaires et pharmaceutiques au clonage humain).

En fait, ces prouesses sont liées à la mise à jour dans les années 1940 et 1950 d'une grandeur physique mesurable, détectée lors de recherches sur les signaux militaires et les « bruits organisateurs ». Cette grandeur mesurée en bits a été malheureusement dénommée « information ». D'où la confusion dans l'opinion publique avec le concept « communication » et les parallèles effectués à tort avec les processus anthropologiques du langage et de l'écriture. Mais cette « information grandeur physique » possède des spécificités majeures exceptionnelles :

- pour la 1^{re} fois, les humains traitent la matière par l'intermédiaire de codes, de mémoires, de signaux, de langages ;
- ces technologies s'étendent en réseaux, ce qui transforme les relations structurelles de production, de pouvoir et les relations entre les personnes ;
- elles transforment les règles de l'échange en nous faisant entrer dans le monde nouveau de la reproductibilité quasi gratuite de nombreux biens et services ;
- elles bouleversent nos notions orthodoxes d'espace et de temps ;
- avec le couplage de cette infor-

matisation aux machines, on produit toujours plus de biens et de services avec toujours moins d'effort humain et de temps, d'où le phénomène apparemment paradoxal de la croissance productiviste du PIB (indicateur unidimensionnel), riche en emplois nouveaux, mais aussi riche en chômage et surtout en précarité ;

- elles s'imbriquent de plus en plus avec la science fondamentale en sacralisant la « technoscience » en grande pourvoyeuse de l'économisme.

Si l'on plaque, comme on le fait actuellement, cette mutation informationnelle sur l'économie capitaliste de marché, on en voit les dégâts : mondialisation sauvage, rôle décisif des marchés financiers, de la corruption et de l'argent, division des individus entre gagnants et perdants, contrôle des esprits pour la glorification de l'économisme et de la compétitivité forcée. S'y ajoute l'intense agression de la nature, avec les changements climatiques accélérés, l'effet de serre, les pollutions globales qui ruinent la santé des humains et sans doute leur patrimoine génétique.

La perspective alternative pour nos sociétés serait, à l'inverse, de se saisir de cette formidable mutation pour nous réconcilier avec la nature sans peser sur le bien-être matériel de nos descendants.

Alors, la conquête du sens de nos actions deviendrait envisageable. Ce changement d'ère nécessite des transformations profondes qui s'effectueraient sur plusieurs décennies :

- remettre en cause l'économie capitaliste de marché en structurant une économie plurielle (avec marché et non de marché) à plusieurs logiques économiques, avec une nouvelle appréciation de la notion de richesses (matérielles et spirituelles), l'emploi d'indicateurs socio-économiques qualitatifs, l'utilisation de monnaies plurielles, l'inversion de la démarche économique actuelle pour stopper la dégradation continue entre le Nord et le Sud ;

- donner une place centrale à la culture et à la connaissance ;

- pousser les concepts de patrimoine commun de l'humanité dans des domaines comme l'eau, l'air, le génome, mais aussi la connaissance ;

- s'atteler à une réforme de la pensée qui se saisisse des questions posées par la complexité des choses et du monde.

On le voit : « changer d'ère », c'est autre chose qu'une alternance municipale ou un pique-nique sur le gazon politique.

Jacques Robin est président de Transversales Science Culture.

électrocardiogramme au 25 septembre 2000

25/09/2000

EFFET DE LEVIER

Adieu RM, longue vie aux Warrants.

Le 25 septembre prochain, le Règlement Mensuel disparaîtra et, avec lui, la possibilité d'acheter ou de vendre à découvert sur les valeurs qui le composent. Les Warrants Société Générale apparaissent comme une alternative particulièrement intéressante pour continuer à bénéficier d'un effet de levier. En choisissant un prix d'exercice et une maturité adaptés, vous pouvez jouer l'évolution d'un titre, d'un indice ou d'un panier de valeurs à très court terme comme à moyen terme, avec un faible montant d'investissement minimal. Le RM vit ses dernières heures... Vive les Warrants !

Reponses en direct à vos questions depuis la salle des marchés :
N° AZUR : 0 610 30 20 20 (prix appel local)
 Consultation gratuite des cours 24h/24, 7j/7 :
0 800 321 321 (numéro vert)
www.warrants.socgen.com
www.warrantsonline.socgen.com

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

La Société Générale offre l'attention et le service de ses produits, de par leur nature optionnelle, sont susceptibles de connaître de fortes fluctuations, vous en portez toute valeur. Tous les Warrants font l'objet d'une note d'opération jointe par le COG.

RICIS Paris 552 130 200

2000 en français

@tits

EDITIONS ODILE JACOB

Vient de paraître :
L'Université de tous les savoirs, Tome 1 « Qu'est-ce que la vie ? »
 Éditions Odile Jacob.
 510 pages - 175 F
 Une lecture intelligente pour l'été !

RÉFORME Une assemblée générale doit décider, mercredi 28 juin, la liquidation de l'IRI, l'Institut pour la reconstruction industrielle, qui gérait les participations de l'Etat italien

dans les entreprises. ● **LE SAUVETAGE** des sociétés menacées de faillite à la suite de la crise de 1929 était sa vocation d'origine. Créé en 1933, l'IRI est ensuite devenu le bras armé

de l'Etat dans l'industrie. ● **CRITIQUE** par la Commission européenne, déficitaire depuis les années 70, l'IRI a entamé une politique de privatisations en 1993. ● **EN CONFIANT** à son der-

nier président, Piero Gnudi, la mission de liquider cette institution, l'Italie tourne une page de son histoire. ● **DEUX ENTREPRISES** restent dans le giron de l'Etat : la RAI, radio-télé-

vision publique, dont l'avenir est évoqué au Parlement, et Alitalia, qui n'a pu être privatisée en raison de l'échec de son alliance avec la compagnie aérienne néerlandaise KLM.

L'Italie liquide l'IRI, symbole de l'interventionnisme d'Etat

L'Institut pour la reconstruction industrielle, qui gérait les participations publiques, disparaîtra le 28 juin. Son président, Piero Gnudi, a mené les dernières privatisations tambour battant, encaissant la somme record de 92 milliards de francs en six mois

MILAN

correspondance

La liquidation de l'Istituto per la Ricostruzione Industriale (IRI), qui doit être décidée lors d'une assemblée générale mercredi 28 juin, marque la fin d'une époque dans l'histoire économique italienne. Soixante-sept ans après sa création, la holding publique, imaginée pour le sauvetage des banques et de l'industrie italiennes après la crise de 1929 va fermer ses portes. Ce monstre, qui embrassait des pans entiers de l'économie du pays, a conduit ces dernières années une politique de privatisations sans égale en Europe.

Le dernier président de l'IRI, Piero Gnudi, et le directeur général, Pietro Ciucci, ont rempli leur contrat : l'IRI qui disparaît est presque vidée de sa substance, et la seule privatisation manquée est celle de la compagnie aérienne Alitalia. En juin 1997, le ministère du Trésor avait demandé à l'IRI de céder toutes les entreprises « vendables » et de se dissoudre dans un délai de trois ans. Présidé d'abord par Gian-Maria Gros-Pietro, passé en décembre 1999 à la présidence du groupe pétrolier ENI et remplacé par M. Gnudi, son conseiller en privatisations, l'IRI s'est livré à une course contre la montre. Fin juin, 90 % des participations (en valeur) détenues voici trois ans auront été cédées. « Au cours des six derniers mois a eu lieu la plus grande concentration de privatisations jamais réalisée : les trois dernières opérations représentent à

elles seules une somme de près de 14 milliards d'euros (près de 92 milliards de francs », a expliqué au Monde Piero Gnudi.

A l'automne 1999, l'IRI a cédé la principale société d'autoroutes du pays, Autostrade, pour part en Bourse et pour part à un noyau dur constitué par le groupe Benetton. Le mois dernier a eu lieu l'offre publique de vente de Finmeccanica (défense et aéronautique), dont l'Etat entend garder au moins 30 %, qui seront transférés au ministère du Trésor. Le 15 juin, l'IRI a vendu au consortium Leonardo (conduit par la société financière Gemina de Cesare

Romiti, l'ex-président de Fiat) la part de 51 % qui lui restait dans les Aéroports de Rome. Alitalia aurait dû, elle aussi, être privatisée avant le 30 juin. Mais le décollage plus lent que prévu du « hub » (plateforme de correspondances) de Milan-Malpensa a fortement pesé sur les comptes de la compagnie, qui a vu fondre ses bénéfices. La décision du groupe néerlandais KLM de rompre l'alliance avec la compagnie italienne a en outre isolé Alitalia sur la scène internationale. « Ce sera la première participation que nous transférerons au ministère du Trésor », indique M. Gnudi. En dehors de la RAI (té-

lévision publique) – dont le sort est suspendu à un projet de loi enlisé au Parlement –, il ne restera plus au groupe, après le 28 juin, que des sociétés peu connues : la société financière Cofiri, la compagnie de navigation Tirrenia, les chantiers navals Fincantieri ou la société d'ingénierie Fintecna. L'assemblée nommera une ou plusieurs personnes chargées de mener à bien le processus de liquidation du groupe, qui pourrait prendre, selon l'expression du ministre du Trésor Vincenzo Visco, des « délais bibliques ». « La cession des entreprises qui restent peut s'effectuer en deux à trois ans, mais

il reste de nombreuses procédures judiciaires, dans la plupart des sociétés du groupe, dont l'extinction prendra très longtemps », estime M. Gnudi.

SANTÉ ÉCLATANTE

L'IRI, qui ferme ses portes, est dans une santé éclatante. La maison mère a engrangé en 1999 un bénéfice de 3,73 milliards d'euros, le plus élevé jamais réalisé par une société par actions en Italie, et ses profits pour les six premiers mois de l'année s'élèveront à 5,16 milliards d'euros ! Le personnel des sociétés contrôlées par l'IRI avait été ramené à 110 000 personnes à fin 1999, dont 200 seulement pour la holding, contre un maximum historique de 550 000 en 1980. La trésorerie du groupe devrait dépasser les 10 milliards d'euros au 30 juin. Des fonds destinés au Trésor, mais qui ne pourront servir qu'à réduire la dette publique.

Le redressement financier est d'autant plus spectaculaire que l'IRI revient de très loin. En 1993, le groupe enregistrerait une perte supérieure à 5 milliards d'euros et son endettement dépassait les 37 milliards d'euros. L'Union européenne était intervenu, estimant qu'il s'agissait d'aides indirectes de l'Etat et de distorsion de la concurrence. L'accord signé en 1993 entre le ministre des participations d'Etat, Beniamino Andreatta, et le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, impose à la holding publique de ramener dans les trois ans son en-

dettement à un niveau « physiologique ». Romano Prodi (actuel président de la Commission européenne, il a été président du conseil italien), rappelé à la tête de l'IRI en 1993-1994, est le premier à mettre en route une politique de privatisations, cédant la sidérurgie, le secteur alimentaire et surtout le Credito Italiano et la Banca Commerciale Italiana. L'IRI ne peut cependant mener à bien la cession des télécommunications, faute de consensus politique. Le ministère du Trésor décide, en novembre 1996, de racheter la part de l'IRI dans la holding Stet, de fusionner celle-ci avec sa filiale Telecom Italia et de gérer la privatisation du nouveau groupe. L'IRI est alors remis à flot, et son endettement réduit.

L'Union européenne n'est pas satisfaite pour autant et entend imposer l'entrée de partenaires privés dans le capital de l'IRI. Elle accepte cependant la proposition de l'Etat italien : fermer la holding publique en juin 2000. Entre juillet 1992 et décembre 1999, les cessions ont entraîné la somme record de 47 milliards d'euros et les sociétés ex-IRI représentent 40 % de la capitalisation de la Bourse de Milan. La fermeture de l'institut représente une étape symbolique du retrait de l'Etat dans l'économie italienne. « L'IRI avait remplacé le marché quand celui-ci n'existait pas, mais n'a maintenant plus de raison d'être », estime Piero Gnudi.

Marie-Noëlle Terrisse

Soixante-sept ans de règne sur l'économie nationale

● **1933** : l'Istituto per la Ricostruzione Industriale (IRI) est créé, à titre temporaire, pour prendre des participations dans les entreprises et les banques mises en difficulté par la crise de 1929. Jusque-là, les banques finançaient l'industrie en échange de participations. L'IRI n'est pas conçu au départ comme un instrument d'intervention de l'Etat : « C'était l'unique voie pour sauver l'ensemble du système économique », estime Piero Gnudi, son actuel président. Le premier patron de l'IRI, Alberto Beneduce, sans appartenir au parti, est une figure du fascisme : il était le seul à entrer dans le bureau de Mussolini sans frapper...

● **1937** : l'Institut devient permanent. A la veille de la guerre, il détient la moitié du capital des sociétés par actions italiennes, et contrôle les trois principales banques, le Credito Italiano, la Banca Commerciale Italiana et le Banco di Roma.

● **1945** : symbole du régime de Mussolini, l'Institut aurait été fermé si l'industrie privée n'avait été si faible. L'après-guerre est une période brillante : l'IRI

facilite la reconversion des industries de guerre, mène une politique d'infrastructures que les capitaux privés n'auraient pu financer et permet l'essor de la sidérurgie. « L'Italie était un pays pauvre en capitaux, et le rôle de l'IRI à cette période est irremplaçable, observe M. Gnudi. L'IRI est alors un modèle d'efficacité et fournit la classe dirigeante du pays. » En 1962, note l'historien Valerio Castronovo, l'IRI est l'un des plus puissants groupes industriels européens.

● **1970-1980** : l'IRI, à la demande des politiques, doit multiplier les investissements au Sud et racheter des entreprises au bord de la faillite. Il accumule les pertes et s'endette. Romano Prodi, président de 1982 à 1989, amorce un timide redressement.

● **1992** : l'IRI est transformé en société par actions, alors même qu'il enregistre les pires résultats de son histoire. M. Prodi est rappelé aux affaires en 1993-1994. Sous la pression de la Commission européenne, la disparition de l'Institut finit par être programmée.

PROFIL

LE DERNIER PRÉSIDENT

Le quatorzième et dernier président de l'IRI est tout sauf un technocrate. Piero Gnudi, soixante-deux ans, est certes un habitué des conseils d'administration, mais il est surtout le patron de l'un des plus importants cabinets de *commercialisti* (conseillers fiscaux) du pays, situé à Bologne, sa ville natale. Ami de Romano Prodi – lui aussi natif de la capitale de l'Emilie-Romagne, le président de la Commission européenne a été par deux fois président de l'IRI – Piero Gnudi est surnommé l'« Enrico Cuccia de Bologne » : il est, dit-

on, aussi puissant dans son fief que l'ancien président de la banque d'affaires Mediobanca, décédé le 23 juin, l'a été à Milan.

Nommé en 1994 au conseil d'administration de l'IRI, il est ensuite nommé conseiller chargé des privatisations, épaulant le président et administrateur délégué Gian-Maria Gros-Pietro. Lorsque celui-ci quitte son poste pour la présidence de l'ENI fin 1999, c'est tout naturellement M. Gnudi qui le remplace pour mener à bien la mission confiée aux administrateurs : céder tout ce qui est possible et fermer les portes de l'IRI au 30 juin 2000.

Au cours de sa carrière, M. Gnudi a exercé, voire cumulé, de très nombreuses fonctions. Il est toujours, aujourd'hui, vice-président du Rolo

Banca (filiale du Credito Italiano) et commissaire pour l'administration extraordinaire – en clair, chargé de la liquidation – du groupe d'équipement industriel Fochi.

Cet homme affable, conscient de la portée historique de sa mission, fermera l'IRI sans pour autant le dénigrer. Il ne tarit pas d'éloges sur le personnel de la holding, qui s'est dépensé sans compter ces derniers mois alors que son sort n'est toujours pas fixé. Il n'est pas exclu que le président de l'IRI figure parmi les personnes chargées de liquider le groupe après l'assemblée du 28 juin, même s'il a plus d'une fois indiqué qu'il préférerait retourner à son travail de *commercialista*.

M.-N. T.

350 g DE PAPIER, C'EST CE QUI MANQUAIT À LA NOUVELLE ÉCONOMIE.



La CGT se penche sur le harcèlement moral

LES SYNDICATS ont décidé de faire de la lutte contre le harcèlement moral un nouvel axe revendicatif. La CGT y consacre le dernier numéro de sa revue juridique

Droit ouvrier (mai 2000). Un article rédigé par Paul Bouaziz, avocat au barreau de Paris, constitue le cœur du dossier. Après avoir commenté une douzaine d'arrêts, M^e Bouaziz donne sa définition du harcèlement moral. Celle-ci est large : « Tout comportement fautif de l'entreprise portant ou pouvant porter atteinte à la dignité du salarié et/ou sa santé morale ». Certains critiqueront le « ou pouvant porter », mais M^e Bouaziz estime que « le harcèlement du salarié ne se définit pas par les conséquences effectivement atteintes. Il se définit par la méthode utilisée et les effets recherchés : que ceux-ci soient atteints ou non ».

Ce n'est pas parce qu'il n'existe pas – encore ? – de loi que le salarié se trouve démuné. Il peut invoquer trois principes : la loyauté, le respect de la dignité de la personne et la protection de la santé. Le principe de loyauté est un des fondements du code civil. Un employeur doit respecter la moralité et la dignité du salarié. Ce respect de la dignité humaine se retrouve

dans le préambule de la Constitution de 1946, dans le nouveau code pénal promulgué en 1994 et dans le code du travail qui évoque (article L.422-1-1) l'« atteinte aux droits des personnes ».

Troisième angle d'attaque : la protection de la santé. Le code du travail (art L.230-2-1) impose au chef d'établissement de « protéger la santé des travailleurs ». Or, l'Organisation mondiale de la santé est formelle : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Quand harcèlement il y a, le salarié peut être amené à démissionner. Mais l'origine de la rupture peut être attribuée à l'employeur. « Celle-ci s'analyse à défaut de lettre de licenciement en un licenciement sans cause réelle et sérieuse », a jugé la Cour de cassation le 4 janvier 2000. Des sanctions civiles peuvent être infligées à l'entreprise mais elles peuvent également être fondées sur des dispositions pénales.

Le ministère de la justice a estimé, le 13 juillet 1999, que « la plupart de ces comportements (harcèlement) paraissent (...) susceptibles de caractériser des infractions pénales. Outre les infractions propres à la réglementation du travail, il en est ainsi du délit de violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou

n'ayant entraîné aucune incapacité de travail commis avec préméditation réprimé par l'article 222-13-9 du code pénal (trois ans d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende). Cette infraction permet de sanctionner les agressions de toute nature, en particulier les violences morales caractérisées par un geste agressif, une attitude de nature à impressionner une personne raisonnable au point de lui faire ressentir un trouble psychologique ou une émotion sérieuse perturbant son existence ».

Pour Paul Bouaziz, il n'est pas nécessaire que l'employeur soit à l'origine du harcèlement pour être poursuivi : « L'employeur passif ou complice, lorsqu'il n'est pas le harceleur, doit être poursuivi pour complicité. » Les juges suivront-ils cette argumentation ? Cela n'est pas certain mais, comme le reconnaît M^e Bouaziz, « il est hautement souhaitable de soumettre de plus en plus souvent à l'appréciation des juges les situations de harcèlement, les principes fondamentaux, par ailleurs indiscutables, trouvant ainsi leur traduction concrète au fil de la jurisprudence ». Voilà les employeurs prévenus !

Frédéric Lemaître

La rubrique « Expertise » reprendra dans l'édition du lundi 4 septembre (datée 5 septembre).

Newbiz

LE PREMIER MAGAZINE DE LA NOUVELLE ÉCONOMIE.

EN KIOSQUE 15,00F



Le cow-boy Marlboro cherche son salut en croquant les biscuits de Nabisco

Philip Morris achète le groupe alimentaire pour 20 milliards d'euros

C'est finalement l'américain Philip Morris, numéro un mondial du tabac, qui va reprendre le groupe alimentaire Nabisco, convoité par Nestlé

et Danone. Le fabricant des cigarettes Marlboro devient ainsi le numéro deux mondial des biscuits et sucreries, derrière le suisse Nestlé. Il réa-

lisera dérivant 46 % de son chiffre d'affaires hors du tabac, son métier historique, menacé par le durcissement des législations.

IRONIE : un an après s'être séparé de ses activités dans le tabac, le groupe alimentaire Nabisco vient d'être racheté par... le numéro un mondial du tabac, Philip Morris. Le fabricant des cigarettes Marlboro a mis 18,9 milliards de dollars (plus de 20 milliards d'euros) sur la table pour emporter la mise, face aux européens Nestlé et Danone (ce dernier allié à l'anglais Cadbury Schweppes). Dans le même temps, la holding de tête du groupe Nabisco sera rachetée pour près de 10 milliards de dollars par son ancienne filiale cigaretière américaine, RJ Reynolds, introduite en Bourse en juin 1999 et qui va acquérir ainsi sa totale autonomie.

Cette série de mouvements a été motivée par la même urgence, tant pour Nabisco que pour Philip Morris : sortir, radicalement ou progressivement, du tabac, afin de trouver des relais de croissance moins exposés aux aléas et aux législations sanitaires qui se durcissent un peu partout dans le monde. Il s'agit aussi de répondre à la concentration en cours dans l'industrie alimentaire.

Philip Morris n'est pas un nouveau venu dans ce secteur. Sa filiale Kraft Foods, achetée en 1987, qui commercialise notamment les marques Kraft, Milka ou Toblerone, en faisait déjà un poids lourd dans le domaine des biscuits et des sucreries. Le rachat de Nabisco va propulser le géant du tabac au deuxième rang mondial de ces spécialités, derrière le Suisse Nestlé et devant le Français Danone. Nabisco a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 8,3 milliards de dollars et commercialise ses produits dans 85 pays, sous des marques souvent

peu connues en France (biscuits sucrés Ahoy, biscuits salés Ritz, cacahuètes Planters, bonbons Life Savers, moutarde Grey Poupon...).

Philip Morris, également présent dans la bière, avec Miller (le deuxième brasseur aux Etats-Unis), et le café (Maxwell House), va porter son chiffre d'affaires consolidé de 78,6 milliards de dollars en 1999 à 86,6 milliards de dollars, dont plus de 46 % seront désormais réalisés hors du tabac. Cette dernière activité demeure pourtant très bénéficiaire et générera encore les deux tiers de la rentabilité opérationnelle du groupe, même après l'acquisition de Nabisco. Le tabac, que Philip Morris domine de la tête et des épaules, notamment aux Etats-Unis (où il s'adapte 50 % de parts de marché), lui a permis de constituer un « trésor de guerre » de plus de 5 milliards de dollars. C'est ce trésor que la firme au cow-boy commence à investir pour se diversifier.

LA CIBLE DES ANTI-TABAC

Sa position de leader en fait la cible favorite des activistes anti-tabac autant que des législations qui visent à faire porter aux industriels la responsabilité des dommages provoqués par leurs produits sur la santé. Le groupe, comme ses concurrents, va devoir provisionner plusieurs dizaines de milliards de dollars au cours des prochaines années pour faire face à la prise en charge des dépenses sanitaires et autres indemnités imposées par divers jugements. La situation quasi hégémonique de Philip Morris lui interdit de se renforcer dans le tabac par croissance externe, contrairement à ses grands

concurrents, qui se sont rapprochés de lui en taille. Le numéro deux mondial, British American Tobacco (BAT), a racheté le numéro trois, Rothmans, en janvier 1999, et le nouveau grand challenger des groupes américains, Japan Tobacco, a fait un bond en avant dans la hiérarchie mondiale, en s'offrant en mars 1999 la branche internationale de RJ Reynolds (ex-Nabisco) et ses marques prestigieuses : Camel, Winston...

SE RETIRER OU CROÎTRE

Les analystes, qui observent que l'action Philip Morris a chuté de 43 % depuis un an à la Bourse de New York, prêtaient au groupe l'intention d'investir dans toutes sortes de secteurs, de l'hôtellerie aux télécommunications, en passant par l'industrie du divertissement. C'est donc dans l'alimentaire qu'il a choisi de se renforcer. Il est vrai qu'il est confronté, là aussi, à une phase de concentration qui le poussait soit à s'en retirer, soit à y croître. Ces derniers mois, quelques grands opérateurs du secteur ont changé de mains. Le britan-

nique United Biscuit s'est vendu par morceaux à Danone et Nabisco, et l'américain Best Foods a été repris par Unilever en mai pour 24,3 milliards de dollars.

Ces groupes veulent devenir plus forts face à la spectaculaire montée en puissance de la grande distribution. Il leur faut aussi affronter la montée de risques sanitaires dans le domaine de l'alimentation, soumise à des crises de confiance de plus en plus fréquentes : OGM, « vache folle », listériose, etc. Sans se voir mise en cause, pour le moment, autant que les fabricants de tabac, l'industrie agroalimentaire doit faire face à une réelle menace. Kraft Foods, renforcé par Nabisco, commercialisera au total 73 marques différentes, qui lui donneront une part de 13 % sur le marché mondial des biscuits sucrés et salés. Aux Etats-Unis, sa part sera de 35 % pour les biscuits sucrés et 47 % pour les biscuits salés. Philip Morris a déjà fait savoir qu'il envisageait d'introduire en Bourse son pôle alimentaire ainsi renforcé.

Pascal Galinier

Bruxelles se défend de vouloir privatiser le contrôle aérien

Alors que les aiguilleurs du ciel bloquent le trafic européen, la Commission affirme qu'elle veut mettre en place « une structure publique forte »

LA VICE-PRÉSIDENTE de la Commission européenne chargée des transports, Loyola de Palacio, s'est défendue, dimanche 25 juin, de vouloir privatiser le contrôle aérien européen. Elle devait présenter, lundi, un rapport sur le « ciel unique » européen, au cours d'une réunion des ministres des transports à Luxembourg. Les syndicats des contrôleurs aériens, qui craignent que ce projet conduise à une libéralisation du secteur, ont lancé une grève de 24 heures qui devait bloquer, lundi 26 juin, près de 90 % du trafic aérien en France (Le Monde des 25 et 26 juin). Bruxelles souhaite mettre fin à l'engorgement du trafic aérien et aux retards qui en découlent. Les syndicats craignent que la Commission soumette le contrôle aérien aux règles de la concurrence au risque de remettre en cause la sécurité.

La grève des aiguilleurs du ciel français est « une action infondée », a rétorqué dimanche M^{me} de Palacio. Il est question au contraire « de renforcer la sécurité grâce à l'instauration d'instances régulatrices indé-

pendantes, et que soit mise en place au niveau européen une structure publique forte, garante de la sécurité maximum », a-t-elle souligné. « Les grévistes nous expliquent que les retards seraient principalement dus aux compagnies : mais tout observateur honnête sait que plus de la moitié de ces retards sont directement liés au morcellement de l'espace aérien en quinze espaces nationaux », a-t-elle ajouté. Les contrôleurs aériens affirment de leur côté être responsables de seulement 30 % des retards. « Il n'y aura pas de solution au chaos que nous connaissons actuellement sans des mesures structurelles », selon M^{me} de Palacio. En conclusion, elle « regrette profondément qu'une telle grève soit lancée, une fois de plus au détriment des usagers, alors que ma porte a toujours été ouverte, et le restera, pour discuter avec les différents partenaires sociaux ». Les représentants des syndicats européens avaient déjà rencontré M^{me} de Palacio en mai. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu cet automne.

Stéphane Lauer

DaimlerChrysler achète 10 % du sud-coréen Hyundai

ET DE DEUX pour DaimlerChrysler en Asie ! Après avoir repris 34 % du japonais Mitsubishi Motors, en mars, le groupe germano-américain a acquis, lundi 26 juin, 10 % du sud-coréen Hyundai Motor Company. La transaction représente un investissement de 428 millions de dollars (soit près de 30 millions de plus que les estimations fournies par les analystes ces derniers jours). Cela permet à DaimlerChrysler de conforter ses positions asiatiques, un marché où il compte réaliser à terme un quart de son chiffre d'affaires.

Le communiqué lu à la presse par le président de Hyundai, Chung Mong-koo, précise que les deux firmes vont former un consortium dans le but de soumettre une offre de reprise de l'autre constructeur sud-coréen, Daewoo, qui est à vendre. General Motors, associé à Fiat, est également sur les rangs, ainsi que Ford. Les candidatures pour le rachat de la marque surendettée devaient être closes lundi 26 juin. Une première sélection sera effectuée d'ici au 30 juin, avant une décision définitive, attendue en septembre.

MARCHÉ-CLÉ

Avec un chiffre d'affaires de 21 milliards de dollars et une solide rentabilité, Hyundai détient environ 70 % du marché automobile sud-coréen. Le groupe a produit 1,8 million d'automobiles en 1999. Pour Hyundai, dont Mitsubishi détient 4 % à 5 % du capital, l'alliance avec DaimlerChrysler présente l'avantage de désamorcer en partie les critiques émises sur ses ambitions monopolistiques sur le marché sud-coréen, à condition toutefois que le groupe parvienne à étayer financièrement ses plans de reprise de Daewoo.

Grâce à cette alliance, DaimlerChrysler se positionne, après le Japon et Mitsubishi, sur un nouveau marché-clé en Asie : la Corée du Sud. Hyundai, qui possède notamment des unités de production en Chine et en Inde, « dispose d'un réseau de vente remarquable dans l'ensemble du continent, en particulier dans les pays Asean [Association des

nations du Sud-Est asiatique] en fort développement », estime Jürgen Schrempp, le président du directeur de DaimlerChrysler.

Le groupe complète par la même occasion son offre sur le continent, l'accord portant sur deux secteurs principaux. Dans le domaine des petites automobiles, les partenaires entendent développer un modèle universel, vendu sur tous les marchés, et conçu en lien avec Mitsubishi. En mars, au moment de l'accord avec le japonais, DaimlerChrysler avait indiqué vouloir compter sur cette première alliance pour développer la marque Smart.

Par ailleurs, Hyundai permet à DaimlerChrysler de prendre pied en Asie sur le créneau des véhicules utilitaires. Une société commune (50/50) sera créée pour développer, produire et distribuer poids lourds et camionnettes sur l'ensemble du continent. L'alliance avec Mitsubishi n'avait pas permis une telle percée, car les Japonais entendaient continuer à coopérer dans ce domaine avec Volvo. DaimlerChrysler, numéro un mondial des poids lourds, cherchait depuis longtemps à renforcer son implantation asiatique.

L'alliance avec Hyundai doit rester relativement souple, à l'instar de la coopération en cours de mise en place avec Mitsubishi. Après avoir dépensé 2,1 milliards d'euros pour acquérir 34 % du japonais, DaimlerChrysler a désigné, fin mai, trois membres – dont deux exécutifs – du conseil d'administration de la marque (sur dix sièges). Reste à savoir si cette méthode va convaincre les actionnaires de DaimlerChrysler. Jusqu'à maintenant, « la stratégie asiatique de la marque n'a pas convaincu les marchés financiers », indique un spécialiste du secteur. Depuis le début de l'année, l'action a perdu un tiers de sa valeur. Certains se demandent déjà quel profit DaimlerChrysler pourra tirer de Daewoo, constructeur en difficulté, en cas de succès de son offre commune avec Hyundai.

Francis Deron (à Séoul) et Philippe Ricard (à Francfort)



Tous les jours, les entreprises ont besoin de nouvelles énergies pour les accompagner dans la gestion de leur changement.

Altedia, société de conseil spécialisée en Communication et RH Management (ressources humaines et organisation), intervient dans le cadre d'opérations de fusions acquisitions, de réorganisations, d'optimisations, d'adoptions de nouvelles méthodes, ainsi que dans les actions destinées à obtenir l'adhésion et la motivation des clients, des collaborateurs et des actionnaires.

Son originalité : une capacité à proposer des interventions qui intègrent ses deux savoir-faire, la Communication et le RH Management. Ses offres intégrées sont autant de réponses adaptées aux mutations des entreprises.

En moins d'une décennie, Altedia s'est imposée comme une référence incontournable... une énergie dont on ne saurait se passer.

Chiffre d'affaires
40 M€ en 1999,
+ 58 % par an*

*sur 3 ans

Résultat net
2 M€ en 1999,
+ 52 % par an*

*sur 3 ans

Altedia
CONSEIL EN MANAGEMENT

La création publicitaire est désormais universelle

Au Festival de la publicité de Cannes, neuf mille professionnels venus des cinq continents ont fait le constat que le mouvement de mondialisation et de concentration de l'économie entraîne une homogénéisation de la démarche créative

CANNES

de notre envoyée spéciale

Pour la première fois, le palmarès du Festival international de la publicité, dont la 47^e édition a eu lieu à Cannes du 19 au 24 juin, dévoile les effets de la concentration des groupes de communication sur la création publicitaire. Il n'est, désormais, plus possible de distinguer l'origine des annonces parues dans la presse ou affichées sur des panneaux : la « bonne pub », selon les directeurs de créations, est devenue universelle.

Au départ, seules certaines catégories d'annonceurs, dans l'automobile ou les causes humanitaires par exemple, permettaient aux publicitaires de s'exprimer de façon originale par l'écrit. De la même façon, il existait encore en 1999 une école britannique, qui engendrait des annonces hyper-réalistes ; une école sud-américaine qui, dépassant les limites de la bienséance européenne, s'affranchissait des frilosités par la provocation ; ou encore une purété stylistique des Japonais. Ce n'est plus vrai aujourd'hui.

Par le fait de l'arrivée à maturité des réseaux internationaux de publicité, tous engagés dans une course à la croissance mondiale, des barrières sont tombées : « Les publicitaires ayant accès aux mêmes sources d'information, via Internet notamment, les idées deviennent plus ou moins les mêmes, explique Marcello Serpa, le directeur de création de l'agence Almap/BBDO à Sao Paulo (Brésil), également président des jurys presse et affichage du Festival. Nous regardons au même moment les mêmes programmes de télévision, la presse internationale s'achète partout, les spécificités culturelles s'atténuent. » Cela ne veut pas dire que le nombre d'idées se réduit mais plutôt que la forme des créations et les codes utilisés pour envoyer un message au consommateur se ressemblent davantage.

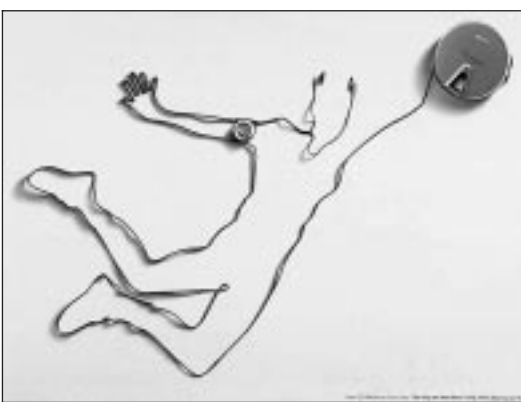
BLANC SUR BLANC

Cette année, le palmarès des publicités écrites révèle un état d'esprit partagé par une nouvelle génération de publicitaires (les plus âgés ont la quarantaine) d'un bout à l'autre de la planète.

Prenons, par exemple, l'approche minimaliste qui consiste à mettre en scène un objet, ou une trace d'objet, épuré sur un fond blanc. Empruntant la technique inaugurée par le peintre Male-



L'annonce « Infini » (ci-dessus) a été réalisée pour Bic par TBWA Hunt Lascaris Johannesburg ; celle assimilant Lara Croft à une nouvelle religion (ci-contre) est de l'agence française BDDP & Fils. « Delete » (en bas à gauche) est une production de F/Nazaca Saatchi & Saatchi Sao Paulo pour Zip.net. L'annonce pour le Discman Sony (ci-dessous) est signée Tandem Campmany Guaschi DDB Barcelone.



vitch, qui avait osé dans les années 20 son carré blanc sur fond blanc, les publicitaires de l'agence Ogilvy & Mather de Singapour, par exemple, montrent des mots formés de lettres du jeu de Scrabble sur une page blanche (pour Mattel) ; ceux de l'agence américaine Grey font, depuis Kuala Lumpur (Malaisie), la promotion des Post-it en les insérant comme des taches de couleurs entre les pages blanches de livres blancs posés sur un fond blanc ; et à Johannesburg (Afrique du Sud), les publicitaires de l'agence TBWA font la promotion du stylo Bic en montrant le signe « infini » tracé sur une page blanche. Au Brésil, pour faire acheter des biscuits chocolatés enserrant une crème vanillée, l'agence Lowe Lintas accole le slogan « Jamais deux Noirs et un Blanc n'ont été aussi bien ensemble » à une pile de livres ; Ernest Hemingway y est pris en sandwich entre Malcolm X et Alex Haley.

Les mots sont souvent absents, l'annonce se réduit à l'image. Mais à des images d'une extraordinaire sophistication. Car le mélange des genres – les produits

s'entremêlent, les codes se croisent, les clichés s'entrechoquent pour donner naissance à de « nouvelles significations » – domine dans une sorte de composite des cultures nationales. Les pubs deviennent des patchworks d'images utilisées pour refléter l'air du temps, même si celui-ci est revisité pour le compte d'industriels.

SEXE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les publicitaires privilégient désormais l'émotion. « Il faut raconter des histoires qui, plus qu'à l'esprit ou à l'intelligence, entrent en résonance avec la palette des sentiments », analyse l'un d'eux.

En premier lieu, le sexe est utilisé pour exprimer l'envie du produit : pour vanter un magazine sud-africain consacré aux voitures, les publicitaires d'Ogilvy & Mather (Le Cap) montrent un frein à main vertical. D'autres comme les publicitaires de l'agence new-yorkaise Simple NYC font la promotion de Snyder Music en montrant une bosse sous le pantalon d'un homme quand la radio est allumée.

On mesure surtout le retour à l'individualité : les nouvelles technologies rendraient son pouvoir au consommateur. Je peux « m'aimer » : des jolies filles s'affichent avec un tatouage les des-

sinant sur leur propre épaule (pour la promotion du centre commercial Rio Sul). Je peux aussi « changer ce que je n'aime pas » : un bouton « delete » (« effacer », en anglais) est posé sur le ventre très dodu d'un homme qui ne parvient plus à voir s'afficher son poids sur le balance, ou une touche « stop » sur la photo d'un bébé en train de pleurer (pour le site Zip.net, une création brésilienne de l'agence F/Nazaca Saatchi and Saatchi). Je peux « me venger » en mettant des sabots à une voiture de police, en chevauchant sauvagement le dentiste auquel j'arrache une dent ou en obligeant les chiens qui défèquent sur le trottoir à porter une couche (pour le site Excite.it, l'agence milanaise Lowe Pirella Gottsche).

« UN ÂGE D'OR »

Enfin, le corps, métamorphosé dans les univers virtuels, peut aussi être transformé, tirailé, manipulé dans la vie réelle. L'agence Virus à Singapour transforme des orteils en champignons pour montrer les bénéfices d'une crème de soins (Bayer), et pour Sony, l'agence TBWA Londres fait apparaître par le dessin des veines sous la peau des bras, les quatre formes géométriques emblématiques de la PlayStation. Et, selon les publicitaires norvégiens de l'agence Bates, une bouche recouverte de chewing-gum qu'une main de femme tente de retirer illustre les performances de tenue de route de l'Audi Quattro,

« C'est un âge d'or pour les annonces, les publicitaires, les contenus », analyse Nick Bien, le PDG de Leo Burnett à Londres. Pour avoir « la permission » de prendre de l'attention des consommateurs, les marques doivent construire une « nouvelle société du rêve dans laquelle, l'imagination et les mythes utilisent de nouveaux langages ».

Florence Amalou

TF 1 attire les internautes par le sport

EN QUELQUES MOIS, Winamax s'est imposé comme l'un des plus beaux succès français d'Internet. Le concept de ce jeu en ligne est simple : il propose aux internautes de jouer le rôle d'entraîneurs virtuels d'équipes de football. Les joueurs composent une équipe dont la valeur fluctue en fonction des résultats de la vraie compétition : championnats de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie ou d'Espagne. Ceux qui valorisent le mieux leurs équipes virtuelles sont récompensés par des cadeaux.

A la date du 8 juin, Winamax avait attiré sur le site de la chaîne privée, TF1.fr, 73 949 internautes qui se sont virtuellement assis sur le banc des entraîneurs. Deux déclinaires du jeu (Winamax F1, axé sur la formule 1, et Winamax Euro 2000, consacré au championnat d'Europe des nations) ont amené 40 000 internautes supplémentaires.

L'Euro 2000 arrive à point nommé pour maintenir l'intérêt de Winamax pendant l'intersaison. Selon Olivier Fish, directeur adjoint à la direction générale de l'antenne de TF1 et responsable des sports d'E-TF1, filiale Internet de la Une, Winamax Euro 2000 est en forte « progression avec 1 500 nouveaux inscrits chaque jour ». Au total, près de 120 000 joueurs se connectent régulièrement au site de TF1.

PRÈS DE 30 % DES CONNEXIONS

Avec une telle audience, Winamax remplit parfaitement les objectifs de la chaîne privée sur Internet. Faut-il d'abonnés comme les télévisions à péage, TF1 s'emploie à transformer ses « téléspectateurs en netspectateurs », explique M. Fish. Pour orienter son audience vers son portail sur le web, le sport semble un des meilleurs vecteurs. Il génère déjà près de 30 % des connexions au site de la chaîne. Un site complet devrait lui être consacré, dans les

prochains jours, au sein de TF1.fr, afin de « fidéliser » plus encore les visiteurs du portail.

Patrick Le Lay compte sur TF1.fr pour développer son concept d'HyperTV, annoncé il y a quelques années avec l'avènement de la télévision numérique. Au temps prochain d'Internet à

haut débit, qui permettra la diffusion de sons et d'images avec la qualité de la télévision numérique d'aujourd'hui, TF1.fr pourrait proposer à chacun de ses internautes une télévision à la carte sur Internet.

Guy Dutheil

« L'Humanité » augmente son prix de vente

LE PRIX DE VENTE de L'Humanité est passé de 7 francs (1,07 euro) à 7,50 francs (1,14 euro) depuis le lundi 26 juin. Il s'agit de la première mesure d'urgence visant à résoudre la grave crise financière qui secoue l'ancien quotidien de Jean Jaurès (Le Monde du 17 juin). La publication des comptes de L'Humanité et L'Humanité hebdo, dans l'édition du vendredi 23 juin, révèle un déficit de 29 millions de francs (4,42 millions d'euros) en 1999. Selon Richard Beninger, directeur général de L'Humanité, cette augmentation, qui n'avait pas été réalisée lors du lancement de la nouvelle formule, en mars 1999, est « devenue aujourd'hui indispensable ». Le changement de formule a permis d'abord d'obtenir en 1999 une hausse de la diffusion, supérieure de 5 % à celle de 1998, avec une vente totale payée de 54 709 exemplaires, selon l'OJD. Mais, depuis, les ventes évoluent de nouveau à la baisse.

DÉPÊCHES

■ PRESSE : l'hebdomadaire Marianne propose une nouvelle formule, lundi 26 juin, enrichie de huit pages. Le prix passe de 10 à 15 francs, explique le magazine, « pour dire merde aux puissances d'argent qui ont voulu nous asphyxier ».

La pige de la presse écrite

l'Argus de la Presse

www.argus-presse.fr

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOIS OFFRES

Etabl. second. privé. Rech.

PROF. S.E.S MATHS,

ANGLAIS ET GUITARE,

réf. pédag. et exp. exigées.

Env. CV + photo à

CHAARE THORA,

3, rue Henri-Turot, Paris 19^e.

Tél. : 01-42-06-53-71

Fax : 01-42-06-95-47

Clinique psychiatrique

25 km sud Paris

cherche psychiatre

pour remplacements réguliers

- Tél. : 01-69-63-20-14

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

recrute un

INGENIEUR TEXTILE HABILLEMENT

Poste basé à Paris

• études nouveaux articles et solutions adaptés à des hommes de terrain,

• cahier des charges,

• veille technologique,

BAC + 5, moins de 27 ans. Expérience 2 ans

Lettre manuscrite, CV, photo à adresser au :

Ministère de l'intérieur DAPN/SDL/BH

Place Beauvau - 75800 PARIS

Agence publicité

recherche

FONCTIONNAIRES

catégories A et B +

Enquête indemnisée (200 Frs).

Le 3, 4 ou le 5/07 de 18h30 à 20h30.

Boulogne : Inscription : 01.46.94.94.94

SOCIÉTÉ DE PRESSE

rech., 2 jeunes journalistes

bilingues (fr.-ang.),

connaissant le secteur des

techno., cinq ans d'exp. ds

la profession. Adresser lettre

de motivation, CV et photo,

s/réf. 103 au journal :

LE MONDE PUBLICITÉ

21 bis, rue Claude-Bernard

BP 218, 75226 Paris Cedex 05.

École d'Architecture

de Paris-Val-de-Marne

recrute

UN ENSEIGNANT

DOCTEUR

D'UNIVERSITÉ

de préférence HDR,

dans le domaine des NTIC,

Contact : Joëlle DUMOUCHEL,

au 01-43-53-60-52

Important Cabinet d'Avocats d'affaires nord de Paris,

cherche

AVOCAT Spécialiste en droit social

pour prendre en charge son

département de conseil à la clientèle.

Écrire (sous réf. 109) à :

LE MONDE PUBLICITÉ

21, bis rue Claude-Bernard - BP 218

75226 PARIS Cedex 05, qui transmettra.

DEMANDES

Vous cherchez un spécialiste des

langues ? Je parle : allemand,

français, anglais, néerland et

espagnol. Ing. agricole, 31 ans,

mécanicien, fils d'un agriculteur,

sous contrat pour l'instant, étant

responsable de vente de

machines en Belgique et Lux., ch.

nouveau emploi.

Fax : +49 2408 929 777. E-mail :

00188801pool.bth.rwth-aachen.de

CHARGÉ

D'ENSEIGNEMENT

À LA FACULTÉ DE DROIT,

en fin de thèse de doctorat,

(informations, nouvelles

technologies, sécurité),

rech. stage (EFB) ou

collaboration en cabinet

d'avocats, à partir de sept.

Tél. : 06-62-22-03-84

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MARDI 27 JUIN

■ **FRANCE** : rapport sur l'assurance française en 1999 par la Fédération française des sociétés d'assurance. Publication de l'indice de la consommation des ménages (mai).

■ **RUSSIE** : examen du nouveau projet de restructuration de SEU (monopole de l'électricité).

■ **ÉTATS-UNIS** : début de la réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine.

MERCREDI 28 JUIN

■ **UNION EUROPÉENNE** : sommet Union européenne-Inde à Coimbra (Portugal).

■ **FRANCE** : présentation du 18^e rapport du Conseil des impôts sur « l'imposition des revenus ». Résultats de l'enquête de conjoncture dans l'industrie (juin).

■ **AUTRICHE** : sommet économique de l'Europe centrale et orientale, organisé par le président autrichien Thomas Klestil.

JEUDI 29 JUIN

■ **UNION EUROPÉENNE** : réunion des ministres de la santé. Publication de l'évolution de la production industrielle de la zone euro (avril).

■ **FRANCE** : conférence de presse de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, consacrée à la présentation du « Rapport annuel au président de la République et au Parlement ».

■ **ALLEMAGNE** : visite officielle du premier ministre chinois, Zhu Rongji (jusqu'au 3 juillet).

VENDREDI 30 JUIN

■ **ÉTATS-UNIS** : publication de l'indice des directeurs d'achats (juin).

■ **FRANCE** : publication de l'indice des prix de vente industriels (mai).

■ **UNION EUROPÉENNE** : publication du solde commercial de la zone euro (avril).

AFFAIRES

INDUSTRIE

■ **EASTMAN-KODAK** : le leader mondial de la photographie a annoncé, lundi 26 juin, avoir donné son accord pour prendre une participation dans Snapfish.com, une société spécialisée dans le traitement de films et de photos sur Internet.

■ **FUJITSU SIEMENS COMPUTERS** : la société germano-japonaise a annoncé, vendredi 23 juin, la fermeture de son centre de recherche et développement de Plaisir (Yvelines), entraînant la suppression de 83 postes.

■ **SIEMENS** : le géant allemand de l'électrotechnique va investir plus de 1,5 milliard de dollars en Asie et porter sa part de marché dans toutes les technologies de téléphonie mobile à 15 % sur ce continent d'ici à 2002, a-t-il indiqué lundi dans un communiqué.

SERVICES

■ **SONERA** : France Télécom et sa filiale mobile Orange ont rencontré les dirigeants de Sonera, l'opérateur téléphonique finlandais, pour un éventuel rachat. Sonera, encore contrôlé à 34 % par l'Etat finlandais, cherche activement un partenaire en raison de sa trop petite taille. Le groupe est le pionnier d'Internet sur les portables.

■ **QANTAS AIRWAYS** : la compagnie aérienne australienne a annoncé, lundi, la formation d'une alliance avec la société néo-zélandaise Tasman Pacific Airlines, qui pourrait conduire à une prise de contrôle totale.

■ **GIB** : le groupe belge de restauration et de distribution recherche actuellement un partenaire commercial ou un acheteur pour sa filiale belge de restauration rapide Quick, a affirmé, samedi 24 juin, le quotidien belge néerlandophone *De Standaard*.

■ **FREESERVE** : le fournisseur d'accès britannique à Internet a confirmé, lundi, dans un communiqué, être en discussion avec T-Online, filiale Internet de l'allemand Deutsche Telekom.

FINANCE

■ **DRESDNER BANK** : en cas d'échec des négociations en vue d'une fusion entre la troisième banque allemande, Dresdner Bank, et la quatrième, Commerzbank, un trio composé de l'assureur italien Generali, la banque transalpine Banca Intesa, et la banque espagnole Banco Santander Central Hispano (BSCH), est à l'affût pour reprendre la Commerzbank, affirme lundi le quotidien économique allemand *Handelsblatt*.

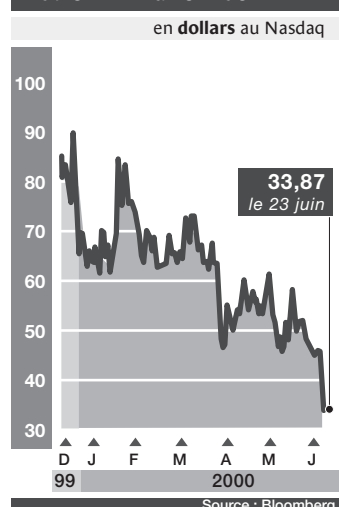
VALEUR DU JOUR

Scepticisme à propos d'Amazon.com

VENDREDI 23 JUIN, l'action Amazon.com, le premier supermarché mondial sur Internet, a chuté de 19,34 %, à 33,875 dollars. Au milieu du mois de décembre 1999, au plus fort de la ruée des consommateurs américains sur les boutiques en ligne, le titre s'était envolé jusqu'à 106 dollars. Depuis, il a abandonné 68 %, en raison de l'incapacité du groupe à transformer son succès commercial en modèle rentable. A chaque trimestre, Amazon.com creuse ses pertes d'environ 100 millions de dollars. Depuis sa création en 1994, le groupe fondé par Jeff Bezos a déjà englouti 1,2 milliard de dollars. Et les analystes attendent encore une perte comprise entre 410 et 420 millions de dollars pour l'exercice 2000 et entre 180 et 200 millions pour l'année suivante. Or, il ne reste dans les comptes d'Amazon.com qu'un peu plus de 1 milliard de dollars de trésorerie. De quoi tenir encore un an.

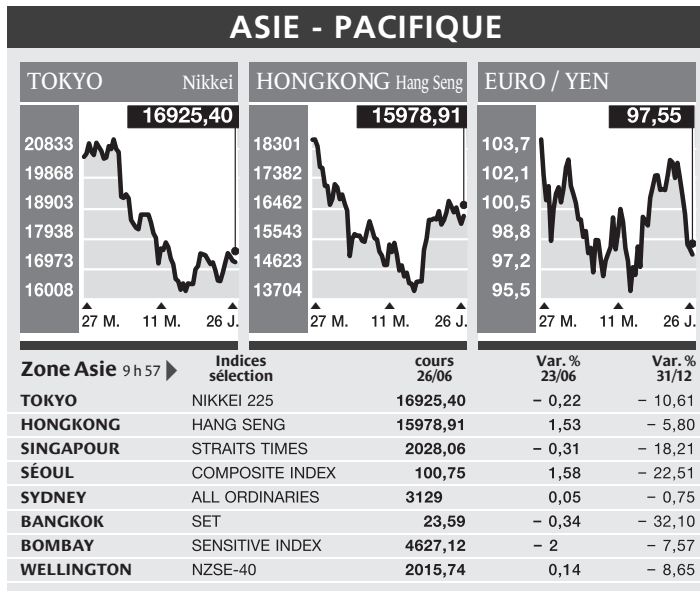
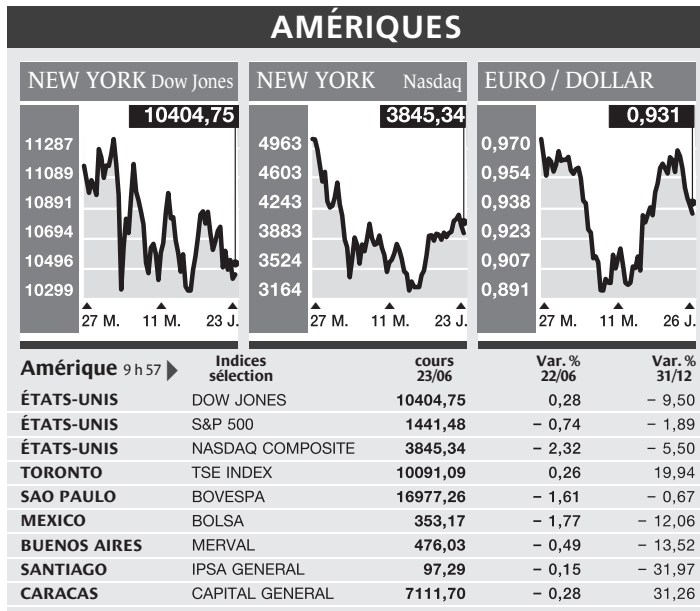
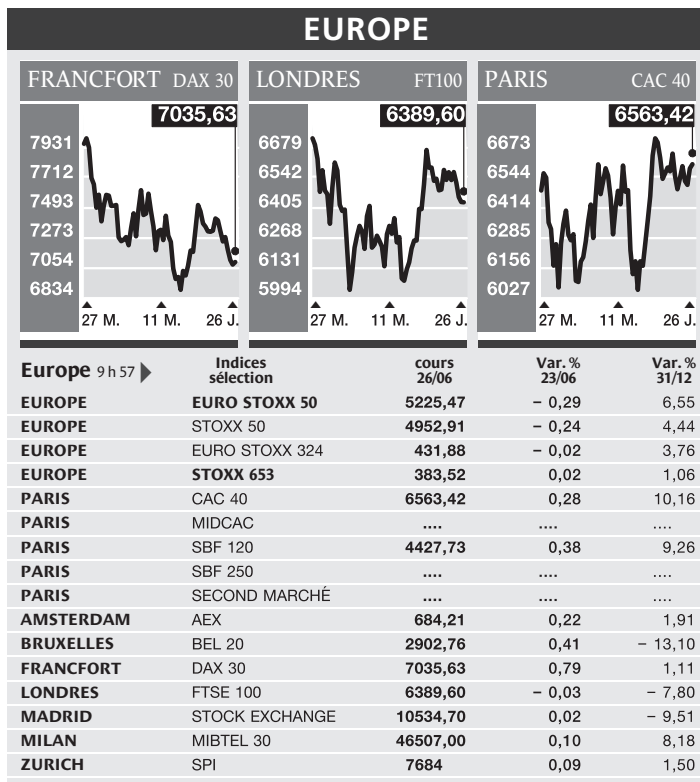
La volatilité de l'action Amazon.com reflète celle des modes suivies par les actionnaires américains. Après s'être enflammés pour les valeurs du secteur « B2C » (« business to consumer », ou « commerce vers les particuliers ») dont Amazon.com est le meilleur représentant, puis celles du « B2B » (« business to business », ou « commerce entre professionnels »), ils ne jurent plus que par la notion de « P2P » (« path to profitability », ou « chemin vers la rentabilité »). Or certains analystes, comme Ravi Suria, spécialiste des obligations

Action Amazon.com



convertibles de la banque d'affaires Lehman Brothers, ou Mary Meeker, analyste chez Morgan Stanley, se montrent sceptiques sur la capacité d'Amazon.com à s'engager sur ce chemin vertueux. En revanche, Henry Blodget, analyste Internet chez Merrill Lynch, continue de recommander la valeur à l'achat. Selon lui, Amazon.com devrait commencer à dégager des bénéfices d'exploitation fin 2001, date à laquelle ses revenus devraient atteindre 4,6 milliards de dollars. Si Amazon.com parvient à sortir du rouge, son profit net pourrait, en 2003, atteindre 580 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 7,7 milliards. Mais Amazon.com existera-t-elle encore sous sa forme actuelle à cette date ?

Enguérand Renault



SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a débuté la séance du 26 juin sur une hausse mais reculait quelques minutes après le début des transactions. L'indice CAC 40 s'établissait à 6 535,05 points, en recul de 0,16 %. Vendredi, l'indice vedette du marché parisien avait terminé la séance sur un gain de 1,09 %, atteignant 6 545,35 points. A l'ouverture de la séance, cet indice cédait 0,55 %. Le terme de juin s'était achevé sur une hausse de 8,6 % après un repli de 2,25 % en mai.

FRANCFORT

L'INDICE DAX a ouvert lundi sur une légère hausse de 0,09 %, à 6 986,89 points. Vendredi, la Bourse de Francfort avait abandonné 1,04 %. L'indice des 30 valeurs vendues était retombé vendredi à moins de 7 000 points, fermant la séance à 6 980,41 points.

LONDRES

LA BOURSE DE LONDRES s'inscrivait en légère baisse lundi matin. L'indice des cent principales valeurs de la Bourse de Londres reculait de 0,08 %, à 6 386,5 points. Vendredi, il avait fini à 6 391,5 points, en baisse de 0,35 %.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a fini en recul de 0,22 % lundi. L'indice Nikkei s'établissant à 16 925,40 points, ignorant largement le résultat des élections législatives de dimanche qui a vu la coalition sortante conserver le pouvoir.

NEW YORK

LES MARCHÉS d'actions américains ont terminé la séance du vendredi 23 juin en ordre dispersé. Les valeurs du Nasdaq ont fini en baisse, tandis que les grandes capitalisations de la Bourse de New York étaient plutôt bien orientées. L'indice Dow Jones des 30 valeurs industrielles a terminé en hausse de 0,28 %, à 10 404,75 points. De son côté, l'indice Standard & Poor's 500 a fini en repli de 0,74 %, à 1 441,49 points. Enfin, l'indice composite du Nasdaq a fortement reculé, de 2,32 %, soit une perte de 91,45 points, restant à 3 845,39 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'inscrivaient en baisse, dans les premières cotations, lundi 26 juin. Suivant le mouvement des marchés américains, le taux d'intérêt de l'obligation du Trésor français à dix ans, qui évolue à l'inverse du prix, se redressait à 5,44 %. Vendredi, sur le marché obligataire américain, le taux de rendement de l'emprunt du Trésor à dix ans était remonté à 6,17 %, contre 6,11 %, et celui de l'obligation à trente ans était passé à 6,03 %, contre 5,98 %.

MONNAIES

L'EURO restait faible face au dollar en début de séance, lundi, dans l'attente de la réunion de la Banque centrale américaine, les 27 et 28 juin. Il s'échangeait à 0,9368 dollar. De son côté, le billet vert s'affaiblissait légèrement face au yen, se négociant à 104,43 yens.

ÉCONOMIE

Priorité aux baisses des impôts et des déficits publics

LE MINISTRE de l'économie et des finances, Laurent Fabius, a réaffirmé sa volonté de diminuer les impôts tout en réduisant les déficits publics, dans un entretien avec le quotidien *Ouest-France* publié lundi 26 juin.

« Avec de la croissance et une bonne gestion, nous devrions pouvoir à la fois financer les dépenses publiques indispensables, réduire les impôts et, sur les quatre ans à venir, parvenir en même temps que l'Allemagne à un déficit zéro des finances publiques », a indiqué M. Fabius. Il a précisé que, « pour 2001, nous devrions surveiller de près nos dépenses publiques qui ne peuvent évidemment pas augmenter sans limite, dégrader des marges de manœuvre pour continuer à diminuer les prélèvements et réduire nos déficits ».

■ **Plus des trois quarts des Français estiment que les allocations chômage doivent être attribuées aux intéressés « sous certaines conditions »**, selon un sondage IFOP pour *Dimanche Ouest-France*.

■ **Le président du Medef (patronat), Ernest-Antoine Seillière**, a indiqué samedi sur Radio Classique qu'il redoutait une augmentation du SMIC de 3 % « au moins ». Cette augmentation serait « quelque chose qui n'est aujourd'hui pas favorable au développement de l'emploi peu qualifié, même s'il y a une croissance », a estimé M. Seillière.

■ **ALLEMAGNE** : l'indice des prix à la production industrielle en Allemagne a augmenté de 0,6 % en mai comparé à avril, ce qui porte sa hausse annuelle à 2,7 %, a annoncé lundi l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden (ouest). La progression sur un an est la plus forte enregistrée depuis août 1991, où elle s'était également établie à 2,7 %, a précisé l'Office dans un communiqué.

■ **ESPAGNE** : le gouvernement espagnol a ramené de 20 % à 18 % le taux minimum d'imposition des plus-values sur les revenus des fonds d'investissement, a annoncé vendredi le ministre des finances, Cristobal Montoro.

■ **JAPON** : le premier ministre japonais Yoshiro Mori a déclaré lundi, au lendemain des élections législatives qui lui permettent de garder la majorité, qu'il entendait conserver les principaux ministres de son gouvernement, dont celui des finances Kiichi Miyazawa.

■ **Les ventes au détail au Japon ont diminué de 2,6 % sur un an en mai**, leur 38^e mois consécutif de déclin, a annoncé lundi le ministère du commerce international et de l'industrie. Les ventes des grands magasins, davantage sensibles à l'évolution des dépenses de la consommation, ont quant à elles reculé de 5,8 %.

La tendance des ventes au détail montre probablement que la reprise des dépenses à la consommation, le principal moteur de l'économie, reste modérée.

■ **La production de véhicules au Japon a augmenté de 7,8 % sur un an en mai à 753 374 unités**, annonce lundi l'Association des constructeurs automobiles. Il s'agit du quatrième mois consécutif de hausse en glissement annuel.

■ **PÉTROLE** : la découverte prévisible d'« énormes » réserves de pétrole en mer Caspienne, au Kazakhstan, au Yémen et en Égypte, ainsi que la capacité de production de l'Irak, feront chuter le cours du pétrole à moyen terme, a affirmé l'ancien ministre saoudien du pétrole, le cheikh Ahmed Zaki Yamani, dans un entretien avec l'hebdomadaire britannique *The Sunday Telegraph*. « Je puis vous dire avec confiance qu'une baisse importante du prix du pétrole interviendra dans cinq ans, et que dans trente ans il y aura de très importantes quantités de pétrole disponibles, mais sans acheteurs », estime le cheikh Yamani.

■ **Le ministre koweïtien du pétrole, Saoud Nasser Al-Sabah, a affirmé samedi que l'OPEP** était disposée à pomper 300 000 barils par jour (bj) supplémentaires si le besoin se faisait sentir sur le marché.

« Les cours du brut ne vont pas baisser à la suite de la décision de l'OPEP » d'augmenter la production de 708 000 bj à partir du 1^{er} juillet, a déclaré cheikh Saoud, cité par le quotidien de langue anglaise *Arab Times*.

■ **ARGENTINE** : le produit intérieur brut (PIB) argentin a progressé de 0,9 % au premier trimestre 2000, par rapport à la même période de 1999, a annoncé vendredi le ministère de l'économie. Le gouvernement argentin table sur une croissance du PIB de 3,5 % pour 2000, revue à la baisse par rapport à une estimation précédente de 4 %.

■ **SÉNÉGAL** : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont annoncé vendredi leur décision d'alléger la dette du Sénégal de 800 millions de dollars.

Taux de change fixe zone Euro				Hors zone Euro			
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	Taux	23/06	FR. S.
FRANC	6,55957	EURO	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4574		
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,2025		
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774	COUR. SUÉDOISE	8,2765		
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,9600		
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN	1,5788		
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703	DOLLAR CANADIEN	1,3876		
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0012		
FLORIN NÉERLANDAIS (200371)	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS (200371)	2,97660	DRACHME GRECQUE	336,4800		
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607	FLORINT HONGROIS	259,9000		
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324	ZLOTY POLONAIS	4,1730		

Cours de change croisés						
26/06 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	0,95543	0,93155	10,14211	1,50045	60,8187
YEN	104,66500	97,55000	14,86500	157,04000	62,99500
EURO	1,07348	1,02512	0,15245	1,60980	0,64575
FRANC	7,03700	6,72335	6,55957	10,55905	4,23595
LIVRE	0,66647	0,63680	0,62120	0,09465	0,40105
FRANC SUISSE	1,66150	1,58745	1,54860	0,23610	2,49310

Taux d'intérêt (%)

Taux 23/06	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,16	4,29	5,44	5,65
ALLEMAGNE	5	4,54	5,26	5,48
GDE-BRETAG.	6,85	6,06	5,27	4,58
ITALIE	5	4,50	5,60	5,96
JAPON	0,07	0,11	1,69	2,19
ÉTATS-UNIS	6,47	5,83	6,19	6,04
SUISSE	3	3,33	4,03	4,45
PAYS-BAS	4,90			

VALEURS EUROPÉENNES

Les titres liés à la galaxie Medio-banca ont monté, vendredi 23 juin, après l'annonce du décès du fondateur de la banque, Enrico Cuccia, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Medio-banca a gagné 6,22 %, atteignant 9,88 euros. L'action Generali a progressé de 2,94 %, à 34,7 euros.

atteignant 15 985 francs suisses, après avoir chuté jeudi de 4,98 %. La Bourse de Zurich a ouvert une enquête vendredi sur la politique d'information du groupe pharmaceutique Roche. Celui-ci avait annoncé jeudi à certains analystes que ses ventes seraient moins fortes que prévu en 1er semestre, en raison des faibles performances aux Etats-Unis de son médicament anti-obésité Xenical. Selon un porte-parole de la Bourse, Roche n'a pas fait de communiqué officiel sur ses prévisions de chiffre d'affaires.

Unilever a déclaré que son chiffre d'affaires ne progresserait que de 2 % à 3 % en 2000, au lieu de 3 % à 4 % prévu initialement. Le titre a perdu 6,33 % à Amsterdam, à 51,05 euros.

Le bon Roche a rebondi de 1,12 %,

26/06 10h19

AUTOMOBILE

Table of automotive stock prices including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, Fiat, etc.

BANQUES

Table of bank stock prices including Abbey National, ABN AMRO, All & Leics, etc.

CHIMIE

Table of chemical stock prices including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF AG, etc.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stock prices including CGIP, Christian Dior, D'Ieteren SA, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stock prices including Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

CONSTRUCTION

Table of construction stock prices including Acciona, Aktor SA, Uponor, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of basic products stock prices including Aceralia, Acerinox, Aluminium Grec, etc.

CONSOMMATION CYCLIQUE

Table of cyclical consumption stock prices including Accor, Adidas-Salomon, Agfa-Gevaert, etc.

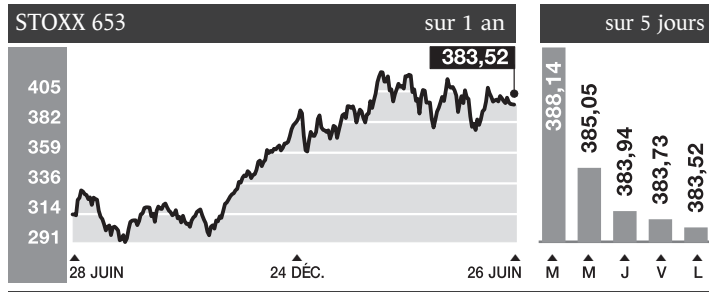


Table of stock prices under 'ALIMENTATION ET BOISSON' including DT.Lufthansa N, Electrolux-B, etc.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stock prices including Altana AG, AstraZeneca, Aventis, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment goods stock prices including Abb N, Decco N, Alstom, etc.

ÉNERGIE

Table of energy stock prices including BG, BP Amoco, Burmah Castrol, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stock prices including 3i, Almannij, Alpha Finance, etc.

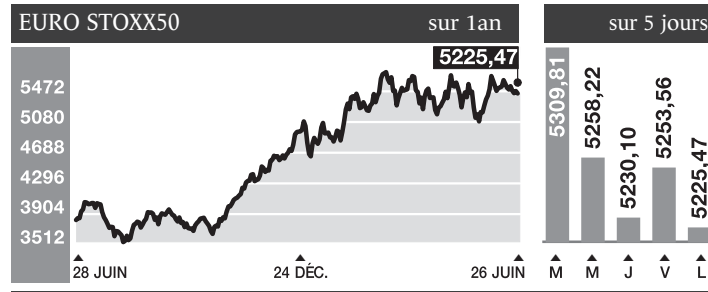


Table of stock prices under 'ASSURANCES' including Aegis Group, Aegon NV, Agf/RM, etc.

VA TECHNOLOGIE

Table of technology stock prices including Va Technologie, Vedio NV, etc.

ASSURANCES

Table of insurance stock prices including Aegon NV, Agf/RM, Allianz Ass, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of collective services stock prices including Aem, Anglian Water, British Energy, etc.

MEDIAS

Table of media stock prices including B Sky B Group, Canal Plus/RM, Carlton Communi, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stock prices including Ahold, Altadis, Athens Medical, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of retail distribution stock prices including Ava Allg Hand.G, Boots Co PLC, Buhrmann NV, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stock prices including Aerospatiale Ma, Alcatel/RM, Altec Sa Reg, etc.

Advertisement for 'Le Monde' TV channel, featuring the text 'Chaque samedi avec Le Monde DATÉ DIM./LUNDI' and 'LE MONDE TELEVISION'.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of new market stock prices including Airspray NV, Antonov, C/TAC, etc.

BRUXELLES

Table of Brussels stock prices including Arthur, Envicop Hld Ct, Faridem Belgium, etc.

FRANCFORT

Table of Frankfurt stock prices including United Internet, Aixtron, Augusta Technologie, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Vivendi était en recul de 0,43 %, baissant à 93,6 euros, lundi 26 juin dans les premiers échanges.

Le titre France Télécom céda 0,31 %, tombant à 160 euros, lundi en début de matinée.

Le cours de Bourse de Danone progressait de 0,75 %, atteignant 134,8 euros, lundi matin.

L'action Clarins gagnait 0,28 %, à 106,5 euros, lundi matin.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 26 JUIN Cours relevés à 9 h 57

Liquidation : 24 juillet

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', and '% Var. veille'.

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', and '% Var. veille'.

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', and '% Var. veille'.

Table of French stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', and '% Var. veille'.

Table of International stock market data including columns for 'Précédent en euros', 'Cours en euros', and '% Var. veille'.

ABRÉVIATIONS B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation...

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 25 JUIN

Cours relevés à 18 h 07

Table of New Market stock data including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'.

Table of New Market stock data including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'.

Advertisement for www.sgam.fr featuring the text 'La valeur ajoutée "net" en gestion de SICAV et FCP'.

Table of New Market stock data including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'.

SECOND MARCHÉ

LUNDI 26 JUIN

Cours relevés à 9 h 57

Table of Second Market stock data including columns for 'Cours en euros', 'Cours en francs', and '% Var. veille'.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 23 juin

Table of SICAV and FCP data including columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', and 'Date cours'.

Table of SICAV and FCP data including columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', and 'Date cours'.

Table of SICAV and FCP data including columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', and 'Date cours'.

Table of SICAV and FCP data including columns for 'Émetteurs', 'Valeurs unitaires', and 'Date cours'.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT www.bpam.fr

CDC Asset Management www.cdc-assetmanagement.com

AMÉRIQUE 2000 168,93 1108,11 23/06

SG ASSET MANAGEMENT Serveur vocal: 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)

EURO 2000 La France s'est qualifiée pour les demi-finales de l'Euro 2000 grâce à sa victoire (2-1), dimanche 25 juin, à Bruges, face à l'Espagne, à l'issue du match le plus disputé des quarts de fi-

nale. ● **LES BUTS FRANÇAIS** ont été inscrits par Zinedine Zidane, sur coup franc (32^e minute) et par Youri Djorkaeff (44^e), les Espagnols revenant au score, sur penalty, par Gaizka Mendieta (37^e). ● **EN**



DEMI-FINALES, mercredi 28 juin, à Bruxelles, les Bleus affronteront le Portugal, vainqueur (2-0) de la Turquie, samedi 24 juin. ● **DIDIER DESCHAMPS**, le capitaine tricolore, devrait honorer à cette oc-

casation sa 100^e sélection. ● **LES PAYS-BAS**, qui ont écrasé la Yougoslavie (6-1) et l'Italie, facile vainqueur (2-0) de la Roumanie, joueront l'autre demi-finale, jeudi 29 juin, à Amsterdam.

En plus du talent, les Bleus ont eu besoin du cœur et des esprits

L'équipe de France s'est qualifiée pour les demi-finales de l'Euro 2000 en venant à bout (2-1) d'une pugnace sélection espagnole qui a manqué un penalty à une minute de la fin du temps réglementaire. En demi-finales, elle affrontera le Portugal, vainqueur de la Turquie

BRUGES

de notre envoyé spécial

Etrange jeu. Le football ne serait donc pas seulement une discipline vouée à l'inspiration des techniciens d'exception ou à la rigueur tactique d'un collectif rodé. A l'issue de la victoire (2-1) de l'équipe de France face à l'Espagne, en quarts de finale de l'Euro 2000, dimanche 25 juin, Youri Djorkaeff en a révélé un aspect plus mystérieux. Evoquant le penalty manqué par Raul à l'ultime minute, le milieu de terrain des Bleus affirmait avoir « vaudoué » (bien lire : ensorcelé) le tireur malheureux. Avant l'exécution de la sentence, il s'approcha du Madrilène avant de se baisser pour arracher une touffe d'herbe. Cette initiative iconoclaste aurait déstabilisé le meneur de jeu espagnol et permis aux champions du monde de préserver le succès qui les envoiait à Bruxelles pour une demi-finale face au Portugal, mercredi 28 juin.

La dérision, rien de tel pour dédramatiser l'atmosphère après un duel à l'énergie. Si Youri Djorkaeff fut l'acteur principal de la soirée au stade Jan-Breydel de Bruges (Belgique), il le doit avant tout à son talent et à son orgueil. Contesté dans son statut de titulaire avant l'Euro 2000, le joueur de Kaiserslautern (Allemagne) a rappelé à ses détracteurs qu'il demeurerait à trente-deux ans l'homme des rendez-vous à forte tension.

Ce Bleu porte à merveille son surnom, « le snake » (le serpent) : nul autre ne sait mieux provoquer l'er-



Raul tire un penalty à la dernière minute. Le ballon va passer au-dessus du but de Barthez.

reur adverse, comme sur ce coup franc obtenu puis transformé à la perfection par Zinedine Zidane (32^e minute). « J'ai délibérément cherché la faute de l'adversaire, a reconnu Youri Djorkaeff. Ensuite, j'ai dit à Zizou : "Mets la balle au fond". » Le deuxième coup d'éclat, juste avant la mi-temps (44^e), révèle le culot et l'adresse du soliste : servi

par Patrick Vieira, « l'Arménien » a mystifié Santiago Canizares d'une frappe sèche millimétrée.

« Sur ce type d'action, c'est le contrôle du ballon qui est à la base de la réussite, et là, je suis fort », a expliqué l'artiste, qui totalise désormais 26 buts pour 66 élections, soit une moyenne éloquent de 0,39 but par rencontre. Scénariste des exploits in-

dividuels ou réalisateur providentiel, Youri Djorkaeff est aussi le symbole de cette équipe de France depuis quatre ans. L'ancien Parisien s'est affirmé comme un équipier modèle en laissant à Zinedine Zidane le soin d'impulser les offensives. Milieu de terrain ou attaquant de pointe sous l'ère d'Aimé Jacquet, il a accepté de s'exiler sur l'aile droite dans un rôle

hybride à la demande de Roger Lemerre. « L'équipe de France est une famille, dit-il. On ne se sacrifie pas pour elle, on la sert. »

Derrière le slogan, pointe une évidence. Un championnat d'Europe ne se gagne pas uniquement en alignant des individualités marquantes. Les Bleus l'ont confirmé, dimanche. L'absence d'Emmanuel Petit, blessé au genou gauche, a conduit le sélectionneur à remodeler son organisation en titularisant un seul attaquant de pointe (Thierry Henry), soutenu de droite à gauche par Youri Djorkaeff, Zinedine Zidane et Christophe Dugarry. Esseulé au milieu de la défense espagnole, Thierry Henry n'eut pas l'occasion d'affirmer sa redoutable pointe de vitesse, à l'exception d'une échappée stoppée irrégulièrement par Paco qui aurait dû valoir au contrevenant un carton rouge si l'arbitre italien, Pierluigi Collina, s'était astreint à respecter le règlement.

« LE MATCH LE PLUS DIFFICILE »

« Compte tenu des efforts consentis par l'Espagne durant ses trois parties du premier tour, d'aucuns s'imaginaient que nous n'aurions pas de problèmes, or ce fut tout l'inverse », a relevé Zinedine Zidane. « De toute ma carrière internationale, ce fut le match le plus difficile », a ajouté Youri Djorkaeff. Deux interventions décisives de Fabien Barthez interdirent à Josep Guardiola (19^e) et à Raul (21^e) de donner l'avantage à la sélection espagnole. Les solos du lutin Pedro Munitis ajoutèrent à la confusion

des Tricolores. Un cauchemar pour Lilian Thuram, acculé à la faute dans sa surface de réparation. Le penalty transformé par Gaizka Mendieta (37^e) permit à l'Espagne de revenir au score.

L'équipe de France fit alors usage de sa culture tactique en annihilant à la source les initiatives ibériques. Zinedine Zidane s'illustrait par ses coups de tête libérateurs sur les corners adverses. Christophe Dugarry soulageait Bixente Lizarazu dans sa besogne défensive. « Physiquement, nous avons souffert énormément, a admis Christophe Dugarry. Nous avons évolué avec beaucoup d'intelligence en manœuvrant habilement. Cela devient notre marque de fabrique. »

Voilà qui promet aux supporters d'autres émotions dans le droit fil de cette dernière minute à Bruges qui va contribuer à entretenir la légende des Bleus. Alors que s'étiolait l'espoir des Espagnols, un double impair signé Lilian Thuram-Fabien Barthez leur offrit un nouveau penalty, raté dans les circonstances relatives. Même au faite de sa science, l'équipe de France reste humaine, et donc vulnérable. « J'ai eu très peur à l'idée de nous voir embarqués dans une prolongation incertaine, a confié Fabien Barthez. La vivacité des avants espagnols ne nous a pas permis de garder notre sérénité, mais puisqu'il paraît que les grandes équipes ont de la chance, nous faisons partie du lot. »

Elie Barth

Lionel Jospin a eu peur

Présent, dimanche 25 juin, à Bruges pour le quart de finale de l'Euro 2000 entre la France et l'Espagne, Lionel Jospin a confié avoir « eu peur » à la fin du match. « J'ai un cœur solide, et il valait mieux l'avoir solide ce soir parce qu'on a eu peur », a déclaré le premier ministre. « On a failli perdre sur deux penaltys qui étaient évitables », a-t-il également indiqué avant de regagner Paris. Il a précisé qu'il ne pourrait assister à la demi-finale contre le Portugal, mercredi 28 juin, mais qu'il espérait pouvoir assister à la finale, dimanche 2 juillet, si la France se qualifie.

Jacques Chirac, lui, a téléphoné au capitaine des Bleus, Didier Deschamps, après la rencontre, pour féliciter « toute l'équipe de France ». Le président de la République était à Hanovre, dimanche soir, où il participait, avec son épouse Bernadette, à un dîner avec le chancelier allemand, Gerhard Schröder, et son épouse, Doris. Le chef de l'Etat et son hôte ont regardé une bonne partie du match devant la télévision, mais avec « le son baissé ».

ESPAGNE - FRANCE

ESPAGNE

Sélectionneur : Camacho
Canizares ● Salgado ● Abeldano (cap.) ● Paco ● Aranzabal ● Helguera (Gerard, 77^e) ● Guardiola ● Raul ● Mendieta (Urzaiz, 57^e) ● Munitis (Etxeberria, 73^e) ● Alfonso.

FRANCE

Sélectionneur : Lemerre
Barthez ● Thuram ● Desailly ● Blanc ● Lizarazu ● Deschamps (cap.) ● Vieira ● Djorkaeff ● Zidane ● Dugarry ● Henry (Anelka, 82^e).

BUTS

ESPAGNE : Mendieta (38^e, sur penalty, tir de l'intérieur du droit à ras de terre au centre du but).

FRANCE : Zidane (33^e, sur coup franc, tir "enveloppé" du droit, de 22 m à gauche, au ras du poteau gauche) ; Djorkaeff (44^e, frappe en force du droit, de 8 m à droite, dans la lucarne droite).

AVERTISSEMENTS : ESPAGNE : Alfonso (56^e, jeu dangereux) ; Guardiola (61^e, jeu dangereux) ; Salgado (64^e, jeu dangereux) ; Paco (71^e, jeu irrégulier).

FRANCE : Deschamps (60^e, contestation).

ARRÊTS DE JEU

En faveur de l'ESPAGNE : 30 coups francs (11 + 19), dont aucun hors-jeu, 6 corners (3 + 3).

En faveur de la FRANCE : 23 coups francs (9 + 14), dont 3 hors-jeu (2 + 1), 5 corners (2 + 3).

OCCASIONS

ESPAGNE : 50 positions d'attaque dans les 30 m (23 + 27), dont 4 occasions (2 + 2) ; 10 tirs (6 + 4), dont 2 contrés (1 + 1) et 2 parés (2 + 0) par Barthez.

FRANCE : 47 positions d'attaque dans les 30 m (21 + 26), dont 3 occasions (3 + 0) ; 15 tirs (9 + 6), dont 3 contrés (1 + 2) et 2 parés (1 + 1) par Canizares.

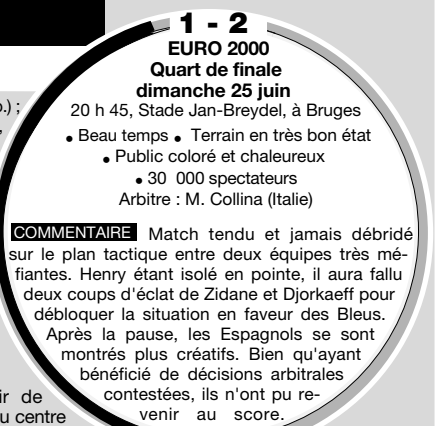
L'ACTION

LE SECOND BUT DE LA FRANCE à la 44^e minute

1 Vieira récupère un ballon à 30 m et avance dans le camp adverse

2 Arrivé près de la surface de réparation, il évite un tacle et transmet à Djorkaeff, décalé sur sa droite.

3 Djorkaeff accélère, s'engouffre dans la surface de réparation et décoche une violente frappe du droit.



COMMENTAIRE Match tendu et jamais débridé sur le plan tactique entre deux équipes très méfiantes. Henry étant isolé en pointe, il aura fallu deux coups d'éclat de Zidane et Djorkaeff pour débloquer la situation en faveur des Bleus. Après la pause, les Espagnols se sont montrés plus créatifs. Bien qu'ayant bénéficié de décisions arbitrales contestées, ils n'ont pu revenir au score.

Infographie "Le Monde" avec Pierre Lepidi

Didier Deschamps s'est qualifié pour son 100^e match international

BRUGES

de notre envoyé spécial

Un dernier tacle sur l'attaquant espagnol Perez Munoz Alfonso a laissé Didier Deschamps étendu sur la pelouse. L'arbitre italien Pierluigi Collina a sifflé la fin du match au même moment. Pendant une vingtaine de secondes, le capitaine de l'équipe de France est alors resté ainsi, les bras en croix, la nuque dans le gazon et les yeux dans les étoiles. Epuisé ? Vidé nerveusement par cette fin de match où tout faillit basculer ? Ou les deux à la fois ? Nul ne le saura ce soir. Quelques instants plus tard, l'homme est sorti des vestiaires sans piper mot. Il est passé devant le cordon de journalistes la tête baissée, fidèle à la résolution qu'il se fixa aux premiers jours de l'Euro : boycotter la presse, quoi qu'il arrive. L'envoyé spécial d'un quotidien britannique n'a pas réussi non plus à lui arracher quelques impressions : « Si je vous parle, je serai obligé de parler à tous les autres. »

En d'autres circonstances, ce match contre l'Espagne (2-1), dimanche 25 juin, à Bruges (Belgique), aurait rendu Didier Deschamps prolifique. Cette victoire à un prix : mercredi 28 juin, contre le Portugal, en demi-finales de l'Euro 2000, le milieu de terrain va honorer sa 100^e sélection en équipe de France. Contre les Pays-Bas (2-3), le 21 juin à Amsterdam, alors que Roger Lemerre avait aligné l'équipe B, Didier Deschamps était entré sur le terrain pendant les arrêts de jeu, sur l'insistance du sélectionneur. Cette apparition furtive – une minute passée sur la pelouse, zéro

ballon touché – lui permit d'atteindre la barre des 98 sélections. La 99^e, contre l'Espagne, fut exactement l'inverse de la précédente : totale et intense.

Didier Deschamps sait qu'il a disputé, dimanche, son meilleur match depuis le début de l'Euro 2000 et probablement l'un de ses plus réussis depuis longtemps. Cette satisfaction ne change rien. L'homme est blessé et son silence est là pour en témoigner quotidiennement.

RÉPONSE SUR LE TERRAIN

Il y a environ trois semaines de cela, Didier Deschamps a eu l'impression qu'une cabale avait été organisée contre lui. On supputa d'abord qu'il usa de son influence auprès de Roger Lemerre pour dicter à ce dernier la liste des 22 joueurs retenus pour l'Euro 2000. Avec fermeté, Didier Deschamps démentit. Vint ensuite le constat, rapidement vérifié, que Patrick Vieira, qui joue dans la même zone que lui, était en train de prendre une dimension importante en équipe de France. La trentaine bien sonnée de celui que l'on surnomme « Dédé », ajoutée à sa chevelure teintée qui donne l'impression qu'il aurait blanchi sous le harnois, accentuèrent le sentiment que le joueur allait sur sa fin de carrière.

Une petite phrase de Michel Platini n'arrangea rien (« Dans l'histoire du football, il ne figure pas parmi les grands joueurs »). Pas plus que la parution, dans un magazine italien, des hémocritiques quelque peu élevés de joueurs de la Juvén-

tus Turin à l'époque où le Français y évoluait.

Claquemuré dans son mutisme, Didier Deschamps décida alors de répondre sur le terrain, et pas ailleurs, aux attaques dont il croyait être la cible. Le milieu récupérateur de Chelsea ne changea rien à ses habitudes. C'est lui, dimanche, qui entra le premier sur la pelouse pour l'échauffement. Lui, aussi, qui prodigua les derniers conseils avant le coup d'envoi à ses coéquipiers. Aux côtés de Patrick Vieira, à qui on voulait l'opposer sans penser qu'on pouvait aussi le lui associer, il cadencera l'entrejeu espagnol. On le surprit également à plusieurs reprises dans la surface de réparation adverse et entreprendre dribbles, passes en profondeur et même une talonnade (interceptée) à Zinedine Zidane.

Cette 100^e sélection lui ouvrira peut-être la porte de la finale de l'Euro, la seule grande compétition qu'il n'a jamais gagnée. Une victoire, le 2 juillet, à Rotterdam (Pays-Bas), aura également pour effet de faciliter le renouvellement de son mandat à la tête des Bleus jusqu'à la Coupe du monde 2002. Didier Deschamps, qui a joué contre 44 équipes nationales différentes depuis sa première sélection, en avril 1989, entend bien se rapprocher de l'Allemand Lothar Matthäus (150 sélections), du Suédois Thomas Ravelli (143 sélections) et du Saoudien Majed Abdullah (140 sélections), les trois footballeurs les plus capés de l'histoire.

Frédéric Potet

Trente-six ans après, la malédiction pèse toujours sur l'Espagne

BRUGES

de notre envoyé spécial

Lorsque Marcelino inscrivit le but victorieux de la sélection espagnole en finale de l'Euro, aucun des joueurs sélectionnés par José Antonio Camacho vont rentrer à la maison plus tôt que prévu. Comme d'habitude, pourrait-on ajouter, tant les sélections espagnoles se sont montrées incapables, depuis trente-six ans, de tenir leurs promesses. Et les compliments adressés par Roger Lemerre à ses adversaires n'y changeront

rien : « Par sa qualité de circulation de balle, cette équipe espagnole nous a beaucoup fait souffrir. »

Pour la première fois depuis le début de l'Euro, les champions du monde en titre ont été bousculés à certains moments par un adversaire qui, avec les dribbles de Pedro Munitis, le travail de Gaizka Mendieta et les percées d'Ivan Helguera, a beaucoup tenté, en vain. Mais on comprend mieux pourquoi cette sélection espagnole se retrouve aujourd'hui éliminée en rappelant que les deux meneurs de cette équipe, le Catalan Josep Guardiola et le Castillan Raul, ont raté leur match.

Auteur d'une saison décevante sous le maillot du FC Barcelone, « Pep » Guardiola a toujours été considéré par José Antonio Camacho comme un homme orchestre irremplaçable. Dans le style de jeu imposé par le sélectionneur, tous les ballons passent par lui. Ce qui a pour conséquence directe de ralen-

tir considérablement les attaques espagnoles. A vingt-neuf ans, après avoir connu beaucoup d'ennuis physiques, le Catalan n'a plus grand-chose à voir avec le joueur rayonnant qu'il fut.

LES CLUBS EN TROMPE L'ŒIL

Le talent du jeune prodige madrilène n'est pas, lui, mis en cause. Raul, qui fêtera ses vingt-trois ans mardi 27 juin, a réalisé une saison exceptionnelle avec le Real Madrid. En temps normal, ce phénomène est capable, sur un exploit individuel, de faire basculer un match. Hélas pour l'Espagne, cet Euro 2000 se déroule en fin de saison. Et, pour Raul, elle a été particulièrement éprouvante : face à la France, le Madrilène disputait son 78^e match depuis août 1999.

« Dans le vestiaire, à l'issue du match, j'ai félicité tous mes joueurs. Leur état d'esprit a été fantastique », a déclaré José Antonio Camacho.

Un jugement qui ne règle pas les problèmes de fond d'une sélection si souvent décevante depuis 1964. Les observateurs ont oublié un peu vite que, si trois clubs espagnols ont autant brillé cette saison en Ligue des champions, ils le doivent en grande partie à leurs vedettes étrangères, qu'elles soient brésiliennes (Roberto Carlos au Real, Rivaldo à Barcelone), argentines (Redondo au Real, Claudio Lopez à Valence), anglaise (Steve McManaman au Real), françaises (Nicolas Anelka au Real, Jocelyn Angloma à Valence) ou portugaise (Luis Figo à Barcelone).

Trente-six longues années après le triomphe des Iribar, Amancio et autres Suarez, l'Espagne attend toujours un nouveau titre international. Mais après tout, lors de la Coupe du monde 2002, en Corée du Sud et au Japon, Raul n'aura que vingt-cinq ans...

Alain Constant

Le flair retrouvé de Dennis Bergkamp est fatal à la Yougoslavie

Les Pays-Bas ont infligé une défaite historique (6-1) à leurs visiteurs

En quarts de finale de l'Euro 2000, dimanche 25 juin, à Rotterdam, les Pays-Bas ont facilement dominé (6-1)

ROTTERDAM

de notre envoyé spécial

L'Euro 2000 est cruel pour les vieilles gloires du football continental. Après les Anglais Alan Shearer et Paul Ince, l'Allemand Lottar Matthäus ou le Roumain Gheorghe Hagi, tous poussés hors de la compétition sans ménagements, le tour du Yougoslave Dragan Stojkovic est arrivé dimanche 25 juin, à Rotterdam. Pour ce qui restera sans doute sa dernière apparition sous le maillot

une Yougoslavie vite démotivée. L'avant-centre Patrick Kluivert a inscrit quatre buts. Mais c'est sans doute

avait demandé de se tenir un peu plus en retrait, derrière deux attaquants, selon une formule testée lors des matches de préparation de l'Euro 2000.

Face à la République tchèque ou au Danemark, Dennis Bergkamp a souvent paru à côté de son sujet, emprunté, un comble pour un joueur doté d'un tel talent. Jamais Bergkamp, réputé pour ses éclairs de génie, ne semblait trouver le bon positionnement, et tout le jeu col-

la réussite de Dennis Bergkamp dans un nouveau rôle de distributeur qui s'est avérée déterminante.

moi je cherche à organiser le jeu », dit-il de sa voix monocorde.

Sa distribution et sa vision du jeu ont fait merveille à Rotterdam. Son flair retrouvé a ravi son public, sa hargne aussi. « *Je pense que les Yougoslaves ont été surpris par notre agressivité pour récupérer tous les ballons, confesse-t-il. Normalement, de telles choses ne se produisent pas.* »

« ILS ONT EU DE LA CHANCE »

Selon le coach yougoslave, « *une erreur tactique* » serait à l'origine de la déculottée. Vujadin Boskov regrette sa stratégie : un 3-5-2, croit-il savoir, aurait été préférable à ce 4-4-2 désastreux. Possible. Et d'assurer : « *Les Néerlandais ont eu de la chance. On a toujours de la chance quand on marque.* »

Les hommes de Frank Rijkaard auraient donc été chanceux six fois de suite. Et que penser de ce pauvre Patrick Kluivert, auteur d'un fabuleux quadruplé (24', 38', 51' et 54'), avant de sortir, touché au visage par un coup de coude vengeur de Sinisa Mihajlovic ? Ou de Marc Overmars, dont le doublé réussi en fin de match (78', 90') a mis fin à une curieuse série : tous les buts hollandais de l'Euro 2000 avaient jusque-là été inscrits par des joueurs du FC Barcelone (Patrick Kluivert, Boudevijn Zenden, Frank et Ronald De Boer). Dennis Bergkamp, le meilleur buteur de l'histoire de la sélection néerlandaise (37 buts), n'a toujours pas marqué, lui. Sauf les esprits. A commencer par celui de Frank Rijkaard. Après avoir assisté au triomphe de ses idées, l'entraîneur néerlandais a avoué qu'il n'avait pas renoncé à celle de convaincre son grand attaquant de repousser sa retraite internationale après le Mondial 2002. La partie n'est pas gagnée : l'homme-orchestre de la belle machine « Oranje » n'a que 31 ans, mais sa phobie de l'avion le contraint à ne voyager qu'en train ou en voiture. C'est encore loin, la Corée et le Japon...

E. C.

Patrick Kluivert se refuse un but

« *J'ai seulement marqué trois buts. Je suis honnête* », a déclaré l'attaquant néerlandais Patrick Kluivert, en reconnaissant que le défenseur yougoslave, Dejan Govedarica, avait poussé le ballon dans ses propres filets sur le troisième but. L'Union européenne de football (UEFA) devait trancher lundi 26 juin en fonction du rapport de l'arbitre espagnol José María García-Aranda. Patrick Kluivert est actuellement meilleur buteur de l'Euro 2000 avec 5 réalisations (ex-aequo avec le Yougoslave Savo Milosevic), compte non tenu du but litigieux. Aucun joueur n'a encore inscrit 4 buts dans un match de phase finale d'un championnat d'Europe. Cinq ont réussi le hat-trick avant Patrick Kluivert : les Allemands Dieter Müller et Klaus Allofs, le Français Michel Platini (à deux reprises), le Néerlandais Marco Van Basten et le Portugais Sergio Conceição.

bleu et blanc des Serbes, l'ancien milieu de terrain de l'Olympique de Marseille (35 ans) a connu une terrible humiliation. A l'image de toute son équipe, il a résisté moins d'une demi-heure avant de sombrer face aux Pays-Bas, et de s'incliner par le plus gros score (6-1) jamais enregistré dans une phase finale de championnat d'Europe.

Une demi-heure, c'était à peu près le temps dont Dennis Bergkamp, autre futur retraité du football international, avait encore besoin pour se sentir tout à fait à l'aise dans le rôle assigné par son entraîneur. Depuis le début du tournoi, l'attaquant hollandais ne parvenait pas à trouver ses marques dans le nouveau système de jeu de Frank Rijkaard. Le joueur d'Arsenal aime par-dessus tout venir rôder autour du dernier attaquant de son équipe. Face à la Yougoslavie, son coach lui

lectif mis en place par Frank Rijkaard s'en ressentait. Au soir du match contre la France, l'impitoyable Johan Cruyff l'avait vertement tancé - « *très faible* » -, déclenchant une grande polémique nationale au sein du pays qui aime le football bien fait (*Le Monde* du 24 juin).

Plus que ses partenaires, le frère blond de la sélection orange avait pris la mouche. « *Ces critiques nous ont fait mal car on savait qu'on avait bien joué contre la France. On en a parlé dès le lendemain, mais ensuite, c'était oublié* », assure-t-il aujourd'hui. Les féroces diatribes l'ont motivé comme jamais. Devant une défense yougoslave absente, il a sans doute disputé l'un de ses meilleurs matches sous ses couleurs nationales. Il fut un buteur racé, il est devenu expert en passes décisives. « *Patrick Kluivert cherche à marquer,*

Le mouvement perpétuel des Portugais a donné le tournis aux Turcs

Les futurs adversaires des Français en demi-finales ont donné un nouveau récital de football spectacle en s'imposant 2-0 devant des Turcs dépassés, qui n'ont été dangereux que sur un penalty... raté

AMSTERDAM

de notre envoyé spécial

C'était la soirée des nouveautés : pour la première fois de l'histoire des championnats d'Europe, les footballeurs turcs s'étaient frayé un chemin jusqu'aux quarts de finale ; pour la première fois, un match de la compétition s'est joué sous un toit, samedi 24 juin, à Amsterdam (Pays-Bas). Afin de protéger le terrain de l'Arena des assauts répétés de la pluie et du vent, les officiels de l'Euro 2000 ont décidé de laisser le toit en position fermée. C'est que la pelouse du stade de l'Ajax Amsterdam se montre extrêmement sensible aux moindres perturbations climatiques. Depuis août 1996, date de son inauguration par la reine Beatrix, elle a déjà été remplacée à plus de vingt reprises. Sa qualité et son homogénéité s'en ressentent. Mais les techniciens portugais n'ont pas été perturbés plus que cela.

Avant le match, le sélectionneur, Humberto Coelho, avait précisé qu'il ne fallait pas s'attendre à voir ses joueurs se livrer avec « *le même panache* » qu'ils avaient démontré quelques jours plus tôt, lorsqu'ils avaient humilié l'Allemagne (3-0). Il bluffait, ou il n'a pas été écouté. Pendant quatre-vingt-dix minutes, ses joueurs ont offert un nouveau récital de ce football ultra-technique qui enchante les foules depuis le début de l'Euro : un jeu de dribbles courts, de petits et de grands ponts, d'alternance de passes courtes redoublées et de longues transversales. « *Le mouvement permanent, c'est important pour toute l'équipe*, explique Luis Figo, qui a virevolté d'une aile à l'autre pendant toute la rencontre.

Surtout en attaque, cela permet de semer la confusion chez les adversaires. » Les Anglais et les Allemands, surpris par la résurgence d'un tel système de jeu, avaient encaissé trois buts chacun face au Portugal en matches de poule. Les Turcs pourront se vanter d'avoir su mieux résister. Ils se sont tirés de leur quart de finale avec seulement deux buts, inscrits par Nuno Gomes (44' et 56'), à la réception de deux « caviars », deux centres parfaits, offerts par le très généreux et très talentueux Luis Figo.

L'ÉCLOSION D'UNE GÉNÉRATION

Deux à zéro pour le Portugal : un miracle, en vérité, tant les Lusitaniens ont mené ce match à leur guise. Jamais, à l'exception d'un penalty obtenu et manqué par Erdem Arif, les Turcs ne se sont réellement montrés dangereux. Réduits à dix après l'expulsion d'Ozalan Alpay (29'), dépassés dans tous les secteurs du jeu, dépossédés du ballon, parfois écœurés par l'aisance technique de leurs adversaires, les coéquipiers d'Hakan Sukür ont souvent donné l'impression de se demander si leur place était bien là, en quarts de finale d'un championnat d'Europe des nations. La question est-elle pertinente ? Les artistes portugais ne sont-ils pas simplement au-dessus du lot de cette compétition ? La question pourrait être tranchée dès la demi-finale du mercredi 28 juin. A Bruxelles, les joueurs d'Humberto Coelho se mesureront aux champions du monde.

On avait hâtivement qualifié la génération de Luis Figo, Rui Costa et Paulo Sousa de « *génération perdue* ». Elle a simplement tardé à éclore au plus haut niveau. Cham-

pions du monde juniors en 1991, ces joueurs surdoués avaient épaté le monde du football avant de rentrer dans le rang. En 1994, ils n'avaient pu se qualifier pour la World Cup américaine. En 1998, une décision contestable de l'arbitre français Marc Batta, lors d'une rencontre de poule qualificative face à l'Allemagne, les avait écartés du Mondial français. Ils jouaient bien, ils séduisaient souvent les foules et les observateurs, mais ils ne gagnaient rien. « *Romantisme* », « *manque de réalisme* », entendaient-ils partout après les compliments d'usage. Avant l'Euro 2000, ils semblaient toujours engluisés dans leurs travers : beaucoup de beau jeu mais pas assez de buts lors des grands matches, et trop de défaites. En avril, au lendemain d'une défaite (2-0) en Italie en match amical, la presse portugaise s'impatientait : « *Le grand art sans but ne rapporte aucune gloire.* »

Depuis le début de la compétition, c'est une déferlante : avec 9 buts, le Portugal possède la deuxième meilleure attaque du tournoi, derrière les Pays-Bas et ex-aequo avec la France, en dépit de toutes ses occasions manquées face à la Turquie. Après le talent, l'heure des grands résultats semble arrivée. Mieux que tout autre, le jeune Nuno Gomes, vingt-trois ans, symbolise ce réveil offensif. Le joueur du Benfica Lisbonne avait inscrit 42 buts en 68 matches pour son club, mais aucun en 13 participation avec l'équipe nationale. Son but contre l'Angleterre était celui du déclin. Celui de toute une équipe qui ne craint plus personne.

Eric Collier

L'Italien Francesco Toldo garde la ligne tracée par Dino Zoff

BRUXELLES

de notre envoyé spécial

Le maillot gris clair porté depuis le début de l'Euro 2000 par Francesco Toldo rappelle de vieux souvenirs glorieux. C'était en 1982, autrement dit une éternité pour les tifosi impatients. En finale de la Coupe du monde, l'inamovible Dino Zoff gardait les buts de la Squadra azzurra et emportait le titre. Vêtu de son célèbre maillot gris clair, Dino Zoff entrait dans le cercle très fermé des gardiens de but mythiques, ceux qui alignent les sélections et les titres avec une régularité désarmante.

Francesco Toldo n'en est pas encore là, même si la sélection italienne, grâce à sa victoire (2-0) sur la Roumanie, samedi 24 juin, à Bruxelles (Belgique), figure désormais dans le dernier carré européen et semble capable de gagner le titre continental. La sélection de Dino Zoff, qui doit désormais affronter les Pays-Bas, jeudi 29 juin, à Amsterdam, devra composer avec l'absence d'Antonio Conte et, semble-t-il, de celle de l'expérimenté capitaine, Paolo Maldini, touché à la cuisse gauche et remplacé en cours de jeu, samedi.

De quoi renforcer le rôle de

Francesco Toldo, dont les promesses sont bien réelles : même maillot gris clair que celui de son idole devenu sélectionneur, talent évident et calme naturel, la carrière internationale du géant (1,96 m) de la Fiorentina est en train de prendre une direction intéressante. Avec seulement deux buts encaissés en quatre matches et quelques parades remarquées, il est considéré pour l'instant comme le meilleur gardien de l'Euro 2000. Un jugement que l'intéressé relativise en souriant : « *Lorsque vous avez des types comme Maldini, Nesta, Cannavaro et Juliano devant vous, votre travail en est grandement facilité !* »

Le plus étonnant dans la trajectoire du grand Francesco Toldo, c'est qu'à quelques jours seulement du début de cet Euro 2000, il n'était pas prévu comme titulaire. Aux yeux de Dino Zoff, le jeune Gianluigi Buffon, le portier de Parme, était indiscutable. Mais blessé, le 3 juin, à Oslo (Norvège), lors du dernier match de préparation - perdu (0-1) - de la Squadra azzurra, Gianluigi Buffon dut quitter, la mort dans l'âme, ses coéquipiers.

Francesco Toldo s'est installé avec un calme rassurant dans la peau du titulaire de dernière mi-

nute. La suite, ce sont quelques arêts déterminants, notamment face aux attaquants belges et suédois, et des prestations qui lui valent aujourd'hui les éloges de tous. « *Le jugement de Zoff est fondamental pour moi, assure-t-il. Il fut mon idole, sans doute le plus grand gardien de l'histoire. Il n'est pas très bavard mais je sais interpréter ses regards et ses silences !* » Si un minimum de chance est nécessaire pour faire une belle carrière dans le football de haut niveau, alors Francesco Toldo est bien parti.

DÉÇU PAR SES DIRIGEANTS

Sa première sélection, en Croatie, il y a cinq ans, était déjà due à la blessure en dernière minute du titulaire, Angelo Peruzzi, et à l'expulsion en cours de match de Luca Bucci, le deuxième gardien. Une nouvelle blessure d'Angelo Peruzzi peu avant le Mondial 1998 permit au Florentin de rejoindre la sélection en tant que troisième gardien. Aujourd'hui, l'infortune de Gianluigi Buffon lui a ouvert la voie d'une reconnaissance internationale.

Sollicité par une demi-douzaine de grands clubs européens, Francesco Toldo, qui a promis aux tifosi de la Fiorentina de rester une saison supplémentaire, s'avoue agacé par le manque d'empressement des dirigeants florentins à lui confirmer leur confiance. Des rumeurs de plus en plus persistantes font état d'un transfert à l'AS Rome. Francesco Totti, son coéquipier en sélection et attaquant du club romain, a même déclaré : « *Mon club vient de faire signer Batistuta. Le prochain sur la liste, c'est Toldo !* » En attendant un éventuel changement de club, le nouveau gardien titulaire de la Squadra azzurra poursuit sa route, revêtu d'un maillot gris clair qui ne demande qu'à entrer à son tour dans la légende.

A. Ct.


Désormais

l'actualité,

je la consomme

fraîche et

à mon goût

Tableau de la phase finale			BUTEURS
QUARTS DE FINALE	DEMI-FINALES	FINALE	
<p>PORTUGAL - TURQUIE 2 - 0</p>	<p>PORTUGAL - FRANCE mercredi 28 Bruxelles 20h45 (France 2)</p>	 <p>DIMANCHE 2 JUILLET Rotterdam à 20 heures (TF1)</p>	<p>① 5 buts : Kluivert (Pays-Bas) Milosevic (Yougoslavie)</p>
<p>ESPAGNE - FRANCE 1 - 2</p>			<p>③ 3 buts : Nuno Gomes, Sergio Conceição (Portugal) Zahovic (Slovénie)</p>
<p>ITALIE - ROUMANIE 2 - 0</p>	<p>ITALIE - PAYS-BAS jeudi 29 Amsterdam 18h00 (TF1)</p>		<p>② 2 buts : Douze joueurs</p>
<p>PAYS-BAS - YUGOSLAVIE 6 - 1</p>			<p>④ 1 but : Trente-cinq joueurs</p> <p>1 but contre son camp : Govedarica (Yougoslavie)</p>



Tour de France : l'EPO sera détectée a posteriori

Les urines prélevées durant l'épreuve cycliste seront congelées, avant d'être analysées selon la méthode mise au point par le laboratoire national de dépistage du dopage dès qu'elle aura été totalement validée

Afin de répliquer à ceux qui mettaient en doute la réalité de sa volonté de lutter contre le dopage, l'Union cycliste internationale a décidé, samedi 24 juin, de faire procéder à la congélation de tous les échantillons d'urine

prélevés lors du Tour de France (1^{er}-23 juillet), afin de les soumettre au test de détection de l'érythropoïétine (EPO) lorsque la méthode mise au point par le laboratoire national de dépistage du dopage sera entièrement validée.

Leur analyse permettra alors d'appliquer d'éventuelles sanctions aux coureurs contrôlés positifs. « Je ne peux pas dire que c'est une issue qui me satisfait, mais c'est un pas significatif », a déclaré Jean-Marie Leblanc, le directeur

du Tour de France. « On a eu le sentiment d'être un peu baladés », a dit Daniel Baal, président de la Fédération française de cyclisme, qui devait rencontrer lundi Marie-George Buffet, la ministre des sports.

LE POIRE-SUR-VIE (Vendée)
de notre envoyé spécial

Dimanche 25 juin, au Poiré-sur-Vie (Vendée), quelques minutes avant le départ du championnat de France masculin de cyclisme sur route, la pluie, qui tombait depuis le matin, s'est momentanément arrêtée. Le ciel, jusqu'alors bas et gris, s'est temporairement éclairci. « C'était peut-être un signe du destin. On le prendra comme tel », savourait, un peu plus tard, Daniel Baal. Le propos du président de la Fédération française de cyclisme (FFC) visait la décision prise, la veille au soir, par l'Union cycliste internationale (UCI), de conserver, en les congelant, les échantillons des prélèvements urinaires qui seront réalisés lors des contrôles antidopage sur le Tour de France et de leur appliquer la méthode de détection de l'érythropoïétine (EPO) élaborée par le laboratoire national de dépistage du dopage de Châtenay-



CYCLISME

Malabry (Hauts-de-Seine), dès lors que cette dernière aura été validée. Les sanctions éventuelles seraient alors prises bien après la fin de la Grande Boucle.

Cette méthode, dont la validation avait été renvoyée à des examens supplémentaires (*Le Monde* du 24 juin), doit faire l'objet dans les semaines à venir de nouvelles investigations. « Je ne peux pas dire que c'est une issue qui me satisfait, mais c'est un pas significatif », a dé-

claré Jean-Marie Leblanc, le directeur du Tour de France. Côté coureurs en tout cas, c'est peu dire que cette information a requinqué un peloton français, qui, après l'annonce, le 22 juin, de la non-validation du procédé par les experts désignés par le Comité olympique international (CIO), s'était repris à broyer du noir. « C'est un ouf de soulagement », résume Jean-René Bernaudeau, le directeur sportif de l'équipe Bonjour. Pour Daniel

Baal, cette décision « constitue le maximum de ce qui peut être fait ».

« L'UCI a pris ses responsabilités », salue Marc Madiot, directeur sportif de La Française des Jeux. « L'UCI apporte la preuve qu'elle a la volonté d'y aller », lui fait écho Philippe Raimbaud, le manager de Bonjour, qui déplore que « M^{me} Buffet nous ait fait croire que tout était prêt ». « On a eu le sentiment d'être un peu baladés », ne cache pas Daniel Baal, qui devait « en parler » avec la ministre de la jeunesse et des sports lundi.

AVANTAGES DE CONTRÔLES

Reste à savoir si la solution retenue aura un effet dissuasif. Au Poiré-sur-Vie, tout le monde affirmait vouloir le croire. Même si cela n'exclut pas une certaine pondération. « On ne règle pas le problème de ceux qui auront fait une cure d'EPO avant car la méthode ne détecte que des prises dans les trois ou quatre jours précédents », concède Daniel Baal. « Et puis il y a les autres produits », pointe Christian Kalb, responsable du sponsoring à La Française des Jeux.

« Toutes les formes d'EPO de-

vraient être retrouvées avec ce test », assure néanmoins Daniel Baal. « Les corticoïdes seront aussi recherchés et les contrôles sanguins maintenus, avec une recherche de l'hémoglobine recombinaute et des perfluorocarbonés (PFC), à titre prospectif et non de sanction. » « Nous voudrions renforcer le nombre de contrôles urinaires », ajoute le président de la FFC.

« Le risque, c'est que les conséquences pourraient être différentes selon que l'on aura déclaré positif a posteriori le 45^e du Tour ou le maillot jaune », tempère par ailleurs Christophe Bassons, le coureur de Delatour. « S'il y a des contrôles positifs, on ne pourra pas les masquer », estime Yvon Sanguier, le directeur sportif de Festina et président la Ligue du cyclisme professionnel français. Aux yeux de Daniel Baal, il ne saurait être question de tergiverser : « Tant pis s'il faut refaire le classement du Tour quelques mois après. Je préfère ça plutôt que l'on reste sur un "on sait très bien que..." à propos des résultats. »

Philippe Le Cœur

Le champion de France privé de Tour

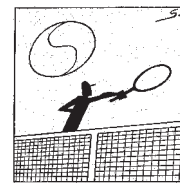
Christophe Capelle (BigMat Auber) est devenu champion de France sur route, dimanche 25 juin, au Poiré-sur-Vie (Vendée). Mais le Tour de France devra se passer du maillot bleu-blanc-rouge, l'équipe du lauréat n'ayant pas été invitée, pour la première fois depuis cinq ans, à y participer. « Le Tour ? Il faut rebondir maintenant. Voir l'avenir », dit Stéphane Javalet, le directeur sportif de la formation banlieusarde. Avant de lancer : « Le public appréciera. » Christophe Capelle, pour sa part, savoure ce titre, qui est une véritable revanche. Le champion olympique de poursuite par équipes sur piste à Atlanta (1996) a failli ne plus jamais remonter sur un vélo, victime d'une brucellose : « Ma hanche gauche a été atteinte. Un médecin m'avait dit que je risquais de ne plus refaire de vélo. Cet hiver, je suis resté trois mois sans marcher, ou alors avec des béquilles. Je n'ai repris qu'en janvier. Mais j'avais encore mal. Je me demandais si j'allais continuer à faire du vélo en 2001. Là, je vais vivre une année de rêve. »

Pete Sampras compte sur Wimbledon pour dépasser Roy Emerson

LONDRES

de notre envoyée spéciale

Lundi 19 juin, au lendemain de sa finale perdue au tournoi de Queen's, Pete Sampras a pris une journée de congé. Seul, loin des regards, le champion américain est allé au All England Lawn Tennis and Croquet Club de Wimbledon afin de raviver ses souvenirs : « J'ai fait une séance de gymnastique et je me suis baladé sur le site avant de faire mon petit pèlerinage spécial sur le court central, a-t-il raconté. Je suis resté là, à regarder autour de moi : le court était si vert. Wimbledon est notre Superbowl, pénétrer sur le court central, c'est comme entrer dans une cathédrale. »



TENNIS

Lundi 25 juin, à 14 heures, face au Tchèque Jiří Vaněk, sur ce fameux court central où il n'a perdu qu'une seule fois, Pete Sampras devait ouvrir la quinzaine de Wimbledon, le tournoi du Grand Che-

lem qui lui est le plus cher. Tête de série n°1, l'Américain y est tenant du titre. Six fois lauréat en huit ans, il tentera, cette année, d'améliorer le record de victoires en tournois du Grand Chelem, qu'il partage avec Roy Emerson (12).

Entre Pete Sampras l'Américain et Wimbledon, l'idylle a commencé en 1993. Il avait vingt et un ans et y avait imposé son jeu d'attaque face à Jim Courier. « Quand j'étais gamin, se souvient-il, je regardais ce tournoi avec adoration. J'avais choisi de transformer mon jeu en m'installant le plus possible au filet. Moi qui avais été élevé sur les surfaces dures et rapides, j'étais fasciné par le gazon. Cela me semblait si doux et si vert... »

L'atterrissage sur cette surface a pourtant été rude. Le novice rêveur s'était révélé pataud : « Il fallait être si respectueux de cette surface et en accepter les hasards. Il y avait ces faux rebonds, et la balle rebondissait si peu, il fallait plier les genoux si bas pour la cueillir et réussir les volées. » Avec son entraîneur d'alors, il avait vite appris. Demi-finaliste en 1992, il avait gagné en

1993 pour ne plus subir qu'une déception sur le gazon londonien : ce quart de finale perdu, en 1996, contre Richard Krajicek, qui lui avait ravi son titre à la fin de la quinzaine.

PRÉPARATION MÉTICULEUSE

De ses six finales disputées et toutes gagnées contre Jim Courier, Goran Ivanisevic, Boris Becker, Cédric Pioline ou Andre Agassi, il ne garde que de bons souvenirs. Il aime particulièrement sa dernière

prestation contre son compatriote, en 1999. « Pour moi, ce fut un match parfait, dit-il. J'étais dans ce que l'on appelle la zone, je réussissais tout. C'est comme si je donnais, sur le court, ce que j'avais appris pendant toutes ces années. »

Le défi de l'an 2000 l'enchanté. Pete Sampras a surtout besoin de gagner. Depuis son succès à Wimbledon en 1999, il est apparu en demi-teinte sur le circuit. Blessé au dos, il a été contraint de déclarer forfait à la veille des Internatio-

Les Espagnols fâchés de ne pas être têtes de série

Cela devient une tradition : quelques joueurs se sont élevés contre la coutume de Wimbledon qui consiste à désigner les seize têtes de série en fonction de leurs performances sur herbe et non de leur classement ATP. Dimanche 25 juin, les Espagnols Alex Corretja, onzième mondial, et Albert Costa, quinzisième, boutés hors de l'élite car considérés comme peu brillants sur le gazon, ont annoncé qu'ils déclaraient forfait. « Nous sommes des professionnels, a expliqué Alex Corretja. Nous passons l'année à nous battre pour un classement, et quinze jours par an nous ne sommes plus rien. » L'Espagnol a proposé que les éventuels mauvais résultats d'un joueur bien classé mais non tête de série ne le pénalisent pas dans le calcul de son classement à l'issue du tournoi. Les dirigeants ont refusé. A Wimbledon, l'exception tennistique dure depuis 1924.

naux des Etats-Unis, en août 1999 ; à cause d'une hanche douloureuse, il n'avait pu défendre entièrement ses chances contre Andre Agassi en demi-finales des Internationaux d'Australie, en janvier 2000. Il y a encore eu ce nouveau raté à Roland-Garros. Pete Sampras s'est effacé dès le premier tour, face à l'Australien Mark Philippoussis : « Je suis le chat noir de ce tournoi. »

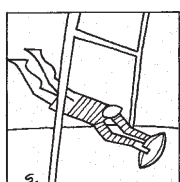
A vingt-huit ans, il trouve donc à Wimbledon un dernier havre de paix. « Je peux encore gagner ici trois ou quatre fois », promet-il. Pete Sampras n'a pas dérogé à sa traditionnelle et très méticuleuse préparation : un seul tournoi, puis une semaine d'entraînement à la carte. Cette fois, il s'est ingénié à revoir son jeu de jambes. « Tout va bien », jure-t-il. Si bien que cet homme pourtant si discret s'est risqué à annoncer qu'il s'était fiancé avec son amie, Bridgette Wilson. Une façon de devancer les tabloïds anglais, avides de ragots. A Wimbledon, ils sont des adversaires très coriaces.

Bénédicte Mathieu

Christophe Deylaud a fait sa dernière sortie à bout de souffle, comme toujours

A trente-cinq ans, le demi d'ouverture d'Agen met fin à une longue et brillante carrière

SA DERNIÈRE PARTIE aura duré près de 84 minutes. Soit quatre de plus que le temps réglementaire. Quatre de trop pour son équipe, battue à l'ultime seconde d'un match coupe-



RUGBY

ret. Dimanche 25 juin, sur la pelouse du stade de la Méditerranée, à Béziers (Hérault), Perpignan a triomphé d'Agen (33-32), grâce à une pénalité transformée par son ouvreuse, Benoît Bellot, juste avant que l'arbitre ne siffle la fin d'une rencontre haletante. Cette fois, Christophe Deylaud ne pouvait plus rien. Il venait de sortir, sautant sur une seule jambe, épaulé par un soigneur et un entraîneur. A

35 ans, le demi d'ouverture du Sporting Union Agenais (SUA) a tiré sa révérence sur une défaite, lui qui connut tant de succès durant ses quinze années de carrière.

Christophe Deylaud s'en va et Agen est éliminé. Pour la cinquième année consécutive, l'équipe bleu et blanc ne disputera pas les quarts de finale du championnat de France de rugby. C'est la plus grosse surprise de cette journée de barrage qui a, outre celle de Perpignan, également enregistré les victoires de Biarritz, Colomiers et Montferrand. La déception agenaïse est d'autant plus forte, que le club lot-et-garonnais tente depuis plusieurs mois de renouer avec sa réussite d'antan. Arrivé au club en novembre 1999, peu après le début de cette interminable saison, Christophe Deylaud

n'a pas ménagé sa peine pour faire profiter cette équipe d'une expérience acquise durant les années fastes sous les couleurs rouge et noir du Stade toulousain.

Sans interruption, de 1994 à 1997, ce manieur de balle exceptionnel a conduit grâce à la qualité de sa passe et de son jeu au pied la formation toulousaine à la récompense suprême, doublée en 1996 d'un titre de champion d'Europe.

« ILS SONT AU MÊME ENDROIT »

Christophe Deylaud a été un joueur atypique. En équipe de France - il a porté seize fois le maillot tricolore -, comme en club, il a négocié sa carrière les chaussettes « tire-bouchonnant » sur ses chevilles et, lorsqu'il était buteur attiré, dos tourné aux poteaux au mo-

ment d'ajuster les pénalités. « Je n'ai pas besoin de les regarder, ils sont toujours au même endroit », se justifiait-il.

Dimanche, comme pour ne rien regretter - surtout pour ne rien regretter -, Christophe Deylaud n'a pas failli à sa réputation. Pour sa dernière sortie de joueur, il a pesé sur un match jusqu'au bout incertain. En roublard, à la 52^e minute, il a joué rapidement une pénalité pour envoyer à l'essai son partenaire, l'aillier Pepito Elhorga. Juste avant cette action, en s'adonnant à son art favori, la feinte de passe, il avait écarté la défense et filé vers l'en-but à la 45^e minute. Dans les tout derniers instants de cette rencontre, alors qu'Agen menait encore 32-30, il a fallu des crampes meurtrières pour contraindre sa carcasse cabossée à quitter le ter-

rain. Christophe Deylaud a regagné les vestiaires, le corps usé, après l'avoir sollicité jusqu'à la corde. Comme d'habitude.

Il y a un an, avec le Stade toulousain, il avait vécu la finale contre Montferrand, sur le banc des remplaçants. Il en avait conçu une réelle amertume. Cruelle déception pour ce joueur qui avait contribué, souvent avec panache, à la réussite de cette équipe. « Deylaud, de l'eau et du champagne », scandaient dans les moments glorieux les supporters toulousains qui lui vouaient une sorte de culte.

C'est un homme dépité qui en juin 1999 s'était alors replié vers une retraite imprévue. Christophe Deylaud ne voulait pas finir sur cette fausse note. Six mois plus tard, il répondait à l'appel des dirigeants agenaïses. Désormais, Christophe Deylaud en a vraiment terminé. Mais s'il déchausse les crampons, il ne s'éloigne pas complètement des terrains de son jeu préféré. Lors de la saison 2000-2001, il assistera Christian Lanta, l'entraîneur d'Agen.

Yves Bordenave

■ Les quarts de finale du championnat de France se joueront samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet. Ils opposeront Toulouse à Biarritz, le Stade français à Perpignan, Pau à Montferrand et Castres à Colomiers.

Rugby : le XV d'Angleterre prend sa revanche sur l'équipe sud-africaine

HUIT MOIS après leur élimination de la Coupe du monde de rugby au Stade de France par l'Afrique du Sud en quarts de finale, les Anglais ont réussi à vaincre le signe du destin. Victorieux (27-22) lors d'un test-match joué samedi 24 juin à Bloemfontein (Afrique du Sud) contre les Springboks, le XV d'Angleterre a remporté un succès que la presse d'outre-Manche a salué d'autant plus vivement qu'elle se remet difficilement de l'échec des footballeurs de Sa Majesté à l'Euro 2000. Pour son dernier match en tant qu'entraîneur, Clive Woodward pouvait se réjouir. « L'écart entre nous et la Sud se réduit », a-t-il déclaré à l'issue de ce match. Désormais, le coach du XV anglais occupera les fonctions de manager.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : le Kenyan Julius Sugut** s'est adjugé, dimanche 25 juin, le marathon de la baie du Mont-Saint-Michel, en 2 h 14 min 22 s, devant le Français Alexandre Andropov et son compatriote Julius Koech.

■ **La championne du monde d'heptathlon**, Eunice Barber, a été opérée de l'épaule gauche, samedi 24 juin à Paris. La Française, qui souffrait d'une bursite, une excroissance de calcification, devrait se présenter au départ du 100 m haies et du concours de la longueur, au meeting national de Strasbourg, mardi 27 juin.

■ **BOXE : l'Américain Mike Tyson** a battu son compatriote Lou Savarese, samedi 24 juin, par arrêt de l'arbitre, au premier des dix rounds.

■ **CANOË-KAYAK : le Français Tony Estanguet**, en canoë monoplace, a gagné le slalom des championnats d'Europe, dimanche 25 juin à Mezzana (Italie). Les champions olympiques Frank Addison et Wilfrid Forgues ont pris la deuxième place en canoë biplace, comme Brigitte Guibal en kayak dames. Laurent Burtz s'est classé troisième en kayak messieurs.

■ **MOTOCYCLISME : le Brésilien Alex Barros** (Honda) a emporté le deuxième succès de sa carrière, sept ans après le premier, en gagnant le Grand Prix des Pays-Bas en 500 cc, samedi 24 juin, à Assen. Il a devancé l'Espagnol Alex Crivillé (Honda), tenant du titre. En 250 cc, le Français Olivier Jacque a pris la deuxième place du grand prix, derrière le Japonais Tohru Ukawa et devant le leader du championnat du monde, le Japonais Shinya Nakano.

■ **TENNIS : le Français Sébastien Grosjean** a gagné, samedi 24 juin, le tournoi de Nottingham (Angleterre), son premier titre sur le circuit ATP, en battant en finale le Zimbabwéen Byron Black 7-6 (9/7), 6-3. Agé de vingt-deux ans, il succède à Cédric Pioline au palmarès de ce tournoi.

■ **Le Français Nicolas Escudé s'est incliné** en finale du tournoi de Rosmalen (Pays-Bas), devant l'Australien Patrick Rafter (6-1, 6-3), dimanche 25 juin.

■ **La Française Julie Halard-Decugis** a gagné le tournoi d'Eastbourne (Angleterre) en battant, samedi 24 juin, la Belge Dominique van Roost (7-6 (7-4), 6-4).

LOTO

■ **Résultats des tirages n° 51** effectués samedi 24 juin. **Premier tirage** : 2, 7, 13, 24, 29, 30 ; numéro complémentaire le 33. Rapports pour 6 numéros : 1 509 590 F (230 136 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 60 805 F (9 270 €) ; 5 numéros : 3 200 F (488 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 180 F (27,4 €) ; 4 numéros : 90 F (13,7 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 22 F (3,35 €) ; 3 numéros : 11 F (1,68 €). **Second tirage** : 3, 21, 22, 32, 38, 49, numéro complémentaire le 30. Rapports pour 6 numéros : 16 684 535 F (2 543 541 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 152 775 F (23 290 €) ; 5 numéros : 9 170 F (1 398 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 396 F (60 €) ; 4 numéros : 198 F (30,2 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 34 F (5,2 €) ; 3 numéros : 17 F (2,6 €).

à tous les lyonnais
loin de Lyon...
www.tlm.fr
la bonne adresse pour
garder le contact
avec l'info du
Grand Lyon.

MARCEL LASSANCE
SOLDES
à partir du
mardi 27 juin 2000
17, rue du Vieux Colombier
Paris (6e)
21, rue Marbeuf
Paris (8e)

Des sentiers inédits,
des nuits sous les étoiles,
des rencontres rares...
NOMADE
avec AVENTURE
180 randonnées & découvertes
du Maroc à la Mongolie
Doc : 01 46 33 71 71
www.nomade-aventure.com

DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU BEAU VÊTEMENT
LEGRAND
Depuis 1894
Tailleur et Chemisier
sur mesures
Collections Hommes & Dames
Grand choix de tissus et de prix
27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

Orages sur le Sud-Ouest

MARDI. Une dépression formée au sud du Portugal remonte vers le golfe de Gascogne portée par un flux de Sud-Ouest. Associée à ces basses pressions, de l'air chaud et humide déstabilise la masse d'air. Des orages sont donc à attendre sur les régions du Sud-Ouest.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Des bancs de nuages élevés circulent dans le ciel en matinée; dans l'après-midi, les nuages se font plus nombreux, quelques ondées se produisent dans l'après-midi et la soirée en Bretagne et la Loire-Atlantique. Il fait de 20 à 26 degrés.

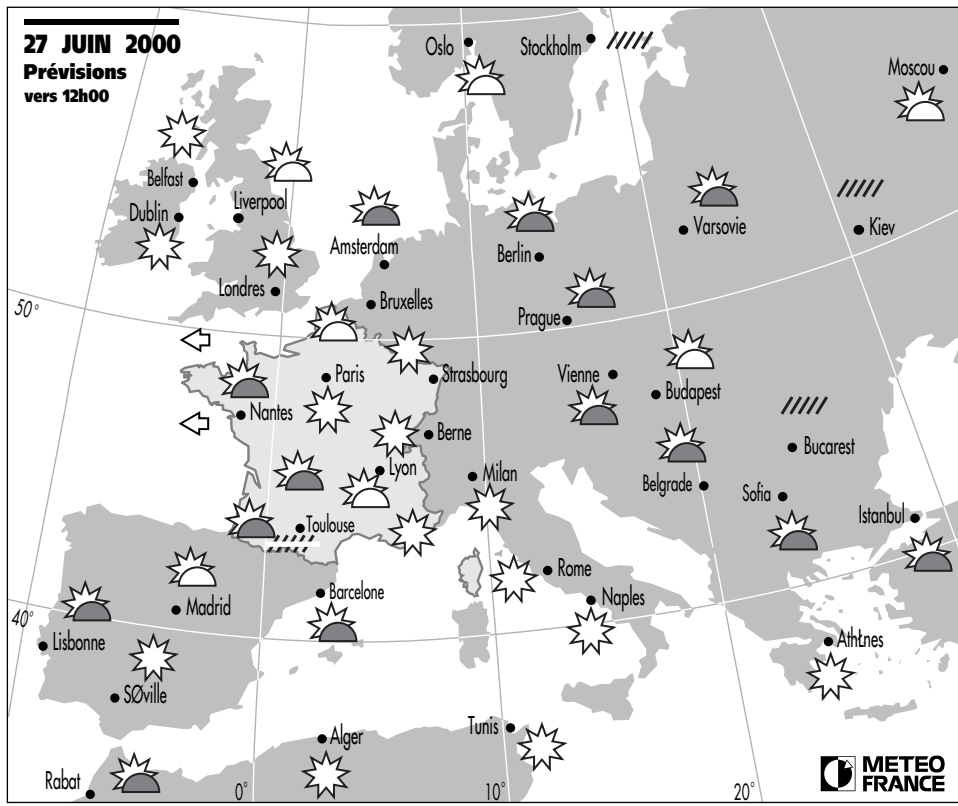
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - La journée s'annonce bien ensoleillée avec seulement quelques nuages élevés, plus nombreux, en particulier sur la région Centre. Il fait de 19 à 25 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le soleil est au rendez vous avec un ciel peu nuageux. Le thermomètre affiche de 20 à 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Sur le Poitou-Charentes, le ciel s'ennuage progressivement et quelques ondées peuvent se produire ici ou là en cours d'après-midi. Sur l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, le ciel est plus menaçant et quelques ondées se produisent localement; des orages isolés éclatent sur les Pyrénées, puis en plaine en fin de journée. Les températures varient de 26 à 29 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le temps est lourd et orageux en Auvergne et Limousin avec un ciel chaotique. Sur Rhône-Alpes, la journée est bien ensoleillée avec un ciel peu nuageux. Quelques cumulus apparaissent sur les Alpes dans l'après-midi. Les températures sont comprises entre 25 et 29 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Autour du pourtour méditerranéen et en Corse, le soleil se montre généreux. Il fait de 26 à 29 degrés.



Ensoleillé
Peu nuageux
Brtvs Oclaircies
Couvert
Brume brouillard
Averses
Pluie
Orages
Neige
Vent fort

L'été, les prix des voyages fondent, sur

eBookers.fr
Vous êtes déjà là-bas

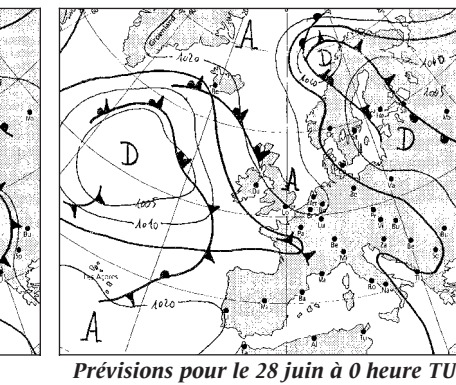
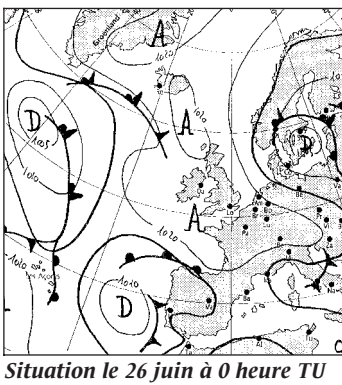
© 2000 eBookers.com plc. Licence 1.054/7701

PRÉVISIONS POUR LE 27 JUIN 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		FRANCE outre-mer	
AIACCIO	16/26 S	NANCY	9/20 S
BIARRITZ	16/24 C	NANTES	13/23 N
BORDEAUX	15/28 N	NICE	18/25 S
BOURGES	11/24 S	PARIS	11/23 S
BREST	12/20 C	PAU	17/25 C
CAEN	11/20 S	PERPIGNAN	19/27 S
CHERBOURG	11/19 S	RENNES	12/26 N
CLERMONT-F.	8/27 N	ST-ETIENNE	9/27 S
DIJON	9/26 S	STRASBOURG	8/21 S
GRENOBLE	11/29 S	TOULOUSE	17/29 N
LILLE	9/20 S	TOURS	12/23 S
LIMOGES	13/27 N	FRANCE outre-mer	
LYON	11/26 S	CAYENNE	23/29 P
MARSEILLE	18/29 S	FORT-DE-FR.	26/29 C
		NOUMEA	18/21 S

PAPEETE	21/26 S	KIEV	13/19 P	VENISE	19/26 S	LE CAIRE	22/35 S
POINTE-A-PIT.	25/31 C	LISBONNE	18/23 N	VIENNE	12/21 N	NAIROBI	16/24 S
ST-DENIS-RÉ.	20/25 S	LIVERPOOL	13/21 S	AMÉRIQUES		PRETORIA	2/21 S
EUROPE		LONDRES	14/23 S	BRASILIA	12/28 S	RABAT	17/24 N
AMSTERDAM	10/17 N	LUXEMBOURG	9/21 S	BUENOS AIR.	6/15 C	TUNIS	22/33 S
ATHENES	22/30 S	MADRID	17/34 S	CARACAS	25/31 S	ASIE-OCEANIE	
BARCELONE	20/25 N	MILAN	17/31 S	CHICAGO	15/22 S	BANGKOK	25/32 C
BELFAST	14/20 S	MOSCOW	20/28 S	LIMA	16/19 S	BEYROUTH	24/29 N
BELGRADE	13/24 N	MUNICH	6/20 S	LOS ANGELES	20/26 S	BOMBAY	27/30 P
BERLIN	7/18 N	NAPLES	18/29 S	MEXICO	13/23 S	DIJAKARTA	27/29 S
BERNE	9/25 S	OSLO	7/15 S	MONTREAL	16/22 P	DUBAI	28/35 S
BRUXELLES	9/19 S	PALMA DE M.	20/29 S	NEW YORK	23/28 P	HANOI	26/31 P
BUCAREST	13/24 P	PRAGUE	7/17 N	SAN FRANCIS.	15/23 S	HONGKONG	26/29 S
BUDAPEST	13/22 S	ROME	16/27 S	SANTIAGO/CHI	5/11 P	JERUSALEM	22/30 N
COPENHAGUE	9/16 P	SEVILLE	20/31 S	TORONTO	16/19 P	NEW DEHLI	28/33 C
DUBLIN	13/19 S	SOFIA	11/23 N	WASHINGTON	23/30 P	PEKIN	21/34 S
FRANCFORT	8/22 S	ST-PETERSB.	16/18 C	AFRIQUE		SEOUL	23/27 P
GENEVE	13/27 S	STOCKHOLM	8/15 P	ALGER	20/31 S	SINGAPOUR	26/31 C
HELSINKI	14/19 N	TENERIFE	15/21 S	DAKAR	24/28 C	SYDNEY	10/17 C
ISTANBUL	19/23 N	VARSOVIE	10/16 N	KINSHASA	19/29 S	TOKYO	21/25 C



ASTRONOMIE

Ciel de juillet

LES ÉCLIPSES de Lune ou de Soleil sont histoires de coïncidences, de rendez-vous fortuits entre notre étoile, notre satellite et ce que le capitaine Haddock appelle, dans la dernière case d'On a marché sur la Lune, « notre bonne vieille Terre ». Lorsque ces trois boules s'alignent, ou bien l'astre de la nuit passe devant celui du jour, donnant une éclipse de Soleil (uniquement lors de la nouvelle lune), ou bien notre satellite, une nuit de pleine lune, transite dans le cône d'ombre de la Terre et s'assombrit. Si l'orbite de la Lune avait été inscrite dans le plan de l'écliptique, les deux types d'éclipses alterneraient toutes les deux semaines. Mais ce n'est pas le

cas : la trajectoire que suit Séléne est légèrement inclinée par rapport à ce plan qu'elle coupe cependant forcément deux fois par lunaison. Si le jour de l'intersection correspond aussi à une pleine ou à une nouvelle lune, un des deux types d'éclipses se produit.

Les conditions nécessaires à ces phénomènes astronomiques semblent donc relativement difficiles à remplir, ce que corrobore l'impression de rareté que le public en a. Pourtant, en 2000, notre planète a vécu et vivra six éclipses dont trois - record absolu - pour le seul mois de juillet. Mais aucune de ces trois-là ne sera malheureusement visible de France métropolitaine.

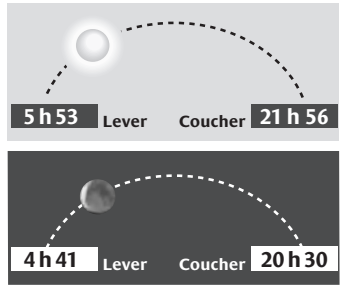
sera visible dans sa totalité des Philippines, d'une partie de l'Indonésie, du Japon, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et, bien entendu, par les Français de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie.

Le centre de la Lune se confondant presque avec celui du cône d'ombre terrestre, la phase de totalité durera 107 minutes. Enfin, le 31 juillet, nouvelle éclipse partielle de Soleil, qui touchera les régions les plus septentrionales de l'Occident : Arctique, nord de l'Amérique du Nord, du Groënland et de l'Europe. Il faudra aller en Suède, en Norvège ou en Finlande si l'on veut voir disparaître une tranche d'étoile. Les optimistes auraient pu espérer se mettre quelque chose sous la dent en pensant contempler l'occultation de Mercure par la Lune prévue le 29 juillet. Mais, là encore, les cieux nous sont défavorables. A nos latitude et longitude, le phénomène aura lieu en fin d'après-midi, et donc en plein jour. Pas de chance pour la France... Mars et Vénus faisant partie des « juilletistes », il faudra se contenter de Jupiter, de Saturne et de la promesse de belles nuits d'été.

Pierre Barthélémy

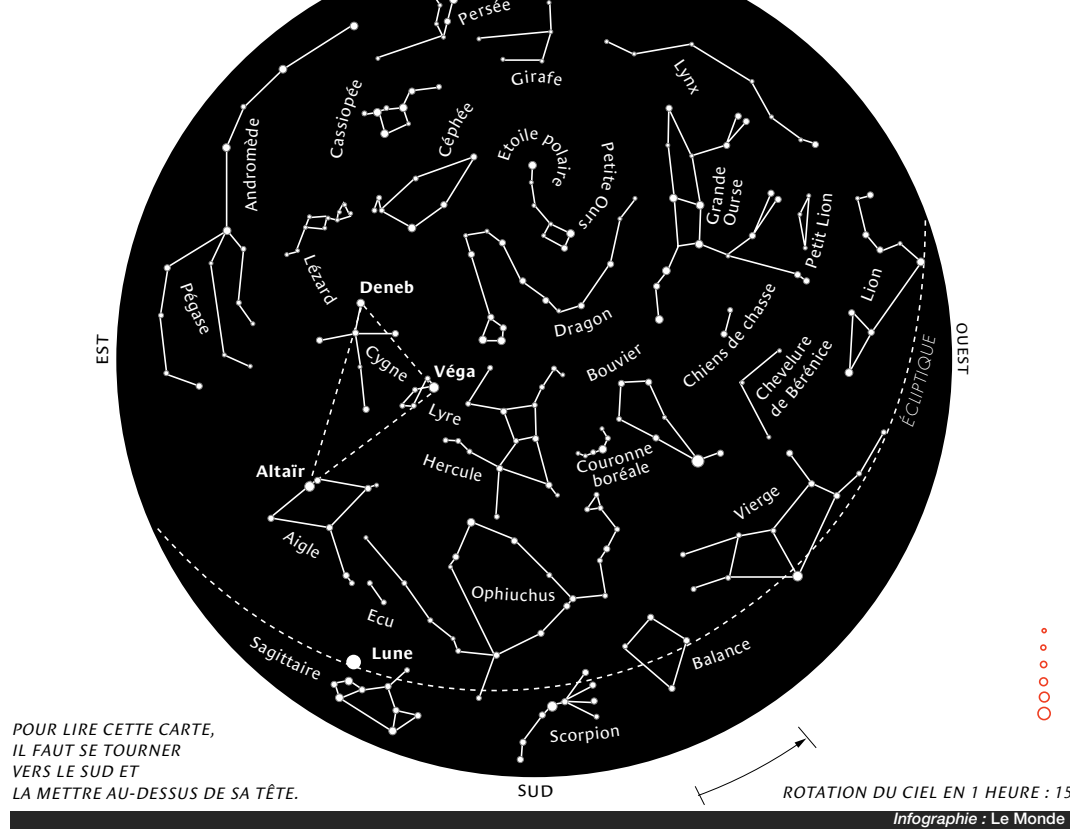
SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE

vendredi 30 juin 2000 (à Paris)



L'heure du Triangle d'été

CIEL DU 15 JUILLET À 23 HEURES (HEURE DE PARIS)



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 152

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Plus ludique chez le prestidigitateur que chez le généticien. - II. Épreuve à ne pas rater. - III. En dérision. Plus ou moins brutal, mais toujours fatal. Démonstratif renversé. - IV. Composés chimiques. De fil en aiguille, il bâtit sa maison. - V. Informations en direct. Prend sans difficulté de la hauteur. - VI. Sensibles aux éclats. Article. - VII. Annonce la fin prochaine. La plus grande des îles Wallis. Peuple du Nigeria. - VIII. C'est

VERTICALEMENT

du vol... quand tout va bien dans l'entreprise. Personnel. - IX. Saint régional. Supports en cave. Fait la peau lisse. - X. Qui se retrouve avec une augmentation. Prennent l'eau de toutes parts.

1. Suit les cours du marché. - 2. Met l'esprit en danger. - 3. Conjonction. Faire le plein au départ. - 4. Ne laisse pas le choix. Son coup fait parfois plaisir. - 5. Peut devenir dame. Se laisse

porter. - 6. Très proches. Pot aux roses. - 7. Pour saisir à distance. Préposition. - 8. Partie de l'atome. Mieux vaut la réserver quand il y a du monde. - 9. Faire court. En redressement. - 10. Romains. En Moldavie. Bout de persil. - 11. Lâcha les armes pour rejoindre les étoiles. Liquide à évacuer. - 12. Lieux de repos.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 151

HORIZONTALEMENT

I. Sous-entendus. - II. Urticaire. Nu. - III. Ge. Glissades. - IV. Gallons. Ni. - V. Ed. Epée. Tapé. - VI. Sep. Essai. On. - VII. Ame. Esses. - VIII. Illusoire. Si. - IX. Ouïe. Ile. CIO. - X. Nettes. Rumen.

VERTICALEMENT

1. Suggestion. - 2. Oréade. Lue. - 3. Ut. Pâlit. - 4. Sigle. Muét. - 5. Ecloupées. - 6. Naines. Ois. - 7. Tissus. II. - 8. Ers. Aérer. - 9. Néantise. - 10. Dia. CM. - 11. Une. Poésie. - 12. Suspension.

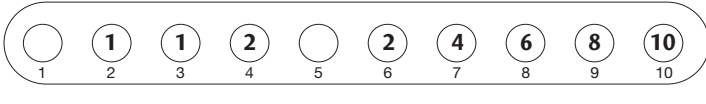
AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 177

Les carrés antimagiques

Solution du jeu n° 176 paru dans Le Monde du 20 juin.

La disposition donnée permet de gagner la partie en vidant successivement les alvéoles 1, 2, 1, 4, 1, 3, 1, 2, 1. Les configurations où l'alvéole n° 10 n'est pas vide qui permettent de gagner la partie nécessitent au moins 34 grains (dans la disposition ci-dessous).



On vide alors successivement les alvéoles 10, 1, 2, 1, 9, 1, 3, 1, 2, 1, 4, 1, 8, 1, 2, 1, 7, 1, 3, 1, 2, 1, 6, 1, 5, 1, 2, 1, 4, 1, 3, 1, 2, 1.

On parvient à ce résultat en partant de la fin et en remontant. Solution dans Le Monde du 4 juillet.

Chaque samedi avec

Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

LE MONDE TELEVISION

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 2000

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunschbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLISCOPE

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corro
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

PHOTOGRAPHIE La Fondation Cartier pour l'art contemporain consacre une exposition au désert autour d'un ensemble de photos du XIX^e siècle et de dix commandes pas-

sées à des photographes, cinéastes, dessinateurs, vidéastes et peintres. Autant de visions différentes inspirées d'immensités arides, rêvées ou prétextes aux remises en question les plus

brutales. ● **AU MILIEU**, un merveilleux fédérateur : Wilfred Thesiger, l'auteur du *Désert des déserts*, récit poétique publié en 1959 d'un voyage aux confins de l'Arabie saoudite et de

l'Oman. Ses photos – « *de simples documents* », dit-il – sont des clichés sensibles, vécus, dont la qualité graphique saute aux yeux. ● **WILLIAM EGGLESTON** – le précurseur dans les

années 60 de la photo couleur – a choisi, lui, les déserts du Sud-Ouest américain : « *Je ne voulais pas montrer un paysage classique, dramatique ou religieux parce qu'il n'existe pas.* »

Wilfred Thesiger, témoin du désert à la Fondation Cartier

A quatre-vingt-dix ans, le gentleman voyageur parraine l'exposition parisienne, où il présente une vingtaine de clichés exceptionnels, produits au cours d'une vie consacrée à arpenter les paysages arides du Sahara et à rencontrer ses habitants

SIR WILFRED THESIGER est de la race des athlètes maigres. Un gentleman de quatre-vingt-dix ans qui se tient droit, a conservé une silhouette élancée et la chevelure abondante. Il est un des derniers représentants de l'ère édouardienne – débarrassée des conventions victorienne mais encore corsetée par une certaine vision impériale du monde. Il est aussi « le » témoin du désert, l'auteur d'un chef-d'œuvre, *Le Désert des déserts*, récit poétique publié à Londres en 1959, qu'il a écrit après avoir passé six ans à rôder dans le Rub al-Khâli, « *le coin vide* », aux confins de l'Arabie Saoudite et de l'Oman.

COURBES ET CONTRE-COURBES

Wilfred Thesiger est brièvement passé à Paris pour l'inauguration de l'exposition « *Le Désert* » à la Fondation Cartier pour l'art contemporain, où il côtoie trente-cinq artistes, photographes (du XIX^e siècle à nos jours), cinéastes, dessinateurs, vidéastes, peintres, qui ont exploré le thème, voire arpenté ces régions arides. Une vingtaine de photos de Thesiger sont accrochées. « *De simples documents* », dit-il, mais des documents sensibles, vécus, au plus près des choses, sans phrases, dont la qualité graphique saute aux yeux. L'ombre portée des dunes, leurs courbes et leurs contre-courbes, le sillon de leurs crêtes, les motifs imprimés par le vent sur le sable, la



Photographie couleur, 41x51 cm, hiver-printemps 2000. William Eggleston a voulu fixer les déserts d'altitude du Sud-Ouest américain sans ironie ni sentimentalité.

découpe minimaliste des personnages, la trace de végétaux desséchés, font de ce travail l'épine dorsale et la référence de l'exposition.

« *Les heures et les jours se succédaient sans que le décor changeât jamais ; nous progressions mais le désert et le ciel vide continuaient à se rencontrer toujours aussi loin de-*

vant nous. Le temps et l'espace ne faisaient qu'un. Il régnait alentour un silence que seuls les vents troublaient parfois, et une pureté absolument étrangère au monde des humains. » Ces lignes extraites du *Désert des déserts*, écrites à propos d'un de ses premiers voyages dans l'est du Sahara, en 1935,

concentrent la fascination que l'on peut avoir pour ces mondes raréfiés : refus du monde, ascèse, spiritualité. Auparavant, Thesiger avait exploré la région des Danakil, à l'ouest de l'Éthiopie, où il perdit quatorze chameaux sur dix-huit, faute d'eau ; il avait patrouillé dans le Dharfour et le Tibesti, et

traîné ses guêtres dans le désert de Syrie, où il rencontra pour la première fois ces Bédouins qui le fascinèrent durablement. Pendant la seconde guerre mondiale, il avait combattu en enfant perdu, derrière les lignes allemandes, en Libye.

« *Ces photos n'étaient pas faites pour être publiées*, explique le voyageur. *Je les ai prises pour me souvenir, comme carnets de notes si vous voulez. Quand j'ai rédigé mes livres, elles m'ont été d'un grand secours. Certains passages sont comme les miroirs de ces images. C'est à ce moment-là que j'ai compris que certaines étaient de bonnes photos. Mais cela n'a pas changé ma manière de les prendre : je n'ai jamais pensé la photo en terme de composition. J'ai d'abord utilisé, en Éthiopie, un vieux Kodak offert par ma mère. Il était défectueux et laissait une large bande blanche dans le bas des clichés. Je n'ai jamais montré ces images.* »

Dès son premier séjour au Soudan, en 1934, cet amoureux du désert utilisera un Leica 2 auquel il adjoindra un objectif supplémentaire pour les portraits puis, un autre à grand angle « *mais je continuais à prendre la plupart de mes photos avec mon objectif ordinaire* ». En 1959, il troquera son Leica 2 contre un Leicaflex qu'il possède encore. Ses clichés, regroupés en soixante albums type « *album de famille* » sont déposés à l'université d'Oxford. La plupart

sont restés inédits. L'un des albums est exposé boulevard Raspail.

Thesiger, qui est incapable de citer le nom d'un grand photographe, considère le procédé comme une expérience personnelle : « *J'ai évolué en regardant mes photos, pas celles des autres.* » Il avoue préférer les portraits – « *les photos de gens* » – aux paysages. Et, s'il n'a jamais pratiqué que le noir et blanc, c'est qu'il trouve « *le dessin supérieur à la peinture* » ; plus sec, moins de pathos.

« VIVRE AVEC LES BÉDOUINS »

Sa vocation de « *voyageur* », il l'a eue en lisant, dans les années 20, les récits de Charles Doughty, l'un des premiers à avoir écrit sur les Arabes et les Bédouins. « *Je me suis rendu compte que je voulais les rencontrer à mon tour. J'ai dû attendre la deuxième guerre mondiale et un premier séjour en Syrie.* » Faut-il une grande force de caractère pour décider de partir ? « *Je suis un opportuniste. Tout le monde a l'occasion d'accomplir ce dont il rêve, mais rares sont ceux qui sautent sur les occasions. Moi, je n'ai pas hésité.* » Pourquoi ces voyages ? « *Pour ma propre satisfaction. Il y avait aussi un double enjeu. D'abord traverser des déserts et supporter les difficultés de ces trajets ; mais aussi, vivre avec les Bédouins, accepter leur comportement et se montrer à leur hauteur. Et là, j'ai échoué.* »

Aujourd'hui encore, Thesiger semble ailleurs. Il n'a jamais rien attendu du monde moderne. « *Les possessions matérielles n'ajoutent rien à notre vie et nous encombrant. De quoi avons-nous finalement besoin ? De ce que l'on peut emporter avec soi.* » Pour dire son désert, il évoque une de ses aventures en Arabie : « *Nous étions quatre à avancer depuis un mois avec des ressources très modestes – peu d'eau et encore moins de nourriture. L'un de nous a eu la chance de tuer un lièvre. Nous discutâmes longtemps de la manière dont il fallait l'accommoder. Finalement, nous avons trouvé un puits et nous l'avons préparé. Ce fut long et nous l'impatience allait croissant. Soudain, au moment de s'attaquer au lièvre, nous avons vu surgir quatre Bédouins. Nous les avons accueillis, nous leur avons offert du café et des dattes. Et comme ils n'avaient pas mangé de viande depuis plusieurs mois, le lièvre leur fut donné. Nous n'en avons pas mangé un seul morceau. Pour mes compagnons, c'était normal puisque les nouveaux arrivants étaient nos hôtes.* » Le vieil homme ajoute : « *Plus la vie est dure, plus la qualité des gens est grande.* »

William Eggleston, photographe

« *J'étais seul à croire que l'art pouvait tourner le dos au noir et blanc* »

LA PRÉSENCE du photographe américain William Eggleston dans l'exposition « *Le Désert* » est un événement. A soixante et un ans, ce dandy réservé est l'un des premiers à avoir montré, au début des années 60, une autre Amérique, mélancolique et ennuyeuse, banale et étrange, péri-urbaine, en couleurs, animée par des objets de consommation proches de ceux de la culture pop. Pour la Fondation Cartier, il a photographié les traces des déserts de Californie, de l'Arizona et de l'Utah. A Paris, il reçoit en costume dépareillé, cravate bleue, pantalon de toile, grosses chaussures en cuir et lunettes carrées. Eggleston parle peu, laisse filer de longues secondes entre deux phrases d'une voix rauque, entre deux cigarettes.

« *Comment avez-vous réagi quand, en 1981, John Szarkowski, directeur du département photographique du Musée d'art moderne de New York, vous a qualifié d'inventeur de la photographie en couleur ?*

– Je n'étais pas surpris. J'ai adopté la couleur au milieu des années 60, à une époque où le procédé était utilisé uniquement dans la publicité et dans la photo familiale. Pour les artistes photographes, bons ou mauvais, le noir et blanc était la règle. Tous mes amis de l'époque, Diane Arbus, Winogrand, Friedlan-

der, Robert Frank, faisaient du noir et blanc. J'étais seul. Il y a de l'humour mais pas seulement dans la formule de Szarkowski.

– *Pourquoi la couleur quand on sait votre admiration pour Cartier-Bresson ?*

– C'était il y a longtemps... Cartier-Bresson était un des rares à utiliser la totalité du cadre. J'ai ensuite compris combien il était influencé par la composition picturale. A cette époque les photographes d'art faisaient essentiellement du paysage avec des figures très formelles. Cartier-Bresson a montré qu'on pouvait réaliser des photos plus libres, que n'importe quoi pouvait être photographié. Alors pourquoi la couleur ? Je voyais autour de moi toutes ces photos très petites et colorées, prises par des amateurs. Ces images de familles pouvaient-elles devenir de véritables photographies ? J'ai essayé. J'étais content des premiers résultats et j'ai compris que c'était possible.

– *Transformer une pratique populaire en œuvre d'art a-t-il choqué ?*

– Absolument. C'était tellement nouveau... J'étais seul à croire que l'art pouvait tourner le dos au noir et blanc. Un tout petit nombre de spécialistes, les meilleurs, a compris cette évidence.

– *Outre la couleur, vous avez transformé des objets anodins en emblèmes de la*

consommation, au même moment que les artistes du Pop Art. Y voyez-vous des correspondances ?

– J'ai probablement été influencé, mais ce n'était pas conscient, de la même façon qu'il y a un climat surréaliste inconscient dans mes images. Le Pop Art est un mouvement très bon mais plus pictural que photographique. Moi, j'étais concentré sur la volonté de faire quelque chose de nouveau. Je n'avais pas d'alternative.

« Ces fragments isolés, je ne sais pas pourquoi je les retiens. Ils sont là. Ils existent. Parfois ils viennent à la vie, comme cette valise que j'expose à la Fondation Cartier, parfois non. Ces objets, c'est la vie d'aujourd'hui, certains peuvent sembler triviaux mais peuvent aussi se transformer, au moyen de la photographie, en quelque chose de puissant et de très beau. Je photographie pour montrer la vie aujourd'hui et aussi pour voir si c'est possible. Mes images sont documentaires car l'art au fond est toujours un document même si je ne les vois pas comme des documents. Je pense surtout que mes images sont faciles à reconnaître parce que ce sont les miennes.

– *Vous montrez un désert qui n'est pas désertique mais « peuplé » d'objets abandonnés, de traces urbaines...*

– Je le montre comme n'importe quel endroit mais en essayant de faire qu'il soit lui-même, qu'il soit bien là. C'est important de le traiter comme une rue de Paris même si je ne considère pas Paris comme un désert. Il se trouve que dans ces photos, c'est un désert. Je ne voulais pas montrer un paysage classique, dramatique ou religieux parce qu'il n'existe pas. J'ai pris cent photos. Dix-huit sont exposées mais les quatre-vingts autres sont aussi très bien. Sauf exception, mes photos sont toutes égales.

– *Vous êtes beaucoup copié – la couleur, l'objet anonyme, les traces dans le paysage – par des photographes qui proposent des formats plus grands que les vôtres et qui leur font tenir un discours social.*

– Oui, je vois des choses similaires. Mais il n'existe pas de club des photographes qui prennent tous la même photo. En fait je ne regarde pas les autres. La taille de mes formats me suffit. Enfin, les discours sur les images, sans me déranger, ne mènent nulle part. Mes photos parlent de la photographie. Le plus important est qu'une image fonctionne en tant que photographie. Mais personne ne sait vraiment ce qui la fait fonctionner... »

Propos recueillis par Michel Guerrin

Emmanuel de Roux

Trente-cinq artistes à l'épreuve de l'immensité

LE DÉSERTE, Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, bd Raspail, Paris 14^e. M^o Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. Du mardi au dimanche, de 12 heures à 20 heures. 30 F et 20 F. Jusqu'au 5 novembre. Catalogue, éd. Fondation Cartier/Actes Sud, 236 p., 159 photos, 270 F (41,16 €).

C'est toujours un plaisir visuel, lorsque l'été pointe, d'aller à la Fondation Cartier pour découvrir l'exposition de saison. Les thèmes retenus sont souvent ludiques, spectaculaires, suffisamment ouverts pour faire cohabiter l'ancien et le contemporain, l'art appliqué et l'art tout court, pour faire entrechoquer la photo et la vidéo, la peinture et la bande-dessinée. Cette année, voici le désert. Sujet vaste qui appelle le silence ou l'ascèse ; motif dangereusement répétitif. Pour éviter les écueils, Hervé Chandès a dégagé, outre quelques pièces historiques, deux axes op-

posés : un ensemble de photos du XIX^e siècle ; et le résultat de dix commandes passées à des artistes. Au milieu, comme fédérateur, un merveilleux parrain : Wilfred Thesiger.

L'accrochage de la partie du XIX^e siècle, qui sera remanié durant l'exposition en raison de la fragilité des épreuves, permet de retrouver Maxime Du Camp, Félix Teynard, Greene ou les drapés inquiétants de Clérambault, mais aussi les autochromes de Jules Gervais-Courtellemont ou les visions lyriques d'Emile Fréchon, vers 1895. Ce sont les commandes qui surprennent. Par leur ampleur d'abord : dix commandes, de 120 000 francs chacune, qui ont permis d'envoyer Beat Streuli en Australie, Balthasar Burckhard en Namibie, Titouan Lamazou dans le Sahara et Lee Friedlander dans le désert de Libye. Mais aussi à Raymond Depardon de construire un film sensible à partir de ses photos et de raconter son expérience du désert.

Ou de voir le remarquable film d'Andrei Ujica réalisé à partir du tournage de *l'Évangile selon Matthieu*, de Pasolini.

TROIS VISIONS DIFFÉRENTES

Ce sentiment du désert ouvre trois voies différentes. Il y a ceux qui explorent un monde inconnu (Du Camp) et ceux qui le rêvent (Titouan Lamazou). Ceux qui entretiennent l'icône d'une terre immaculée et monumentale (Burckhard) et ceux qui y voient une conquête délabrée de l'homme (Eggleston). Mais il y a surtout ceux qui s'immergent dans ces immensités pour se remettre en cause totalement, et ceux qui tiennent le motif à distance pour le modeler. Ce dernier clivage est au cœur du film d'Ujica, qui montre Pasolini en repérages dans le désert de Judée. « *Ce fut une déception sur le plan pratique et un grand choc sur le plan esthétique*, dit le cinéaste. *L'esthétique du désert rejoint la spiritualité.* »

Le désert – ou son double, la mer – est aussi un lieu où l'on entre en retraite pour se retrouver, se libérer du poids du monde. Le désert comme une preuve et une épreuve : on sent ce sentiment chez Depardon, chez Thesiger, mais aussi dans les dessins minimalistes du père de Foucauld. Bill Viola l'utilise, lui, comme une sorte de filtre dans sa vidéo *Chott el-Djerid, A Portrait in Light and Heat* (1979), captant, comme dans un rêve, les êtres et les choses qui, dans l'extrême Sud tunisien, semblent se dissoudre. Beat Streuli restitue le désert australien, saturé d'images. Avec un principe qui a fait son succès – la projection d'images géantes au mur, en fondus enchaînés –, Streuli montre un désert habité, mouvant au gré de la lumière, des nuages blancs, des personnages fantomatiques et de la poussière ocre. Une petite merveille.

M. G. et E. de R.

smalto
la différence

S O L D E S
remises de 30 à 50%

10h - 19h
Homme : 44, rue François 1er (8^e)
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16^e)

James Carter sur la voie de l'accomplissement

Le jeune saxophoniste américain cajolé par les tenants de l'avant-garde et par ceux de la tradition ouvrira le festival Jazz à Vienne

NEW YORK

de notre envoyé spécial

Dans un de ses accès d'irrationalité, le monde du jazz, musiciens, critiques et public dans une quasi-unanimité, avait voulu voir, au début des années 90, en James Carter, le « sauveur » et le « futur » du jazz. Le jeune saxophoniste né le 3 janvier 1969 à Detroit a du talent, beaucoup, il étonne par sa maîtrise musicale de l'ensemble de la famille des saxophones, clarinettes et flûtes. Et le voilà, en quelques mois, avec un premier album de fait assez époustoufflant, *J.C. on the Set* (Diw) nouveau Christ et nouveau Coltrane, cajolé par les tenants de l'avant-garde et par ceux de la tradition, dans un rôle qui le dépasse vite. Le retour de bâton est tout aussi irrationnel, et l'excès d'enthousiasme laisse place à des moues dubitatives ; la crucifixion n'est pas loin.

Aujourd'hui, James Carter revoit cette période de manière un peu floue. Du bout des lèvres, il admet que sa réputation de casse-pieds un peu hautain était en partie justifiée – « jeune, courtois et comparé aux maîtres, c'est difficile... » –, qu'il a appris depuis à regarder la vie, les enfants qui grandissent, le temps qui passe lentement. A un moment, il a pris conscience que trop de concerts et la pression du succès l'amenaient à se précipiter « dans le mur ».

Arrivé à New York en novembre 1990, James Carter vit aux portes du quartier de Harlem. C'est là, dans un boui-boui asiatique connu des musiciens, qu'il préfère donner ses rendez-vous plutôt que de se retrouver dans l'atmosphère impersonnelle d'un salon d'hôtel. Sur scène, James Carter est toujours tiré à quatre épingles, mieux même, à la pointe de la mode masculine. Pour son plaisir et son confort, pour le public aussi, dont il sait qu'il est là aussi pour le spectacle. On l'a connu tendu, méfiant, le voilà souriant, tranquille, humain.

DJANGO ET HENDRIX

Cinq disques en leader, deux à paraître fin juin – l'un qui va voir du côté du répertoire de Django Reinhardt, l'autre qui rappelle que James Carter est un enfant de Jimi Hendrix et du funk –, des collaborations variées témoignent de la volonté de James Carter d'être le dépositaire d'un héritage – celui d'une musique, le jazz, et d'un peuple, les descendants des esclaves noirs – et en même temps de se trouver, avec ses doutes et ses certitudes. « Si je me contentais d'essayer de rejouer un solo de Charlie Parker ou John Coltrane, ce ne serait ni me rendre service, ni rendre grâce à ces artistes. Toute la difficulté pour moi est de clamer d'où vient cette

musique et en même temps de dire : voilà ce que je suis. » Chaque phrase est ponctuée d'un « you know », l'équivalent de « tu vois ». Le ton n'est pas à la question mais bien à l'affirmation. Affirmer est bien l'une des caractéristiques de James Carter musicien. Lorsqu'il joue, le cliquement des yeux, le moindre geste est en relation avec l'expression musicale. Il truffe ses solos d'allers et retours du grave à l'aigu, d'intervalles harmoniques imprévus, d'éclats inattendus, déferlement de notes soudain suspendu. Il a pu parfois y perdre le chemin de la mélodie.

Ce qu'il est dorénavant, un musicien de jazz sur la voie de son accomplissement, avide d'expériences – il a tourné avec l'artiste lyrique Kathleen Battle – pour apprendre toujours plus, ne pas se satisfaire de ce qui a été fait et avancer vers l'expression la plus sincère possible, James Carter dit souvent le devoir à Donald Washington, saxophoniste de Detroit. Il lui apprend Coleman Hawkins, Lester Young, Parker, Coltrane, Albert Ayler. Surtout, il lui répète que « la musique et la vie ne sont pas deux choses séparées ». « Lester Bowie disait aussi que le jazz est ce que vous en faites », ajoute Carter, et pour Mingus c'était l'art du moment. Ce sont ces mots-là qui me conduisent. Je pense qu'il est primordial de savoir



MEPHISTO

« Toute la difficulté pour moi est de clamer d'où vient cette musique et en même temps de dire voilà ce que je suis. »

dans quelles circonstances cette musique a été jouée, comment, par qui. Dans la société américaine, le jazz ne représente pas grand-chose. Il y a des gens qui savent que cela fait partie du patrimoine, mais j'insiste toujours sur le fait que c'est un art bien vivant, qui est encore l'expression d'un combat, d'une protestation, d'une revendication. Et en même temps il y a

une notion de célébration, un message envoyé à tous et à toutes.»

Sylvain Siclier

★ Concerts : Jazz à Vienne (Isère), le 30 juin (tél. : 04-74-85-00-05), et à La Villette Jazz Festival, le 7 juillet (tél. : 01-40-03-75-75). Disques : *Layin'in in the Cut* et *Chasin'the Gipsy* (Atlantic/WEA).

Les passeurs musicaux de l'abbaye de Royaumont

AU DÉBUT des années 90, la Fondation Royaumont, installée dans les murs de l'abbaye à Asnières-sur-Oise (Val-d'Oise), avait souhaité rapprocher le répertoire occidental savant et les musiques de tradition orale. Simha Arom, directeur du département ethnomusicologie du Laboratoire d'études des civilisations orales (Lacito) au CNRS, avait été alors convié, en plein essor des musiques du monde, à présenter concerts et conférences sur les polyphonies vocales, notamment pygmées. Depuis, Francis Maréchal, directeur général de la Fondation Royaumont, a mis en place le département des musiques orales et improvisées, que dirige Frédéric Deval. « Il était étonnant que ce lieu magnifique qu'est l'abbaye de Royaumont, dit ce dernier, ait pu ignorer le continent des musiques orales. La fondation a donc opéré un déplacement, et s'est affranchie, sans y renoncer bien sûr, du grand patrimoine écrit et du baroque, incarné par Marcel Pérès. » L'Année du Maroc, en 1999, a servi de banc d'essai, mariant notamment des musiciens de la tradition marocaine à l'ensemble

de Marcel Pérès. La programmation de l'an 2000 allie l'Ensemble Dobrogea, des musiciens roumains du delta du Danube, à Jean-Marc Padovani, compositeur et jazzman à qui l'on doit déjà des essais de croisements musicaux avec la chanteuse de flamenco Carmen Linares, ou encore avec des musiciens khmers – « donc, ajoute Frédéric Deval, le

type même du musicien passeur que nous recherchons ». Royaumont offre aux musiciens des résidences d'artistes, double les concerts de réflexions théoriques. Un colloque intitulé « Musiques orales et migrations musicales, questions esthétiques », s'est tenu les 22, 23 et 24 juin, réunissant ethnomusicologues réputés (Jean Durning, Christian Poché, Jean Molino, Speranta Radulescu, Vincent Dehoux), des musiciens (Keyvan Chemirami, José Evangelista, Ahmed Essayad, Bojan Z.), des patrons de compagnies phonographiques (Patrick Zelnick de Naïve, Gilbert Castro de Mélodie/Celuloïd).

MIGRATIONS ET MÉTISSAGES

« L'oralité est multiple, a souligné Jean Molino, professeur honoraire à l'université de Lausanne. Les ethnomusicologues se sont souvent intéressés à des milieux où il n'y a aucun contact avec l'écrit, or, en Chine, en Europe, dans les pays arabes, la cohabitation entre l'écrit et l'oral est constante. Des oralités savantes côtoient des oralités populaires, les unes nourrissant les autres. » Pas de cultures, pas de musiques qui ne soient mélangées. La diffusion de ces musiques traditionnelles hors de leur communauté d'origine a souvent suivi un ensemble d'éléments porteurs – les valeurs spirituelles et religieuses par exemple en ce qui concerne la musique indienne. Mais, en l'an 2000, le rythme des migrations et des mou-

vements de métissage s'est considérablement accéléré.

« Les musiques du monde, ajoute Jean Molino, sont, comme le jazz, un coin capital enfoncé entre les musiques populaires, qui travaillent davantage le corps et l'affect, et la musique classique occidentale », leurs modes de consommation ont changé, les conditions de leur production également. Né en France, le joueur de zarb iranien Keyvan Chemirami, fils d'un maître de musique persane, revendique ainsi « le droit de faire du cent pour cent Chemirami, plutôt que

de faire du purisme persan ». Si les chemins de l'émigration l'ont peut-être coupé de la fonction communautaire de la musique, ils l'ont aussi protégé : « Téhéran est une mégalopole de dix millions d'habitants, désormais bien éloignée du cadre de la rose et du rossignol de la poésie persane, a expliqué l'ethnomusicologue Jean Durning, qui étudie actuellement les musiques nomades d'Asie centrale. En vivant auprès de son père et maître dans un cadre bucolique en France, il a eu la chance d'avoir une éducation musicale traditionnelle. » Les mu-

siques orales et improvisées ont-elles un avenir ? Plus que jamais, répond Jean Molino, « la musique contemporaine, populaire et savante, jouée sur des ordinateurs, devient de plus en plus orale ». Aucune rave n'est cependant prévue dans le parc de l'abbaye pour le moment.

Véronique Mortaigne

★ Cycle musiques orales et improvisées à l'abbaye de Royaumont (95), jusqu'au 9 juillet. Tél. : 01-34-68-05-50. De 70 F à 180 F.

Polémique autour des murs peints de la Ville de Paris

IL Y A DES BELGES obstinés. Celui-là se nomme Pierre Weinstadt. Il est juriste et a élu domicile dans le 2^e arrondissement de Paris. Il est indirectement à l'origine d'une question que Pierre Schapira, conseiller de Paris et vice-président du groupe socialiste, devait poser à Jean Tiberi le 26 juin. Elle concerne l'œuvre que la mairie a commandée à Corneille, né en 1922, membre fondateur du groupe Cobra : un mur de 660 m², place Goldoni. La question de Pierre Schapira tient en quatre points : le choix de l'artiste n'a pas donné lieu à une mise en concurrence ; aucune concertation n'a eu lieu avec les riverains ; la palette de Corneille – rouge et noir – s'accommode mal de la « discrétion et de l'harmonie » réclamées dans une note de présentation du projet 2000, dont fait partie cette commande ; enfin, le peintre précédant a été averti par la presse que son œuvre allait disparaître au profit d'une autre.

Résidant face au mur en question, M. Weinstadt, en bon juriste, s'est étonné et a mené une

véritable enquête. Oui, la Mairie de Paris a fait recouvrir le mur peint en 1987 par Jacques Bertin, lequel n'est pas content : « Personne n'a pris la peine de me notifier officiellement cette décision. J'ai une petite fille de cinq ans, à qui j'aurais aimé montrer ce travail. Ils l'ont détruit, et je ne vais pas laisser passer ça. » Comme Bertin est protégé par la loi de 1957, qui pose le droit moral de l'artiste sur son œuvre, la mairie est mal partie.

« UN EFFET D'EXCITATION SUR LES ENFANTS »

Non, les riverains n'ont pas été consultés, ou plutôt ils ne l'ont été qu'une fois le programme choisi : la directrice de l'école maternelle située juste en face a même écrit à Corneille. Sa lettre est élogieuse : elle apprécie les animaux qu'il veut représenter, mais les couleurs lui paraissent trop sombres « puisqu'il s'agit de noir pour le tiers du mur, et de rouge primaire vif pour la plus grande partie du reste... », ce qui provoquera une baisse de luminosité dans les salles de classe, et « un effet d'excitation sur les enfants ». 400 mètres

carrés de rouge, à 12 mètres de ses fenêtres, on la comprend.

Enfin, il n'y a pas eu de mise en concurrence des artistes. Une note de la direction de l'aménagement urbain (DAU) de la Mairie de Paris rappelle que les artistes qui ont « acquis une renommée nationale, voire internationale, peuvent se voir confier l'élaboration d'un projet sans être mis en concurrence ». Selon cette règle, alors, Buraglio, Pincemin, Rousse, Varini, Verjux, Alberola, Télémaque ou Tania Mourad n'entrent pas dans cette catégorie : ils ont, eux, été mis en concurrence. Corneille, Combas, Alechinsky et Blais doivent être mieux connus puisque, pour des murs situés respectivement dans les 2^e, 3^e, 5^e et 13^e arrondissements, ils ont bénéficié d'une commande directe. Pourtant, une note signée du directeur de la DAU, en janvier 1999, donnait pour objectif cinq ou six artistes par site. Elle n'a visiblement pas été bien lue.

Harry Bellet

CALVITIE

allez droit au but, choisissez une référence dans le monde de l'esthétique : c'est votre sécurité !



Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, la Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées, autorisée par le Ministère de la Santé, vous assure d'une sécurité maximale et des prix calculés au plus juste. L'ultra microgreffe, une nouvelle technique brevetée Omnigraft vous apportera un résultat parfait et naturel en total confiance.

Le choix de la compétence.

Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00



Clinique du Rond-Point des Champs-Élysées

AUTORISÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

Goûtez à tous les livres de l'été.



Tous les livres de l'été, guides de voyage, cahiers de vacances.

www.chapitre.com
fax : 01 55 33 60 61
3615 Alir (2,23f/min)

chapitre.com
LIBRAIRE SUR INTERNET

Une grande voix de la soul !

Wilson Pickett
le 30 juin à 20h30
à la Grande Halle

Avec en 2^e partie de soirée :

- > Gianluigi Trovesi & Gianni Coscia
- > L'Orchestre National de Jazz invite Jeanne Lee
- > Nils Petter Molvaër
- > La Campagne des Musiques à Ouïr

Forfait soirée : 150F (€22,87)

dans le cadre du
VILLETTE JAZZ FESTIVAL

Parc et Grande Halle / Cité de la Musique

Résa : 01 40 03 75 75 et 01 44 84 44 84

Métro Porte de Pantin

Contre l'aseptisation du monde, Jan Fabre brandit le sexe, le sang et la douleur

Le metteur en scène et plasticien flamand pour la première fois à l'affiche de Montpellier Danse

La beauté de la nouvelle pièce de Jan Fabre – *As long as the world needs a warrior's soul* (« Je reviendrai aussi souvent que le monde aura be-

soin d'une âme guerrière ») – est celle de l'excès, de la liberté sauvage avec laquelle l'artiste flamand prend le théâtre à la gorge pour le rendre

à sa cruauté primitive. *As long as...* fait jaillir miraculeusement le sens même de la vie, un chaos que chacun tente de maîtriser.

AS LONG AS THE WORLD NEEDS A WARRIOR'S SOUL. Jan Fabre (mise en scène). Expos au Carré Sainte-Anne, jusqu'au 3 septembre ; jardin de la DRAC, jusqu'au 7 juillet. Montpellier Danse, hôtel d'Assas, 6, rue Vieille-Aiguillière, 34000 Montpellier. Jusqu'au 9 juillet. Prochains spectacles de Jan Fabre : Solos pour Wim Vandekeybus (26 juin), Els Deceukelier (30 juin et 1^{er} juillet), Renée Copraij (7 et 8 juillet). Tél. : 04-67-83-60-06. De 50 F à 200 F.

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

Beurre, farine, œufs, chantilly, ketchup... Voici quelques-uns des ingrédients d'*As long as the world needs a warrior's soul* (« Je reviendrai aussi longtemps que le monde aura besoin d'une âme guerrière »), la nouvelle pièce du metteur en scène et plasticien Jan Fabre, à l'affiche pour la première fois en vingt ans, du festival Montpellier Danse. Servi avec un rock exécuté par quatre musiciens amateurs, cet attentat à la pro-

preté dévaste la scène où les dix danseurs et musiciens s'accrochent parfois des quatre fers pour ne pas dérapier. Ces « guerriers de la beauté », comme les a surnommés Jan Fabre, méritent leur titre. Quant à la beauté, elle est celle de l'excès, de la liberté sauvage avec laquelle l'artiste flamand prend le théâtre à la gorge pour le rendre à sa cruauté primitive. Rituel orgiaque, *As long as the world needs a warrior's soul* fait jaillir miraculeusement le sens même de la vie, celui d'un chaos que chacun s'essaie à maîtriser.

Le scénario de base est emprunté à un texte de Dario Fo, *Moi, Ulrike, je crie*, écrit à partir des journaux intimes de la journaliste allemande Ulrike Meinhof, membre de la Fraction armée rouge. Jan Fabre omet de citer son nom, conférant à cette histoire individuelle tragique une portée universelle de révolte. D'où une armée de « Barbie » et de « Ken » s'ébattant sur le plateau dans le décor saisissant d'une fabrique de poupées. A l'exception de quelques répliques un peu simplistes, Jan Fabre brutalise ce qui pourrait n'être qu'un sujet de société, pour l'emporter au

triple galop jusqu'au sommet de ses fantasmes. Contre l'aseptisation du monde, il brandit le sexe, le sang, la douleur, fait hurler l'animal en nous, pendant que Léo Ferré gueule : « *Je suis un chien !* » *As long as the world needs a warrior's soul* est un spectacle au poing levé, rougi de ketchup comme la sage-femme en train de procéder à un accouchement.

Rien de moins que quatre naissances en deux heures dix de spectacle, dont deux sidèrent le public – certaines spectatrices quittent la salle –, par leur crudité magnifique : une Barbie met au monde un homme tandis qu'une femme à genoux casse un œuf sur une poupée qu'elle fait semblant d'expulser. Naissances insensées, fruits d'accouplements bizarres, tout ici échappe à la norme, à la normalité.

CLONAGE, MANIPULATIONS

Le clonage, les manipulations génétiques obsèdent Jan Fabre. Jouisant de la débauche, le metteur en scène cadre ses visions, aussi grotesques soient-elles, pour les inscrire dans une logique dont l'irrationnel n'est jamais absurde. S'il exacerbe la

réalité, flirte avec le monstrueux, il ne cède pas à l'insupportable. En jouant avec les limites de l'extrême, il suggère sans rien montrer. Une menace plane, le danger rôde. Le pire naît dans l'esprit du spectateur.

Ainsi les deux installations plastiques qu'il présente à Montpellier. Au Carré Sainte-Anne, l'exposition « Hortus conclusus » (le havre de paix ou jardin clos) montre quelques-unes des fameuses sculptures en coléoptères (vraies bestioles cousues une par une sur des armatures en métal) qui ont fait la réputation mondiale de Jan Fabre. Robes longues suspendues, ces armures, scarabées verts ou capricornes dorés d'une beauté envoûtante, ressemblent à des chrysalides. Elles sont aussi des coquilles vides, cerceaux de corps déjà digérés. Dans le jardin de la DRAC, ce sont 190 croix bleues portant chacune le nom d'un insecte qui sont plantées dans un fouillis de bambous. Tout est calme, tout est néant. Cette installation s'intitule *Tombeau de l'ordinateur inconnu*.

Rosita Boisseau

Rouen ravive les « Opéras-minute » de Darius Milhaud

L'HOMME ET SON DÉSIR, L'ENLÈVEMENT D'EUROPE, L'ABANDON D'ARIANE, LA DÉLIVRANCE DE THÉSÉE, de Darius Milhaud. Solistes, Orchestre et chœur Léonard de Vinci, Oswald Sallaberger (direction), Daniel Mayar (mise en scène et scénographie), Théâtre des Arts, Opéra de Rouen, le 23 juin.

ROUEN

de notre envoyée spéciale

On en avait beaucoup voulu à Laurent Langlois, directeur du Théâtre des Arts, de son spectacle inaugural, il y un an et demi, une benne d'ordures déposée sur *Didon et Enée* de Henry Purcell. Traumaté à la fin du spectacle, on le lui avait dit, puis on l'avait écrit (*Le Monde* du 1^{er} mars 1999), lui reprochant de vouloir à tout prix être « moderne », ce qui est en général la dernière qualité de ceux qui invoquent ce vocable. On a oublié cette *Didon* ridicule et, d'ailleurs, peut-on en vouloir vraiment à quelqu'un qui prend des risques, invite des artistes à faire leur première mise en scène, comme c'est le cas pour ce spectacle de fin de

saison, consacré aux irrésistibles et rarissimes « Opéras-minute » (1927-1928) de Darius Milhaud ?

Pour le prix magique de 98 francs par mois, les rouennais peuvent venir ad libitum au concert et au spectacle, sans restriction aucune. Qui dit mieux ?

Daniel Mayar, qui est plasticien de formation, a réussi un joli travail. Il sera meilleur encore quand, à l'instar de Roland Barthes un soir de lassitude, il lui sera devenu « indifférent d'être moderne ». Alors il se passera de ces films projetés qui sont la tarte à la crème des scènes d'aujourd'hui, de ces faux sous-titres un peu amusants, pas trop, sorte de traduction-trahison en langage des banlieues d'un trop long prologue dans le silence. Tous ces artifices l'ont hélas diverti d'un travail plus rebutant mais indispensable : l'articulation du texte de Henri Hoppenot, dont on ne percevait que quelques bribes, lorsqu'il n'était carrément pas massacré par un ténor anglais à l'aise en scène mais insuffisant vocalement.

Dans *L'Homme et son désir* (1921), un « drame plastique » sur un argument de Paul Claudel,

Mayar a assemblé une troupe de *capoeira* brésilienne (une fille et sept garçons) dont la beauté physique et l'agilité dans ces figures de lutte feinte et de danse sont proprement ahurissantes. Une magnifique trapéziste exécutée des figures au-dessus d'eux, de vastes arbres figurés et phalliques sont le contrepoint visuel d'une partition d'une fraîcheur et d'une inventivité merveilleuses (extraordinaires polyrythmies des percussions).

Les « Opéras-minute » sont moins « sauvages ». Mais derrière l'exotisme intemporel fourni par les épisodes mythologiques, ils sont d'une existence sonore et polyphonique aussi savoureuse, concentrés d'opéra formellement supérieurs : du meilleur Milhaud. Si les solistes n'étaient pas tous parfaits, loin de là, on aura aimé la vivacité de la direction d'Oswald Sallaberger et l'engagement général. Et, somme toute, malgré ses défauts, le travail du metteur en scène est certainement dans l'esprit de cette avant-garde des années 20, ce qui est l'essentiel.

Renaud Machart

L'éternel retour de King Crimson, monarque avant-gardiste du rock

KING CRIMSON à l'Olympia, Paris. Dimanche 25 juin.

Depuis trente ans, King Crimson souffre d'une injustice. Ce groupe à géométrie variable incarnerait l'horrible rock progressif, aussi virtuose qu'emphatique, dont la vague punk nous débarrassa à la fin des années 70. A cette méprise, deux raisons : King Crimson est apparu en 1969 avec son seul succès grand public, l'album *In The Court of The Crimson King*, qui, avec son mélange de futurisme et de médiévalisme,

ouvrit de fait la voie au « prog-rock » ; plusieurs musiciens de formations de ce courant, Emerson, Lake & Palmer, Yes, ou Foreigner, ont été membres de King Crimson. Or, s'il existe depuis ces temps reculés un groupe en activité encore humble et aventureux, c'est bien celui du démiurge anglais Robert Fripp.

Sur la scène de l'Olympia, dimanche 25 juin, un petit homme aux fines lunettes rondes peaufine les réglages d'une guitare dans l'indifférence générale. Quelques minutes plus tard, les lumières

s'éteignent et le même personnage réapparaît, ovationné par le public. Robert Fripp s'installe sur un tabouret abrité derrière un mur d'enceintes. Le monarque bienveillant s'efface pour mieux adouber ses vassaux, trois rescapés du « double trio » qu'il avait imaginé lors de la dernière tournée de King Crimson en 1995 : Adrian Belew, guitariste de David Bowie, heureux de s'emparer du micro et de s'improviser leader ; Trey Gunn, à la guitare Warr (une douze-cordes combinant basse et guitare), brillant élève de Fripp à l'école qu'il a fondée en Virginie ;

Pat Mastelotto, à la batterie, dont les surprenantes polyrythmies seront malheureusement lestées par une main souvent lourde. *Into the Fryng Pan*, fantaisie néo-psychédélique extraite du dernier album de King Crimson, *The ConstruKction of Light* (son douzième album studio), révèle aussitôt les limites vocales de Belew, mais assure surtout la continuité du son de King Crimson à travers les âges et les innombrables changements d'équipes que ce laboratoire a connus : des arpegges cristallins, d'une beauté inouïe, brutalement interrompus par des bouffées de violence sonore, jusqu'au terrorisme ; une musique définitivement inclassable, à la croisée du hard-rock, du free-jazz, donc de l'Afrique, et de l'avant-garde atonale, via Bela Bartok, idole de Fripp.

Loin d'être un dinosaure épuisé et passéiste, King Crimson est un organisme toujours vivant en 2000, qui refuse de céder à la nostalgie et ne joue pratiquement que ses titres des années 90. Le dernier album, synthèse des différentes incarnations qu'a connues le groupe, est défendu en priorité, à travers les labyrinthes subtils de *The ConstruKction of Light* ou le blues mutant de *ProzaKc Blues*. Le public, surtout masculin et quadragénaire, apprécie ce choix de modernité. Attentif et retenu pendant près de deux heures, il explosera pourtant aux rappels : une version festive de *Three of a Perfect Pair* par Belew, seul à la guitare acoustique, et, en finale, une reprise abrasive de *Heroes*. Le cérébral King Crimson s'offre une récréation rock'n'roll avec le tube de David Bowie, qui permet enfin d'entendre Fripp rejouer la célèbre partie de guitare qu'il avait créée.

Mandelstam – notamment sa lettre à Ionov, où il raille le « travail de masse » qui tend à « corriger » les traductions décadentes des classiques anciens – Hemlebe a su retenir des éclats vifs et tranchants ou la théorie poétique s'incarne. Cela permet aux deux acteurs, Gabriella de Pascalis et Jérôme Derre, saisissant d'autorité et de fièvre contenue, de donner à entendre une quête de sens où le son le dispute à l'image. Rythme essentiel où l'orage qui menace sans cesse dans le verbe dantesque est le symbole d'une énergie et d'une vitalité... « volcaniques ».

Après *Voyage dans le chaos* (1997), montage de textes du mouvement russe des années 20 Obériou, et plus récemment l'adaptation en mélodrame (*Le Gars*, 2000) du poème de Marina Tsvetaeva, *Molodiets*, Hemlebe continue sa réappropriation d'une poésie ardente et occultée. En musicien, puisqu'il restitue la mesure du poète, seule métrique de Mandelstam.

Philippe-Jean Catinchi

SORTIR

JOUY-EN-JOSAS (94)

Les Environnementales Centre d'information de la chambre d'agriculture de Paris pour les techniques environnementales, paysagères, horticoles, etc., Tecomah est installé dans un magnifique parc paysager à Jouy-en-Josas (Yvelines). Ces 115 hectares qui courent le long de la Bièvre ont été aménagés dès le XVIII^e siècle en jardin de style anglais. Au XIX^e siècle, de nombreuses espèces botaniques, notamment de superbes variétés de rhododendrons, ont contribué à son enrichissement. Aujourd'hui, malgré les affres de la tempête du 26 décembre dernier, il continue d'abriter des essences remarquables (cèdres, sequoias, etc.). Fermé d'ordinaire aux visiteurs, il est exceptionnellement ouvert jusqu'au 2 juillet pour *Les*

Environnementales, exposition de land art (interventions artistiques sur paysage souvent éphémères, comme ont pu l'être les emballages de Christo). Six maîtres européens (1) y présentent chacun une œuvre réalisée avec des élèves de l'établissement. Mêlant au végétal matériaux divers et objets détournés de leur fonction, elles donnent une vision poétique (*Les Joueurs de flûte*, d'Erik Samakh), humoristique (*Le Poncif habitable*, de Denis Pandrauel) ou dramatique (*Le Jardin de guerre*, de Miguel Egaña). *Parc paysager de Tecomah, chemin de l'Orme-Rond, Jouy-en-Josas. Tél. : 01-39-67-12-00. Du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures. Samedi et dimanche, de 13 heures à 17 heures. Jusqu'au 2 juillet. Entrée libre.*

GUIDE

REPRISES

Easy Rider de Dennis Hopper, avec Peter Fonda, Dennis Hopper, Jack Nicholson. Américain, 1968 (1 h 30). VO : Action Ecoles, dolby, 5^e (01-43-29-79-89). **Engrenages** de David Mamet, avec Lindsay Grouse, Joe Mantegna. Américain, 1987 (1 h 52). VO : *Reflète Médicis, salle Louis-Jouvet, dolby, 5^e (01-43-54-42-34) ; Le Balzac, dolby, 8^e (01-45-61-10-60) ; MK2 Quai-de-Seine, dolby, 19^e (+). **Panique à Needle Park (*)** de Jerry Schatzberg, avec Al Pacino, Kitty Winn. Américain, 1971, copie neuve (1 h 50). VO : *Grand Action, 5^e (01-43-29-44-40) ; La Bastille, 11^e (01-43-07-48-60).* **Le Rock du bagne** de Richard Thorpe, avec Elvis Presley, Judy Tyler. Américain, 1957, noir et blanc, copie neuve (1 h 35). VO : *Le Quartier latin, 5^e (01-43-26-84-65) ; Mac-Mahon, 17^e (01-43-80-24-81).* (*) Films interdits aux moins de 12 ans.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche. **La Matière Antigone** d'après Henry Bauchau, mise en scène de Jean-Paul Wenzel, avec Dan Artus, Schéhérazade Bouras, Xavier Deranlot, Michel Durantin, Guillaume Fontannaz, Vincent Furic, Gaëlle Heraut, Sandrine Jacquemont, Atsama Lafosse, Anthony Le Foll, Bénédicte Le Lamer, Sophie Lucarotti, Alice Millet-Dussin, Ingrid Molinier, Benjamin Monnier, Eric Pingault, Hakim Romatif et Maïa Sandoz. 7 bis, avenue Saint-Mandé, Paris 12^e. M^o Nation. Du 27 au 30, à 19 h 30. Tél. : 02-99-31-04-74. Entrée libre dans la limite des places disponibles. **L'Ecole des femmes** de Molière, mise en scène d'Eric Vigner. Comédie Française, salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1^{er}. M^o Palais-Royal. Les 27, 30 juin, 2 juillet, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. De 30 F à 190 F. Dernières. **Monologue héroïque** d'Isabelle Van Brabant, d'après des textes de Nietzsche. Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Le 27, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F. **Louise** de Charpentier. Chœur et Orchestre national du Capitole de Toulouse, Michel Plasson (direction), Nicolas Joël (mise en scène). Châtelet. Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Le 27, à 19 h 30. Tél. : 01-40-28-28-40. De 70 F à 670 F. **Le Sire de Vergy**

de Terrasse. Patrice Peyriéras (direction), Alain Sachs (mise en scène), Anne-Marie Gros (chorégraphie). *Bouffes-Parisiens, 4, rue Monsigny, Paris 2^e. M^o Quatre-Septembre. 20 h 30, le 27, jusqu'au 30 juillet. Tél. : 01-42-96-92-42. De 70 F à 150 F. **Nicholas Angelich (piano)**. Chopin : *Nocturne op. 15 n° 1, Impromptu op. 36, Scherzo op. 39, Ballade op. 38. Beethoven : Sonate pour piano op. 111. Schumann : Kreisleriana. Orangerie du parc de Bagatelle, domaine de Bagatelle, Paris 16^e. M^o Pont-de-Neuilly. 20 h 45, le 27. Tél. : 01-45-00-22-19. 150 F. **Giselle****

Corps de ballet et Orchestre de l'Opéra national de Paris. David Coleman, direction. Patrice Bart, Eugène Poliakov, chorégraphie. *Opéra de Paris-Palais Garnier, place de l'Opéra, Paris 9^e. M^o Opéra. 19 h 30, les 27, 28, 29 et 30 juin et les 1^{er}, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 juillet, jusqu'au 13 juillet. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 420 F. **Karine Saporta***

Karine Saporta : *Les Jardins de Belle, au bois dormant. Ramboillet (78). Jardin du Palais du roi de Rome. 19 heures, les 27 et 28. Tél. : 01-34-83-21-21. Entrée libre.*

Compagnia Adriana Borriello-Danza

Adriana Borriello : *Tammorra. Opéra-Comédie, 11, boulevard Victor-Hugo, 34 Montpellier. Le 27, 20 h 30. Tél. : 04-67-60-07-40. 80 F.*

Compagnie Salia Ni Seydou

Salia Ni Seydou : *Taalgal, le voyageur. Cour des Ursulines, 34 Montpellier. Les 27 et 28, 22 heures. Tél. : 04-67-60-07-40. 100 F.*

Mariela Nestora

Mariela Nestora : *A Cello, the Snail, Tenderness and her Don Quixote. Studio Bagouet, les Ursulines, 34 Montpellier. 23 heures, le 27. Tél. : 04-67-60-07-40. 50 F.*

DERNIERS JOURS

Escorial. Trois acteurs, un drame de Michel de Ghelderode, mise en scène de Vincent Boussard, avec François Beaulieu, Pierre Vial et Yann Goven (Escorial) ; François Beaulieu, Christine Fessen, Jean Dautremay, Pierre Vial et Yann Goven (Trois acteurs et un drame). Comédie Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1^{er}. M^o Palais-Royal, Louvre. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, lundi, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. De 45 F* à 80 F. Jusqu'au 1^{er} juillet.

Ildebrando Biribo ou Un souffle à l'âme d'Emmanuel Vacca, avec Emmanuel Vacca.

Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, Paris 16^e. M^o Muette ou Passy, RER Boulayvilliers. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 08-36-68-27-03. De 70 F à 150 F. Jusqu'au 2 juillet.

Ossip Mandelstam, de Pétersbourg à Voronej 1891-1938 de Michel Cournot, mise en scène de Martine Pascal, avec Michel Oumet, Martine Pascal et la voix de Nicolas Struve. *Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3^e. M^o Rambuteau, Etienne-Marcel. Du mercredi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-44-54-53-00. 60 F* et 80 F. Jusqu'au 2 juillet.*

NOUVEAU FILM

28 JOURS EN SURSIS

Parce qu'elle a provoqué un accident en état d'ivresse, une jeune femme est condamnée à suivre une cure de désintoxication dans un centre spécialisé dans la guérison de toutes sortes de dépendances : alcool, drogue, sexe (non ? si !). Après quelques velléités de révolte devant l'aseptisation généralisée et niaise de son mode de vie que lui propose ce pénitencier de la bonne santé et de la pensée positive, l'héroïne décide de rentrer dans le droit chemin. Que faire face à cet étalage dégoûtant de normalisation et de refus mortifère de la vie elle-même, sinon se dépêcher de revoir *Fou(s) d'Irène*, le film des frères Farrelly, avec Jim Carrey. La mauvaise pulsion ne fait pas toujours du bon cinéma, mais ça peut aider.

Jean-François Rauger

Film américain de Betty Thomas. Avec Sandra Bullock, Viggo Mortensen. (1 h 44.)

MaxMara

Soldes Printemps - Eté 2000

31, av. Montaigne - 75008 PARIS ☎ 01.47.20.61.13
37, rue du Four - 75006 PARIS ☎ 01.43.29.91.10
265, rue St Honoré - 75001 PARIS ☎ 01.40.20.04.58

LUNDI 26 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 15.10 Le Monde des idées. Thème : *Autour de la Gay Pride*. Invités : Emmanuel Cosse ; Philippe Mangeot. **LCI**
- 21.00 Politique, dérive droite, dérive gauche. **Forum**
- 22.00 Jumeaux, double ou couple ? **Forum**
- 22.35 Mots croisés. Faut-il libérer Patrick Henry ? Y a-t-il des coupables à vie ? Invités : Jacques Toubon; Thierry Lévy; Charles Pellegrini; Alain Boulay; Christine Boutin; Véronique Vasseur. **France 2**
- 23.00 Sur les traces de la première croisade. **Forum**

MAGAZINES

- 18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Bruno Putzulu et Julie Gayet ; A Perfect Circle ; Claude Nougaro ; Yvon Casar ; Florence Pernel. **Canal +**
- 18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. Invité : Daniel Vaillant. **LCI**
- 21.05 Le Point. Puissant réseau international d'écoute électronique. Les cyberpharmacies. Une tradition qui subsiste. **TV 5**
- 21.50 Petites histoires du cinéma. Bourvil. **Ciné Classics**
- 23.50 Les Dossiers de l'Histoire. La quadrature du centre. **France 3**
- 0.50 Strip-tease. Femme de robe. Côté cour, côté jardin. Les blousons rouges. M'en fous. **France 3**

DOCUMENTAIRES

- 19.00 Nature. Le Parc national de Berchtesgaden. **Arte**
- 20.30 L'Exécution à l'américaine. **Planète**
- 21.00 L'Europe de la Toison d'Or. [3 et 4/4]. Le rêve fracassé (1454-1477). La paix des Dames (1477-1530). **Histoire**
- 22.50 Maxwell, le naufrage d'un nabab. **Planète**
- 0.35 John Dos Passos. [1/3]. **Histoire**

MUSIQUE

- 21.00 Méphistophélès. Opéra de Boito. Par l'Orchestre et le Chœur du Théâtre de Gênes, dir. Edoardo Muller. Solistes : Paata Burchuladze, Ottavio Garaventa. **Muzzik**
- 23.00 Lille enchantée. Enregistré au Nouveau Séciale, à Lille, en 1999. Avec Augustin Demay, violon. Par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesu. **Mezzo**
- 0.00 Mike Stern. Montréal 1999. **Muzzik**
- 0.25 Bob Marley & the Wailers. Kingston (Jam., 1979) et Dortmund (All., 1980). **Canal Jimmy**
- 0.40 Mozart. Sonate pour piano en ut majeur KV 279. Avec Daniel Barenboim, piano. **Mezzo**

THÉÂTRE

- 20.35 Une femme trop honnête. Pièce d'Armand Salacrou. Mise en scène de Georges Vitaly. **TMC**

TÉLÉFILMS

- 19.50 Les Orphelins de la brousse. George Miller. **Disney Channel**
- 20.50 Bonnes vacances. Pierre Badel. **France 2**
- 20.55 Route de nuit. Laurent Dussaux. **TF 1**
- 22.20 On a tué mes enfants. David Greene [1/2]. **TMC**
- 22.50 La Chaussure. Laila Pakalina. **Arte**
- 23.30 Femme de passions. Bob Swaim. **Festival**
- 0.35 Le Prix d'une rançon. George Case. **Arte**

COURTS MÉTRAGES

- 22.40 Court-circuit. Tragédies minuscules: *Il faut savoir attendre le bon moment* et *La Dispute*. Jean-Loup Felicoli et Alain Gagnol. **Arte**
- 0.10 Court-circuit. *Pas sur la bouche*. Kathrin Feistl. *Prends-moi !* Lenard F. Krawinkel. **Arte**

SÉRIES

- 20.00 Bottom. Smells (v.o.). **Canal Jimmy**
- 20.35 Friends. The One with the Ring (v.o.). **Canal Jimmy**
- 21.15 3^e planète après le Soleil. The Great Dickdatter (v.o.). **Série Club**
- 0.00 New York District. Vol à l'adoption (v.o.). **13^{ème} RUE**
- 2.10 Dream On. Non consigné (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

- 20.20 Maurice. James Ivory (GB, 1987, 135 min). **Cinéfaz**
- 20.30 Complots. Richard Donner (EU, 1997, 135 min). **Ciné Cinémas 2**
- 20.45 L'Armée Brancaleone. Mario Monicelli (Italie, 1966, v.o., 115 min). **Arte**
- 20.45 Pas de printemps pour Marnie. Alfred Hitchcock (EU, 1964, 130 min). **13^{ème} Rue**
- 21.00 Marius. Alexandre Korda (Fr., 1931, N., 125 min). **France 3**



- 21.00 Les Désaxés. John Huston. Avec Clark Gable, Marilyn Monroe (EU, 1961, N., v.o., 120 min). **Paris Première**
- 21.00 Kill Me Again. John Dahl (États-Unis, 1989, 95 min). **Cinéstar 2**
- 21.25 La lune était bleue. Otto Preminger (EU, 1953, N., 95 min). **Cinétoile**
- 22.00 Le Vent de la nuit. Philippe Garrel (Fr. - Sui., 1999, 100 min). **Canal +**
- 22.05 Une époque formidable. Gérard Jugnot (France, 1991, 95 min). **Cinéstar 1**
- 22.15 A double tour. Claude Chabrol (France, 1959, 105 min). **TV 5**
- 23.00 Géant. George Stevens (EU, 1956, 195 min). **Paris Première**
- 23.00 Noblesse oblige. Robert Hamer (GB, 1949, N., v.o., 105 min). **Cinétoile**
- 0.45 Voyage à Tokyo. Yasujiro Ozu (Japon, 1953, N., v.o., 135 min). **Cinétoile**
- 2.15 Violette et François. Jacques Rouffio (France, 1977, 95 min). **Ciné Cinémas 3**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 18.25 Excluf.
- 19.05 Le Bigdil.
- 19.55 Hyper Net.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Route de nuit. Téléfilm. Laurent Dussaux.
- 22.40 Y a pas photo ! Les meilleurs moments.
- 0.10 Minuit sport.
- 0.45 TF 1 nuit, Météo.
- 1.00 Très chasse. Mieux tirer, mieux chasser.

FRANCE 2

- 18.20 Friends. [1 et 2/2].
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Bonnes vacances. Téléfilm. Pierre Badel.
- 22.35 Mots croisés. Faut-il libérer Patrick Henry ? Y a-t-il des coupables à vie ?
- 0.10 Journal, Météo.
- 0.35 Musiques au cœur des festivals.

FRANCE 3

- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.47 La Météo des plages.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.02 Météo.
- 20.05 Tout le sport.
- 20.10 Le Journal de l'Euro.
- 20.25 Défi de famille.
- 21.00 Marius. Film. Alexandre Korda.
- 23.05 Le Magazine de l'Euro 2000.
- 23.20 Météo, Soir 3.
- 23.50 Les Dossiers de l'Histoire.
- 0.50 Strip-tease. Magazine.

CANAL +

- 16.40 Pile et face. Film. Peter Howitt.
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.15 Flash infos.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Halloween, 20 ans après, il revient. Film. Steve Miner.
- 22.00 Le Vent de la nuit. Film. Philippe Garrel.
- 23.40 Boxe hebdo.
- 0.40 La Révolte des Apaches. Film. Harald Reinl.

ARTE

- 19.00 Nature.
- 19.45 Météo, Arte info.
- 20.15 Putain d'Europe !
- 20.45 L'Armée Brancaleone. Film. Mario Monicelli (v.o.).
- 22.40 Court-circuit 1 et 2 : *Il faut savoir attendre le bon moment*. 22.45 *La Dispute*. Jean-Loup Felicoli et Alain Gagnol. 0.10 *Pas sur la bouche*. Kathrin Feistl. 0.20 *Prends-moi !* L. Fritz Krawinkel.
- 22.50 La Chaussure. Téléfilm. Laila Pakalina (v.o.).
- 0.35 Le Prix d'une rançon. Téléfilm. George Case.

M 6

- 19.15 Cosby Show.
- 19.54 Le Six Minutes, Météo.
- 20.05 Notre belle famille.
- 20.40 Cinésix, Décrochages info.
- 20.50 Cascadeur. Film. Hardy Martins.
- 22.50 La Loi du plus fort. Film. Sheldon Lettich.
- 0.40 Culture pub. Culture gay.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Décibels. Music, gay pride et culture.
- 22.10 Multipistes.
- 22.30 Surpris par la Nuit. 0.00 Du jour au lendemain. 0.35 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Pascal Verrot : *La Création du Monde*, de Milhaud ; Œuvres de Jaubert, Chausson, Copland.
- 22.30 Jazz, suivez le thème. My Man.
- 23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

- 19.30 Classique affaires soir. 20.04 Quelle priorité le gouvernement doit-il donner à la rentrée en matière d'impôts ? Invité : Pierre Dockès.
- 20.15 Les Soirées. *Concerto d'Aranjuez*, de Rodrigo, dir. S. Rattle. 20.40 Série piano : Brahms. Par les Solistes de l'Orchestre philharmonique de Berlin.
- 22.15 Les Soirées... (suite). Œuvres de Corelli, Marini, Monteverdi, Vivaldi, Bach, Haendel, Telemann.

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.15 Putain d'Europe
Squatters au nord de Londres, hobereau britannique en butte à la vindicte de villageois grecs, paysans portugais se désespérant de vendre leur demeure séculaire à des Saxons argentés, cracks de l'informatique rêvant de faire fortune : « Putain d'Europe » mélange les problèmes humains, politiques et sociaux de l'Europe. Une collection de vingt documentaires diffusés du lundi au vendredi.

FRANCE 3

21.00 Marius
Premier volet de la trilogie d'après la pièce de Marcel Pagnol. Marius (Pierre Fresnay) est un jeune homme que la mer exalte. Il aime son père, César (Raimu), patron du Bar de la Marine, et aussi la petite Fanny, qui vend des coquillages. Amoureuse de lui, elle devient sa maîtresse mais l'incite à partir comme matelot. Ce film réalisé en 1931 par Alexander Korda ne manque pas de charme.

PARIS PREMIÈRE

21.00 Les Désaxés
Trois hommes et une femme à la chasse au mustang, dans le Nevada. Des êtres solitaires, inadaptés, qui se croisent, souffrent, sont hantés par l'idée de la mort. Scénario écrit par Arthur Miller, qui était encore le mari de Marilyn Monroe. Ce film de John Huston (1960) distille une angoisse profonde. Clark Gable, Marilyn Monroe et Montgomery Clift portaient déjà en eux leur destruction.

MARDI 27 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00 L'Obsession du voyage chez les Grecs. **Forum**
- 22.00 La Restauration des tableaux anciens. **Forum**
- 23.00 Le Couple franco-allemand. Invités : Jacques Delors ; Peter Hartman. **Forum**

MAGAZINES

- 13.50 La Cinquième rencontre... Femmes tchétchènes, les amazones du XX^e siècle. **La Cinquième**
- 13.55 C'est mon choix. Préparez-vous aux concours insolites de l'été ! **France 3**
- 16.00 Saga-Cités. 1 clandestini. **France 3**
- 18.20 Nulle part ailleurs. Avec Amira Casar et Philippe Torreton ; Jean de Loisy ; Bentley Rythm Ace ; Rupert Everett ; John Schlesinger ; Marie-Claude Pietragalla. **Canal +**
- 18.30 L'Invité de PLS. **LCI**
- 19.00 Archimède. L'anorexie. Sauver les récifs de corail. Chirurgie au laser pour les molécules. Civilisation des chimpanzés. Portrait : Christof Koch. **Arte**
- 20.50 Toutes les télé. **M 6**
- 21.00 Questions pour un champion. Les Masters de bronze. **France 3**
- 21.00 Le Gai Savoir. Les grands débats. La République est-elle en danger ? Invités : Jean-Pierre Chevènement ; Edwy Plenel, directeur de la rédaction du *Monde* ; Jean Raspail ; Jorge Semprun. **Paris Première**
- 22.15 Ça se discute. Le monde des sourds est-il un monde à part ? **TV 5**
- 23.25 Top bab. Invité : Alice Cooper. **Canal Jimmy**
- 23.40 Les Aventuriers de la science. **France 3**
- 0.30 Zone interdite. Homosexualité, pacs et adoption. **M 6**
- 0.45 Futur antérieur. La justice est-elle juste ? **France 2**

DOCUMENTAIRES

- 21.00 Radovan Karadzic, poète, médecin et criminel de guerre. [2/2]. **Histoire**
- 21.25 Burt Lancaster. La volonté de réussir. **Odysée**
- 21.35 Grands voyages du passé. Le voyage de JASON. **Planète**
- 22.00 John Dos Passos. [2/3]. **Histoire**
- 22.30 La Chine, dragon millénaire. [5/13]. Le bois de laurier. **Odysée**
- 22.40 Sectes tueuses. Les soldats de l'apocalypse. **13^{ème} RUE**
- 23.00 L'Exécution à l'américaine. **Planète**
- 23.00 Nelly Bly. A la conquête du journalisme. **Odysée**
- 23.45 Vietnam. [3/6]. Dien Bien Phu (1953-1954). **Histoire**
- 23.55 La Terre où nous vivons. Valdès, le paradis des baleines. **Odysée**
- 0.50 Maxwell, le naufrage d'un nabab. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

- 15.00 Tennis. Internationaux de Grande-Bretagne (2^e jour). A Wimbledon. **Pathé Sport**
- 20.30 Boxe. Combat international. Poids super-plumes: Pedro Octavio Miranda (Esp.) - Peter Judson (GB). **Eurosport**
- 22.30 Boxe. Championnat de France. A Dijon. **Pathé Sport**

MUSIQUE

- 17.00 L'Affaire Makropoulos. Mise en scène de Nikolaus Lehnhof. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Andrew Davis. **Muzzik**
- 17.40 Carlos Montoya joue du flamenco. **Mezzo**
- 19.05 Angoulême 1999. Toto la Momposina. **Muzzik**
- 19.55 Angoulême 1999. Estrella de la Charanga & Magaly Bernal. **Muzzik**
- 21.00 Turandot. Opéra de Puccini. Mise en scène de Giuliano Montaldo. Vérone 1983. Par l'Orchestre des Arènes de Vérone, dir. Maurizio Arena. **Mezzo**
- 21.00 Primavera concertistica di Lugano. Avec Teresa Berganza, soprano. Par l'Orchestre de la Suisse italienne, dir. Nino Bonavolonta. **Muzzik**
- 23.00 Don Giovanni. Opéra de Mozart. Mise en scène de Michel Hampe. Cologne, 1991. Par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Cologne, dir. James Conlon. **Mezzo**
- 0.00 Hanna Schygulla à la Cité de la musique 1999. Avec Matthieu Gonet, piano. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

- 19.50 La Maison du futur. Levar Burton. **Disney Channel**
- 20.30 Le Voyage de Pénélope. Patrick Volson. **Festival**
- 22.15 La Bougeotte. Jean-Claude Morin. **Festival**
- 22.40 Au cœur du scandale. David Greene. **TF 1**
- 22.50 La Fugue. Chuck Bowman. **M 6**
- 23.55 Charmants voisins. Claudio Tonetti. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

- 0.35 Libre Court. Zoé. Sophie Cantier. **France 3**

SÉRIES

- 17.10 Equalizer. La lumière des étoiles. **13^{ème} RUE**
- 17.15 Zorro. Le tricheur. **TMC**
- 17.30 Nash Bridges. Et diablo. **France 2**
- 18.00 Mannix. Les survivants. **13^{ème} RUE**
- 18.25 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Concert de plaintes. **M 6**
- 18.30 Deux flics à Miami. [1/2]. Le triangle d'or. **RTL 9**
- 19.00 L'Homme de fer. Sa dernière chanson. **13^{ème} RUE**
- 19.05 Chérie, j'ai rétréci les gosses. Chérie, nous vieillirons ensemble. **Disney Channel**
- 19.15 Cosby Show. L'adieu aux meubles. **M 6**
- 19.30 et 0.40 Mission impossible. L'agitateur. **Série Club**
- 19.30 Les jumelles s'en mêlent. Le cœur en morceaux. **Canal J**
- 19.30 Les Rues de San Francisco. La mauvaise graine. **TMC**
- 20.20 Tout le monde aime Raymond. Scène de ménage. **Série Club**
- 20.45 Le Caméléon. [2/2]. Donoterase. **Série Club**
- 20.50 La Vie à cinq. De l'aube au crépuscule. **Téva**
- 21.35 That 70's Show. Au feu ! **Canal Jimmy**
- 21.40 Ally McBeal. Turning Thirty. **Téva**
- 21.45 Gabriel Bird. Cartes postales. **13^{ème} RUE**
- 22.00 Friends. The One with the Ring (v.o.). **Canal Jimmy**
- 22.30 Suspect n° 1. Erreur de jugement [1/2]. **France 2**
- 23.35 New York District. Motion de censure (v.o.). **13^{ème} RUE**
- 23.50 3^e planète après le Soleil. The Great Dickdatter (v.o.). **Série Club**

FILMS

- 13.30 La Terre des pharaons. Howard Hawks (EU, 1955, 90 min). **Histoire**
- 14.10 Complots. Richard Donner (EU, 1997, 135 min). **Ciné Cinémas 2**
- 14.15 A double tour. Claude Chabrol (France, 1959, 105 min). **TV 5**
- 14.20 Racket. John Cromwell et Nicholas Ray (EU, 1951, N., 90 min). **Ciné Classics**
- 14.25 Bobby Deerfield. Sydney Pollack (EU, 1977, 125 min). **Cinéfaz**
- 17.05 Prête à tout. Gus Van Sant (États-Unis, 1994, 110 min). **Cinéstar 2**



- 17.15 Du sang en première page. Clifford Odets. Avec Rita Hayworth, Anthony Franciosa (EU, 1959, N., v.o., 120 min). **Ciné Classics**
- 18.15 A double tour. Claude Chabrol (France, 1959, 100 min). **TV 5**
- 18.55 Meurtre dans un jardin anglais. Peter Greenaway (GB, 1982, v.o., 120 min). **Cinéfaz**



- 20.30 Les Goonies. Richard Donner. Avec Sean Astin, Josh Brodin (États-Unis, 1985, 115 min). **Ciné Cinémas 1**
- 20.40 Gazon maudit. Josiane Balasko (France, 1995, 110 min). **TSR**
- 21.00 Le Sauvage. Jean-Paul Rappeneau (Fr., 1975, 105 min). **Ciné Cinémas 3**
- 22.15 L'Évadé du bagne. Riccardo Freda [1/2] (It., 1947, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**
- 22.30 Les Yeux noirs. Nikita Mikhalkov (It., 1986, v.o., 115 min). **Paris Première**
- 22.45 Taxi Blues. Pavel Lounguine (Fr. - URSS, 1990, v.o., 105 min). **Cinéfaz**
- 23.45 L'Évadé du bagne. Riccardo Freda [2] (It., 1947, N., v.o., 95 min). **Ciné Classics**
- 0.05 Le Colosse de Rhodes. Sergio Leone (Italie, 1960, 125 min). **Arte**
- 0.15 Midnight Run. Martin Brest (États-Unis, 1988, 125 min). **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1**
- 13.55 Les Feux de l'amour.
- 14.50 La loi est la loi.
- 15.45 Magnum.
- 16.40 Pacific Blue.
- 17.35 Sunset Beach.
- 18.25 Excluf.
- 19.05 Le Bigdil.
- 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
- 20.55 Quatre garçons pleins d'avenir. Film. Jean-Paul Lilienfeld.
- 22.40 Au cœur du scandale. Téléfilm. David Greene.
- 0.55 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 13.50 Un cas pour deux.
- 15.55 Tiercé.
- 16.10 La Chance aux chansons.
- 16.55 Des chiffres et des lettres.
- 17.25 et 22.25 Un livre, des livres.
- 17.30 Nash Bridges.
- 18.20 Friends.
- 19.15 Qui est qui ?
- 19.50 Un gars, une fille.
- 20.00 Journal, Météo.
- 20.50 Vent de panique. Film. Bernard Stora.
- 22.30 Suspect n° 1. Erreur de jugement [1/2].
- 0.20 Journal, Météo.
- 0.45 Futur antérieur. La justice est-elle juste ?

FRANCE 3

- 13.55 C'est mon choix.
- 14.48 Le Magazine du Sénat.
- 14.58 Questions au gouvernement.
- 16.00 Saga-Cités. 1 clandestini.
- 16.35 Les Minikeums.
- 17.45 C'est pas sorcier.
- 18.20 Questions pour un champion.
- 18.47 La Météo des plages.
- 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
- 20.05 Tout le sport.
- 20.10 et 22.50 Le Journal de l'Euro.
- 20.25 Défi de famille.
- 21.00 Questions pour un champion. Les Masters de bronze.
- 23.05 Météo, Soir 3.
- 23.40 Les Aventuriers de la science.
- 0.35 Libre court. Zoé.
- 0.55 Le Magazine olympique.

CANAL +

- 15.40 Ned et Stacey.
- 16.05 Le Journal du cinéma.
- 16.10 Un spécialiste, portrait d'un criminel moderne. Film. Eyal Sivan (v.o.).
- En clair jusqu'à 20.40
- 18.20 Nulle part ailleurs.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.40 Ça commence aujourd'hui. Film. Bertrand Tavernier.
- 22.40 Pile et face. Film. Peter Howitt (v.o.).
- 0.15 Le Trésor des montagnes bleues. Film. Harald Reinl.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA**
- Tous publics
- Accord parental souhaitable
- Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
- Public adulte
- Interdit aux moins de 16 ans
- Interdit aux moins de 18 ans
- Les cotes des films**
- Ne peut voir
- A ne pas manquer
- Chef-d'œuvre ou classique
- Les symboles spéciaux de Canal +**
- DD Dernière diffusion
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde TELEVISION

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal
L'émission d'Arèle Butaux, en direct du studio Charles Trenet, laisse ce soir carte blanche à Sonia Vieder-Atherton, violoncelliste française, née à San Francisco au début des années 60, qui s'impose tranquillement par une rare puissance de rayonnement. Elle a composé des musiques de film pour Chantal Akerman et accompagné Samy Frey dans des lectures de *L'Éclésiaste*.

ARTE

20.45 La Vie en face
Le récit du rescapé Dieter Dengler foudroie l'entendement. Ce documentaire de Werner Herzog, réalisé en 1997, intitulé *Le petit Dieter a la tête dans les nuages* raconte en quatre parties l'histoire d'un homme qui a vu son rêve se transformer en cauchemar. Fou d'aviation, Dieter Dengler avait réussi à devenir pilote de l'armée de l'air américaine en 1966 avant d'être capturé au Vietnam.

CINÉ CLASSICS

22.15 L'Évadé du bagne
Version intégrale, en deux parties, de l'adaptation italienne en forme de mélodrame des *Misérables* de Victor Hugo. Un homme simple, sorti du bagne et repoussé par tous, se convertit au bien grâce à l'évêque de Digne. Il devient industriel bienfaiteur et maire d'une petite ville. Mais un policier le traque pour un délit ancien. Le lyrisme du réalisateur Riccardo Freda bat son plein. En v.o.

Les boas par Pierre Georges

UNE PETITE dépêche ce matin, en provenance de Vesoul, et dont le titre laisse rêveur et un peu amusé : « *Le boa court toujours* ». Paraîtrait donc qu'un boa constrictor, qui voulait voir Vesoul, se serait échappé d'un vivarium et, de toute la vélocité de ses mille pattes en folie, ferait route vers l'aimable préfecture. On imagine l'émoi dans la capitale haut-saônoise et l'enquête de proximité menée par la maréchaussée : « Z'avez pas vu le boa ». Un boa ? Quel boa, brigadier-chef, mais votre boa est aux bois, pauvre ! Le boa de Vesoul court toujours. Et rampe de même. Comme ce fameux boa bleu de France, plutôt blanc dimanche, qui a fini par avaler, non sans peine, une fameuse proie espagnole. On veut parler football, bien sûr, même si l'on doit bien convenir avec un voisin de palier qu'il n'y a pas que cela dans la vie des animaux. La France a gagné par constrictor. Elle a réussi, avec quelque chance admettons-le, et non sans de multiples contorsions, à étouffer un fameux lapin espagnol qui courait comme tel dans la furieuse et vaine envie d'échapper à son sort funeste.

La vie des stades valant bien celle des bêtes, ce dimanche fut une aubaine pour qui voulut bien regarder ce match autrement qu'avec le souci douloureux du dénouement. Plus extraordinaire qu'à Vesoul, dans ce vivarium de Bruges, il y eut, dimanche deux hommes-boas échappés.

Le premier fut français, et le reste d'ailleurs. On veut parler ici de Patrick Vieira, boa dans le sens de la hauteur et de l'efficacité, avec ses longues pattes partout et qui passa sa soirée à étouffer de l'Espagnol. Les spécialistes sont assez nombreux qui iront au plus commode pour chanter les mérites de « Zizou »

ou de Djorkaeff, « au sommet de leur art, auteurs de buts splendides, déterminants », etc., etc. La routine, quoi ! Ils seront au poste pour dire combien l'admirable Thuram, « Thu-Thu » pour ses poteaux, passa, une fois n'est pas coutume, à côté de son match et frisa le rhume par une succession de courants d'air hispaniques.

Tout cela est bel et bien vrai, indubitable cher Lemerre, entraîneur cramponné désormais à son gri-gri de papier blanc comme président de la République jadis à sa voyante extrapolitique. Mais pour nous, en souci de chronique, il y eut d'abord Vieira, l'incontournable Vieira. Ce garçon est prodigieux, qui force l'imagination autant que l'admiration. Ce joueur sans fin est, à lui seul, un bestiaire. Il est le boa qui étouffe. L'araignée qui tend sa toile. Et la pieuvre noire au milieu de l'océan équipe. Il est partout. Ils sont partout, son ombre et lui, tentaculaires et inépuisables. Au risque d'une facilité, si l'équipe de France a échappé au piège espagnol, disons que ce fut en vertu d'un commode précepte : qui vivra Vieira !

Autre homme-boas, italien celui-ci, l'inimitable arbitre italien, l'immense et chauve Pierluigi Collina. Cet homme a un physique qui ne passe pas inaperçu. Et même, comme l'on dirait d'un acteur, une gueule. Il est cette star des westerns footballistiques où il tient, avantageusement, le rôle de l'arbitre. Dimanche, M. Collina ne fut pas au mieux de son art. Lui, réputé si sévère, fit preuve d'une indulgence coupable pour quelques méfaits et plaquages espagnols. Mais peut-être s'était-il tout simplement pris au jeu d'un match suffisamment passionnant pour vouloir en connaître la vraie fin. A onze contre onze !

Le militant nationaliste corse Marcel Lorenzoni et son fils se sont entretués à coups de couteau

Le jeune homme souffrait d'importants troubles psychologiques

MARCEL LORENZONI, figure de l'histoire du nationalisme corse, et son fils se sont entretués, samedi 24 juin, vers 15 heures, à la suite d'une violente altercation qui les a opposés, non loin du village familial de Bastelica (Corse-du-Sud). M. Lorenzoni est décédé au moment où les secours s'apprêtaient à le transférer à Ajaccio. Son fils est mort sur le coup.

La famille et les proches du nationaliste ont refusé que les corps soient autopsiés dans les règles et n'ont accordé aux experts que le droit d'effectuer un rapide examen au domicile à Bastelica. Désireuses de ne pas créer d'affrontement, dans un lieu hautement symbolique de la lutte nationaliste, les autorités ont accepté la volonté de la famille. L'ex-compagne de Marcel Lorenzoni, seul témoin des faits, sera entendue, mardi 27 juin, par les gendarmes.

Selon les premiers éléments de l'enquête, le fils de Marcel Lorenzoni, souffrant de graves troubles psychologiques, aurait attaqué son père à l'aide d'un poignard de type commando au cours d'une

promenade sur le plateau d'Ese. Réunis à l'initiative de son ex-femme, qui voulait mettre un terme à des relations conflictuelles, les deux hommes se sont rapidement affrontés. Marcel Lorenzoni a été atteint de cinq coups de couteau dans des parties non vitales. Un seul coup mortel, dans le dos et ayant atteint le foie, aurait été décelé dans le corps du fils. Selon les premières conclusions du médecin légiste, il aurait été porté par son père qui serait parvenu à se saisir de l'arme malgré ses blessures.

La disparition de Marcel Lorenzoni met fin au parcours d'un personnage controversé qui a accompagné le nationalisme depuis sa naissance. Jeune sous-officier parachutiste, il fut l'un des membres du commando qui pris en otage, à Aleria, le 22 août 1975, dans une cave viticole, des ouvriers travaillant pour Henri Depelle, l'un des principaux producteurs de la région. Il entendait, au côté du leader du mouvement autonomiste, Edmond Siméoni, dénoncer les avantages accordés aux

rapatriés. L'assaut de la cave provoqua la mort de deux gendarmes, donnant à la cause nationaliste son événement fondateur. Refusant de comparaître avec ses compagnons devant la Cour de sûreté de l'Etat qui le condamna à quatre années d'emprisonnement avec sursis, Marcel Lorenzoni perdit le maquis.

ACTIVISME CONTESTATAIRE

En janvier 1980, il dirige l'opération qui restera dans l'histoire sous le nom de l'affaire Bastelica-Fesch. Avec une dizaine de nationalistes, il intercepte, près de Bastelica, un commando de barbouzes, appartenant au réseau Francia, appellation corse du Service d'action civique (SAC). Voulant dénoncer ce qu'il considérait comme une tentative d'assassinat, il prend, à son tour, en otage les membres de cette équipe et les conduit à l'Hôtel Fesch d'Ajaccio. L'opération tourne court et ils sont assiégés. Deux gendarmes mobiles sont tués dans les affrontements, ce qui vaut M. Lorenzoni cinq ans d'emprisonnement, am-

nistiés en 1981. Proche des organisations clandestines, membre, un temps, de la direction de la Cuncolta nazionalista, il conserve une place en marge du mouvement. Intransigeant, il occupe, pendant les années 90, un rôle de lieutenant du leader nationaliste François Santoni en Corse-du-Sud. Il s'affiche contre tout processus électoral et tente de créer sa propre structure politique autour du mouvement Collectif de la nation.

Ecarté de la Cuncolta, en 1998, il se fait remarquer par son activisme contestataire en matière agricole destiné à dénoncer le règlement de la dette agricole, et notamment les propositions du préfet de l'époque, Claude Erignac. Cet engagement conduira à le faire désigner, à tort, comme l'instigateur de l'assassinat de ce dernier le 6 février 1998. Incarcéré pendant dix-huit mois, il sera remis en liberté par la chambre d'accusation.

Jacques Follorou
avec Paul Silvani à Ajaccio

La Société des rédacteurs du « Monde » favorable au renouvellement du mandat de Jean-Marie Colombani

LE CONSEIL de surveillance du Monde SA se prononcera, mardi 27 juin, à l'issue d'une assemblée générale de la société, sur le renouvellement du mandat de Jean-Marie Colombani à la présidence du directoire. Jean-Marie Colombani avait été nommé président du directoire du Monde SA le 19 décembre 1994 pour un mandat de six ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de 1999. Selon l'article 10 des statuts, le président du directoire est nommé à la majorité des 10/14^{es} du conseil de surveillance, cette majorité devant obligatoirement inclure les deux élus de la Société des rédacteurs du Monde (SRM), actionnaire principal de l'entreprise.

Samedi 24 juin, la SRM, réunie en assemblée générale au Palais du Luxembourg à Paris, s'est prononcée très largement en faveur du renouvellement du mandat de Jean-Marie Colombani. Le conseil d'administration de la SRM avait recommandé aux 406 associés, actifs et retraités, disposant d'un total de 1 384 parts, de voter en faveur du renouvellement du mandat de Jean-Marie Colombani. La participation au vote a été de 80,64 %, soit 54,24 % chez les porteurs de deux parts et 86,06 % chez les porteurs de quatre parts.

A la question « donnez-vous mandat aux représentants du conseil

de la SRM au conseil de surveillance du Monde SA pour renouveler le mandat de Jean-Marie Colombani comme président du directoire ? », le « oui » a recueilli 850 parts (76,17 %), sur un total de 1 116 parts exprimées, le « non » 98 parts (8,78 %) et les bulletins blancs ont totalisé 168 parts (15,05 %). Sur les 4 parts, le « oui » a obtenu 74,09 %, le « non » 9,72 % et les blancs 16,19 %. Sur les 2 parts, le « oui » a recueilli 92,19 %, le « non » 1,56 % et les blancs 6,25 %. Pour être mandaté à voter en faveur du renouvellement du mandat du président du directoire, le conseil d'administration de la SRM avait fixé le seuil minimal de « oui » à 60 %. Lors de cette nouvelle procédure de désignation, Jean-Marie Colombani a obtenu le score le plus élevé enregistré par un candidat à la direction de l'entreprise.

DÉPÊCHES

■ **AFFAIRE GODARD** : le chasseur de mines Eridan, qui avait entrepris, samedi 24 juin au matin, des recherches pour localiser l'épave du voilier du docteur Godard en baie de Saint-Brieuc, les a interrompues dans la soirée sans avoir rien trouvé. « L'Eridan a accompli sa mission, dans le périmètre défini par le juge », a indiqué, lundi, la préfecture maritime de Brest. Le juge Gérard Zaug avait ordonné ces recherches après l'identification d'un crâne, repêché dans cette zone le 6 juin, comme étant celui de Camille, six ans, la fille d'Yves Godard.

■ **SANTÉ** : quarante personnes ont été hospitalisées à la suite d'une légère intoxication, dimanche 25 juin, au cours d'un repas de chasseurs, à Brignac-la-Plaine (Corrèze). Une salade au riz, avec des moules et des œufs, pourrait être en cause.

Tirage du Monde daté dimanche 25 - lundi 26 : 591 948 exemplaires 1 3

FORFAIT



REPORTABLE

pour

Forfait 20h/mois de connexion pour 79 F TTC⁽¹⁾ utilisable 24h/24 - 7j/7 ! Avec le nouveau forfait Internet de 9 TELECOM, vous bénéficiez d'une offre très compétitive comprenant l'accès à Internet et 20 heures de communications téléphoniques. Avec ce forfait, l'heure vous coûte donc seulement 3.95 F TTC ! Mieux encore : les minutes non utilisées sont reportables⁽²⁾ gratuitement.



www.9telecom.fr

(1) Facturation bimestrielle soit 40H pour 158 F TTC.

(2) Les minutes reportées sont utilisables uniquement sur la période de facturation suivante et une fois votre temps de forfait consommé.

DANIEL CREMIEUX
SOLDES
jusqu'à
-50%
6, bd. Maiesherbes - 75008 Paris
Tél. : 01.42.66.54.50
Aix-en-Provence, Biarritz, St-Tropez

Le Monde

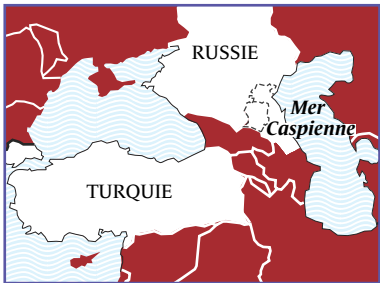
ECONOMIE

LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

MARDI 27 JUIN 2000

EUROPE

La Russie conforte sa mainmise sur le gaz et le pétrole de la Caspienne, au détriment des projets américains et turcs (page V)



TRIBUNES

La question du développement est débattue à Paris, du 26 au 28 juin, dans le cadre de la deuxième Conférence européenne annuelle sur l'économie du développement. Nous publions le point de vue de trois des participants : Amartya Sen, Prix Nobel d'économie 1998, Nicholas Stern, économiste en chef de la Banque mondiale, et Jean-Paul Azam, professeur à l'université de Toulouse (page VII)

LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

- **1 972 000 demandeurs d'emploi** de plus de 26 ans attendent une revalorisation de la formation des chômeurs adultes. Les budgets sont insuffisants, et les dispositifs visent plus à les « accompagner » qu'à les professionnaliser (page VIII)
- En Charente-Maritime, des start-up tentent de se développer loin des grands axes grâce à la Toile virtuelle d'Internet et à des réseaux de compétence bien réels (page IX)
- La valorisation du capital immatériel ne se limite pas à une simple approche comptable. Le développement des savoirs de l'entreprise peut être un outil de management à part entière (page X)



OFFRES D'EMPLOI

De la page XI à la page XL

Le sommet social de Genève, du 26 au 30 juin, permettra aux confédérations de se coordonner face à la mondialisation et à la concurrence des ONG

Les syndicats contraints de s'adapter à la lutte globale



Cinq ans après le sommet social de Copenhague, l'Assemblée générale des Nations unies se réunit à Genève, du 26 au 30 juin. Sur les mêmes thèmes et sur un constat d'échec : le front de la pauvreté peine à reculer et l'avancée sociale patine. Deux semaines auparavant, la Conférence internationale du travail dressait un constat amer : la mondialisation réduit le dialogue social. Dans le même temps, l'augmentation du travail précaire et à domicile, le recours à la sous-traitance, l'explosion de l'économie informelle, laminent les effectifs syndicaux.

La globalisation et la nouvelle économie obligent les syndicalistes à penser et à agir différemment. José Bové, de la Confédération paysanne, dont le procès se déroulera à Millau le 30 juin, l'a bien compris. Les deux grandes confédérations syndicales internationales, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT), qui seront présentes à Genève, s'interrogent sur les moyens d'être plus efficaces. « Nous n'obtiendrons des résultats qu'en adoptant une stratégie mondiale, en développant des nouveaux partenariats et en repensant nos structures », estimait Bill Jordan, le secrétaire général de la CISL, à l'occasion de son congrès annuel à Durban (Afrique du Sud), en avril.

Mais ce mouvement syndical international « plus uni, plus homogène, plus efficace, doté d'un réel pouvoir de négociation vis-à-vis des multinationales et des institutions internationales », que la CISL appelle de ses vœux, peine à voir le jour. Les revendications des syndicats du Nord et du Sud diffèrent souvent. Davantage tournée vers les travailleurs du Sud, la CMT estime qu'à la défense d'un socle minimum de droits des travailleurs doit s'ajouter celle d'un développement économique durable. Soumis à la concurrence des salariés du Sud, les syndicats des pays industrialisés s'attachent davantage à l'inclusion de normes sociales dans les accords de commerce international.

La mise en place de zones régionales de libre-échange oblige à « reconstruire une régulation à partir d'espaces géo-économiques », explique le secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES), Jean Lapeyre. La CES, qui défilait récemment à Porto pour « le plein emploi », est allée, dès 1998, présenter le modèle européen à Montevideo, en Uruguay, aux centrales syndicales du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et

Paraguay). Mais rares sont les multinationales qui, à l'instar de Telefonica, se sont dotées d'un accord social valide pour toutes leurs filiales.

Les syndicats sont aussi confrontés à la montée en puissance des organisations non gouvernementales (ONG) en lutte contre la mondialisation. Consciente de ce phénomène, la CMT va organiser son prochain congrès, en 2001, à Bucarest, sur un thème d'actualité : la place des syndicats comme acteurs sociaux. « Nous souhaitons travailler avec les ONG qui ont une légitimité, déclare André Linard, de la CMT. Elles peuvent avoir un rôle d'appui, de proposition, mais elles ne représentent pas le monde des travailleurs. »

Pragmatique, la puissante confédération syndicale américaine AFL-CIO, qui cherche à recruter de nouveaux membres parmi les travailleurs précaires et les femmes, se rapproche des associations féministes et des minorités ethniques. Mis en compétition, associations et syndicats sont aussi complémentaires. « Les alliances traditionnelles

des syndicats avec les partis politiques de gauche se relâchent fortement au profit de nouvelles alliances avec des groupes de la société civile », souligne Jean-Michel Servais, responsable des recherches à l'Institut international d'études sociales.

La Campagne mondiale pour l'éducation, composée d'une coalition de plus de 400 ONG de développement et de syndicats d'enseignants, en est un exemple. Présente au sommet social de Genève, elle demande aux gouvernements et aux institutions internationales un accès pour tous à une éducation gratuite. « Il fallait regrouper nos forces et celles des associations qui disposent d'un maillage différent du nôtre », explique Elie Jouen, secrétaire général adjoint de l'Internationale de l'éducation. « Nous travaillons depuis longtemps avec les ONG, estime, pour sa part, Jean Lapeyre de la CES, mais il importe d'éviter la confusion entre dialogue social et dialogue civil. »

Martine Laronche

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

www.ism-mba.edu
Fully accredited *

ISM

Programmes accrédités * USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants
Séminaires en anglais avec professeurs américains, compatibles avec votre vie professionnelle
Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés enseignement supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle
Admissions : janvier, avril, octobre.

ieMBA International Executive Master of Business Administration

■ « part-time » sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à PARIS et 1 ou 2 mois à NEW YORK
■ 520 heures plus thèse

MBA Master of Business Administration in International Management

■ « full-time » 4 mois à Paris et 6 mois à New York
■ 520 heures plus thèse

DBA Doctorate of Business Administration

■ Pour titulaires d'un MBA ou équivalent
■ « part-time » sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs
■ 320 heures plus thèse

International School of Management
148, rue de Grenelle, 75007 Paris
Tél. : 33-1-45-51-09-09 – Fax : 33-1-45-51-09-08
Programmes gérés à New York par ISM USA
Internet : http://www.ism-mba.edu e.mail : info@ism-mba.edu

ISM

Parent pauvre des politiques d'insertion, les dispositifs à destination des plus de 26 ans visent plus à « accompagner » les chômeurs qu'à les professionnaliser. Créés en 1998, les contrats de qualification adultes peinent à décoller, et la technique de la « jobrotation », dont l'efficacité semble vérifiée, reste peu développée

La formation des chômeurs adultes attend un nouveau départ

A lors que, depuis longtemps, les jeunes en insertion font l'objet d'une attention particulière, la formation des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans semble laissée de côté. Budget mineur, analyses peu nombreuses... C'est même un sujet « tabou », estime Paul Santelmann, chef du service prospective à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Mais une prise de conscience semble s'amorcer, à laquelle la pénurie de main-d'œuvre qualifiée que constatent certaines professions n'est sans doute pas étrangère.

Les partenaires sociaux ont ainsi prévu un volet formation dans le plan d'aide au retour à l'emploi

(PARE) négocié dans le cadre de la réforme de l'Unedic. Les pouvoirs publics eux aussi se penchent sur le sujet. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la formation des chômeurs a été récemment remis à Martine Aubry, ministre de l'emploi, et Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, mais il n'a pas été rendu public.

Une chose est sûre, la formation des chômeurs adultes est un maquis. Cette opacité provient de la multiplicité des financeurs, des dispositifs et des intervenants. L'ensemble agissant sans grande coordination. Le flou réside aussi dans le montant global du budget consacré à la formation des chômeurs adultes. Les données sont imprécises, incomplètes et il est difficile

de distinguer les sommes consacrées aux différents publics. Si certaines mesures s'adressent spécifiquement aux 26 ans et plus, comme les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), d'autres, telle l'allocation formation reclassement de l'Unedic (183 250 bénéficiaires en 1999), concernent tous les publics. L'AFPA, qui a reçu en 1998 une subvention de 4,3 milliards de francs, forme des chômeurs adultes en priorité, mais aussi des jeunes et des salariés. En outre, l'activité des conseils régionaux, auxquels l'Etat a transféré une part de ses prérogatives en matière de formation des chômeurs, est mal connue.

Du coup, « des images fausses sont véhiculées sur notre activité », déplore Roland Bourglan, président de la Fédération nationale des

Unions régionales des organismes de formation (UROF), qui regroupe essentiellement des centres formant des chômeurs. « On dit que la formation coûte trop cher, en visant implicitement la formation des chômeurs et l'on donne des chiffres qui mélangent tout : le coût des baisses de charges, les contrats emploi solidarité... Alors qu'en fait, la formation des chômeurs proprement dite a un budget ridicule. »

Le rapport sur « Les acteurs de la formation » du député Gérard Lindeperg, remis en septembre dernier au premier ministre Lionel Jospin, indique qu'en 1997, « hors rémunération [des stagiaires] et dépenses annexes, l'Etat et les régions ont consacré à la formation des demandeurs d'emploi adultes et aux actions de reconversion des salariés licenciés ou menacés de l'être, près de 8 milliards de francs (5,9 milliards de francs provenant de l'Etat, 2,1 milliards venant des régions) ». Quant au budget de l'ensemble de la formation des chômeurs jeunes et adultes, il serait compris, selon les sources, entre 37 et 80 milliards de francs par an... Malgré l'imprécision de ces données, on peut estimer que les chômeurs adultes, qui représentaient, en avril 2000, 1 972 000 demandeurs d'emploi sur 2 371 000 inscrits à l'ANPE (catégorie 1), bénéficient pour la formation de la portion congrue.

Cette situation n'est pas nouvelle. « Pendant toutes ces années de montée du chômage, on entendait dire que si l'on portait l'effort sur les adultes, cela ferait du tort aux jeunes », observe Paul Santelmann. S'est aussi imposée, peu à peu, l'idée qu'il était très difficile de former des adultes, surtout les moins qualifiés et les chômeurs de longue durée, et qu'il fallait commencer par les « remotiver ». Aujourd'hui, on parle de les « accompagner ».

« Actuellement, on fait de plus en

plus d'accompagnement et de moins en moins de formation professionnelle », regrette Charles Tanant, secrétaire général du syndicat des personnels de la formation permanente privée (Synafor) CFDT. Alors que, selon Paul Santelmann, il faut au contraire « professionnaliser les chômeurs, en articulant la formation avec des situations de travail ».

Vincent Merle, directeur de cabinet de Nicole Péry, convie que « depuis vingt ans, l'Etat a privilégié la formation et l'insertion des jeunes au détriment de celles des adultes ». L'Etat et, ajoute-t-il aussitôt, « les partenaires sociaux » qui ont créé par accord interprofessionnel divers dispositifs de formation en alternance pour les jeunes financés sur la masse salariale des entreprises, comme par exemple les contrats de qualification. Pour autant, « on ne peut pas dire qu'aucun effort n'a été fait pour les adultes », tient à ajouter Vincent Merle. En 1998 a été créé le dispositif « nouveau départ », pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, et le contrat de qualification adultes, qui a cependant un peu de mal à décoller.

Mesure expérimentale inscrite dans la loi contre les exclusions, ce contrat est financé en partie sur le budget « alternance » des entreprises. Ce qui avait, à l'époque de son lancement, suscité les réactions négatives de partenaires sociaux, côté syndical comme patronal, qui craignaient que ce contrat fasse du tort aux contrats en alternance jeunes financés sur le même budget. Vieux discours... La pérennisation, au delà de l'an 2000, du contrat de qualification adulte devait être négociée par les partenaires sociaux avant la fin 1999. Cela n'a pas été fait. Mais peut-être en sera-t-il question dans le grand chantier de la refondation sociale...

Francine Aizicovici

Rosette Haar ou le refus de « désespérer de quelqu'un »

Bien sûr, il y a les jours de « découragement ». Mais il y a aussi ces « réussites fantastiques », qui la consolent de tout. Après dix années d'expérience comme formatrice auprès de personnes en grande difficulté, Rosette Haar, quarante-sept ans, se sent « toujours aussi motivée » qu'à ses débuts. « Je me dis parfois qu'avec telle personne, on n'y arrivera pas. Et puis, d'un coup, c'est le défilé. On ne sait pas pourquoi. On ne peut donc jamais complètement désespérer de quelqu'un. J'aime bien être surprise comme cela. »

Chômeurs de longue durée, titulaires du RMI ou d'un contrat emploi solidarité (CES), personnes handicapées : c'est le public habituel que reçoit Rosette Haar, ancienne secrétaire médicale. Son travail s'articule entre la coordination avec différents partenaires (ANPE, assistantes sociales, etc.), la prospection auprès des entreprises pour recueillir des offres d'emploi pour ses stagiaires et la formation. « Nous avons de plus en plus souvent affaire à des personnes désocialisées, qui n'ont pas toujours travaillé aupara-

vant ou bien qui l'ont fait en pointillé. Et pour eux, la valeur travail se gomme. Mon action consiste à leur donner d'autres points de repères, à faire naître une motivation en eux, tout en les aidant à se projeter sur leurs propres valeurs. En somme, à construire un projet de vie. »

« IL FAUT ÊTRE COSTAUD »

Actuellement, Rosette Haar s'occupe de personnes en CES, qu'elle suit pendant quatre mois maximum, pour les aider à trouver un emploi classique, le cas échéant après une formation complémentaire (technique, langue étrangère ou autre). Elle les reçoit individuellement, puis en groupe durant trois jours pour les former aux techniques de recherche d'emploi. Elle s'entretient ainsi avec huit à dix personnes par jour. Pour autant, elle n'a pas la sensation de faire de l'abattage – « chaque personne est unique » – ni de porter sur ses épaules toute la misère du monde. « Pendant le temps où je suis avec eux, je suis disponible, à l'écoute. Mais une fois la journée terminée, je tourne la page. J'ai une vie person-

nelle. » Elle reconnaît cependant que pour faire ce métier, « il faut être costaud », ce qui, selon elle, explique le fort taux de rotation que connaît sa profession.

Ce qu'elle vit « un peu mal », c'est « la rentabilité » demandée aux formateurs, et l'exigence des financeurs des formations d'atteindre un certain taux de placement pour les stagiaires. « Le taux de placement n'a jamais été pour moi une angoisse : il varie dans mes stages de 70 % à 90 %. Mais le principe ne me paraît pas adapté. Certains stagiaires mettront un mois pour s'insérer, d'autres trois années. Fixer un taux, c'est faire comme si les gens étaient tous identiques. »

Ce qu'elle voudrait, c'est une meilleure reconnaissance de ce métier. « Les salaires sont bas. Moi-même je gagne 7 700 francs nets par mois. Et il y a peu de possibilité d'évolution de carrière. » Mais heureusement, dans ce travail ardu, « on reçoit beaucoup de reconnaissance de la part de ceux qui s'en sortent. Et ça me paie largement ».

F. A.

Quand les chômeurs aident les salariés à se requalifier

Daniel Darcel, directeur de l'usine Airplast (155 salariés) de Villers-Bretonneux (Somme), prend dans la chaîne d'assemblage un filtre à air qui équipera une Renault Mégane. « Si nous voulons continuer à fabriquer ici cet équipement de plastique qui pourrait être produit à bon compte dans des pays à faibles coûts de main-d'œuvre, nous n'avons pas d'autre solution que l'amélioration du produit, et donc des compétences de nos salariés. »

A partir de ce constat, tout s'est enchaîné en 1998 : pour rendre plus autonome chaque agent de production, Airplast a décidé de devenir une entreprise « auto-apprenante » et de mettre à niveau un personnel souvent titulaire de CAP de boucher ou de secrétariat. Cela sans ralentir la production de l'usine, qui travaille en trois huit pour les constructeurs automobiles. Il a donc été prévu de remplacer la soixantaine de salariés envoyés progressivement en formation par cinq personnes sans emploi, eux-mêmes formés à la conduite des machines.

Inventée en 1987 au Danemark et baptisée « jobrotation », cette démarche ingénieuse a été surtout développée, en France, dans la plasturgie, qui compte quelque 600 entreprises et plus de 11 000 salariés. A partir de 1991, cette branche a pris conscience que la faible qualification de sa main-d'œuvre – souvent d'origine immigrée – allait devenir un handicap au moment où la concurrence oblige à produire avec une qualité irréprochable. L'ouvrier ne peut plus se contenter de placer un objet dans un carton ; il doit participer au contrôle du produit et à la maintenance des machines. Il lui faut donc savoir écrire, compter et posséder un minimum de connaissances techniques.

C'est à Oyonnax (Ain) que s'est mis en place ce programme « Action de développement des compétences » (ADC), conçu et piloté par

La « jobrotation » permet de former à la fois travailleurs et demandeurs d'emploi. Il reste pourtant rare

Plastifaf, l'organisme de collecte des fonds de formation de la branche. Selon l'importance de leurs lacunes, qu'il faut évaluer au préalable, les salariés suivent des cours de base (langue, calcul), d'autres pour « apprendre à apprendre » et des cours techniques sur le plastique. Commun à plusieurs entreprises, ce cursus s'effectue dans l'entreprise et à l'extérieur, et s'étale sur deux ans. Les enseignements techniques sont assurés par des « démultiplicateurs » choisis parmi la maîtrise.

Pour remplacer les personnes en formation et avec le concours de l'ANPE, Plastifaf sélectionne des demandeurs d'emploi sachant lire, écrire et compter. L'entreprise d'accueil a le dernier mot dans le choix des remplaçants, qui suivent la même formation que les salariés ; les trois quarts d'entre eux obtiennent un certificat de formation. Pendant le stage d'au moins quatre mois, ils sont affectés à des tâches de production qui changent en fonction des départs en formation. Leur rémunération – sur fonds publics – varie de 2 200 à 4 000 francs environ.

PERSPECTIVES D'EMBAUCHE

De l'avis général, l'expérience est un succès. Des entreprises comme les Jouets Berchet ou Smoby ont obtenu des certifications de qualité parce qu'elles ont amélioré le niveau de leur personnel, et elles ont constaté une augmentation concomitante de leur chiffre d'affaires. Depuis 1993, dans les 69 entreprises concernées, le pourcentage des ouvriers sans qualification est tombé de 70 % à 30 %, ce qui s'est traduit

par des augmentations salariales. Enfin, parmi les mille remplaçants, 70 % ont retrouvé un emploi, souvent dans leur entreprise d'accueil. Sur le plan qualitatif, les effets positifs ne sont pas moindres. Christiane Pierre-Emile, déléguée formation à Plastifaf, et Brigitte Sivan, chargée de mission du cabinet INSEP Consulting, soulignent les bienfaits du dispositif pour le chômeur : « Au terme de son remplacement, il aura occupé trois ou quatre postes différents et connaîtra autant de processus techniques. D'autre part, en assurant la production à la place d'un salarié ordinaire, il est obligé de réussir ; il n'est plus dans la mentalité d'un demandeur d'emploi. »

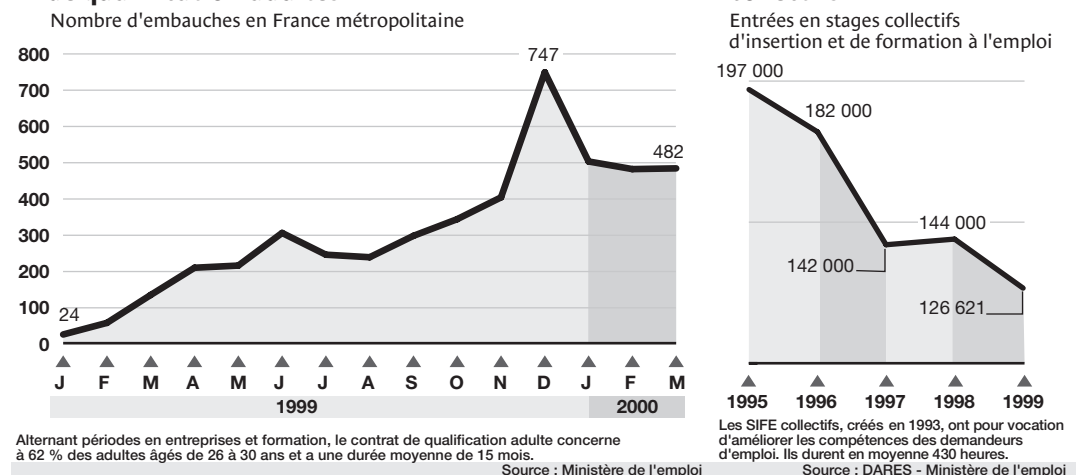
William, remplaçant chez Airplast, est ravi : « J'apprends à faire coller la théorie et la pratique. » Yannick Boutin, délégué CGT dans la même entreprise, ne voit que des avantages à la « jobrotation », qui « peut déboucher sur des embauches » ; il estime que les salariés n'ont pas peur que les remplaçants prennent leur travail.

Reste que la formule demeure, en France, confidentielle, malgré ces avantages et malgré les aides de l'Union européenne, qui souhaite la voir étendue. Ce n'est pas une question de coût : une entreprise de plasturgie alsacienne débute une « ADC » afin de requalifier 230 de ses 600 salariés pour 3,5 millions de francs, dont 40 % seulement restont à sa charge grâce aux aides publiques et communautaires.

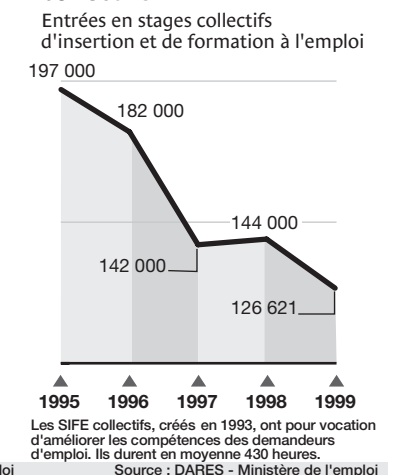
En fait, une « ADC » exige beaucoup des partenaires : la branche et l'entreprise doivent croire à la nécessité de la formation ; les salariés doivent accepter une évaluation de leurs compétences et un bouleversement de leurs méthodes de travail ; appelés à produire aussi bien que les salariés, les chômeurs doivent accepter une rémunération médiocre que la reprise du marché du travail rendra ridicule. Et ces conditions ne sont pas souvent réunies...

Alain Faujas

▼ La lente progression des contrats de qualification adultes



▼ La décré des SIFE collectifs



Lire et écrire, le début de l'insertion

Parmi les élèves de ce cours d'alphabétisation, c'est Fouzia qui accepte la première de raconter son parcours. Il y a vingt ans, elle quitte le Maroc pour la France aux côtés de son mari. Mère au foyer, elle fait des ménages à l'extérieur avant de décrocher un bref contrat emploi solidarité (CES) à l'hôpital de Melun, suivi d'une longue période de chômage. Son handicap, c'est de ne savoir ni lire, ni écrire le français. « Même pour le ménage, explique-t-elle, on me demande de pouvoir lire le nom des produits. » Aujourd'hui, elle se sent plus sûre d'elle, « plus autonome ».

Elle le doit aux cours d'alphabétisation dispensés aux chômeurs de longue durée par l'antenne de Poissy du centre de formation Arche. Un stage qui lui a été proposé à la suite d'un cheminement « classique » dans les Yvelines : l'ANPE pour une première évaluation, le centre de diagnostic d'une plate-forme – qui réunit le Conseil général, le Fonds d'action sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles (FAS), la direction départementale du travail et de l'emploi et les différents organismes de formation – pour un bilan et le choix d'un premier stage.

Les histoires de Saadia et d'El Bateul ressemblent à celle de Fouzia. Arrivées en France il y a plus

L'alphabétisation enclenche la dynamique du retour à l'emploi

de dix ans, elles évoquent leurs difficultés : « Je ne comprenais pas ce qui était inscrit dans le carnet de classe de mes enfants », explique Saadia, tandis qu'El Bateul se remémore sa courte expérience d'aide-cuisinière dans un café-teria. « Je ne pouvais pas lire la commande, j'étais gênée. J'ai quitté mon emploi à cause de ça. »

Toutes suivent aujourd'hui les 350 heures de cours d'alphabétisation, qui se concluent « par un stage en entreprise », explique Michel Mikaélian, directeur d'Arche. Cela leur permet de découvrir le monde du travail et entraîne une réorganisation de la vie de la famille ». Elles perçoivent une indemnisation qui peut aller jusqu'à 4 070 francs pour une mère de trois enfants.

Outre l'alphabétisation, Arche dispense des cours de français langue étrangère (FLE), une formation de 500 heures suivie par Dominique, une Américaine qui a quitté l'été dernier son emploi à Washington pour suivre son mari en région parisienne. Au sortir de

ce premier parcours de formation, tous les stagiaires d'Arche retournent au centre de diagnostic pour un nouveau bilan et être orientés vers une formation complémentaire. « En général, ils suivent deux à trois stages, et au final plus de 50 % d'entre eux trouvent une solution, explique Michel Mikaélian. Même si ce sont parfois des petits emplois, une dynamique s'est enclenchée. »

Drame Lamine et Graça Mendès, formateurs à Arche, le confirment : « Quand ils quittent le stage, ils sentent qu'ils ont fait des progrès. » C'est « parce qu'on a l'impression d'être dans un circuit », souligne Fouzia. De fait, celui-ci existe. « Aujourd'hui, précise Michel Mikaélian, les plates-formes permettent de travailler de manière coordonnée entre organismes de formation et d'assurer un suivi individuel. » Une coordination dont le FAS est le véritable moteur. Ce que confirme Mohamed Ayadi, son correspondant sur le département : « Pour ce public adulte, nous souhaitons donner un sens à toutes ces actions de formation linguistique. Cette coordination sur un même territoire représente un gain en temps, en argent et un bien pour le public. » Une plate-forme similaire devrait bientôt voir le jour à destination des jeunes.

Isabelle Moreau

Philip J. Jennings, secrétaire général de l'Union Network International

« Dans une économie globale, notre action ne peut être que mondiale »

« Le syndicat Union Network International (UNI), créé le 1^{er} janvier 2000 à Genève, regroupe quatre fédérations internationales d'organisations représentatives de "cols blancs" de tous secteurs et de travailleurs des télécommunications, des médias, de l'édition, en tout plus de neuf cent cinquante syndicats regroupant quinze millions de membres dans cent quarante pays. Que signifie le slogan qui les réunit, "Union member, global player" (salarié syndiqué, acteur global) ?

— Ce mot d'ordre signifie que, au sein d'une économie globale, il ne peut y avoir d'action syndicale que mondiale. Dix jours après la création de l'UNI avait lieu la fusion entre Time Warner et AOL, et il y a quelques jours a été annoncée celle entre Vivendi et Universal. Cette convergence entre distributeurs et éditeurs de contenus confirme la validité de notre choix d'unifier la représentation des travailleurs des différents secteurs de l'économie de l'information.

« La nouvelle économie est souvent présentée comme une explosion de petites entreprises : c'est vrai, mais, aujourd'hui, il n'y a que huit ou neuf groupes multinationaux qui comptent dans les télécommunications, et quatre ou cinq dans les médias. Les gouvernements, les acteurs sociaux, les citoyens, doivent s'interroger sur ce que signifient ces quasi-monopoles pour l'économie, pour la démocratie.

— Quels sont les moyens d'action de l'UNI face à ces multinationales ?

— L'UNI a par exemple obtenu d'être auditionnée, le 12 mai, par la direction de la concurrence de la Commission européenne au sujet de la fusion entre les deux opérateurs américains de télécommunications MCI-WorldCom et Sprint, à laquelle nous nous opposons : outre que ces entreprises ont une politique hostile aux syndicats, la nouvelle entité contrôlerait entre 50 %

et 75 % de l'"épine dorsale" du réseau Internet.

« En revanche, nous avons signé le 6 avril dernier avec l'espagnol Telefonica ce que je considère être le premier accord social de la nouvelle économie. Telefonica, qui emploie cent vingt mille salariés dans une dizaine de pays, s'engage à respecter partout les droits sociaux et syndicaux définis par les conventions internationales de l'OIT, et à dialoguer avec les syndicats membres de l'UNI sur tous les thèmes affectant l'emploi et la formation. Nous entendons multiplier les accords de ce type, car nous considérons que des entreprises globales doivent accepter un dialogue social global : nous regrettons d'ailleurs que France Télécom, approchée, ait refusé d'en discuter...

« L'UNI est aussi à l'origine d'accords internationaux tels que la création d'un "comité africain d'entreprise" (sur le modèle du comité européen) au sein de la Barclays Bank, qui représentera les salariés de sept pays africains. Nous avons ainsi recensé deux cents accords internationaux impliquant l'une ou l'autre de nos organisations membres. Nous essayons également d'établir un dialogue international avec les organisations patronales : nous avons par exemple signé un accord avec la profession du travail temporaire au niveau européen, afin de créer des standards en matière sociale. Des discussions ont été ouvertes dans le même but avec la European Information and Communication Technology Association (EICTA), qui regroupe les grandes entreprises du secteur.

— Certains syndicalistes estiment que l'utilisation d'Internet transforme leurs organisations en "services aux adhérents", aux dépens de leur fonction revendicative. Qu'en pensez-vous ?

— Tout d'abord, les syndicats n'ont guère le choix à l'heure où chaque entreprise, chaque gouvernement, chaque association utilise

Internet pour améliorer sa performance. Ensuite, Internet est un outil irremplaçable pour la lutte syndicale.

« Premier exemple : lors de la grève de Boeing, en février-mars 2000, toute l'information sur le conflit était disponible quasiment en temps réel sur le site de l'UNI ; même les actionnaires venaient s'y connecter. Nous avons aussi utilisé Internet pour suggérer à nos adhérents, salariés chez les clients de Boeing partout dans le monde, d'inviter leurs patrons à s'assurer auprès de la firme de Seattle que la grève ne mettait pas en péril la sécurité des avions... Un moyen de pression idéal !

« Deuxième exemple : à l'issue d'un conflit à la Hong Kong and Shanghai Bank en Malaisie, la négociation finale a été menée il y a trois semaines par visio-conférence entre les directions mondiale et locales de



Philip J. Jennings

● Né en 1953, Philip J. Jennings a été permanent au syndicat des professions financières au Royaume-Uni, avant de rejoindre, en 1980, la Fédération internationale des employés et techniciens (Fiet) à Genève.
● Elu à quatre reprises secrétaire général de la Fiet depuis 1989, il a préparé la fusion de celle-ci au sein de l'Union Network International, en janvier 2000.

la banque, les délégués syndicaux locaux et mondiaux, et les représentants de l'UNI. Avec Internet, nous pouvons démontrer aux patrons que nous pouvons nous aussi être présents sur le terrain, partout et à tout moment. Notre principe est d'ouvrir dans les vingt-quatre heures un site d'information dès qu'un conflit éclate, où que ce soit dans le monde.

« Sur les neuf cent cinquante organisations membres de l'UNI, environ cinq cents sont déjà présentes sur le Net. Notre objectif est qu'elles le soient toutes d'ici un an. Aux Etats-Unis, en Australie ou à Singapour, les syndicats offrent directement à leurs adhérents des accès à prix réduit. En Grande-Bretagne, le syndicat des professions financières propose la totalité de ses services sur Internet, de l'adhésion au paiement de la cotisation.

— Les syndicats peuvent-ils agir sur les gouvernements et les institutions de l'économie mondiale ?

— L'UNI était présente au sommet européen de Lisbonne, qui a lancé le programme e-Europe pour faire accéder l'Union à l'économie du savoir. Nous faisons pression sur Bruxelles pour que ces initiatives de la Commission prennent en compte le marché du travail et la formation, qui ne sont pas adaptés à la nouvelle économie : en 2002, les secteurs de l'information et de la communication offriront 1,7 million d'emplois aux Européens, alors que l'on compte encore 10 % de chômeurs dans la population active.

« En revanche, nous ne parvenons pas, malgré nos demandes réitérées, à participer aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce, qui reprennent ces jours-ci au sujet de l'ouverture du marché des services. Les dirigeants de l'OMC sont apparemment restés sourds et aveugles à la leçon donnée à Seattle... »

Propos recueillis par Antoine Reverchon

La société civile s'est imposée dans la négociation sociale en Irlande

DUBLIN

de notre envoyée spéciale

Peter Cassells, secrétaire général de la puissante fédération irlandaise des syndicats, l'ICTU, en est convaincu : « La participation du mouvement associatif au dialogue social en Europe va croître. Les syndicats devront travailler avec les organisations non gouvernementales parce que la société est plus complexe et que les enjeux dépassent les limites du monde du travail. » Il défend, aujourd'hui, cette position auprès des Quinze et assure bénéficier d'une oreille attentive de la part de la présidence portugaise. Car au 31, Parnell Square, le siège de la confédération, on a déjà sauté le pas.

Depuis 1997, les représentants de la société civile négocient avec le gouvernement un contrat social pour trois ans, aux côtés des fédérations syndicales, d'employeurs et du monde agricole. Lancée en 1987 pour sortir de la crise, cette formule qui vise à définir un programme économique commun fixant principalement les augmentations de salaire et le niveau des taxes, s'est élargie, avec l'arrivée du secteur communautaire, aux questions de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ainsi qu'à la promotion de l'égalité sociale. Car si les rues pimpantes du centre-ville de Dublin témoignent de la formidable croissance irlandaise — elle devrait atteindre 10 % cette année —, des poches de pauvreté et d'exclusion subsistent.

Mary Murphy, une figure du mouvement associatif, s'est battue, avec d'autres, pour que les déshérités ne soient pas les laissés-pour-compte de la croissance. Elle assure, cette année, la coordination du secteur communautaire représenté dans les négociations sociales et qu'on appelle le « quatrième pilier ». Bouillonnante, elle

Aux côtés du patronat et des syndicats, des représentants associatifs défendent les intérêts des exclus

sort tout juste, ce mardi 13 juin, d'une réunion sur la stratégie à adopter face à la montée du racisme. « Nous avons en Irlande de plus en plus de demandeurs d'asile, des Nigériens, des Roumains, des Tziganes. Ce phénomène est nouveau et l'arrivée d'étrangers, qui reste pourtant faible, ne va pas sans générer intolérance et xénophobie », assure-t-elle.

En février, décision a d'ailleurs été prise d'inclure dans la plateforme des associations, qui dispose d'un siège aux négociations triennales, une organisation qui représente les réfugiés. Au total, 23 associations sont membres de cette plateforme. Elles représentent, pêle-mêle, le secteur coopératif, les gens du voyage, les femmes, les mouvements caritatifs, les gays et les lesbiennes, les personnes âgées, les handicapés, les prisonniers à l'étranger, etc. Cette sélection, qui peut paraître aléatoire, répond cependant à « certains critères », précise Mary Murphy. « Les associations doivent, d'une part, être nationales, ouvertes et transparentes et, d'autre part, œuvrer dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, l'équité et/ou l'exclusion sociale. »

Cette plateforme dispose donc d'un représentant à la table des négociations aux côtés des sept autres membres du « quatrième pilier » représentant deux associations de chômeurs, trois caritatives, une pour les femmes et enfin une dernière pour les jeunes. La question de savoir qui serait à la

table des négociations n'a pas été évidente. C'est finalement le gouvernement qui a décidé, pour la négociation du premier contrat en 1997, quelles grandes organisations seraient représentées, laissant la liberté aux responsables associatifs d'inclure en plus, dans la plateforme, qui bon leur semblerait. Cette formalisation a obligé le secteur communautaire à se structurer, à se doter d'une meilleure représentation et à avoir une certaine rigueur dans le choix des participants.

« Le fait que cela ait pu être mis sur pied et fonctionne tient du miracle, estime Brian Geoghegan, directeur de la confédération des employeurs, l'IBEC. Je pense que la question de la représentativité des associations à la table des négociations demeure et qu'elles peuvent avoir tendance à essayer de s'y maintenir coûte que coûte. » Au départ opposée à cette décision, l'IBEC a finalement accepté, sous la pression du gouvernement et de l'opinion publique, la présence de représentants de la société civile.

HUIS CLOS POUR LES SALAIRES

Il demeure que les négociations sur les augmentations de salaires restent à huis clos entre syndicats et employeurs. Toutefois, la confédération patronale s'inquiète « de l'équilibre général du programme », estimant que la balance a peut-être tendance à pencher un peu trop vers le social « au détriment de la compétitivité ».

La présence de ce quatrième pilier a-t-elle modifié le rapport de force dans la négociation au détriment des patrons ? « Je ne pense pas, estime Brian Geoghegan. Si nous regardons l'ensemble du programme, la participation du quatrième pilier peut aider à modérer la demande des syndicats en imposant un arbitrage entre les augmentations de salaires et les prestations so-

ciales. » Pour la période 2000-2003, les représentants de la société civile ont notamment obtenu que le gouvernement se donne comme objectif l'augmentation du revenu minimum à 100 livres irlandaises (127 euros) par semaine, contre 76 livres actuellement.

L'arrivée des représentants du secteur communautaire ne représente-t-elle pas un désaveu des syndicats ? « Avant notre arrivée en 1997, les contrats sociaux ne s'intéressaient pas véritablement à la réduction du chômage mais surtout à la situation de ceux qui bénéficiaient déjà d'un emploi », considère Mary Murphy, représentante du secteur communautaire. « Nous avons eu également des tensions sur le fait de savoir qui, des syndicats ou des associations, représentait les chômeurs. »

Au siège de la Confédération des syndicats, on préfère présenter les choses de manière plus positive. « L'ICTU représente un lien entre les employeurs et les associations, assure Paula Carey, elle-même membre de l'ICTU. Nous avons toujours soutenu le secteur communautaire dans ses revendications. D'ailleurs avant qu'il ait ses propres représentants, nous avions, à la veille de la négociation de chaque contrat social, un défilé d'associations dans nos locaux. »

Depuis, elles font entendre leur propre voix au risque d'une certaine cacophonie. « Il peut arriver que les associations ne soient pas d'accord entre elles », estime Gerry Cribbin, coordinateur du partenariat au service du premier ministre. Pour l'avenir, le gouvernement veut que le quatrième pilier soit « plus stratégique dans sa réflexion ». « La situation économique de l'Irlande change si rapidement qu'il faut davantage imprimer une direction plutôt que se perdre dans les détails. »

Martine Larouche

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Martine Aubry dans le piège du Medef

Ramené maintenant à sa dimension politique, le débat sur la refondation sociale risque de s'enliser ou même de capoter, victime de la démagogie, donc des approximations. C'est d'ailleurs le spectacle qu'offre, depuis le 14 juin, la polémique qui ne cesse de rebondir autour du protocole d'accord sur l'assurance-chômage, adopté par le patronat et, du côté des syndicats, seulement par la CFDT et la CFTC.

Compte tenu des arguments échangés, Martine Aubry paraît coincée. Soit elle accepte de donner son agrément à la future convention, qui reste à préciser par les partenaires sociaux signataires, et elle aura toutes les peines du monde à convaincre, y compris dans ses rangs. Si une traduction législative des mesures prévues par le texte s'avérait nécessaire, elle n'aurait pas, en l'état, le soutien d'une large fraction des socialistes, et encore moins des Verts ou des communistes. Sans compter qu'elle devrait subir les protestations de la CGT, de FO, de la CGC et des mouvements de chômeurs. Soit, à l'inverse, elle refuse d'entériner les choix « libéraux » du Medef, dans le droit fil de ses premières déclarations, et elle porte alors la responsabilité d'une implosion, annoncée, du modèle social français. Si Denis Kessler et Ernest-Antoine Seillière devaient mettre leurs menaces à exécution, la fin du paritarisme sonnerait en effet le glas d'un système vieux d'un demi-siècle, au moins. Mais l'onde de choc pourrait aussi provoquer des cassures dans le monde patronal.

Quelle que soit l'hypothèse finalement retenue par la ministre de l'emploi, l'affaire prend, vue ainsi, l'allure d'une deuxième manche dans la bataille sur les 35 heures. Non seulement la stratégie de la refondation sociale fonctionne comme un piège, mais elle se referme sur une proie désignée à la vindicte.

Si le dossier était examiné un peu plus sereinement, on s'apercevrait qu'il ne contient pas toutes les menaces qu'on suppose. Par exemple, le défi du retour à l'emploi, qui suppose le maintien d'une croissance forte, constitue un pari contraignant pour les entreprises et les branches professionnelles. Il ne suffit pas de prévoir la suppression des allocations pour qui refuserait quatre emplois ; encore faut-il être capable de présenter autant d'offres. En réalité, les employeurs pourraient porter la responsabilité de l'échec du dispositif. Quant à la question des sanctions, pas tranchée techniquement, elle n'a pas le caractère provocant qu'on lui prête. Outre qu'une loi de 1992 — de Martine Aubry — en accorde déjà la possibilité, il est difficile d'imaginer que cette arme ne reste pas entre les mains de ses actuels détenteurs, l'ANPE et les directions départementales du travail et de l'emploi. Sinon, cela reviendrait à constituer un nouveau corps de contrôleurs au sein de l'Unedic, légalement contestable et financièrement coûteux, susceptible d'aggraver un traitement du chômage à deux vitesses, comme le craint la ministre de l'emploi.

Dès lors que la raison prévaudrait, une solution se dégage, sur ce point délicat et central. Comme cela s'est déjà produit par le passé, une convention peut être passée avec l'ANPE et le service public de l'emploi, à charge pour lui d'en assurer la mise en œuvre. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, indiquait le 19 juin, dans un entretien au *Figaro*, que telle était bien son intention. Jacques Delors, la veille, au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI, en avait également fait un « préalable », estimant qu'il fallait par conséquent « qu'on lui en donne les moyens ». Mais cette porte de sortie, suggérée par le père de Martine Aubry, suffira-t-elle pour que le calme revienne ? Les propos tenus par la ministre à l'Assemblée nationale permettent d'en douter.

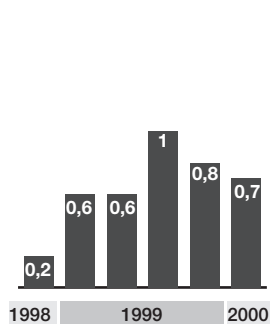
Bibliographie

- Le Syndicalisme dans la mondialisation, sous la direction d'Annie Fouquet, Udo Rehfeldt et Serge Le Roux (éditions de l'Atelier, 2000, 237 p., 125 F, 19,06 €).
- Les Relations professionnelles en Europe, de Hans Slomp (éditions de l'Atelier, 2000, 256 p., 125 F, 19,06 €).
- Le Travail dans le monde, relations professionnelles, démocratie et cohésion sociale, par le Bureau international du travail (1997-1998, 297 p., 189 F, 28,81 €).
- Votre voix au travail, par le BIT (2000, 94 p., 84 F, 12,81 €. Consultable sur le site de l'OIT : <http://www.ilo.org/voice@work>).
- Le Syndicalisme dans la régionalisation de l'économie mondiale, colloque organisé par le Centre d'études et de l'emploi (3 volumes. Consultable sur le site du CEE : <http://www.cee-recherches.fr>).

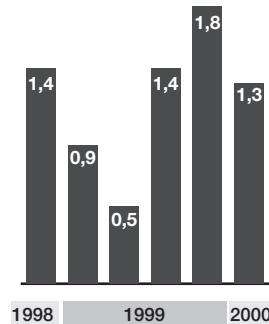
ACTIVE:ESKOFOT:PMDE2603-0000 does not exist

EUROPE

▼ La bonne tenue de l'activité se confirme

Evolution trimestrielle du PIB, en %
ZONE EURO

ÉTATS-UNIS



Source : Eurostat

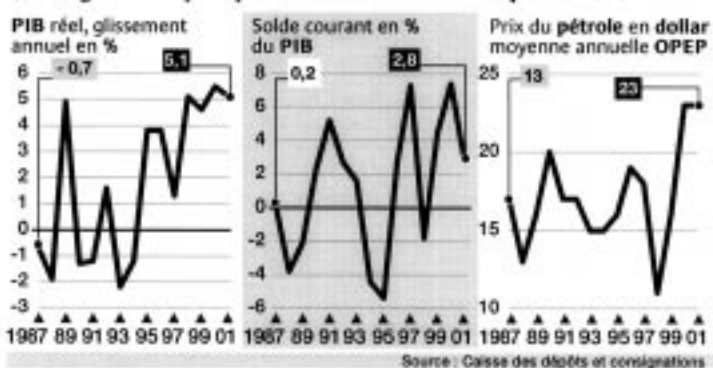
■ **LA CROISSANCE** reste soutenue dans la zone euro. Au premier trimestre 2000, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une hausse de 0,7 %, après 0,8 % au trimestre précédent. Les résultats sont identiques pour l'ensemble de l'Union européenne.

■ **LES DÉPENSES** d'investissement des entreprises (+ 2,1 % au premier trimestre) et les exportations (+ 3,0 %), en enregistrant une forte accélération, ont été les deux principaux moteurs de l'activité alors que la consommation des ménages stagnait. De leur côté, les importations ont aussi vivement progressé (+ 3,2 %).

■ **CETTE PERFORMANCE** demeure néanmoins nettement moins bonne que celle réalisée par l'économie américaine. Celle-ci, en dépit de signes de ralentissement, a affiché au cours des trois premiers mois de l'année 2000 une croissance de 5,2 % en rythme annuel, contre 2,8 % pour la zone euro.

PAYS ÉMERGENTS

▼ L'Algérie trop dépendante de la manne pétrolière



■ **GRÂCE À LA REMONTÉE** du cours des hydrocarbures, l'Algérie est en voie de retrouver un bon solde courant. Mais cette amélioration ne suffira pas à sortir le pays de la crise économique. Il reste tributaire des hydrocarbures, qui représentent 25 % du PIB, 95 % des exportations et 60 % des recettes fiscales. Le secteur productif demeure sinistré et le taux de chômage officiel atteint 30 %.

■ **POUR LA BANQUE MONDIALE**, un taux de croissance d'au moins 7 % serait nécessaire. Les réformes annoncées pour assainir le secteur public et privé sont pénalisées par l'opacité des rouages institutionnels et l'incertitude du processus de démocratisation. (*Caisse des dépôts et consignations.*)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	4,5	5,5	7,6	7,6	7,2	2,8	2,8	1,8	-1,3	5,0 (12/99)	4,7 (12/99)
Sur un mois	0,9	1,2	2,1	1,8	0,9	1,1	1,0	4,5	-0,6	1,3 (12/99)	1,2 (12/99)
PRIX À LA CONSOMMATION (avril 00, en %)											
Sur un an	1,7 *	1,9 *	1,6 *	2,3	3,0	1,4 *	2,4	1,7 *	0,6	3,7(mars.00) - 1,1 (déc.)	0,6 (fév. 00) - 0,3
Sur un mois	0,1 *	0,1 *	-0,1 *	0,2	0,4	0,0 *	0	0,4 *	0,4		
PIB EN VOLUME (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,2	3,1	2,3	4,6 (3 ^e trim. 99)	4,0 (3 ^e trim. 99)	3,2	2,1 (3 ^e trim. 99)	3,9	3,0	5,0	0,0 (3 ^e trim. 99)
Sur trois mois	0,7	0,7	0,7	1,1	1,0	0,6	0,4	0,5	0,5	1,3	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998)	-6,1 (1998)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998)	99,9 (1998)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, fév. 00)											
1999	-6,4	1,1 *	6,6	1,2	-2,6	-0,0	0,0	0,7	-4,8	-30,2 (déc.)	13,2 (déc.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1^{er} trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	1,97	2,1	2,05	(4 ^e trim. 99) -2,2	(4 ^e trim. 99) 0,8	1,49	(4 ^e trim. 99) 1,8	(4 ^e trim. 99) 2,2	0,19	4,19	(4 ^e trim. 99) 0,2

* provisoire

** source Commission européenne

*** Luxembourg inclus

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	0,1 % (avril)	+ 3,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,7 % (3 ^e trim. 99)	- 0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	-0,9 % (3 ^e trim. 99)	+ 1,2 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs)		
	+ 2,1 MdF (avril 00)	- 6,6 MdF
	+ 93,6 MdF (00/99)	- 35,1 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	+ 1 (mai)	- 10 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*		
	opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	+ 33 (mai) - 15 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 390 (mai)	+ 8,6 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 212 (mars)	- 12,8 %

* solde de réponses, cvs, en %

** solde net douze mois auparavant

*** par date de publication

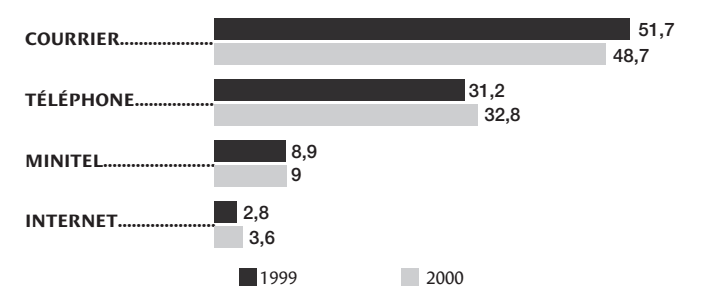
Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ La vente par correspondance régresse en France

Niveau d'utilisation des différents modes d'achat à distance

en pourcentage de la population française



Source : Cofrencia, Sociovision

■ **GLOBALEMENT**, le pourcentage d'acheteurs à distance est passé de 60 % à 56 % de la population française entre 1999 et 2000. La hausse de 30 % du nombre d'acheteurs sur Internet, pas plus que l'augmentation des achats par téléphone, n'ont compensé la baisse de ceux qui utilisent le courrier.

■ **CES CHIFFRES** résultent d'une étude réalisée par Sociovision pour La Poste et la Fédération de la vente à distance, au cours du mois de mai, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

■ **CERTAINS PRODUITS**, comme les voyages et le vin, voient leur nombre d'acheteurs à distance augmenter, alors qu'il régresse pour les produits frais, les meubles, les produits d'entretien, entre autres.

La Chine tente de consolider le rebond de sa croissance

Pour la première fois depuis 1996, la croissance économique de la Chine devrait s'accélérer cette année. Les résultats des quatre premiers mois montrent un rythme de croissance du PIB (8,1 %) nettement supérieur à celui de 1999 (7,1 %). Ce rebond est soutenu par une reprise de la croissance industrielle, qui atteint 11 % contre 9 % en 1999. Les prix à la consommation ont cessé de baisser, indiquant un redémarrage de la demande interne. Les experts chinois estiment que la croissance sera de 7,5 % sur l'année, et la plupart des analystes étrangers la situent entre 7,5 % et 8 %.

Les facteurs qui expliquent ce rebond ne permettent cependant pas d'affirmer que l'économie est sortie du creux du cycle et qu'elle est à l'abri d'un nouveau ralentissement. En effet, la reprise paraît essentiellement liée aux programmes de relance des dépenses publiques mis en place au deuxième semestre 1999. Pour soutenir la consommation des ménages, le gouvernement a augmenté de 30 % à 40 % les salaires dans le secteur public, les retraites et les allocations-chômage ; en novembre il a en outre introduit une taxe de 20 % sur les intérêts des dépôts d'épargne. Un nouvel effort budgétaire, financé par des émissions de bons du Trésor, a été consenti pour financer les investissements dans le secteur public. Résultat : le volume des ventes au détail et de l'investissement en capital fixe a progressé plus rapidement au cours des quatre premiers mois de 2000 qu'au cours de la période correspondante de 1999.

DETTE PUBLIQUE ACCRUE

Toutefois, un rebond analogue avait déjà eu lieu au premier trimestre 1999, à la suite d'un programme de dépenses budgétaires lancé en 1998, mais ses effets s'étaient progressivement estompés. Les autorités ont annoncé la poursuite d'une politique budgétaire expansionniste pour 2000, afin d'assurer une croissance soutenue sur l'année.

L'accroissement des dépenses publiques avait déjà contribué pour 1,5 point à 2 points à la croissance en 1998 et 1999. Le creusement du déficit budgétaire depuis 1998 a entraîné un gonflement de la dette publique, qui reste néanmoins modeste (16 % du PIB en 2000, mais 6 % en 1997). Il est vrai que l'abondance de l'épargne des ménages rend aisé le financement du déficit par l'émission de bons du trésor, dont les taux d'intérêt offrent une rémunération d'autant plus attractive qu'elle n'est pas soumise à l'impôt sur les intérêts des comptes d'épargne.

La demande extérieure ne joue dans la croissance qu'un rôle marginal, mais qui devrait être positif cette année. Au cours des quatre

La politique de relance budgétaire devrait se poursuivre, doublée de la restructuration des entreprises d'Etat et du secteur bancaire

premier mois de 2000, les exportations chinoises ont fortement progressé (voir graphique). Ces performances s'expliquent par la hausse de la demande mondiale et par la mise en place d'incitations fiscales à l'exportation. La progression des importations a aussi été forte (+ 39 %) ; elle reflète en partie un mouvement réel et en partie les effets de la lutte contre la contrebande, qui entraîne une augmentation des importations enregistrées en douane. Au total, la demande extérieure nette a contribué à la croissance des quatre premiers mois de cette année (0,4 point de croissance), alors que sa contribution avait été négative en 1999. Si les flux d'investissements directs étrangers réalisés en Chine ont continué à baisser au début de cette année (- 5 % de janvier à mai 2000 par rapport à la même période de 1999), reflétant la baisse des contrats signés en 1998 et 1999, la tendance devrait se retourner dans les mois qui viennent car les montants engagés ont fortement augmenté (+ 29 % au cours des

quatre premiers mois de 2000). Ce renversement de tendance apparaît comme une des conséquences des engagements pris par la Chine pour adhérer à l'OMC, en particulier l'ouverture du secteur des services aux investissements étrangers directs.

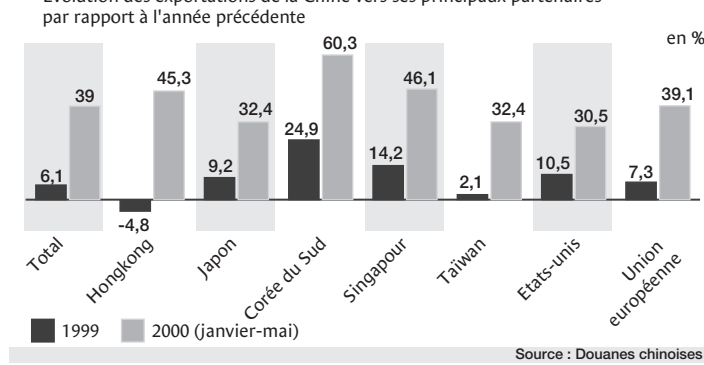
Les flux de crédits internationaux, en forte baisse en 1998 et en 1999, tendent à se stabiliser. La situation financière extérieure du pays continue donc à être satisfaisante avec une dette extérieure de 152 milliards de dollars fin 1999, intégralement couverte par les réserves de change, et un service de la dette modéré (10 % des revenus d'exportation). Cette évolution a fait s'éloigner les risques de dévaluation du renminbi ; elle permet aux autorités de s'orienter vers une plus grande flexibilité de la politique de change.

OUVERTURE PROGRESSIVE

L'entrée dans l'OMC passe par une baisse des droits de douane, une élimination des quotas sur l'importation de produits industriels et l'ouverture progressive des télécommunications et des services financiers aux investissements étrangers. Elle va se traduire par une concurrence accrue sur le marché intérieur et pousse déjà à la restructuration des entreprises et du système bancaire. Car si elles conditionnent la croissance à long terme, ces réformes freinent dans l'immédiat la demande des entreprises et des ménages et aggravent les tensions sociales.

▼ Les exportations chinoises en forte croissance

Évolution des exportations de la Chine vers ses principaux partenaires par rapport à l'année précédente



Source : Douanes chinoises

UN CHIFFRE

17

millions

LE NOMBRE DE VOITURES VENDUES EN UN AN AUX ÉTATS-UNIS

Pour les économistes américains, les 17 millions de voitures écoulées en rythme annuel (de mai 1999 à mai 2000) sont le meilleur signe que la croissance — et notamment la consommation des ménages — se ralentit. En février dernier, la frénésie consumériste des ménages avait poussé les ventes de voitures jusqu'à 19 millions d'unités. Certes le rythme actuel demeure largement supérieur à ce qu'il était dans le courant des années 90. Entre 1994 et 1998, les ventes plafonnaient aux environs de 15 millions en moyenne annuelle.

Cette décélération va-t-elle se prolonger ? La question mérite examen, dans la mesure où le ralentissement peut aussi avoir des causes conjoncturelles. A commencer par la hausse des prix de l'essence. Le prix du gallon de sans-plomb a aujourd'hui atteint le niveau record (pour les États-Unis) de 1,6 dollar (1,68 euro, soit 11 francs environ), alors que, au début de 1998 et tout au long de 1999, le gallon valait régulièrement moins de 1 dollar.

Deuxième cause de ralentissement : le paiement de la dette pénalise la trésorerie des ménages. Bon nombre de crédits, immobiliers notamment, placent les foyers américains face à des mensualités élevées. Enfin, la chute des cours de Bourse a supprimé une ressource qui permettait le renouvellement à bon compte de l'équipement domestique. Les ménages sont devenus plus circonspects et ce n'est sans doute pas un hasard si la chute des ventes a commencé de manière plus significative à la mi-mars, quand le Nasdaq a entrepris de décrocher des sommets où il s'était envolé.

Françoise Lemoine
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales.

INSTITUT
SUPERIEUR
D'INTERPRETATION
ET DE TRADUCTION
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
21, rue d'Assas 75006 Paris
Tél. (16-1) 42 22 33 16

- TRADUCTION TERMINOLOGIE
- INTERPRETATION DE CONFERENCE
- RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Admet sur BAC, DEUG, Licence ou Maîtrise + concours et entretien

inscriptions pour 2^e et 3^e année :
jusqu'au 22 juillet 2000

épreuves de 2^e année :
jeudi 31 août 2000

épreuves de 3^e année :
vendredi 1^{er} septembre 2000

i.s.i.t.

ETABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
TECHNIQUE PRIVE

La Russie conforte sa mainmise sur le gaz et le pétrole de la Caspienne

ISTANBUL

de notre correspondante

La Russie est-elle en train de reprendre le dessus en Asie centrale ? La question se pose avec une nouvelle acuité après la signature, en mai dernier, d'un accord entre le président turkmène Saparmurat Niyazov et le président russe Vladimir Poutine, qui prévoit l'exportation de 10 milliards de mètres cubes de gaz vers la Russie.

Cet accord menace un autre projet, ardemment soutenu par les Etats-Unis, le Trans-Caspian Pipeline (TCP), qui envisageait l'envoi de 30 milliards de mètres cubes de gaz turkmène vers la Turquie par le biais d'un gazoduc de 2 000 kilomètres de long, construit en partie sous la mer Caspienne. Bien que le ministre turc de l'énergie, Cümür Ersümer, ait récemment affirmé que le projet serait réalisé, il a admis qu'il était confronté à des « difficultés ».

« Tous les pipelines existants, pétrole et gaz, passent par la Russie », explique Necdet Pamir, un expert du Centre d'études stratégiques eurasiennes (ASAM) à Ankara. « Plutôt que d'attendre la réalisation de projets qui leur permettront de vendre leurs ressources à des prix plus élevés dans le futur, ces pays préfèrent saisir l'occasion qui se présente immédiatement, même s'ils vendent à un tiers du prix. »

Afin d'en limiter les coûts, l'administration américaine avait suggéré que le TCP soit développé en

Les projets des Etats-Unis et de leur allié turc se heurtent aux intérêts des pays producteurs et des pétroliers occidentaux

conjonction avec son autre projet, l'oléoduc Bakou-Ceyhan, qui devrait acheminer le pétrole d'Azerbaïdjan vers un terminal pétrolier situé sur la côte méditerranéenne de la Turquie, principale alliée des Etats-Unis dans la région.

Les démarches diplomatiques des Américains et des Turcs ont, après de nombreux revers, convaincu tous les Etats concernés, notamment l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Mais les compagnies pétrolières n'ont pas embrassé le projet avec le même enthousiasme en raison du coût de l'oléoduc, qui devrait dépasser 2,4 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros). Cette dépense apparaît d'autant plus élevée que les réserves pétrolières d'Azerbaïdjan se sont jusqu'à présent révélées décevantes. La seule façon de rentabiliser le pipeline serait de l'utiliser pour exporter également du pétrole kazakh.

Parmi les voies d'exportation alternatives figure un pipeline vers le port russe de Novorossiisk, une option à laquelle les Turcs sont oppo-

sés pour des raisons écologiques, puisqu'elle implique un accroissement du trafic pétrolier dans le Bosphore. L'exportation via l'Iran est une option attrayante puisque la distance est réduite, mais les conditions politiques ne sont pas encore favorables à un tel projet. Cette situation pourrait cependant changer si les réformistes de Téhéran consolidaient leur position.

Au-delà de l'importance stratégique que les projets américains donneraient à la Turquie, les autorités d'Ankara souhaitent la diversification des voies d'accès de leurs ressources énergétiques. La Turquie souffre en effet d'un déficit chronique d'électricité, et souhaite diminuer sa dépendance énergé-

tique à l'égard de Moscou, qui fournit pour l'instant 70 % du gaz utilisé. Le gazoduc actuel suit une longue trajectoire à travers l'Europe de l'Est, ce qui cause des problèmes sérieux : l'augmentation de la demande dans ces pays en cas de grand froid limite les quantités de gaz qui atteignent Ankara, occasionnant de nombreuses coupures de courant.

UN GAZODUC SOUS LA MER NOIRE

Mais sur ce point également, la Russie semble prendre le dessus. En concurrence directe avec le TCP, Moscou a développé le Blue Stream, un projet de 3,2 milliards de dollars (3,3 milliards d'euros), particulièrement ambitieux du

point de vue technique puisqu'il prévoit un gazoduc de 1 200 kilomètres reliant directement la Russie à la Turquie sous la mer Noire, à une grande profondeur. Alors que le TCP semble avoir du plomb dans l'aile, la construction du Blue Stream, entreprise par la compagnie gazière russe Gazprom en coopération avec la firme italienne ENI et avec des crédits italiens et japonais, a commencé en avril de cette année. Le gazoduc pourrait être prêt dès 2002 et devrait délivrer 16 milliards de mètres cubes supplémentaires. « La Turquie sera alors de plus en plus dépendante de la Russie pour son énergie, déclare Necdet Pamir. Du point de vue de la sécurité nationale, c'est une erreur. »

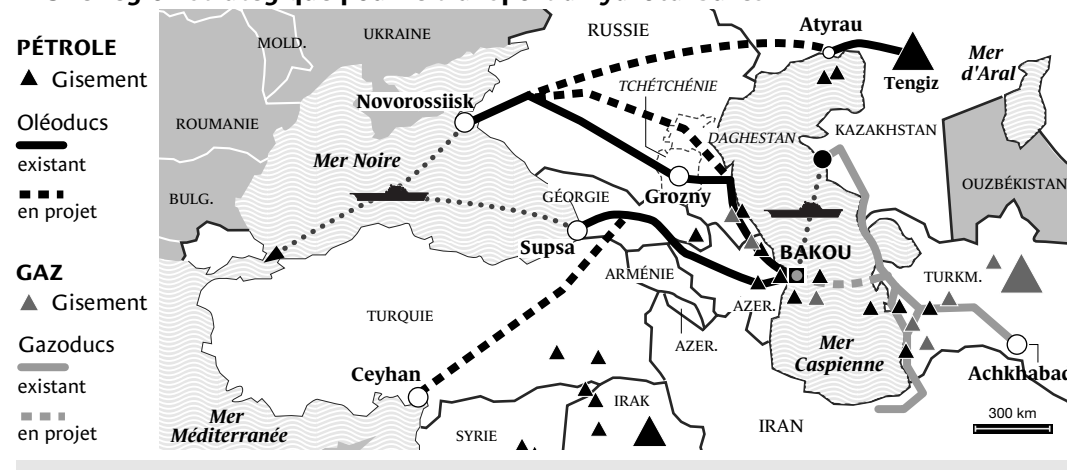
Paradoxalement, l'un des facteurs d'affaiblissement du projet TCP, et donc de renforcement de l'influence russe, a été la découverte récente de réserves gazières en Azerbaïdjan. Les autorités de Bakou insistent donc pour que le TCP exporte non seulement du gaz turkmène, mais également la production locale. Mais tout récemment, les compagnies qui produisent le gaz azerbaïdjanais à Shah Deniz, BP et Amoco, ont approché les autorités turques avec une offre commerciale plus attrayante que le TCP, qui prendrait effet d'ici 2002 ou 2003.

Les Américains n'ont cependant pas perdu espoir. Les négociations, houleuses, se poursuivent avec le dirigeant turkmène ; quant à Bakou-Ceyhan, les obstacles politiques ont désormais été surmontés, et la phase financière – la plus difficile – est sur le point de débiter. Les autorités turques et américaines affirment avec confiance que le pétrole du Caucase sera bientôt exporté par l'oléoduc de Bakou-Ceyhan, malgré les difficultés rencontrées.

Sur l'échiquier énergétique de la Caspienne, la partie continue, et il est probable qu'il n'y aura pas qu'un seul gagnant. Mais il est d'ores et déjà évident que, contrairement aux attentes des Américains, la Russie, bien qu'elle soit économiquement affaiblie, est loin d'être hors du jeu.

Nicole Pope

▼ Une région stratégique pour le transport d'hydrocarbures



Le patronat européen soigne son influence

Un millier de chefs d'entreprise – et non des moindres – étaient réunis à Bruxelles, les 9 et 10 juin derniers, sous l'égide de la Fédération des entreprises de Belgique et de l'Unice, l'Union des confédérations d'industries et du patronat européen, et en présence de onze commissaires européens et du président de la Commission, Romano Prodi.

Finalité de cette première édition de l'European Business Summit : favoriser le dialogue entre décideurs politiques et responsables économiques. Au menu : le commerce électronique, l'innovation, les nouveaux marchés, avec tout ce que cela suppose en termes de flexibilité, de simplification des processus réglementaires ou encore de fiscalité. La dimension sociale du sujet était, elle, étrangement absente. Le moins de régulation possible, c'est avant tout ce qu'étaient venus demander les chefs d'entreprise.

« La progression de la construction européenne nous conduit aujourd'hui à faire entendre notre voix pour peser, à la source, sur les orientations qui sont prises », explique le patron des patrons européens, George Jacobs, défendant la fonction de lobbying de son organisation. « L'Unice est la voix du patronat, elle parle au nom de 16 millions d'entreprises. Elle a un rôle d'acteur social, mais aussi d'information sur les enjeux des entreprises. Bien que moins connue parce que moins engageante que dans le domaine social, cette mission nous occupe davantage aujourd'hui », insiste-t-il.

Par souci d'efficacité, l'instance patronale a procédé, il y a un an, à une réforme de ses modes de décision. Elles sont désormais adoptées, non plus à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée, à l'exception de celles touchant à la fiscalité, pour lesquelles 75 % des suffrages sont requis, et de celles relatives au dialogue social. Dans ce domaine, 80 % des suffrages sont nécessaires pour ouvrir des négociations, et l'unanimité prévaut pour la signature d'accords.

« DURCISSEMENT DE TON »

L'Unice n'a jamais été très alante sur le dialogue social européen. Mais, sous la pression des Commissions Delors, puis Santer, le patronat européen s'est bon gré mal gré plié au jeu, soucieux avant tout d'empêcher les distorsions de concurrence et préférant éviter de se voir imposer des directives. « A l'époque, la Confindustria italienne, le BDA allemand et le CNPF poussaient alors au dialogue social européen », se souvient Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la

L'Unice a besoin d'un cadre communautaire favorable pour aborder la mondialisation

Confédération européenne des syndicats (CES). Or aujourd'hui, constate lui-même l'un des plus fervents partisans, au sein de l'Unice, de ce dialogue, « on assiste à un durcissement du ton de ces patronats nationaux, qui rejailit sur l'Unice ».

« Ceux qui sont désormais à la tête des organisations patronales nationales voient d'autant moins l'intérêt d'une régulation au niveau européen que la Commission actuelle est moins pressante qu'elle ne l'était hier vis-à-vis des partenaires sociaux », ajoute un observateur de longue date des relations sociales européennes. « L'Unice n'a pas foncièrement changé, appuie Jean Lapeyre, mais le contexte actuel lui est plus favorable pour faire valoir clairement ses positions. » L'heure n'est plus à l'adoption d'une politique commune en matière d'emploi, mais au benchmarking, c'est-à-dire à la comparaison des modèles nationaux pour pousser à leur convergence vers les plus performants.

« L'Unice reste en fait assez peu européenne, analyse Maurice Braud, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Le projet d'une Europe régulatrice n'est pas le sien. Mais la nécessité d'assurer aux entreprises européennes un environnement suffisamment compétitif pour faire face à leurs concurrents internationaux la pousse à renforcer son influence au niveau européen. La stratégie européenne de l'Unice n'est en fait qu'un tremplin pour que les entreprises puissent jouer leurs cartes sur la scène mondiale. »

« Nos prises de position sont dictées par des évidences : la compétitivité, le besoin de flexibilité sont des réalités. La globalisation nous force à être plus clair », explique lui-même George Jacobs. Belge de sensibilité démocrate-chrétienne, européen convaincu, celui-ci se montre néanmoins soucieux de garder une ouverture sur le plan social. Mais, sur cette question, est-il vraiment suivi par toute son organisation ? Rien n'est moins sûr, comme en témoigne le revers qu'il a essuyé sur la question de l'information-consultation des travailleurs, sur laquelle il a dû se résigner à ne pas ouvrir de négociations avec la CES.

Laetitia Van Eckhout

ACTIVE:ESKOFOT:PMDE2605-0000
does not exist

Les Etats-Unis accroissent leur avance sur l'Europe en matière d'Internet

Contrairement au courant de pensée dominant, les pays européens ne seraient pas en train de rattraper le retard pris sur les Etats-Unis en matière de développement d'Internet, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Bien au contraire. Dans une étude intitulée « Une nouvelle économie ? Les changements dans l'impact de l'innovation et des technologies de l'information sur la croissance », publiée à l'occasion du conseil des ministres de l'OCDE qui se tient de lundi à mercredi à Paris, cette organisation multilatérale affirme même que l'avance américaine sur les réseaux ne fait que s'accroître. Ce qui pourrait encore accentuer les écarts de croissance observés depuis dix ans entre les différents pays de l'OCDE.

Comme nombre d'économistes, l'OCDE estime en effet que les nouvelles technologies de l'information jouent un rôle crucial dans l'évolution du produit intérieur brut d'un pays. Le nombre d'ordinateurs hébergeant des applications Internet (*Internet host*) continue en effet de croître plus vite aux Etats-Unis que dans le reste du monde, estime l'OCDE. « Entre 1999 et mars 2000, les Etats-Unis ont connecté 25,1 ordinateurs supplémentaires par millier d'habitants, comparés à 5,5 au Royaume-Uni, 4,1 au Japon, 3 en Allemagne et 2,7 en France. »

L'augmentation, aux Etats-Unis, du nombre de serveurs sécurisés, c'est-à-dire d'ordinateurs connectés à Internet et dotés des logiciels nécessaires pour garantir des transactions sécurisées contre les fraudes, dans le cas de paiement par carte de crédit, par exemple, est frappante (voir graphique). Cet indicateur est particulièrement intéressant dans la mesure où il est nécessaire de disposer de telles machines pour assurer le développement du commerce électronique.

Le Vieux Continent est pénalisé par le coût des communications et un environnement peu favorable aux entreprises innovantes

« Il semble que les Etats-Unis bénéficient d'un cercle vertueux, lié à l'effet réseau, grâce auquel la demande et l'offre de services basés sur Internet et le commerce électronique se renforcent mutuellement. »

Perversité du système : plus les Français utilisent Internet, plus ils contribuent, dans une certaine mesure, à cet état de fait. Les serveurs américains, au rapport prix-performance très attractif grâce aux économies d'échelle dégagées, hébergent en effet de nombreux sites étrangers. « Quatre des dix sites Web français les plus visités, dont le nom de domaine se termine en ".fr", sont situés en Suède, en Allemagne, et... aux Etats-Unis. Ces mêmes pays hébergent également cinq des dix sites anglais, en ".uk" les plus visités. »

Le coût des télécommunications serait évidemment partiellement responsable de cette situation, précise l'OCDE, qui ne manque jamais une occasion de vanter les mérites du libéralisme et de la libre concurrence ! Les trois pays dans lesquels on trouve le plus d'ordinateurs hébergeant des applications Internet par habitant, les Etats-Unis, la Finlande et l'Islande, sont aussi ceux où les prix de connexion à Internet sont les plus bas. Or, malgré la baisse des tarifs observée en Europe, « le prix d'une ligne louée d'un débit de 2 mégabits par seconde, assurant des liaisons intra-européennes, est six fois plus élevé qu'aux Etats-Unis, pour des liaisons à l'intérieur du continent nord-américain ».

MANQUE DE CAPITAL-RISQUE

Pour les particuliers, le coût principal pour accéder à Internet reste celui de l'utilisation de « la boucle locale », dont on sait qu'elle n'est pas encore ouverte à la concurrence en France. Les écarts de TVA sur les télécommunications sont aussi un facteur aggravant, constate l'OCDE.

Là ne sont pas les seuls freins à un « environnement adéquat », estime l'OCDE, qui dresse une liste

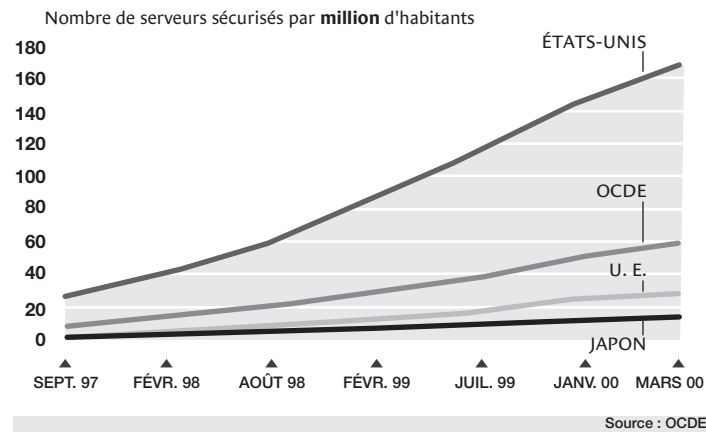
d'une dizaine de facteurs caractéristiques de cet environnement. Parmi ceux-ci, figurent l'existence de marchés financiers adaptés aux firmes innovantes (comme le Nasdaq, le Nouveau Marché, etc.) et de réseaux de capital-risques. Or, là encore, malgré le développement rapide du capital-risque en Europe depuis 1995 (et particulièrement en Belgique, en Finlande, en France et en Allemagne), « l'Europe a deux ans de retard sur les Etats-Unis, en termes de niveau d'investissement en capital-risque », estiment les auteurs du rapport.

Certes, les téléphones mobiles, dont on sait qu'ils sont plus répandus en Europe qu'aux Etats-Unis, pourraient être un moyen de réduire le fossé existant entre le Nouveau et le Vieux Continent. Mais plusieurs défis doivent être surmontés, estiment les auteurs du rapport. Le premier est technique : il s'agit de « nombre limité de fréquences disponibles et du défi de ce que cela implique pour disposer d'accès Internet à haut débit ». Le second est à nouveau tarifaire. Les coûts des communications vocales sur téléphone mobile sont très élevés. D'autant que, dans plusieurs pays jouissant de forts taux de pénétration dans la téléphonie mobile, les consommateurs utilisent des cartes prépayées, « l'un des moyens les plus chers pour téléphoner ». En conséquence, vu l'extrême sensibilité aux prix des utilisateurs d'Internet, « la structure et les tarifs des cartes prépayées devront changer radicalement pour inciter les gens à utiliser leur mobile pour des applications Internet ».

Seules un certain nombre de décisions politiques pourraient permettre d'inverser la tendance, concluent les auteurs. En matière de dérégulation, bien sûr, mais aussi de formation, de fiscalité et d'immigration, pour attirer des travailleurs qualifiés.

Annie Kahn

La croissance des serveurs Internet sécurisés



Comment financer la baisse des impôts par la réduction des dépenses publiques ?

En prévision des prochains débats budgétaires, la commission des finances du Sénat a demandé au Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris (CCIP) d'étudier les conséquences d'une baisse des prélèvements obligatoires de 2,9 points de PIB sur quatre ans, soit près du double de celle qui est actuellement envisagée par le gouvernement Jospin (1,6 %). Un travail qui a été remis en mai dernier aux élus.

Partant de l'hypothèse d'un abaissement du poids des prélèvements de 45,3 % à 42,4 % du PIB en quatre ans, Marie-Claire Marchesi et Stéphane Roudet, les deux experts du COE, ont étudié les répercussions macroéconomiques de trois scénarios possibles : baisse de la TVA et de l'impôt sur le revenu

Deux chercheurs ont calculé les effets macroéconomiques de différents scénarios. Et trouvé la recette miracle - en théorie

(IR), baisse de l'impôt sur le revenu et des charges sociales des employeurs, baisse de la TVA et de l'impôt sur les bénéfices (IS).

Première constatation : « La baisse des prélèvements obligatoires a des effets bénéfiques sur la croissance car elle améliore le revenu des acteurs économiques et donc le revenu national. » Mais tous les impôts n'ayant pas la même fonction, une baisse de la fiscalité doit répondre d'abord à un objectif. Si l'on vise l'emploi, « il ressort clairement que la baisse des cotisations sociales employeurs apparaît comme le levier le plus bénéfique à moyen terme, à la fois pour l'activité et pour l'emploi ». Au terme des quatre années, le chômage aura fléchi de 1,4 % contre une stabilisation (de 0 % à 0,2 %) pour les scénarios prévoyant d'autres baisses d'impôts. Autres conséquences positives : la demande intérieure (par l'investissement plutôt que par la consommation) et les exportations (+ 6 points) sont dynamisées, et le mouvement désinflationniste est accentué (baisse importante des prix et des salaires nominaux), ce qui finit par avoir des effets bénéfiques pour la consommation.

Une baisse régulière - 0,7 % par an pendant quatre ans - de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales permet aussi de dynamiser la croissance (+ 3 % la 4^e année), de réduire les taux d'intérêt (-1,2 % sur les taux courts à la fin du processus), sans parler de la balance des paiements courants qui enregistre un déficit plus faible que

dans les autres formules. Point fondamental : la baisse des charges sociales est celle qui pèse le moins sur le budget de l'Etat. Le déficit budgétaire s'accroît de 2 points contre 2,3 en cas de baisse de l'IR et de la TVA et 2,5 pour une baisse associant la TVA et l'IS.

Le travail de nos deux chercheurs aurait pu s'arrêter là. Mais, compte tenu du déficit budgétaire quasi structurel, il n'était pas sérieux d'envisager une baisse des recettes sans examiner les moyens de la compenser par une baisse des dépenses. Car même si la baisse des charges sociales engendre en principe un surcroît d'activité économique générateur de recettes, ces dernières sont insuffisantes pour éviter un accroissement du déficit.

SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES

Choisissant là encore trois variables - baisse de la consommation publique (hors salaires), baisse des subventions aux entreprises, ou mélange des deux -, Marie-Claire Marchesi et Stéphane Roudet constatent que toute contraction du train de vie de l'Etat produit une baisse importante du PIB (entre 0,9 % et 0,7 % par an pendant quatre ans), une chute de l'investissement (1,8 % la première année et 0,8 % la dernière) ainsi qu'une légère hausse du chômage. Une baisse des subventions aux entreprises n'a en revanche guère d'impact sur le PIB (-0,1 % par an)

ni sur l'investissement (-0,1 % à -0,2 %), et se révèle d'un effet nul sur le chômage. Un mélange des deux en revanche se borne à atténuer les effets quelque peu ravageurs de la baisse de la consommation publique. Dans tous les cas, le solde budgétaire s'améliore de presque un point de PIB (entre 0,8 % et 0,9 %).

Choisissant au final un scénario associant la baisse des charges sociales et de l'IR à un « mixte » mélangeant baisse de la consommation de l'Etat et baisse des subventions aux entreprises, les chercheurs du COE concluent qu'« il apparaît possible de financer une baisse des prélèvements obligatoires par une baisse des dépenses publiques ». Car même si, dans tous les cas de figure, la baisse des dépenses publiques génère à court terme des conséquences négatives sur la croissance, « les effets bénéfiques d'une baisse de la pression fiscale dominant à moyen terme (le taux de chômage est toujours en retrait), sauf dans le cas d'une baisse de l'impôt sur les bénéfices ».

Au terme du scénario retenu, soit quatre années, la croissance est en hausse de 1,7 %, la consommation de 1,8 %, l'investissement de 2,4 % ; le chômage a baissé de 2,2 % et les prix à la consommation de 9,7 %. Le tout sans détérioration du solde budgétaire.

Yves Mamou

Quand les élus s'en mêlent

A droite et à gauche, le consensus existe aujourd'hui sur la baisse des prélèvements obligatoires. L'alourdissement continu de la pression fiscale depuis le début des années 80 et le retour de la croissance placent aujourd'hui toute équipe gouvernementale devant la tâche délicate d'infléchir la courbe fiscale. Quels impôts baisser ? Quelles dépenses réduire en contrepartie ? Telle est la double barrière entre laquelle les acteurs politiques sont contraints de se positionner. Longtemps endormis, les élus ont entrepris de s'intéresser à ces questions. Nul doute que l'étude du COE prête à débat. Elle a toutefois deux aspects positifs : elle montre que les élus ont choisi de monter d'un cran le niveau de leur intervention dans le débat public, et qu'ils ont compris qu'il ne fallait pas laisser le monopole de l'expertise au seul ministère des finances.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE

par Bernard Kapp

Un créneau astucieux : le village de vacances

L'histoire débute pendant l'été 1935 lorsqu'un forain de trente-six ans, Billy Butlin, achète une vaste prairie en bordure de mer, non loin de Skegness, sur la côte est de l'Angleterre. Déjà propriétaire de plusieurs dizaines de salles de jeu, de manèges et de ménageries dans diverses stations balnéaires du pays, il se propose cette fois d'investir toutes ses ressources financières dans un projet original qu'il a mûri au fil des ans : la construction d'un vaste camp de vacances offrant à la fois hébergement et distractions de toutes sortes à un large public populaire.

Billy Butlin a en effet été frappé par les difficultés rencontrées par les vacanciers les moins fortunés, et notamment par les couples avec enfants, qui sont condamnés, faute de pouvoir s'offrir des chambres d'hôtel, à prendre pension chez des particuliers, selon la formule typiquement britannique du Bed & Breakfast. Les logeuses ayant l'habitude d'interdire l'accès de leur maison pendant la journée, le jeune entrepreneur a remarqué que leurs pensionnaires errent comme des âmes en peine lorsque le mauvais temps les empêche de rester sur la plage. Il lui semble dès lors évident qu'une formule bon marché permettant de s'occuper toute la journée à proximité immédiate de son logement doit forcément rencontrer un succès immédiat...

Son Butlin Luxury Holiday Camp, construit à marche forcée pendant l'automne et l'hiver 1935, est conçu pour accueillir mille personnes par semaine. On y trouve tout d'abord six cents chalets de tailles variables, en béton et en bois, regroupés par îlots. Meublés très sommairement, ces logements familiaux ont tous l'électricité et l'eau courante, mais il faut généralement partager la salle de bains avec les occupants du cabanon voisin. Le centre du camp est occupé par toute une série de bâtiments à usage collectif : une immense salle à manger où les repas sont servis à heures fixes sur de longues tables d'hôtes, un gymnase, une batterie de salles de billard et de ping-pong, un salon de lecture, un théâtre et une vaste salle de bal. Au cœur du domaine, on trouve également des équipements sportifs de

plein air : une grande piscine, des courts de tennis, des terrains de cricket et même un petit lac pour les amateurs de canotage. Quant aux bâtiments de service (la réception et l'administration, l'infirmerie, la blanchisserie, les cuisines, etc.), ils sont discrètement placés à l'entrée ou en périphérie.

Le lancement commercial de l'entreprise ne pose guère de problèmes. Il suffit en effet d'une simple demi-page de publicité dans le *Daily Express*, le plus lu des grands journaux populaires de l'époque, pour que plusieurs milliers de familles envoient réservations et mandats d'acompte. Si bien que le camp affiche complet pour son ouverture, le samedi de Pâques 1936. Mais les clients semblent s'enfoncer peu à peu dans l'ennui. Butlin décide alors de pratiquer l'animation collective de façon systématique

Le Butlin Luxury Holiday Camp, conçu pour accueillir mille personnes par semaine, affiche complet pour son ouverture, le samedi de Pâques 1936. Mais les clients semblent s'enfoncer peu à peu dans l'ennui. Butlin décide alors de pratiquer l'animation collective de façon systématique

une expérience : il demande à l'un de ses collaborateurs qui a fait un peu de scène dans sa jeunesse de prendre le micro pendant les repas et d'inviter les convives à se présenter à leurs voisins. Puis à répondre par acclamation à ses questions et à ses salutations.

Ces premières interventions ayant déjà permis de faire fondre la glace, Butlin décide de poursuivre dans cette voie et de pratiquer l'animation collective de façon systématique. En quelques jours, il forme à cet effet un véritable corps d'animateurs qu'il affuble de vestes rouges marquées d'un gros B blanc brodé sur la poitrine afin que les clients puissent facilement les repérer. Leurs missions ? Elles tiennent en quelques mots : pousser les gens à s'amuser et à participer à un maximum d'activités, donner des conseils à tout le monde, et surtout mettre de la bonne humeur. L'objectif étant désormais de créer des événements et de favoriser les activités collectives, il organise ensuite tout au long de la journée une multitude de compétitions sportives, de jeux de plage et de concours les plus divers.

Cette politique de « bonheur obligatoire » rencontre immédiatement un franc succès. Les clients repartent enchantés après leur semaine de séjour et le font savoir. Du coup, il faut refuser du monde dès le premier été. Butlin engage donc des travaux dès le mois de septembre 1936 pour doubler la capacité d'accueil de son premier camp et pour en construire un deuxième dans une autre station balnéaire, à Clacton. Et il lance une importante campagne de promotion afin de recruter suffisamment de nouveaux clients. Son slogan : « Holidays with pay, holidays with play. A week's holiday for a week's wage. »

Le coût d'une semaine de séjour - 3 livres sterling dans les périodes les moins demandées, sans les frais de transport - est en effet comparable au salaire hebdomadaire d'un employé ou d'un ouvrier qualifié. Les saisons 1937 et 1938 remplissent toutes leurs promesses et l'expansion des camps de vacances Butlin se poursuit à un rythme spectaculaire. En septembre 1939, lorsque la guerre éclate, la capacité de Skegness a été portée à cinq mille personnes, celle de Clacton à deux mille et la construction d'un troisième établissement a été engagée à Filey, dans le nord de l'Angleterre.

L'affaire prend un nouveau départ en 1946, avec des camps rénovés et modernisés. Ils sont désormais équipés de systèmes de sonorisation qui diffusent de la musique entrecoupée d'annonces diverses. Et la clientèle commence à changer. Butlin cherche en effet à attirer une clientèle un peu moins populaire - et donc plus argentée et plus dépensière. Il met pour cela l'accent sur la danse, et fait venir des orchestres et des chanteurs réputés pour animer les soirées. Résultat : une nouvelle période d'essor rapide, qui va durer une quinzaine d'années. En 1960, on compte désormais neuf camps Butlin sur les côtes britanniques, avec une capacité totale de quarante-huit mille lits.

Mais le forain, devenu milliardaire, n'est plus seul sur son créneau. Les villages de vacances se multiplient sous diverses enseignes sur toutes les côtes du Royaume-Uni. Sa formule donne même des idées de l'autre côté du Channel. C'est ainsi qu'un certain Gérard Blitz, après avoir lu un reportage enthousiaste sur « les villages de la joie », a décidé en 1951 de proposer des séjours sportifs et bon enfant sur une plage des Baléares. Sa raison sociale ? Club Méditerranée...

Ecole de Journalisme et de Communication de Marseille Université de la Méditerranée Aix-Marseille II

Formations en Journalisme, Nouvelles Technologies, et Communication

Trois DESS - Une MST - Cinq Diplômes d'Université

Formations accessibles aux salariés et aux demandeurs d'emploi Validation des acquis professionnels

Nouvelles formations en octobre 2000 :

1/ Diplôme Post Master - Formation d'experts en Multimédia et Technologies de l'Information

Projet pilote financé par la Commission Européenne et réservé aux étudiants européens Places limitées - Inscriptions en ligne : <http://www.formammi.univ-mrs.fr> - Cours en anglais

2/ IUP Systèmes d'Information, Communication et Santé en collaboration avec la Faculté de Médecine de Marseille

Pour tout renseignement contacter : EJCm 21 rue Virgile Marron - 13392 Marseille cedex 05 - Tel : 04.91.24.32.97 ou 00 Fax : 04.91.48.73.59 Email : ejcm@ejcm.univ-mrs.fr Site : www.ejcm.univ-mrs.fr

Le développement en débat sous l'égide de la Banque mondiale

Lundi 26 juin, s'est ouverte à Paris, pour trois jours, la deuxième Conférence européenne annuelle sur l'économie du développement (ABCDE), organisée par la Banque mondiale et le Conseil d'analyse économique, sur le thème « Penser le développement au tournant du millénaire ». Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'une « Semaine du développement » organisée par le gouvernement. Nous publions ici le point de vue de trois des éminents économistes présents à cette conférence.

La croissance économique et la peur de la liberté

par Amartya Sen

La liberté n'est pas seulement l'une des idées les plus belles qui soient, c'est aussi l'une de celles qui suscitent le plus de craintes. Cela ne tient pas seulement – pas essentiellement, à vrai dire – à la peur qu'inspire notre propre liberté, même s'il est vrai que liberté rime avec responsabilité, comme avec opportunité, et que les responsabilités peuvent susciter l'appréhension et l'anxiété. Mais la peur dont je traiterai surtout ici est d'une nature différente : c'est la peur de la liberté dont jouissent les autres.

En fait, si la peur de sa propre liberté peut être diffuse, l'inquiétude que provoque celle des autres a tendance à être plus directe. La crainte qu'inspire la liberté des autres peut se manifester de différentes façons, en fonction des catégories de personnes considérées : classes sociales inférieures mécontentes, populations rurales lésées, femmes amères pestant contre le rôle qui leur est assigné, entrepreneurs aventureux essayant de prendre de nouvelles initiatives économiques, jeunesse rebelle refusant de se conformer et de se soumettre ou dissidents déterminés protestant contre l'ordre établi.

Le contraste entre les idées des tenants et des détracteurs de la liberté se retrouve sous diverses formes chez nombre de classiques, comme chez Platon et Aristote dans la Grèce antique, ou chez Kautilya et Ashoka dans l'Inde antique, par exemple. Ainsi Platon et Kautilya se méfiaient beaucoup plus de la liberté qu'Aristote et Ashoka. Ce clivage se manifeste sous une forme différente dans les doctrines du Siècle des Lumières, en Europe, avec Condorcet, qui prône la liberté, et Malthus, qui fait preuve d'un scepticisme à cet égard.

Au demeurant, si certains considèrent la liberté comme une puissante alliée du progrès, d'autres redoutent les libertés individuelles, car ils y voient une entrave au développement. Ce que ces derniers considèrent comme profondément toxique varie énormément : droits démocratiques, libertés civiles, liberté des transactions sur le marché ou atouts sociaux fondamentaux (tels que l'émancipation qui résulte d'une scolarisation des filles). Sur

Dans sa finalité, le développement ne peut être dissocié de la vie des gens et des libertés dont ils jouissent

l'échiquier politique classique, ils peuvent être associés à l'extrême droite ou à l'extrême gauche. A l'inverse, on peut dire que la liberté est à la fois l'ultime fin et le principal moyen du développement. Dans sa finalité, d'abord, le développement ne peut être dissocié de la vie des gens et des véritables libertés dont ils jouissent. On peut difficilement ramener le développement à la seule amélioration d'un objet utilitaire, d'une chose inanimée, qu'il s'agisse de l'augmentation des revenus, de l'industrialisation, des avancées technologiques ou de la modernisation de la société. Au bout du compte, la valeur de ces différents éléments dépend de l'impact qu'ils ont sur la vie et la liberté des personnes concernées.

Mais l'importance de la liberté va bien au-

delà de ce lien constitutif, aussi fondamental soit-il. Les différents types de liberté se renforcent très souvent mutuellement. Les opportunités économiques, les libertés politiques, l'émancipation sociale et l'existence d'un environnement propice à la santé, à l'instruction élémentaire et à la promotion des initiatives sont toutes des facteurs qui influent sur les réalisations de chacun.

Les structures institutionnelles qui régissent ces opportunités dépendent en partie de l'exercice des libertés des citoyens, concrétisé par la liberté de participer au choix social et à la prise de décisions publiques, qui fait progresser ces opportunités. Ce sont ces liens d'interdépendance qui font que l'usage durable du libre arbitre apparaît comme un puissant moteur de développement. J'ai tenté ailleurs d'analyser les ramifications immenses de la notion de liberté et son rôle fondamental en tant qu'ultime fin et principal moyen de développement. Dans cette large acception, la liberté comprend d'un côté les libertés politiques, les droits du citoyen, les opportunités économiques et sociales, et, de l'autre côté, l'élimination des non-libertés fondamentales que sont la faim, l'analphabétisme, la maladie laissée sans traitement, l'insécurité économique et d'autres formes de privations débilantes.

On demande parfois si la liberté politique est « propice au développement ». Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de signaler que la liberté politique est un élément constitutif du développement. Les citoyens soumis à la tyrannie politique sont privés d'un bien précieux, peu importe qu'ils soient riches ou pauvres. Il n'y a pas à prouver indirectement la nécessité de la liberté politique en démontrant ses liens avec la crois-

sance économique. Certains affirment que l'expansion de la liberté politique est un frein à la croissance économique. Cette affirmation est sans fondements. La croissance économique semble être stimulée par un climat économique favorable plutôt que par un régime politique répressif. Il convient de noter par ailleurs que la démocratie et les droits civils et politiques permettent aux personnes défavorisées de s'exprimer et encouragent les

La démocratie donne aux déclassés économiques un moyen d'expression politique lorsque survient une récession

gouvernants à intervenir rapidement en cas de catastrophe.

Cela est évident dans le domaine de la prévention de la famine : aucun pays démocratique n'a connu la famine, si pauvre fût-il (il est difficile de remporter une élection après une famine). Mais, d'une manière beaucoup plus générale, la démocratie et les droits civiques donnent aux déclassés économiques un moyen d'expression politique lorsque survient une récession. Les droits démocratiques ont fait cruellement défaut, par exemple, en Indonésie et en Corée du Sud, lors de la crise asiatique et, comme on pouvait s'y attendre, la liberté politique y est beaucoup plus prisée.

Pour prendre un autre exemple, considérons la controverse que soulève le problème

de la croissance démographique. Condorcet, comme le reconnaît Malthus, a été le premier à faire valoir que la population pourrait augmenter à un rythme plus rapide que ses moyens de subsistance ; mais Condorcet a soutenu par la suite qu'une telle hypothèse avait peu de chances de se concrétiser puisque les progrès de l'éducation et « *de l'esprit humain* » se traduiraient par une baisse délibérée des taux de fécondité. Et il avait raison. Non seulement les taux de fécondité ont progressivement diminué, mais il ressort de comparaisons transversales entre pays que cette baisse de la fécondité est étroitement liée à l'émancipation des jeunes femmes, dont l'existence est le plus mise à mal par des grossesses trop fréquentes et l'éducation des enfants. Comme il fallait s'y attendre, l'accès des femmes à l'instruction et au travail « rémunéré », en leur donnant davantage voix au chapitre dans les décisions familiales, a beaucoup contribué à réduire les taux de fécondité.

En conclusion, puisque la peur de la liberté dont jouissent les autres reste aussi vive à notre époque, il convient d'opter pour une autre approche du développement, qui prenne en compte ses multiples facettes et soit axée sur la liberté. Si l'on se réfère à la distinction que l'on établissait au Moyen Age entre « l'agent » et « le patient », il est clair que le développement doit être considéré du point de vue de l'agent. Ce qui va totalement à l'encontre du principe selon lequel les gens sont les bénéficiaires passifs de savants programmes de développement.

Amartya Sen est Prix Nobel d'économie (1998). L'un de ses derniers ouvrages, « Repenser l'inégalité », vient d'être publié au Seuil.

Quel gouvernement pour vaincre la pauvreté ?

par Nicholas Stern

Est-il envisageable d'éliminer la pauvreté ? L'ampleur du défi ne fait aucun doute. Environ 20 % des six milliards d'habitants de la planète ont moins de l'équivalent de 1 dollar par jour pour subsister. A l'échelle mondiale, un enfant sur quatre souffre de malnutrition. Et dans certains pays le sida a déjà réduit à néant plusieurs décennies de progrès dans l'allongement de l'espérance de vie.

Pourtant, globalement, le monde est plus riche qu'il y a cinquante ans. Et le progrès de nos connaissances nous permet de penser que la grande misère n'est pas inhérente à la condition humaine.

Les gouvernements doivent veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant trois principes essentiels : l'opportunité, la sécurité et l'inclusion dans la vie politique

L'analyse de la pauvreté a évolué. Elle est aujourd'hui à la fois plus complexe et plus pointue. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la plupart des économistes, constatant le mauvais fonctionnement des marchés dans les pays en développement, estimaient qu'un rôle majeur devait revenir à l'Etat, notamment dans le choix des investissements.

L'expérience du colonialisme et de la Grande Dépression, les premiers succès apparents de la planification centrale dans l'ex-Union soviétique et les médiocres performances à l'exportation des pays en développement en général modèrent profondément cette approche, qui prônait des politiques économiques fondées sur l'industrialisation et la substitution aux importations, toujours sous la direction de l'Etat.

A la fin des années 60 et pendant les années 70, devant les échecs de plus en plus visibles de cette stratégie et l'accumulation des investisse-

ments improductifs, les experts se sont penchés de plus près sur les principes microéconomiques fondamentaux et parlèrent de l'importance du juste prix, autrement dit de la vérité des prix. Des défaillances du marché, l'attention se porta sur les défaillances de l'Etat, en particulier sur des problèmes tels que la recherche de rentes, les trasseries et la gabegie de l'administration. Il en résulta, dans les années 80, un ensemble de prescriptions à l'intention des gouvernements, comprenant la libéralisation, la privatisation et la stabilité macroéconomique, qui constitua ce qu'on a depuis appelé l'ajustement structurel.

Les gouvernements doivent veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant trois principes essentiels : l'opportunité, la sécurité et l'inclusion dans la vie politique

Au cours de la dernière décennie, beaucoup de pays en développement et en transition, mais pas tous, loin s'en faut, ont engagé des réformes dans ce sens. Certains, dont des géants tels que la Chine, ont réalisé des progrès spectaculaires, bien qu'inégaux, dans l'amélioration des conditions de vie de leur population. Dans l'ensemble, ces réformes ont donné des résultats positifs. Mais certains pays ont aussi dû faire face à d'importants obstacles, voire à des échecs, dont les plus défavorisés ont été les premières victimes. Aujourd'hui, une conclusion s'impose : pour que les marchés fonctionnent correctement, ils ont besoin d'institutions solides et d'une bonne gouvernance. Rechercher le « bon prix » ne suffit pas : il faut aussi de « bonnes institutions ».

On commence également à comprendre que si l'augmentation de la richesse nationale est une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, elle n'est pas

suffisante. Les gouvernements doivent également veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant les trois principes essentiels que sont l'opportunité, la sécurité et l'inclusion.

L'opportunité, c'est la possibilité de participer à la croissance économique, ce qui suppose au préalable d'avoir accès aux services d'éducation et de santé. La sécurité, c'est donner les moyens de se prémunir aussi bien contre les catastrophes naturelles que contre les chocs liés aux restructurations et aux réformes économiques. Enfin, l'inclusion – empowerment –, c'est assurer aux plus démunis la capacité de prendre part à la vie politique afin que leurs priorités soient prises en compte dans les décisions gouvernementales.

Ce sont là les trois idées-forces du prochain rapport sur le développement dans le monde, « Combattre la pauvreté », que la Banque mondiale publiera en septembre. Elles sont au cœur d'une conception de la lutte contre la pauvreté qui dépasse la simple augmentation du pouvoir d'achat pour donner aux individus la possibilité de prendre leur sort en main. L'expérience a montré que des mesures innovantes sur ces trois fronts sont non seulement possibles, mais aussi sources de puissantes synergies. Elle a également prouvé que les processus démocratiques peuvent démultiplier l'efficacité des interventions. Au-delà de ces principes communs, chaque pays a ses spécificités, et c'est au niveau national que les décisions adaptées doivent être prises. Mais nous savons aujourd'hui que, là où il y a engagement réel du gouvernement pour des politiques solides, l'aide internationale peut vraiment faire la différence.

Nicholas Stern est actuellement professeur d'économie à la London School of Economics. Il prendra, début juillet, les fonctions d'économiste en chef (en remplacement de Joseph Stiglitz) et de premier vice-président à la Banque mondiale.

Crédibilité de l'Etat et paix civile en Afrique

par Jean-Paul Azam

Le contrôle de la violence est un préalable au développement économique. En Afrique, comme dans beaucoup d'autres pays en développement, l'Etat moderne est en formation, et n'a pas le monopole de la coercition. Bien au contraire, il succède maladroitement à des structures sociales pré-existantes qui gouvernent le fonctionnement des groupes ethno-régionaux. Dans les anciens empires sahéliens, la hiérarchie de type féodal et le système des castes sont toujours en vigueur, et règlent la vie de chacun. Plus au sud, en forêt, les groupes ethno-régionaux sont organisés autour d'autorités traditionnelles souvent plus souples, mais dont l'autorité est défendue par des sanctions radicales.

Le groupe est lui-même composé de blocs comme les villages, les clans, etc. Il rend aux individus qui le composent beaucoup de services que l'Etat moderne est encore incapable de rendre, comme d'assurer le respect des contrats, la résolution des litiges, la sécurité, l'accumulation du capital humain par l'éducation et la santé... Il fournit donc un cadre d'organisation vers lequel se tournent naturellement les individus en cas de conflit. C'est la raison pour laquelle beaucoup y voient une menace permanente contre la paix civile, et attribuent aux divisions ethniques des pays africains la responsabilité des guerres civiles.

Le cas du Rwanda a frappé les esprits, mais il y a beaucoup plus de pays divisés qui restent pacifiques que de pays où la guerre civile éclate. La division ethnique n'est donc pas une condition suffisante d'éruption de la violence politique. En fait, dans bien des cas, c'est plutôt un facteur de paix. Les travaux économétriques de Collier et Hoefler sur les causes des guerres civiles ont montré que la fractionnalisation ethnolinguistique agit de façon variable. C'est un facteur de risque quand on a deux ou trois groupes ethniques en présence, mais que ce risque décroît rapidement quand le nombre de groupes augmente. En moyenne, en Afrique, c'est donc plutôt une influence pacificatrice.

La cause profonde de la violence politique en Afrique est l'échec de l'Etat à remplir ses fonctions de redistribution. Dans les conflits, les soldats prennent de force ce que l'Etat n'a pas su leur donner en temps de paix, mais avec un gâchis énorme. Comme l'avait déjà remarqué Ibn Khaldun au XIV^e siècle, ce sont généralement les groupes les plus pauvres, les Bédouins dans son cas, qui dominent les groupes les plus riches. Le coût d'opportunité du combat est plus faible pour eux.

Les cas des Toubous au Tchad ou

Plus que la division ethnique, la cause de la violence politique sur ce continent est l'échec de l'Etat à remplir ses fonctions de redistribution

des Haoussas au Nigeria illustrent le bien-fondé de cette prédiction. Pour se développer de façon pacifique, les Etats doivent leur donner en temps de paix au moins autant que ce qu'ils pourraient s'approprier par la guerre. C'est la clef de la formation d'un Etat pacifique. L'Ivoirien Houphouët-Boigny a sans doute été l'homme d'Etat africain qui a le mieux compris ce besoin de redistribution des ressources de l'Etat pour assurer la paix. Son système a consisté à taxer les membres de son groupe ethnique pour financer des investissements visibles dans les autres régions du pays.

L'application de l'analyse économique moderne, et en particulier de la théorie des jeux, à ce type de questions, a montré que c'est moins la redistribution en soi qui assure la paix que l'engagement crédible de l'Etat à réaliser des dépenses publiques à fort caractère redistributif. C'est ce que n'offre pas spontanément le suffrage universel dans un

pays ethniquement divisé, où les votes tendent à se conformer aux divisions par groupe. Parmi les mécanismes de redistribution qui réussissent souvent, il y a les quotas qui permettent de recruter dans la fonction publique et dans l'armée des représentants de tous les groupes, avec des salaires trop hauts d'un point de vue économique, mais permettant d'assurer un flux de redistribution important vers les villages et les autorités traditionnelles. C'est ce qu'assurait la surévaluation du franc CFA d'avant la dévaluation de 1994, avec des salaires dans le secteur public quatre à cinq fois plus élevés que dans le reste de l'Afrique. La zone CFA était alors un havre de paix, selon les critères africains.

Quel prix faut-il payer, en perte d'efficacité économique apparente, pour assurer les redistributions requises pour la paix ? Le coût semble être d'autant plus faible que l'Etat est crédible dans ses engagements, et on voit surtout les dictateurs en fin de mandat s'engager dans des hausses de salaire excessives dans la fonction publique et l'armée. Les hommes d'Etat qui ont un horizon plus lointain semblent préférer investir dans des actifs à plus long terme, comme l'éducation des enfants des groupes exclus du pouvoir, ou des infrastructures productives dans leurs régions d'origine. A long terme, ces investissements réduisent l'importance de l'ethnicité et valorisent le rôle de l'Etat.

Le défi à venir pour l'Afrique, c'est de trouver des mécanismes institutionnels qui garantissent la crédibilité de ces redistributions durables même si les hommes d'Etat changent. C'est probablement par une définition plus claire du pouvoir des Etats et le renforcement des contre-pouvoirs et de la société civile, appuyés par les bailleurs de fonds, que l'on réduira de façon crédible le risque d'accaparement des ressources du pays par le groupe dominant issu des urnes.

Jean-Paul Azam est professeur à l'université de Toulouse, directeur du laboratoire de recherches ARQADE.

SOCIAL

Questions-réponses

1 Quel est l'objet du sommet de Genève 2000 ?

Cinq après le sommet social de Copenhague, l'Assemblée générale des Nations unies organise une nouvelle session extraordinaire pour faire le point et explorer de nouvelles initiatives permettant le développement social. En 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement de cent dix-sept pays et des délégations de soixante-neuf autres s'étaient réunis à Copenhague pour discuter de ce qui pouvait être fait pour éliminer la pauvreté, promouvoir l'emploi et assurer l'intégration sociale. Ils avaient adopté la déclaration de Copenhague, s'engageant à traiter le développement social comme une priorité majeure des politiques nationales et internationales.

2 La pauvreté recule-t-elle dans le monde ?

Selon les derniers chiffres publiés par la Banque mondiale, les progrès restent minces, voire nuls : entre 1987 et 1998, le pourcentage de la population mondiale vivant avec moins de 1 dollar par jour est tombé de 28,3 % à 24 %, mais l'augmentation de la population (plus 815 millions) fait que le nombre de ces personnes est resté constant : 1,2 milliard. On peut ajouter à cette extrême pauvreté les 1,6 milliard de gens qui disposent de 1 à 2 dollars par jour. Dans un rapport publié en juin 2000, l'Organisation mondiale du commerce assure que la libération des échanges contribue au recul de la pauvreté. Elle donne l'exemple de la Corée du Sud, aussi pauvre que le Ghana il y a trente ans, et aujourd'hui aussi riche que le Portugal. Il n'échappe pas de nombreux pays voient au contraire le fossé se creuser. L'Afrique est sur ce point le continent le plus touché.

3 Quelles sont les organisations syndicales internationales ?

En tête arrive la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Créée en 1949 à Londres par des militants hostiles au communisme, la CISL compte aujourd'hui deux cent seize organisations affiliées dans cent quarante-cinq pays et totalisant cent vingt-cinq millions d'adhérents. Elle maintient des liens étroits avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et se situe dans la mouvance social-démocrate. Elle coopère avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et jouit d'un statut consultatif auprès du conseil économique et social des Nations unies. Elle a parmi ses membres la puissante confédération américaine AFL-CIO. Si elle compte plus d'organi-

sations syndicales de pays du Sud, les cotisations qu'elle reçoit proviennent majoritairement des pays développés, lui conférant l'image de défendre davantage les salariés des pays industrialisés.

L'autre grande confédération internationale, la Confédération mondiale du travail (CMT), est, quant à elle, plus tournée vers les pays en développement. La CMT compte cent trente-trois organisations syndicales présentes dans cent quinze pays, soit vingt-six millions d'adhérents. Créée en 1920 par des organisations syndicales d'obédience chrétienne, elle a abandonné son nom de Confédération internationale des syndicats chrétiens en 1968, devant la croissance du nombre d'organisations d'Afrique et d'Asie.

Le panorama ne serait pas complet si l'on omettait la Fédération syndicale mondiale, aujourd'hui quasi réduite à néant. La FSM, qui regroupait traditionnellement les organisations proches des partis communistes, a vu ses effectifs fondre après la chute du mur de Berlin. La CGT s'en est retirée en décembre 1995, à l'initiative de Louis Viannet, lors du 45^e congrès, pour adhérer à la CES.

4 Quelle est l'ampleur du recul du syndicalisme dans le monde ?

L'OIT a fait le point en 1998 sur le déclin des syndicats (*Le Travail dans le monde, 1997-1998*, <http://www.ilo.org>). Depuis une dizaine d'années, les taux de syndicalisation ont diminué dans presque tous les pays. En Europe centrale et orientale, cet affaiblissement est lié à la fin du syndicalisme obligatoire (Estonie : - 71 % entre 1995 et 1985 ; République tchèque : - 50,6 % ; Pologne : - 45,7 %), de même qu'en Allemagne, du fait de la réunification (- 20,3 %).

En revanche, ce facteur n'explique pas le déclin des effectifs de travailleurs syndiqués dans de nombreux pays industrialisés. Le taux de syndicalisation est passé en France de 14,5 % en 1985 à 9,1 % en 1995, aux Etats-Unis de 18 % à 14,2 %, ou encore en Grande-Bretagne de 45,5 % en 1985 à 32,9 % en 1995. Dans les pays en développement, ce tassement est souvent lié à l'augmentation du secteur dit informel. « *Le taux de syndicalisation n'a augmenté que dans quelques pays, qui se caractérisent pour la plupart par une accession plus ou moins récente à la démocratie* », explique Jean-Michel Servais, auteur du rapport et directeur des recherches à l'Institut international d'études sociales. On peut citer, par exemple, l'Afrique du Sud (+ 130,8 % entre 1985 et 1995), l'Espagne (+ 92,3 %) ou encore la Corée du Sud (+ 60,8 %).

La mondialisation contraint le mouvement syndical à se réinventer

GENÈVE

de notre correspondant

Si l'on ne fait rien pour remédier à l'insatisfaction grandissante que suscite la mondialisation dans sa forme actuelle, la réaction de rejet continuera, celle qui est visible et s'exprime dans la rue, mais aussi le rejet silencieux dans les foyers. Le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia, s'est fait l'écho d'une des préoccupations récurrentes des syndicats dans son discours à la session annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui s'est achevée à la mi-juin à Genève. Cet avertissement, a-t-il expliqué, découle du constat que « les bénéfices de la mondialisation ne profitent pas à suffisamment de gens. On sait que l'économie mondiale ne crée pas assez d'emplois et, en particulier, de moyens d'existence qui permettent de mener une vie décente ».

Plusieurs représentants des travailleurs ont en effet insisté sur l'aggravation des conditions de vie depuis la réunion de Copenhague (lire ci-contre) : le chômage n'a guère régressé, la pauvreté ne cesse de s'accroître et aucun indicateur social, précise un syndicaliste pakistanais, ne montre que l'on est sur la bonne voie.

Dans ce contexte, pour la majorité des syndicats parfois dépassés par les mutations en cours, l'ultralibéralisme pose un défi lourd de menaces. Ainsi, pour Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière et délégué des travailleurs français, « la mondialisation est surtout un prétexte à remettre en cause tout ce qui est régulation dans le monde du travail, alors que les

La contestation sociale doit elle aussi se globaliser, malgré des divergences et la concurrence des ONG

normes sont devenues plus floues en raison des changements entraînés par l'évolution actuelle ».

Généralement d'accord pour dénoncer les méfaits de la mondialisation, les représentants des travailleurs regrettent notamment l'absence de négociations collectives. Plus explicite, le représentant des travailleurs de Corée, M. Yang, accuse « les entreprises transnationales d'obliger les pays à renoncer aux droits syndicaux, à la santé publique, à l'éducation et à tous les acquis sociaux. Le FMI et l'OMC sont considérés comme les instruments de cette liberté illimitée du capital et des entreprises. Ce sont

là les causes de perturbations si fortes que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger ».

Les nouvelles formes d'expression de la contestation sociale par le biais des organisations non gouvernementales (ONG) remettent elles aussi en question les traditions syndicales. Pourtant, comme le faisait remarquer un syndicaliste italien, « à Seattle, les ONG ont attiré l'attention et semé la pagaille par des actions spectaculaires, mais la manifestation la plus massive a eu lieu le jour où les syndicats ont appelé leurs adhérents à descendre dans la rue ».

« REPRÉSENTATIVITÉ »

Est-ce à dire qu'il y a rivalité, voire antagonisme, entre syndicats et ONG revendiquant la représentativité de la société civile ? Tel n'est pas l'avis de l'Argentin Eduardo Estevez, secrétaire de la Confédération mondiale du travail : « Je ne pense pas qu'il y ait concurrence entre nous. Il ne saurait y avoir substitution des rôles

La clause sociale dans le débat Nord-Sud

L'idée d'imposer des normes minimales du travail et de les inclure dans les traités régissant le commerce international est récurrente depuis plusieurs années. Les pays industrialisés considèrent que les conditions de travail déplorables des pays en développement (PED) constituent une forme de concurrence déloyale. Les gouvernements des PED considèrent eux que, sous un habillage vertueux, les pays riches veulent faire du protectionnisme. On retrouve cette fracture, à un degré moindre, entre les syndicats du Nord et du Sud. Les premiers réclament d'inclure dans les accords commerciaux sept conventions de l'OIT qui garantissent la liberté syndicale, la liberté de négociation, un âge minimum d'accès au travail de quinze ans, l'interdiction du travail forcé et de la discrimination à l'emploi. Les seconds, sans s'opposer forcément à ces normes sociales, estiment qu'il faut privilégier d'autres voies comme l'annulation de la dette ou l'abolition des mesures protectionnistes des pays industrialisés.

entre les uns et les autres, c'est une question de représentativité. Le défi pour nous aujourd'hui, c'est d'assumer l'organisation des travailleurs qui ne sont pas encore intégrés au mouvement syndical, que ce soit en Asie ou en Afrique, mais également dans les pays développés, par exemple parmi les retraités ou dans ce que l'on appelle le secteur de l'économie informelle. »

Mais entre les syndicats des pays développés et ceux des pays en développement, des divergences subsistent. Ils sont solidaires pour dénoncer les violences antisyndicales en Colombie et l'esclavage au Soudan, ou pour réclamer la libération immédiate de syndicalistes emprisonnés en Chine. De même, la plupart des délégués des travailleurs, y compris d'Asie, se sont retrouvés côte à côte pour condamner le travail forcé en Birmanie. Mais la perception des réalités sur le terrain diffère parfois, les premiers songeant davantage à défendre les avantages acquis face à la menace des bas salaires pratiqués dans les pays en développement, et les seconds se montrant plus préoccupés par le respect du droit de s'organiser en vue de défendre les travailleurs.

Malgré ces clivages régionaux, le président de la Confédération internationale des syndicats libres, Michael Jordan, exprimait une opinion partagée en affirmant que « si les institutions de Bretton Woods et l'OMC n'arrivent pas à introduire une dimension sociale dans la libéralisation du commerce, une réaction de rejet risque de remettre en question tout le processus ».

Jean-Claude Buhner

La reconversion des Commissions ouvrières espagnoles

MADRID

de notre correspondante

En avril dernier, Antonio Gutierrez a quitté la tête du syndicat Commissions ouvrières (CCOO, proche des communistes), qu'il avait dirigé pendant douze ans. Son discours d'adieu allait faire date. En effet, celui qui fut militant communiste dès l'âge de 16 ans et connu la clandestinité s'attira un feu nourri de critiques, de la part du secteur contestataire de CCOO, pour avoir dressé un tableau idyllique de la politique sociale de José Maria Aznar, premier ministre de l'Espagne libérale et triomphante du centre-droit.

Pareil discours n'était-il, en somme, que la conséquence du « virage » du syndicat qui a assuré une paix sociale à la droite ? « Pas du tout, il s'agissait moins d'un chant d'amour pour Aznar que d'une critique de la gauche en Espagne », nous a répondu Antonio Gutierrez, expliquant l'évolution apparente de son mouvement par son « pluralisme », son « indépendance » face à la politique et son pragmatisme. « Le gouvernement Aznar a fait des choses, on l'a primé, c'est tout. Si la droite considère que notre entente an-

nule les différences entre la gauche et la droite, et que c'est la fin des idéologies, c'est son problème. Moi, j'y vois la fin de la supercherie des idéologies. Car en réalité, pendant quatorze ans, les gouvernements de Felipe Gonzalez ont pratiqué une politique sociale de droite, en pire. »

Et il s'explique : selon lui, durant la transition, après le franquisme, l'ensemble de la couverture sociale équivalait à 7 % du PIB annuel, pour se réduire, après l'arrivée du Parti socialiste (PSOE) au pouvoir en 1982, à moins d'un tiers de ce pourcentage. « Le champion de la dérégulation, c'était le PSOE ! En 1994, ils ont instauré la loi de dérégulation, avec la création de milliers d'emplois précaires. Il y a eu grève générale. » Mais le Plan pour l'emploi de M. Aznar, signé en 1997, accroissait lui aussi la flexibilité. Et le syndicat l'a avalisé.

« Rien à voir, s'insurge Antonio Gutierrez, avec Aznar c'était de la flexibilité positive, discutée à la base avec les entreprises et entérinée ensuite par la loi. Paradoxalement, on a corrigé avec la droite les erreurs de la gauche. Les contrats temporaires ont été remplacés par une formation continue dans les entreprises. C'est de l'adaptation intelligente aux changements, pas

un virage syndical. Le résultat ? Aujourd'hui, 75 % des emplois créés sont fixes, avant, 90 % étaient temporaires. » De l'avis d'Antonio Gutierrez, la gauche a raté le coche en ne sachant pas apporter sa pierre à l'édifice.

Et maintenant ? Quelle action syndicale face à la mondialisation ? Antonio Gutierrez n'a pas de « recette », mais une vision lucide : « Il faut naviguer en évitant la pensée unique ou la résistance à outrance, qui aboutissent à la frustration ou à la résignation. Le mouvement syndical doit en finir avec un concept caritatif hypocrite. Si on veut que les gens travaillent dans le tiers-monde, il faut d'abord assurer leurs démocraties. C'est une vision qui demande plus d'idées concrètes que d'idéologie. La pureté idéologique, ce n'est pas productif. Il vaut mieux parler de "valeurs" sur lesquelles s'appuient les initiatives. » Et de conclure en prônant un « pacte social européen », qui n'ait rien à voir avec la troisième voie de Tony Blair. « Pour moi, la troisième voie sans valeurs, ce n'est pas le flambeau qui va illuminer le nouveau siècle, mais les derniers feux mourants de celui qui s'achève. »

Marie-Claude Decamps

La centrale sud-africaine dénonce « une orgie de spéculations »

JOHANNESBURG

correspondance

Nationaliser les mines, les banques et les grands monopoles industriels, voilà la politique de l'ANC [le Congrès national africain] et tout changement ou modification de cette politique est à nos yeux inconcevable. » Ainsi s'exprimait Nelson Mandela, le 1^{er} mai 1994, quatre jours après les premières élections démocratiques qui l'avaient triomphalement porté à la tête de la nouvelle Afrique du Sud.

Nelson Mandela était encore président de la République lorsque Thabo Mbeki, alors vice-président, mettait en place, en 1996, une politique macro-économique prenant le contrepied de ces orientations socialisantes, au travers du Growth Employment And Redistribution (GEAR). L'enjeu fut difficile à faire admettre au Congress of South African Trade Union (Cosatu), la principale centrale syndicale du pays, membre de l'alliance gouvernementale, encore fortement imprégnée des idées communistes de sa fondation.

En 1999, après que Thabo Mbeki a succédé à Nelson Mandela, le Cosatu semble devenu un partenaire actif du gouvernement, en

Le Cosatu critique l'ouverture brutale de l'économie et l'appel aux investissements étrangers, très coûteux en emplois

contrepartie de concessions accordées dans la nouvelle loi du travail, votée au Parlement en décembre 1998. Partenaire actif mais prudent, comme l'exprime Tony Ehrenreich, secrétaire général adjoint du syndicat : « Nous devons trouver la voie pour nous accrocher au train de la globalisation. Notre pays doit être présent sur le marché et nous ne pouvons pas, en tant que syndicat, tourner le dos au développement. Notre problème est que cette politique n'avantage pas l'Afrique du Sud et les pays du tiers-monde. Nous devons trouver une forme d'engagement différente avec l'Organisation mondiale du commerce ou d'autres organisations multilatérales pour que l'interaction avec la globalisation nous soit bénéfique. »

La grève générale du 10 mai 2000 a montré la fragilité de l'accord

entre le Cosatu et le gouvernement. La mobilisation à propos de l'emploi a été un incontestable succès qui a contraint le pouvoir à ouvrir de nouvelles discussions avec les syndicats. Au cours de cette journée, le comportement des syndiqués a rappelé les mobilisations très radicales des années 1980. Au point que certains observateurs économiques ont publiquement redouté une rupture entre l'ANC et le Cosatu à propos de la politique du GEAR. Tony Ehrenreich commentait alors : « Sans transition, nous avons atteint le degré zéro dans l'accord, la période post-apartheid est dépassée et les travailleurs en sont les perdants. Pour le moment, nous pensons que le GEAR est une politique qui avantage les investissements étrangers. »

FUITE DE CAPITAUX

Pour lui, le GEAR a assoupli le contrôle des changes et des tarifs douaniers, responsables d'« une orgie de spéculations » plutôt que d'investissements créateurs d'emplois. « Parce que les barrières douanières ont été assouplies avant que nous ayons restructuré l'appareil productif, les produits étrangers sont devenus meilleur marché que les produits sud-africains, le volume des importations a augmenté,

contraignant les entreprises nationales à supprimer des postes de travail. »

La direction du Cosatu reproche au gouvernement de n'avoir été préoccupé, dans la restructuration de l'économie, qu'à rendre attractif le marché sud-africain aux investisseurs étrangers. « Nous avons ouvert notre économie et nous avons laissé fuir d'immenses capitaux intérieurs. Nous avons voulu croire que nous étions un marché attractif. Résultat, nous subissons les aspects négatifs de la globalisation et, depuis 1995, nous n'avons jamais perdu autant d'emplois. »

Le rôle des intellectuels blancs

Les intellectuels blancs jouent, depuis longtemps, un rôle décisif dans la vie syndicale sud-africaine. En 1973, se déroulent les premières grandes grèves de travailleurs noirs contre l'apartheid. Regroupés dans une structure intitulée Wages Commission, de jeunes Blancs, universitaires ou étudiants, nourrissent le débat et la lutte des grévistes. C'est une grande première dans ce pays soumis aux lois de séparation des races depuis 1948. A la fin des années 1970, d'autres intellectuels blancs se regroupent autour d'une revue, *South African Labour Bulletin* qui, en 1980, centralise le débat autour de la proposition du gouvernement d'apartheid d'autoriser les Noirs à constituer leur propre organisation syndicale. Ces Blancs, dont beaucoup étaient membres du Parti communiste sud-africain, animent aujourd'hui le National Labour and Economic Development Institute (Naledi). Cet institut de recherche et de prévision économique sur le travail, créé à l'initiative du Cosatu en 1993, relaie le débat sur les orientations économiques entre le gouvernement et le syndicat.

Les statistiques confirment les propos de Tony Ehrenreich. En cinq ans, à l'exception du secteur du commerce de gros et de détail, ou 45 % des emplois sont à temps partiels, tous les indicateurs sont négatifs : 29,2 % d'emplois perdus dans les mines, 7,9 % dans les produits manufacturés, 25 % dans la construction, 12,3 % dans le transport et les communications. Même les institutions financières sont touchées, avec un recul de 0,6 %, selon le National Labour and Economic Development Institute (Naledi), lié au Cosatu.

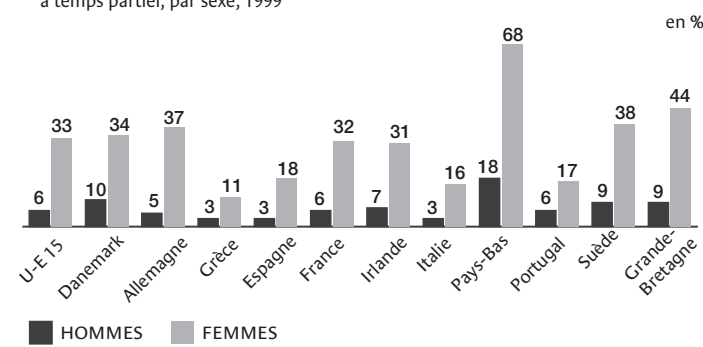
Le constat est amer : comment expliquer qu'avec une croissance en augmentation depuis juillet 1999 (+ 1,7 % par rapport au dernier semestre de 1998), et une prévision qui se situe entre 3 % et 3,4 % pour 2000, selon le South African Institute of Race Relations (SAIRR), le chômage continue d'augmenter, atteignant un taux se situant entre 30 % et 40 %, selon les estimations ? Pour le Cosatu, la politique macro-économique du gouvernement est un échec à deux niveaux. D'abord, cette politique n'a pas créé un seul emploi. Contrairement à ce que déclare le ministre de l'économie, Trevor Manuel, elle en a fait perdre 500 000 entre 1994 et la fin de l'année dernière. Deuxièmement, l'assouplissement du contrôle des changes a provoqué une évasion des capitaux. Pour chaque rand d'investissement direct d'une compagnie étrangère en Afrique du Sud, les compagnies sud-africaines investissent 163 rands en dehors de leurs frontières, selon le SAIRR. « Si les Sud-Africains ne trouvent pas d'intérêt à investir dans leur propre pays, pourquoi les étrangers le feraient-ils ? », s'interroge le Cosatu.

Anne Dissez

EUROPE

Le travail à temps partiel continue d'augmenter

Pourcentage de personnes exerçant une activité professionnelle travaillant à temps partiel, par sexe, 1999



■ **LA PART** du travail à temps partiel dans l'emploi total est passée de 13,5 % en 1990 à 17,6 % en 1999 en Europe. La proportion des travailleurs à temps partiel s'élève à près de 40 % aux Pays-Bas et à plus de 20 % en Suède, au Danemark et au Royaume-Uni. En France, elle se situe autour de la moyenne (17,2 %). Par contre, dans les pays du sud de l'Europe, cette forme d'emploi demeure très peu développée.

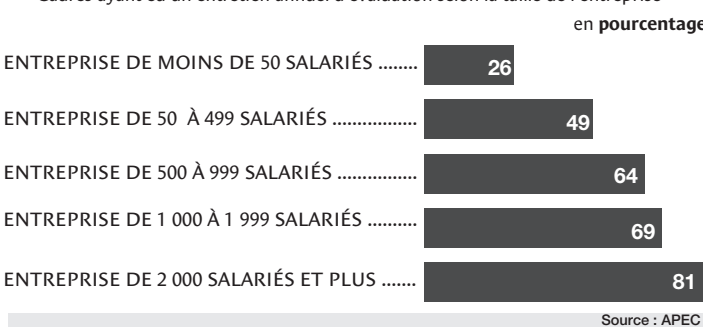
■ **LES FEMMES** occupent majoritairement les postes à temps partiel. Dans l'ensemble de l'Union européenne, 33 % des femmes exerçant une activité professionnelle travaillent ainsi à temps partiel, contre 6 % pour les hommes. Cette proportion est particulièrement forte aux Pays-Bas (68 %), au Royaume-Uni (44 %) et en Suède (38 %).

■ **LES PAYS-BAS** sont le pays qui emploie le plus d'hommes à temps partiel (18 %). Et le Luxembourg celui où, au contraire, 98 % des hommes qui travaillent le font à plein temps.

FLASH APEC / « LE MONDE »

Un cadre sur deux passe un entretien annuel d'évaluation

Cadres ayant eu un entretien annuel d'évaluation selon la taille de l'entreprise



■ **51 % DES CADRES** ont bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation l'an passé. Cette pratique est largement répandue dans les grandes entreprises, dotées de spécialistes du développement de ressources humaines, mais elle concerne également un nombre important de cadres dans les entreprises de taille moyenne.

■ **OUTRE LA TAILLE** de l'entreprise, deux éléments déterminent le développement de cette pratique : la fonction et l'âge. Deux tiers environ des cadres des fonctions « personnel » et « communication » en bénéficient, contre seulement la moitié des cadres de production. Quant au critère de l'âge, il révèle que les moins de 35 ans en profitent davantage que leurs aînés.

AGENDA

● **DÉVELOPPEMENT LOCAL.** Les partenaires sociaux doivent-ils, au-delà de l'entreprise ou de la branche professionnelle, élargir le champ de leurs actions aux territoires ? L'échelon local est en effet de plus en plus considéré comme pertinent en matière de création d'une dynamique économique, de traitement du chômage ou de formation. L'Agefos-PME organise, avec le soutien de la Commission européenne, un séminaire intitulé « Dialogue social et développement territorial » les 26 et 27 juin à Paris. Renseignements : 01-43-13-26-66.

● **OCDE.** L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) organise, du 26 au 28 juin, à Paris, son « Forum 2000 », où chercheurs, experts, dirigeants d'entreprises et d'ONG aborderont, au travers de conférences et de débats, les principaux thèmes liés à la mondialisation de l'économie : nouvelle économie, développement durable, commerce électronique, participation des entreprises et de la société civile à l'élaboration des politiques gouvernementales... Renseignements : <http://www.oecd.org/Forum2000>

● **35 HEURES.** Peut-on évaluer, au-delà des annonces politiques, l'impact des 35 heures, tant dans le champ de la dynamisation des négociations sociales que dans celui de l'organisation du travail ou de la création d'emplois ? La Dares, service des statistiques et de recherche du ministère de l'emploi, propose le 6 juillet, à Paris, une journée d'études sur le thème « Evaluer les 35 heures », au cours de laquelle chercheurs et évaluateurs croiseront leurs méthodes et leurs conclusions. Une série d'articles portant sur ces mêmes thèmes sont parus ou à paraître dans la revue de la Dares, *Travail et emploi*, n° 82 (avril) et n° 83 (juillet). Renseignements : 01-44-38-22-57.

RECTIFICATIF

● **CONTRAIREMENT** à ce que nous avons indiqué par erreur dans notre édition du 20 juin, Patrick Weil n'est pas président, mais simplement membre du Haut Conseil à l'intégration.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61 (1998)	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48 (1998)	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)											
	40,5	39,7	40,1 (1999)	38,4 (1999)	40,7	39,6	38,5	39	43,6 (1999)	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2000	
	+3	+2,4	+2,4	+2,8	+1,7	+3,7	+0,5	+2	+6,8	+4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE AVRIL 2000 (en %)							janv. 00	mars 00	fév. 00		
Hommes + femmes....	8,5	9,2	8,4	8,5	14,1	10	11,2	2,9	6	3,9	4,8
Moins de 25 ans.....	16,4	17,2	9,1	23,1	26,4	20,4	31,8	5,9	13,4	9,3	8,4
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	49 (1998)	49	52	61	46	39	62	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	18,8 % (avril)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	37 % (avril)	-2
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	-1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4 %*

SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6 %*

SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2 %

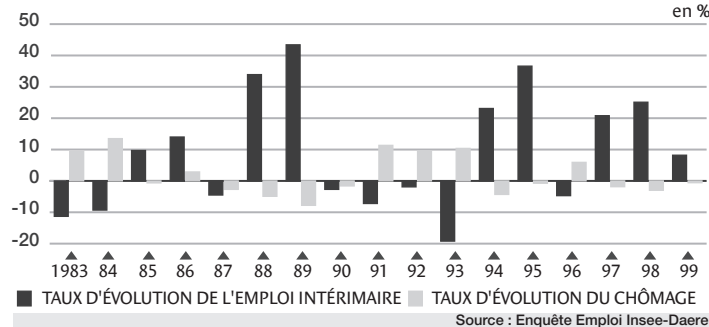
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

Quand le chômage diminue, l'intérim augmente

Évolution de l'emploi intérimaire et du chômage par rapport à l'année précédente



■ **SUR UNE LONGUE PÉRIODE**, on constate que plus le chômage diminue, plus l'emploi en intérim augmente, et inversement. Le travail temporaire anticipe ainsi les évolutions du chômage. En 1990 par exemple, le retournement à la baisse de cette forme de contrat de travail annonce un nouveau cycle d'augmentation du chômage.

■ **EN 1999**, 22 000 personnes environ se sont inscrites au chômage à la fin d'une mission d'intérim, pour un flux de plus de 1,8 million de contrats d'intérim sur l'année. Sur cette base, les intérimaires sont ainsi cinq fois plus nombreux à s'inscrire au chômage que les CDD. Mais l'Insee observe aussi que 30 % des intérimaires trouvent un emploi permanent.

En Charente-Maritime, des « jeunes pousses » tentent de se développer loin des grands axes

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial
e travaille et je vis dans la plus jolie commune de la région parisienne ! » Pour Jean-François Marcilly, pharmacien de son état, l'abolition des distances grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est une réalité. Car c'est en fait à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale qu'il a créé son entreprise en 1995, à Fouras, petite commune de Charente-Maritime. Il a fui le Val-de-Marne pour s'installer en bord de mer, à mi-chemin entre La Rochelle et Rochefort, où il fabrique et vend toute une gamme de produits cosmétiques, en direction des pays émergents. « Il y a dix ans, explique-t-il, je n'aurais pu ni délocaliser mes laboratoires, ni être en relation commerciale avec l'île Maurice, la Russie ou la Tunisie. »

Ce franc-tireur fabrique dans les « locaux fantômes » d'une ancienne station balnéaire désaffectée les bases de ses lotions et crèmes pour les vendre dans les pays où se développe une classe moyenne. Au préalable, seul contact « physique » de la transaction, il a pris soin de se rendre chez ses clients exotiques. Il installe sur place des mini-laboratoires de fabrication « rustique », dont le coût n'excède pas le million de francs. L'assemblage se fait sur place. Après, c'est grâce à la Toile qu'il dirige les opérations.

L'apothicaire de Fouras fait partie d'une kyrielle de petites entreprises qui, peu ou prou, prennent, à La Rochelle, le relais de dinosaures en déclin tels qu'Alstom Transports. L'Ecole d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI), adossée à la toute jeune université de la capitale de l'Aunis, participe à ce mouvement. Sous l'impulsion du conseil général de Charente-Maritime, partant du constat que les « jeunes diplômés de l'enseignement supérieur créent peu d'entreprises alors qu'ils sont les mieux armés pour le faire », l'EIGSI s'est dotée d'un incubateur. Son but : faire éclore des projets d'avenir.

Grâce à Internet et à des réseaux de compétences qui n'ont rien de virtuel, de petites sociétés prennent le relais d'industries en déclin

Pour l'heure, l'incubateur abrite modestement quatre résidents sur lesquels se portent tous les espoirs de l'école, des collectivités locales, de l'université, de l'Ecole supérieure de commerce. Christelle Andres, vingt-huit ans, ingénieur conseil, s'y est installée « avec une poignée de copains composée de deux ingénieurs en informatique, un spécialiste en électronique, un spécialiste en intelligence artificielle ».

Sa société, Sefir Technologies, est spécialisée dans la reconnaissance anthropométrique. Ces technologies biométriques permettent l'identification d'une personne sur la base de caractères morphologiques. Les applications en sont très nombreuses, puisqu'elles pourraient être utilisées comme codes d'accès dans de multiples domaines, entre autres pour sécuriser des transactions sur Internet. Problème : Sefir est encore virtuelle, au sens classique du mot. « Nous n'avons pas un sou vaillant ! », confie Christelle, qui envisage des systèmes faisant appel à la reconnaissance du fond de l'œil, de la main, de l'oreille... Chez Sefir aussi, on travaille en réseau, entre La Rochelle, Angoulême, Paris et Vancouver, au Canada.

Non loin de là, Frédéric Jubel et Charles Jégo mûrissent une société agroalimentaire dans l'incubateur de l'école Technalia. Dès la fin de leur thèse, ils ont mis au point une gamme d'aliments lyophilisés « énergétiques, conservant arômes et textures », destinés au monde spor-

tif et parasportif. Frédéric et Charles mettent au point leur business plan sous l'œil d'autant plus attentif de quelques enseignants chercheurs que ceux-ci ont des parts dans la future société. Loi sur l'innovation oblige.

MONTE PÉDAGOGIQUE

Autre start-up rochelaise, Xelia Technologies est dirigée par Bruno Graff, associé au Franco-Américain Eliot B. Simpson et à la Chinoise Xiu Fang. Tous trois ingénieurs, ils ont conçu PrimeTime, une montre « pédagogique » destinée aux enfants de trois à six ans. Un projet soutenu par la chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle et par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).

La montre ne possède pas d'aiguilles, mais des symboles ponctuant les grands moments de la journée de l'enfant. Une assiette, et c'est l'heure de déjeuner. Un oreiller, le temps de la sieste. Un ballon, le moment de la récréation... « Les questions que posent le plus souvent les bambins de cet âge sont les suivantes : Quand est-ce qu'on mange ? Quand est-ce qu'on va chez mamie ? L'affichage des différents pictogrammes va leur permettre d'acquiescer leurs premiers repères spatio-temporels », explique l'inventeur Bruno Graff.

Il négocie actuellement des partenariats avec le laboratoire de psy-

chocronologie de l'université de Tours, des fabricants de montres américains et, surtout, France Télécom R & D pour utiliser ce concept dans le domaine de la téléphonie mobile à des fins sécuritaires. Une fois de plus, la start-up ne se serait pas montée aussi rapidement sans le Net. « Notre associée chinoise était en contact permanent avec son ancien professeur de l'université de Pékin grâce au mail », fait valoir Bruno Graff.

Ces « jeunes pousses », nées dans une région enclavée, loin des grands flux de communications routière, ferroviaire et aérienne, doivent certes beaucoup aux technologies, mais pas seulement. Dominique Breuil, directeur des stages et relations industrielles de l'EIGSI et expert auprès de la Commission européenne, apporte une réponse nuancée : « Il n'y a pas que le Net ! Il n'y a pas que le Nasdaq ! Depuis plus d'un siècle, les entreprises étaient autocentrées sur elles-mêmes. Celles qui réussissent aujourd'hui intègrent certes les nouvelles technologies, maîtrisent l'ensemble de la chaîne de production, et l'e-manufacturing. Mais elles savent aussi contrôler l'ensemble de la chaîne logistique. Elles sont au confluent de la technique dure et du management. Trop de PME ne l'ont pas compris. A La Rochelle, modestement, nous allons dans ce sens. »

Jean Menanteau

UNIVERSITÉ PARIS-SUD XI
FACULTÉ JEAN MONNET

“ JURISTE EN DROIT EUROPEEN DES AFFAIRES ”
Mention : Management des affaires européennes

D'octobre 2000 à Mai 2001
+ 2 mois de stage en entreprise juin-juillet

Droit Européen (fiscal, social, concurrence, douanier, contrats, nouvelles technologies). Economie et stratégie européenne des entreprises. Comptabilité, anglais.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Département de la formation Permanente
Tél. : 01.40.91.18.20 - Fax : 01.40.91.18.24

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

VIE DES ORGANISATIONS

par Jean-Pierre Le Goff

Le dangereux culte du changement

Le management se présente comme une activité pragmatique et fonctionnelle visant à améliorer l'efficacité, la productivité et la qualité dans la production de biens et de services, en résolvant les dysfonctionnements et les multiples problèmes de gestion de production et des collectifs de travail. Il répond ainsi aux nécessités fonctionnelles et rationnelles liées à la reproduction et au développement de la vie sociale. Mais le management ne s'en tient pas là : il développe tout un discours sur l'évolution des entreprises, des sociétés et du monde qui donnent à ces évolutions une signification et une portée qui ne vont nullement de soi.

En l'affaire, la référence emblématique au pragmatisme et au terrain peut servir à masquer une idéologie qui ne dit pas son nom. Les changements sont sans cesse présentés comme « radicaux » : changement « radical » du travail, reconstruction « radicale » du cadre institutionnel du travail... Et la rhétorique révolutionnaire semble avoir changé de camp : « révolution technologique », « révolution de l'information », « révolution de l'intelligence »... Pour paraphraser à la fois Trotski et Mao-Zédong, on pourrait dire que la révolution prônée par le management est à la fois permanente, mondiale et culturelle. L'adaptation devient paradoxalement révolutionnaire, parce que les évolutions dans tous les domaines sont censées imposer d'elles-mêmes des façons radicalement nouvelles de vivre et de travailler ensemble.

L'idée de rupture et de « table rase », de fabrication de l'homme nouveau adapté à la situation révolutionnaire que nous sommes censés vivre, est partie intégrante de cette nouvelle idéologie du management. Comme le dit si bien Peter Drucker dans son livre *L'Avenir du management* (éditions Village Mondial, Paris, 1999), il s'agit d'accomplir un virage à 180 degrés dans la pensée et les actes de la plupart d'entre nous – même ceux de la jeune génération – dans ce que nous tenons encore pour assuré dans nos façons de penser et d'agir.

L'idée de rupture et de « table rase », de fabrication de l'homme nouveau adapté à la situation révolutionnaire que nous sommes censés vivre, est partie intégrante de la nouvelle idéologie du management. Celle-ci rend le monde incompréhensible, insignifiant et vain ; elle fait écho à la vision d'un monde soumis aux lois débridées du marché

« Dans une période révolutionnaire comme celle que nous vivons, écrit-il, le changement est la norme. Mais ériger le changement en norme peut-il faire sens ? Les salariés des entreprises et les demandeurs d'emploi, et du reste toute collectivité humaine, peuvent-ils vivre dans un état d'instabilité permanente ? »

Les emplois paraissent à ce point instables qu'au fur et à mesure qu'on les observe, comme le dit une spécialiste, « ils sont déjà en train de se déformer et de se recomposer » ; les compétences sont en « réactualisation permanente ». La « mobilité », la « flexibilité », la « réactivité » sont des valeurs de référence, tandis que l'exigence de garanties et de stabilité devient synonyme d'immobilité et de refus du changement. Salariés et sans-emploi se doivent d'être « motivés » et évalués en permanence s'ils entendent demeurer adaptés à ce monde en plein bouleversement. Ils doivent apprendre à assurer leur propre développement, veiller à développer leurs propres « compétences », afin d'assurer leur « employabilité », construire un « projet » qui est censé leur permettre de « se projeter positivement dans l'avenir », alors

que ceux qui sont en situation de responsabilité ont le plus grand mal à tracer les contours d'un avenir discernable, porteur de progrès.

« Gérer la complexité, du big bang à l'entreprise », tel était du reste le titre significatif d'un colloque organisé par des experts déclarés en management dans les années 1980. « Anticiper » un avenir dont on ne cesse de dire qu'il est devenu imprévisible, « gérer » une complexité qui va en s'accroissant... autant de formules symptomatiques d'une tentative de s'adapter à une situation qu'il paraît vain de vouloir maîtriser. Dans une période de changement rapide et de totale incertitude, ne restent que les conseils et les boîtes à outils des managers pour apprendre à « se gérer soi-même », à « faire face au changement », ou mieux encore pour devenir « acteur du changement », de son « propre changement »...

Cette invocation perpétuelle du changement finit par dissoudre tout repère de principe, par considérer les dimensions sociales et humaines comme de simples paramètres à adapter, ou des obstacles à un mouvement de transformation autosuffisant. Le monde et la société dans lesquels nous vivons perdent leur familiarité et leur humanité, ils deviennent comme un vaste chantier, une matière amorphe à transformer pour s'adapter à des évolutions qui s'accroissent sans cesse. La course pour rattraper le retard est sans fin. Ce discours managérial rend le monde incompréhensible, insignifiant et vain ; il fait écho à la vision d'un monde soumis aux lois débridées du marché. Ce discours déborde aujourd'hui l'entreprise et devient une sorte d'archétype dans l'abond des évolutions. Discours managérial, discours médiatique – et, de plus en plus, discours institutionnel –, se conjuguent souvent pour dresser un tableau chaotique des évolutions, de la société et du monde où se mêlent fascination et crainte.

Faire la part des choses entre ce qui relève de l'idéologie et des évolutions structurelles des sciences, des techniques, du travail et de la production, nous paraît être d'une impérieuse nécessité, si l'on entend rompre avec la réactivation des fantasmes et des manipulations auxquelles se prêtent ces évolutions. Car, qu'on le veuille ou non, ce sont bien les hommes vivant en société qui confèrent au développement des sciences, des techniques, des échanges, une signification sociale et culturelle qu'il n'a pas naturellement. Le succès inattendu de l'initiative de l'« Université de tous les savoirs » de la Mission pour la célébration de l'an 2000 (366 conférences sur les connaissances), témoigne d'un besoin d'y voir clair sur les évolutions dans tous les domaines, en dehors des formules toutes faites, des clichés managériaux et médiatiques. « Rendre la raison populaire », « faire pénétrer l'esprit critique dans la masse de la nation », ces idéaux premiers de l'éducation populaire peuvent retrouver une seconde jeunesse face à la confusion managériale ambiante qui entretient et développe le mal-être social.

Jean-Pierre Le Goff est sociologue au laboratoire Georges-Friedmann (Paris-I - CNRS).

La valorisation du capital immatériel ne se limite pas à une simple approche comptable

Insérer un chapitre « capital immatériel » dans le rapport annuel : l'initiative en a surpris plus d'un, tant ce concept reste encore très théorique. Il n'empêche, depuis quatre ans, analystes financiers et actionnaires de GrandVision peuvent suivre l'évolution d'une petite trentaine d'indicateurs aussi basiques – mais parlants – que le taux d'emplois stables, le délai moyen du service au client, la part des clients ayant une carte de fidélité, le nombre de magasins rénovés... Autant de données qui permettent d'identifier et de mesurer les avantages compétitifs de l'entreprise.

En 1996, le groupe d'optique et de photo, créé en 1981, ayant décidé de poursuivre sa croissance à l'international, s'interroge sur les leviers de son développement et les moyens de mettre en confiance ses actionnaires. Le comité de direction choisit alors de s'appuyer sur ce qui fait sa force : ses 3 327 collaborateurs, ses cinq enseignes (Photo Service, Photo Station, La Générale d'Optique, GrandOptical, Solaris), son réseau de 430 magasins de proximité.

« A partir de là, nous avons défini et travaillé sur quatre grands axes : le capital humain, le capital mémoire et méthodes, la capital clients, le capital développement », explique Catherine Chouard, directrice des ressources humaines qui s'est vue confier la tâche de définir et de mettre en place dans chacun de ces domaines quelques indicateurs-clés.

CAPITALISER LES SAVOIR-FAIRE

« Les critères choisis ne sont pas forcément sophistiqués, précise-t-elle. Pour permettre de mesurer notre évolution par rapport à nos objectifs, ils doivent être compréhensibles par l'interne comme par l'externe. Dans le champ du capital client, nous indiquons par exemple le nombre de clients « mystère » qui sont passés dans nos magasins dans

Les sociétés GrandVision et Sys-com font du développement de leurs « savoirs » un outil de management à part entière. Une démarche encore rare

l'année pour tester la qualité de service. Il ne suffit pas de parler de qualité, mais de dire comment nous la faisons, et de suivre nos progrès. »

Dans le domaine du capital « mémoire et méthodes », l'enjeu est de capitaliser les savoir-faire individuels et d'équipe, et de veiller à ce qu'ils soient diffusés dans toute l'entreprise. La démarche a ici conduit à mettre en place un système de collecte des idées des collaborateurs, et à demander aux responsables opérationnels de formaliser par écrit, avec l'appui d'un formateur, les compétences et savoir-faire clés des métiers de l'entreprise.

« Travailler sur le capital immatériel ne se résume pas à la mise en place d'indicateurs, c'est aussi une démarche managériale, souligne Catherine Chouard. La formalisation des processus est importante, surtout dans une société comme la nôtre qui grandit vite : si nous ne voulons pas qu'il y ait de déperdition, il est essentiel que nous capitalisons notre mémoire. »

C'est ce même souci qui a conduit cette année une autre entreprise, la société de conseil et d'ingénierie informatique Sys-com, à créer un département « capital immatériel ». « Depuis notre création, nous avons toujours cherché à formaliser, en les couchant sur le papier, nos savoirs. Par pragma-

tisme : offrant des prestations à valeur ajoutée, nous avons besoin d'un retour d'expérience pour les enrichir à chaque occasion. Mais cela se faisait jusqu'alors de façon informelle. Il devenait nécessaire qu'une structure orchestre ces démarches et capitalise tous ces savoir-faire », souligne Isabelle Müller qui, venant de la DRH, anime aujourd'hui ce nouveau département au sein de la direction « Recherche et développement ».

Désormais, à chaque fois qu'est élaborée une offre de prestation, un consultant est chargé de collecter auprès de ses collègues les savoir-faire nécessaires, pour ensuite les expliciter par écrit. Ainsi formalisés, ces savoir-faire sont validés puis servent à la réalisation de guides méthodologiques et de supports de formation.

FORUMS DE DISCUSSION

« L'objectif de cette capitalisation est bien de rendre visible et de faire circuler tous ces savoirs. L'ergonomie du système de diffusion que nous sommes en train de concevoir sur notre Intranet devra être très proche des modes de travail des consultants, afin qu'ils utilisent toutes ces connaissances. Sinon, la démarche est inutile », souligne Catherine Müller, dont le département a aujourd'hui en charge la mise en œuvre de la politique de formation, la DRH se concentrant sur le management et la communication interne.

Société de conseil, Sys-com capitalise également l'expérience de ses clients. Elle organise à cette fin des forums thématiques (sur l'euro, l'homologation de logiciel, Internet) au cours desquels les clients débattent et font part de leur pratique et de leur propre perception du sujet. « Nous cherchons ainsi à éviter de nous enfermer dans nos propres illusions et à bien avoir en tête la vision de nos clients », relève Isabelle Müller.

Au-delà de ce volet management

des connaissances, ce nouveau département est chargé de mettre en place un tableau de bord permettant d'évaluer l'ensemble du capital immatériel de l'entreprise issu tant de ses ressources humaines, de ses clients, que de la qualité de son organisation et de son système d'information ou encore de sa capacité à innover. Une fois finalisé, ce tableau de bord sera tôt ou tard publié dans le rapport annuel de l'entreprise, cotée au second marché, et fournira à celle-ci une boussole pour piloter son développement. Car « si la comptabilité fournit un bilan de l'année, l'évaluation du capital immatériel permet de savoir comment progresser. Plutôt que d'acter le passé, cela nous permet d'extrapoler pour l'avenir ».

Une projection qui permet de garder le cap même lorsque l'entreprise traverse une zone de turbulence, comme en témoigne Catherine Chouard : « Lorsqu'en 1998, après avoir racheté l'enseigne anglaise Vision Express en Grande-Bretagne, notre titre coté au règlement mensuel a chuté de 50 % en un semestre, beaucoup se sont demandés à quoi servait toute cette démarche. Mais cela nous a au contraire poussé à expliquer davantage notre stratégie : ce que nous avions réussi en France, nous allions le reproduire au Royaume-Uni. Certes, on ne regagne pas la confiance de partenaires de façon instantanée, mais cela nous a permis de poursuivre le dialogue et sans doute d'empêcher que le titre ne chute davantage », estime-t-elle.

Aujourd'hui l'entreprise compte près de 10 000 salariés et 874 magasins dans 11 pays. Catherine Chouard comme Isabelle Müller tiennent néanmoins à souligner que la mise en valeur et le développement du capital immatériel est une démarche qui doit nécessairement découler de la culture de l'entreprise.

Laetitia Van Eeckhout

Les entreprises passées aux 35 heures misent davantage sur l'intérim

En théorie, le retour au plein-emploi est programmé pour 2006. En effet, si l'on en croit les projections de l'Insee et de la DARES, le service de statistiques du ministère de l'emploi, c'est à partir de cette année-là que commencera réellement la diminution naturelle de la population active en France, notamment avec le départ à la retraite des générations du baby-boom et l'entrée sur le marché du travail des générations à faible taux de natalité, soulignent Pierre Alexandre et Marc Touati, auteurs du récent ouvrage intitulé *Le retour du plein-emploi. Une nouvelle révolution française* (Editions Anne Carrière/Essais).

Ce pronostic (qui repose aussi sur le maintien de la croissance aux niveaux actuels) va rendre encore plus aléatoire toute évaluation sérieuse de l'effet attendu des 35 heures sur la compression du nombre de chômeurs. Restent à étudier, pour les entreprises, les conséquences des lois Aubry sur les modes et les temps de travail.

Pour l'heure, les entreprises se sont conformées en grand nombre à la réduction du temps de travail (RTT), notamment dans le secteur du commerce et du BTP, qui semblent aujourd'hui avoir rattrapé leur retard. Pour celles qui ont franchi le pas, cette disposition a renforcé leur approche de la flexibilité et notam-

D'après une étude de Manpower, la réduction du temps de travail renforce l'emploi flexible

ment de sa forme externe, à savoir le recours au travail temporaire, si l'on en juge par l'étude réalisée par Manpower, numéro Deux dans sa profession, sur « L'impact des 35 heures sur la flexibilité du travail », à partir d'un échantillon de 1 000 entreprises de plus de 20 salariés.

Un constat tout d'abord : 43 % des entreprises ont adopté les 35 heures contre 7 % en 1998, la majeure partie d'entre elles (63 %) considérant que l'annualisation du temps de travail est « une opportunité utile ». Ensuite, pour ce qui est des formes de travail flexible les plus utilisées par les entreprises, c'est le contrat à durée déterminée (CDD) qui vient en tête (88 % d'entre elles y ont recours régulièrement ou occasionnellement), les heures supplémentaires venant en deuxième position (75 % des entreprises interrogées les utilisent), suivies par l'intérim (69 % d'entreprises utilisatrices régulières ou occasionnelles). La plupart des firmes interrogées considèrent que les

heures supplémentaires et le travail temporaire restent « les formes de flexibilité du travail les plus faciles à mettre en œuvre ».

Au chapitre de l'intérim, 30 % des entreprises implantées en France ont déjà recours, de façon régulière, au travail temporaire, et ce chiffre s'élève à 34 % pour les sociétés qui ont signé un accord sur les 35 heures. Il tombe à 17 % pour celles qui n'ont pas encore réfléchi à la façon de s'adapter à la réduction du temps de travail. D'une façon générale, plus des deux-tiers des entreprises (67 %) estiment encore que le passage aux 35 heures n'aura pas d'impact sur leur recours au travail temporaire et au CDD. Pour celles qui, au contraire, considèrent que la réduction du temps de travail aura un impact sur le recours à l'intérim, 71 % d'entre elles déclarent que les 35 heures les inciteront à recourir davantage à l'intérim, confortant la tendance observée depuis 1998.

PLUS DE TEMPS PARTIEL

Les autres formes de flexibilité, interne cette fois, sont diversement utilisées, relève Manpower. Si 64 % des entreprises ont développé le temps partiel, 29 % des sociétés interrogées disent utiliser régulièrement ou occasionnellement l'annualisation du temps de travail tandis que 13 % privilégient la formule du temps

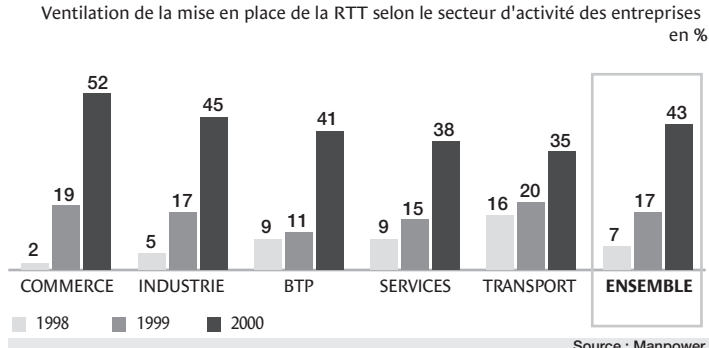
partagé. Les contrats d'apprentissage, rarement évoqués, recueillent pourtant les faveurs de 56 % des entreprises alors que les contrats emploi solidarité n'intéressent que 20 % d'entre elles.

Enfin, dernier volet de cette étude : l'effet des 35 heures sur l'emploi. Près de la moitié des entreprises (49 %) estiment que les 35 heures auront un impact positif sur la création d'emplois et celles qui figurent dans cette catégorie anticipent, pour 91 % d'entre elles, une augmentation de leurs effectifs. Pour l'heure, les embauches effectuées dans le cadre de la RTT ont porté principalement sur les personnes au chômage (40 % des embauches réalisées), des intérimaires (29 %) et des CDD (20 %).

Il reste – et c'est là que le recours à l'intérim trouve une justification supplémentaire – que « 65 % des entreprises françaises rencontrent aujourd'hui des difficultés d'embauche, notamment pour les secteurs du BTP (dans lequel 95 % des entreprises sont à la recherche de main-d'œuvre) du transport (81 %) et de l'industrie (77 %) », relève le document. De toutes les qualifications considérées, c'est, de loin, celle des ouvriers qualifiés où l'embauche apparaît la plus aisée (44 %), suivie des techniciens (14 %) et des ouvriers non-qualifiés (8 %).

S. M.

Le secteur du commerce en avance pour les 35 heures



UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON - SORBONNE

18.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE MBA
Le DESS 2^{ème} compétence
Apprenez à votre rythme avec notre nouvelle formule à distance

☎ 01 44 25 28 03 / 28 04

IAE
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON - SORBONNE

Un avantage décisif
www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)

SOCIAL

Questions-réponses

1 Quel est l'objet du sommet de Genève 2000 ?

Cinq après le sommet social de Copenhague, l'Assemblée générale des Nations unies organise une nouvelle session extraordinaire pour faire le point et explorer de nouvelles initiatives permettant le développement social. En 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement de cent dix-sept pays et des délégations de soixante-neuf autres s'étaient réunis à Copenhague pour discuter de ce qui pouvait être fait pour éliminer la pauvreté, promouvoir l'emploi et assurer l'intégration sociale. Ils avaient adopté la déclaration de Copenhague, s'engageant à traiter le développement social comme une priorité majeure des politiques nationales et internationales.

2 La pauvreté recule-t-elle dans le monde ?

Selon les derniers chiffres publiés par la Banque mondiale, les progrès restent minces, voire nuls : entre 1987 et 1998, le pourcentage de la population mondiale vivant avec moins de 1 dollar par jour est tombé de 28,3 % à 24 %, mais l'augmentation de la population (plus 815 millions) fait que le nombre de ces personnes est resté constant : 1,2 milliard. On peut ajouter à cette extrême pauvreté les 1,6 milliard de gens qui disposent de 1 à 2 dollars par jour. Dans un rapport publié en juin 2000, l'Organisation mondiale du commerce assure que la libération des échanges contribue au recul de la pauvreté. Elle donne l'exemple de la Corée du Sud, aussi pauvre que le Ghana il y a trente ans, et aujourd'hui aussi riche que le Portugal. Il n'échappe pas de nombreux pays voient au contraire le fossé se creuser. L'Afrique est sur ce point le continent le plus touché.

3 Quelles sont les organisations syndicales internationales ?

En tête arrive la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). Créée en 1949 à Londres par des militants hostiles au communisme, la CISL compte aujourd'hui deux cent seize organisations affiliées dans cent quarante-cinq pays et totalisant cent vingt-cinq millions d'adhérents. Elle maintient des liens étroits avec la Confédération européenne des syndicats (CES) et se situe dans la mouvance social-démocrate. Elle coopère avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et jouit d'un statut consultatif auprès du conseil économique et social des Nations unies. Elle a parmi ses membres la puissante confédération américaine AFL-CIO. Si elle compte plus d'organi-

sations syndicales de pays du Sud, les cotisations qu'elle reçoit proviennent majoritairement des pays développés, lui conférant l'image de défendre davantage les salariés des pays industrialisés.

L'autre grande confédération internationale, la Confédération mondiale du travail (CMT), est, quant à elle, plus tournée vers les pays en développement. La CMT compte cent trente-trois organisations syndicales présentes dans cent quinze pays, soit vingt-six millions d'adhérents. Créée en 1920 par des organisations syndicales d'obédience chrétienne, elle a abandonné son nom de Confédération internationale des syndicats chrétiens en 1968, devant la croissance du nombre d'organisations d'Afrique et d'Asie.

Le panorama ne serait pas complet si l'on omettait la Fédération syndicale mondiale, aujourd'hui quasi réduite à néant. La FSM, qui regroupait traditionnellement les organisations proches des partis communistes, a vu ses effectifs fondre après la chute du mur de Berlin. La CGT s'en est retirée en décembre 1995, à l'initiative de Louis Viannet, lors du 45^e congrès, pour adhérer à la CES.

4 Quelle est l'ampleur du recul du syndicalisme dans le monde ?

L'OIT a fait le point en 1998 sur le déclin des syndicats (*Le Travail dans le monde, 1997-1998*, <http://www.ilo.org>). Depuis une dizaine d'années, les taux de syndicalisation ont diminué dans presque tous les pays. En Europe centrale et orientale, cet affaiblissement est lié à la fin du syndicalisme obligatoire (Estonie : - 71 % entre 1995 et 1985 ; République tchèque : - 50,6 % ; Pologne : - 45,7 %), de même qu'en Allemagne, du fait de la réunification (- 20,3 %).

En revanche, ce facteur n'explique pas le déclin des effectifs de travailleurs syndiqués dans de nombreux pays industrialisés. Le taux de syndicalisation est passé en France de 14,5 % en 1985 à 9,1 % en 1995, aux Etats-Unis de 18 % à 14,2 %, ou encore en Grande-Bretagne de 45,5 % en 1985 à 32,9 % en 1995. Dans les pays en développement, ce tassement est souvent lié à l'augmentation du secteur dit informel. « *Le taux de syndicalisation n'a augmenté que dans quelques pays, qui se caractérisent pour la plupart par une accession plus ou moins récente à la démocratie* », explique Jean-Michel Servais, auteur du rapport et directeur des recherches à l'Institut international d'études sociales. On peut citer, par exemple, l'Afrique du Sud (+ 130,8 % entre 1985 et 1995), l'Espagne (+ 92,3 %) ou encore la Corée du Sud (+ 60,8 %).

La mondialisation contraint le mouvement syndical à se réinventer

GENÈVE

de notre correspondant

Si l'on ne fait rien pour remédier à l'insatisfaction grandissante que suscite la mondialisation dans sa forme actuelle, la réaction de rejet continuera, celle qui est visible et s'exprime dans la rue, mais aussi le rejet silencieux dans les foyers. » Le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia, s'est fait l'écho d'une des préoccupations récurrentes des syndicats dans son discours à la session annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui s'est achevée à la mi-juin à Genève. Cet avertissement, a-t-il expliqué, découle du constat que « les bénéfices de la mondialisation ne profitent pas à suffisamment de gens. On sait que l'économie mondiale ne crée pas assez d'emplois et, en particulier, de moyens d'existence qui permettent de mener une vie décente ».

Plusieurs représentants des travailleurs ont en effet insisté sur l'aggravation des conditions de vie depuis la réunion de Copenhague (lire ci-contre) : le chômage n'a guère régressé, la pauvreté ne cesse de s'accroître et aucun indicateur social, précise un syndicaliste pakistanais, ne montre que l'on est sur la bonne voie.

Dans ce contexte, pour la majorité des syndicats parfois dépassés par les mutations en cours, l'ultralibéralisme pose un défi lourd de menaces. Ainsi, pour Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière et délégué des travailleurs français, « la mondialisation est surtout un prétexte à remettre en cause tout ce qui est régulation dans le monde du travail, alors que les

La contestation sociale doit elle aussi se globaliser, malgré des divergences et la concurrence des ONG

normes sont devenues plus floues en raison des changements entraînés par l'évolution actuelle ».

Généralement d'accord pour dénoncer les méfaits de la mondialisation, les représentants des travailleurs regrettent notamment l'absence de négociations collectives. Plus explicite, le représentant des travailleurs de Corée, M. Yang, accuse « les entreprises transnationales d'obliger les pays à renoncer aux droits syndicaux, à la santé publique, à l'éducation et à tous les acquis sociaux. Le FMI et l'OMC sont considérés comme les instruments de cette liberté illimitée du capital et des entreprises. Ce sont

là les causes de perturbations si fortes que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger. »

Les nouvelles formes d'expression de la contestation sociale par le biais des organisations non gouvernementales (ONG) remettent elles aussi en question les traditions syndicales. Pourtant, comme le faisait remarquer un syndicaliste italien, « à Seattle, les ONG ont attiré l'attention et semé la pagaille par des actions spectaculaires, mais la manifestation la plus massive a eu lieu le jour où les syndicats ont appelé leurs adhérents à descendre dans la rue ».

« REPRÉSENTATIVITÉ »

Est-ce à dire qu'il y a rivalité, voire antagonisme, entre syndicats et ONG revendiquant la représentativité de la société civile ? Tel n'est pas l'avis de l'Argentin Eduardo Estevez, secrétaire de la Confédération mondiale du travail : « Je ne pense pas qu'il y ait concurrence entre nous. Il ne saurait y avoir substitution des rôles

La clause sociale dans le débat Nord-Sud

L'idée d'imposer des normes minimales du travail et de les inclure dans les traités régissant le commerce international est récurrente depuis plusieurs années. Les pays industrialisés considèrent que les conditions de travail déplorables des pays en développement (PED) constituent une forme de concurrence déloyale. Les gouvernements des PED considèrent eux que, sous un habillage vertueux, les pays riches veulent faire du protectionnisme. On retrouve cette fracture, à un degré moindre, entre les syndicats du Nord et du Sud. Les premiers réclament d'inclure dans les accords commerciaux sept conventions de l'OIT qui garantissent la liberté syndicale, la liberté de négociation, un âge minimum d'accès au travail de quinze ans, l'interdiction du travail forcé et de la discrimination à l'emploi. Les seconds, sans s'opposer forcément à ces normes sociales, estiment qu'il faut privilégier d'autres voies comme l'annulation de la dette ou l'abolition des mesures protectionnistes des pays industrialisés.

entre les uns et les autres, c'est une question de représentativité. Le défi pour nous aujourd'hui, c'est d'assumer l'organisation des travailleurs qui ne sont pas encore intégrés au mouvement syndical, que ce soit en Asie ou en Afrique, mais également dans les pays développés, par exemple parmi les retraités ou dans ce que l'on appelle le secteur de l'économie informelle. »

Mais entre les syndicats des pays développés et ceux des pays en développement, des divergences subsistent. Ils sont solidaires pour dénoncer les violences antisyndicales en Colombie et l'esclavage au Soudan, ou pour réclamer la libération immédiate de syndicalistes emprisonnés en Chine. De même, la plupart des délégués des travailleurs, y compris d'Asie, se sont retrouvés côte à côte pour condamner le travail forcé en Birmanie. Mais la perception des réalités sur le terrain diffère parfois, les premiers songeant davantage à défendre les avantages acquis face à la menace des bas salaires pratiqués dans les pays en développement, et les seconds se montrant plus préoccupés par le respect du droit de s'organiser en vue de défendre les travailleurs.

Malgré ces clivages régionaux, le président de la Confédération internationale des syndicats libres, Michael Jordan, exprimait une opinion partagée en affirmant que « si les institutions de Bretton Woods et l'OMC n'arrivent pas à introduire une dimension sociale dans la libéralisation du commerce, une réaction de rejet risque de remettre en question tout le processus ».

Jean-Claude Buhrer

La reconversion des Commissions ouvrières espagnoles

MADRID

de notre correspondante

En avril dernier, Antonio Gutierrez a quitté la tête du syndicat Commissions ouvrières (CCOO, proche des communistes), qu'il avait dirigé pendant douze ans. Son discours d'adieu allait faire date. En effet, celui qui fut militant communiste dès l'âge de 16 ans et connu la clandestinité s'attira un feu nourri de critiques, de la part du secteur contestataire de CCOO, pour avoir dressé un tableau idyllique de la politique sociale de José Maria Aznar, premier ministre de l'Espagne libérale et triomphante du centre-droit.

Pareil discours n'était-il, en somme, que la conséquence du « virage » du syndicat qui a assuré une paix sociale à la droite ? « Pas du tout, il s'agissait moins d'un chant d'amour pour Aznar que d'une critique de la gauche en Espagne », nous a répondu Antonio Gutierrez, expliquant l'évolution apparente de son mouvement par son « pluralisme », son « indépendance » face à la politique et son pragmatisme. « Le gouvernement Aznar a fait des choses, on l'a primé, c'est tout. Si la droite considère que notre entente an-

nule les différences entre la gauche et la droite, et que c'est la fin des idéologies, c'est son problème. Moi, j'y vois la fin de la supercherie des idéologies. Car en réalité, pendant quatorze ans, les gouvernements de Felipe Gonzalez ont pratiqué une politique sociale de droite, en pire. »

Et il s'explique : selon lui, durant la transition, après le franquisme, l'ensemble de la couverture sociale équivalait à 7 % du PIB annuel, pour se réduire, après l'arrivée du Parti socialiste (PSOE) au pouvoir en 1982, à moins d'un tiers de ce pourcentage. « Le champion de la dérégulation, c'était le PSOE ! En 1994, ils ont instauré la loi de dérégulation, avec la création de milliers d'emplois précaires. Il y a eu grève générale. » Mais le Plan pour l'emploi de M. Aznar, signé en 1997, accroissait lui aussi la flexibilité. Et le syndicat l'a avalisé.

« Rien à voir, s'insurge Antonio Gutierrez, avec Aznar c'était de la flexibilité positive, discutée à la base avec les entreprises et entérinée ensuite par la loi. Paradoxalement, on a corrigé avec la droite les erreurs de la gauche. Les contrats temporaires ont été remplacés par une formation continue dans les entreprises. C'est de l'adaptation intelligente aux changements, pas

un virage syndical. Le résultat ? Aujourd'hui, 75 % des emplois créés sont fixes, avant, 90 % étaient temporaires. » De l'avis d'Antonio Gutierrez, la gauche a raté le coche en ne sachant pas apporter sa pierre à l'édifice.

Et maintenant ? Quelle action syndicale face à la mondialisation ? Antonio Gutierrez n'a pas de « recette », mais une vision lucide : « Il faut naviguer en évitant la pensée unique ou la résistance à outrance, qui aboutissent à la frustration ou à la résignation. Le mouvement syndical doit en finir avec un concept caritatif hypocrite. Si on veut que les gens travaillent dans le tiers-monde, il faut d'abord assurer leurs démocraties. C'est une vision qui demande plus d'idées concrètes que d'idéologie. La pureté idéologique, ce n'est pas productif. Il vaut mieux parler de "valeurs" sur lesquelles s'appuient les initiatives. » Et de conclure en prônant un « pacte social européen », qui n'ait rien à voir avec la troisième voie de Tony Blair. « Pour moi, la troisième voie sans valeurs, ce n'est pas le flambeau qui va illuminer le nouveau siècle, mais les derniers feux mourants de celui qui s'achève. »

Marie-Claude Decamps

La centrale sud-africaine dénonce « une orgie de spéculations »

JOHANNESBURG

correspondance

Nationaliser les mines, les banques et les grands monopoles industriels, voilà la politique de l'ANC [le Congrès national africain] et tout changement ou modification de cette politique est à nos yeux inconcevable. » Ainsi s'exprimait Nelson Mandela, le 1^{er} mai 1994, quatre jours après les premières élections démocratiques qui l'avaient triomphalement porté à la tête de la nouvelle Afrique du Sud.

Nelson Mandela était encore président de la République lorsque Thabo Mbeki, alors vice-président, mettait en place, en 1996, une politique macro-économique prenant le contrepied de ces orientations socialisantes, au travers du Growth Employment And Redistribution (GEAR). L'enjeu fut difficile à faire admettre au Congress of South African Trade Union (Cosatu), la principale centrale syndicale du pays, membre de l'alliance gouvernementale, encore fortement imprégnée des idées communistes de sa fondation.

En 1999, après que Thabo Mbeki a succédé à Nelson Mandela, le Cosatu semble devenu un partenaire actif du gouvernement, en

Le Cosatu critique l'ouverture brutale de l'économie et l'appel aux investissements étrangers, très coûteux en emplois

contrepartie de concessions accordées dans la nouvelle loi du travail, votée au Parlement en décembre 1998. Partenaire actif mais prudent, comme l'exprime Tony Ehrenreich, secrétaire général adjoint du syndicat : « Nous devons trouver la voie pour nous accrocher au train de la globalisation. Notre pays doit être présent sur le marché et nous ne pouvons pas, en tant que syndicat, tourner le dos au développement. Notre problème est que cette politique n'avantage pas l'Afrique du Sud et les pays du tiers-monde. Nous devons trouver une forme d'engagement différente avec l'Organisation mondiale du commerce ou d'autres organisations multilatérales pour que l'interaction avec la globalisation nous soit bénéfique. »

La grève générale du 10 mai 2000 a montré la fragilité de l'accord

entre le Cosatu et le gouvernement. La mobilisation à propos de l'emploi a été un incontestable succès qui a contraint le pouvoir à ouvrir de nouvelles discussions avec les syndicats. Au cours de cette journée, le comportement des syndiqués a rappelé les mobilisations très radicales des années 1980. Au point que certains observateurs économiques ont publiquement redouté une rupture entre l'ANC et le Cosatu à propos de la politique du GEAR. Tony Ehrenreich commentait alors : « Sans transition, nous avons atteint le degré zéro dans l'accord, la période post-apartheid est dépassée et les travailleurs en sont les perdants. Pour le moment, nous pensons que le GEAR est une politique qui avantage les investissements étrangers. »

FUITE DE CAPITAUX

Pour lui, le GEAR a assoupli le contrôle des changes et des tarifs douaniers, responsables d'« une orgie de spéculations » plutôt que d'investissements créateurs d'emplois. « Parce que les barrières douanières ont été assouplies avant que nous ayons restructuré l'appareil productif, les produits étrangers sont devenus meilleur marché que les produits sud-africains, le volume des importations a augmenté,

contraignant les entreprises nationales à supprimer des postes de travail. »

La direction du Cosatu reproche au gouvernement de n'avoir été préoccupé, dans la restructuration de l'économie, qu'à rendre attractif le marché sud-africain aux investisseurs étrangers. « Nous avons ouvert notre économie et nous avons laissé fuir d'immenses capitaux intérieurs. Nous avons voulu croire que nous étions un marché attractif. Résultat, nous subissons les aspects négatifs de la globalisation et, depuis 1995, nous n'avons jamais perdu autant d'emplois. »

Le rôle des intellectuels blancs

Les intellectuels blancs jouent, depuis longtemps, un rôle décisif dans la vie syndicale sud-africaine. En 1973, se déroulent les premières grandes grèves de travailleurs noirs contre l'apartheid. Regroupés dans une structure intitulée Wages Commission, de jeunes Blancs, universitaires ou étudiants, nourrissent le débat et la lutte des grévistes. C'est une grande première dans ce pays soumis aux lois de séparation des races depuis 1948. A la fin des années 1970, d'autres intellectuels blancs se regroupent autour d'une revue, *South African Labour Bulletin* qui, en 1980, centralise le débat autour de la proposition du gouvernement d'apartheid d'autoriser les Noirs à constituer leur propre organisation syndicale. Ces Blancs, dont beaucoup étaient membres du Parti communiste sud-africain, animent aujourd'hui le National Labour and Economic Development Institute (Naledi). Cet institut de recherche et de prévision économique sur le travail, créé à l'initiative du Cosatu en 1993, relaie le débat sur les orientations économiques entre le gouvernement et le syndicat.

Les statistiques confirment les propos de Tony Ehrenreich. En cinq ans, à l'exception du secteur du commerce de gros et de détail, ou 45 % des emplois sont à temps partiels, tous les indicateurs sont négatifs : 29,2 % d'emplois perdus dans les mines, 7,9 % dans les produits manufacturés, 25 % dans la construction, 12,3 % dans le transport et les communications. Même les institutions financières sont touchées, avec un recul de 0,6 %, selon le National Labour and Economic Development Institute (Naledi), lié au Cosatu.

Le constat est amer : comment expliquer qu'avec une croissance en augmentation depuis juillet 1999 (+ 1,7 % par rapport au dernier semestre de 1998), et une prévision qui se situe entre 3 % et 3,4 % pour 2000, selon le South African Institute of Race Relations (SAIRR), le chômage continue d'augmenter, atteignant un taux se situant entre 30 % et 40 %, selon les estimations ? Pour le Cosatu, la politique macro-économique du gouvernement est un échec à deux niveaux. D'abord, cette politique n'a pas créé un seul emploi. Contrairement à ce que déclare le ministre de l'économie, Trevor Manuel, elle en a fait perdre 500 000 entre 1994 et la fin de l'année dernière. Deuxièmement, l'assouplissement du contrôle des changes a provoqué une évasion des capitaux. Pour chaque rand d'investissement direct d'une compagnie étrangère en Afrique du Sud, les compagnies sud-africaines investissent 163 rands en dehors de leurs frontières, selon le SAIRR. « Si les Sud-Africains ne trouvent pas d'intérêt à investir dans leur propre pays, pourquoi les étrangers le feraient-ils ? », s'interroge le Cosatu.

Anne Dissez

Philip J. Jennings, secrétaire général de l'Union Network International

« Dans une économie globale, notre action ne peut être que mondiale »

« Le syndicat Union Network International (UNI), créé le 1^{er} janvier 2000 à Genève, regroupe quatre fédérations internationales d'organisations représentatives de "cols blancs" de tous secteurs et de travailleurs des télécommunications, des médias, de l'édition, en tout plus de neuf cent cinquante syndicats regroupant quinze millions de membres dans cent quarante pays. Que signifie le slogan qui les réunit, "Union member, global player" (salarié syndiqué, acteur global) ?

— Ce mot d'ordre signifie que, au sein d'une économie globale, il ne peut y avoir d'action syndicale que mondiale. Dix jours après la création de l'UNI avait lieu la fusion entre Time Warner et AOL, et il y a quelques jours a été annoncée celle entre Vivendi et Universal. Cette convergence entre distributeurs et éditeurs de contenus confirme la validité de notre choix d'unifier la représentation des travailleurs des différents secteurs de l'économie de l'information.

« La nouvelle économie est souvent présentée comme une explosion de petites entreprises : c'est vrai, mais, aujourd'hui, il n'y a que huit ou neuf groupes multinationaux qui comptent dans les télécommunications, et quatre ou cinq dans les médias. Les gouvernements, les acteurs sociaux, les citoyens, doivent s'interroger sur ce que signifient ces quasi-monopoles pour l'économie, pour la démocratie.

— Quels sont les moyens d'action de l'UNI face à ces multinationales ?

— L'UNI a par exemple obtenu d'être auditionnée, le 12 mai, par la direction de la concurrence de la Commission européenne au sujet de la fusion entre les deux opérateurs américains de télécommunications MCI-WorldCom et Sprint, à laquelle nous nous opposons : outre que ces entreprises ont une politique hostile aux syndicats, la nouvelle entité contrôlerait entre 50 %

et 75 % de l'"épine dorsale" du réseau Internet.

« En revanche, nous avons signé le 6 avril dernier avec l'espagnol Telefonica ce que je considère être le premier accord social de la nouvelle économie. Telefonica, qui emploie cent vingt mille salariés dans une dizaine de pays, s'engage à respecter partout les droits sociaux et syndicaux définis par les conventions internationales de l'OIT, et à dialoguer avec les syndicats membres de l'UNI sur tous les thèmes affectant l'emploi et la formation. Nous entendons multiplier les accords de ce type, car nous considérons que des entreprises globales doivent accepter un dialogue social global : nous regrettons d'ailleurs que France Télécom, approchée, ait refusé d'en discuter...

« L'UNI est aussi à l'origine d'accords internationaux tels que la création d'un "comité africain d'entreprise" (sur le modèle du comité européen) au sein de la Barclays Bank, qui représentera les salariés de sept pays africains. Nous avons ainsi recensé deux cents accords internationaux impliquant l'une ou l'autre de nos organisations membres. Nous essayons également d'établir un dialogue international avec les organisations patronales : nous avons par exemple signé un accord avec la profession du travail temporaire au niveau européen, afin de créer des standards en matière sociale. Des discussions ont été ouvertes dans le même but avec la European Information and Communication Technology Association (EICTA), qui regroupe les grandes entreprises du secteur.

— Certains syndicalistes estiment que l'utilisation d'Internet transforme leurs organisations en "services aux adhérents", aux dépens de leur fonction revendicative. Qu'en pensez-vous ?

— Tout d'abord, les syndicats n'ont guère le choix à l'heure où chaque entreprise, chaque gouvernement, chaque association utilise

Internet pour améliorer sa performance. Ensuite, Internet est un outil irremplaçable pour la lutte syndicale.

« Premier exemple : lors de la grève de Boeing, en février-mars 2000, toute l'information sur le conflit était disponible quasiment en temps réel sur le site de l'UNI ; même les actionnaires venaient s'y connecter. Nous avons aussi utilisé Internet pour suggérer à nos adhérents, salariés chez les clients de Boeing partout dans le monde, d'inviter leurs patrons à s'assurer auprès de la firme de Seattle que la grève ne mettait pas en péril la sécurité des avions... Un moyen de pression idéal !

« Deuxième exemple : à l'issue d'un conflit à la Hong Kong and Shanghai Bank en Malaisie, la négociation finale a été menée il y a trois semaines par visio-conférence entre les directions mondiale et locales de



Philip J. Jennings

● Né en 1953, Philip J. Jennings a été permanent au syndicat des professions financières au Royaume-Uni, avant de rejoindre, en 1980, la Fédération internationale des employés et techniciens (Fiet) à Genève.
● Elu à quatre reprises secrétaire général de la Fiet depuis 1989, il a préparé la fusion de celle-ci au sein de l'Union Network International, en janvier 2000.

la banque, les délégués syndicaux locaux et mondiaux, et les représentants de l'UNI. Avec Internet, nous pouvons démontrer aux patrons que nous pouvons nous aussi être présents sur le terrain, partout et à tout moment. Notre principe est d'ouvrir dans les vingt-quatre heures un site d'information dès qu'un conflit éclate, où que ce soit dans le monde.

« Sur les neuf cent cinquante organisations membres de l'UNI, environ cinq cents sont déjà présentes sur le Net. Notre objectif est qu'elles le soient toutes d'ici un an. Aux Etats-Unis, en Australie ou à Singapour, les syndicats offrent directement à leurs adhérents des accès à prix réduit. En Grande-Bretagne, le syndicat des professions financières propose la totalité de ses services sur Internet, de l'adhésion au paiement de la cotisation.

— Les syndicats peuvent-ils agir sur les gouvernements et les institutions de l'économie mondiale ?

— L'UNI était présente au sommet européen de Lisbonne, qui a lancé le programme e-Europe pour faire accéder l'Union à l'économie du savoir. Nous faisons pression sur Bruxelles pour que ces initiatives de la Commission prennent en compte le marché du travail et la formation, qui ne sont pas adaptés à la nouvelle économie : en 2002, les secteurs de l'information et de la communication offriront 1,7 million d'emplois aux Européens, alors que l'on compte encore 10 % de chômeurs dans la population active.

« En revanche, nous ne parvenons pas, malgré nos demandes réitérées, à participer aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce, qui reprennent ces jours-ci au sujet de l'ouverture du marché des services. Les dirigeants de l'OMC sont apparemment restés sourds et aveugles à la leçon donnée à Seattle... »

Propos recueillis par Antoine Reverchon

La société civile s'est imposée dans la négociation sociale en Irlande

DUBLIN

de notre envoyée spéciale

Peter Cassells, secrétaire général de la puissante fédération irlandaise des syndicats, l'ICTU, en est convaincu : « La participation du mouvement associatif au dialogue social en Europe va croître. Les syndicats devront travailler avec les organisations non gouvernementales parce que la société est plus complexe et que les enjeux dépassent les limites du monde du travail. » Il défend, aujourd'hui, cette position auprès des Quinze et assure bénéficier d'une oreille attentive de la part de la présidence portugaise. Car au 31, Parnell Square, le siège de la confédération, on a déjà sauté le pas.

Depuis 1997, les représentants de la société civile négocient avec le gouvernement un contrat social pour trois ans, aux côtés des fédérations syndicales, d'employeurs et du monde agricole. Lancée en 1987 pour sortir de la crise, cette formule qui vise à définir un programme économique commun fixant principalement les augmentations de salaire et le niveau des taxes, s'est élargie, avec l'arrivée du secteur communautaire, aux questions de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ainsi qu'à la promotion de l'égalité sociale. Car si les rues pimpantes du centre-ville de Dublin témoignent de la formidable croissance irlandaise — elle devrait atteindre 10 % cette année —, des poches de pauvreté et d'exclusion subsistent.

Mary Murphy, une figure du mouvement associatif, s'est battue, avec d'autres, pour que les déshérités ne soient pas les laissés-pour-compte de la croissance. Elle assure, cette année, la coordination du secteur communautaire représenté dans les négociations sociales et qu'on appelle le « quatrième pilier ». Bouillonnante, elle

Aux côtés du patronat et des syndicats, des représentants associatifs défendent les intérêts des exclus

sort tout juste, ce mardi 13 juin, d'une réunion sur la stratégie à adopter face à la montée du racisme. « Nous avons en Irlande de plus en plus de demandeurs d'asile, des Nigériens, des Roumains, des Tziganes. Ce phénomène est nouveau et l'arrivée d'étrangers, qui reste pourtant faible, ne va pas sans générer intolérance et xénophobie », assure-t-elle.

En février, décision a d'ailleurs été prise d'inclure dans la plateforme des associations, qui dispose d'un siège aux négociations triennales, une organisation qui représente les réfugiés. Au total, 23 associations sont membres de cette plateforme. Elles représentent, pêle-mêle, le secteur coopératif, les gens du voyage, les femmes, les mouvements caritatifs, les gays et les lesbiennes, les personnes âgées, les handicapés, les prisonniers à l'étranger, etc. Cette sélection, qui peut paraître aléatoire, répond cependant à « certains critères », précise Mary Murphy. « Les associations doivent, d'une part, être nationales, ouvertes et transparentes et, d'autre part, œuvrer dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, l'équité et/ou l'exclusion sociale. »

Cette plateforme dispose donc d'un représentant à la table des négociations aux côtés des sept autres membres du « quatrième pilier » représentant deux associations de chômeurs, trois caritatives, une pour les femmes et enfin une dernière pour les jeunes. La question de savoir qui serait à la

table des négociations n'a pas été évidente. C'est finalement le gouvernement qui a décidé, pour la négociation du premier contrat en 1997, quelles grandes organisations seraient représentées, laissant la liberté aux responsables associatifs d'inclure en plus, dans la plateforme, qui bon leur semblerait. Cette formalisation a obligé le secteur communautaire à se structurer, à se doter d'une meilleure représentation et à avoir une certaine rigueur dans le choix des participants.

« Le fait que cela ait pu être mis sur pied et fonctionne tient du miracle, estime Brian Geoghegan, directeur de la confédération des employeurs, l'IBEC. Je pense que la question de la représentativité des associations à la table des négociations demeure et qu'elles peuvent avoir tendance à essayer de s'y maintenir coûte que coûte. » Au départ opposée à cette décision, l'IBEC a finalement accepté, sous la pression du gouvernement et de l'opinion publique, la présence de représentants de la société civile.

HUIS CLOS POUR LES SALAIRES

Il demeure que les négociations sur les augmentations de salaires restent à huis clos entre syndicats et employeurs. Toutefois, la confédération patronale s'inquiète « de l'équilibre général du programme », estimant que la balance a peut-être tendance à pencher un peu trop vers le social « au détriment de la compétitivité ».

La présence de ce quatrième pilier a-t-elle modifié le rapport de force dans la négociation au détriment des patrons ? « Je ne pense pas, estime Brian Geoghegan. Si nous regardons l'ensemble du programme, la participation du quatrième pilier peut aider à modérer la demande des syndicats en imposant un arbitrage entre les augmentations de salaires et les prestations so-

ciales. » Pour la période 2000-2003, les représentants de la société civile ont notamment obtenu que le gouvernement se donne comme objectif l'augmentation du revenu minimum à 100 livres irlandaises (127 euros) par semaine, contre 76 livres actuellement.

L'arrivée des représentants du secteur communautaire ne représente-t-elle pas un désaveu des syndicats ? « Avant notre arrivée en 1997, les contrats sociaux ne s'intéressaient pas véritablement à la réduction du chômage mais surtout à la situation de ceux qui bénéficiaient déjà d'un emploi », considère Mary Murphy, représentante du secteur communautaire. « Nous avons eu également des tensions sur le fait de savoir qui, des syndicats ou des associations, représentait les chômeurs. »

Au siège de la Confédération des syndicats, on préfère présenter les choses de manière plus positive. « L'ICTU représente un lien entre les employeurs et les associations, assure Paula Carey, elle-même membre de l'ICTU. Nous avons toujours soutenu le secteur communautaire dans ses revendications. D'ailleurs avant qu'il ait ses propres représentants, nous avions, à la veille de la négociation de chaque contrat social, un défilé d'associations dans nos locaux. »

Depuis, elles font entendre leur propre voix au risque d'une certaine cacophonie. « Il peut arriver que les associations ne soient pas d'accord entre elles », estime Gerry Cribbin, coordinateur du partenariat au service du premier ministre. Pour l'avenir, le gouvernement veut que le quatrième pilier soit « plus stratégique dans sa réflexion ». « La situation économique de l'Irlande change si rapidement qu'il faut davantage imprimer une direction plutôt que se perdre dans les détails. »

Martine Larouche

CHRONIQUE

par Alain Lebaube

Martine Aubry dans le piège du Medef

Ramené maintenant à sa dimension politique, le débat sur la refondation sociale risque de s'enliser ou même de capoter, victime de la démagogie, donc des approximations. C'est d'ailleurs le spectacle qu'offre, depuis le 14 juin, la polémique qui ne cesse de rebondir autour du protocole d'accord sur l'assurance-chômage, adopté par le patronat et, du côté des syndicats, seulement par la CFDT et la CFTC.

Compte tenu des arguments échangés, Martine Aubry paraît coincée. Soit elle accepte de donner son agrément à la future convention, qui reste à préciser par les partenaires sociaux signataires, et elle aura toutes les peines du monde à convaincre, y compris dans ses rangs. Si une traduction législative des mesures prévues par le texte s'avérait nécessaire, elle n'aurait pas, en l'état, le soutien d'une large fraction des socialistes, et encore moins des Verts ou des communistes. Sans compter qu'elle devrait subir les protestations de la CGT, de FO, de la CGC et des mouvements de chômeurs. Soit, à l'inverse, elle refuse d'entériner les choix « libéraux » du Medef, dans le droit fil de ses premières déclarations, et elle porte alors la responsabilité d'une implosion, annoncée, du modèle social français. Si Denis Kessler et Ernest-Antoine Seillière devaient mettre leurs menaces à exécution, la fin du paritarisme sonnerait en effet le glas d'un système vieux d'un demi-siècle, au moins. Mais l'onde de choc pourrait aussi provoquer des cassures dans le monde patronal.

Quelle que soit l'hypothèse finalement retenue par la ministre de l'emploi, l'affaire prend, vue ainsi, l'allure d'une deuxième manche dans la bataille sur les 35 heures. Non seulement la stratégie de la refondation sociale fonctionne comme un piège, mais elle se referme sur une proie désignée à la vindicte.

Si le dossier était examiné un peu plus sereinement, on s'apercevrait qu'il ne contient pas toutes les menaces qu'on suppose. Par exemple, le défi du retour à l'emploi, qui suppose le maintien d'une croissance forte, constitue un pari contraignant pour les entreprises et les branches professionnelles. Il ne suffit pas de prévoir la suppression des allocations pour qui refuserait quatre emplois ; encore faut-il être capable de présenter autant d'offres. En réalité, les employeurs pourraient porter la responsabilité de l'échec du dispositif. Quant à la question des sanctions, pas tranchée techniquement, elle n'a pas le caractère provocant qu'on lui prête. Outre qu'une loi de 1992 — de Martine Aubry — en accorde déjà la possibilité, il est difficile d'imaginer que cette arme ne reste pas entre les mains de ses actuels détenteurs, l'ANPE et les directions départementales du travail et de l'emploi. Sinon, cela reviendrait à constituer un nouveau corps de contrôleurs au sein de l'Unedic, légalement contestable et financièrement coûteux, susceptible d'aggraver un traitement du chômage à deux vitesses, comme le craint la ministre de l'emploi.

Dès lors que la raison prévaudrait, une solution se dégage, sur ce point délicat et central. Comme cela s'est déjà produit par le passé, une convention peut être passée avec l'ANPE et le service public de l'emploi, à charge pour lui d'en assurer la mise en œuvre. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, indiquait le 19 juin, dans un entretien au *Figaro*, que telle était bien son intention. Jacques Delors, la veille, au Grand Jury RTL-Le Monde-LCI, en avait également fait un « préalable », estimant qu'il fallait par conséquent « qu'on lui en donne les moyens ». Mais cette porte de sortie, suggérée par le père de Martine Aubry, suffira-t-elle pour que le calme revienne ? Les propos tenus par la ministre à l'Assemblée nationale permettent d'en douter.

Bibliographie

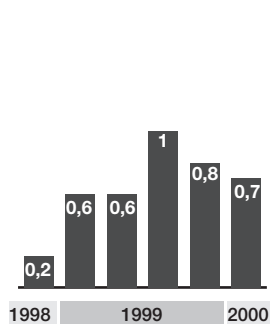
- Le Syndicalisme dans la mondialisation, sous la direction d'Annie Fouquet, Udo Rehfeldt et Serge Le Roux (éditions de l'Atelier, 2000, 237 p., 125 F, 19,06 €).
- Les Relations professionnelles en Europe, de Hans Slomp (éditions de l'Atelier, 2000, 256 p., 125 F, 19,06 €).
- Le Travail dans le monde, relations professionnelles, démocratie et cohésion sociale, par le Bureau international du travail (1997-1998, 297 p., 189 F, 28,81 €).
- Votre voix au travail, par le BIT (2000, 94 p., 84 F, 12,81 €. Consultable sur le site de l'OIT : <http://www.ilo.org/voice@work>).
- Le Syndicalisme dans la régionalisation de l'économie mondiale, colloque organisé par le Centre d'études et de l'emploi (3 volumes. Consultable sur le site du CEE : <http://www.cee-recherches.fr>).

ACTIVE:ESKOFOT:PMDE2603-0000 does not exist

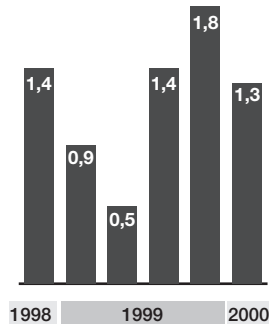
EUROPE

▼ La bonne tenue de l'activité se confirme

Evolution trimestrielle du PIB, en %
ZONE EURO



ÉTATS-UNIS



Source : Eurostat

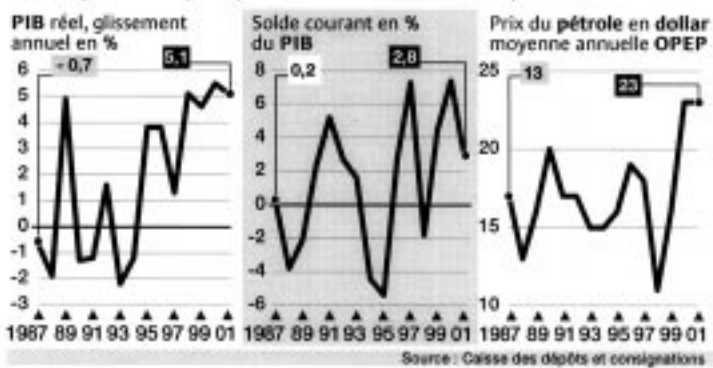
■ **LA CROISSANCE** reste soutenue dans la zone euro. Au premier trimestre 2000, le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une hausse de 0,7 %, après 0,8 % au trimestre précédent. Les résultats sont identiques pour l'ensemble de l'Union européenne.

■ **LES DÉPENSES** d'investissement des entreprises (+ 2,1 % au premier trimestre) et les exportations (+ 3,0 %), en enregistrant une forte accélération, ont été les deux principaux moteurs de l'activité alors que la consommation des ménages stagnait. De leur côté, les importations ont aussi vivement progressé (+ 3,2 %).

■ **CETTE PERFORMANCE** demeure néanmoins nettement moins bonne que celle réalisée par l'économie américaine. Celle-ci, en dépit de signes de ralentissement, a affiché au cours des trois premiers mois de l'année 2000 une croissance de 5,2 % en rythme annuel, contre 2,8 % pour la zone euro.

PAYS ÉMERGENTS

▼ L'Algérie trop dépendante de la manne pétrolière



■ **GRÂCE À LA REMONTÉE** du cours des hydrocarbures, l'Algérie est en voie de retrouver un bon solde courant. Mais cette amélioration ne suffira pas à sortir le pays de la crise économique. Il reste tributaire des hydrocarbures, qui représentent 25 % du PIB, 95 % des exportations et 60 % des recettes fiscales. Le secteur productif demeure sinistré et le taux de chômage officiel atteint 30 %.

■ **POUR LA BANQUE MONDIALE**, un taux de croissance d'au moins 7 % serait nécessaire. Les réformes annoncées pour assainir le secteur public et privé sont pénalisées par l'opacité des rouages institutionnels et l'incertitude du processus de démocratisation. (*Caisse des dépôts et consignations.*)

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (fév. 00, en %)											
Sur un an	4,5	5,5	7,6	7,6	7,2	2,8	2,8	1,8	-1,3	5,0 (12/99)	4,7 (12/99)
Sur un mois	0,9	1,2	2,1	1,8	0,9	1,1	1,0	4,5	-0,6	1,3 (12/99)	1,2 (12/99)
PRIX À LA CONSOMMATION (avril 00, en %)											
Sur un an	1,7 *	1,9 *	1,6 *	2,3	3,0	1,4 *	2,4	1,7 *	0,6	3,7(mars.00) - 1,1 (déc.)	0,6 (fév. 00) - 0,3
Sur un mois	0,1 *	0,1 *	-0,1 *	0,2	0,4	0,0 *	0	0,4 *	0,4		
PIB EN VOLUME (1er trimestre 00, en %)											
Sur un an	3,2	3,1	2,3	4,6 (3e trim. 99)	4,0 (3e trim. 99)	3,2	2,1 (3e trim. 99)	3,9	3,0	5,0	0,0 (3e trim. 99)
Sur trois mois	0,7	0,7	0,7	1,1	1,0	0,6	0,4	0,5	0,5	1,3	-1,4
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
1999	-0,7	-1,2	-1,2	-0,9	-1,1	-1,8	-1,9	0,5	1,2	1,6 (1998)	-6,1 (1998)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
1999	68,1	72,2	61,1	114,4	63,5	58,6	114,9	63,8	46,0	57,4 (1998)	99,9 (1998)
SOLDE COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros, fév. 00)											
1999	-6,4	1,1 *	6,6	1,2	-2,6	-0,0	0,0	0,7	-4,8	-30,2 (déc.)	13,2 (déc.)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1er trimestre 00, en %)											
Sur trois mois	1,97	2,1	2,05	(4e trim. 99) -2,2	(4e trim. 99) 0,8	1,49	(4e trim. 99) 1,8	(4e trim. 99) 2,2	0,19	4,19	(4e trim. 99) 0,2

* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Les indicateurs français

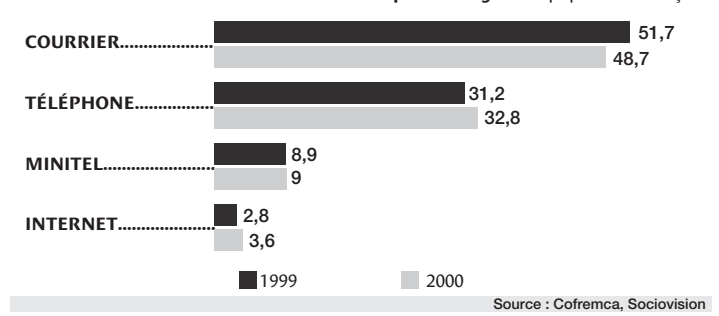
	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSUMMATION DES MÉNAGES (en produits manufacturés)		
	0,1 % (avril)	+ 3,8 %
TAUX D'ÉPARGNE		
	14,7 % (3e trim. 99)	- 0,9
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES		
	-0,9 % (3e trim. 99)	+ 1,2 %
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs)		
	+ 2,1 MdF (avril 00)	- 6,6 MdF
	+ 93,6 MdF (00/99)	- 35,1 MdF
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*		
	+ 1 (mai)	- 10 **
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*		
	opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	+ 33 (mai) - 15 **
CRÉATIONS D'ENTREPRISES		
	23 390 (mai)	+ 8,6 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***		
	3 212 (mars)	- 12,8 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de publication Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ La vente par correspondance régresse en France

Niveau d'utilisation des différents modes d'achat à distance en pourcentage de la population française



■ **GLOBALEMENT**, le pourcentage d'acheteurs à distance est passé de 60 % à 56 % de la population française entre 1999 et 2000. La hausse de 30 % du nombre d'acheteurs sur Internet, pas plus que l'augmentation des achats par téléphone, n'ont compensé la baisse de ceux qui utilisent le courrier.

■ **CES CHIFFRES** résultent d'une étude réalisée par Sociovision pour La Poste et la Fédération de la vente à distance, au cours du mois de mai, auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

■ **CERTAINS PRODUITS**, comme les voyages et le vin, voient leur nombre d'acheteurs à distance augmenter, alors qu'il régresse pour les produits frais, les meubles, les produits d'entretien, entre autres.

La Chine tente de consolider le rebond de sa croissance

Pour la première fois depuis 1996, la croissance économique de la Chine devrait s'accélérer cette année. Les résultats des quatre premiers mois montrent un rythme de croissance du PIB (8,1 %) nettement supérieur à celui de 1999 (7,1 %). Ce rebond est soutenu par une reprise de la croissance industrielle, qui atteint 11 % contre 9 % en 1999. Les prix à la consommation ont cessé de baisser, indiquant un redémarrage de la demande interne. Les experts chinois estiment que la croissance sera de 7,5 % sur l'année, et la plupart des analystes étrangers la situent entre 7,5 % et 8 %.

Les facteurs qui expliquent ce rebond ne permettent cependant pas d'affirmer que l'économie est sortie du creux du cycle et qu'elle est à l'abri d'un nouveau ralentissement. En effet, la reprise paraît essentiellement liée aux programmes de relance des dépenses publiques mis en place au deuxième semestre 1999. Pour soutenir la consommation des ménages, le gouvernement a augmenté de 30 % à 40 % les salaires dans le secteur public, les retraites et les allocations-chômage ; en novembre il a en outre introduit une taxe de 20 % sur les intérêts des dépôts d'épargne. Un nouvel effort budgétaire, financé par des émissions de bons du Trésor, a été consenti pour financer les investissements dans le secteur public. Résultat : le volume des ventes au détail et de l'investissement en capital fixe a progressé plus rapidement au cours des quatre premiers mois de 2000 qu'au cours de la période correspondante de 1999.

DETTE PUBLIQUE ACCRUE

Toutefois, un rebond analogue avait déjà eu lieu au premier trimestre 1999, à la suite d'un programme de dépenses budgétaires lancé en 1998, mais ses effets s'étaient progressivement estompés. Les autorités ont annoncé la poursuite d'une politique budgétaire expansionniste pour 2000, afin d'assurer une croissance soutenue sur l'année.

L'accroissement des dépenses publiques avait déjà contribué pour 1,5 point à 2 points à la croissance en 1998 et 1999. Le creusement du déficit budgétaire depuis 1998 a entraîné un gonflement de la dette publique, qui reste néanmoins modeste (16 % du PIB en 2000, mais 6 % en 1997). Il est vrai que l'abondance de l'épargne des ménages rend aisé le financement du déficit par l'émission de bons du trésor, dont les taux d'intérêt offrent une rémunération d'autant plus attractive qu'elle n'est pas soumise à l'impôt sur les intérêts des comptes d'épargne.

La demande extérieure ne joue dans la croissance qu'un rôle marginal, mais qui devrait être positif cette année. Au cours des quatre

La politique de relance budgétaire devrait se poursuivre, doublée de la restructuration des entreprises d'Etat et du secteur bancaire

premier mois de 2000, les exportations chinoises ont fortement progressé (voir graphique). Ces performances s'expliquent par la hausse de la demande mondiale et par la mise en place d'incitations fiscales à l'exportation. La progression des importations a aussi été forte (+ 39 %) ; elle reflète en partie un mouvement réel et en partie les effets de la lutte contre la contrebande, qui entraîne une augmentation des importations enregistrées en douane. Au total, la demande extérieure nette a contribué à la croissance des quatre premiers mois de cette année (0,4 point de croissance), alors que sa contribution avait été négative en 1999.

Si les flux d'investissements directs étrangers réalisés en Chine ont continué à baisser au début de cette année (- 5 % de janvier à mai 2000 par rapport à la même période de 1999), reflétant la baisse des contrats signés en 1998 et 1999, la tendance devrait se retourner dans les mois qui viennent car les montants engagés ont fortement augmenté (+ 29 % au cours des

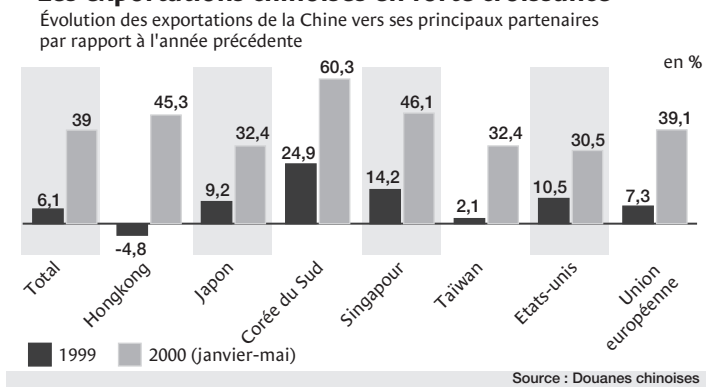
quatre premiers mois de 2000). Ce renversement de tendance apparaît comme une des conséquences des engagements pris par la Chine pour adhérer à l'OMC, en particulier l'ouverture du secteur des services aux investissements étrangers directs.

Les flux de crédits internationaux, en forte baisse en 1998 et en 1999, tendent à se stabiliser. La situation financière extérieure du pays continue donc à être satisfaisante avec une dette extérieure de 152 milliards de dollars fin 1999, intégralement couverte par les réserves de change, et un service de la dette modéré (10 % des revenus d'exportation). Cette évolution a fait s'éloigner les risques de dévaluation du renminbi ; elle permet aux autorités de s'orienter vers une plus grande flexibilité de la politique de change.

OUVERTURE PROGRESSIVE

L'entrée dans l'OMC passe par une baisse des droits de douane, une élimination des quotas sur l'importation de produits industriels et l'ouverture progressive des télécommunications et des services financiers aux investissements étrangers. Elle va se traduire par une concurrence accrue sur le marché intérieur et pousse déjà à la restructuration des entreprises et du système bancaire. Car si elles conditionnent la croissance à long terme, ces réformes freinent dans l'immédiat la demande des entreprises et des ménages et aggravent les tensions sociales.

▼ Les exportations chinoises en forte croissance



Source : Douanes chinoises

UN CHIFFRE

17

millions

LE NOMBRE DE VOITURES VENDUES EN UN AN AUX ÉTATS-UNIS

Pour les économistes américains, les 17 millions de voitures écoulées en rythme annuel (de mai 1999 à mai 2000) sont le meilleur signe que la croissance — et notamment la consommation des ménages — se ralentit. En février dernier, la frénésie consumériste des ménages avait poussé les ventes de voitures jusqu'à 19 millions d'unités. Certes le rythme actuel demeure largement supérieur à ce qu'il était dans le courant des années 90. Entre 1994 et 1998, les ventes plafonnaient aux environs de 15 millions en moyenne annuelle.

Cette décélération va-t-elle se prolonger ? La question mérite examen, dans la mesure où le ralentissement peut aussi avoir des causes conjoncturelles. A commencer par la hausse des prix de l'essence. Le prix du gallon de sans-plomb a aujourd'hui atteint le niveau record (pour les Etats-Unis) de 1,6 dollar (1,68 euro, soit 11 francs environ), alors que, au début de 1998 et tout au long de 1999, le gallon valait régulièrement moins de 1 dollar.

Deuxième cause de ralentissement : le paiement de la dette pénalise la trésorerie des ménages. Bon nombre de crédits, immobiliers notamment, placent les foyers américains face à des mensualités élevées. Enfin, la chute des cours de Bourse a supprimé une ressource qui permettait le renouvellement à bon compte de l'équipement domestique. Les ménages sont devenus plus circonspects et ce n'est sans doute pas un hasard si la chute des ventes a commencé de manière plus significative à la mi-mars, quand le Nasdaq a entrepris de décrocher des sommets où il s'était envolé.

Françoise Lemoine
Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

INSTITUT SUPERIEUR D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION
INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
21, rue d'Assas 75006 Paris
Tél. (16-1) 42 22 33 16

- TRADUCTION TERMINOLOGIE
- INTERPRETATION DE CONFERENCE
- RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

Admet sur BAC, DEUG, Licence ou Maîtrise + concours et entretien

inscriptions pour 2^e et 3^e année : jusqu'au 22 juillet 2000

épreuves de 2^e année : jeudi 31 août 2000

épreuves de 3^e année : vendredi 1^{er} septembre 2000

i.s.i.t.
ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE PRIVE

La Russie conforte sa mainmise sur le gaz et le pétrole de la Caspienne

ISTANBUL

de notre correspondante

La Russie est-elle en train de reprendre le dessus en Asie centrale ? La question se pose avec une nouvelle acuité après la signature, en mai dernier, d'un accord entre le président turkmène Saparmurat Niyazov et le président russe Vladimir Poutine, qui prévoit l'exportation de 10 milliards de mètres cubes de gaz vers la Russie.

Cet accord menace un autre projet, ardemment soutenu par les Etats-Unis, le Trans-Caspian Pipeline (TCP), qui envisageait l'envoi de 30 milliards de mètres cubes de gaz turkmène vers la Turquie par le biais d'un gazoduc de 2 000 kilomètres de long, construit en partie sous la mer Caspienne. Bien que le ministre turc de l'énergie, Cümür Ersümer, ait récemment affirmé que le projet serait réalisé, il a admis qu'il était confronté à des « difficultés ».

« Tous les pipelines existants, pétrole et gaz, passent par la Russie », explique Necdet Pamir, un expert du Centre d'études stratégiques eurasiennes (ASAM) à Ankara. « Plutôt que d'attendre la réalisation de projets qui leur permettront de vendre leurs ressources à des prix plus élevés dans le futur, ces pays préfèrent saisir l'occasion qui se présente immédiatement, même s'ils vendent à un tiers du prix. »

Afin d'en limiter les coûts, l'administration américaine avait suggéré que le TCP soit développé en

Les projets des Etats-Unis et de leur allié turc se heurtent aux intérêts des pays producteurs et des pétroliers occidentaux

conjonction avec son autre projet, l'oléoduc Bakou-Ceyhan, qui devrait acheminer le pétrole d'Azerbaïdjan vers un terminal pétrolier situé sur la côte méditerranéenne de la Turquie, principale alliée des Etats-Unis dans la région.

Les démarches diplomatiques des Américains et des Turcs ont, après de nombreux revers, convaincu tous les Etats concernés, notamment l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Mais les compagnies pétrolières n'ont pas embrassé le projet avec le même enthousiasme en raison du coût de l'oléoduc, qui devrait dépasser 2,4 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros). Cette dépense apparaît d'autant plus élevée que les réserves pétrolières d'Azerbaïdjan se sont jusqu'à présent révélées décevantes. La seule façon de rentabiliser le pipeline serait de l'utiliser pour exporter également du pétrole kazakh.

Parmi les voies d'exportation alternatives figure un pipeline vers le port russe de Novorossiisk, une option à laquelle les Turcs sont oppo-

sés pour des raisons écologiques, puisqu'elle implique un accroissement du trafic pétrolier dans le Bosphore. L'exportation via l'Iran est une option attrayante puisque la distance est réduite, mais les conditions politiques ne sont pas encore favorables à un tel projet. Cette situation pourrait cependant changer si les réformistes de Téhéran consolidaient leur position.

Au-delà de l'importance stratégique que les projets américains donneraient à la Turquie, les autorités d'Ankara souhaitent la diversification des voies d'accès de leurs ressources énergétiques. La Turquie souffre en effet d'un déficit chronique d'électricité, et souhaite diminuer sa dépendance énergé-

tique à l'égard de Moscou, qui fournit pour l'instant 70 % du gaz utilisé. Le gazoduc actuel suit une longue trajectoire à travers l'Europe de l'Est, ce qui cause des problèmes sérieux : l'augmentation de la demande dans ces pays en cas de grand froid limite les quantités de gaz qui atteignent Ankara, occasionnant de nombreuses coupures de courant.

UN GAZODUC SOUS LA MER NOIRE

Mais sur ce point également, la Russie semble prendre le dessus. En concurrence directe avec le TCP, Moscou a développé le Blue Stream, un projet de 3,2 milliards de dollars (3,3 milliards d'euros), particulièrement ambitieux du

point de vue technique puisqu'il prévoit un gazoduc de 1 200 kilomètres reliant directement la Russie à la Turquie sous la mer Noire, à une grande profondeur. Alors que le TCP semble avoir du plomb dans l'aile, la construction du Blue Stream, entreprise par la compagnie gazière russe Gazprom en coopération avec la firme italienne ENI et avec des crédits italiens et japonais, a commencé en avril de cette année. Le gazoduc pourrait être prêt dès 2002 et devrait délivrer 16 milliards de mètres cubes supplémentaires. « La Turquie sera alors de plus en plus dépendante de la Russie pour son énergie, déclare Necdet Pamir. Du point de vue de la sécurité nationale, c'est une erreur. »

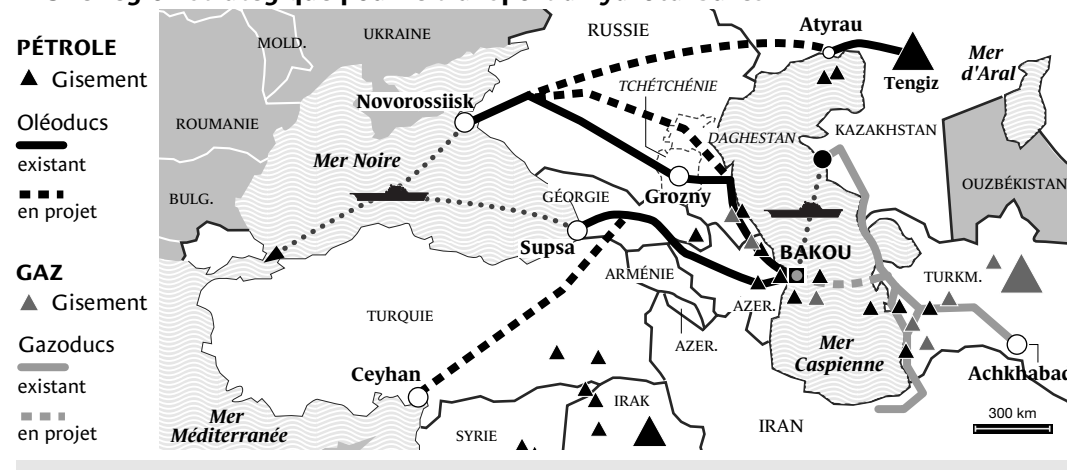
Paradoxalement, l'un des facteurs d'affaiblissement du projet TCP, et donc de renforcement de l'influence russe, a été la découverte récente de réserves gazières en Azerbaïdjan. Les autorités de Bakou insistent donc pour que le TCP exporte non seulement du gaz turkmène, mais également la production locale. Mais tout récemment, les compagnies qui produisent le gaz azerbaïdjanais à Shah Deniz, BP et Amoco, ont approché les autorités turques avec une offre commerciale plus attrayante que le TCP, qui prendrait effet d'ici 2002 ou 2003.

Les Américains n'ont cependant pas perdu espoir. Les négociations, houleuses, se poursuivent avec le dirigeant turkmène ; quant à Bakou-Ceyhan, les obstacles politiques ont désormais été surmontés, et la phase financière – la plus difficile – est sur le point de débiter. Les autorités turques et américaines affirment avec confiance que le pétrole du Caucase sera bientôt exporté par l'oléoduc de Bakou-Ceyhan, malgré les difficultés rencontrées.

Sur l'échiquier énergétique de la Caspienne, la partie continue, et il est probable qu'il n'y aura pas qu'un seul gagnant. Mais il est d'ores et déjà évident que, contrairement aux attentes des Américains, la Russie, bien qu'elle soit économiquement affaiblie, est loin d'être hors du jeu.

Nicole Pope

▼ Une région stratégique pour le transport d'hydrocarbures



Le patronat européen soigne son influence

Un millier de chefs d'entreprise – et non des moindres – étaient réunis à Bruxelles, les 9 et 10 juin derniers, sous l'égide de la Fédération des entreprises de Belgique et de l'Unice, l'Union des confédérations d'industries et du patronat européen, et en présence de onze commissaires européens et du président de la Commission, Romano Prodi.

Finalité de cette première édition de l'European Business Summit : favoriser le dialogue entre décideurs politiques et responsables économiques. Au menu : le commerce électronique, l'innovation, les nouveaux marchés, avec tout ce que cela suppose en termes de flexibilité, de simplification des processus réglementaires ou encore de fiscalité. La dimension sociale du sujet était, elle, étrangement absente. Le moins de régulation possible, c'est avant tout ce qu'étaient venus demander les chefs d'entreprise.

« La progression de la construction européenne nous conduit aujourd'hui à faire entendre notre voix pour peser, à la source, sur les orientations qui sont prises », explique le patron des patrons européens, George Jacobs, défendant la fonction de lobbying de son organisation. « L'Unice est la voix du patronat, elle parle au nom de 16 millions d'entreprises. Elle a un rôle d'acteur social, mais aussi d'information sur les enjeux des entreprises. Bien que moins connue parce que moins engageante que dans le domaine social, cette mission nous occupe davantage aujourd'hui », insiste-t-il.

Par souci d'efficacité, l'instance patronale a procédé, il y a un an, à une réforme de ses modes de décision. Elles sont désormais adoptées, non plus à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée, à l'exception de celles touchant à la fiscalité, pour lesquelles 75 % des suffrages sont requis, et de celles relatives au dialogue social. Dans ce domaine, 80 % des suffrages sont nécessaires pour ouvrir des négociations, et l'unanimité prévaut pour la signature d'accords.

« DURCISSEMENT DE TON »

L'Unice n'a jamais été très alante sur le dialogue social européen. Mais, sous la pression des Commissions Delors, puis Santer, le patronat européen s'est bon gré mal gré plié au jeu, soucieux avant tout d'empêcher les distorsions de concurrence et préférant éviter de se voir imposer des directives. « A l'époque, la Confindustria italienne, le BDA allemand et le CNPF poussaient alors au dialogue social européen », se souvient Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la

L'Unice a besoin d'un cadre communautaire favorable pour aborder la mondialisation

Confédération européenne des syndicats (CES). Or aujourd'hui, constate lui-même l'un des plus fervents partisans, au sein de l'Unice, de ce dialogue, « on assiste à un durcissement du ton de ces patronats nationaux, qui rejailit sur l'Unice ».

« Ceux qui sont désormais à la tête des organisations patronales nationales voient d'autant moins l'intérêt d'une régulation au niveau européen que la Commission actuelle est moins pressante qu'elle ne l'était hier vis-à-vis des partenaires sociaux », ajoute un observateur de longue date des relations sociales européennes. « L'Unice n'a pas foncièrement changé, appuie Jean Lapeyre, mais le contexte actuel lui est plus favorable pour faire valoir clairement ses positions. » L'heure n'est plus à l'adoption d'une politique commune en matière d'emploi, mais au benchmarking, c'est-à-dire à la comparaison des modèles nationaux pour pousser à leur convergence vers les plus performants.

« L'Unice reste en fait assez peu européenne, analyse Maurice Braud, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Le projet d'une Europe régulatrice n'est pas le sien. Mais la nécessité d'assurer aux entreprises européennes un environnement suffisamment compétitif pour faire face à leurs concurrents internationaux la pousse à renforcer son influence au niveau européen. La stratégie européenne de l'Unice n'est en fait qu'un tremplin pour que les entreprises puissent jouer leurs cartes sur la scène mondiale. »

« Nos prises de position sont dictées par des évidences : la compétitivité, le besoin de flexibilité sont des réalités. La globalisation nous force à être plus clair », explique lui-même George Jacobs. Belge de sensibilité démocrate-chrétienne, européen convaincu, celui-ci se montre néanmoins soucieux de garder une ouverture sur le plan social. Mais, sur cette question, est-il vraiment suivi par toute son organisation ? Rien n'est moins sûr, comme en témoigne le revers qu'il a essuyé sur la question de l'information-consultation des travailleurs, sur laquelle il a dû se résigner à ne pas ouvrir de négociations avec la CES.

Laetitia Van Eeckhout

ACTIVE:ESKOFOT:PMDE2605-0000
does not exist

Les Etats-Unis accroissent leur avance sur l'Europe en matière d'Internet

Contrairement au courant de pensée dominant, les pays européens ne seraient pas en train de rattraper le retard pris sur les Etats-Unis en matière de développement d'Internet, estime l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Bien au contraire. Dans une étude intitulée « Une nouvelle économie ? Les changements dans l'impact de l'innovation et des technologies de l'information sur la croissance », publiée à l'occasion du conseil des ministres de l'OCDE qui se tient de lundi à mercredi à Paris, cette organisation multilatérale affirme même que l'avance américaine sur les réseaux ne fait que s'accroître. Ce qui pourrait encore accentuer les écarts de croissance observés depuis dix ans entre les différents pays de l'OCDE.

Comme nombre d'économistes, l'OCDE estime en effet que les nouvelles technologies de l'information jouent un rôle crucial dans l'évolution du produit intérieur brut d'un pays. Le nombre d'ordinateurs hébergeant des applications Internet (*Internet host*) continue en effet de croître plus vite aux Etats-Unis que dans le reste du monde, estime l'OCDE. « Entre 1999 et mars 2000, les Etats-Unis ont connecté 25,1 ordinateurs supplémentaires par millier d'habitants, comparés à 5,5 au Royaume-Uni, 4,1 au Japon, 3 en Allemagne et 2,7 en France. »

L'augmentation, aux Etats-Unis, du nombre de serveurs sécurisés, c'est-à-dire d'ordinateurs connectés à Internet et dotés des logiciels nécessaires pour garantir des transactions sécurisées contre les fraudes, dans le cas de paiement par carte de crédit, par exemple, est frappante (voir graphique). Cet indicateur est particulièrement intéressant dans la mesure où il est nécessaire de disposer de telles machines pour assurer le développement du commerce électronique.

Le Vieux Continent est pénalisé par le coût des communications et un environnement peu favorable aux entreprises innovantes

« Il semble que les Etats-Unis bénéficient d'un cercle vertueux, lié à l'effet réseau, grâce auquel la demande et l'offre de services basés sur Internet et le commerce électronique se renforcent mutuellement. »

Perversité du système : plus les Français utilisent Internet, plus ils contribuent, dans une certaine mesure, à cet état de fait. Les serveurs américains, au rapport prix-performance très attractif grâce aux économies d'échelle dégagées, hébergent en effet de nombreux sites étrangers. « Quatre des dix sites Web français les plus visités, dont le nom de domaine se termine en ".fr", sont situés en Suède, en Allemagne, et... aux Etats-Unis. Ces mêmes pays hébergent également cinq des dix sites anglais, en ".uk" les plus visités. »

Le coût des télécommunications serait évidemment partiellement responsable de cette situation, précise l'OCDE, qui ne manque jamais une occasion de vanter les mérites du libéralisme et de la libre concurrence ! Les trois pays dans lesquels on trouve le plus d'ordinateurs hébergeant des applications Internet par habitant, les Etats-Unis, la Finlande et l'Islande, sont aussi ceux où les prix de connexion à Internet sont les plus bas. Or, malgré la baisse des tarifs observée en Europe, « le prix d'une ligne louée d'un débit de 2 mégabits par seconde, assurant des liaisons intra-européennes, est six fois plus élevé qu'aux Etats-Unis, pour des liaisons à l'intérieur du continent nord-américain ».

MANQUE DE CAPITAL-RISQUE

Pour les particuliers, le coût principal pour accéder à Internet reste celui de l'utilisation de « la boucle locale », dont on sait qu'elle n'est pas encore ouverte à la concurrence en France. Les écarts de TVA sur les télécommunications sont aussi un facteur aggravant, constate l'OCDE.

Là ne sont pas les seuls freins à un « environnement adéquat », estime l'OCDE, qui dresse une liste

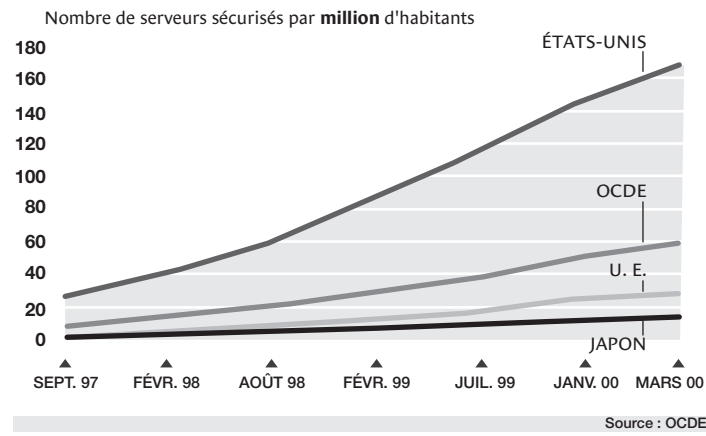
d'une dizaine de facteurs caractéristiques de cet environnement. Parmi ceux-ci, figurent l'existence de marchés financiers adaptés aux firmes innovantes (comme le Nasdaq, le Nouveau Marché, etc.) et de réseaux de capital-risques. Or, là encore, malgré le développement rapide du capital-risque en Europe depuis 1995 (et particulièrement en Belgique, en Finlande, en France et en Allemagne), « l'Europe a deux ans de retard sur les Etats-Unis, en termes de niveau d'investissement en capital-risque », estiment les auteurs du rapport.

Certes, les téléphones mobiles, dont on sait qu'ils sont plus répandus en Europe qu'aux Etats-Unis, pourraient être un moyen de réduire le fossé existant entre le Nouveau et le Vieux Continent. Mais plusieurs défis doivent être surmontés, estiment les auteurs du rapport. Le premier est technique : il s'agit de « nombre limité de fréquences disponibles et du défi de ce que cela implique pour disposer d'accès Internet à haut débit ». Le second est à nouveau tarifaire. Les coûts des communications vocales sur téléphone mobile sont très élevés. D'autant que, dans plusieurs pays jouissant de forts taux de pénétration dans la téléphonie mobile, les consommateurs utilisent des cartes prépayées, « l'un des moyens les plus chers pour téléphoner ». En conséquence, vu l'extrême sensibilité aux prix des utilisateurs d'Internet, « la structure et les tarifs des cartes prépayées devront changer radicalement pour inciter les gens à utiliser leur mobile pour des applications Internet ».

Seules un certain nombre de décisions politiques pourraient permettre d'inverser la tendance, concluent les auteurs. En matière de dérégulation, bien sûr, mais aussi de formation, de fiscalité et d'immigration, pour attirer des travailleurs qualifiés.

Annie Kahn

La croissance des serveurs Internet sécurisés



Comment financer la baisse des impôts par la réduction des dépenses publiques ?

En prévision des prochains débats budgétaires, la commission des finances du Sénat a demandé au Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et de l'industrie de Paris (CCIP) d'étudier les conséquences d'une baisse des prélèvements obligatoires de 2,9 points de PIB sur quatre ans, soit près du double de celle qui est actuellement envisagée par le gouvernement Jospin (1,6 %). Un travail qui a été remis en mai dernier aux élus.

Partant de l'hypothèse d'un abaissement du poids des prélèvements de 45,3 % à 42,4 % du PIB en quatre ans, Marie-Claire Marchesi et Stéphane Roudet, les deux experts du COE, ont étudié les répercussions macroéconomiques de trois scénarios possibles : baisse de la TVA et de l'impôt sur le revenu

Deux chercheurs ont calculé les effets macroéconomiques de différents scénarios. Et trouvé la recette miracle - en théorie

(IR), baisse de l'impôt sur le revenu et des charges sociales des employeurs, baisse de la TVA et de l'impôt sur les bénéfices (IS).

Première constatation : « La baisse des prélèvements obligatoires a des effets bénéfiques sur la croissance car elle améliore le revenu des acteurs économiques et donc le revenu national. » Mais tous les impôts n'ayant pas la même fonction, une baisse de la fiscalité doit répondre d'abord à un objectif. Si l'on vise l'emploi, « il ressort clairement que la baisse des cotisations sociales employeurs apparaît comme le levier le plus bénéfique à moyen terme, à la fois pour l'activité et pour l'emploi ». Au terme des quatre années, le chômage aura fléchi de 1,4 % contre une stabilisation (de 0 % à 0,2 %) pour les scénarios prévoyant d'autres baisses d'impôts. Autres conséquences positives : la demande intérieure (par l'investissement plutôt que par la consommation) et les exportations (+ 6 points) sont dynamisées, et le mouvement désinflationniste est accentué (baisse importante des prix et des salaires nominaux), ce qui finit par avoir des effets bénéfiques pour la consommation.

Une baisse régulière - 0,7 % par an pendant quatre ans - de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales permet aussi de dynamiser la croissance (+ 3 % la 4^e année), de réduire les taux d'intérêt (-1,2 % sur les taux courts à la fin du processus), sans parler de la balance des paiements courants qui enregistre un déficit plus faible que

dans les autres formules. Point fondamental : la baisse des charges sociales est celle qui pèse le moins sur le budget de l'Etat. Le déficit budgétaire s'accroît de 2 points contre 2,3 en cas de baisse de l'IR et de la TVA et 2,5 pour une baisse associant la TVA et l'IS.

Le travail de nos deux chercheurs aurait pu s'arrêter là. Mais, compte tenu du déficit budgétaire quasi structurel, il n'était pas sérieux d'envisager une baisse des recettes sans examiner les moyens de la compenser par une baisse des dépenses. Car même si la baisse des charges sociales engendre en principe un surcroît d'activité économique générateur de recettes, ces dernières sont insuffisantes pour éviter un accroissement du déficit.

SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES

Choisissant là encore trois variables - baisse de la consommation publique (hors salaires), baisse des subventions aux entreprises, ou mélange des deux -, Marie-Claire Marchesi et Stéphane Roudet constatent que toute contraction du train de vie de l'Etat produit une baisse importante du PIB (entre 0,9 % et 0,7 % par an pendant quatre ans), une chute de l'investissement (1,8 % la première année et 0,8 % la dernière) ainsi qu'une légère hausse du chômage. Une baisse des subventions aux entreprises n'a en revanche guère d'impact sur le PIB (-0,1 % par an)

ni sur l'investissement (-0,1 % à -0,2 %), et se révèle d'un effet nul sur le chômage. Un mélange des deux en revanche se borne à atténuer les effets quelque peu ravageurs de la baisse de la consommation publique. Dans tous les cas, le solde budgétaire s'améliore de presque un point de PIB (entre 0,8 % et 0,9 %).

Choisissant au final un scénario associant la baisse des charges sociales et de l'IR à un « mixte » mélangeant baisse de la consommation de l'Etat et baisse des subventions aux entreprises, les chercheurs du COE concluent qu'« il apparaît possible de financer une baisse des prélèvements obligatoires par une baisse des dépenses publiques ». Car même si, dans tous les cas de figure, la baisse des dépenses publiques génère à court terme des conséquences négatives sur la croissance, « les effets bénéfiques d'une baisse de la pression fiscale dominant à moyen terme (le taux de chômage est toujours en retrait), sauf dans le cas d'une baisse de l'impôt sur les bénéfices ».

Au terme du scénario retenu, soit quatre années, la croissance est en hausse de 1,7 %, la consommation de 1,8 %, l'investissement de 2,4 % ; le chômage a baissé de 2,2 % et les prix à la consommation de 9,7 %. Le tout sans détérioration du solde budgétaire.

Yves Mamou

Quand les élus s'en mêlent

A droite et à gauche, le consensus existe aujourd'hui sur la baisse des prélèvements obligatoires. L'alourdissement continu de la pression fiscale depuis le début des années 80 et le retour de la croissance placent aujourd'hui toute équipe gouvernementale devant la tâche délicate d'infléchir la courbe fiscale. Quels impôts baisser ? Quelles dépenses réduire en contrepartie ? Telle est la double barrière entre laquelle les acteurs politiques sont contraints de se positionner. Longtemps endormis, les élus ont entrepris de s'intéresser à ces questions. Nul doute que l'étude du COE prête à débat. Elle a toutefois deux aspects positifs : elle montre que les élus ont choisi de monter d'un cran le niveau de leur intervention dans le débat public, et qu'ils ont compris qu'il ne fallait pas laisser le monopole de l'expertise au seul ministère des finances.

HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE

par Bernard Kapp

Un créneau astucieux : le village de vacances

L'histoire débute pendant l'été 1935 lorsqu'un forain de trente-six ans, Billy Butlin, achète une vaste prairie en bordure de mer, non loin de Skegness, sur la côte est de l'Angleterre. Déjà propriétaire de plusieurs dizaines de salles de jeu, de manèges et de ménageries dans diverses stations balnéaires du pays, il se propose cette fois d'investir toutes ses ressources financières dans un projet original qu'il a mûri au fil des ans : la construction d'un vaste camp de vacances offrant à la fois hébergement et distractions de toutes sortes à un large public populaire.

Billy Butlin a en effet été frappé par les difficultés rencontrées par les vacanciers les moins fortunés, et notamment par les couples avec enfants, qui sont condamnés, faute de pouvoir s'offrir des chambres d'hôtel, à prendre pension chez des particuliers, selon la formule typiquement britannique du Bed & Breakfast. Les logeuses ayant l'habitude d'interdire l'accès de leur maison pendant la journée, le jeune entrepreneur a remarqué que leurs pensionnaires errent comme des âmes en peine lorsque le mauvais temps les empêche de rester sur la plage. Il lui semble dès lors évident qu'une formule bon marché permettant de s'occuper toute la journée à proximité immédiate de son logement doit forcément rencontrer un succès immédiat...

Son Butlin Luxury Holiday Camp, construit à marche forcée pendant l'automne et l'hiver 1935, est conçu pour accueillir mille personnes par semaine. On y trouve tout d'abord six cents chalets de tailles variables, en béton et en bois, regroupés par îlots. Meublés très sommairement, ces logements familiaux ont tous l'électricité et l'eau courante, mais il faut généralement partager la salle de bains avec les occupants du cabanon voisin. Le centre du camp est occupé par toute une série de bâtiments à usage collectif : une immense salle à manger où les repas sont servis à heures fixes sur de longues tables d'hôtes, un gymnase, une batterie de salles de billard et de ping-pong, un salon de lecture, un théâtre et une vaste salle de bal. Au cœur du domaine, on trouve également des équipements sportifs de

plein air : une grande piscine, des courts de tennis, des terrains de cricket et même un petit lac pour les amateurs de canotage. Quant aux bâtiments de service (la réception et l'administration, l'infirmerie, la blanchisserie, les cuisines, etc.), ils sont discrètement placés à l'entrée ou en périphérie.

Le lancement commercial de l'entreprise ne pose guère de problèmes. Il suffit en effet d'une simple demi-page de publicité dans le *Daily Express*, le plus lu des grands journaux populaires de l'époque, pour que plusieurs milliers de familles envoient réservations et mandats d'acompte. Si bien que le camp affiche complet pour son ouverture, le samedi de Pâques 1936. Mais les clients semblent s'enfoncer peu à peu dans l'ennui. Butlin décide alors de pratiquer l'animation collective de façon systématique

Le Butlin Luxury Holiday Camp, conçu pour accueillir mille personnes par semaine, affiche complet pour son ouverture, le samedi de Pâques 1936. Mais les clients semblent s'enfoncer peu à peu dans l'ennui. Butlin décide alors de pratiquer l'animation collective de façon systématique

une expérience : il demande à l'un de ses collaborateurs qui a fait un peu de scène dans sa jeunesse de prendre le micro pendant les repas et d'inviter les convives à se présenter à leurs voisins. Puis à répondre par acclamation à ses questions et à ses salutations.

Ces premières interventions ayant déjà permis de faire fondre la glace, Butlin décide de poursuivre dans cette voie et de pratiquer l'animation collective de façon systématique. En quelques jours, il forme à cet effet un véritable corps d'animateurs qu'il affuble de vestes rouges marquées d'un gros B blanc brodé sur la poitrine afin que les clients puissent facilement les repérer. Leurs missions ? Elles tiennent en quelques mots : pousser les gens à s'amuser et à participer à un maximum d'activités, donner des conseils à tout le monde, et surtout mettre de la bonne humeur. L'objectif étant désormais de créer des événements et de favoriser les activités collectives, il organise ensuite tout au long de la journée une multitude de compétitions sportives, de jeux de plage et de concours les plus divers.

Cette politique de « bonheur obligatoire » rencontre immédiatement un franc succès. Les clients repartent enchantés après leur semaine de séjour et le font savoir. Du coup, il faut refuser du monde dès le premier été. Butlin engage donc des travaux dès le mois de septembre 1936 pour doubler la capacité d'accueil de son premier camp et pour en construire un deuxième dans une autre station balnéaire, à Clacton. Et il lance une importante campagne de promotion afin de recruter suffisamment de nouveaux clients. Son slogan : « Holidays with pay, holidays with play. A week's holiday for a week's wage. »

Le coût d'une semaine de séjour - 3 livres sterling dans les périodes les moins demandées, sans les frais de transport - est en effet comparable au salaire hebdomadaire d'un employé ou d'un ouvrier qualifié. Les saisons 1937 et 1938 remplissent toutes leurs promesses et l'expansion des camps de vacances Butlin se poursuit à un rythme spectaculaire. En septembre 1939, lorsque la guerre éclate, la capacité de Skegness a été portée à cinq mille personnes, celle de Clacton à deux mille et la construction d'un troisième établissement a été engagée à Filey, dans le nord de l'Angleterre.

L'affaire prend un nouveau départ en 1946, avec des camps rénovés et modernisés. Ils sont désormais équipés de systèmes de sonorisation qui diffusent de la musique entrecoupée d'annonces diverses. Et la clientèle commence à changer. Butlin cherche en effet à attirer une clientèle un peu moins populaire - et donc plus argentée et plus dépensière. Il met pour cela l'accent sur la danse, et fait venir des orchestres et des chanteurs réputés pour animer les soirées. Résultat : une nouvelle période d'essor rapide, qui va durer une quinzaine d'années. En 1960, on compte désormais neuf camps Butlin sur les côtes britanniques, avec une capacité totale de quarante-huit mille lits.

Mais le forain, devenu milliardaire, n'est plus seul sur son créneau. Les villages de vacances se multiplient sous diverses enseignes sur toutes les côtes du Royaume-Uni. Sa formule donne même des idées de l'autre côté du Channel. C'est ainsi qu'un certain Gérard Blitz, après avoir lu un reportage enthousiaste sur « les villages de la joie », a décidé en 1951 de proposer des séjours sportifs et bon enfant sur une plage des Baléares. Sa raison sociale ? Club Méditerranée...

Ecole de Journalisme et de Communication de Marseille Université de la Méditerranée Aix-Marseille II

Formations en Journalisme, Nouvelles Technologies, et Communication

Trois DESS - Une MST - Cinq Diplômes d'Université

Formations accessibles aux salariés et aux demandeurs d'emploi Validation des acquis professionnels

Nouvelles formations en octobre 2000 :

1/ Diplôme Post Master - Formation d'experts en Multimédia et Technologies de l'Information

Projet pilote financé par la Commission Européenne et réservé aux étudiants européens Places limitées - Inscriptions en ligne : <http://www.formammi.univ-mrs.fr> - Cours en anglais

2/ IUP Systèmes d'Information, Communication et Santé en collaboration avec la Faculté de Médecine de Marseille

Pour tout renseignement contacter : EJCm 21 rue Virgile Marron - 13392 Marseille cedex 05 - Tel : 04.91.24.32.97 ou 00 Fax : 04.91.48.73.59 Email : ejcm@ejcm.univ-mrs.fr Site : www.ejcm.univ-mrs.fr

Lundi 26 juin, s'est ouverte à Paris, pour trois jours, la deuxième Conférence européenne annuelle sur l'économie du développement (ABCDE), organisée par la Banque mondiale et le Conseil d'analyse économique, sur le thème « Penser le développement au tournant du millénaire ». Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'une « Semaine du développement » organisée par le gouvernement. Nous publions ici le point de vue de trois des éminents économistes présents à cette conférence.

Le développement en débat sous l'égide de la Banque mondiale

La croissance économique et la peur de la liberté *par Amartya Sen*

La liberté n'est pas seulement l'une des idées les plus belles qui soient, c'est aussi l'une de celles qui suscitent le plus de craintes. Cela ne tient pas seulement – pas essentiellement, à vrai dire – à la peur qu'inspire notre propre liberté, même s'il est vrai que liberté rime avec responsabilité, comme avec opportunité, et que les responsabilités peuvent susciter l'appréhension et l'anxiété. Mais la peur dont je traiterai surtout ici est d'une nature différente : c'est la peur de la liberté dont jouissent les autres.

En fait, si la peur de sa propre liberté peut être diffuse, l'inquiétude que provoque celle des autres a tendance à être plus directe. La crainte qu'inspire la liberté des autres peut se manifester de différentes façons, en fonction des catégories de personnes considérées : classes sociales inférieures mécontentes, populations rurales lésées, femmes amères pestant contre le rôle qui leur est assigné, entrepreneurs aventureux essayant de prendre de nouvelles initiatives économiques, jeunesse rebelle refusant de se conformer et de se soumettre ou dissidents déterminés protestant contre l'ordre établi.

Le contraste entre les idées des tenants et des détracteurs de la liberté se retrouve sous diverses formes chez nombre de classiques, comme chez Platon et Aristote dans la Grèce antique, ou chez Kautilya et Ashoka dans l'Inde antique, par exemple. Ainsi Platon et Kautilya se méfiaient beaucoup plus de la liberté qu'Aristote et Ashoka. Ce clivage se manifeste sous une forme différente dans les doctrines du Siècle des Lumières, en Europe, avec Condorcet, qui prône la liberté, et Malthus, qui fait preuve d'un scepticisme à cet égard.

Au demeurant, si certains considèrent la liberté comme une puissante alliée du progrès, d'autres redoutent les libertés individuelles, car ils y voient une entrave au développement. Ce que ces derniers considèrent comme profondément toxique varie énormément : droits démocratiques, libertés civiles, liberté des transactions sur le marché ou atouts sociaux fondamentaux (tels que l'émancipation qui résulte d'une scolarisation des filles). Sur

Dans sa finalité, le développement ne peut être dissocié de la vie des gens et des libertés dont ils jouissent

l'échiquier politique classique, ils peuvent être associés à l'extrême droite ou à l'extrême gauche. A l'inverse, on peut dire que la liberté est à la fois l'ultime fin et le principal moyen du développement. Dans sa finalité, d'abord, le développement ne peut être dissocié de la vie des gens et des véritables libertés dont ils jouissent. On peut difficilement ramener le développement à la seule amélioration d'un objet utilitaire, d'une chose inanimée, qu'il s'agisse de l'augmentation des revenus, de l'industrialisation, des avancées technologiques ou de la modernisation de la société. Au bout du compte, la valeur de ces différents éléments dépend de l'impact qu'ils ont sur la vie et la liberté des personnes concernées.

Mais l'importance de la liberté va bien au-

delà de ce lien constitutif, aussi fondamental soit-il. Les différents types de liberté se renforcent très souvent mutuellement. Les opportunités économiques, les libertés politiques, l'émancipation sociale et l'existence d'un environnement propice à la santé, à l'instruction élémentaire et à la promotion des initiatives sont toutes des facteurs qui influent sur les réalisations de chacun.

Les structures institutionnelles qui régissent ces opportunités dépendent en partie de l'exercice des libertés des citoyens, concrétisé par la liberté de participer au choix social et à la prise de décisions publiques, qui fait progresser ces opportunités. Ce sont ces liens d'interdépendance qui font que l'usage durable du libre arbitre apparaît comme un puissant moteur de développement. J'ai tenté ailleurs d'analyser les ramifications immenses de la notion de liberté et son rôle fondamental en tant qu'ultime fin et principal moyen de développement. Dans cette large acception, la liberté comprend d'un côté les libertés politiques, les droits du citoyen, les opportunités économiques et sociales, et, de l'autre côté, l'élimination des non-libertés fondamentales que sont la faim, l'analphabétisme, la maladie laissée sans traitement, l'insécurité économique et d'autres formes de privations débilantes.

On demande parfois si la liberté politique est « propice au développement ». Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de signaler que la liberté politique est un élément constitutif du développement. Les citoyens soumis à la tyrannie politique sont privés d'un bien précieux, peu importe qu'ils soient riches ou pauvres. Il n'y a pas à prouver indirectement la nécessité de la liberté politique en démontrant ses liens avec la crois-

sance économique. Certains affirment que l'expansion de la liberté politique est un frein à la croissance économique. Cette affirmation est sans fondements. La croissance économique semble être stimulée par un climat économique favorable plutôt que par un régime politique répressif. Il convient de noter par ailleurs que la démocratie et les droits civils et politiques permettent aux personnes défavorisées de s'exprimer et encouragent les

La démocratie donne aux déclassés économiques un moyen d'expression politique lorsque survient une récession

gouvernants à intervenir rapidement en cas de catastrophe.

Cela est évident dans le domaine de la prévention de la famine : aucun pays démocratique n'a connu la famine, si pauvre fût-il (il est difficile de remporter une élection après une famine). Mais, d'une manière beaucoup plus générale, la démocratie et les droits civiques donnent aux déclassés économiques un moyen d'expression politique lorsque survient une récession. Les droits démocratiques ont fait cruellement défaut, par exemple, en Indonésie et en Corée du Sud, lors de la crise asiatique et, comme on pouvait s'y attendre, la liberté politique y est beaucoup plus prisée.

Pour prendre un autre exemple, considérons la controverse que soulève le problème

de la croissance démographique. Condorcet, comme le reconnaît Malthus, a été le premier à faire valoir que la population pourrait augmenter à un rythme plus rapide que ses moyens de subsistance ; mais Condorcet a soutenu par la suite qu'une telle hypothèse avait peu de chances de se concrétiser puisque les progrès de l'éducation et « *de l'esprit humain* » se traduiraient par une baisse délibérée des taux de fécondité. Et il avait raison. Non seulement les taux de fécondité ont progressivement diminué, mais il ressort de comparaisons transversales entre pays que cette baisse de la fécondité est étroitement liée à l'émancipation des jeunes femmes, dont l'existence est le plus mise à mal par des grossesses trop fréquentes et l'éducation des enfants. Comme il fallait s'y attendre, l'accès des femmes à l'instruction et au travail « rémunéré », en leur donnant davantage voix au chapitre dans les décisions familiales, a beaucoup contribué à réduire les taux de fécondité.

En conclusion, puisque la peur de la liberté dont jouissent les autres reste aussi vive à notre époque, il convient d'opter pour une autre approche du développement, qui prenne en compte ses multiples facettes et soit axée sur la liberté. Si l'on se réfère à la distinction que l'on établissait au Moyen Age entre « l'agent » et « le patient », il est clair que le développement doit être considéré du point de vue de l'agent. Ce qui va totalement à l'encontre du principe selon lequel les gens sont les bénéficiaires passifs de savants programmes de développement.

Amartya Sen est Prix Nobel d'économie (1998). L'un de ses derniers ouvrages, « Repenser l'inégalité », vient d'être publié au Seuil.

Quel gouvernement pour vaincre la pauvreté ? *par Nicholas Stern*

Est-il envisageable d'éliminer la pauvreté ? L'ampleur du défi ne fait aucun doute. Environ 20 % des six milliards d'habitants de la planète ont moins de l'équivalent de 1 dollar par jour pour subsister. A l'échelle mondiale, un enfant sur quatre souffre de malnutrition. Et dans certains pays le sida a déjà réduit à néant plusieurs décennies de progrès dans l'allongement de l'espérance de vie.

Pourtant, globalement, le monde est plus riche qu'il y a cinquante ans. Et le progrès de nos connaissances nous permet de penser que la grande misère n'est pas inhérente à la condition humaine.

Les gouvernements doivent veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant trois principes essentiels : l'opportunité, la sécurité et l'inclusion dans la vie politique

L'analyse de la pauvreté a évolué. Elle est aujourd'hui à la fois plus complexe et plus pointue. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la plupart des économistes, constatant le mauvais fonctionnement des marchés dans les pays en développement, estimaient qu'un rôle majeur devait revenir à l'Etat, notamment dans le choix des investissements.

L'expérience du colonialisme et de la Grande Dépression, les premiers succès apparents de la planification centrale dans l'ex-Union soviétique et les médiocres performances à l'exportation des pays en développement en général modèrent profondément cette approche, qui prônait des politiques économiques fondées sur l'industrialisation et la substitution aux importations, toujours sous la direction de l'Etat.

A la fin des années 60 et pendant les années 70, devant les échecs de plus en plus visibles de cette stratégie et l'accumulation des investisse-

ments improductifs, les experts se sont penchés de plus près sur les principes microéconomiques fondamentaux et parlèrent de l'importance du juste prix, autrement dit de la vérité des prix. Des défaillances du marché, l'attention se porta sur les défaillances de l'Etat, en particulier sur des problèmes tels que la recherche de rentes, les trasseries et la gabegie de l'administration. Il en résulta, dans les années 80, un ensemble de prescriptions à l'intention des gouvernements, comprenant la libéralisation, la privatisation et la stabilité macroéconomique, qui constitua ce qu'on a depuis appelé l'ajustement structurel.

Les gouvernements doivent veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant trois principes essentiels : l'opportunité, la sécurité et l'inclusion dans la vie politique

Au cours de la dernière décennie, beaucoup de pays en développement et en transition, mais pas tous, loin s'en faut, ont engagé des réformes dans ce sens. Certains, dont des géants tels que la Chine, ont réalisé des progrès spectaculaires, bien qu'inégaux, dans l'amélioration des conditions de vie de leur population. Dans l'ensemble, ces réformes ont donné des résultats positifs. Mais certains pays ont aussi dû faire face à d'importants obstacles, voire à des échecs, dont les plus défavorisés ont été les premières victimes. Aujourd'hui, une conclusion s'impose : pour que les marchés fonctionnent correctement, ils ont besoin d'institutions solides et d'une bonne gouvernance. Rechercher le « bon prix » ne suffit pas : il faut aussi de « bonnes institutions ».

On commence également à comprendre que si l'augmentation de la richesse nationale est une condition nécessaire de la réduction de la pauvreté, elle n'est pas

suffisante. Les gouvernements doivent également veiller à ce que la croissance et les marchés profitent aux populations démunies en leur offrant les trois principes essentiels que sont l'opportunité, la sécurité et l'inclusion.

L'opportunité, c'est la possibilité de participer à la croissance économique, ce qui suppose au préalable d'avoir accès aux services d'éducation et de santé. La sécurité, c'est donner les moyens de se prémunir aussi bien contre les catastrophes naturelles que contre les chocs liés aux restructurations et aux réformes économiques. Enfin, l'inclusion – empowerment –, c'est assurer aux plus démunis la capacité de prendre part à la vie politique afin que leurs priorités soient prises en compte dans les décisions gouvernementales.

Ce sont là les trois idées-forces du prochain rapport sur le développement dans le monde, « Combattre la pauvreté », que la Banque mondiale publiera en septembre. Elles sont au cœur d'une conception de la lutte contre la pauvreté qui dépasse la simple augmentation du pouvoir d'achat pour donner aux individus la possibilité de prendre leur sort en main. L'expérience a montré que des mesures innovantes sur ces trois fronts sont non seulement possibles, mais aussi sources de puissantes synergies. Elle a également prouvé que les processus démocratiques peuvent démultiplier l'efficacité des interventions. Au-delà de ces principes communs, chaque pays a ses spécificités, et c'est au niveau national que les décisions adaptées doivent être prises. Mais nous savons aujourd'hui que, là où il y a engagement réel du gouvernement pour des politiques solides, l'aide internationale peut vraiment faire la différence.

Nicholas Stern est actuellement professeur d'économie à la London School of Economics. Il prendra, début juillet, les fonctions d'économiste en chef (en remplacement de Joseph Stiglitz) et de premier vice-président à la Banque mondiale.

Crédibilité de l'Etat et paix civile en Afrique *par Jean-Paul Azam*

Le contrôle de la violence est un préalable au développement économique. En Afrique, comme dans beaucoup d'autres pays en développement, l'Etat moderne est en formation, et n'a pas le monopole de la coercition. Bien au contraire, il succède maladroitement à des structures sociales pré-existantes qui gouvernent le fonctionnement des groupes ethno-régionaux. Dans les anciens empires sahéliens, la hiérarchie de type féodal et le système des castes sont toujours en vigueur, et règlent la vie de chacun. Plus au sud, en forêt, les groupes ethno-régionaux sont organisés autour d'autorités traditionnelles souvent plus souples, mais dont l'autorité est défendue par des sanctions radicales.

Le groupe est lui-même composé de blocs comme les villages, les clans, etc. Il rend aux individus qui le composent beaucoup de services que l'Etat moderne est encore incapable de rendre, comme d'assurer le respect des contrats, la résolution des litiges, la sécurité, l'accumulation du capital humain par l'éducation et la santé... Il fournit donc un cadre d'organisation vers lequel se tournent naturellement les individus en cas de conflit. C'est la raison pour laquelle beaucoup y voient une menace permanente contre la paix civile, et attribuent aux divisions ethniques des pays africains la responsabilité des guerres civiles.

Le cas du Rwanda a frappé les esprits, mais il y a beaucoup plus de pays divisés qui restent pacifiques que de pays où la guerre civile éclate. La division ethnique n'est donc pas une condition suffisante d'éruption de la violence politique. En fait, dans bien des cas, c'est plutôt un facteur de paix. Les travaux économétriques de Collier et Hoefler sur les causes des guerres civiles ont montré que la fractionnalisation ethnolinguistique agit de façon variable. C'est un facteur de risque quand on a deux ou trois groupes ethniques en présence, mais que ce risque décroît rapidement quand le nombre de groupes augmente. En moyenne, en Afrique, c'est donc plutôt une influence pacificatrice.

La cause profonde de la violence politique en Afrique est l'échec de l'Etat à remplir ses fonctions de redistribution. Dans les conflits, les soldats prennent de force ce que l'Etat n'a pas su leur donner en temps de paix, mais avec un gâchis énorme. Comme l'avait déjà remarqué Ibn Khaldun au XIV^e siècle, ce sont généralement les groupes les plus pauvres, les Bédouins dans son cas, qui dominent les groupes les plus riches. Le coût d'opportunité du combat est plus faible pour eux.

Les cas des Toubous au Tchad ou

Plus que la division ethnique, la cause de la violence politique sur ce continent est l'échec de l'Etat à remplir ses fonctions de redistribution

des Haoussas au Nigeria illustrent le bien-fondé de cette prédiction. Pour se développer de façon pacifique, les Etats doivent leur donner en temps de paix au moins autant que ce qu'ils pourraient s'approprier par la guerre. C'est la clef de la formation d'un Etat pacifique. L'Ivoirien Houphouët-Boigny a sans doute été l'homme d'Etat africain qui a le mieux compris ce besoin de redistribution des ressources de l'Etat pour assurer la paix. Son système a consisté à taxer les membres de son groupe ethnique pour financer des investissements visibles dans les autres régions du pays.

L'application de l'analyse économique moderne, et en particulier de la théorie des jeux, à ce type de questions, a montré que c'est moins la redistribution en soi qui assure la paix que l'engagement crédible de l'Etat à réaliser des dépenses publiques à fort caractère redistributif. C'est ce que n'offre pas spontanément le suffrage universel dans un

pays ethniquement divisé, où les votes tendent à se conformer aux divisions par groupe. Parmi les mécanismes de redistribution qui réussissent souvent, il y a les quotas qui permettent de recruter dans la fonction publique et dans l'armée des représentants de tous les groupes, avec des salaires trop hauts d'un point de vue économique, mais permettant d'assurer un flux de redistribution important vers les villages et les autorités traditionnelles. C'est ce qu'assurait la surévaluation du franc CFA d'avant la dévaluation de 1994, avec des salaires dans le secteur public quatre à cinq fois plus élevés que dans le reste de l'Afrique. La zone CFA était alors un havre de paix, selon les critères africains.

Quel prix faut-il payer, en perte d'efficacité économique apparente, pour assurer les redistributions requises pour la paix ? Le coût semble être d'autant plus faible que l'Etat est crédible dans ses engagements, et on voit surtout les dictateurs en fin de mandat s'engager dans des hausses de salaire excessives dans la fonction publique et l'armée. Les hommes d'Etat qui ont un horizon plus lointain semblent préférer investir dans des actifs à plus long terme, comme l'éducation des enfants des groupes exclus du pouvoir, ou des infrastructures productives dans leurs régions d'origine. A long terme, ces investissements réduisent l'importance de l'ethnicité et valorisent le rôle de l'Etat.

Le défi à venir pour l'Afrique, c'est de trouver des mécanismes institutionnels qui garantissent la crédibilité de ces redistributions durables même si les hommes d'Etat changent. C'est probablement par une définition plus claire du pouvoir des Etats et le renforcement des contre-pouvoirs et de la société civile, appuyés par les bailleurs de fonds, que l'on réduira de façon crédible le risque d'accaparement des ressources du pays par le groupe dominant issu des urnes.

Jean-Paul Azam est professeur à l'université de Toulouse, directeur du laboratoire de recherches ARQADE.

Parent pauvre des politiques d'insertion, les dispositifs à destination des plus de 26 ans visent plus à « accompagner » les chômeurs qu'à les professionnaliser. Créés en 1998, les contrats de qualification adultes peinent à décoller, et la technique de la « jobrotation », dont l'efficacité semble vérifiée, reste peu développée

La formation des chômeurs adultes attend un nouveau départ

A lors que, depuis longtemps, les jeunes en insertion font l'objet d'une attention particulière, la formation des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans semble laissée de côté. Budget mineur, analyses peu nombreuses... C'est même un sujet « tabou », estime Paul Santelmann, chef du service prospective à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Mais une prise de conscience semble s'amorcer, à laquelle la pénurie de main-d'œuvre qualifiée que constatent certaines professions n'est sans doute pas étrangère.

Les partenaires sociaux ont ainsi prévu un volet formation dans le plan d'aide au retour à l'emploi

(PARE) négocié dans le cadre de la réforme de l'Unedic. Les pouvoirs publics eux aussi se penchent sur le sujet. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la formation des chômeurs a été récemment remis à Martine Aubry, ministre de l'emploi, et Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, mais il n'a pas été rendu public.

Une chose est sûre, la formation des chômeurs adultes est un maquis. Cette opacité provient de la multiplicité des financeurs, des dispositifs et des intervenants. L'ensemble agissant sans grande coordination. Le flou réside aussi dans le montant global du budget consacré à la formation des chômeurs adultes. Les données sont imprécises, incomplètes et il est difficile

de distinguer les sommes consacrées aux différents publics. Si certaines mesures s'adressent spécifiquement aux 26 ans et plus, comme les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), d'autres, telle l'allocation formation reclassement de l'Unedic (183 250 bénéficiaires en 1999), concernent tous les publics. L'AFPA, qui a reçu en 1998 une subvention de 4,3 milliards de francs, forme des chômeurs adultes en priorité, mais aussi des jeunes et des salariés. En outre, l'activité des conseils régionaux, auxquels l'Etat a transféré une part de ses prérogatives en matière de formation des chômeurs, est mal connue.

Du coup, « des images fausses sont véhiculées sur notre activité », déplore Roland Bourglan, président de la Fédération nationale des

Unions régionales des organismes de formation (UROF), qui regroupe essentiellement des centres formant des chômeurs. « On dit que la formation coûte trop cher, en visant implicitement la formation des chômeurs et l'on donne des chiffres qui mélangent tout : le coût des baisses de charges, les contrats emploi solidarité... Alors qu'en fait, la formation des chômeurs proprement dite a un budget ridicule. »

Le rapport sur « Les acteurs de la formation » du député Gérard Lindeperg, remis en septembre dernier au premier ministre Lionel Jospin, indique qu'en 1997, « hors rémunération [des stagiaires] et dépenses annexes, l'Etat et les régions ont consacré à la formation des demandeurs d'emploi adultes et aux actions de reconversion des salariés licenciés ou menacés de l'être, près de 8 milliards de francs (5,9 milliards de francs provenant de l'Etat, 2,1 milliards venant des régions) ». Quant au budget de l'ensemble de la formation des chômeurs jeunes et adultes, il serait compris, selon les sources, entre 37 et 80 milliards de francs par an... Malgré l'imprécision de ces données, on peut estimer que les chômeurs adultes, qui représentaient, en avril 2000, 1 972 000 demandeurs d'emploi sur 2 371 000 inscrits à l'ANPE (catégorie 1), bénéficient pour la formation de la portion congrue.

Cette situation n'est pas nouvelle. « Pendant toutes ces années de montée du chômage, on entendait dire que si l'on portait l'effort sur les adultes, cela ferait du tort aux jeunes », observe Paul Santelmann. S'est aussi imposée, peu à peu, l'idée qu'il était très difficile de former des adultes, surtout les moins qualifiés et les chômeurs de longue durée, et qu'il fallait commencer par les « remotiver ». Aujourd'hui, on parle de les « accompagner ».

« Actuellement, on fait de plus en

plus d'accompagnement et de moins en moins de formation professionnelle », regrette Charles Tanant, secrétaire général du syndicat des personnels de la formation permanente privée (Synafor) CFDT. Alors que, selon Paul Santelmann, il faut au contraire « professionnaliser les chômeurs, en articulant la formation avec des situations de travail ».

Vincent Merle, directeur de cabinet de Nicole Péry, convie que « depuis vingt ans, l'Etat a privilégié la formation et l'insertion des jeunes au détriment de celles des adultes ». L'Etat et, ajoute-t-il aussitôt, « les partenaires sociaux » qui ont créé par accord interprofessionnel divers dispositifs de formation en alternance pour les jeunes financés sur la masse salariale des entreprises, comme par exemple les contrats de qualification. Pour autant, « on ne peut pas dire qu'aucun effort n'a été fait pour les adultes », tient à ajouter Vincent Merle. En 1998 a été créé le dispositif « nouveau départ », pour les jeunes et les chômeurs de longue durée, et le contrat de qualification adultes, qui a cependant un peu de mal à décoller.

Mesure expérimentale inscrite dans la loi contre les exclusions, ce contrat est financé en partie sur le budget « alternance » des entreprises. Ce qui avait, à l'époque de son lancement, suscité les réactions négatives de partenaires sociaux, côté syndical comme patronal, qui craignaient que ce contrat fasse du tort aux contrats en alternance jeunes financés sur le même budget. Vieux discours... La pérennisation, au delà de l'an 2000, du contrat de qualification adulte devait être négociée par les partenaires sociaux avant la fin 1999. Cela n'a pas été fait. Mais peut-être en sera-t-il question dans le grand chantier de la refondation sociale...

Francine Aizicovici

Rosette Haar ou le refus de « désespérer de quelqu'un »

Bien sûr, il y a les jours de « découragement ». Mais il y a aussi ces « réussites fantastiques », qui la consolent de tout. Après dix années d'expérience comme formatrice auprès de personnes en grande difficulté, Rosette Haar, quarante-sept ans, se sent « toujours aussi motivée » qu'à ses débuts. « Je me dis parfois qu'avec telle personne, on n'y arrivera pas. Et puis, d'un coup, c'est le défilé. On ne sait pas pourquoi. On ne peut donc jamais complètement désespérer de quelqu'un. J'aime bien être surprise comme cela. »

Chômeurs de longue durée, titulaires du RMI ou d'un contrat emploi solidarité (CES), personnes handicapées : c'est le public habituel que reçoit Rosette Haar, ancienne secrétaire médicale. Son travail s'articule entre la coordination avec différents partenaires (ANPE, assistantes sociales, etc.), la prospection auprès des entreprises pour recueillir des offres d'emploi pour ses stagiaires et la formation. « Nous avons de plus en plus souvent affaire à des personnes désocialisées, qui n'ont pas toujours travaillé aupara-

vant ou bien qui l'ont fait en pointillé. Et pour eux, la valeur travail se gomme. Mon action consiste à leur donner d'autres points de repères, à faire naître une motivation en eux, tout en les aidant à se projeter sur leurs propres valeurs. En somme, à construire un projet de vie. »

« IL FAUT ÊTRE COSTAUD »

Actuellement, Rosette Haar s'occupe de personnes en CES, qu'elle suit pendant quatre mois maximum, pour les aider à trouver un emploi classique, le cas échéant après une formation complémentaire (technique, langue étrangère ou autre). Elle les reçoit individuellement, puis en groupe durant trois jours pour les former aux techniques de recherche d'emploi. Elle s'entretient ainsi avec huit à dix personnes par jour. Pour autant, elle n'a pas la sensation de faire de l'abattage – « chaque personne est unique » – ni de porter sur ses épaules toute la misère du monde. « Pendant le temps où je suis avec eux, je suis disponible, à l'écoute. Mais une fois la journée terminée, je tourne la page. J'ai une vie person-

nelle. » Elle reconnaît cependant que pour faire ce métier, « il faut être costaud », ce qui, selon elle, explique le fort taux de rotation que connaît sa profession.

Ce qu'elle vit « un peu mal », c'est « la rentabilité » demandée aux formateurs, et l'exigence des financeurs des formations d'atteindre un certain taux de placement pour les stagiaires. « Le taux de placement n'a jamais été pour moi une angoisse : il varie dans mes stages de 70 % à 90 %. Mais le principe ne me paraît pas adapté. Certains stagiaires mettront un mois pour s'insérer, d'autres trois années. Fixer un taux, c'est faire comme si les gens étaient tous identiques. »

Ce qu'elle voudrait, c'est une meilleure reconnaissance de ce métier. « Les salaires sont bas. Moi-même je gagne 7 700 francs nets par mois. Et il y a peu de possibilité d'évolution de carrière. » Mais heureusement, dans ce travail ardu, « on reçoit beaucoup de reconnaissance de la part de ceux qui s'en sortent. Et ça me paie largement ».

F. A.

Quand les chômeurs aident les salariés à se requalifier

Daniel Darcel, directeur de l'usine Airplast (155 salariés) de Villers-Bretonneux (Somme), prend dans la chaîne d'assemblage un filtre à air qui équipera une Renault Mégane. « Si nous voulons continuer à fabriquer ici cet équipement de plastique qui pourrait être produit à bon compte dans des pays à faibles coûts de main-d'œuvre, nous n'avons pas d'autre solution que l'amélioration du produit, et donc des compétences de nos salariés. »

A partir de ce constat, tout s'est enchaîné en 1998 : pour rendre plus autonome chaque agent de production, Airplast a décidé de devenir une entreprise « auto-apprenante » et de mettre à niveau un personnel souvent titulaire de CAP de boucher ou de secrétariat. Cela sans ralentir la production de l'usine, qui travaille en trois huit pour les constructeurs automobiles. Il a donc été prévu de remplacer la soixantaine de salariés envoyés progressivement en formation par cinq personnes sans emploi, eux-mêmes formés à la conduite des machines.

Inventée en 1987 au Danemark et baptisée « jobrotation », cette démarche ingénieuse a été surtout développée, en France, dans la plasturgie, qui compte quelque 600 entreprises et plus de 11 000 salariés. A partir de 1991, cette branche a pris conscience que la faible qualification de sa main-d'œuvre – souvent d'origine immigrée – allait devenir un handicap au moment où la concurrence oblige à produire avec une qualité irréprochable. L'ouvrier ne peut plus se contenter de placer un objet dans un carton ; il doit participer au contrôle du produit et à la maintenance des machines. Il lui faut donc savoir écrire, compter et posséder un minimum de connaissances techniques.

C'est à Oyonnax (Ain) que s'est mis en place ce programme « Action de développement des compétences » (ADC), conçu et piloté par

La « jobrotation » permet de former à la fois travailleurs et demandeurs d'emploi. Il reste pourtant rare

Plastifaf, l'organisme de collecte des fonds de formation de la branche. Selon l'importance de leurs lacunes, qu'il faut évaluer au préalable, les salariés suivent des cours de base (langue, calcul), d'autres pour « apprendre à apprendre » et des cours techniques sur le plastique. Commun à plusieurs entreprises, ce cursus s'effectue dans l'entreprise et à l'extérieur, et s'étale sur deux ans. Les enseignements techniques sont assurés par des « démultiplicateurs » choisis parmi la maîtrise.

Pour remplacer les personnes en formation et avec le concours de l'ANPE, Plastifaf sélectionne des demandeurs d'emploi sachant lire, écrire et compter. L'entreprise d'accueil a le dernier mot dans le choix des remplaçants, qui suivent la même formation que les salariés ; les trois quarts d'entre eux obtiennent un certificat de formation. Pendant le stage d'au moins quatre mois, ils sont affectés à des tâches de production qui changent en fonction des départs en formation. Leur rémunération – sur fonds publics – varie de 2 200 à 4 000 francs environ.

PERSPECTIVES D'EMBAUCHE

De l'avis général, l'expérience est un succès. Des entreprises comme les Jouets Berchet ou Smoby ont obtenu des certifications de qualité parce qu'elles ont amélioré le niveau de leur personnel, et elles ont constaté une augmentation concomitante de leur chiffre d'affaires. Depuis 1993, dans les 69 entreprises concernées, le pourcentage des ouvriers sans qualification est tombé de 70 % à 30 %, ce qui s'est traduit

par des augmentations salariales. Enfin, parmi les mille remplaçants, 70 % ont retrouvé un emploi, souvent dans leur entreprise d'accueil. Sur le plan qualitatif, les effets positifs ne sont pas moindres. Christiane Pierre-Emile, déléguée formation à Plastifaf, et Brigitte Sivan, chargée de mission du cabinet INSEP Consulting, soulignent les bienfaits du dispositif pour le chômeur : « Au terme de son remplacement, il aura occupé trois ou quatre postes différents et connaîtra autant de processus techniques. D'autre part, en assurant la production à la place d'un salarié ordinaire, il est obligé de réussir ; il n'est plus dans la mentalité d'un demandeur d'emploi. »

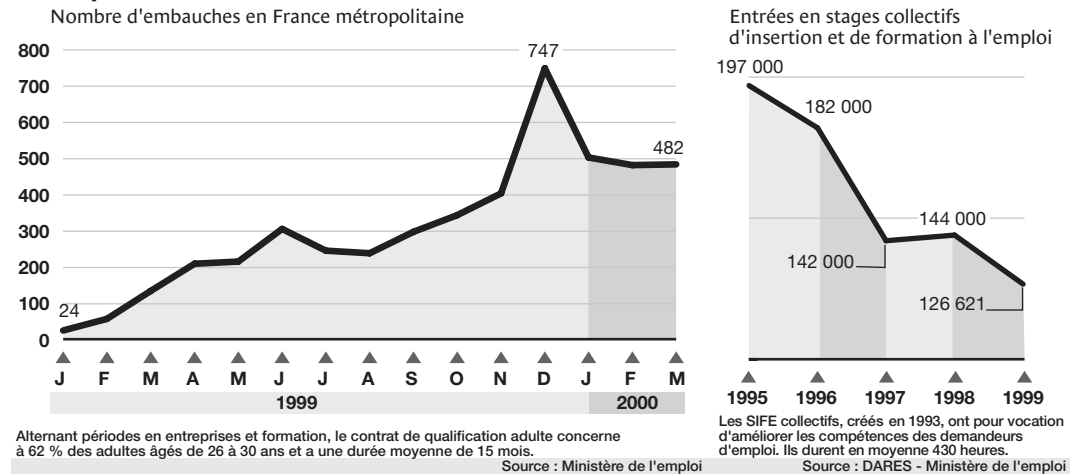
William, remplaçant chez Airplast, est ravi : « J'apprends à faire coller la théorie et la pratique. » Yannick Boutin, délégué CGT dans la même entreprise, ne voit que des avantages à la « jobrotation », qui « peut déboucher sur des embauches » ; il estime que les salariés n'ont pas peur que les remplaçants prennent leur travail.

Reste que la formule demeure, en France, confidentielle, malgré ces avantages et malgré les aides de l'Union européenne, qui souhaite la voir étendue. Ce n'est pas une question de coût : une entreprise de plasturgie alsacienne débute une « ADC » afin de requalifier 230 de ses 600 salariés pour 3,5 millions de francs, dont 40 % seulement resteront à sa charge grâce aux aides publiques et communautaires.

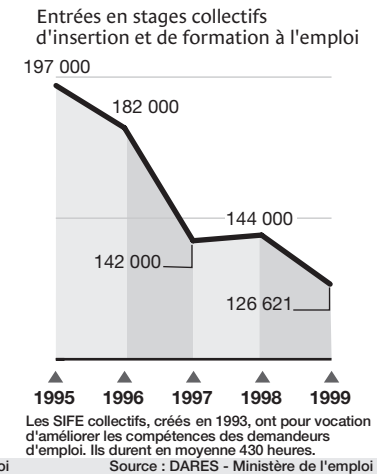
En fait, une « ADC » exige beaucoup des partenaires : la branche et l'entreprise doivent croire à la nécessité de la formation ; les salariés doivent accepter une évaluation de leurs compétences et un bouleversement de leurs méthodes de travail ; appelés à produire aussi bien que les salariés, les chômeurs doivent accepter une rémunération médiocre que la reprise du marché du travail rendra ridicule. Et ces conditions ne sont pas souvent réunies...

Alain Faujas

▼ La lente progression des contrats de qualification adultes



▼ La décré des SIFE collectifs



Lire et écrire, le début de l'insertion

Parmi les élèves de ce cours d'alphabétisation, c'est Fouzia qui accepte la première de raconter son parcours. Il y a vingt ans, elle quitte le Maroc pour la France aux côtés de son mari. Mère au foyer, elle fait des ménages à l'extérieur avant de décrocher un bref contrat emploi solidarité (CES) à l'hôpital de Melun, suivi d'une longue période de chômage. Son handicap, c'est de ne savoir ni lire, ni écrire le français. « Même pour le ménage, explique-t-elle, on me demande de pouvoir lire le nom des produits. » Aujourd'hui, elle se sent plus sûre d'elle, « plus autonome ».

Elle le doit aux cours d'alphabétisation dispensés aux chômeurs de longue durée par l'antenne de Poissy du centre de formation Arche. Un stage qui lui a été proposé à la suite d'un cheminement « classique » dans les Yvelines : l'ANPE pour une première évaluation, le centre de diagnostic d'une plate-forme – qui réunit le Conseil général, le Fonds d'action sociale des travailleurs immigrés et de leurs familles (FAS), la direction départementale du travail et de l'emploi et les différents organismes de formation – pour un bilan et le choix d'un premier stage.

Les histoires de Saadia et d'El Bateul ressemblent à celle de Fouzia. Arrivées en France il y a plus

L'alphabétisation enclenche la dynamique du retour à l'emploi

de dix ans, elles évoquent leurs difficultés : « Je ne comprenais pas ce qui était inscrit dans le carnet de classe de mes enfants », explique Saadia, tandis qu'El Bateul se remémore sa courte expérience d'aide-cuisinière dans un café-teria. « Je ne pouvais pas lire la commande, j'étais gênée. J'ai quitté mon emploi à cause de ça. »

Toutes suivent aujourd'hui les 350 heures de cours d'alphabétisation, qui se concluent « par un stage en entreprise », explique Michel Mikaélian, directeur d'Arche. Cela leur permet de découvrir le monde du travail et entraîne une réorganisation de la vie de la famille ». Elles perçoivent une indemnisation qui peut aller jusqu'à 4 070 francs pour une mère de trois enfants.

Outre l'alphabétisation, Arche dispense des cours de français langue étrangère (FLE), une formation de 500 heures suivie par Dominique, une Américaine qui a quitté l'été dernier son emploi à Washington pour suivre son mari en région parisienne. Au sortir de

ce premier parcours de formation, tous les stagiaires d'Arche retournent au centre de diagnostic pour un nouveau bilan et être orientés vers une formation complémentaire. « En général, ils suivent deux à trois stages, et au final plus de 50 % d'entre eux trouvent une solution, explique Michel Mikaélian. Même si ce sont parfois des petits emplois, une dynamique s'est enclenchée. »

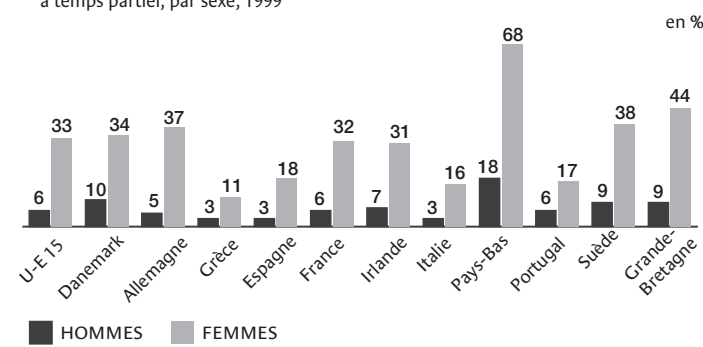
Drame Lamine et Graça Mendès, formateurs à Arche, le confirment : « Quand ils quittent le stage, ils sentent qu'ils ont fait des progrès. » C'est « parce qu'on a l'impression d'être dans un circuit », souligne Fouzia. De fait, celui-ci existe. « Aujourd'hui, précise Michel Mikaélian, les plates-formes permettent de travailler de manière coordonnée entre organismes de formation et d'assurer un suivi individuel. » Une coordination dont le FAS est le véritable moteur. Ce que confirme Mohamed Ayadi, son correspondant sur le département : « Pour ce public adulte, nous souhaitons donner un sens à toutes ces actions de formation linguistique. Cette coordination sur un même territoire représente un gain en temps, en argent et un bien pour le public. » Une plate-forme similaire devrait bientôt voir le jour à destination des jeunes.

Isabelle Moreau

EUROPE

Le travail à temps partiel continue d'augmenter

Pourcentage de personnes exerçant une activité professionnelle travaillant à temps partiel, par sexe, 1999



■ **LA PART** du travail à temps partiel dans l'emploi total est passée de 13,5 % en 1990 à 17,6 % en 1999 en Europe. La proportion des travailleurs à temps partiel s'élève à près de 40 % aux Pays-Bas et à plus de 20 % en Suède, au Danemark et au Royaume-Uni. En France, elle se situe autour de la moyenne (17,2 %). Par contre, dans les pays du sud de l'Europe, cette forme d'emploi demeure très peu développée.

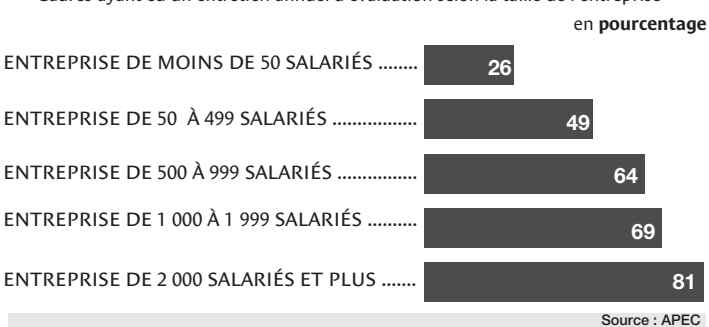
■ **LES FEMMES** occupent majoritairement les postes à temps partiel. Dans l'ensemble de l'Union européenne, 33 % des femmes exerçant une activité professionnelle travaillent ainsi à temps partiel, contre 6 % pour les hommes. Cette proportion est particulièrement forte aux Pays-Bas (68 %), au Royaume-Uni (44 %) et en Suède (38 %).

■ **LES PAYS-BAS** sont le pays qui emploie le plus d'hommes à temps partiel (18 %). Et le Luxembourg celui où, au contraire, 98 % des hommes qui travaillent le font à plein temps.

FLASH APEC / « LE MONDE »

Un cadre sur deux passe un entretien annuel d'évaluation

Cadres ayant eu un entretien annuel d'évaluation selon la taille de l'entreprise



■ **51 % DES CADRES** ont bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation l'an passé. Cette pratique est largement répandue dans les grandes entreprises, dotées de spécialistes du développement de ressources humaines, mais elle concerne également un nombre important de cadres dans les entreprises de taille moyenne.

■ **OUTRE LA TAILLE** de l'entreprise, deux éléments déterminent le développement de cette pratique : la fonction et l'âge. Deux tiers environ des cadres des fonctions « personnel » et « communication » en bénéficient, contre seulement la moitié des cadres de production. Quant au critère de l'âge, il révèle que les moins de 35 ans en profitent davantage que leurs aînés.

AGENDA

● **DÉVELOPPEMENT LOCAL.** Les partenaires sociaux doivent-ils, au-delà de l'entreprise ou de la branche professionnelle, élargir le champ de leurs actions aux territoires ? L'échelon local est en effet de plus en plus considéré comme pertinent en matière de création d'une dynamique économique, de traitement du chômage ou de formation. L'Agefos-PME organise, avec le soutien de la Commission européenne, un séminaire intitulé « Dialogue social et développement territorial » les 26 et 27 juin à Paris. Renseignements : 01-43-13-26-66.

● **OCDE.** L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) organise, du 26 au 28 juin, à Paris, son « Forum 2000 », où chercheurs, experts, dirigeants d'entreprises et d'ONG aborderont, au travers de conférences et de débats, les principaux thèmes liés à la mondialisation de l'économie : nouvelle économie, développement durable, commerce électronique, participation des entreprises et de la société civile à l'élaboration des politiques gouvernementales... Renseignements : <http://www.oecd.org/Forum2000>

● **35 HEURES.** Peut-on évaluer, au-delà des annonces politiques, l'impact des 35 heures, tant dans le champ de la dynamisation des négociations sociales que dans celui de l'organisation du travail ou de la création d'emplois ? La Dares, service des statistiques et de recherche du ministère de l'emploi, propose le 6 juillet, à Paris, une journée d'études sur le thème « Evaluer les 35 heures », au cours de laquelle chercheurs et évaluateurs croiseront leurs méthodes et leurs conclusions. Une série d'articles portant sur ces mêmes thèmes sont parus ou à paraître dans la revue de la Dares, *Travail et emploi*, n° 82 (avril) et n° 83 (juillet). Renseignements : 01-44-38-22-57.

RECTIFICATIF

● **CONTRAIREMENT** à ce que nous avons indiqué par erreur dans notre édition du 20 juin, Patrick Weil n'est pas président, mais simplement membre du Haut Conseil à l'intégration.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3^e TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)	1,4	1,5	0,1	1,0 (2 ^e trim.)	4,7	N. D.	1,3	N. D.	1,1	1,5	-0,6
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
TAUX D'EMPLOI 1999 (en %)											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61 (1998)	60	65	59	52	60	53	71	70	64 (1998)	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48 (1998)	45	48	39	43	47	38	50	60	N. D.	N. D.
DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)											
	40,5	39,7	40,1 (1999)	38,4 (1999)	40,7	39,6	38,5	39	43,6 (1999)	N. D.	N. D.
ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2000	
	+3	+2,4	+2,4	+2,8	+1,7	+3,7	+0,5	+2	+6,8	+4,6	N. D.
TAUX DE CHÔMAGE AVRIL 2000 (en %)							janv. 00	mars 00	fév. 00		
Hommes + femmes....	8,5	9,2	8,4	8,5	14,1	10	11,2	2,9	6	3,9	4,8
Moins de 25 ans.....	16,4	17,2	9,1	23,1	26,4	20,4	31,8	5,9	13,4	9,3	8,4
PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1999 (en %)											
	49 (1998)	49	52	61	46	39	62	44	30	8 (1998)	N. D.

N. D. : non disponible

Pour plus d'informations : <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES	18,8 % (avril)	-3,4
PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE	37 % (avril)	-2
EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :		
CDD.....	892	-1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4 %*

SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6 %*

SMIC (en francs)		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2 %

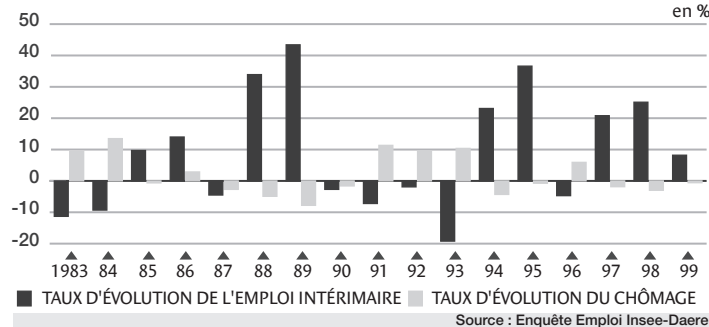
NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en milliers)		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) ** chiffres semestriels *** variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH SETT / « LE MONDE »

Quand le chômage diminue, l'intérim augmente

Évolution de l'emploi intérimaire et du chômage par rapport à l'année précédente



■ **SUR UNE LONGUE PÉRIODE**, on constate que plus le chômage diminue, plus l'emploi en intérim augmente, et inversement. Le travail temporaire anticipe ainsi les évolutions du chômage. En 1990 par exemple, le retournement à la baisse de cette forme de contrat de travail annonce un nouveau cycle d'augmentation du chômage.

■ **EN 1999**, 22 000 personnes environ se sont inscrites au chômage à la fin d'une mission d'intérim, pour un flux de plus de 1,8 million de contrats d'intérim sur l'année. Sur cette base, les intérimaires sont ainsi cinq fois plus nombreux à s'inscrire au chômage que les CDD. Mais l'Insee observe aussi que 30 % des intérimaires trouvent un emploi permanent.

En Charente-Maritime, des « jeunes pousses » tentent de se développer loin des grands axes

LA ROCHELLE
de notre envoyé spécial
e travaille et je vis dans la plus jolie commune de la région parisienne ! » Pour Jean-François Marcilly, pharmacien de son état, l'abolition des distances grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est une réalité. Car c'est en fait à plusieurs centaines de kilomètres de la capitale qu'il a créé son entreprise en 1995, à Fouras, petite commune de Charente-Maritime. Il a fui le Val-de-Marne pour s'installer en bord de mer, à mi-chemin entre La Rochelle et Rochefort, où il fabrique et vend toute une gamme de produits cosmétiques, en direction des pays émergents. « Il y a dix ans, explique-t-il, je n'aurais pu ni délocaliser mes laboratoires, ni être en relation commerciale avec l'île Maurice, la Russie ou la Tunisie. »

Ce franc-tireur fabrique dans les « locaux fantômes » d'une ancienne station balnéaire désaffectée les bases de ses lotions et crèmes pour les vendre dans les pays où se développe une classe moyenne. Au préalable, seul contact « physique » de la transaction, il a pris soin de se rendre chez ses clients exotiques. Il installe sur place des mini-laboratoires de fabrication « rustique », dont le coût n'excède pas le million de francs. L'assemblage se fait sur place. Après, c'est grâce à la Toile qu'il dirige les opérations.

L'apothicaire de Fouras fait partie d'une kyrielle de petites entreprises qui, peu ou prou, prennent, à La Rochelle, le relais de dinosaures en déclin tels qu'Alstom Transports. L'Ecole d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI), adossée à la toute jeune université de la capitale de l'Aunis, participe à ce mouvement. Sous l'impulsion du conseil général de Charente-Maritime, partant du constat que les « jeunes diplômés de l'enseignement supérieur créent peu d'entreprises alors qu'ils sont les mieux armés pour le faire », l'EIGSI s'est dotée d'un incubateur. Son but : faire éclore des projets d'avenir.

Grâce à Internet et à des réseaux de compétences qui n'ont rien de virtuel, de petites sociétés prennent le relais d'industries en déclin

Pour l'heure, l'incubateur abrite modestement quatre résidents sur lesquels se portent tous les espoirs de l'école, des collectivités locales, de l'université, de l'Ecole supérieure de commerce. Christelle Andres, vingt-huit ans, ingénieur conseil, s'y est installée « avec une poignée de copains composée de deux ingénieurs en informatique, un spécialiste en électronique, un spécialiste en intelligence artificielle ».

Sa société, Sefir Technologies, est spécialisée dans la reconnaissance anthropométrique. Ces technologies biométriques permettent l'identification d'une personne sur la base de caractères morphologiques. Les applications en sont très nombreuses, puisqu'elles pourraient être utilisées comme codes d'accès dans de multiples domaines, entre autres pour sécuriser des transactions sur Internet. Problème : Sefir est encore virtuelle, au sens classique du mot. « Nous n'avons pas un sou vaillant ! », confie Christelle, qui envisage des systèmes faisant appel à la reconnaissance du fond de l'œil, de la main, de l'oreille... Chez Sefir aussi, on travaille en réseau, entre La Rochelle, Angoulême, Paris et Vancouver, au Canada.

Non loin de là, Frédéric Jubel et Charles Jégo mûrissent une société agroalimentaire dans l'incubateur de l'école Technalia. Dès la fin de leur thèse, ils ont mis au point une gamme d'aliments lyophilisés « énergétiques, conservant arômes et textures », destinés au monde spor-

tif et parasportif. Frédéric et Charles mettent au point leur business plan sous l'œil d'autant plus attentif de quelques enseignants chercheurs que ceux-ci ont des parts dans la future société. Loi sur l'innovation oblige.

MONTE PÉDAGOGIQUE

Autre start-up rochelaise, Xelia Technologies est dirigée par Bruno Graff, associé au Franco-Américain Eliot B. Simpson et à la Chinoise Xiu Fang. Tous trois ingénieurs, ils ont conçu PrimeTime, une montre « pédagogique » destinée aux enfants de trois à six ans. Un projet soutenu par la chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle et par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR).

La montre ne possède pas d'aiguilles, mais des symboles ponctuant les grands moments de la journée de l'enfant. Une assiette, et c'est l'heure de déjeuner. Un oreiller, le temps de la sieste. Un ballon, le moment de la récréation... « Les questions que posent le plus souvent les bambins de cet âge sont les suivantes : Quand est-ce qu'on mange ? Quand est-ce qu'on va chez mamie ? L'affichage des différents pictogrammes va leur permettre d'acquiescer leurs premiers repères spatio-temporels », explique l'inventeur Bruno Graff.

Il négocie actuellement des partenariats avec le laboratoire de psy-

chochronologie de l'université de Tours, des fabricants de montres américains et, surtout, France Télécom R & D pour utiliser ce concept dans le domaine de la téléphonie mobile à des fins sécuritaires. Une fois de plus, la start-up ne se serait pas montée aussi rapidement sans le Net. « Notre associée chinoise était en contact permanent avec son ancien professeur de l'université de Pékin grâce au mail », fait valoir Bruno Graff.

Ces « jeunes pousses », nées dans une région enclavée, loin des grands flux de communications routière, ferroviaire et aérienne, doivent certes beaucoup aux technologies, mais pas seulement. Dominique Breuil, directeur des stages et relations industrielles de l'EIGSI et expert auprès de la Commission européenne, apporte une réponse nuancée : « Il n'y a pas que le Net ! Il n'y a pas que le Nasdaq ! Depuis plus d'un siècle, les entreprises étaient autocentrées sur elles-mêmes. Celles qui réussissent aujourd'hui intègrent certes les nouvelles technologies, maîtrisent l'ensemble de la chaîne de production, et l'e-manufacturing. Mais elles savent aussi contrôler l'ensemble de la chaîne logistique. Elles sont au confluent de la technique dure et du management. Trop de PME ne l'ont pas compris. A La Rochelle, modestement, nous allons dans ce sens. »

Jean Menanteau

UNIVERSITÉ PARIS-SUD XI
FACULTÉ JEAN MONNET

“ JURISTE EN DROIT EUROPEEN DES AFFAIRES ”
Mention : Management des affaires européennes

D'octobre 2000 à Mai 2001
+ 2 mois de stage en entreprise juin-juillet

Droit Européen (fiscal, social, concurrence, douanier, contrats, nouvelles technologies). Economie et stratégie européenne des entreprises. Comptabilité, anglais.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Département de la formation Permanente
Tél. : 01.40.91.18.20 - Fax : 01.40.91.18.24

Chaque mardi avec

Le Monde
DATÉ MERCREDI

retrouvez

LE MONDE INTERACTIF

VIE DES ORGANISATIONS

par Jean-Pierre Le Goff

Le dangereux culte du changement

Le management se présente comme une activité pragmatique et fonctionnelle visant à améliorer l'efficacité, la productivité et la qualité dans la production de biens et de services, en résolvant les dysfonctionnements et les multiples problèmes de gestion de production et des collectifs de travail. Il répond ainsi aux nécessités fonctionnelles et rationnelles liées à la reproduction et au développement de la vie sociale. Mais le management ne s'en tient pas là : il développe tout un discours sur l'évolution des entreprises, des sociétés et du monde qui donnent à ces évolutions une signification et une portée qui ne vont nullement de soi.

En l'affaire, la référence emblématique au pragmatisme et au terrain peut servir à masquer une idéologie qui ne dit pas son nom. Les changements sont sans cesse présentés comme « radicaux » : changement « radical » du travail, reconstruction « radicale » du cadre institutionnel du travail... Et la rhétorique révolutionnaire semble avoir changé de camp : « révolution technologique », « révolution de l'information », « révolution de l'intelligence »... Pour paraphraser à la fois Trotski et Mao-Zédong, on pourrait dire que la révolution prônée par le management est à la fois permanente, mondiale et culturelle. L'adaptation devient paradoxalement révolutionnaire, parce que les évolutions dans tous les domaines sont censées imposer d'elles-mêmes des façons radicalement nouvelles de vivre et de travailler ensemble.

L'idée de rupture et de « table rase », de fabrication de l'homme nouveau adapté à la situation révolutionnaire que nous sommes censés vivre, est partie intégrante de cette nouvelle idéologie du management. Comme le dit si bien Peter Drucker dans son livre *L'Avenir du management* (éditions Village Mondial, Paris, 1999), il s'agit d'accomplir un virage à 180 degrés dans la pensée et les actes de la plupart d'entre nous – même ceux de la jeune génération – dans ce que nous tenons encore pour assuré dans nos façons de penser et d'agir.

L'idée de rupture et de « table rase », de fabrication de l'homme nouveau adapté à la situation révolutionnaire que nous sommes censés vivre, est partie intégrante de la nouvelle idéologie du management. Celle-ci rend le monde incompréhensible, insignifiant et vain ; elle fait écho à la vision d'un monde soumis aux lois débridées du marché

« Dans une période révolutionnaire comme celle que nous vivons, écrit-il, le changement est la norme. Mais ériger le changement en norme peut-il faire sens ? Les salariés des entreprises et les demandeurs d'emploi, et du reste toute collectivité humaine, peuvent-ils vivre dans un état d'instabilité permanente ? »

Les emplois paraissent à ce point instables qu'au fur et à mesure qu'on les observe, comme le dit une spécialiste, « ils sont déjà en train de se déformer et de se recomposer » ; les compétences sont en « réactualisation permanente ». La « mobilité », la « flexibilité », la « réactivité » sont des valeurs de référence, tandis que l'exigence de garanties et de stabilité devient synonyme d'immobilité et de refus du changement. Salariés et sans-emploi se doivent d'être « motivés » et évalués en permanence s'ils entendent demeurer adaptés à ce monde en plein bouleversement. Ils doivent apprendre à assurer leur propre développement, veiller à développer leurs propres « compétences », afin d'assurer leur « employabilité », construire un « projet » qui est censé leur permettre de « se projeter positivement dans l'avenir », alors

que ceux qui sont en situation de responsabilité ont le plus grand mal à tracer les contours d'un avenir discernable, porteur de progrès.

« Gérer la complexité, du big bang à l'entreprise », tel était du reste le titre significatif d'un colloque organisé par des experts déclarés en management dans les années 1980. « Anticiper » un avenir dont on ne cesse de dire qu'il est devenu imprévisible, « gérer » une complexité qui va en s'accroissant... autant de formules symptomatiques d'une tentative de s'adapter à une situation qu'il paraît vain de vouloir maîtriser. Dans une période de changement rapide et de totale incertitude, ne restent que les conseils et les boîtes à outils des managers pour apprendre à « se gérer soi-même », à « faire face au changement », ou mieux encore pour devenir « acteur du changement », de son « propre changement »...

Cette invocation perpétuelle du changement finit par dissoudre tout repère de principe, par considérer les dimensions sociales et humaines comme de simples paramètres à adapter, ou des obstacles à un mouvement de transformation autosuffisant. Le monde et la société dans lesquels nous vivons perdent leur familiarité et leur humanité, ils deviennent comme un vaste chantier, une matière amorphe à transformer pour s'adapter à des évolutions qui s'accroissent sans cesse. La course pour rattraper le retard est sans fin. Ce discours managérial rend le monde incompréhensible, insignifiant et vain ; il fait écho à la vision d'un monde soumis aux lois débridées du marché. Ce discours déborde aujourd'hui l'entreprise et devient une sorte d'archétype dans l'abord des évolutions. Discours managérial, discours médiatique – et, de plus en plus, discours institutionnel –, se conjuguent souvent pour dresser un tableau chaotique des évolutions, de la société et du monde où se mêlent fascination et crainte.

Faire la part des choses entre ce qui relève de l'idéologie et des évolutions structurelles des sciences, des techniques, du travail et de la production, nous paraît être d'une impérieuse nécessité, si l'on entend rompre avec la réactivation des fantasmes et des manipulations auxquelles se prêtent ces évolutions. Car, qu'on le veuille ou non, ce sont bien les hommes vivant en société qui confèrent au développement des sciences, des techniques, des échanges, une signification sociale et culturelle qu'il n'a pas naturellement. Le succès inattendu de l'initiative de l'« Université de tous les savoirs » de la Mission pour la célébration de l'an 2000 (366 conférences sur les connaissances), témoigne d'un besoin d'y voir clair sur les évolutions dans tous les domaines, en dehors des formules toutes faites, des clichés managériaux et médiatiques. « Rendre la raison populaire », « faire pénétrer l'esprit critique dans la masse de la nation », ces idéaux premiers de l'éducation populaire peuvent retrouver une seconde jeunesse face à la confusion managériale ambiante qui entretient et développe le mal-être social.

Jean-Pierre Le Goff est sociologue au laboratoire Georges-Friedmann (Paris-I - CNRS).

La valorisation du capital immatériel ne se limite pas à une simple approche comptable

Insérer un chapitre « capital immatériel » dans le rapport annuel : l'initiative en a surpris plus d'un, tant ce concept reste encore très théorique. Il n'empêche, depuis quatre ans, analystes financiers et actionnaires de GrandVision peuvent suivre l'évolution d'une petite trentaine d'indicateurs aussi basiques – mais parlants – que le taux d'emplois stables, le délai moyen du service au client, la part des clients ayant une carte de fidélité, le nombre de magasins rénovés... Autant de données qui permettent d'identifier et de mesurer les avantages compétitifs de l'entreprise.

En 1996, le groupe d'optique et de photo, créé en 1981, ayant décidé de poursuivre sa croissance à l'international, s'interroge sur les leviers de son développement et les moyens de mettre en confiance ses actionnaires. Le comité de direction choisit alors de s'appuyer sur ce qui fait sa force : ses 3 327 collaborateurs, ses cinq enseignes (Photo Service, Photo Station, La Générale d'Optique, GrandOptical, Solaris), son réseau de 430 magasins de proximité.

« A partir de là, nous avons défini et travaillé sur quatre grands axes : le capital humain, le capital mémoire et méthodes, la capital clients, le capital développement », explique Catherine Chouard, directrice des ressources humaines qui s'est vue confier la tâche de définir et de mettre en place dans chacun de ces domaines quelques indicateurs-clés.

CAPITALISER LES SAVOIR-FAIRE

« Les critères choisis ne sont pas forcément sophistiqués, précise-t-elle. Pour permettre de mesurer notre évolution par rapport à nos objectifs, ils doivent être compréhensibles par l'interne comme par l'externe. Dans le champ du capital client, nous indiquons par exemple le nombre de clients « mystère » qui sont passés dans nos magasins dans

Les sociétés GrandVision et Sys-com font du développement de leurs « savoirs » un outil de management à part entière. Une démarche encore rare

l'année pour tester la qualité de service. Il ne suffit pas de parler de qualité, mais de dire comment nous la faisons, et de suivre nos progrès. »

Dans le domaine du capital « mémoire et méthodes », l'enjeu est de capitaliser les savoir-faire individuels et d'équipe, et de veiller à ce qu'ils soient diffusés dans toute l'entreprise. La démarche a ici conduit à mettre en place un système de collecte des idées des collaborateurs, et à demander aux responsables opérationnels de formaliser par écrit, avec l'appui d'un formateur, les compétences et savoir-faire clés des métiers de l'entreprise.

« Travailler sur le capital immatériel ne se résume pas à la mise en place d'indicateurs, c'est aussi une démarche managériale, souligne Catherine Chouard. La formalisation des processus est importante, surtout dans une société comme la nôtre qui grandit vite : si nous ne voulons pas qu'il y ait de déperdition, il est essentiel que nous capitalisons notre mémoire. »

C'est ce même souci qui a conduit cette année une autre entreprise, la société de conseil et d'ingénierie informatique Sys-com, à créer un département « capital immatériel ». « Depuis notre création, nous avons toujours cherché à formaliser, en les couchant sur le papier, nos savoirs. Par pragma-

tisme : offrant des prestations à valeur ajoutée, nous avons besoin d'un retour d'expérience pour les enrichir à chaque occasion. Mais cela se faisait jusqu'alors de façon informelle. Il devenait nécessaire qu'une structure orchestre ces démarches et capitalise tous ces savoir-faire », souligne Isabelle Müller qui, venant de la DRH, anime aujourd'hui ce nouveau département au sein de la direction « Recherche et développement ».

Désormais, à chaque fois qu'est élaborée une offre de prestation, un consultant est chargé de collecter auprès de ses collègues les savoir-faire nécessaires, pour ensuite les expliciter par écrit. Ainsi formalisés, ces savoir-faire sont validés puis servent à la réalisation de guides méthodologiques et de supports de formation.

FORUMS DE DISCUSSION

« L'objectif de cette capitalisation est bien de rendre visible et de faire circuler tous ces savoirs. L'ergonomie du système de diffusion que nous sommes en train de concevoir sur notre Intranet devra être très proche des modes de travail des consultants, afin qu'ils utilisent toutes ces connaissances. Sinon, la démarche est inutile », souligne Catherine Müller, dont le département a aujourd'hui en charge la mise en œuvre de la politique de formation, la DRH se concentrant sur le management et la communication interne.

Société de conseil, Sys-com capitalise également l'expérience de ses clients. Elle organise à cette fin des forums thématiques (sur l'euro, l'homologation de logiciel, Internet) au cours desquels les clients débattent et font part de leur pratique et de leur propre perception du sujet. « Nous cherchons ainsi à éviter de nous enfermer dans nos propres illusions et à bien avoir en tête la vision de nos clients », relève Isabelle Müller.

Au-delà de ce volet management

des connaissances, ce nouveau département est chargé de mettre en place un tableau de bord permettant d'évaluer l'ensemble du capital immatériel de l'entreprise issu tant de ses ressources humaines, de ses clients, que de la qualité de son organisation et de son système d'information ou encore de sa capacité à innover. Une fois finalisé, ce tableau de bord sera tôt ou tard publié dans le rapport annuel de l'entreprise, cotée au second marché, et fournira à celle-ci une boussole pour piloter son développement. Car « si la comptabilité fournit un bilan de l'année, l'évaluation du capital immatériel permet de savoir comment progresser. Plutôt que d'acter le passé, cela nous permet d'extrapoler pour l'avenir ».

Une projection qui permet de garder le cap même lorsque l'entreprise traverse une zone de turbulence, comme en témoigne Catherine Chouard : « Lorsqu'en 1998, après avoir racheté l'enseigne anglaise Vision Express en Grande-Bretagne, notre titre coté au règlement mensuel a chuté de 50 % en un semestre, beaucoup se sont demandés à quoi servait toute cette démarche. Mais cela nous a au contraire poussé à expliquer davantage notre stratégie : ce que nous avions réussi en France, nous allions le reproduire au Royaume-Uni. Certes, on ne regagne pas la confiance de partenaires de façon instantanée, mais cela nous a permis de poursuivre le dialogue et sans doute d'empêcher que le titre ne chute davantage », estime-t-elle.

Aujourd'hui l'entreprise compte près de 10 000 salariés et 874 magasins dans 11 pays. Catherine Chouard comme Isabelle Müller tiennent néanmoins à souligner que la mise en valeur et le développement du capital immatériel est une démarche qui doit nécessairement découler de la culture de l'entreprise.

Laetitia Van Eeckhout

Les entreprises passées aux 35 heures misent davantage sur l'intérim

En théorie, le retour au plein-emploi est programmé pour 2006. En effet, si l'on en croit les projections de l'Insee et de la DARES, le service de statistiques du ministère de l'emploi, c'est à partir de cette année-là que commencera réellement la diminution naturelle de la population active en France, notamment avec le départ à la retraite des générations du baby-boom et l'entrée sur le marché du travail des générations à faible taux de natalité, soulignent Pierre Alexandre et Marc Touati, auteurs du récent ouvrage intitulé *Le retour du plein-emploi. Une nouvelle révolution française* (Editions Anne Carrière/Essais).

Ce pronostic (qui repose aussi sur le maintien de la croissance aux niveaux actuels) va rendre encore plus aléatoire toute évaluation sérieuse de l'effet attendu des 35 heures sur la compression du nombre de chômeurs. Restent à étudier, pour les entreprises, les conséquences des lois Aubry sur les modes et les temps de travail.

Pour l'heure, les entreprises se sont conformées en grand nombre à la réduction du temps de travail (RTT), notamment dans le secteur du commerce et du BTP, qui semblent aujourd'hui avoir rattrapé leur retard. Pour celles qui ont franchi le pas, cette disposition a renforcé leur approche de la flexibilité et notam-

D'après une étude de Manpower, la réduction du temps de travail renforce l'emploi flexible

ment de sa forme externe, à savoir le recours au travail temporaire, si l'on en juge par l'étude réalisée par Manpower, numéro Deux dans sa profession, sur « L'impact des 35 heures sur la flexibilité du travail », à partir d'un échantillon de 1 000 entreprises de plus de 20 salariés.

Un constat tout d'abord : 43 % des entreprises ont adopté les 35 heures contre 7 % en 1998, la majeure partie d'entre elles (63 %) considérant que l'annualisation du temps de travail est « une opportunité utile ». Ensuite, pour ce qui est des formes de travail flexible les plus utilisées par les entreprises, c'est le contrat à durée déterminée (CDD) qui vient en tête (88 % d'entre elles y ont recours régulièrement ou occasionnellement), les heures supplémentaires venant en deuxième position (75 % des entreprises interrogées les utilisent), suivies par l'intérim (69 % d'entreprises utilisatrices régulières ou occasionnelles). La plupart des firmes interrogées considèrent que les

heures supplémentaires et le travail temporaire restent « les formes de flexibilité du travail les plus faciles à mettre en œuvre ».

Au chapitre de l'intérim, 30 % des entreprises implantées en France ont déjà recours, de façon régulière, au travail temporaire, et ce chiffre s'élève à 34 % pour les sociétés qui ont signé un accord sur les 35 heures. Il tombe à 17 % pour celles qui n'ont pas encore réfléchi à la façon de s'adapter à la réduction du temps de travail. D'une façon générale, plus des deux-tiers des entreprises (67 %) estiment encore que le passage aux 35 heures n'aura pas d'impact sur leur recours au travail temporaire et au CDD. Pour celles qui, au contraire, considèrent que la réduction du temps de travail aura un impact sur le recours à l'intérim, 71 % d'entre elles déclarent que les 35 heures les inciteront à recourir davantage à l'intérim, confortant la tendance observée depuis 1998.

PLUS DE TEMPS PARTIEL

Les autres formes de flexibilité, interne cette fois, sont diversement utilisées, relève Manpower. Si 64 % des entreprises ont développé le temps partiel, 29 % des sociétés interrogées disent utiliser régulièrement ou occasionnellement l'annualisation du temps de travail tandis que 13 % privilégient la formule du temps

partagé. Les contrats d'apprentissage, rarement évoqués, recueillent pourtant les faveurs de 56 % des entreprises alors que les contrats emploi solidarité n'intéressent que 20 % d'entre elles.

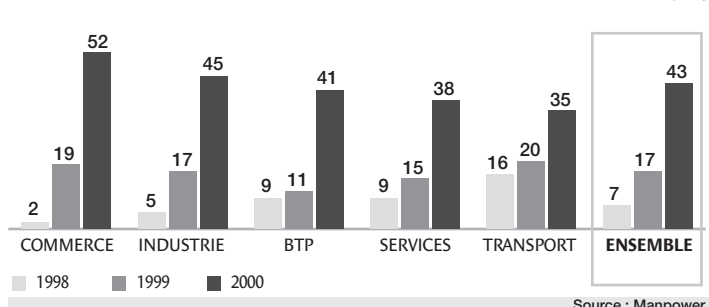
Enfin, dernier volet de cette étude : l'effet des 35 heures sur l'emploi. Près de la moitié des entreprises (49 %) estiment que les 35 heures auront un impact positif sur la création d'emplois et celles qui figurent dans cette catégorie anticipent, pour 91 % d'entre elles, une augmentation de leurs effectifs. Pour l'heure, les embauches effectuées dans le cadre de la RTT ont porté principalement sur les personnes au chômage (40 % des embauches réalisées), des intérimaires (29 %) et des CDD (20 %).

Il reste – et c'est là que le recours à l'intérim trouve une justification supplémentaire – que « 65 % des entreprises françaises rencontrent aujourd'hui des difficultés d'embauche, notamment pour les secteurs du BTP (dans lequel 95 % des entreprises sont à la recherche de main-d'œuvre) du transport (81 %) et de l'industrie (77 %) », relève le document. De toutes les qualifications considérées, c'est, de loin, celle des ouvriers qualifiés où l'embauche apparaît la plus aisée (44 %), suivie des techniciens (14 %) et des ouvriers non-qualifiés (8 %).

S. M.

Le secteur du commerce en avance pour les 35 heures

Ventilation de la mise en place de la RTT selon le secteur d'activité des entreprises en %



UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON - SORBONNE

18.000 anciens de l'IAE de Paris dans les entreprises à travers le monde.

C'est rassurant pour l'entreprise, et pour vous.

CAAE MBA
Le DESS 2^{ème} compétence
Apprenez à votre rythme avec notre nouvelle formule à distance

☎ 01 44 25 28 03 / 28 04

IAE
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHEON - SORBONNE

Un avantage décisif
www.iae-paris.com - Minitel 3616 IAE (1,29 F/mn)